

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LE MAROC

PAR

AUGUSTIN BERNARD

Professeur de Géographie et Colonisation de l'Afrique du Nord
à la Faculté des Lettres de Paris

SEPTIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET MISE A JOUR

AVEC CINQ CARTES HORS TEXTE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

LE MAROC

DU MÊME AUTEUR

PRINCIPALES PUBLICATIONS RELATIVES A L'AFRIQUE DU NORD

- L'Atlas marocain**, par Paul SCHNELL, traduit avec l'autorisation de l'auteur. Publications de l'École des Lettres d'Alger. Paris, E. LEROUX 1898.
- Les Chemins de fer en Algérie**. Paris, J. André, 1899.
- Hautes Plaines et Steppes de la Berbérie**. Oran, Fouque, 1900.
- En Oranie**. Oran, Fouque, 1901.
- Les Régions naturelles de l'Algérie** (en collaboration avec Ém. FICHEUR) Paris, A. Colin, 1902.
- Une Mission au Maroc**. Rapport à M. le Gouverneur général de l'Algérie. Publication du Comité du Maroc, Paris, 1904.
- Les Capitales de la Berbérie**. Alger, P. Fontana, 1905.
- La Pénétration saharienne (1830-1906)** (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, Imprimerie Algérienne, 1906.
- L'Évolution du nomadisme en Algérie** (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, A. Jourdan, et Paris, A. Challamel, 1906
- Les Confins algéro-marocains**. Paris, Émile Larose, 1911.
- L'Algérie et la Tunisie**, dans *l'Afrique du Nord*. Paris, F. Alcan, 1913
- La France au Maroc**. Paris, A. Colin, 1917.
- Le Père de Foucauld**. Paris, Plon-Nourrit, 1917.
- L'organisation communale des indigènes de l'Algérie**. Paris, Émile Larose, 1918.
- Contribution préliminaire à l'étude du régime des pluies au Maroc**. Paris, Émile Larose, 1921.
- L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie**. Alger, Fontana, 1921.
- L'habitation rurale des indigènes de la Tunisie**. Tunis, J. Barlier, 1924.
- L'Afrique du Nord pendant la guerre**. Paris, Les Presses Universitaires, 1926.
- Oran, port du Maroc et du Sahara**. Paris, L. Fouque, 1928.
- L'administration en Algérie** dans : **Une œuvre française, l'Algérie** Paris, F. Alcan, 1929.
- L'Algérie**. Paris, F. Alcan, 1929.
- Histoire de l'Algérie** dans : **Histoire des colonies françaises** de G. Hanotaux et A. Martineau, Paris, Plon, 1930.
- Anthologie de l'Algérie**. Paris, H. Laurens, 1931.
- Atlas d'Algérie et de Tunisie** (en collaboration avec R. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE). Paris, Émile Larose et Alger J. Carbonel (en cours de publication).

BOSCO

BHB
2585

LE MAROC

PAR

AUGUSTIN BERNARD

Professeur de Géographie et Colonisation de l'Afrique du Nord
à la Faculté des Lettres de Paris

SEPTIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET MISE A JOUR

AVEC CINQ CARTES HORS-TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (6^e)

1931

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays



29425-172-A

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES

CHAPITRE I. — SITUATION ET LIMITES

	PAGES
Place du Maroc dans l'ensemble de la Berbérie. — Ses limites. — Sa situation mondiale. — Ses relations avec les terres avoi- sinantes et avec les autres pays méditerranéens.....	1

CHAPITRE II. — NATURE ET RELIEF DU SOL

I. Les massifs littoraux.....	11
II. Les plaines et les plateaux du Maroc occidental.....	14
III. L'Atlas marocain	24

CHAPITRE III. — LE CLIMAT, LES EAUX ET LA VÉGÉTATION

I. Le climat : pressions et vents, températures et pluies.....	34
II. Les eaux courantes	40
III. Les sols et le modelé	44
IV. La végétation : forêts, maquis et steppes	47
V. Les régions naturelles du Maroc	59

LIVRE II

LES CONDITIONS HISTORIQUES

CHAPITRE I. — LES ORIGINES

I. Les origines berbères : anthropologie, linguistique, textes anciens	61
II. La préhistoire : civilisation de la pierre, gravures rupestres, monuments mégalithiques	68

CHAPITRE II. — LES PHÉNICIENS ET LES ROMAINS

I. Les Phéniciens	76
II. Les Romains	78

CHAPITRE III. — LA CONQUÊTE ARABE
ET LES PREMIÈRES DYNASTIES

	PAGES
Caractères de l'histoire moderne du Maroc.....	85
I. La conquête arabe du VII ^e siècle.....	86
II. Les hérésies kharedjites. — Idrissites, Fatmides et Ommiades	88

CHAPITRE IV. — L'INVASION HILALIENNE
LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

I. L'invasion hilalienne du XI ^e siècle.....	92
II. Les Almoravides.....	95
III. Les Almohades	98

CHAPITRE V. — LES MÉRINIDES

I. Les Mérinides	104
II. La renaissance islamique du XVI ^e siècle.....	108

CHAPITRE VI. — LES DYNASTIES CHÉRIFIENNES

I. Les Chérifs saadiens	111
II. Les Chérifs filaliens. — Moulay-Ismaïl.....	114
III. Les Chérifs au XIX ^e et au XX ^e siècles.....	120

LIVRE III

LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE

CHAPITRE I. — LA VIE ÉCONOMIQUE
ET LES GROUPEMENTS

I. Démographie des indigènes et densité de la population marocaine	133
II. Les sédentaires et les nomades	140
III. L'habitation : maisons et tentes	147
IV. La nourriture et le vêtement.....	155

CHAPITRE II. — LA VIE ÉCONOMIQUE (SUITE)
LE GENRE DE VIE

I. L'agriculture. — L'élevage. — Les échanges.....	160
II. Les villes. — Les citadins. — L'industrie et le commerce...	178

CHAPITRE III. — LA VIE SOCIALE ET LA RELIGION

I. La famille	191
II. La religion. — Le maraboutisme. — Les confréries.....	196
III. Les Juifs	208

CHAPITRE IV. — LA VIE POLITIQUE. — LES TRIBUS

	PAGES
I. Constitution de la tribu. — Le clan. — La djemaâ. — Les sofs. — Institutions de la tribu.....	214
II. Composition ethnique des tribus. — Classification et répartition des tribus. — Rifains, Beraber, Chleuh.....	226

CHAPITRE V. — LA VIE POLITIQUE (SUITE)
LE MAKHZEN

I. Blad-Makhzen et Blad-Siba. — Définition du Makhzen..	237
II. Le Dar-el-Makhzen. — Les vizirs.....	243
III. Les tribus makhzen et l'armée chérifienne. — Rapports du Makhzen avec les tribus	251
IV. L'administration et les caïds. — L'impôt et les oumanas..	257
V. La justice. — La propriété.....	264

LIVRE IV

LES EUROPÉENS AU MAROC

CHAPITRE I. — LES EUROPÉENS AU MAROC
AVANT 1830

I. Les Européens au Maroc au Moyen-Age.....	275
II. La conquête hispano-portugaise (xv ^e -xvi ^e siècles).....	286
III. Les relations de la France avec le Maroc avant 1830.....	291

CHAPITRE II. — LA QUESTION DU MAROC
DE 1830 A 1900

I. La France et le Maroc. — Le traité de 1845.....	301
II. L'Espagne et le Maroc. — La guerre de 1859. — La conférence de Madrid	309

CHAPITRE III. — LA CRISE MAROCAINE (1900-1906)

I. La politique française au Maroc au début du xx ^e siècle...	318
II. Les accords franco-marocains de 1901 et de 1902 et leur application	321
III. Les conventions franco-anglaise et franco-espagnole de 1904	324
IV. L'intervention de l'Allemagne et la conférence d'Algésiras	328

CHAPITRE IV. — LA CRISE MAROCAINE (SUITE) (1906-1912)

I. L'occupation d'Oudjda et de la région des confins algéro-marocains	334
II. L'occupation de Casablanca et du pays des Chaouïa....	338
III. L'accord franco-marocain de 1910.....	341
IV. La campagne espagnole de Melilla et l'accord hispano-marocain de 1910.....	344

	PAGES
V. La convention franco-allemande de 1909	346
VI. L'expédition de Fès	349
VII. La convention franco-allemande de 1911	352
VIII. La convention franco-espagnole de 1912	357
IX. Les traités de Versailles et de Saint-Germain	359

LIVRE V

LE PROTECTORAT FRANÇAIS**CHAPITRE I. — LA PACIFICATION**

I. L'établissement du protectorat français.....	361
II. La pacification de 1912 à 1914.....	363
III. Le Maroc pendant la guerre européenne (1914-1919).....	370
IV. La pacification de 1919 à 1924.....	377
V. L'insurrection d'Abd-el-Kerim (1925-1926).....	385
VI. La pacification de 1926 à 1931.....	388

CHAPITRE II. — L'ORGANISATION

I. L'administration	395
II. La justice	402
III. Les finances	405
IV. L'assistance et l'enseignement	412

CHAPITRE III. — L'OUTILLAGE

I. Les ports.....	416
II. Les routes et les chemins de fer	422
III. Les travaux hydrauliques	428
IV. L'urbanisme	431

CHAPITRE IV. — LA MISE EN VALEUR

I. L'immigration	436
II. L'agriculture et l'élevage.....	440
III. Le régime des terres et la colonisation	452
IV. Les mines	460
V. Le commerce	471

LE MAROC

LIVRE I

LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES¹

CHAPITRE I

SITUATION ET LIMITES

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie pris en bloc constituent une unité géographique, car de nombreux traits sont communs à l'ensemble de ce territoire et le distinguent des territoires environnants.

1. Pour la bibliographie du Maroc, voir L. PLAYFAIR et R. BROWN, *A Bibliography of Morocco*, in-8°, Londres, 1892. A compléter pour la période ultérieure par la bibliographie annuelle des *Annales de Géographie*, publiée sous la direction de LOUIS RAVENEAU et continuée sous le titre de *Bibliographie géographique annuelle*.

Pour la cartographie, voir le *Catalogue des cartes publiées par le Service Géographique du Maroc*. Consulter notamment la carte générale à 1/1.500.000^e; la carte à 1/1.000.000^e en 8 couleurs avec teintes hypsométriques; la carte dite de reconnaissance à 1/200.000^e avec courbes de niveau, constamment tenue à jour en attendant la carte définitive à 1/100.000^e et à 1/50.000^e; les plans de villes à 1/10.000^e. Voir aussi P. RICARD, *Le Maroc* (Collection des Guides Bleus, in-16, Paris, 1930).

Les principaux voyages d'exploration embrassant l'ensemble du Maroc sont ceux du VICOMTE DE FOUCAULD, *Reconnaissance au Maroc*, in-4°, Paris, 1888, et ceux du MARQUIS DE SEGONZAG, *Voyages au Maroc*, in-8°, Paris, 1903; — ID., *Au cœur de l'Atlas*, in-8°, Paris, 1910. — En fait de descriptions régionales, on signalera : pour le Maroc occidental, TH. FISCHER, *Wissenschaftliche Ergebnisse einer Reise im Atlas-Vorlande von Marokko*, in-8°, Gotha, 1900; — ID., *Meine dritte Forschungsreise im Atlas-Vorlande von Marokko*, in-8°, Hamburg, 1902; pour les Chaouïa, D^r F. WEISGERBER, *Les Chaouïa*, in-8°, Paris, 1907; pour les massifs littoraux, *Rifet Jbala*, Paris, 1926 (avec bibliographie); pour le Maroc oriental, AUGUSTIN BERNARD, *Les confins algéro-*

On a donné à cette unité géographique différents noms. On a proposé le terme d'Afrique Mineure, parce que c'est comme un petit continent dans le grand et que ses relations avec l'Afrique propre sont comparables à celles de l'Asie Mineure avec le grand continent asiatique. On a suggéré aussi le nom de « pays de l'Atlas », système atlantique, parce que ce sont en effet les chaînes de l'Atlas qui constituent l'unité de ce territoire. Les géographes arabes appelaient cette contrée *Maghrib*, *Djezira-el-Maghrib*, l'île de l'Occident. La dénomination de Berbérie paraît la plus simple et la plus convenable. Elle était d'ailleurs usitée dans l'antiquité et au Moyen-Age, où elle se retrouve légèrement déformée dans le terme de Barbarie, États Barbaresques.

La Berbérie constitue un grand quadrilatère de hautes terres, une sorte de grande île montagneuse et massive comprise entre la Méditerranée, le golfe des Syrtes, l'Atlantique et le Sahara. Ses limites sont nettes là où elle est baignée par la mer, vagues et imprécises là où elle confine au désert. Sans doute, au point de vue tectonique et hypsométrique, les derniers plissements de l'Atlas, presque partout bordés au sud par une dépression, marquent une frontière ; mais, dans l'aspect du paysage comme dans le climat et les mœurs des habitants, le changement est graduel, la transition lente. Le désert est trop pauvre pour vivre par lui-même ; il dépend et il a toujours dépendu des régions plus fertiles qui le

marocains, Paris, 1911. — Les principaux périodiques sont : *L'Afrique Française*, bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc ; les *Archives marocaines* et *Villes et tribus du Maroc* publications de la *Mission scientifique du Maroc* ; les *Archives Berbères* ; le *Bulletin de la Société de Géographie du Maroc*, qui a pris depuis 1926 le titre de *Revue de Géographie Marocaine* ; *Hespéris*, revue publiée par l'*Institut des Hautes-Etudes Marocaines* ; les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles du Maroc*, publiés par l'*Institut Scientifique Chérifien*.

bordent, aussi bien du côté de la Berbérie que du côté du Soudan. Le Tell est notre mère, disent les Sahariens ; c'est lui qui nous nourrit. C'est sur l'étroite frange littorale qui longe les étendues marines que se concentrent les habitants, les cultures, et toutes les formes de la vie. La Méditerranée, berceau des civilisations de l'antiquité, est le lien qui réunit toutes les terres qui l'entourent : « Comme des grenouilles autour d'un marais, dit Platon, nous nous sommes assis au bord de la mer. »

On dit quelquefois que l'Afrique commence aux Pyrénées : on peut dire aussi bien que l'Europe se termine au Sahara. Ce sont deux formules différentes d'une même idée. L'Espagne, par sa structure massive, par son climat et tous ses caractères géographiques, a déjà quelque chose d'africain ; et la Berbérie, par son relief, son climat, ses habitants, ses productions, se rattache à l'Europe méridionale et fait partie du groupe des pays méditerranéens. Autour du bassin occidental de la Méditerranée se groupent l'Espagne, la France méridionale, l'Italie et la Berbérie. C'est dans la partie médiane, sous le méridien de Marseille et d'Alger, que la Méditerranée occidentale a le plus d'ampleur : il y a 742 kilomètres d'Alger à Marseille ; il y en a seulement 138 entre la Tunisie et la Sicile, et le détroit de Gibraltar, entre Punta-Canales et Punta-Cires, n'a que 13 kilomètres de largeur.

D'un bout à l'autre de la Berbérie, le pays et les hommes se ressemblent. On connaît les montagnards du Rif quand on a étudié ceux de la Kabylie, les *tirremt* et les *agadir* du Sud marocain quand on a vu les *guelaâ* de l'Aurès, Tanger quand on a visité Alger ou Bougie, Mogador quand on a fait escale à Sfax, les oasis du Sahara marocain quand on a séjourné dans celles du Sahara algérien ou tunisien. Qu'on parte des rivages où Tunis a succédé à Carthage et qu'on s'avance jusqu'à l'endroit où les deux colonnes d'Her-

cule, le rocher de Gibraltar et le Djebel Moussa, marquent les limites du monde connu des anciens, ni la structure intime du sol, ni la disposition du relief, ni le tapis végétal, ni la physionomie, les habitations et les mœurs des indigènes ne subissent de différences vraiment fondamentales. Ici et là, on retrouve les mêmes massifs montagneux orientés d'Ouest en Est, laissant dans l'intervalle des couloirs de plaines qu'ont suivis, selon les époques, les influences civilisatrices ou les invasions des barbares. Les taches vertes de la végétation forestière ou du maquis s'entremêlent avec les taches fauves des graminées desséchées ou du sol nu, donnant au pays cet aspect caractéristique de peau de panthère qui avait déjà frappé les anciens. Autour des agglomérations des sédentaires, réfugiés en général sur les hauteurs, s'étendent des vergers d'oliviers, de figuiers, d'amandiers. Les plaines sont occupées par les champs de céréales ou servent de pâture aux chèvres et aux moutons des nomades.

Si, au lieu de suivre le Tell de Carthage à Tanger, on longe la limite méridionale de la Berbérie de Gabès à l'Oued Dra, on rencontre sur cette route, suivie jadis par les pèlerins musulmans ou par les pillards du Sahara, les mêmes ksours, villages du désert, entourés de leurs oasis de palmiers, îlots de culture et de vie sédentaire qui tranchent sur la dévastation et le vide des immenses étendues avoisinantes, hamadas pier-reuses ou dunes de sable.

Aussi, à toute époque, quand une domination assez forte s'est installée en Berbérie, elle s'est efforcée de s'étendre à tout l'ensemble. Les Phéniciens, les Romains, les Arabes l'ont successivement essayé et y ont plus ou moins réussi. L'unité géographique de la Berbérie est évidente, malgré les événements qui l'ont brisée en trois morceaux : Tunisie, Algérie, Maroc. Jamais, entre ces contrées inséparables, on n'a pu tracer de limites certaines et la politique, après les

avoir divisées, subit la force des choses qui tend de plus en plus à les réunir. L'Algérie, située entre le Maroc et la Tunisie, fécondée depuis près d'un siècle par une civilisation supérieure, a été le point de départ d'où l'influence française a rayonné sur toute l'Afrique du Nord-Ouest.

On ne saurait assez insister sur ces ressemblances, dont l'importance est capitale. Entre le Maroc et le reste de la Berbérie, les différences qu'on observe sont des nuances, non des contrastes. Encore faut-il noter ces nuances. Elles sont pour la plupart à l'avantage du Maroc. D'abord, le pays a jour sur deux mers, la Méditerranée et l'Atlantique. Il en résulte qu'il est, dans l'ensemble, moins compact, moins difficilement accessible que l'Algérie. En outre, il a deux « Tells », deux lisières arrosées et fertiles, du moins jusqu'aux régions où la latitude est trop méridionale et où les influences désertiques prédominent même au bord de la mer. Cet avantage est d'autant plus marqué que de vastes plaines, faisant pendant aux plaines de la Tunisie occidentale, mais plus fertiles que ces dernières, s'étendent précisément en bordure de l'Atlantique. Les massifs montagneux du Maroc, plus élevés que ceux de l'Algérie et de la Tunisie, portent des neiges abondantes, qui nourrissent les fleuves pendant la saison sèche et leur donnent une importance très supérieure à celles des oueds d'Algérie et de Tunisie. Ces massifs montagneux ont donné asile à des groupes berbères plus dépourvus de contact avec le reste du monde que ceux de l'Algérie et de la Tunisie ; tandis que ces derniers ont été, sauf dans des cas exceptionnels, isolés ou résorbés dans le pays environnant, les groupes similaires du Maroc sont demeurés beaucoup plus sauvages et plus inaccessibles aux actions du dehors. Enfin les grandes chaînes montagneuses du Maroc ont mieux garanti les régions septentrionales contre les influences dévastatrices venues du Sahara,

influence du sirocco ou influence des grands nomades.

Les Européens ont donné le nom de Maroc, dérivé de celui de la ville de Marrakech, à la partie occidentale de la Berbérie. En réalité, le Maroc n'était qu'une expression géographique : non seulement ce n'était pas un État centralisé, mais ce n'était véritablement pas un État au sens que nous attachons d'ordinaire à ce mot.

Comme on le montrera plus loin, les souverains marocains, avant notre intervention, n'ont jamais exercé, sur la plus grande partie de leur territoire, qu'une autorité des plus vagues, dépourvue des organes essentiels par lesquels elle aurait pu se manifester. La structure politique du pays s'est trouvée d'accord avec la conception religieuse, sur laquelle elle repose d'ailleurs, pour empêcher dans la Berbérie occidentale la constitution d'un État véritable. Qu'on y joigne les difficultés de pénétration des massifs montagneux, les sentiments de farouche indépendance des tribus, leurs luttes incessantes pour les territoires dont elles se disputent la possession, et, dans certaines régions, l'instabilité naturelle aux populations nomades, et l'on comprendra que rien de ce qui ressemble à un État n'ait jamais existé au Maroc autrement que par une fiction diplomatique. Si l'on considère l'autorité religieuse du sultan, elle s'étendait sur tous les territoires musulmans qui ne relevaient pas de Constantinople et où l'on faisait la prière au nom du Chérif. Si l'on considère au contraire son pouvoir temporel et politique, il se réduisait dans certaines circonstances aux environs immédiats de la ville où il résidait. L'idée de frontière, telle que nous la comprenons en Europe à notre époque, est complètement étrangère aux conceptions des musulmans.

On comprend, dans ces conditions, qu'il ne soit pas possible d'indiquer exactement la superficie du Maroc. On peut désigner sous ce nom la région comprise

approximativement entre le 35^e et le 29^e parallèle de latitude Nord d'une part, le 13^e et le 5^e parallèle de longitude Ouest de Greenwich d'autre part, ou, si l'on veut, le pays compris entre la Méditerranée au Nord, l'Atlantique à l'Ouest, l'Oued Dra au Sud, l'Oued Guir et la Moulouya à l'Est. Ainsi entendu, le Maroc a une superficie d'environ 565.300 kilomètres carrés, sensiblement égale à celle de la France.

Au point de vue de la géographie physique, de même que la Tunisie commence là où la pente générale de la contrée, et avec elle les fleuves, tels que la Medjerda et l'Oued Mellègue, s'inclinent vers la mer des Syrtes, le véritable Maroc commence là où la pente générale de la contrée et les fleuves, tels que le Sebou et l'Oum-er-Rbia, s'inclinent vers l'Océan Atlantique. La masse de hautes terres qui constitue la Berbérie se désarticule en effet aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, et le Maroc peut être défini le versant atlantique de la Berbérie.

Par suite d'une disposition très remarquable du relief général du Maroc, c'est précisément du côté oriental, où il continue l'Algérie, qu'il est isolé par les plus hautes chaînes. Sur la rive gauche de la Moulouya, le Moyen-Atlas se dresse comme une véritable muraille et les massifs littoraux, bien que moins impénétrables qu'on ne l'a prétendu, imposent également une sérieuse barrière. Le Maroc tourne donc en quelque sorte le dos à l'Algérie, et cette disposition physique du relief explique bien des difficultés politiques qui se sont produites dans les confins algéro-marocains. Cependant, entre les massifs littoraux et l'Atlas s'ouvre un couloir dont l'importance physique et politique est de tout premier ordre et qui conduit, sans beaucoup de difficultés, de Tlemcen à Fès et à l'Atlantique par Oudjda et Taza : c'est la grande voie des invasions et du commerce, la continuation des routes de pénétration qui traversent

toute la Berbérie d'Est en Ouest. Les Marocains l'appellent *trik-es-soultan*, la route du sultan, et ce grand sillon est visiblement un des traits les plus importants de la physionomie géographique du Maroc.

La côte méditerranéenne, qui fait face aux rivages de l'Espagne, n'a joué jusqu'ici qu'un rôle effacé dans la vie politique et économique du Maroc, du moins la partie de cette côte qui est comprise entre la Moulouya et le détroit de Gibraltar. Ce rivage abrupt et inhospitalier a servi d'abri aux derniers pirates barbaresques, et, il y a quelques années encore, les navires ne s'en approchaient pas sans crainte. Les indigènes, Rifains ou Djebala, retranchés dans leurs montagnes, ignoraient à la fois l'Europe et le Makhzen. Le détroit de Gibraltar, au contraire, est un point vital, non seulement pour le Maroc, mais pour le commerce général et pour toutes les puissances maritimes. Là s'ouvre la communication entre l'Atlantique et la Méditerranée, et la valeur de ce rivage, déjà si grande dans l'antiquité, s'est encore accrue depuis que la Méditerranée a cessé d'être une mer fermée, et que, par l'ouverture du canal de Suez, les Colonnes d'Hercule jalonnent la route de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

Quant à la côte atlantique, bordée de plaines agricoles d'une grande fertilité, elle est, elle aussi, malgré son caractère monotone et l'absence à peu près complète d'abris naturels, appelée à jouer un grand rôle, d'abord comme voie d'accès vers Fès et Marrakech, ensuite et surtout parce qu'elle est située sur la route de l'Afrique Noire et de l'Amérique du Sud. Il est évident qu'une contrée telle que le Brésil est bien loin d'avoir le développement dont elle est susceptible ; à plus forte raison en est-il de même des vastes territoires soudanais et congolais de l'Afrique Occidentale, qui en sont encore au premier stade

de leur évolution. L'Atlantique est pour le monde moderne ce qu'était pour les anciens la Méditerranée : le trait d'union des pays le plus civilisés. C'a été d'abord l'Atlantique Nord, autour duquel se groupent les grandes puissances économiques de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Demain, sans doute, ce sera le tour de l'Atlantique Sud. Les archipels des Canaries et de Madère avaient autrefois le monopole des escales vers les régions intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique, parce que c'étaient les seuls points où l'on trouvait, avec des moyens de ravitaillement, quelques ports aménagés. Il n'est pas douteux que la côte occidentale du Maroc, une fois mise en valeur, partagera avec eux ce privilège, et que Casablanca, de même que Dakar, comptera, au même titre que Santa-Cruz et Las-Palmas, parmi les escales importantes sur la route de Rio-de-Janeiro et de Buenos-Ayres.

C'est vers les deux mers qui l'encadrent, Méditerranée et Atlantique, qu'il faut chercher les régions véritablement vivantes du Maroc. Cependant les hautes chaînes qui le limitent du côté du Sahara ne l'ont pas empêché de subir de ce côté certaines influences et d'y effectuer un certain trafic. Le Sahara occidental, un peu moins stérile et moins difficile à traverser que le Sahara central, a été franchi soit par des pillards, soit par de paisibles commerçants. Du Sahara sont venus au Maroc les Almoravides, ces Berbères voilés partis des bords du Sénégal, et la principale marchandise du commerce transsaharien, l'esclave, a circulé jusqu'à ces derniers temps sur les routes qui, parties du Soudan, aboutissent à Mogador et de là à Marrakech et à Fès. Il est trop clair que, comme le disait déjà Faïdherbe, l'ouverture des voies de l'Afrique occidentale française achèvera de vider le Sahara et que la traite des esclaves est devenue à peu près impossible, traquée partout à la fois, à ses

points de départ et à ses points d'aboutissement. Peut-être cependant les Soudanais sont-ils appelés à jouer encore un rôle au Maroc et à y être importés sous forme de main-d'œuvre pour l'agriculture ou de troupes noires collaborant à la pacification du pays.

En résumé, si l'on considère le Maroc, et qu'on le replace dans l'ensemble des terres qui l'avoisinent, on y voit un pays resté longtemps vierge de toute influence civilisatrice et dont la mise en valeur a été entravée jusqu'au début du xx^e siècle par des difficultés de tous ordres : difficultés physiques, tenant au caractère montagneux de la contrée; difficultés politiques provenant de la résistance des indigènes; difficultés internationales enfin, issues des rivalités des puissances européennes. La transformation de cette contrée ne saurait s'effectuer du jour au lendemain et ne peut être accomplie sans de sérieux et longs efforts. Mais le Maroc en vaut la peine; il est la partie la plus favorisée de la Berbérie, et sa valeur propre, non moins que sa situation sur les grandes routes mondiales, semble l'appeler à un brillant avenir.

CHAPITRE II

NATURE ET RELIEF DU SOL¹

Au point de vue de la structure générale et du relief, on peut distinguer au Maroc trois grandes divisions : 1^o les massifs littoraux qui bordent la Méditerranée, séparés du système de l'Atlas par la dépression du Sebou et de son affluent l'Oued Inaouen ; 2^o les plâines et les plateaux du Maroc occidental ; 3^o l'Atlas et ses diverses chaînes jusqu'au Sahara.

I

Les massifs littoraux sont demeurés longtemps ignorés. C'est, disait Duveyrier, la dernière partie inconnue du littoral méditerranéen. Il y a peu d'années encore, on n'en savait que ce que l'on pouvait en apercevoir du pont des navires, et certaines régions de l'Afrique centrale étaient mieux explorées. Les recherches récentes ont démontré que ces massifs sont une entité distincte de l'Atlas, se rattachant à la

1. PAUL SCHNELL, *L'Atlas marocain*, trad. AUG. BERNARD, Paris, 1891. — G. HARDY et J. CÉLÉRIER, *Les grandes lignes de la géographie du Maroc*, Paris, 1922 (avec bibliographie). — A. BRIVES, *Voyages au Maroc*, Alger, 1909. — Nombreux travaux de L. GENTIL, notamment *Le Maroc physique*, Paris, 1912 ; *La géologie du Maroc et la genèse de ses grandes chaînes* (A. de G., 1912) ; *Carte géologique du Maroc* à 1/1.500.000^e, 1920 ; — de P. RUSSO, notamment *Les chaînes de l'Atlas* (R. de G. marocaine, 1927). — F. DAGUIN, *Contribution à l'étude géologique de la région pré-riétaire*, 1927 (carte à 1/100.000^e). — J. SAVORNIN, *Etat actuel des connaissances sur la géologie du Maroc* (B. S. G. Alger, 1922) ; — Id., *Schéma structural de la Berbérie*, Alger, 1930.

Sierra Nevada et à l'ensemble montagneux qui va de Cadix à Alcoy au Sud du bassin du Guadalquivir et du Jucar, ensemble que l'on a appelé la Cordillère Bétique. Les chaînes de ces massifs littoraux du Maroc affectent une disposition en arc de cercle en sens inverse de celles de la Cordillère Bétique. Les terrains les plus anciens se trouvent de part et d'autre dans les chaînes les plus voisines de la Méditerranée, où ils sont accompagnés de roches éruptives. Le Rif et la Sierra Nevada semblent avoir fait partie d'un même ensemble, crevé entre Melilla et Almeria par un effondrement.

Les massifs littoraux décrivent des courbes régulièrement concentriques. Les plissements, dirigés d'abord Nord-Sud dans les régions voisines du détroit de Gibraltar, tournent graduellement vers l'Est-Sud-Est. La communication entre l'Océan et la Méditerranée s'est faite d'abord au Nord de la chaîne Bétique, par la vallée du Guadalquivir ; puis au Sud du Rif, par la vallée du Sebou, Fès et le seuil de Taza ; enfin par le détroit de Gibraltar actuel, relativement récent au point de vue géologique, et qui daterait du pliocène.

La chaîne la plus élevée des massifs littoraux est en général fort rapprochée de la Méditerranée, les versants Sud-Ouest et Sud étant plus étendus et en pente plus douce que le versant Nord. L'axe principal, formé de calcaires jurassiques, s'étend avec une altitude constante de plus de 2.000 mètres de Chechaouen au Djebel Tidighine (2.450 mètres), qui est le point culminant ; les torrents rapides et impétueux qui aboutissent à la Méditerranée ont creusé de profonds ravins, surtout dans leur cours moyen. Les plis déversés au Sud et au Sud-Ouest ont donné naissance à une nappe de charriage, constituée surtout par des marnes, qui est venue recouvrir les sédiments déposés dans le détroit sud-

ifain : c'est ce qu'on appelle le Prérif ; le système hydrographique de ce versant se rattache soit au Sebou par l'Ouerra, soit au Loukkos. La région comprise entre l'Oued Kert et la Moulouya ne fait pas partie du Rif proprement dit, et a une structure toute différente ; c'est une zone tabulaire, peu ou pas plissée, qui fait suite au Moyen-Atlas et se continue dans les monts d'Oudjda, des Beni-Snassen et de Tlemcen. Le climat accentue le contraste entre la partie occidentale des massifs littoraux, plus arrosée et plus fertile, et la partie orientale où la végétation est beaucoup plus maigre, parce que les vents d'Ouest ne lui arrivent que dépouillés de leur humidité, soit par les Djebala, soit par l'Espagne.

La côte septentrionale du Maroc présente les caractères ordinaires des côtes méditerranéennes ; elle est montagneuse, entaillée de belles baies en arc de cercle, malheureusement presque toujours insuffisamment abritées et n'offrant avec l'intérieur que des communications assez difficiles à travers les chaînes montagneuses. Sur le détroit de Gibraltar sont Tanger, Ksar-es-Srir et Ceuta. Les circonstances historiques ont donné la prépondérance commerciale à la baie de Tanger, qui, adossée comme Alger et Bône à un promontoire la garantissant des vents d'Ouest, décrit une courbe gracieuse jusqu'à la pointe Malabata. Les profondeurs marines sont faibles dans le détroit de Gibraltar, qu'un abaissement de 400 mètres du niveau marin fermerait entre Tanger et Trafalgar. Au contraire, l'étréitesse extrême du plateau continental et la présence de grandes profondeurs à proximité du rivage caractérisent la Méditerranée proprement dite. Sur la côte de 400 kilomètres environ qui s'étend de Ceuta à la Moulouya s'ouvrent les baies de Tétouan, au débouché d'un petit golfe tertiaire, de Badis (Peñon de Velez), d'Alhucemas, de Melilla, au voisinage de laquelle s'étend la lagune ou sebkha de

Bou-Erg, ancien golfe isolé de la mer par une flèche de sable, à l'abri du cap des Trois-Fourches qui dévie les courants ; enfin du Cap-de-l'Eau, complété par les îles Zaffarines.

II

Le Maroc occidental est constitué par des plaines ou des plateaux étagés qui s'étendent depuis l'Atlantique jusqu'au pied de l'Atlas. On y distingue deux parties assez différentes, qu'on peut appeler le Maroc du Nord et le Maroc du Sud, ou encore le royaume de Fès et le royaume de Marrakech.

Le Maroc du Nord est parfois appelé le Rarb. Ce mot, qui veut dire Occident, et dont les Portugais ont fait Algarve, a une extension assez variable. On peut désigner sous ce nom les plaines et les plateaux du Maroc occidental de Tanger à Fès. De même qu'en Espagne la chaîne plissée d'Andalousie, continuation du Rif, s'affaisse sous les couches marines horizontales du golfe de Guadalquivir, de même au Maroc les plis des massifs littoraux s'affaissent sous les couches horizontales de la vallée du Sebou. Le plateau, qui n'a que quelques kilomètres de largeur à Tanger, va en s'épanouissant vers le Sud, parce que, d'une part, la côte se dirige au Sud-Ouest, d'autre part, les massifs littoraux s'éloignent vers l'Est. Cependant, dans le Rarb, la disposition en plateau n'est pas très accentuée. La région est assez accidentée, et l'influence du Rif se fait encore sentir dans le relief jusqu'au voisinage de Fès et jusqu'aux massifs du Zerhoun et du Zalagh, voisins de la capitale. Le pays est plus élevé et plus mouvementé entre Tanger et le Loukkos qu'entre le Loukkos et le Sebou.

Les collines du Rarb encadrent des plaines alluviales, qui sont d'anciens golfes marins, des indentations de

la côte oblitérées par les apports des cours d'eau. Le rivage, autrefois plus découpé, est aujourd'hui bordé de dunes plates, sans abris. L'embouchure du Loukkos s'est déplacée vers le Sud depuis l'époque historique. Il en est de même de tous les fleuves du Maroc atlantique, dont la rive droite est constituée par des dunes, la rive gauche par des falaises sur lesquelles se sont établies les villes d'embouchure, mais qui sont incessamment rongées et attaquées par les flots. Les sables résultant de la désagrégation des grès qui bordent le rivage sont entraînés vers le Sud sous l'action combinée du vent et du courant. Les barres d'embouchure, qui rendent si difficile l'accès des fleuves marocains du versant atlantique, sont produites, ici comme ailleurs, par la rencontre du courant fluvial et des eaux marines ; mais elles sont liées aussi à ce cheminement des sables de la rive droite, qui contribuent à les former.

Dans leur ensemble, les plateaux compris entre Tanger et la plaine du Sebou sont aujourd'hui très déboisés, non que le pays soit impropre à la végétation forestière, mais parce que l'homme y a détruit presque complètement les véritables forêts ; il n'a laissé subsister que des broussailles et des maquis, des lentisques et des palmiers-nains. Le pays est très apte à la culture des arbres à fruits, des oliviers et de la vigne. Les céréales y occupent également une grande place et les indigènes pratiquent l'élevage du bétail, en particulier des bœufs. Quant à la vallée du Loukkos, à l'embouchure duquel est située Larache (El-Araïch, la treille), elle peut, sur une longueur de 50 kilomètres, être transformée en une vaste *huerta*.

La plaine alluviale du Sebou est la province d'Azrar de Léon l'Africain (*Azrar*, en berbère, signifie plaine) ; elle a une superficie d'environ 4.000 kilomètres carrés. Il existait à cet endroit un golfe, puis un lac, graduellement comblé par les allu-

vions du Sebou. L'imperméabilité du sous-sol argileux et l'absence de pente déterminent la formation de marais, la Merdja Ras-ed-Daoura et les marais des Beni-Ahsen, symétriques de chaque côté du Sebou, et qui sont les restes d'un immense marécage. Cette plaine alluviale est l'aboutissement sur l'Atlantique de la grande voie d'Est en Ouest qui traverse toute la Berbérie. A son débouché est située la vieille kasba de Mehdia, l'ancienne Mamora.

Le plateau du Rarb contourne au Nord le Zerhoun et vient se souder au plateau mamelonné qui s'étend du Zerhoun à El-Ksar. Puis il s'abaisse brusquement et la plaine de Fès apparaît comme fermée de tous côtés ; les hauteurs qui l'entourent sont d'altitude médiocre, sauf vers le Sud-Est où on aperçoit dans le fond les sommets neigeux de l'Atlas des Beni-Ouaraïn. Les couches presque horizontales entourent les assises plissées, dans le relief plus accusé desquelles il est facile de retrouver la structure à plis concentriques des massifs littoraux, qui se terminent de ce côté au Zalagh et au Zerhoun.

Fès occupe une position géographique des plus importantes, à peu près au centre de la dépression qui sépare les massifs littoraux de l'Atlas, à portée de la route de Tlemcen et du Tafilelt. Les deux grandes voies historiques du Maroc se croisent en ce point. Intermédiaire entre la montagne et la plaine, Fès présente en outre de nombreux avantages locaux : les eaux de l'Oued Fès, issues de sources abondantes qui proviennent de terrains gréseux reposant sur un sous-sol d'argile, descendent en cascades vers le Sebou ; les matériaux de construction, briques, calcaire, chaux, y abondent ; l'argile à poterie, le sel sont à portée ; les sources sulfureuses du Zerhoun, si recherchées des indigènes comme autrefois des Romains, sont peu éloignées ; enfin, à la base des hauteurs calcaires à crêtes dentelées et dénudées,

de beaux bois d'oliviers et des vergers de toute espèce sont irrigués par des sources abondantes.

Les couches secondaires et tertiaires forment, dans la région de Fès-Taza, un grand synclinal modifiant la disposition en plateau si nettement indiquée à l'Ouest et au Sud-Ouest : c'est le sillon par lequel les mers tertiaires ont pénétré pour se prolonger jusqu'en Algérie. Les flancs du synclinal se relèvent au Nord vers le massif du Rif, au Sud vers la chaîne des Riata, qui appartient au Moyen-Atlas. Entre les deux s'étend la vallée de l'Oued Inaouen, affluent du Sebou. Avant d'arriver à Taza, la vallée est barrée par le col de Touahar, trait d'union entre les hauteurs de la rive droite et le massif des Riata. L'altitude de ces collines est d'environ 600 mètres. Taza, sur une haute falaise de roche noire qui se détache de la montagne et s'avance dans la plaine comme un cap, commande le passage.

On peut dire que le Maroc se termine aux sources de l'Inaouen, à l'Est de Taza. On entre ensuite dans le Fahma, qui ressemble au Dahra et aux steppes de la province d'Oran. La plaine s'incline vers le bassin de la Moulouya par la vallée de l'Oued Msoun, et se continue au delà du fleuve par les plaines de Tafrata et d'Oudjda.

Le grand triangle compris entre l'Océan, de Rabat au cap Guir, et l'Atlas, constitue la *meseta* marocaine, qui fait exactement pendant à la *meseta* ibérique. La disposition en plateaux étagés est ici beaucoup plus accentuée que dans le Rarb. Le sous-sol est formé par des terrains archéens et primaires, qui se continuent dans la partie Ouest du Haut-Atlas et qui couvrent presque entièrement le Sahara occidental et central. Ces terrains, énergiquement plissés à diverses reprises, démantelés au cours des époques géologiques ultérieures, ont été recouverts de couches secondaires et tertiaires horizontales, d'une faible épaisseur en

général, qui, en divers points, laissent apercevoir le substratum. Quelquefois, comme à Casablanca, les strates redressées et comme coupées au couteau du massif ancien sont visibles sur la côte même ; ailleurs, elle forment des reliefs aigus et irréguliers qui émergent de la plaine et que les indigènes appellent *sokhrat* ; ailleurs encore, elles constituent des massifs plus importants, rocheux et chauves, comme le Djebel Lakhdar (500 m. environ), la Djebila ou les Djebilet (montagnettes), qu'on rencontre sur la route de Marrakech. Les terrains anciens sont mis à nu par l'érosion des grandes rivières, telles que l'Oum-er-Rbia, et forment un niveau imperméable atteint par des puits profonds quelquefois de 60 mètres ; enfin ils influent sur le caractère de l'irrigation dans la zone qui borde le pied de l'Atlas.

Le massif primaire, sous forme de schistes ravinés et de bossellements granitiques, domine dans la région des Zaër et des Zemmour, qui s'étend sur la rive gauche du Sebou, entre Meknès et Rabat. La même structure se continue plus à l'Est dans le plateau d'Oulmès et dans la région des Zaïan, jusqu'à la vallée supérieure de l'Oum-er-Rbia. Le pays, assez pauvre, de parcours difficile, est occupé en partie par des forêts de chênes-liège. Les habitants, à demi-nomades, se livrent à l'élevage, et se réfugient, eux et leurs troupeaux, dans la haute montagne, quand vient la saison sèche ; ces tribus insoumises obligeaient autrefois le sultan à faire un détour par Rabat, lorsque de Fès, capitale du Nord, il voulait gagner Marrakech, capitale du Sud. De là l'importance stratégique de Rabat, située à l'embouchure de l'Oued Bou-Regreg, et d'où on peut se porter à volonté vers le Maroc du Nord ou vers le Maroc du Sud. Là était la limite du monde romain, qui ne dépassait pas Salé.

La côte du plateau marocain est très mal articulée ; rarement on y trouve quelques petites indentations,

correspondant à des affleurements de terrains anciens, comme à Casablanca, ou secondaires, comme à Mazagan, au cap Blanc, à Safi, ou à un îlot détaché par l'érosion, comme à Mogador. Parfois, comme à Mehdiâ, à Rabat, à Azemmour, un port a essayé de s'établir à l'embouchure d'un fleuve, malgré la barre qui en rend l'accès difficile. Ça et là, une côte plate, formée par des dunes, précède le rebord du plateau, comme à Oualidia. En arrière de ces dunes sont des marécages ou *merdja* formés par l'eau des sources, celle des pluies, quelquefois aussi par des ruptures du cordon littoral dues aux marées et aux tempêtes. En certains points, par exemple aux environs de Mogador, des dunes récentes ou anciennes sont à demi consolidées et tendent à se transformer en grès. D'anciens cordons de dunes s'étendent aussi aux environs de Casablanca sur une largeur moyenne de 20 kilomètres et forment une série de petites côtes parallèles entre elles, suivant une ligne courbe Nord-Est-Sud-Ouest, d'autant plus élevées qu'elles sont plus éloignées de la mer. Sur tout ce rivage, la houle de l'Atlantique, à la rencontre du talus sous-marin qui sépare les grands fonds du plateau continental, déferle avec violence.

On peut distinguer dans la *meseta* marocaine une plaine côtière, un plateau intérieur, et une zone d'irrigation qui s'étend au pied de l'Atlas. Le pays diffère aussi suivant qu'on le considère au Nord ou au Sud du Tensift.

La plaine côtière a une largeur variable ; cette largeur, presque nulle à Rabat, est d'environ 60 kilomètres dans les Chaouïa, 70 dans la région de l'Oumer-Rbia, 80 chez les Doukkala où elle s'étend jusqu'au pied du Djebel Lakhdar. Chez les Abda, elle n'est plus guère que de 30 kilomètres ; elle se réduit à rien au cap Hadid, au Nord de Mogador, puis s'élargit de nouveau dans la région de Mogador.

La plaine s'élève peu à peu insensiblement de 150 à 250 mètres, dominée de 100 mètres par la falaise du plateau intérieur. Sa surface est extrêmement unie, à peine accidentée par de légères ondulations. On y trouve peu de cours d'eau, sauf les grands fleuves venus de l'intérieur; peu de sources, sauf là où les terrains primaires imperméables sont à une faible profondeur, de sorte que les habitants sont réduits pour leur alimentation à des puits très profonds, à des citernes, ou à des *rdir*, mares superficielles vite épuisées. Le pays est complètement dépourvu d'arbres, mais en revanche la culture est très développée. C'est que les conditions de sol et de climat sont extrêmement favorables, en particulier à la culture des céréales. Cette partie du Maroc, bien exposée aux vents d'Ouest, reçoit des pluies relativement abondantes. C'est également dans la plaine côtière que se rencontrent principalement les terres noires appelées *tirs*, quoiqu'on en trouve aussi sur l'étage supérieur, au moins à l'Est de l'Oum-et-Rbia, ainsi que dans le Rarb. Les pays des Abda, des Doukkala et des Chaouïa, qui correspondent en grande partie à la plaine côtière et à la région de la terre noire, sont les plus riches terres à blé du Maroc. Plus du tiers de la surface est cultivé par les indigènes, proportion bien rarement atteinte au Maghreb. C'est l'ancienne province de Temesna de Léon l'Africain, si prospère au Moyen Age, ruinée par les Almoravides, les Hilaliens et le Makhzen, et à laquelle la paix française a rendu son ancienne prospérité.

Au Sud du Tensift, la zone côtière est beaucoup moins riche, par suite de sa latitude plus méridionale; les pluies y sont à la fois moins abondantes et moins prolongées. Mogador est entourée d'une zone de dunes de 25 kilomètres de longueur sur 5 à 6 kilomètres de largeur, qui lui donnent un cachet presque saharien. Ces dunes, qui s'étendent jusqu'au cap Sim, résultent

de la désagrégation des grès. D'autre part, sous l'action de la végétation et de l'eau de pluie chargée d'acide carbonique, le calcaire des innombrables gastropodes qui vivent sur les buissons de *retem* (sorte de genêt) se dissout et forme une espèce de carapace qui fixe les dunes. Cette zone sablonneuse, d'étendue et d'importance restreinte, ne doit pas donner à croire qu'à partir de Mogador commencent les régions véritablement désertiques. La formation de ces dunes est un phénomène local, et, sitôt qu'on pénètre plus avant dans l'intérieur, on retrouve des cultures, riches encore chez les Chiadma, passables chez les Haha. Dans les cultures s'intercalent des régions de brousse, qui peu à peu font place à la steppe, de plus en plus prononcée à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur. Ces steppes sont parsemées d'arganiers, arbres caractéristiques du Maroc occidental au Sud du Tensift, donnant une huile assez médiocre, mais constituant néanmoins une ressource pour les indigènes.

Le plateau intérieur occupe de beaucoup la plus grande partie de la *meseta* marocaine ; il a 200 kilomètres de longueur sur 100 de largeur. Il est nettement limité par une falaise, et, dans les Chaouïa notamment, forme un ressaut extrêmement net en forme d'éventail, véritable balcon qui domine la plaine côtière. Ce ressaut s'étend en avant du massif des Zaër et des Zemmour, va passer à Settat, puis se continue du Djebel Lakhdar au Djebel Hadid en passant par le Djebel Fathnassa. Le plateau intérieur, beaucoup plus accidenté que la plaine côtière, s'élève lentement de 350 à 600 et 700 mètres, davantage même en quelques points. C'est une vaste étendue caillouteuse d'origine crétacée, avec de bonnes terres dans les dépressions. Surplombant la plaine des Chaouïa à l'Ouest et celle du Tadla à l'Est, le plateau est coupé d'un fossé profond, celui de l'Oum-er-Rbia, qui, de Mechraech-Chaïr à Bou-Laouane, coule dans un véritable

cañon ; ses méandres encaissés ont réussi à atteindre les terrains primaires, ce qui donne au paysage un aspect sauvage. Le fleuve, dont il est difficile de suivre la vallée à cause de son étroitesse, est rapide et profond, et les gués sont malaisés à franchir.

La plaine du Tadla, grande dépression qui s'étend entre le plateau et l'Atlas, est constituée par des dépôts éocènes, qui, comme en Tunisie et en Algérie, renferment des marnes très riches en phosphates de chaux. Cette dépression, large de 30 kilomètres en moyenne et longue de plus de 200, s'élargit vers le Sud, où elle rejoint la plaine du Tensift et se rétrécit vers le Nord pour se terminer dans l'étroite vallée de Khenifra.

Le massif ancien, qui affleure dans le fond de l'Oum-er-Rbia, se montre sur la rive gauche de ce fleuve dans le plateau des Rehamna, ainsi que dans la Djebila, au Nord de laquelle les marais de la Bahira se sont installés sur des argiles. Les terrains primaires disparaissent ensuite sous la plaine de Marrakech, pour reparaître dans le Dela (rebord, gradin), chaîne schisteuse accompagnée de roches éruptives, qui s'élève de 100 mètres environ au-dessus du plateau et qui est une sorte d'intermédiaire entre la Djebila, à laquelle la relie quelques témoins comme le Gueliz, et la chaîne proprement dite de l'Atlas. Les affluents du Tensift qui descendent de la grande chaîne, tels que l'Oued Chichaoua, l'Oued Nfis, l'Oued Reraïa, l'Oued Ourika, l'Oued Rdat, entaillent le Dela par de profondes coupures.

Ce plateau intérieur, déjà plus éloigné de la mer, moins arrosé, présentant moins de terres noires, est beaucoup moins fertile que la plaine côtière. La culture cependant n'en est pas absente et occupe même, parfois d'assez vastes espaces là où le sol est propice. En beaucoup de points, le plateau est recouvert d'une sorte de croûte calcaire qu'il est facile de défoncer ;

on peut alors y installer des olivettes dans des conditions assez favorables ; mais, dans l'ensemble, c'est une steppe entremêlée de jujubiers, qui s'étend sur une largeur de 80 à 100 kilomètres. On y rencontre beaucoup d'armoises, avec, çà et là, quelques pistachiers (*betoum*) aux endroits les plus humides. Cette steppe est très riche en troupeaux, qui, lorsqu'elle se dessèche et ne leur fournit plus des pâturages en suffisante quantité, émigrent soit vers la montagne, soit vers la zone côtière.

Au pied de l'Atlas, les cultures recommencent, mais ce sont des cultures irriguées. La zone d'irrigation a une longueur de 300 kilomètres environ sur une largeur de 30 à 40 kilomètres. Elle commence vers l'Oued Chichaoua, à 70 kilomètres de la côte, et s'étend jusqu'à Boujad dans le Tadla. La plaine de Marrakech, centre de cette région irriguée, correspond à une zone d'effondrement en avant du Haut-Atlas occidental. Elle est couverte de dépôts détritiques, débris de l'Atlas arrachés par les torrents de l'époque quaternaire ou de l'époque actuelle. Ces dépôts sont caillouteux ou limoneux ; les premiers sont peu favorables à la culture, qui s'est installée de préférence sur les alluvions limoneuses. Les cours d'eau descendus de l'Atlas qui traversent la plaine de Marrakech vont confluer dans le Tensift, qu'ils ont tendu constamment à repousser vers le Nord, jouant ainsi le même rôle que les affluents alpins du Danube supérieur, fleuve de bordure typique comme le Tensift. On utilise pour l'irrigation les eaux de surface et les eaux du sous-sol. Ces dernières sont amenées dans des canaux souterrains percés d'évents, suivant un procédé en usage dans tout l'ancien monde, depuis la Perse jusqu'aux rivages de l'Atlantique, ainsi que dans le Sahara. L'étendue des conduites d'eau est parfois considérable ; elles sont appelées *khottara* : c'est l'équivalent des *foggara* du Touat.

Les cultures de la zone irriguée sont essentiellement des cultures fruitières : palmiers, oliviers, vignes, orangers. De petites villes comme Demnat, Sidi-Rahal, Amismiz, se sont placées à l'endroit où les vallées de l'Atlas débouchent dans la plaine. La plus grande de ces oasis est Marrakech, ville peuplée de Berbères, d'allures soudanaises, et entourée d'une vaste palmeraie. L'importance de Marrakech est due d'abord à sa richesse en eaux, ensuite à ce que toute une série de routes y convergent comme les rayons d'une roue ; ces routes aboutissent d'une part aux ports de la côte, d'autre part au Sous et à l'Oued Dra. Marrakech, de même que les autres villes du pied de l'Atlas qui sont comme ses satellites, préside aux échanges nécessaires entre les montagnards et les gens de la plaine. C'est la capitale du Houz ; ce mot, qui signifie province, est une abréviation de *Houz Marrakech* ; il est parfois appliqué à tout le Maroc méridional.

III

Dans l'Atlas marocain, on a coutume de distinguer, depuis le mémorable voyage de Foucauld, trois chaînes de direction Sud-Ouest-Nord-Est : une chaîne principale médiane, le Haut-Atlas, et deux chaînes secondaires, l'une au Nord de la précédente, le Moyen-Atlas, l'autre au Sud, l'Anti-Atlas. Cette classification peut être conservée sans inconvénient, mais le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas doivent être considérés comme des bifurcations, des virgations du Haut-Atlas et il ne faut pas exagérer la séparation entre ces trois zones montagneuses, qui font partie d'un même ensemble, grande chaîne plissée d'âge pyrénéen s'élevant au cœur d'immenses régions d'architecture tabulaire.

Le Moyen-Atlas est encadré entre la *meseta* marocaine à l'Ouest et la *meseta* oranaise à l'Est ; il s'abaisse par des terrasses vers l'Ouest et le Nord, du côté des plaines du Maroc occidental et de la vallée du Sebou, tandis que les montagnes ont leur plus grande hauteur à l'Est, au-dessus de la vallée de la Moulouya, qu'elles surplombent directement. Une grande partie des régions qu'on rattache d'ordinaire à ce système montagneux ont encore, malgré l'altitude considérable, une architecture tabulaire. C'est le cas notamment des plateaux qui s'étendent au Sud de Fès chez les Beni-Mtir et les Beni-Mguild. Le Moyen-Atlas est essentiellement constitué par des dolomies et des calcaires jurassiques légèrement ondulés, au-dessous desquels l'érosion laisse apparaître le soubassement de couches primaires presque verticales. Accidenté par des fractures, il est caractérisé par l'intensité des phénomènes volcaniques récents, en partie quaternaires : les appareils cratériformes, les cônes de scories sont d'une fraîcheur extrême. Il se présente en somme sous trois aspects assez différents : le massif ancien décapé, qui apparaît surtout dans l'Ouest ; les plateaux calcaires jurassiques et éruptifs qui dominent en corniche le pays déchiqueté des Zaïan et des Zemmour, enfin la chaîne calcaire jurassique, dont les plis s'ordonnent en séries se relayant les unes les autres suivant la disposition générale qu'on observe dans toute l'Afrique du Nord.

Le Moyen-Atlas se soude au Haut-Atlas dans sa partie méridionale, depuis la région de Demnat jusqu'à celle des sources de la Moulouya. Le Djebel Hayan (2.253 m.), situé entre Khenifra et Timhadit, est un remarquable centre hydrographique ; de cette région descendent l'Oued Guigou, branche supérieure du Sebou, l'Oued Beht, le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rbia. Entre les deux grands sillons de l'Oum-er-Rbia et de la Moulouya, la largeur de la chaîne se réduit à

25 kilomètres et la traversée est relativement facile de Khenifra à Itzer. Le Tichoukt (2.700 m.), qu'entaillent les gorges sauvages de Recifa, tombe brusquement à l'Ouest sur la vallée du Guigou. Plus élevées encore sont les chaînes qui dominent la Moulouya ; le Bou-Iblal, barre rigide de 80 kilomètres, culmine au Moussa-ou-Salah (3.219 m.), énorme dôme presque toujours couvert de neige. Enfin une chaîne plus orientale encore comprend le Tsiouant (2.376 m.) et le Gaberraâl (2.295 m.). Le Moyen-Atlas se continue à la fois dans les chaînons qui parsèment la région littorale entre l'Oued Kert et la Moulouya et sur la rive droite de ce fleuve, qui le traverse par des défilés dans son cours moyen aux environs de Rhorgia. La gada de Debdou, les massifs des Zekkara et des Beni-bou-Zeggou ont, comme le massif de Tlemcen une architecture tabulaire et font partie de la *meseta* oranaise.

Ces régions sont vraiment le pôle de divergence du Maroc, le réduit de la résistance berbère. Elles sont même, à cet égard, beaucoup plus importantes que le Haut-Atlas ou le Rif. C'est dans le Moyen-Atlas qu'habitent, derrière les Zaër et les Zemmour, les grandes confédérations berbères des Zaïan, des Beni-Mguild, des Aït-Youssi, des Riata, des Beni-Ouaraïn. Les tribus de cette région sont les plus sauvages et les plus belliqueuses de tout le Maroc, ce qui s'explique fort bien, car ce sont les plus isolées et les plus éloignées de tout contact avec les influences du dehors. Au point de vue du climat et de la végétation, le Moyen-Atlas est bien orienté pour recevoir les pluies, et les orages y sont assez fréquents même en plein été. Il porte des forêts, là où les indigènes n'ont pas trop déboisé en vue de pâturage. Aux peuplements de liège du pays des Zaër succèdent, chez les Beni-Mguild et les Aït-Youssi, de beaux massifs de cèdres. Cependant la végétation forestière ne paraît pas

dépasser l'altitude de 2.500 mètres, et les sommets, quand ils ne sont pas couverts de neige, sont ordinairement chauves et nus. Sur tout le pourtour du Moyen-Atlas naissent de grosses sources vauclusiennes, issues des calcaires fissurés, comme celles qui donnent naissance à l'Oum-er-Rbia et au Sebou, comme aussi celles de Fès et de Meknès. Les cultures et les établissements permanents sont confinés dans les vallées et le pays dans son ensemble est de vocation plutôt pastorale qu'agricole.

Le Haut-Atlas domine à l'Ouest l'Océan Atlantique ; à l'Est, il disparaît dans les hauts-plateaux des confins algéro-marocains ; entre ces limites, il a une longueur d'environ 700 kilomètres et une largeur moyenne de 60 kilomètres. Il se divise en deux parties, l'aile occidentale et l'aile orientale, séparées par le Tizi-n-Telouet.

Le Haut-Atlas occidental est constitué par un noyau de roches cristallines ou primaires, qui forme une muraille dominant brusquement au Nord la plaine de Marrakech, au Sud le Sous. Les massifs anciens, dont nous avons constaté l'existence dans les plateaux du Maroc occidental, sous les couches plus récentes qui les recouvrent d'une mince pellicule, se retrouvent dans le Haut-Atlas occidental, se continuant dans l'Anti-Atlas et dans le Sahara. Les plis anciens, dit hercyniens, dirigés Nord-Nord-Est-Sud-Sud-Ouest, c'est-à-dire grossièrement parallèles à la côte océanique actuelle, ont donc laissé des traces dans tout le Nord-Ouest Africain, depuis le Maroc septentrional jusqu'à la Mauritanie. La zone la plus élevée de la chaîne hercynienne comprend les grands sommets du Haut-Atlas qui se dressent au Sud de Marrakech, et le Siroua qui relie le Haut-Atlas à l'Anti-Atlas. Cette zone est jalonnée par une série de volcans anciens dont les éruptions ont accumulé de formidables

quantités de matériaux, mais c'est une phase orogénique plus récente, appartenant au système alpin, et dont les plis sont disposés le plus souvent à 45° sur ceux de la chaîne ancienne, qui a remanié les plis anciens et imposé à l'Atlas sa configuration actuelle. Le morcellement de la chaîne hercynienne s'est traduit par des affaissements dans la région occupée par le Houz, ainsi que dans la vallée du Sous et du Haut-Dra, et la direction générale des plis alpins a été déterminée par le bord fracturé des plis anciens.

Le Haut-Atlas commence au cap Guir, sur l'Atlantique, mais, jusqu'au col des Bibaoun, la forme de plateau domine encore, notamment dans la région des Mtouga. A l'Est des Bibaoun, les terrains anciens commencent et la chaîne devient beaucoup plus élevée à partir de l'Ifguig (3.550 m.). Les sommets ont des formes monotones lorsqu'ils sont constitués par des schistes, aiguës lorsqu'ils sont formés par des calcaires ou des porphyres. La vallée du Goundafa ou vallée du Nfis, entaillée dans des grès, est enfermée entre le Djebel Ogdimt (3.600 m.) et le Djebel Ouichdan (3.500 m.) ; c'est un passage d'une grande importance, qui conduit de la plaine de Marrakech à la vallée du Sous. A l'Est du Goundafa est la région que les indigènes appellent Adrar-n-Deren. Le mot Adrar, qui signifie montagne, désigne en Kabylie les mornes rocheux nus ; cette partie du Haut-Atlas marocain est effectivement une grande muraille dentelée, en forme de scie ébréchée. Là sont les sommets les plus élevés de toute l'Afrique du Nord ; les montagnes les plus hautes sont les grands sommets qui ferment l'horizon au Sud de Marrakech, l'Ouenkrim (4.089 m.), le Toubkal (4.165 m.), le Likoumt (3910 m.), l'Inghemar (3895 m.). Vers l'Est, l'altitude est encore très considérable ; beaucoup de sommets atteignent ou dépassent même 3.500 mètres. On arrive ainsi au Tizi-n-Telouet ou col des Glaoua (2.400 m.), entaillé dans les schistes,

la porte de Derah des géographes anciens et des cartes du Moyen Age, qui conduisait au pays des nègres, le passage le plus important qui traverse la grande chaîne et fasse communiquer le Tell marocain et le Sahara.

La partie orientale du Haut-Atlas est encore peu connue. A l'Est du Glaoua, il prend une direction Sud-Ouest-Nord-Est ; les roches anciennes disparaissent ; la chaîne est constituée par des calcaires liasiques, bordés au Nord et au Sud de terrains crétacés ; elle est longée sur son versant septentrional par l'importante vallée de l'Oued-el-Abid, affluent de l'Oum-er-Rbia, où alternent des cuvettes et des gorges profondément encaissées, et qui conduit des plaines du Maroc occidental à la vallée supérieure de la Moulouya.

La chaîne principale conserve une altitude voisine de 3.000 mètres ; un certain nombre de sommets, comme le Djebel Maasker, atteignent probablement 3.500 mètres. Mais, même lorsque la chaîne est très élevée, elle dépasse peu le socle qui la porte et ses formes topographiques sont assez lourdes. Un des cols les plus importants est celui d'Izourar, qui fait communiquer le Tadla avec la vallée de l'Oued Dadès. C'est surtout à partir de ce col que le Haut-Atlas change de caractère. A mesure qu'on s'avance vers l'Est, le système se décompose en plusieurs séries de hauteurs distinctes, séparées par des plaines. Ces hauteurs s'éteignent successivement à la surface des plateaux et sont remplacées par d'autres plis plus méridionaux, nés dans le désert et se dirigeant Sud-Sud-Ouest-Nord-Nord-Est : c'est déjà la constitution de l'Atlas Saharien qui commence.

Le massif de l'Ayachi ou Ari-Aïach (3.750 m.) est un des plus élevés du Haut-Atlas oriental. Des environs de ce massif divergent trois réseaux hydrographiques : celui de la Moulouya, celui de l'Oum-er-Rbia et celui du Ziz. Comme les sources du Guir et du Sebou

ne sont pas non plus éloignées, il y a là un véritable château d'eau du Maroc, d'où les fleuves s'écoulent dans toutes les directions.

L'altitude de l'Atlas diminue notablement aux environs du Tizi-n-Telremt, qui fait communiquer la vallée de la Moulouya avec celle du Ziz, et les plis du Haut-Atlas oriental vont disparaître partiellement sous des dépôts continentaux tertiaires, tout en se continuant dans l'Atlas Saharien d'Algérie. On n'a qu'à relire la description donnée par de Foucauld pour voir avec quelle facilité on accède, dans cette région, à des hauteurs considérables : « L'aisance extrême avec laquelle on franchit ici le Haut-Atlas contraste avec les difficultés qu'on rencontre en le passant au Tizi-n-Telouet, au Sud de Marrakech. Aucun trait de ressemblance, hors l'altitude, n'existe entre l'Atlas des Glaoua et celui-ci. Là, une chaîne formée de longs escarpements presque infranchissables ; ici, au contraire, un sommet auquel on arrive sans s'en apercevoir pour ainsi dire : ce massif se compose d'innombrables montagnes couvrant tout le pays avec l'apparence, non de rameaux perpendiculaires à un tronc, mais d'une série de chaînes parallèles à l'arête principale et séparées entre elles par des plaines, qui occupent la plus grande partie de la contrée. En outre, le Tizi-n-Glaoui est entouré des deux côtés de hauteurs presque en tout temps couvertes de neige ; il forme comme une dépression au milieu de montagnes très élevées. Le Tizi-n-Telremt se trouve au point où la chaîne commence à décroître ; à l'Ouest du col s'élèvent les hautes crêtes toujours blanches de l'Ayachi (Ari-Aïach) ; à l'Est, il n'y a plus trace de neige et la chaîne s'abaisse rapidement ; elle s'allonge vers l'Est, diminuant toujours de hauteur, jusqu'au point où on la perd de vue aux limites de l'horizon. » La moindre altitude à l'Est du Tizi-n-Telremt a une double conséquence : des neiges moins abondantes

nourrissent les cours d'eau et l'Atlas devient plus facilement franchissable.

Le Haut-Atlas forme donc sur 1.000 kilomètres une véritable muraille séparant le Maroc du désert. La grande chaîne est moins favorable au groupement des populations qu'on ne pourrait le croire, par suite de la sécheresse qui se fait sentir même sur le versant septentrional, de la destruction des forêts, du froid et de la neige en hiver, de la rareté des larges vallées irrigables. Dans l'intervalle des vallées poussent quelques chênes-verts, des thuyas, des genévriers. Cette zone forestière assez maigre s'étend sur le versant Nord à une altitude comprise entre 1.000 et 2.000 mètres. La limite des neiges se tient beaucoup plus haut sur le versant Nord que sur le versant Sud. Cependant, d'une manière générale, à partir de 2.500 mètres, la végétation est à peu près absente. Les indigènes n'habitent guère que les vallées principales et jusqu'à une faible hauteur. Ils y constituent de gros villages à la manière kabyle. Leurs cultures irriguées s'étendent en terrasses de chaque côté de la vallée. Les principales de ces cultures sont celles des légumes indigènes, de la patate douce, de l'olivier. Plus haut, surtout au Sud de Marrakech, de beaux noyers s'élèvent exceptionnellement jusque vers 2.800 mètres. De même, dans la vallée du Guir, on voit, à mesure que l'altitude augmente, la végétation prendre un caractère plus septentrional.

Les populations berbères du Haut-Atlas se sont toujours maintenues indépendantes ; leurs montagnes les ont abritées des conquérants, et les grands caïds portiers de l'Atlas, le Mtougui, le Goundafi, le Mesfioui, le Glaoui, formaient une sorte de féodalité semi-indépendante qui n'obéissait que d'assez mauvaise grâce au suzerain. Cependant peut-être cette indépendance était-elle un peu factice, car les caïds vivaient, non pas des régions pauvres où sont établis

leurs nids d'aigles, mais des impôts que le sultan les autorisait à percevoir dans la plaine. Les souverains du Maroc se sont d'ailleurs en général peu préoccupés des régions montagneuses et se sont bornés à assurer quelques communications transversales protégées par des kasbas.

Entre le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas s'insère la vallée de la Moulouya, qui, au point de vue topographique, n'est que le commencement des steppes du Dahra, continuées elles-mêmes par les steppes oranaises. Seule, la présence du fleuve donne à la région de la Moulouya des conditions économiques un peu différentes. C'est une immense plaine blanche, unie et nue, bordée à droite par la ligne claire, à peine visible, du Rekkam, à gauche par le Moyen-Atlas, haute chaîne noire et couronnée de neige, se dressant à pic comme une muraille au-dessus de sa surface. Le fleuve coule au milieu, marqué par une longue ligne de tamarix. Dans cette plaine, plus déserte, dit de Foucauld, qu'aucune partie du Sahara marocain, les rares groupes d'habitations qui s'élèvent hors de la tranchée du fleuve ont de tous points l'aspect des oasis du Sud : même isolement au fond du désert, même richesse de végétation, même fraîcheur délicieuse au milieu de la plaine aride ; il ne manque que les dattiers. Au sortir de ces plaines, la Moulouya coule dans une gorge profondément encaissée et très pittoresque, creusée dans des calcaires, par laquelle elle s'est frayé un chemin vers le littoral et la Méditerranée.

L'Anti-Atlas a une élévation à peu près uniforme de 1.500 mètres. L'axe de la chaîne proprement dite est entièrement formé de terrains primaires, des quartzites très durs émergeant du plateau saharien. C'est une chaîne ancienne, dont les éléments sont orientés Sud-Sud-Ouest-Nord-Nord-Est et qui à tous égards présente des caractères nettement sahariens. L'Anti-Atlas est relié au Haut-Atlas par le

grand massif éruptif du Djebel Siroua (3.000 m.), qui offre un soubassement de schistes et de terrains primaires, recouverts d'un manteau volcanique. La vallée du Sous, enfermée entre le Haut-Atlas, le Siroua et l'Anti-Atlas, a environ 40 kilomètres de large sur 200 kilomètres de longueur. Elle a des eaux abondantes venues des montagnes voisines, mais son importance économique ne saurait se comparer à celle du Rarb et du Houz.

A l'Est du Siroua sont les plateaux du Dra et du Tafilelt, appelés quelquefois Djebel Sarro, mais où l'Anti-Atlas a complètement disparu sous des plateaux de 2.000 mètres d'altitude en moyenne, et où, seuls, quelques lambeaux de chaînes anciennes émergent çà et là au milieu des assises horizontales qui les recouvrent. Tandis que la vallée du Sous est ouverte vers l'Atlantique, les oasis du haut Dra ou Dadès et de ses affluents, le Todra, le Reris, le Ferkla, sont des oasis complètement enfermées dans les montagnes, de petits mondes sans communication avec le dehors. Quand au Tafilelt, c'est la région d'oasis qui correspond au delta terminal de l'Oued Ziz.

Enfin le Bani, longue arête rocheuse de grès noircis, large de 1 à 2 kilomètres, s'élevant de 2 à 300 mètres au-dessus du Sahara environnant, s'étend parallèlement au système de l'Atlas et au cours du Dra sur plus de 600 kilomètres. C'est, dit de Foucauld, comme le ruban d'écume qui borde la plage avant les deux vagues monstrueuses de l'Anti-Atlas et du Haut-Atlas. Le Bani, formé d'arêtes assez saillantes en lames de couteau, n'a pas l'importance orographique qu'on lui a parfois attribuée; il forme cependant une limite politique assez nette entre les populations marocaines et les tribus mauritaniennes. Au delà commencent les plates-formes du Sahara occidental.

CHAPITRE III

LE CLIMAT, LES EAUX ET LA VÉGÉTATION¹

I

Le Maroc semble être placé, au point de vue du climat, dans des conditions plus favorables que les autres régions de la Berbérie, à cause de son relief plus accentué et du voisinage de l'Atlantique, d'où viennent les vents d'Ouest chargés d'humidité. La contrée est aussi, dans une certaine mesure, garantie de l'influence du Sahara par le Haut-Atlas. Cependant il ne faut pas exagérer le bénéfice qu'elle retire de cette situation. Au voisinage du tropique, le désert s'avance jusqu'au bord même de l'Atlantique ; la culture est encore possible sans irrigation jusqu'au Tazeroualt, mais, au Sud du 29^e parallèle environ, on entre dans des régions purement désertiques. Un pays ne profite guère du voisinage de la mer si les vents ne soufflent pas de cette mer vers le continent et ne lui en apportent pas l'humidité bienfaisante ; c'est en somme la répar-

1. TH. FISCHER, *Zur Klimatologie von Marokko (Mittelmeerbilder, II, in-8°, Berlin, 1908)*. — AUGUSTIN BERNARD, *Contribution préliminaire à l'étude du régime des pluies au Maroc (Mémoires de la Société des sciences naturelles du Maroc, 1921)*. — A. JURY et G. DEDEBANT, *Etude sur le régime des pluies au Maroc, (Ibid., 1924)*. — G. DEDEBANT et G. ROCHE, *Nos connaissances actuelles sur le régime des pluies au Maroc (Congrès de l'Eau, Alger, 1930)*. — R. MAIRE, *Contributions à l'étude de la flore du Maroc (B. S. Hist. nat. Afrique du Nord, Mém. et B. Soc. Sc. nat. du Maroc, 1918-1930)*. — H. HUMBERT, *Végétation du Grand-Atlas marocain oriental (B. S. Hist. nat. Afrique du Nord, 1924)*. — BRAUN-BLANQUET et RENÉ MAIRE, *Etudes sur la végétation et la flore marocaines (Mém. Soc. Sc. nat. du Maroc, 1924)*.

tition des pressions atmosphériques qui importe, et qui donne la clef du climat.

En hiver, les basses pressions sont sur la Méditerranée, en été sur le Sahara. Au voisinage des Açores se trouve un maximum barométrique permanent, qui étend ses hautes pressions entre la zone des alizés et la zone des troubles atmosphériques produits par l'interpénétration de l'air froid polaire et de l'air chaud du contre-alizé de Sud-Ouest. Ce centre d'action n'est pas immobile : il suit en latitude le sens de la marche apparente du soleil ; il est plus marqué en été qu'en hiver et occupe une position plus septentrionale.

Le Maroc, situé entre les positions moyennes des deux fronts de discontinuité permanents de l'hémisphère Nord, est soumis tour à tour à l'influence de l'un et de l'autre. En hiver, le front des alizés est dans le Sahara, le front polaire dans le secteur Nord de la Méditerranée ; les vents d'Ouest et de Sud-Ouest dominant, d'autant plus fréquents qu'on s'avance davantage vers le Nord ; ces courants atmosphériques sont chargés de toute l'humidité acquise sur un long parcours maritime et, rencontrant les terres froides de l'Afrique du Nord, où les barrières montagneuses sont normales à leur direction, ils condensent cette humidité sous forme de pluies de relief. En été, le front des alizés se transporte vers le Nord dans le Sahara septentrional, à la lisière de l'Atlas ; le front polaire suit le même mouvement ; l'échauffement du sol de l'Afrique du Nord repousse les hautes pressions vers le Nord-Ouest ; les vents, au lieu de se diriger vers les basses pressions méditerranéennes, affluent vers le foyer d'appel du Sahara ; les courants dominants sont en conséquence ceux du Nord-Est, de l'Est et du Nord, d'autant plus prolongés et plus réguliers qu'on va davantage vers le Sud. La faiblesse du gradient barométrique, la prédominance des vents descendants et qui vont en s'éloignant de leur point

de saturation expliquent suffisamment la rareté des pluies en cette saison, la clarté du ciel et la sécheresse de l'atmosphère.

La température varie beaucoup avec la latitude, l'altitude, l'orientation, la proximité de l'Atlantique et de la Méditerranée. En outre, la côte occidentale du Maroc est baignée par des eaux froides, qu'on nomme quelquefois le courant froid des Canaries. Ce n'est pas à proprement parler un courant dirigé du Nord au Sud. Le vent de Nord-Est imprime à la mer une impulsion qui amène à la surface des eaux froides venant des couches profondes, dont la basse température provoque dans la zone littorale des brouillards et des rosées abondantes (*minsla* des Marocains), bienfaisantes pour la végétation et les récoltes. L'influence des vents alizés et des eaux froides est d'autant plus marquée qu'on s'avance davantage vers le Sud. La température est plus égale à Casablanca qu'à Tanger, à Mogador qu'à Casablanca. A Mogador, la moyenne du mois le plus froid, janvier, est de 16°,4 et celle du mois le plus chaud, août, 22°,6; Mogador a d'ailleurs une situation presque insulaire et un climat assez spécial, analogue à celui de Madère. La température est déjà beaucoup moins égale à Rabat (janvier 12°,6, août 23°,9), moins encore à Tanger (janvier 11°,7, août 24°). A mesure qu'on s'éloigne de la mer, les influences maritimes vont en s'affaiblissant et les influences continentales deviennent prépondérantes; l'action solaire et le rayonnement nocturne s'exercent dans des conditions différentes dans l'atmosphère plus pauvre en vapeur d'eau. Les variations saisonnières et diurnes deviennent d'autant plus grandes, toutes choses égales d'ailleurs, qu'on pénètre dans l'intérieur. La température, dès qu'on quitte la région littorale, s'élève très rapidement en été, s'abaisse en hiver. L'été est très chaud à Fès, et la température de Marrakech (moyenne de jan-

vier 10°,9, de juillet 29°) présente de remarquables ressemblances avec le climat saharien.

Le phénomène de la pluie a une importance capitale au Maroc comme dans toute l'Afrique du Nord. On peut dire que, d'une manière générale, le Maroc est une contrée à pluies rares, mais il y a des distinctions à faire à cet égard suivant les lieux. Il y a diminution graduelle des pluies de la mer au Sahara, avec recrudescence sur les massifs élevés et les parties du littoral les plus avancées dans la mer, diminution dans les plaines et dans les régions plus ou moins abritées des influences maritimes. Les pluies sont amenées par le vent d'Ouest ; la quantité de pluie va donc en diminuant du Nord au Sud, de Tanger à Mogador, à mesure que la part des vents d'Ouest diminue et que celle des vents d'Est augmente. La somme annuelle est de 829 millimètres à Tanger, 494 à Rabat, 391 à Casablanca, 360 à Mogador, 207 à Agadir. Les pluies sont donc beaucoup plus abondantes dans le Maroc septentrional, notamment dans le Rarb, que dans le Maroc méridional, où elles sont de plus en plus rares, de plus en plus courtes à mesure qu'on descend vers le Sud. La direction des vents, les eaux froides qui baignent la côte sont peu favorables à des précipitations intenses.

Quant à la largeur de la zone côtière bien arrosée, elle est d'autant plus étroite qu'on pénètre davantage dans le Sud ; elle a près de 100 kilomètres dans le pays des Chaouïa, 50 seulement à l'Est de Mogador. Quand on s'éloigne de l'Atlantique, le Tell fait place peu à peu à la steppe. La moyenne annuelle des pluies est comprise entre 400 et 200 millimètres sur les plateaux atlantiques (Settat, 371 mm. ; Oued-Zem, 393 mm. ; Mechra-ben-Abbou, 265 mm. ; Marrakech, 304 mm.). Les régions de Meknès et de Fès recueillent comme un entonnoir les courants humides venant de l'Ouest par les vallées du Sebou et de ses affluents, et que conden-

sent les deux écrans des massifs littoraux et de l'Atlas (Meknès, 555 mm. ; Fès, 537 mm. ; Taza, 545 mm.). Le Maroc oriental est au contraire privé de pluies à partir de Taza par les hautes chaînes qui le masquent vers l'Ouest (Oudjda, 357 mm.). Dans les régions montagneuses, la plus grande partie des précipitations tombe sous forme solide et les neiges, fondant au commencement de l'été, nourrissent les fleuves et les canaux d'irrigation. La neige tombe chaque hiver de novembre à mai à partir de 1.000 mètres d'altitude environ. Dans les massifs littoraux, il y a contraste entre la région occidentale bien arrosée (Ouezzan, 698 mm.) et la région orientale beaucoup plus sèche (Melilla, 335 mm.), parce que les montagnes de l'Ouest dérobent en quelque sorte les pluies à la région orientale par leurs saillies plus accentuées et l'avancée plus notable de la côte vers le Nord. Le même phénomène se produit dans l'Atlas ; le versant nord du Moyen-Atlas est bien arrosé (El-Hadjeb, 664 mm. ; Azrou, 803 mm.), mais le Haut-Atlas, malgré son altitude considérable et le voisinage de l'Atlantique, semble recevoir, par suite de la latitude déjà très méridionale et de l'influence de l'alizé et du Sahara, des précipitations moins abondantes qu'on ne pourrait le croire. Sans doute, les neiges s'accumulent dans la saison froide sur ce grand condenseur montagneux et constituent des réserves d'humidité pour la saison chaude ; au-dessus de 3.000 mètres d'altitude, la couverture de neige persiste en général sept mois environ, de novembre à mai inclus. A l'époque quaternaire, il a existé des glaciers dans le Haut-Atlas au Sud de Marrakech ; on y rencontre des cirques glaciaires, bien reconnaissables à leur profil en auge, à parois verticales et à fond plat. Mais il n'y a plus actuellement ni glaciers, ni névés. Cependant, grâce à l'altitude des montagnes qui alimentent les fleuves, il existe au Maroc des régions qui sont, comme l'Égypte,

bien arrosées quoique l'atmosphère y soit sèche et qu'il n'y pleuve guère ; telles sont les oasis du Sous, du Dra, du Tafilelt ; malheureusement, les neiges de l'Atlas sont loin de valoir en abondance et en régularité les pluies tropicales. Dans le Haut-Atlas oriental, il se produit le même phénomène que dans les massifs littoraux : plus on avance vers l'Est, plus les précipitations deviennent rares, plus le caractère saharien s'accroît.

La saison des pluies va du mois de novembre au mois de mai ; il y a ordinairement deux maximas, l'un au commencement, l'autre à la fin de la saison froide, en novembre et en mars. Les pluies ont en général la forme d'averses courtes et violentes ; elles tombent en quelques mois, en quelques jours par mois, en quelques heures par jour. Comme dans le reste de l'Afrique du Nord, elles sont très irrégulières, tant en ce qui concerne la quantité qu'en ce qui regarde la période de l'année où elles se produisent. Leur début trop tardif ou leur cessation trop précoce sont très préjudiciables à l'agriculture.

En résumé, les phénomènes du climat suivent au Maroc la même marche qu'en Algérie et en Tunisie. L'année se divise en deux saisons : la saison des pluies, qui correspond à la saison fraîche, et la saison sèche qui est en même temps la saison chaude. Les influences méditerranéennes et sahariennes, qui déterminent le climat de la Berbérie, se combinent au Maroc avec des influences atlantiques. On pourrait donc voir dans le climat du Maroc, comme dans celui du Portugal, une variété atlantique du climat méditerranéen. Cependant les influences océaniques sont loin de prévaloir sur toute la contrée ; elles n'altèrent pas autant qu'on pourrait le croire le caractère du climat. Le Rarb, c'est-à-dire l'angle Nord-Ouest du Maroc, l'Entre-Deux-Mers, de Tanger à Rabat, constitue la région la plus favorisée. Plus au Sud, dans le Houz, de Rabat

à Mogador et à Marrakech, la zone recevant plus de 40 centimètres d'eau se rétrécit lorsqu'on progresse vers le Sud, et l'on peut distinguer trois régions : la zone côtière cultivable, la zone des steppes, et enfin la zone d'irrigation du pied de l'Atlas. Les massifs montagneux, tant ceux du littoral que ceux de l'Atlas, ont des températures plus rigoureuses, mais des pluies plus abondantes, au moins dans la partie occidentale ; car, dans l'Est, aussi bien dans le Garet que dans la vallée de Moulouya et dans l'Atlas même, la steppe tend graduellement à prévaloir et les conditions deviennent sensiblement les mêmes qu'en Oranie. Enfin des oasis d'irrigation, Sous, Dra, Tafilelt, pays enchanteurs par le contraste qu'ils présentent avec la stérilité avoisinante, mais peu susceptibles de développement économique, occupent les deux versants des grandes chaînes.

II

Parmi les fleuves ou oueds du Maroc, les uns portent leurs eaux à l'Atlantique, les autres vont à la Méditerranée, d'autres enfin descendent vers la dépression saharienne.

La disposition générale du relief et surtout la plus grande altitude des chaînes donnent au Maroc des fleuves incomparablement supérieurs à ceux du reste de la Berbérie.

Dans le Nord-Ouest marocain, les deux principaux cours d'eau sont le Loukkos et le Sebou. Le Loukkos draine la région très arrosée de Chechaouene et d'Ouezzan ; à partir d'El-Ksar, il entre en plaine et des marais l'accompagnent jusqu'à son embouchure. Le Sebou, *l'arnis magnificus et navigabilis* de Pline, est, avec l'Oum-er-Rbia, le fleuve le plus considérable de la Berbérie. Il naît au cœur du Moyen-Atlas, à

environ 120 kilomètres à vol d'oiseau au Sud de Fès, sous le nom d'Oued Guigou. Après avoir décrit un arc de cercle vers l'Est, il se recourbe vers l'Ouest et passe à 4 kilomètres de Fès ; en aval de cette ville, il est rejoint par l'Oued Inaouen, qui lui apporte les eaux de la trouée de Taza ; l'Inaouen paraît avoir capturé, en amont de la cluse de Touahar, une partie des eaux qui allaient auparavant à la Moulouya. Le Sebou contourne ensuite les massifs montagneux qui s'étendent au Nord de Fès et de Meknès, notamment le Zerhoun et le Tselfat, dont l'Oued Mikkès lui amène le tribut. Il reçoit un puissant affluent, l'Ouerra, qui draine le versant méridional des massifs littoraux. Il entre enfin dans la plaine d'alluvions où il reste jusqu'à son embouchure, et vers laquelle confluent l'Oued Rdom et l'Oued Beht, ce dernier grossi de l'Oued Tigrigra et d'autres cours d'eau descendus du Moyen-Atlas. La pente du Sebou devient très faible à partir de Mechra-bel-Ksiri ; il décrit de nombreux méandres et se répand dans des marécages. Des fossés sinueux, appelés *ghefara*, sont de véritables marigots, qui écoulent les eaux du fleuve dans la plaine à la saison des pluies et les eaux de la plaine vers le fleuve à la saison sèche. La largeur du fleuve, qui varie de 35 à 70 mètres dans la traversée des montagnes, est déjà de plus du double en amont du confluent de l'Ouerra. Elle atteint et dépasse 300 mètres dans sa partie inférieure. Le Sebou ne tarit jamais ; son débit minimum à l'étiage d'automne est de 6 mètres cubes à la seconde en amont de Fès, de 13 mètres cubes à Mechra-bel-Ksiri ; pendant l'hiver et le printemps, le débit ne descend pas au-dessous de 50 mètres cubes à la seconde. Les crues atteignent jusqu'à 6 mètres de hauteur et la marée se fait sentir jusqu'à 75 kilomètres de l'embouchure.

Si le Sebou rappelle le Guadalquivir, le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rbia ressemblent aux fleuves de

la *meseta* espagnole. Fleuves de plateau, ils coulent dans des méandres profondément encaissés, avec une pente très forte. Le Bou-Regreg, malgré le tribut que lui apportent l'Oued Grou et l'Oued Korifla, n'a qu'un débit assez faible, sauf en temps de crue ; le large estuaire par lequel il se termine, entre Rabat et Salé, est en effet rempli par la marée beaucoup plus que par les eaux du fleuve lui-même. L'Oum-er-Rbia au contraire est le cours d'eau le plus important du Maroc ; il vient du Djebel Hayan, où ses sources sont très voisines de celles du Sebou. Grossi par un nombre considérable de torrents descendus du versant occidental du Moyen-Atlas, où les neiges sont très abondantes, il coule d'abord en direction Ouest-Sud-Ouest, dans la vallée tectonique de Khenifra, chez les Zaïan. Puis il entre dans la plaine du Tadla, où le rejoint son plus grand affluent, l'Oued-el-Abid, qui double son débit ; fleuve de très forte pente et de régime relativement régulier, l'Oued-el-Abid est une réserve de houille blanche sans pareille au Maroc. L'Oued Tessaout, grossi de l'Oued Lakhdar, vient du Haut-Atlas comme l'Oued-el-Abid ; il a été capturé par l'Oum-er-Rbia aux dépens du Tensift. Rejeté vers le Nord-Ouest par le prolongement du massif des Rehamna, l'Oum-er-Rbia, en aval de Mechra-ben-Abbou, traverse le plateau par une vallée très étroite et profondément encaissée ; la pente est forte, le courant considérable ; à Boulaouan, le fleuve descend brusquement d'une vingtaine de mètres, formant une série de rapides. A Azemmour, la vallée s'élargit et l'estuaire commence. En amont de Khenifra, le débit d'étiage de l'Oum-er-Rbia est de 10 mètres cubes ; à Kasba-Tadla, de 16 mètres cubes ; à Mechra-ben-Abbou, de 36 mètres cubes.

L'Oued Tensift et l'Oued Sous, situés l'un au Nord, l'autre au Sud du Haut-Atlas, sont beaucoup plus pauvres, épuisés d'ailleurs, ainsi que leurs affluents,

par l'irrigation des vallées et des plaines qu'ils traversent. De tous les torrents du Haut-Atlas, seuls le Reraya, l'Ourika et le Nfis ont encore un peu d'eau à la fin de l'été, moins d'un mètre cube. M. Paul Penet a étudié en détail l'Oued Reraya. En mai 1917, il estimait son débit à 4 mètres cubes par seconde dans les gorges de Moulay-Ibrahim, et au mois de juillet suivant, au même point, à 1 mètre cube. Au cours d'une année pluvieuse, le Reraya semble donner comparativement trois fois moins d'eau qu'un torrent des Alpes. Dans les années sèches, son débit peut tomber à zéro sur quelques points de son parcours. La structure de la montagne, où les cirques sont rares, les conditions du ruissellement, les infiltrations dans les calcaires, qui vont alimenter les *khottara* de la plaine de Marrakech, l'évaporation, surtout sous l'influence des vents chauds, expliquent suffisamment cette pauvreté en eau.

Quant aux cours d'eau proprement sahariens, l'Oued Dra aboutit bien encore à la mer après une longue traversée de régions désertiques, mais, à partir du grand coude qu'il décrit, il n'a plus d'eau que par intermittence. L'Oued Ziz, même avec le tribut que lui apporte l'Oued Reris, ne coule plus au delà de Taouz et n'atteint qu'exceptionnellement la Sebkhâ-ed-Daoura. Enfin le Guir et son affluent l'Oued Haïber n'ont de cours permanent et continu que jusqu'à Bou-Denib ; c'est seulement en temps de crue que les eaux atteignent la plaine des Bahariat, les petites mers, qui ne sont autre chose que la patte d'oie, la zone d'épandage du fleuve. La vallée inférieure du Guir, inculte et déserte, contraste étrangement avec l'idée préconçue inspirée par la teinte bleue dont on affuble sur les cartes ses marécages temporaires. Quant à la Zousfana, sauf en quelques points où un seuil rocheux ramène en surface la nappe aquifère, elle ne coule que lors des très

grandes crues, mais elle a un lit souterrain continu et pérenne.

Sur le versant méditerranéen, la structure du pays, disposé en grandes bandes montagneuses parallèles à la mer, est en général un obstacle à la formation de grands réseaux fluviaux. Cependant quelques cours d'eau plus puissants ont réussi à pousser leurs cols de tête par delà les massifs littoraux, voire même jusqu'aux hautes plaines de l'intérieur. Tel est le cas de la Moulouya, qui s'est constituée par la capture progressive de bassins originairement indépendants, disposés en chapelets ; elle réussit à apporter jusqu'à la Méditerranée les eaux de l'Atlas, non sans s'être épuisée avant d'arriver à la mer par l'évaporation à travers les steppes. En certaines saisons, son débit est abondant ; dans d'autres, le fleuve est presque à sec. A Guercif, la Moulouya roule à l'étiage de 5 à 6 mètres cubes à la seconde, son affluent le Melloulou environ 2 mètres cubes.

Les cours d'eau du Maroc sont au plus bas en septembre-octobre, à la fin de la saison sèche ; ils se relèvent légèrement en hiver, puis brusquement au printemps et atteignent en général leur maximum en mars ou avril.

Il y a au Maroc un peu plus d'eau qu'en Algérie, mais beaucoup moins qu'en France. Comme dans toute l'Afrique du Nord, les besoins à satisfaire sous ce rapport sont très supérieurs aux ressources dont on dispose.

III

La nature des sols résulte à la fois du climat, du relief et de la nature des roches décomposées. L'étude des sols de l'Afrique du Nord, qui présente un intérêt considérable, commence à attirer l'attention. Les sols méditerranéens sont en général beaucoup plus

pauvres en humus que ceux de l'Europe septentrionale. Ils sont la plupart du temps de teintes claires. Les conditions sont rarement favorables à la production de limons comme ceux des régions froides, et les formations sableuses dominant. Cependant, dans le Maroc occidental et sous l'influence de l'Atlantique, on trouve des sols de couleur foncée, des terres noires qu'on désigne généralement sous le nom de *tirs* et qui sont de magnifiques terres à céréales, d'une fertilité exceptionnelle.

Le vocable *tirs* (pluriel *touaress*) signifie, non pas terre noire, mais terre argileuse qui se fendille en se desséchant. Le mot pas plus que la chose ne sont complètement inconnus en Algérie et en Tunisie; dans cette dernière contrée, les terres noires sont ordinairement désignées sous le nom de *tell* (pluriel *tilal*). Les terres noires s'étendent entre le Bou-Regreg et le Tensift, sur une longueur de plus de 300 kilomètres, et s'enfoncent jusqu'à 60, parfois même 100 kilomètres dans l'intérieur. Elles se rencontrent par conséquent chez les Zaër, les Chaouïa, les Doukkala et les Abda; c'est chez les Abda et les Doukkala qu'elles offrent le plus d'épaisseur et de continuité. Mais nulle part elles ne forment une bande ininterrompue; elles constituent plutôt des taches elliptiques plus ou moins étendues. Diverses théories ont été émises pour expliquer l'origine des tirs; on a voulu y voir des poussières apportées des steppes de l'intérieur, fixées dans la région côtière par la végétation plus abondante et par l'humidité; d'autres pensent que ces terres se sont formées sur place; ils y voient d'anciens fonds de marais, des rdirs desséchés; d'autres enfin attribuent leur formation à la dissolution des éléments calcaires des grès. Quoi qu'il en soit de ces controverses, qu'on retrouve au sujet de l'origine des différentes sortes de loess, il faut insister sur l'influence du climat dans la formation de ces sols.

Si l'humus est si rare dans les pays méditerranéens, c'est que les conditions de climat ne sont pas favorables à sa formation. Dans le Maroc occidental, le régime des pluies lui permet mieux de se constituer. En outre, sur ce plateau horizontal et incomplètement drainé par les eaux courantes, les matériaux meubles ne sont pas entraînés à la mer et restent sur place. Les propriétés physiques des terres noires, notamment leur capacité pour retenir l'eau et leur épaisseur en certains points, contribuent grandement à leur fertilité. Il faut noter enfin que les indigènes, et après eux les Européens, désignent sous le nom de tirs des terres d'origines et de compositions très diverses et appliquent ce nom à toutes les terres foncées retenant l'eau.

Les agriculteurs du Maroc occidental opposent au tirs le *hamri* ou sol rouge, ce qui revient en somme à distinguer, comme on le fait en tout pays, les terres légères et les terres fortes. Le *hamri* est en effet un sol léger, sablonneux, souvent riche en chaux et en acide phosphorique, mais se desséchant rapidement. Enfin les terres tout à fait sablonneuses sont appelées *rmel*. Le *hamri* et le *rmel* se montrent, sinon aussi fertiles que le tirs, du moins très aptes à la culture, pourvu que les pluies soient assez abondantes.

Une des caractéristiques des sols du Maroc et de l'Afrique du Nord tout entière est le brusque contraste entre les sols-squelettes des massifs montagneux, où l'action mécanique du ruissellement emporte la terre végétale, et les alluvions profondes des plaines. Ce caractère est encore plus marqué dans les steppes, où la terre végétale est peu à près complètement absente des montagnes, tandis que, dans les vallées et les plaines, on trouve en général des sols profonds, de coloration presque toujours très claire, renfermant peu d'humus, au moins à la surface, mais riches en sels solubles, parce que ces sels ne sont pas entraînés par

l'infiltration et le lessivage : d'où cette conclusion en apparence paradoxale que les sols les plus fertiles sont ceux des contrées arides.

Un autre trait caractéristique de l'Afrique du Nord est la fréquence d'une espèce de croûte, de carapace calcaire ou siliceuse à la surface du sol. Ce phénomène d'encroûtement résulte d'une sorte d'incrustation stalagmitique ; il est dû à la rapide évaporation des eaux d'imprégnation, qui remontent à la surface par capillarité et se chargent des éléments solubles des terrains qu'elles ont traversés.

IV

La flore du Maroc, comme celle de toute l'Afrique du Nord, est essentiellement méditerranéenne ; les deux tiers des espèces connues sont méditerranéennes et les genres endémiques, sauf deux, appartiennent à la même souche. Cependant l'élément méditerranéen se trouve mélangé dans certaines régions avec des éléments étrangers qui constituent de véritables enclaves. Le Nord-Ouest du Maroc, entre Larache et Tétouan, renferme de nombreuses espèces ibériques et se rattache au point de vue botanique au domaine lusitanien. Le Maroc oriental et la région de Marrakech constituent deux territoires d'irradiation de la végétation saharienne. Une troisième enclave, dite euro-sibérienne, correspond aux hautes chaînes de l'Atlas et du Rif et montre des espèces d'un caractère plus boréal. Une quatrième enclave, dite macaronésienne, se trouve dans le Sud-Ouest du Maroc et se caractérise par un certain nombre de plantes des Canaries ; c'est le domaine de l'arganier, qui appartient à la famille des Sapotacées et constitue une remarquable exception botanique.

On peut distinguer un étage saharien, un étage

steppique, un étage méditerranéen, un étage montagnard et un étage alpin. Les trois étages inférieurs, qui se superposent en montagne, se juxtaposent en plaine. Le Haut-Atlas forme une sorte de péninsule méditerranéenne en pays steppique et désertique et ses hauts sommets représentent une série d'îlots alpins plus ou moins isolés. C'est le degré d'humidité qui est le facteur essentiel : quelques centimètres de pluie de plus ou de moins, et c'est la forêt, la steppe herbeuse ou le Sahara. Les noms mêmes de Tell, de steppe et de Sahara sont surtout des désignations botaniques, et font allusion au tapis végétal ; ce sont les divisions fondamentales en ce qui concerne la végétation.

Le Maroc présente, au point de vue forestier, un faciès qui le différencie des autres contrées de la Berbérie. Tandis qu'en Algérie et en Tunisie les pentes sont généralement recouvertes d'un maquis d'essences arbustives, au Maroc la brousse est à peu près inconnue. On trouve d'une part des plaines complètement dépourvues de végétation ligneuse, d'autre part de véritables massifs forestiers. Une autre caractéristique de la forêt marocaine est la puissance exceptionnelle de la végétation, qui se traduit, pour les arbres, par une rapidité d'accroissement atteignant parfois le double de celle qu'on constate en Kabylie ou en Kroumirie. Cette vigueur physiologique remarquable tient à un ensemble de causes dont les principales sont l'état hygrométrique de l'air et l'humidité constante du sous-sol.

Au point de vue botanique, la forêt marocaine comprend dans l'ensemble les mêmes espèces végétales que l'Algérie et la Tunisie, bien que son sous-étage soit en général beaucoup moins dense. Les essences, merveilleusement adaptées au sol et au climat, formant de grands massifs, sont quatre chênes : le chêne-liège, le chêne zéen, le chêne afarès, le chêne

vert, et quatre conifères : le pin d'Alep, le cèdre, le thuya et le genévrier de Phénicie. Le peuplier, l'orme, le frêne constituent des rideaux sur le bord des rivières ou des bouquets dans la plaine marécageuse. Les autres essences, poirier sauvage, pistachier, caroubier, cerisier, olivier, micocoulier, noyer, érable, n'existent qu'à l'état de pieds isolés et ne forment pas à proprement parler des peuplements forestiers cohérents. Le climat et la nature du sol exercent sur la répartition des essences une influence remarquable, qui assigne à chacune d'elles une zone bien déterminée.

Le chêne-liège (*Quercus suber*, *fernana* en arabe, *lafrent* ou *izgui* en berbère) est une des espèces les plus caractéristiques de la région méditerranéenne occidentale. C'est un arbre de moyenne grandeur, assez semblable au chêne-vert par son feuillage. Il ne vient que dans les terrains siliceux et dans les régions recevant plus de 60 centimètres de pluie annuelle. Au Maroc, mélangé avec le poirier sauvage, il constitue la grande forêt de Mamora, qui n'a pas moins de 137.000 hectares ; c'est la plus vaste forêt de chênes-liège qui existe. Le même arbre forme des boisements importants dans tout l'arrière-pays entre Rabat et Casablanca, chez les Zaër, les Zemmour, dans le Tafoudeït, dans la région d'Oulmès, chez les Zaïan. Il peuple aussi une petite forêt au Sud de Larache, très abîmée par la dépaissance. Dans les massifs littoraux, passablement déboisés, le chêne-liège ne paraît pas occuper une bien grande place. Il est raréfié dans les Djebala par la culture, dans le Rif et le Gareï par le climat. Il se rencontre cependant sur tout le littoral méditerranéen depuis le cap Spartel jusqu'à la Moulouya. On a constaté l'existence de quelques bouquets aux environs de Tanger ; il paraît relativement abondant entre Tétouan et Melilla, surtout chez les Beni-Touzin et les Beni-Amrath. Dans ces régions littorales, ainsi que dans les confins algéro-

marocains, les massifs de chênes-liège sont généralement d'une faible étendue et l'essence est presque toujours mélangée avec le chêne vert, le chêne kermès et l'olivier.

Le chêne zéen (*Quercus lusitanica*, arabe *zan*, berbère *techt*) est une des plus belles essences forestières de l'Afrique du Nord ; c'est un arbre à feuilles caduques de première grandeur, très voisin de notre chêne-rouvre d'Europe. Il accompagne presque toujours le chêne-liège, mais ne se montre qu'à partir d'une altitude de 700 mètres, jusqu'à 1.800 ou 2.000 mètres, où il se mélange avec le cèdre. Le chêne afarès (*Quercus castanæfolia*) ou chêne à feuilles de châtaignier commence à une altitude plus grande encore, au-dessus de 1.000 mètres, et va jusqu'aux limites supérieures de la végétation forestière. Quant au chêne yeuse ou chêne vert (*Quercus ilex*, arabe *guerrouch*), c'est un arbre de hauteur moyenne, assez semblable par son aspect extérieur au chêne-liège, avec lequel il s'hybride parfois. Il occupe des surfaces très étendues, seul ou en mélange avec le chêne-liège, le pin d'Alep ou même le cèdre. Dans le Moyen-Atlas, on le rencontre à partir de 1.100 mètres d'altitude ; vers 1.800 mètres, il cède la place au cèdre. Dans le Haut-Atlas, il s'élève par peuplements clairs ou par pieds isolés jusqu'à 2.600 mètres, limite supérieure de la végétation forestière ; il est à l'état rabougri sur les hautes crêtes battues par les vents. Le chêne kermès (*Quercus coccifera*) remplace le chêne vert dans les mauvais terrains, dans les régions peu arrosées et aux faibles altitudes ; il se présente presque toujours sous l'aspect d'un arbrisseau de 2 à 4 mètres de hauteur, constituant un buisson avec des tiges grêles. Il assure le boisement d'endroits stériles sur lesquels aucune autre essence forestière ne pourrait se développer. Il est surtout abondant dans les massifs littoraux médiocrement arrosés du Maroc oriental.

Les conifères constituent avec les chênes les plus vastes peuplements dans les forêts de l'Afrique du Nord. Le pin d'Alep (*Pinus halepensis*, arabe *snouber*) est l'essence la plus répandue et la plus rustique de toute la Berbérie. Doué d'un tempérament particulièrement robuste, il vient dans les régions qui ne reçoivent pas plus de 30 centimètres de pluie annuellement, et réussit à vivre sur les plus mauvais terrains. Ses limites d'altitude sont à peu près les mêmes que celles du chêne-liège et de l'olivier, c'est-à-dire 1.500 à 1.700 mètres. Il est beaucoup moins répandu au Maroc qu'en Algérie, les terrains fissiles et perméables qu'il préfère y occupant une moins grande surface. Il se rencontre çà et là en alternance soit avec le chêne-liège, soit avec le chêne vert. On le trouve surtout dans les vallées du haut Tensift, de la Tessaout et de l'Oued-el-Abid, et dans la partie Sud-Ouest du Moyen-Atlas.

Le cèdre (*Cedrus Libani* var. *atlantica*, arabe *meddad*) occupe une région bien déterminée, comprise entre 1.400 et 2.500 mètres d'altitude. Il n'est pas exclusif pour le choix du terrain, mais il lui faut des pluies ou des neiges abondantes, un sol frais, une station ensoleillée, bien aérée et néanmoins pas trop chaude. Avec lui poussent quelques ifs, parfois de grande taille, des érables, quelques chênes zéens, des houx, des cerisiers, quelques sorbiers. En certains points, on trouve le pin maritime. Au Sud, le cèdre cède graduellement la place au genévrier et au thuya. Les vieux cèdres affectent une forme tabulaire des plus caractéristiques ; ceux d'âge moyen présentent l'aspect pyramidal du sapin ou de l'épicéa ; dans le sous-bois poussent un grand nombre de jeunes sujets, témoignant de la puissante vitalité de la forêt. Les principaux massifs de cèdres du Maroc se rencontrent dans le Moyen-Atlas ; ils s'étendent de Khenifra à Sefrou, sur une longueur de plus de 150 kilomètres,

formant une série de bandes parallèles qui se prolongent au Nord-Est dans le pays des Riata et des Beni-Ouaraïn et débordent au delà de Khenifra sur le Haut-Atlas. Ces beaux massifs forestiers, entrecoupés de pâturages qui rappellent les prés-bois du Jura, n'ont été reconnus jusqu'ici que dans la partie centrale, sur le territoire des Beni-Mtir et des Beni-Mguild. Le cèdre fait défaut dans le Haut-Atlas occidental, où il est remplacé par le genévrier, mais il se rencontre dans certaines parties des massifs littoraux. Au Sud de Tétouan, on trouve un sapin spécial (*Abies maroccana*).

Le thuya (*Callitris quadrivalvis*, arabe *arar*), le genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) et le genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), confondus par les indigènes sous le nom de *taga*, ont à peu près la même distribution géographique ; résistant admirablement aux vents et aux intempéries, ils paraissent avoir tenu jadis une grande place dans le boisement des plateaux élevés et des massifs intérieurs, aux altitudes supérieures à 800 mètres, notamment au voisinage du Sahara ; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que des restes, notamment sur le versant sud du Moyen-Atlas.

Dans le Haut-Atlas, au-dessus de la limite supérieure des arbres (2.600 m.), les buissons de *Ribes*, *Rosa*, *Berberis* constituent les formations alpines inférieures. Rarement les pentes sont couvertes de gazons et les rochers de mousses ; on trouve quelques saxifrages, un beau chrysanthème et quelques autres espèces rappelant les plantes vivaces alpines, parmi lesquelles se montrent des espèces du Nord de l'Europe. Les labiées odorantes, telles que les lavandes, les menthes, le thym, les sauges, etc., sont aussi très abondantes sur ces sommets.

Au bord des cours d'eau se trouve une végétation d'un type spécial, composée de tamarix, de saules, de

clématites, de myrtes, etc. Des lauriers-roses, dont les fleurs forment l'agrément du paysage aux mois de juin et de juillet, s'élèvent jusque vers 900 mètres ; ils recherchent de préférence le lit des rivières et le bord des sources.

Les espèces qui constituent le maquis sont les mêmes que celles du sous-bois. Les principales sont l'olivier, le lentisque, qui jouent un rôle prépondérant ; le chêne kermès, l'arbousier, la bruyère, le phyllirea, le myrte, plusieurs espèces de genêts et de citises, les cistes, les hélianthèmes, les lavandes, les romarins, les armoises, les euphorbes, etc.

Même à l'état de nature, la forêt et le maquis n'occupent pas toute la surface du Tell ; sur certains terrains peu propres à la végétation arborescente, ou lorsque la quantité de pluie est trop faible, la surface du sol est occupée par des plantes bulbeuses et des graminées, auxquelles se mêlent de place en place seulement quelques broussailles : c'est ce qu'on pourrait appeler la broussaille-prairie, entremêlée tantôt de palmiers-nains, tantôt de jujubiers. Le palmier-nain (*doum*) caractérise assez bien, dans le Maroc septentrional et occidental, les plaines qui reçoivent de 35 à 60 centimètres de pluies. Il est remplacé, dans les régions plus sèches et à demi steppiennes, par le jujubier. Dans les plaines du Maroc occidental, le jujubier occupe la zone intérieure qui succède à la bande littorale bien arrosée. Ailleurs, ce sont les plantes bulbeuses, comme la scille et l'asphodèle, couvrant d'énormes espaces, qui frappent surtout le regard. Beaucoup de plantes sauvages ont, dans l'Afrique du Nord, une tendance manifeste à former des peuplements vastes et denses. A l'époque de la floraison, elles recouvrent les plaines de vastes tapis rouges, jaunes, bleus ou blancs, formés de soucis, de pâquerettes, de camomilles, de mauves, etc. Les fêrules, appartenant à la famille des Ombellifères,

et dont les tiges atteignent de 2 à 3 mètres de hauteur, sont particulièrement répandues dans les plaines du Maroc occidental ; dans les terres noires, elles sont accompagnées de fenouils, de chardons, notamment de *khorchef* ou artichauts sauvages.

Le Tell marocain qui borde l'Atlantique a été presque entièrement déboisé par la culture ; bien que celle-ci soit loin d'occuper toute la surface du pays, elle est néanmoins beaucoup plus intense dans les plaines telles que celles des Chaouïa et des Doukkala que ne l'était la culture indigène en Algérie et en Tunisie. Il n'y a pour ainsi dire pas un arbre de Tanger à Fès, non plus que de Tanger à Larache, et les régions qui s'étendent entre Casablanca et Fès, entre Casablanca et Mogador, entre Casablanca et Marrakech, sont encore plus complètement déboisées. Le déboisement n'a malheureusement pas été limité aux terres cultivables ; les abus du pâturage et les déprédations de toutes sortes ont ruiné la végétation sur de vastes espaces où le sol, impropre à la culture, est aujourd'hui stérilisé. Le chameau, qui peut atteindre à trois mètres de hauteur, mange ou brise tout : écorce, bourgeons, branches. La chèvre s'attaque surtout à la végétation ligneuse et dévore les bourgeons terminaux des plantes, qui dépérissent et finissent par mourir. Le pâturage du mouton est beaucoup moins destructeur que celui de la chèvre, et les bêtes à cornes, qui ne mangent que l'herbe, sont les moins nuisibles de toutes. Cependant le mouton empêche le sous-bois de se reformer, détruit la racine, durcit la terre par le piétinement et produit une sorte de feutrage qui rend difficile la pénétration de la pluie dans le sol et la croissance de l'herbe. Les bonnes essences disparaissent, les espèces secondaires plus résistantes prennent leur place et la forêt passe à l'état de maquis. Il n'y a pas que la forêt qui recule ; le manteau de plantes herbacées vivaces et de sous-arbrisseaux s'en

va de toutes parts en lambeaux, et le pâturage avec lui, ainsi que le combustible. Sans doute, on ne peut nier la nécessité de la prise de possession par l'agriculture de terres autrefois recouvertes par le maquis, non plus que le rôle indispensable de l'industrie pastorale, mais il y a un intérêt de premier ordre à éviter les excès et les abus. Il faut prendre garde que l'intervention européenne, comme cela s'est produit en Algérie, n'accroisse encore le mal en refoulant les indigènes vers les régions forestières, en suscitant de nouveaux besoins en combustible, en permettant de pénétrer dans des régions jusqu'ici défendues par leur isolement, en mettant, en un mot, toutes les forces de la civilisation au service de l'économie destructive et de la barbarie.

Le Tell passe à la steppe par une série de transitions et de gradations. Dans le Maroc occidental, la steppe occupe toute la zone intérieure des plaines située à une certaine distance de la mer et où les pluies de l'Atlantique ne parviennent plus qu'en faible quantité; au Sud et à l'Est, les reliefs de l'Atlas font reparaître les boisements partout où l'altitude et l'humidité sont suffisantes. Ces steppes sont de riches régions de pâturage; les pasteurs et les troupeaux y pratiquent un nomadisme d'une forme assez spéciale, qui les amène, soit à descendre vers le Tell et la bordure littorale après l'enlèvement des récoltes, soit à remonter vers le Moyen-Atlas à l'époque où les neiges y ont disparu et où ils rencontrent en plein été une végétation abondante. Dans le Maroc oriental, on retrouve une vaste zone de steppes, en tout semblables aux grandes steppes des provinces d'Oran et d'Alger, qui n'en sont que la continuation. Cette zone a pour limite occidentale la vallée de la Moulouya et occupe toute la région comprise entre cette vallée et la frontière algérienne, région qu'on appelle le Dahra marocain. Les steppes du Maroc oriental, où la végé-

tation est beaucoup plus maigre et plus rare que dans les steppes du Maroc occidental, nourrissent néanmoins de nombreux troupeaux. Elles ont une grande extension du Sud au Nord ; exception faite de quelques plaines littorales ou sublittorales et de quelques massifs montagneux, les steppes s'avancent presque jusqu'au bord de la mer dans le Garet, dont le nom même indique que les *gara* ou *gour*, formes de terrain subdésertiques, dominant dans la contrée. Cependant les steppes n'ont un caractère bien tranché que jusqu'à l'Oued Za et à la région de Berguent ; la plaine de Tafrata a déjà un caractère mixte, et la plaine des Angad doit être considérée comme appartenant au Tell.

La végétation des steppes est composée surtout d'espèces coriaces peu nombreuses, aptes à résister à la fois au froid et à la chaleur. L'alfa (*Stipa tenacissima*) est la plus connue des graminées des steppes, en raison de son importance économique. Ses grosses touffes irrégulières sont séparées par des espaces libres où poussent quelques plantes annuelles pendant la saison des pluies. L'alfa craint l'humidité et est exclu en général des régions où il tombe plus de 50 centimètres de pluie en moyenne et où il est remplacé par le diss ; mais, bien qu'il soit caractéristique de la steppe, ce serait une erreur de croire, comme on le fait souvent, qu'il y demeure confiné ; lorsque le sol est bien drainé, l'alfa s'étend dans la région forestière et montagneuse et parvient jusqu'au bord de la mer dans le Maroc oriental. On le rencontre à des altitudes très diverses, depuis le niveau de la mer jusqu'à 1.800 mètres. Il est cependant plus rare au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie. Dans le Maroc occidental, il est remplacé par une autre graminée d'une espèce voisine (*Stipa tortilis*.)

Dans les steppes mêmes, l'alfa évite les dépressions dont l'humidité ou le degré de salure lui seraient

funestes et se cantonne sur les parties du sol les plus saillantes ou les plus déclives. Pendant qu'il occupe les terres caillouteuses ou tout au moins non argileuses, le sparte (*Lygeum spartum*) vit à un niveau inférieur. Plus bas encore, dans les fonds argileux et dans les dépressions limoneuses, s'étalent les deux armoises : l'armoise champêtre (*Artemisia campestris* ou *tegoufet*) et surtout l'armoise blanche (*Artemisia herba-alba* ou *chih*), dont les longues bandes d'un vert plus pâle tranchent de loin sur la masse de la végétation. Elles sont accompagnées d'une série de plantes : polygonées, labiées ou graminées, qui aiment les mêmes terrains. Sur les terres salées qui occupent parfois les dépressions se pressent des salsolacées, auxquelles s'associent des touffes de sparte. Le paysage vert-jaune (alfa), vert-blanc (sparte) et vert-gris (armoise ou salsolacées), dont la teinte se dégrade suivant l'abaissement du relief et d'après la végétation qui en résulte, est très caractéristique des steppes de l'Afrique du Nord. Sur le vert-gris des armoises tranche par endroits, au printemps, le vert-émeraude des orges et des blés, tandis que, sur certains sommets, l'alfa se dissimule sous le vert sombre des arbres.

Sur quelques points se forment des dunes de sable, caractérisées surtout par le drinn (*Aristida pungens*). La région sableuse qui entoure Mogador est couverte de retem (*Retama retem*), légumineuse qui a l'aspect d'un genêt à fleur blanche et dont chaque branche porte d'innombrables escargots.

Enfin, indépendamment de la végétation forestière réfugiée sur les montagnes, certaines dépressions un peu plus fraîches et un peu plus profondes présentent des traces de végétation arborescente ; dans ces dépressions poussent souvent, sous forme d'exemplaires isolés, de magnifiques betoums ou pistachiers de l'Atlas (*Pistacia atlantica*). Dans le thalweg des oueds, on trouve aussi quelques arbustes.

Dans le Maroc occidental, la région située au Sud du Tensift, sur une largeur d'environ 50 kilomètres en partant de la côte, est une région de brousse ; puis la steppe se prononce de plus en plus à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur. L'arbre caractéristique de cette région est l'arganier (*Argania sideroxylon*, arabe *halgan* ou *louz-el-Berber*, amande des Berbères). Il s'étend surtout de Mogador à Agadir, formant, soit seul, soit en mélange avec le thuya et le genévrier, des forêts claires qui couvrent les contreforts occidentaux de l'Atlas, le Sous et le versant Nord de l'Anti-Atlas jusqu'au Siroua. Il ne se rencontre nulle part ailleurs au Maroc, ni même en Afrique. Bien qu'il appartienne à une famille très éloignée de celle de l'olivier au point de vue botanique, il lui ressemble par son aspect général, et on pourrait le définir un olivier épineux. Il donne le même genre de paysage que l'olivier : c'est un paysage de parc à la française, ou si l'on veut une steppe parsemée d'arbres espacés et offrant, par suite, une certaine analogie avec la savane.

Les régions sahariennes qui confinent au Maroc proprement dit sont presque entièrement dépourvues de végétation, en dehors des points ou lignes d'eau qui constituent les oasis. Cependant, au voisinage de l'Atlantique, par suite de l'humidité plus grande, les bons pâturages sont abondants, mais il faut entendre par là des pâturages sahariens, bons pour les nomades et leurs chameaux, et qui n'ont rien de commun avec ce que nous désignons en Europe sous ce vocable. Quelques gommiers parsèment la Feïja et le Bani. Le Dra et ses affluents sont accompagnés d'un cordon de cultures, de pâturages, de vergers, qui s'élargit en certains points, correspondants aux zones d'épandage, pour former des *mader*. Comme le répète de Foucauld à maintes reprises, les oasis du Sahara marocain sont de simples lignes, de minces rubans de

verdure, et n'occupent qu'une très faible superficie relative. Surtout à l'Est de l'écran du Siroua, le Sahara marocain, si l'on s'éloigne des lignes d'eau et d'oasis, est aussi stérile que le Sahara algérien. La vaste hamada qui s'étend entre le Guir et le Tafilelt est particulièrement désolée et presque dépourvue de toute végétation.

V

Telles sont les conditions géographiques dans lesquelles l'homme est appelé à vivre au Maroc. La nature et le relief du sol, le climat et la végétation se combinent diversement pour y déterminer un certain nombre de régions naturelles, qui passent les unes aux autres par des transitions graduelles, mais qui sont néanmoins bien caractérisées. Dans les massifs littoraux, les régions naturelles qu'on peut distinguer sont le pays des Djebala, de Tanger à Peñon-de-Velez ; le Rif, de Peñon-de-Velez à Melilla ; le Garet, de Melilla à la Moulouya. Dans les plaines du Maroc occidental s'individualisent le Rarb, de Tanger au Sebou ; la région de Fès ; puis le couloir de Taza, qui se continue jusqu'en Algérie par les plaines de Tafrata et des Angad ; au delà de la région des Zaër et des Zemmour, qui s'insère comme un coin entre le Maroc du Nord et le Maroc du Sud, sont les plaines du Houz, qui s'étendent de Rabat à Mogador et à Marrakech jusqu'au pied de l'Atlas. Viennent ensuite les grandes chaînes de l'Atlas, Moyen-Atlas, Haut-Atlas et Anti-Atlas, enfermant entre elles la région du Sous, puis les oasis du Todra, du Reris, du Ferkla, du Tafilelt et du Dra, ces dernières déjà en plein Sahara. Enfin viennent la vallée de la Moulouya et le Dahra, commencement des steppes de la province d'Oran. Ces diverses régions sont d'inégale étendue et

d'inégale valeur économique. Les unes sont des régions agricoles, les autres des pays d'industrie pastorale, d'autres enfin sont désertiques et ne connaissent que la culture irriguée, confinée aux points d'eau. Les plus intéressantes à divers titres sont celles qui bordent l'Atlantique : le Rarb, le Houz et le Sous. Mais ces plaines sont solidaires des régions montagneuses qui les encadrent et dont les unes leur ouvrent l'accès de la Méditerranée, tandis que les autres les séparent du Sahara. Ces régions montagneuses ont leur valeur propre, notamment comme zones forestières et comme zones de cultures fruitières. Elles sont le refuge des populations berbères, qui y ont toujours vécu à l'écart des influences civilisatrices, descendant seulement vers les plaines pour s'y ravitailler dans les périodes paisibles, pour inquiéter et piller les agriculteurs et les citadins dans les périodes troublées.

LIVRE II

LES CONDITIONS HISTORIQUES¹

CHAPITRE I

LES ORIGINES²

I

Les populations indigènes de l'Afrique du Nord sont ordinairement désignées sous le nom de Berbères ; c'est le vocable qu'emploient les étrangers depuis une haute antiquité. On a voulu voir dans ce nom une sorte d'onomatopée s'appliquant au peuple dont on ne comprend pas la langue. Ibn-Khaldoun, le grand

1. On trouvera un court, mais excellent résumé de l'histoire du Maroc par EDMOND DOUTTÉ, dans la *Revue générale des Sciences* du 28 février 1903, t. XIV, p. 190-208. — L'ABBÉ GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, 2 vol. in-8°, Paris, 1860. — E. MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 3 vol. in-8°, Paris, 1888-1891. — FR. M.-P. CASTELLANOS, *Historia de Marruecos*, 3^e édition, in-8°, Tanger, 1898. — BUDGETT MEAKIN, *The Moorish Empire*, in-8°, Londres, 1899.

2. Sur les Berbères, bibliographie par MASQUERAY, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. IV, p. 822 ; — par R. BASSET et G. YVER, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, article *Berbères*. — RENÉ BASSET, *Etude sur les dialectes berbères*, in-8°, Paris, 1894. — HENRI BASSET, *Essai sur la littérature des Berbères*, in-8°, Alger, 1920. — ID., *Le culte des grottes au Maroc*, in-8°, Alger, 1920. — Sur la préhistoire, PALLARY, *Instructions sur les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, in-8°, Alger, 1900. — S. GSELL, *L'Algérie dans l'antiquité*, in-18, Alger, 1900. — ID., *Les Monuments antiques de l'Algérie*, 2 vol, in-8°, Paris, 1902. — ID., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome I, in-8°, Paris, 1913. — G.-B.-M. FLAMAND, *Les pierres écrites*, in-8°, Paris, 1921. — *Bulletin de la Société préhistorique du Maroc*. — M. BOULE, *Les hommes fossiles*, 3^e édition, Paris, 1927.

historien des Berbères, raconte que le héros légendaire Ifrikos, pénétrant dans l'Afrique du Nord, s'écria en entendant les indigènes : *Ach berberelkoun ?* Qu'est-ce donc que votre jargon ? Que bredouillez-vous ? Le nom de Beraber, qui s'est d'abord appliqué à l'ensemble des populations nord-africaines, est encore porté par une puissante confédération qui habite le Haut-Atlas marocain. Berber vient certainement du grec *barbaros*, du latin *barbarus*. Ce n'est pas le nom que ces indigènes se donnent à eux-mêmes, ils s'appellent *Imaziren*, et leur langue se nomme la *tamazirt*. C'est un mot très vieux, qu'on retrouve dans les écrivains anciens sous la forme *Mazices* ou des formes voisines. Quand au nom de Kabyle (*kabila*, les tribus), c'est un terme très vague, comme le mot Maure, qu'on trouve déjà dans les auteurs grecs et latins pour désigner les Berbères ; ni l'un ni l'autre de ces vocables n'ont une signification bien précise.

La prédominance de la religion musulmane et de la langue arabe qui lui sert de véhicule avaient fait croire aux Européens, en particulier à l'époque de la conquête de l'Algérie, que l'Afrique du Nord était exclusivement peuplée d'Arabes ; mais un examen même superficiel suffit pour se convaincre que beaucoup de populations indigènes ne parlent pas l'arabe et le comprennent à peine. Isolées dans les massifs montagneux ou dans les oasis, c'est-à-dire dans les régions les moins accessibles, elles se dérobaient à l'observation scientifique des Européens pour les mêmes causes qui les avaient soustraites à la domination politique des Arabes. Cependant, de tout temps, les voyageurs instruits des choses de l'Afrique du Nord ont connu les populations berbères et les dialectes berbères, apparentés les uns aux autres. Il a été finalement reconnu que l'Afrique du Nord est véritablement une Berbérie, où la mince couche arabe repose sur un substratum autochtone à peine modifié et facile

à retrouver. Cette vérité est particulièrement évidente au Maroc ; là, les populations franchement berbères, plus ou moins analogues aux indigènes de la Kabylie du Djurjura, qui, en Algérie, paraissaient tout à fait exceptionnelles, forment l'immense majorité des habitants et occupent la presque totalité du pays.

Les origines berbères sont obscures, et il est bien difficile de déterminer à quelles souches doivent être rattachés les habitants de l'Afrique du Nord. Les documents précis sur l'anthropologie ne sont pas très nombreux et les résultats qu'il donnent ne sont guère concluants. D'après Sergi, les Berbères pris en bloc se rattacheraient à une race qu'il appelle chamitique, qui occuperait tout le Nord de l'Afrique aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, qui serait représentée par des groupes importants au cœur du continent noir et se serait répandue d'autre part dans toute l'Europe occidentale.

Les mensurations anthropologiques sont encore bien peu nombreuses et ne permettent guère de se faire une opinion. Elles donnent l'impression qu'on n'est pas en présence d'une race homogène, tant s'en faut, et décèlent des mélanges de toutes sortes. Certains groupes en effet, présentent une taille moyenne inférieure à 1m. 64, d'autres une taille supérieure à 1m. 72. Les indigènes de l'Afrique du Nord sont en majorité dolichocéphales, cependant il existe parmi eux des brachycéphales ; les moyennes des indices céphaliques varient de 70 à 80. Il existe des populations au nez étroit (leptorrhiniens), d'autres au nez large (mésorrhiniens). Les yeux, la peau sont plus ou moins clairs, plus ou moins foncés. Mais les mensurations anthropologiques montrent que les tribus dites arabes de l'Afrique du Nord présentent les mêmes caractères que les tribus dites berbères. Dans aucun groupement, les sujets de type arabe ne sont assez nombreux pour imposer leurs traits dominants à la masse. Il faut

donc renoncer à opposer l'Arabe au Berbère au point de vue anthropologique. Tout porte à croire que les habitants actuels du Maroc ne diffèrent guère de ceux qui peuplaient le pays il y a 3.000 ans.

Quant à la classification des types, très tranchés et très différents les uns des autres, que nous englobons sous cette appellation de Berbères, elle est bien délicate et nous manquons de documents pour l'entreprendre.

Le type qui paraît le plus répandu, celui dont se rapprochent plus ou moins les deux tiers des habitants de l'Afrique du Nord, est un type au crâne allongé, aux cheveux et aux yeux noirs, de taille moyenne, qui est également le type dominant dans l'Europe méridionale, en Espagne, en Italie, dans le Sud-Ouest de la France. C'est sans doute là une des grandes races qui ont peuplé l'Europe, celle que certains anthropologistes appellent la race méditerranéenne ou race ibéro-ligure.

Un autre type très différent de celui-là offre une remarquable ressemblance avec les Égyptiens tels qu'ils sont figurés sur les monuments antiques, tels que sont encore les fellahs de nos jours. C'est un type grand et élancé, le nez busqué, les attaches fines, le torse conique. Ces indigènes semblent être d'origine orientale ; beaucoup de leurs traits en témoignent.

Enfin on ne peut manquer d'être frappé de la présence, dans beaucoup de régions de l'Afrique du Nord, d'un type de blonds très accusé, aux yeux bleus, mélangés aux populations brunes et qui semble appartenir à une race fort différente. Les dolichocéphales de grande taille se rencontrent dans les massifs montagneux, en particulier dans le Rif marocain. Ces dolicho-blonds rappellent les Germains et les Normands ; on a cherché à les rattacher aux populations nordiques de l'Europe.

D'autres types, plus ou moins bien définis dans

l'état actuel des observations, se rencontrent à chaque instant. Des auteurs divers se sont efforcés de distinguer ces types au Maroc, mais, à ce qu'il semble, avec plus d'audace que de succès. Un fait demeure établi : la race berbère n'est pas une ; elle se compose d'éléments divers, elle est mixte et mêlée dès l'origine. Ainsi s'expliquent peut-être en partie les contradictions entre les divers auteurs qui n'ont connu ou étudié qu'un rameau de cette race. L'Afrique du Nord, vaste carrefour, a vu arriver sans cesse, depuis les temps les plus anciens, des fugitifs et des conquérants de toutes provenances. Elle a été un réceptacle ouvert à toutes les races de l'Asie et de l'Europe. Le Maroc a reçu des habitants par l'Algérie ; il en a même reçu par le Sahara. Il serait vain de vouloir admettre une seule de ces provenances en négligeant les autres. Les divers types de bruns ou de blonds que nous rencontrons aujourd'hui existaient déjà dans l'antiquité et n'ont été que faiblement modifiés par les invasions historiques, même par l'invasion arabe. La race aujourd'hui éteinte des indigènes des Canaries, qui étaient de souche berbère et que leur situation insulaire a dû mieux protéger contre les mélanges extérieurs, présentait des blonds et des bruns. De vagues indices nous permettent d'ailleurs de suivre à travers l'histoire les souches diverses de la race berbère. Les anciens distinguaient les Gétules et les Libyens et, parmi ces derniers, les Libyens blonds, ce qui suffit à montrer combien il est déraisonnable de faire remonter ces populations blondes à l'invasion vandale. Ibn-Khaldoun, reproduisant une classification qui lui est antérieure, classe les tribus berbères en deux catégories, les Botr et les Branès, descendant les uns de Madghis, les autres d'Abter. Aujourd'hui encore, on peut distinguer les Zenata, une des grandes familles de la race berbère, qui paraissent être parmi les derniers arrivés dans la région méditerranéenne, des indigènes

qui ne sont point de souche zénète, Masmouda et Sanhadja.

Il existe une langue berbère, ou du moins des dialectes berbères, apparentés les uns aux autres, et parlés depuis l'Atlantique jusqu'à l'Égypte. Ces dialectes forment une série d'îlots, répandus depuis les Trarzas des bords du Sénégal jusqu'à l'oasis de Syouah dans le désert libyque, qui se sont conservés dans les régions garanties par les montagnes ou par le désert, dans les oasis du Sahara et dans les massifs montagneux du Maroc. L'étude du vocabulaire et de la syntaxe berbères, entreprise par les savants français, n'est pas achevée. Le berbère a été classé dans le groupe des langues dites chamitiques ; il est parent du copte, qui lui-même ressemble à l'ancien égyptien, des dialectes non-sémitiques de l'Abyssinie et de la Nubie. Cependant les ressemblances sont grandes entre les dialectes berbères et les langues sémitiques, comme s'il y avait deux branches séparées d'un même tronc à une époque très ancienne et allant en divergeant. Le berbère paraît correspondre à une couche anté-historique du sémitisme ; aussi a-t-on proposé pour ces langues le nom de protosémitiques. La langue punique semble en outre avoir exercé beaucoup d'influence sur le berbère. Peut-être, dit Renan, la facilité avec laquelle l'arabe prit possession de ces contrées et la disparition complète du latin sont-elles dues à ce que beaucoup d'indigènes parlaient le punique. D'ailleurs, le vocabulaire berbère, reflet de l'histoire de ce peuple, charrie des alluvions de toutes sortes, égyptiennes, phéniciennes, arabes.

La langue est un fait précis et observable : aussi pouvons-nous dire qui parle berbère, qui parle arabe ; nous pouvons distinguer les berbérophones des arabophones ; mais cela ne nous permet nullement de conclure qui est Berbère, qui est Arabe. C'est de la langue qu'il faut entendre le mot d'Ibn-Khaldoun : « Les

Berbères sont un vrai peuple comme tant d'autres en ce monde. » Visiblement, de nombreuses populations berbères ont oublié leur langue pour parler l'arabe. Le fait se produit encore sous nos yeux. De même, les affinités sémitiques du berbère ne nous permettent pas de conclure à l'origine sémitique de tous les individus qui le parlent. L'unité linguistique recouvre la pluralité ethnique.

Il y a peu de chose à tirer des textes anciens, qui manquent de précision. Les passages célèbres et tant de fois commentés d'Hérodote, de Salluste, de Procope, de Khaldoun, qui font allusion à des origines orientales, ont été l'objet d'interprétations contradictoires. Les traditions des Arabes sur leurs migrations antéislamiques en Berbérie, qui n'ont par elles-mêmes aucune valeur, répondent à un fait réel, aux profondes racines qu'ont les populations sémitiques dans l'Afrique du Nord. Peut-être ces traditions se rapportent-elles à la dernière invasion préhistorique, superposée à des populations plus anciennes. La pluralité d'origine des Berbères est, en tout cas, un des faits les plus clairs qu'on puisse déduire des textes anciens.

La fragilité des arguments d'ordre philologique sur les origines des indigènes de l'Afrique du Nord, l'incertitude des récits historiques ont conduit les savants à chercher des données plus précises dans l'étude des documents archéologiques les plus anciens, tels que les ateliers de silex taillés, les gravures rupestres et les monuments mégalithiques. Mais, ici encore, comme on va le voir, les résultats fournis sont contradictoires. L'hypothèse d'une immigration venue d'Europe et celle d'une invasion par l'Orient peuvent être soutenues avec une égale vraisemblance. Elles sont sans doute vraies toutes les deux, si, comme tout porte à le croire, les races qui s'agitent dans l'Afrique septentrionale sont nombreuses et d'origines variées.

II

Dans l'Afrique du Nord comme en Europe, l'homme a certainement été contemporain des grands mammifères quaternaires aujourd'hui disparus. Il se servait alors d'armes en pierre, taillées par simple percussion, répondant au mêmes types généraux que leurs similaires d'Europe. De divers côtés, on a trouvé des outils grossiers en silex, en quartzite, parfois en calcaire, du type de Saint-Acheul ou du type moustérien. On a également rencontré des instruments plus perfectionnés : couteaux, scies, grattoirs, pointes de flèches, en silex taillé encore, mais parfois d'un très beau travail. Ces pointes de flèches ne sont point rares dans le Tell, mais on les trouve surtout à profusion au voisinage du Sahara. Il y en a de véritables ateliers, généralement voisins d'anciennes daïas aujourd'hui desséchées, ou de sources depuis longtemps taries, qui ne se reconnaissent plus que par les dépôts travertineux témoins de leur ancienne activité. Le préhistorique du Maroc ne semble pas différer sensiblement de celui de l'Algérie et de la Tunisie, mais les recherches sont encore trop peu avancées pour qu'on en puisse dire rien de concluant.

Il existe au Maroc, comme dans le reste de l'Afrique du Nord, un grand nombre de grottes, des abris sous roche, qui ont servi de refuge à l'homme préhistorique. La grotte de Kifan-bel-Ghomari, à Taza, fouillée par le lieutenant Campardou, a livré des silex taillés analogues à ceux qu'on a trouvés dans la vallée de la Mouilah, près de Marnia, qui caractérisent la fin du paléolithique supérieur, l'étage appelé ibéromaurusien. Beaucoup de grottes ont servi de sépultures ; près de l'entrée de l'une d'elles, à Taza, une figure géométrique, où l'on a cru voir une image solaire, est sculptée sur le rocher. Les grottes naturelles, plus

Silex

grottes

ou moins aménagées par l'homme, sont nombreuses dans le Moyen-Atlas, entre Beni-Mellal et Ouaouizert. De Foucauld les a signalées et a relaté à leur sujet les légendes qui ont cours parmi les indigènes. Ces cavernes ont sans doute été utilisées autrefois comme habitations. Actuellement encore, elles servent de refuge aux indigènes en cas de danger pour eux-mêmes et pour leur bétail.

Tout porte à croire que le troglodytisme fut autrefois la forme d'habitat la plus commune des Berbères. Le nom même d'*Africa* dériverait, dit-on, du mot *ifri*, qui signifie grotte en berbère. En maint endroit, à Fès, à Taza, à Tlemcen, l'histoire de l'habitation se discerne au premier coup d'œil ; près de ces villes sont des rochers dont les assises présentent une ou plusieurs séries de grottes, dans lesquelles les hommes se sont d'abord établis. Les troglodytes sont encore nombreux dans le Moyen-Atlas, notamment à El-Hadjeb et à Ifrane. Harris a signalé aussi les Aït-Ifri, les gens des cavernes, qui vivent dans les grottes de l'Oued-Dadès. En somme, les cavernes du Maroc ayant été habitées à diverses reprises et l'étant encore aujourd'hui, on ne peut rien préciser à leur sujet tant qu'elles n'auront pas été fouillées méthodiquement.

On rencontre dans l'Afrique du Nord un type particulier et assez répandu de gravures rupestres. Le rabbin Mardochée les a signalées dans le Sous et l'explorateur Lenz les a revues après lui. Douls en a trouvé près du cap Juby ; c'est surtout, semble-t-il, au voisinage du Sahara qu'on les rencontre ; on en connaît au Fezzan, au Tibesti, dans la Haute-Égypte, dans la vallée du Sinaï. Ces dessins primitifs sont très nombreux dans le Sud-Oranais, où ils ont été étudiés avec beaucoup de soin par M. Flamand. Les mêmes rochers portent en général deux séries de figures : la première série, beaucoup plus ancienne que la seconde, se caractérise par la continuité du

gravures rupestres.

trait et par un cachet artistique que ne présentent point les dessins de la seconde série. Dans la série ancienne, on voit représentés des chasseurs ayant déjà le chien pour auxiliaire, coiffés de plumes d'autruche, armés d'arcs et de casse-têtes, à peu près comme les Peaux-Rouges d'Amérique, et accompagnés de figures d'animaux très divers, parfois d'un dessin remarquable, ailleurs difficilement reconnaissables : un éléphant à front très bombé et à oreilles courtes, des bœufs à cornes dirigées en avant, des bubales, des lions, des panthères, des autruches, moins sûrement la girafe, l'hippopotame, le rhinocéros. Il est bien difficile de se prononcer sur l'ancienneté et sur la chronologie des gravures rupestres. A la base des rochers qui les portent, on trouve des ateliers de silex, des flèches grossières et des haches. En faveur de la très haute antiquité de ces gravures, on peut invoquer le fait qu'elles ont été tracées avec des instruments en pierre et non avec des outils métalliques ; les armes qu'on y voit figurer et qui paraissent bien aussi en pierre ; le costume primitif que portent certains personnages : pagnes, coiffures de plumes ; enfin et surtout les espèces animales, aujourd'hui éteintes, qui y sont représentées. Quelques-uns de ces arguments ne sont pas irréfutables. L'usage des outils et des armes en pierre s'est maintenu très longtemps dans certaines parties de l'Afrique septentrionale, surtout à l'intérieur des terres, et les silex taillés que l'on recueille dans les steppes et au Nord du Sahara se trouvent en général à fleur de terre et sans patine, ce qui est une présomption en faveur de leur modernité relative. Un des traits les plus frappants de la Berbérie à toutes les époques est la coexistence sur son sol de civilisations très différentes et inégalement avancées ; il faut y voir une conséquence du conservatisme des Berbères, ce conservatisme dérivant lui-même de la pauvreté et de l'isolement de certaines

régions. Quant à la coiffure à plumes d'autruche, elle a été portée pendant longtemps par les Libyens. Aussi le principal argument sur lequel s'appuie M. Flamand pour dater les plus anciennes gravures rupestres est la figuration sur ces gravures du *Bubalus antiquus*, très reconnaissable à ses grandes cornes de trois mètres d'envergure. Cette espèce est aujourd'hui éteinte, non seulement en Berbérie, mais en Afrique. M. Flamand en conclut que les plus anciennes gravures rupestres datent anthropologiquement de la période néolithique, géologiquement du pléistocène récent.

Les monuments en pierres brutes ou sommairement équarries, assemblées sans ciment, sont nombreux au Maroc comme dans le reste de l'Afrique du Nord. Ils ont en commun l'utilisation de matériaux volumineux qui leur a valu le nom de mégalithes, et la destination des chambres ainsi construites à grand renfort de bras pour servir de tombeaux. Les indigènes les désignent d'une façon générale sous le nom de *Kbour-ed-Djouhala*, tombes des païens. Isolés ou réunis en vastes nécropoles, ces monuments couronnent d'ordinaire des hauteurs rocheuses ou sont accrochés à leur flanc. Deux rites funéraires peuvent être constatés dans ceux qui semblent les plus anciens : tantôt les corps ont été débarrassés de leur chair par une exposition en plein air ou un séjour plus ou moins long dans une sépulture provisoire, et on a enfoui pêle-mêle dans la tombe définitive des ossements appartenant à plusieurs individus. Tantôt les morts ont été ensevelis dans une attitude repliée, les genoux touchant le menton, sans doute dans le but de ligoter le cadavre ; des textes d'Hérodote et de Diodore de Sicile font allusion à ce mode d'ensevelissement chez les Libyens.

Certains des monuments mégalithiques sont probablement très anciens, d'autres ont été bâtis après l'ère

Mégalithes.

chrétienne. En général, il est impossible de les dater. Les éléments de certitude et même de probabilité chronologique manquent le plus souvent. Ce qu'on peut affirmer dès à présent, c'est que l'usage de construire des monuments mégalithiques s'est maintenu dans l'Afrique du Nord bien plus longtemps qu'ailleurs. A cet égard comme à tant d'autres, beaucoup de Berbères ont gardé avec une fidélité obstinée les coutumes de leurs ancêtres.

Les monuments mégalithiques du Maroc n'ont pas été l'objet d'études suivies ni de fouilles systématiques. Des dolmens ont été rencontrés dans le Barb, principalement au Nord de l'Oued Loukkos ; d'autres ont été signalés dans les Beni-Mtir, sur le versant Nord du Haut-Atlas ; chez les Beni-Snassen, près de la frontière algérienne. Les tumulus sont également fréquents au Maroc ; Tissot en a signalé un bon nombre ; leur périphérie est souvent marquée par un cromlech ou cercle de grosses pierres. Le cromlech se rencontre aussi quelquefois seul, par exemple entre Meknès et Fès. L'ensemble des monuments mégalithiques le plus intéressant du Maroc, et aussi le plus connu, est celui de Mzoura. Il est situé à une heure de marche environ de Sidi-el-Yamani, point où se rejoignent les pistes d'El-Ksar et de Larache à Tanger. Là s'élève un large tumulus de 6 à 7 mètres de hauteur, entouré à sa base d'un cercle de grosses pierres. Ces pierres ont en moyenne un mètre de hauteur ; l'une d'elles est haute de 6 mètres et constitue un véritable menhir, qui se voit de fort loin dans la campagne ; les indigènes l'appellent El-Outed, c'est-à-dire le piquet. Autour de ce tumulus se trouvent de nombreux vestiges de monuments mégalithiques.

Un trait assez remarquable de distribution géographique, c'est que les ateliers de silex et les monuments dits mégalithiques semblent s'exclure. D'une manière générale, et sans donner à cette formule une valeur

Tumuli

trop absolue, les mégalithes, ceux du moins qui peuvent prétendre à une ancienneté relative, sont surtout abondants sur les bords de la Méditerranée et dans le Tell ; les ateliers de silex, de même que les gravures rupestres, dans les steppes et dans le Sahara septentrional.

Peut-être l'étude approfondie des sépultures et des restes qu'elles contiennent, jointe à celle des ateliers et des instruments en pierre, apportera-t-elle des éclaircissements au difficile problème des origines berbères, mais jusqu'ici nous ne savons ni quelles populations habitaient les cavernes, ni quels artistes ont gravé les dessins du Sous et de l'Oued Noun, ni quelles races ont élevé les monuments mégalithiques. Le docteur Weisgerber pense qu'à l'époque de la pierre polie, les peuplades ont dû cheminer du Sud au Nord, reculant peu à peu devant la sécheresse croissante du Sahara. Le docteur Hamy, se fondant sur la ressemblance des poteries préhistoriques avec celles que fabriquent aujourd'hui les Somalis, suppose que le Sahara a été peuplé par des Éthiopiens. D'autres anthropologistes ont cherché à prouver que, dans l'antiquité, la race nègre s'étendait non seulement sur tout le Sahara, mais aussi sur le Maroc ; certains crânes extraits des grottes présenteraient des caractères négroïdes. Duveyrier, La Blanchère et d'autres attribuent aussi les gravures rupestres à une race noire, à laquelle ils ont donné le nom de garamantique, mais il faut avouer qu'ils n'ont produit aucun argument solide en faveur de leur hypothèse. Quelques auteurs ont signalé certaines ressemblances des gravures rupestres avec celles que l'on rencontre à l'autre extrémité de l'Afrique, chez les Hottentots.

Quant aux monuments mégalithiques, certains crânes qu'on y a trouvés sont nettement dolichocéphales, et de Quatrefages a cru y reconnaître la race de Cro-Magnon. Le général Faidherbe pensait que les

dolmens avaient été construits par un peuple blond venu d'Europe par le détroit de Gibraltar. Ces blonds auraient peuplé les Canaries et le Nord de l'Afrique et correspondraient aux Libyens blonds des Grecs. Mais il n'est nullement prouvé que le type dolménique ait été importé d'Europe en Afrique. M. Montelius a récemment soutenu le contraire ; d'après ce savant, le type de sépulture des dolmens aurait pris naissance en Orient, où on le rencontre en Syrie et dans la vallée supérieure du Nil. De là, il se serait répandu sur la rive méridionale de la Méditerranée et ensuite dans l'Europe occidentale. De vagues indices tendraient donc à établir un lien entre les blonds et les dolmens, les nègres et les gravures rupestres, les Éthiopiens et les silex et poteries ; mais le meilleur parti à prendre est de confesser notre ignorance. Les problèmes archéologiques, de même d'ailleurs que les problèmes linguistiques, doivent être distingués des problèmes ethnographiques, et la solution des uns n'avance guère celle des autres.

La civilisation primitive de l'Afrique du Nord ne s'est pas développée spontanément, dans une contrée isolée du reste du monde. Par terre et par mer, par le Sahara, par la Tripolitaine, par la Sicile, par le détroit de Gibraltar, les indigènes ont été en relations avec d'autres peuples, bien avant la venue des Phéniciens sur leurs côtes.

Nous savons par diverses inscriptions hiéroglyphiques¹ que les Pharaons furent en rapports fréquents avec les Libyens. Ceux-ci profitaient des périodes de faiblesse de la royauté pour se jeter sur la vallée du Nil et y faire des razzias ; en d'autres temps, ils y servaient comme mercenaires. Au xiv^e et au xiii^e siècles avant J.-C., ils faillirent conquérir l'Égypte. L'empire des Pharaons attirait surtout ses voisins immédiats, qui s'initiaient dans une certaine

1. S. GSELL.

mesure à sa civilisation ; l'influence de l'Égypte, passant de tribu en tribu, pénétra jusque dans la Berbérie. L'alphabet libyque, dont les Touaregs font encore usage aujourd'hui, ne dérive pas de l'alphabet phénicien ; il est étroitement apparenté à des signes gravés sur des vases de la vallée du Nil, vieux peut-être de 6.000 ans. Certaines gravures rupestres présentent l'image d'un bélier dont la tête est surmontée d'une coiffure en forme de calebasse, nouée sous le menton par une sorte de jugulaire ; c'est apparemment la représentation d'une divinité indigène. Le peu que nous savons de la religion primitive des indigènes de la Berbérie, culte des animaux, culte de soleil et de la lune, atteste des influences égyptiennes.

Au cours du second millénaire avant l'ère chrétienne, divers États maritimes arrivèrent dans la Méditerranée à une grande puissance. Sur les côtes de la mer Égée étaient établis les Achéens, les Dardaniens, les Lyciens, les Tyrrhéniens. Entre cette mer et l'Afrique, les Crétois furent pendant un temps, sous le règne à demi légendaire de Minos, les maîtres de la Méditerranée orientale. Ces peuples de la mer, comme les appelaient les Pharaons, entretenirent des relations avec les Libyens ; ils fondèrent peut-être quelques comptoirs sur leurs côtes. Vers 1350-1300, ils s'allièrent à eux pour envahir l'Égypte ; ils contribuèrent sans doute au développement de la civilisation dans le Maghreb.

Ce fut soit aux peuples de la Méditerranée, soit aux Égyptiens, que les indigènes de l'Afrique du Nord durent les céréales et probablement aussi la connaissance des objets en métal. Ils les reçurent d'abord tout fabriqués, puis les fabriquèrent eux-mêmes. Sur le littoral, les progrès de la métallurgie firent tomber en décadence l'industrie de la pierre, mais celle-ci se maintint à l'intérieur des terres. Dans la partie septentrionale du Sahara, on continua à tailler pendant fort longtemps des armes et des outils en silex.

CHAPITRE II

LES PHÉNICIENS ET LES ROMAINS¹

I

Dès le XII^e siècle avant notre ère, les Phéniciens de Tyr et de Sidon fondèrent des établissements sur les côtes africaines. Ce furent d'abord des comptoirs placés dans des îles ou sur des promontoires faciles à défendre. Avant même la fondation de Carthage, ils eurent des escales au delà du détroit de Gadès, sur la côte libyenne de l'Atlantique, comme ils en avaient sur les côtes extérieures de l'Ibérie. Au dire de M. Victor Bérard, l'Odyssée aurait été composée d'après un périple phénicien. C'est ainsi que l'île de Calypso, par exemple, correspondrait à l'îlot de Peregil, dans le détroit de Gibraltar, au pied du Mont-aux-Singes (Djebel Moussa), qui serait l'Atlas. Strabon pensait déjà qu'Homère est la source de toute science comme de toute littérature, et estimait qu'une partie des connaissances des Grecs sur l'Occident leur vint des Phéniciens. Du Maghreb, les Phéniciens exportaient des laines, des peaux, de l'ivoire, des plumes d'autruche, du bétail, des esclaves. Ils laissaient en échange des étoffes, des verroteries, des poteries, des armes, du vin.

1. CH. TISSOT, *Recherches sur la Géographie comparée de la Mauréanie lingitane*, in-8°, Paris, 1878. — S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, 8 volumes in-8°, en cours de publication. — M. BERNIER, *La géographie économique du Maroc dans l'antiquité (Archives marocaines, 1906)*. — L. CHATELAIN, *Ce que nous savons des antiquités romaines au Maroc (Bull. de l'Institut des Hautes-Études marocaines, 1920)*.

A partir du VIII^e siècle, Carthage imposa sa suzeraineté aux Phéniciens d'Occident. Elle lutta avec succès dans le bassin occidental de la Méditerranée contre la concurrence hellénique et franchit les Colonnes d'Hercule. Elle garda de son origine le caractère d'État maritime et n'étendit jamais sa domination directe au delà des régions littorales. L'intérieur appartenait à des princes indigènes, généralement soumis ou vassaux. Des alliances de famille unissaient les chefs indigènes et les principaux membres de l'aristocratie cathaginoise. Comme l'a montré S. Gsell, l'influence carthaginoise a été beaucoup plus profonde qu'on n'a coutume de le dire, tout au moins à l'Est de l'Afrique mineure et la civilisation punique pénétra, à un assez haut degré, semble-t-il, les États berbères. Les Phéniciens apprirent aux indigènes à fabriquer du vin et de l'huile et à exploiter les mines.

Vers le milieu du V^e siècle avant notre ère, Carthage envoya, sous la conduite de l'amiral Hannon, des colonies sur la côte occidentale du Maroc. Le périple d'Hannon est un des plus grands faits de navigation de toute l'antiquité et un des voyages de découvertes les plus considérables. Il nous est connu par un texte de 100 lignes, une inscription gravée dans un des temples de Carthage, traduite en grec et parvenue ainsi jusqu'à nous. Ce texte a fait l'objet de commentaires innombrables, qui n'ont pas réussi à dissiper toutes les obscurités. Hannon partit avec 60 pentecontères (navires à 50 rames) chargées de 30.000 colons, hommes et femmes, et des provisions nécessaires. Il s'agissait donc non seulement d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de Carthage, mais de fonder de véritables colonies d'émigration. Après avoir franchi le détroit de Gadès, Hannon établit en effet des colonies sur la côte occidentale du Maroc, notamment à Thymiaterion (probablement Mehdià, à l'embouchure du Sebou). Il paraît à

Hannon.

peu près démontré qu'Hannon atteignit les pays tropicaux et les régions guinéennes. Il vit des lagunes pleines d'éléphants, de grandes montagnes avec des arbres, des hommes velus et sauvages appelés gorilles, une montagne de feu qui pourrait bien être le volcan du Cameroun, et parvint en fin à la corne du Midi (*Notou Keras*), qu'on peut identifier soit avec le cap des Palmes, soit avec l'estuaire du Gabon. En tout cas, on sait, à n'en pas douter, que les Carthaginois entourèrent le Maroc, comme le reste de l'Afrique du Nord, d'une ceinture de comptoirs commerciaux. Ceux de Rusaddir (Melilla), de Tanger, de Lixus près de Larache, de Sla (Salé) sont les plus connus. Seules, des fouilles systématiques nous apprendront quelque chose de ce lointain passé.

II

Carthage abattue (146 av. J.-C.), Rome suivit longtemps la même politique indigène, politique sage et prudente qui ménageait les étapes et les transitions. Elle laissait aux indigènes du pays leurs chefs naturels et n'intervenait point dans leurs affaires, pourvu que les intérêts de Rome fussent sauvegardés et que nises citoyens, ni ses protégés n'eussent à souffrir soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens. Elle ne demandait aux rois berbères, qu'elle qualifiait du terme bien significatif de rois esclaves (*reges inservientes*), que la reconnaissance en quelque sorte théorique de son protectorat. L'annexion ne fut complète que sous Claude (42 ans après J.-C.). Aux deux anciennes provinces d'Afrique (Tunisie) et de Numidie (partie orientale de la province de Constantine) se joignirent alors la Maurétanie césarienne et la Maurétanie tingitane, séparées par la Malva ou Mulucha (la Moulouya actuelle). Rome possédait désormais toutes

les côtes de la Méditerranée, devenue une mer romaine, après avoir été phénicienne et grecque.

La domination romaine progressant d'Est en Ouest, du golfe des Syrtes à l'Atlantique, ne fut jamais complète dans les régions occidentales qui correspondent au Maroc actuel. A tous égards, son influence y fut beaucoup plus superficielle qu'en Algérie et à plus forte raison en Tunisie. Cependant Tingis, Lixus, || portaient le titre de colonies impériales ; cette dernière ville, située sur un des méandres de l'Oued Loukkos, était particulièrement prospère. Sala, dont a retrouvé les ruines à Chella, près de Rabat, paraît également avoir eu une certaine importance à l'époque romaine. Dans la région de Meknès s'élevait Volubilis, dont les ruines, situées non loin de la zouaïa de Moulay-Idris, au Djebel Zerhoun, occupent une superficie considérable ; elles sont connues des indigènes sous le nom de Ksar-Faraoun ou Château des Pharaons. Bien que la plupart des monuments aient été détruits pour fournir des matériaux aux édifices de Meknès, il subsiste encore des ruines d'une basilique bordant le côté oriental du forum, et d'un arc de triomphe élevé au début du III^e siècle en l'honneur de Caracalla. Des fouilles y ont été faites en 1874 par Ch. Tissot, en 1887 par H. M. P. de la Martinière, à partir de 1915 par M. Louis Chatelain. On y a trouvé quelques œuvres d'art intéressantes, en particulier un chien de bronze et une statue d'éphèbe.

La Tingitane ne fut classée ni dans les provinces sénatoriales, ni dans les provinces impériales d'ordre supérieur placées sous les ordres d'un légat. Elle fut reléguée au rang des provinces inférieures || et le personnel romain y fut réduit au minimum. L'empereur s'y faisait représenter par un gouverneur, choisi parmi les chevaliers, qui portait le titre de procurateur et concentrait entre ses mains tous les pouvoirs militaires, civils et judiciaires.

Rome exigeait de ses sujets marocains de l'argent sous forme d'impôts directs et indirects, et des soldats. La cavalerie maure occupe une place exceptionnelle dans l'armée impériale sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. Les cavaliers africains rendirent de tels services à Trajan dans la guerre de Dacie qu'il les a immortalisés en les associant à sa gloire sur les bas-reliefs de la colonne Trajane.

Les Romains demandaient à la Tingitane du blé et de l'huile, certains aliments de luxe : pintades, escargots, miel, poisson pour faire le garum, des plantes médicinales comme l'euphorbe, des essences végétales précieuses comme le citrus (thuya) dont on fabriquait des meubles de grand prix, des peaux d'animaux, de l'ivoire, des fauves, des éléphants, des chevaux, de la pourpre, des perles, des esclaves. Mais les deux principales productions, comme dans toute l'Afrique du Nord, étaient certainement le blé et l'huile. Le commerce avec la Tingitane se faisait presque tout entier par l'entremise des ports espagnols.

Le Maroc romain ne comprenait que la partie septentrionale du Maroc actuel. La colonisation romaine ne dépassait guère Sala, à l'embouchure du Bou-Regreg. Le poste extrême de ce côté paraît avoir été une tour de guet, Ad-Mercurios, située à 16 milles (23 kilomètres) de Sala. Cependant des inscriptions romaines, notamment l'épithaphe d'une prêtresse, ont été découvertes dans le Moyen-Atlas, près d'Anosseur. D'ailleurs, beaucoup d'indigènes, au Maroc comme en Algérie, avaient adopté, en partie tout au moins, les mœurs et les modes de construction des Romains. Il n'est donc pas toujours facile de faire la part de ce qui revient aux Romains et de ce qui revient aux indigènes romanisés dans les ruines qu'on rencontre, de plus en plus grossières d'ailleurs à mesure qu'on s'avance vers le Sud et qu'on pénètre dans les massifs montagneux.

Il est bien certain que les grands massifs montagneux du Maroc, aussi bien sur le littoral que dans l'Atlas, ainsi que les régions voisines du Sahara, étaient restés en dehors de l'action directe des Romains. Parmi les nombreuses expéditions entreprises par eux pour affermir leur puissance et surtout pour étendre au loin le prestige de leurs armes et obtenir la tranquillité de leurs frontières, il faut citer la mémorable expédition du général Suetonius Paulinus, dont le récit nous a été transmis par Pline. Paulinus fut le premier des généraux romains qui ait franchi l'Atlas. En dix journées de marche, il parvint à la rivière appelée Ger, évidemment l'Oued Guir actuel ; son point de départ est incertain et nous ignorons s'il partit des extrémités occidentales de la Césarienne ou si, sortant de Volubilis, il passa par les Beni-Mguild et franchit l'Atlas au Tizi-n-Telremt comme le croit La Martinière. Il est vraisemblable en tout cas qu'il pénétra assez loin dans le Haut-Atlas, puisqu'il déclare que les sommets conservaient de la neige même en plein été. Il décrit les régions où il parvint comme des solitudes couvertes d'une poussière noire, d'où surgissent çà et là des roches qui semblent brûlées par le feu. Cette expédition du Guir paraît être demeurée isolée et les Romains ne mirent point d'empressement à s'établir dans ces régions si peu engageantes. Pour leurs relations avec le Soudan, ils se servaient de la voie la plus courte et la plus facile, celle de la Tripolitaine.

Pendant toute la durée de sa domination, Rome a dû constamment veiller les armes à la main contre les ennemis du dehors, les nomades Gétules, toujours aux aguets, et ceux du dedans, les Maures, imparfaitement soumis. Le Maroc romain, malgré les efforts continus des empereurs, n'a jamais été absolument pacifié ; il a été troublé par d'incessantes révoltes des chefs indigènes, ces *principes gentium* avec lesquels une

inscription de Volubilis nous montre le procureur de la province en conférence. Il a fallu y entretenir un corps permanent d'occupation et y constituer un solide système de défense. L'effectif de l'armée de Tingitane atteignait environ 10.000 hommes. Sala à l'Ouest, le Djebel Zerhoun à l'Est, solidement occupés et reliés par une série de postes fortifiés, constituaient les deux points d'appui essentiels de la ligne défensive.

Tanger était la tête du réseau routier marocain ; deux routes en partaient, la première le long du littoral atlantique, la seconde vers l'intérieur. La route du littoral, longue de 174 milles (257 kilomètres), passait par Zilis (Arzila), puis gagnait Lixus (Larache). Au Sud de Lixus, elle abandonnait le rivage, atteignait le Sebou à la station de Banasa (Sidi-Ali-bou-Djenoun), en suivait la rive droite jusqu'à Thamusida (Sidi-Ali-ben-Ahmed) et gagnait enfin Sala pour se terminer au poste d'Ad-Mercurios (Kasba-Djedida). La route de l'intérieur, longue de 148 milles (219 kilomètres), se détachait de la précédente à 26 kilomètres au Sud de Tanger ; par la poste d'Ad-Novas (Sidi-el-Yamani), elle atteignait le Loukkos à Oppidum-Novum, la ville actuelle d'El-Ksar, traversait le Sebou, et, par Volubilis, centre de la romanisation du Maroc intérieur, parvenait au point terminus de Tocolosida, à 15 kilomètres au Nord de Meknès. Ainsi le réseau routier était la continuation du réseau de l'Espagne, et il est douteux que les Romains aient établi des communications régulières par terre entre le Maroc et l'Algérie par le couloir de Taza.

En résumé, Rome se borna à l'organisation administrative et à l'exploitation économique du monde méditerranéen. Elle avait réussi mieux que nous dans l'assimilation des indigènes, tout en s'en préoccupant beaucoup moins, et peut-être en partie à cause de cela. Cependant la civilisation romaine et la langue

latine ont péri dans l'Afrique du Nord, tandis qu'elles subsistaient en Espagne et en Gaule. Les causes de cette différence sont multiples ; elles résident pour une part dans les invasions qui ont ravagé la Berbérie, en particulier dans les invasions arabes ; elles se rattachent davantage encore au fait que l'Afrique du Nord n'avait jamais été complètement soumise et encore moins romanisée ; qu'il s'y était conservé, dans les montagnes et dans le désert, des îlots, des réserves de barbarie. Ces réserves de barbarie étaient particulièrement nombreuses au Maroc, à peine touché par la civilisation romaine.

Au v^e siècle, la côte de la Tingitane fut occupée sans résistance par les Vandales. Les Byzantins y restaurèrent pour un peu de temps la civilisation, mais n'occupèrent guère que Tingis (Tanger) et Septa (Ceuta). Cette occupation fut extrêmement précaire, et, à l'époque de l'invasion musulmane, il ne restait plus de la Tingitane que le territoire de Ceuta, commandé par le comte Julien, qui s'était rendu indépendant. En fait, tout le reste du pays appartenait aux indigènes, qui n'avaient jamais été sérieusement inquiétés depuis l'invasion vandale. On a cru reconnaître des chapiteaux et d'autres vestiges byzantins dans des régions aussi éloignées que le Sous ; mais cette constatation, même si elle était exacte, n'impliquerait pas nécessairement l'occupation grecque, l'art berbère s'étant inspiré directement de l'art byzantin.

Le christianisme avait fait de rapides progrès dans la Tingitane comme dans le reste de l'Afrique du Nord. Mais les indigènes abandonnèrent bientôt l'orthodoxie pour le donatisme ; les querelles des catholiques et des donatistes ont été une des principales causes de la ruine et de l'anarchie de l'Afrique septentrionale. Les Berbères semblent avoir vu surtout dans le donatisme une forme d'opposition à la religion de Rome et des empereurs, de même que

plus tard ils embrasseront les hérésies musulmanes par esprit d'opposition et de réaction contre les khalifes. Le christianisme, d'ailleurs, ne semble pas avoir pénétré très profondément les masses. Si l'on s'en rapportait aux listes d'évêchés que nous ont laissées les écrivains ecclésiastiques, on donnerait sans doute une importance exagérée à ce que fut l'élément chrétien au Maroc. Des restes de christianisme se sont maintenus çà et là jusqu'à l'époque d'Idris et même plus tard. Les auteurs arabes nous citent aussi des tribus qui professaient le judaïsme, sans que nous sachions au juste ce qu'était ce judaïsme et s'ils n'ont pas parfois confondu juifs et chrétiens, *les gens du livre*, comme ils les appellent par opposition aux païens.

Au vii^e siècle, la civilisation antique, déjà frappée par sa propre décadence, par les révoltes indigènes, par les agitations donatistes, par l'invasion vandale, périt sous les coups de la conquête arabe. Désormais, l'Afrique du Nord cesse de se rattacher au monde de l'Occident pour faire partie du monde de l'Orient et de l'Islam, auquel elle a toujours appartenu depuis lors.

CHAPITRE III

LA CONQUÊTE ARABE ET LES PREMIÈRES DYNASTIES¹

Le Maroc n'est qu'une mosaïque de groupements élémentaires, ayant chacun leur autonomie. Les luttes et les tendances de ces groupements sont la véritable histoire du pays, mais les matériaux font défaut pour écrire cette histoire. Quant aux événements qui concernent les dynasties établies à Cordoue ou à Bagdad, ils n'intéressent pas la vie profonde de la contrée. Jamais les groupements n'ont été agrégés en un État véritable : à certaines époques, une organisation superficielle et éphémère leur a été imposée du dehors, mais, à chaque défaillance du pouvoir central, tribus et ksours, Berbères et Arabes sont revenus à leur anarchie traditionnelle.

L'histoire de l'Afrique du Nord, comme l'a très bien vu le grand historien Khaldoun, est celle des tribus qui tour à tour acquièrent l'hégémonie. Ces tribus se personnifient en une ou plusieurs dynasties sorties de leur sein et auxquelles elles servent de soutien et d'instrument, de garde du corps et de makhzen. Les Lemaïa et les Beni-Ifren dominent avec les Kharedjites, les Ketama avec les Fatmides, les Lemta et les Lemtouna Sanhadjiens avec les Almoravides, les

1. Outre les ouvrages cités au chapitre I, voir : IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, traduction de SLANE, 4 vol. in-8°, Alger, 1854-56 (c'est l'ouvrage fondamental). — Voir aussi : E. MASQUERAY, *Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique septentrionale (Notices sur Alger et l'Algérie)*, in-18, Alger, 1881). — Id., *Chronique d'Abou-Zakaria*, in-8°, Paris, 1879. — FOURNEL, *Les Berbères. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, 2 vol. in-8°, Paris, 1875-1881. — M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et L. MERCIER, *Manuel d'arabe marocain*, in-8°, Paris, 1926. — E. F. GAUTIER, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927.

Masmouda de l'Atlas avec les Almohades. Puis ces tribus s'usent et s'épuisent rapidement de plusieurs façons : elles perdent leur sang dans les combats, et surtout elles s'amollissent dans la vie facile des plaines et des villes, perdent les qualités agressives et guerrières qui avaient fait leur succès. Elles sont alors remplacées par d'autres, qui, au bout d'un temps plus ou moins long, disparaissent à leur tour.

Il faut ajouter que l'histoire de l'Afrique du Nord, comme l'a montré Masqueray, est essentiellement une histoire religieuse. Les indigènes ne s'arrachent à leurs querelles locales que pour se perdre dans l'universel. C'est un mouvement religieux qui a porté Okba et l'armée syrienne qu'il commandait jusqu'au rivage de l'Atlantique et amené les musulmans jusque dans les plaines de Poitiers. C'est un mouvement religieux qui a donné naissance au kharedjisme et autres schismes berbères. Ce sont des mouvements religieux, au moins dans leur principe, qui ont successivement attribué le pouvoir aux Idrissites, aux Fatmides, aux Almoravides, aux Almohades. C'est d'un mouvement religieux enfin que sont issues les dynasties chérifiennes.

I

La conquête arabe du VII^e siècle n'a pas le caractère d'une invasion, qu'on se plaisait jadis à lui donner. Les petites armées syriennes, bien disciplinées et bien commandées, qui accomplirent cette conquête, ne furent pas un élément de désordre, comme le sera au XI^e siècle l'invasion des Arabes Hilaliens. Les expéditions des premiers généraux arabes ne laissent pas d'ailleurs après elles de domination effective. Le plus célèbre de ces premiers conquérants, Okba-ben-Nafi, aurait traversé toute l'Afrique du Nord et se

serait avancé jusqu'à l'Atlantique, mais ce qu'on nous raconte de cette expédition a un caractère si nettement légendaire qu'on ne sait rien de précis, et qu'on peut même douter de la réalité des faits. Okba serait arrivé jusqu'à Ceuta, seule ville demeurée au pouvoir des Byzantins dans le Maghreb extrême. Le comte Julien renonça à résister, se fit confirmer dans son gouvernement et engagea le conquérant à pénétrer chez les Berbères de l'Atlas. Okba arriva ainsi jusque dans le Sous-el-Aksa, et, parvenu au bord de la grande mer, il poussa son cheval dans les flots : « Seigneur, s'écria-t-il, si cette mer ne m'en empêchait, j'irais dans des contrées plus lointaines encore et dans le royaume de Doul-Korneïn, en combattant pour ta religion et en tuant ceux qui ne croient pas en ton existence et qui adorent d'autres dieux que toi. »

Cette longue chevauchée ne laissa derrière elle aucune trace durable. Les Arabes reparurent dans l'Ouest en 705 avec Moussa-ben-Noceïr. Mais ce premier ban de conquérants arabes était trop peu nombreux pour qu'ils fussent réellement maîtres du pays ; ils y laissèrent seulement quelques garnisons et quelques missionnaires. Au fond, la Berbérie restait berbère, et, si les conquérants arabes ont pu venir à bout momentanément de la résistance des indigènes, c'est vraisemblablement parce qu'ils ont eu la chance ou l'adresse de pouvoir détourner et utiliser leur ardeur guerrière en les entraînant à la conquête de l'Espagne.

D'après les légendes, ce serait encore le comte Julien qui aurait lancé les Arabes à la conquête de l'Espagne, pour venger un outrage fait à sa fille par Roderik, roi des Visigoths. Quoi qu'il en soit, Moussa envoya son lieutenant berbère Tarif ou Tarik conquérir l'Espagne. L'armée aborda au *Calpe promontorium*, appelé depuis Djebel-Tarik (Gibraltar), et les Visigoths

succombèrent à la grande bataille de Xérès, qui dura huit jours. Un courant continu semble avoir dès lors amené en Espagne les immigrants berbères ; aussi l'invasion musulmane dépasse-t-elle les Pyrénées en 718 et s'avance jusqu'en Gaule.

Vers 730, l'empire des khalifes atteint sa plus grande expansion. Mais cet immense empire, qui s'étendait depuis le fond de l'Orient jusqu'à la mer des Ténèbres, comprenait des populations très diverses, qui, comme celles de l'empire de Charlemagne, n'avaient entre elles d'autre lien que le lien religieux. Comme l'empire carolingien, le vaste empire des khalifes se désagrégea très rapidement. Les insurrections des Berbères contribuèrent, au moins autant que la victoire de Charles Martel à Poitiers, au recul de l'invasion arabe. La grande révolte berbère de 740 a sous ce rapport une importance capitale pour l'histoire générale de l'Occident.

II

Dès que les Berbères du Maroc eurent appris à balbutier la profession de foi musulmane, c'est comme musulmans qu'ils combattirent ceux-là mêmes qui leur avaient apporté la bonne parole du Coran. Comme jadis ils avaient dressé l'église donatiste contre l'église catholique, ils opposèrent au dogme orthodoxe le dogme kharedjite. Le kharedjisme était une sorte de puritanisme égalitaire et farouche dont les sectateurs avaient terrorisé l'Orient et failli renverser l'empire Ommiade. Les Kharedjites sont des non-conformistes, des hommes pieux, indignés de la dépravation et de l'hypocrisie de ces successeurs du Prophète qui se servaient de la religion comme d'un moyen de réaliser leurs ambitions. Ce sont des républicains et des démocrates, en religion comme en

politique, et des moralistes austères. Ils prêchent que la foi sans les œuvres ne suffit pas et que les pécheurs seront damnés aussi bien que les incrédules. Ils professent que les Koreïchites n'ont pas un droit exclusif au khalifat et que tout khalife est révocable en cas d'indignité. Leur idéal de gouvernement est un chef élu sans cesse surveillé et toujours responsable devant l'assemblée universelle des musulmans.

Les Kharedjites envoyèrent en Occident des missionnaires, qui trouvèrent le terrain merveilleusement préparé pour une révolte contre le khalifat et ses gouverneurs. Les indigènes embrassèrent avec passion les doctrines de cette secte, dont les violences répétèrent, à plusieurs siècles de distance, les excès des donatistes et les fureurs des circoncellions. La religion telle que la comprenaient les Berbères n'était pas la froide religion des gens qui disaient toujours ce qu'ils devaient au khalife, jamais ce que le khalife leur devait ; ils virent dans le kharedjisme un moyen de se révolter au nom d'Allah et de satisfaire leurs espérances de nivellement universel. Le calvinisme musulman trouva là son Écosse. Toutes les grandes révoltes qui, pendant plusieurs siècles, se produisirent dans l'Afrique du Nord, se firent au nom du kharedjisme. Au VIII^e siècle, ces hérétiques fondent un empire à Tiaret et un autre à Sidjilmassa, au Tafilelt. En somme, dès cette époque, l'Occident échappe complètement // au khalifat.

A la vérité, les Khadjerites ne paraissent pas avoir dominé dans l'Ouest du Maroc, mais, là encore, devant les musulmans se dressent des hérésies directement issues de l'islamisme. Sur le littoral de l'Atlantique, un certain Salah, fils de Tarif, se faisait passer pour prophète et avait composé un Coran en berbère ; il s'appuyait sur la tribu des Berghouata. Enfin, un descendant d'Ali, gendre du prophète, traqué en Orient par les khalifes, parvint à se réfugier au Maroc

et à y créer un véritable empire. En 788, ce personnage, nommé Idris, gagna Oulili (Volubilis, non loin de Fès), dans les montagnes des Aoureba. Il fut bien accueilli par les Berbères ; son autorité s'établit sur tout le Maghreb extrême et une partie du Maghreb central jusqu'à Tlemcen. Idris mourut en 793, empoisonné, dit-on, par un émissaire du khalife Haroun. Il fut enterré au Djebel Zerhoun et il est devenu le grand patron, le saint national en quelque sorte du Maroc. Un des affranchis d'Idris, Rached, éleva un fils posthume d'Idris et d'une Berbère, qui succéda à son père en 804 et fonda la ville de Fès, sur un emplacement traversé par un affluent du Sebou et occupé par des indigènes de la tribu des Zouara ; il y établit un certain nombre de musulmans d'Espagne et la nouvelle ville fut divisée en deux quartiers : celui des Andalous et celui des Kairouanites. Si Idris I^{er} est devenu le patron du Maroc, Idris II est celui de Fès, où il est plus vénéré que son père. Presque tous les chérifs du Maghreb revendiquent Idris comme leur ancêtre.

Ainsi l'autorité du khalifat a à peu près disparu de l'Afrique du Nord. Les Berbères, qui, dit un proverbe, mettent une bride aux rois comme on bride les chevaux, se sont débarrassés de l'autorité politique que l'Orient leur avait un moment imposée. D'ailleurs, en 750, les Omniades de Damas disparaissaient pour faire place aux Abbassides, qui, quelques années plus tard, se fixaient à Bagdad. L'Espagne de son côté répudiait les Abbassides, intronisait un Ommiade, et s'affranchissait définitivement du khalifat de Bagdad, auquel elle opposait le khalifat de Cordoue.

Après la mort d'Idris commence au Maroc une période extrêmement confuse. L'histoire est dispersée, morcelée comme le pays lui-même. L'empire idrissite se désagrège et les descendants d'Idris s'épuisent en luttes les uns contre les autres. La tribu des Miknassa

tend à prendre la place de celle des Aoureba, qui soutenait les Idrissites, et, pendant tout le x^e siècle, lui dispute l'empire de Fès, avec des alternatives de revers et de succès. En outre, Miknassa et Idrissites sont menacés d'un côté par les Fatmides, de l'autre par les Ommiades d'Espagne.

Depuis l'an 909, en effet, une nouvelle puissance est apparue à l'Orient de l'Afrique du Nord, celle des Fatmides Chiïtes. Un mahdi, Obeïd-Allah, vient d'Orient et s'appuie surtout sur la tribu des Ketama de la Kabylie. Les Berbères, qui avaient si bien accueilli les tendances puritaines représentées par les Kharedjites, accueillirent également les tendances mystiques représentées par les Chiïtes. Le messianisme, qui leur promet un avenir meilleur, trouve chez eux un terrain favorable ; surtout, la secte nouvelle fait de nombreux prosélytes parce qu'elle se présente comme ennemie de l'orthodoxie et des khalifes. Obeïd-Allah entraîne les Berbères à sa suite vers l'Orient. Ils conquièrent l'Égypte comme ils ont conquis l'Espagne et la Sicile, et réalisent la parole prêtée au Prophète, d'après laquelle, au vi^e siècle de l'hégire, le soleil se lèverait du côté de l'Occident. En 973, les Fatmides transportent au Caire le centre de leur empire, qui s'étend jusqu'à la Moulouya et menace d'englober Fès. D'autre part, le khalifat ommiade de Cordoue est à l'apogée de sa puissance et cherche à s'annexer le Maroc. Les Idrissites et les Miknassa ne sauraient être que des satellites de ces deux grands États. Enfin, en 973, les Ommiades détruisent complètement les Idrissites et les poursuivent jusque dans le Rif. Les Miknassa ne sont pas pour cela maîtres de la situation, car une autre grande tribu, les Magraoua, s'empare de Fès, sous les ordres de son chef Ziri-ben-Atia, qui fonde une petite dynastie. Ces dynasties indigènes s'épuisent dans les dissensions des sofs et les luttes des partis.

CHAPITRE IV

L'INVASION HILALIENNE LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES¹

I

Au XI^e siècle se produit un événement d'une importance capitale pour les destinées de la Berbérie tout entière : c'est la grande invasion hilalienne.

Les tribus arabes des Hilal et des Soleïm étaient établies, vers l'époque de l'avènement des Abbassides, dans les déserts du Hedjaz. C'étaient d'effroyables pillards, qui rançonnaient les caravanes et les pèlerins de la Mecque. Vers la fin du x^e siècle, les Fatmides les transportèrent en masse dans la Haute-Égypte et les cantonnèrent sur la rive gauche du Nil. Sur ces entre-faites, s'il faut en croire les historiens arabes, le souverain qui régnait à Kairouan, Moezz-ben-Badis, répudia l'autorité fatmide et revint à l'orthodoxie. Sur le conseil de son ministre, El-Yazouri, le khalife fatmide, trop affaibli pour entreprendre lui-même une expédition, se vengea de son vassal en lançant sur l'Afrique du Nord les Hilal et les Soleïm, ce qui présentait le double avantage de s'en débarrasser et de donner des difficultés à El-Moezz : « Je vous fais cadeau, leur dit Yazouri, du Maghreb et du royaume d'El-Moezz le Sanhadjite, vil esclave qui s'est révolté

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : E. CARETTE, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1853. — G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècle*, in-8°, Paris, 1913. — MERRAKECHI, *Histoire des Almohades*, trad. FAGNAN, in-8°, Alger, 1893. — LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1927.

contre son maître. » Bien qu'il n'y ait pas de raison absolue de douter de ce récit, il faut se défier de la tendance des historiens arabes à toujours attribuer les événements à des causes fortuites et accidentelles. L'histoire de la vengeance du kalife fatmide ressemble singulièrement à celle du comte Julien, qui lui aussi aurait provoqué l'invasion de l'Espagne à l'occasion d'une inimitié toute personnelle. Ce qui doit éveiller notre défiance, c'est que nous savons par ailleurs que certaines tribus arabes étaient déjà parvenues dans le pays de Barka avant la grande invasion. Quoi qu'il en soit, non seulement les Hilal et les Soleïm, mais toutes sortes de nomades émigrèrent en masse vers l'Ifrikia. Il n'est pas possible de connaître le nombre des envahisseurs ; ils étaient en tout cas fort nombreux, peut-être 200.000 familles, et probablement une lente infiltration succéda à l'invasion proprement dite. Il ne s'agissait donc plus de petites armées régulières comme les troupes syriennes du VII^e et du VIII^e siècles : ce sont des émigrants qui arrivent avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des bandes sans discipline et presque sans chefs : « Les premiers conquérants musulmans, dit Khaldoun, ne s'établirent point au Maghreb comme habitants des tentes ; pour rester maîtres du pays, ils durent demeurer dans les villes. Ce ne fut qu'au milieu du X^e siècle de l'hégire que les Arabes nomades s'y dispersèrent par tribus et vinrent camper dans toutes les parties de cette vaste région. »

Les conséquences de l'invasion du XI^e siècle ne se produisirent que lentement. Vers 1100, l'invasion proprement dite est à peu près terminée, mais le mouvement se continue au moins jusqu'au XIV^e siècle. Pour conquérir leur emplacement définitif et écouler leur trop-plein, les Arabes se mettent au service des dynasties berbères, qui s'en font des alliés contre leurs rivales, introduisant ainsi dans leurs États les pires

éléments d'anarchie. D'ailleurs, les tribus berbères préférèrent bien souvent profiter du pillage que de le subir. Khaldoun compare ces Arabes de la seconde invasion à des loups affamés, à des sauterelles dévorantes, et un chapitre de ses *Prolégomènes* est intitulé : « Tout pays conquis par les Arabes est un pays bientôt ruiné. » « Ils pénétrèrent partout, excepté dans les gorges des hautes montagnes, poussèrent dans toutes les plaines dévastées leurs troupeaux de moutons et de chameaux, empêchèrent le commerce, ruinèrent l'industrie, firent enfin de la majeure partie de l'Afrique du Nord la terre pauvre et nue que nous avons comme découverte dans ce siècle avec une sorte d'horreur¹. » Ils ne dominèrent nulle part, tout en détruisant beaucoup ; aussi leur action n'est-elle pas sensible lorsqu'on étudie simplement l'histoire des dynasties. Comme ils ne sont jamais que des pillards ou des condottieri, leur nom n'apparaît pas habituellement. Ils n'en ont pas moins eu la plus funeste action politique. Ils n'épargnèrent que les parties inaccessibles des grands massifs montagneux. Aussi le Maroc fut-il relativement respecté par eux ; le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas, les massifs littoraux du Rif, furent à peu près indemnes de leur infiltration ; les plaines au contraire furent envahies et bouleversées.

Les conséquences ethnographiques de cet envahissement furent durables. Les Berbères se réfugièrent dans les régions montagneuses ou dans les oasis du Sahara. Partout ailleurs, les groupes berbères et arabes se superposent, se juxtaposent, se mélangent, et de ces mélanges se sont formées des tribus nouvelles, constituées d'éléments divers auxquels il est difficile d'assigner une origine exacte. Évidemment, l'invasion du XI^e siècle a beaucoup contribué à arabiser et à islamiser les indigènes de l'Afrique du Nord. Cepen-

1. E. MASQUERAY.

nant il ne faudrait pas exagérer cette influence. Les Berbères, même lorsqu'ils ont oublié leur langue pour apprendre celle des envahisseurs, ont certainement gardé une énorme supériorité numérique. Il y avait d'ailleurs des nomades dans l'Afrique du Nord bien avant l'invasion arabe ; il y en a eu de tout temps, et les plus nomades de tous les nomades, les Touareg, sont précisément des Berbères. Au point de vue religieux, les hordes pillardes du xi^e siècle n'ont pas dû avoir non plus une très grande action. Les Arabes nomades ont toujours passé pour très sceptiques et très indifférents en matière religieuse, contrairement à l'idée qu'on s'en fait quelquefois. L'islamisation a été surtout l'œuvre lente des missionnaires qui, pendant plusieurs siècles, ont parcouru le Maghreb, et d'ailleurs le grand renouveau de l'islam dans l'Afrique du Nord ne coïncide pas avec l'invasion hilalienne : il ne s'est produit qu'au xvi^e siècle.

II

Au moment même où les Arabes nomades venus de l'Orient envahissent l'Afrique du Nord, un puissant empire berbère, celui des Almoravides, s'élève à l'autre extrémité du Maghreb. Dans le désert qui s'étend entre l'Atlas, le Sénégal et l'Atlantique vivaient des tribus berbères de la souche des Sanhadja (Zenaguen, pluriel berbère de Zenaga, d'où dérive le nom du fleuve Sénégal). On les appelait les Molathemin, les voilés, à cause du litham ou voile qui leur couvrait le visage. Au ix^e siècle, l'Islam avait pénétré jusqu'à eux, et ils s'étaient convertis à la religion du Prophète. Ils en savaient d'ailleurs très peu de chose, et le seul enseignement qu'ils en avaient retenu, c'était le devoir de la guerre sainte contre les nègres du Soudan, païens haïssables. Au xi^e siècle, ils passent au premier plan,

entraînés par des missionnaires musulmans qui habitaient un ribat ou couvent fortifié dans un flot du Sénégal. De ce lieu de retraite pour la prière et de préparation pour la guerre sainte partaient de fructueuses razzias, dont le prosélytisme était le prétexte et l'amour du pillage le plus puissant. Une force militaire fut constituée, comprenant des cavaliers montés soit sur des meharis, soit sur des chevaux, et des fantassins bien disciplinés armés de longues piques et de javelots. Une caisse fut créée, où l'on déposait les produits de la dîme. On appelait ces hommes les Moudjahidin, c'est-à-dire les combattants du djihad, de la guerre sainte, ou encore les Morabitin, à cause du ribat auquel ils étaient attachés. De ce mot de Morabitin dérive à la fois le mot Almoravide et le mot marabout. Vers 1033, une première course à travers le désert conduisit les Almoravides d'abord au pays de Dra, puis à Sidjilmassa, qu'ils enlevèrent aux Magraoua avec un énorme butin. Ils détruisirent avec une haine sauvage les instruments de musique et les lieux de plaisir où l'on vendait du vin ; puis ils allèrent ravager les pays nègres jusqu'à la grande ville d'Aoudagost. Vers 1056, une nouvelle campagne les conduisit dans le Sous, à Taroudant, puis, franchissant l'Atlas, ils détruisirent le royaume d'Aghmat, conquièrent la province du Tadla, enfin détruisirent les Berghouata schismatiques.

Le véritable fondateur de l'empire almoravide est Youssef-ben-Tachfin. C'était un Saharien de la tribu des Lemtouna. On nous le représente de taille moyenne, maigre, la barbe rare, les cheveux crépus, les sourcils joints, le teint brun. Il était austère, simple dans sa mise, ne portant que de la laine, ne se nourrissant que d'orge et de lait de chamelle ; c'était un mystique, entièrement dominé par la dévotion ; il passa sa vie à prier et à jeûner, et, bien que courageux, fut un saint plutôt qu'un guerrier. Il épousa

la veuve du roi d'Aghmat, la belle Zineb, magicienne, disait-on, et qui faisait des miracles. Elle devint sa conseillère politique et semble avoir joué un rôle considérable dans la fondation de l'empire almohade.

Youssef-ben-Tachfin voulut avoir une capitale digne de son empire en même temps qu'une base d'opération sur le versant septentrional de l'Atlas. Au pied de la grande chaîne, sur le cours supérieur du Tensift, il fonda la ville de Marrakech (1062), où est aujourd'hui son tombeau. Suivi d'une armée de Guezoula, de Masmouda, de Zenata, il vint assiéger et prit Fès (1063). Puis il gagna la vallée de la Moulouya et le pays des Houara. Rappelé à Fès par une révolte, il s'en empara de nouveau, massacra tous les hommes valides, fit un grand carnage des Magraoua et des Miknassa. En 1084, Youssef vint à bout des dernières résistances ; il s'empara de Tanger, qui appartenait encore aux Idrissites, puis du Rif, de Melilla, de Nokour. Il soumit les Beni-Snassen et Oudjda, assiégea Tlemcen, où il fonda un quartier appelé Tagraret, et y demeura un certain temps, se proposant de faire de cette ville le centre de sa domination dans l'Est ; un de ses lieutenants conquit Oran, Ténès, dépassa l'Ouarsenis et vint assiéger Alger.

Il est probable que les Almoravides auraient étendu leur empire sur toute la Berbérie, mais ils se montrèrent plus préoccupés de l'Espagne que du Maghreb. Appelé par ses coreligionnaires pour lutter contre les chrétiens dans la péninsule, Youssef-ben-Tachfin subjuga tous les petits roitelets musulmans et ne s'arrêta qu'après avoir fait peser sur toute l'Espagne musulmane le joug de sa domination sectaire. Ce fut un coup mortel porté à cette brillante civilisation andalouse. En 1086, Youssef livra à Alphonse VI, roi de Castille et Léon, la bataille de Zallaca, près de Tolède. Son armée, assemblage bizarre de races

et de costumes, où l'on voyait des Arabes, des Berbères, des nègres, des Sahariens à demi sauvages et presque nus, à côté de mercenaires chrétiens bardés de fer, triompha de celle d'Alphonse ; mais, bientôt rappelé en Afrique, Youssef ne put tirer parti de sa victoire. Lorsqu'il mourut en 1106, il laissait à ses successeurs un empire qui s'étendait de l'Èbre au Sénégal et de l'Atlantique à la Mitidja. Il avait fait disparaître toutes les petites dynasties marocaines, notamment celles de Fès et de Sidjilmassa. Il avait détruit des tribus puissantes comme les Berghouata, les Magraoua, les Miknassa, les Beni-Ifren, pendant qu'à l'autre extrémité de la Berbérie, l'invasion arabe faisait, elle aussi, disparaître les anciennes tribus.

L'empire des Almoravides dura peu et se désagrégea en moins d'un demi-siècle. La poussée de ces hordes barbares est irrésistible, mais elle se montre incapable de fonder quelque chose de durable. D'ailleurs, une autre puissance religieuse s'élevait au Maroc : aux Berbères du Sahara vont succéder les Berbères de l'Atlas ; aux Almoravides, les Almohades.

III

Chez les Masmouda du Haut-Atlas, au Sud de Marrakech, dans le village de Tinnel, agglomération perdue dans les gorges de l'Oued Nfis, vivait, à la fin du XI^e siècle, un homme connu pour sa science et pour l'austérité de ses mœurs. Il se nommait Ibn-Toumert. Pour accroître ses connaissances, il parcourut l'Espagne, l'Égypte, la Syrie, écoutant les leçons des docteurs les plus illustres, puis fit le pèlerinage de la Mecque. Il revint à petites étapes vers son pays natal, s'arrêtant à Tripoli, à Bougie, à Tlemcen. Dans cette dernière ville, il s'adjoignit comme disciple le fils d'un potier de la tribu des Koumia, nommé Abd-el-Moumen.

A Marrakech, ses prédications lui valurent d'être expulsé de la ville. Contraint de se réfugier dans les montagnes de son pays, il y organisa son rôle de réformateur religieux. Il se donnait pour le Mahdi, le Maître de l'Heure, ce personnage qui, d'après les croyances musulmanes, doit venir clore le drame du monde en faisant régner la justice sur la terre. Ibn-Toumert désignait ses partisans sous le nom d'*El-Mouahidin* (Al-Mohades ou unitaires), signifiant par là que les autres musulmans étaient tombés dans le polythéisme ; il démasquait les hérésies des Almoravides et leurs erreurs théologiques. Il composait des ouvrages où étaient exposées ses doctrines, et les traduisait même en berbère pour les rendre accessibles aux indigènes. Le Mahdi se posait aussi en réformateur des mœurs, et dénonçait le luxe de la cour de Marrakech ; il ne dédaignait pas enfin d'affirmer sa mission par des miracles. Il sut utiliser les institutions berbères pour consolider son empire ; auprès de lui siégeaient un conseil des dix, formé de ses compagnons les plus sûrs et un conseil des cinquante, dans lequel toutes les tribus étaient représentées. Lorsqu'il mourut en 1128, il avait fondé une école, établi une doctrine, organisé une armée, donné à ces populations montagnardes, qui avaient la haine des Sahariens barbares, la conscience de leur force et l'ardeur du prosélytisme.

Le Mahdi eut pour successeur son disciple et confident Abd-el-Moumen. Les fidèles cachèrent pendant longtemps la mort d'Ibn-Toumert, parce qu'ils craignaient que ce fût le signal de la désertion. C'est seulement en 1130 qu'ils proclamèrent Abd-el-Moumen. Celui-ci paraît avoir été véritablement un homme de premier ordre et une intelligence remarquable. Il conquiert d'abord l'Atlas marocain, et, dans plusieurs batailles (1130 à 1138), vainquit les troupes Almoravides envoyées contre lui. En 1137, il com-

mença contre les Almoravides une campagne qui dura sept années, parcourant le Maroc en tous sens et voyant son armée grossir chaque jour. Mais déjà il portait ses regards et son ambition plus loin ; en 1142, il conquiert Cadix, Xérès, Malaga, Cordoue ; en 1145, Grenade, puis Tlemcen et Fès succombent. En 1147, il réduit Marrakech, Aghmat et Tanger ; en 1150, Meknès ; en 1152, Bône et Constantine ; en 1160, Tunis, puis Sousse, Kairouan, Sfax, Mehdiya, Gabès, Tripoli et le pays de Barka. Le fils du potier avait fondé le plus grand empire musulman d'Occident qui eût jamais existé. De Tanger à Barka, dans toutes les mosquées, on dit la prière en son nom, on se soumit à ses ordres. Il avait créé une armée fortement organisée, où les milices chrétiennes de Francs et d'Espagnols combattaient à côté des Marocains et des Soudanais. Il avait établi un ordre de prééminence entre les diverses tribus alliées et une hiérarchie rigoureusement fixée à l'intérieur de chacune d'elles. Il renouvela même les opérations cadastrales de l'empire romain en faisant arpenter l'Afrique depuis le Sous jusqu'à Barka. Il créa une flotte, il organisa l'administration la plus libérale qu'on eût encore vue. La sécurité fut rétablie, les caravanes pouvaient partout circuler sans crainte, et un soldat passant dans la campagne n'aurait pas osé arracher un épi de blé.

Son fils Abou-Yacoub-Youssef (1163-1184) fut aussi un grand souverain, malgré les difficultés qui l'assaillirent, notamment la grande révolte des Beni-Ghania, qui dévasta le Maghreb central, la défaite de Santarem en Espagne, la lutte avec les Arabes, perpétuel élément de désordre. Yacoub-el-Mansour (1184-1198) était en Espagne quand il apprit la mort de son père. Il s'illustra par la grande victoire d'Alarcos sur les Espagnols, tua 30.000 chrétiens, insulta Tolède, prit Madrid et revint à Séville couvert de

gloire. Son nom devint si célèbre dans le monde musulman que Salah-ed-Din (notre Saladin), le conquérant de l'Égypte, lui envoya des présents et demanda l'appui de sa flotte. Mais son titre de gloire le plus durable réside sans doute dans le remarquable ensemble de splendides monuments dont il fit orner l'Espagne et le Maroc. La Koutoubia de Marrakech, la Giralda de Séville, la tour de Hassan à Rabat restent parmi les plus belles manifestations de l'architecture musulmane en Occident. Il fut le fondateur de la ville de Rabat (*Ribat-el-Fath*, le camp de la victoire).

Après Yacoub-el-Mansour, la décadence commence. En Espagne, la *reconquista* s'affirme par la victoire des chrétiens sur les musulmans à la célèbre journée de Las Navas-de-Tolosa. Dans le Maroc, aux menées des Arabes se joint l'envahissement progressif de l'empire par les Beni-Abd-el-Hak (Beni-Merin), venus du Sahara par la vallée de la Moulouya. Les derniers Almohades se débattent au milieu de la désagrégation de leur empire. Parmi eux se détache la personnalité d'El-Mamoun (1227) ; élevé en Espagne, marié à une chrétienne, il répudie le Mahdi son ancêtre en le traitant d'imposteur. La plupart des derniers souverains almohades, oublieux de l'administration, s'adonnaient à l'ivresse et aux plaisirs ; leur garde, assez semblable à ce que furent les janissaires, se révoltait au moindre prétexte et égorgeait le sultan. Les grands officiers qui gouvernaient en Espagne ou en Ifrikia se proclamaient indépendants, les tribus se soulevaient, la guerre sainte était interrompue.

L'empire fondé par Abd-el-Moumen disparut dès le XIII^e siècle. L'Ifrikia (Tunisie) s'affranchit la première sous l'autorité des Hafsides. Le royaume de Tlemcen à son tour, avec le Maghreb central, se détacha et devint la proie des Abd-el-Ouad, tribu d'origine zenatienne venue du Djebel Amour. Enfin les Beni-Merin portèrent

les derniers coups à l'empire ; en 1248, ils s'installaient à Fès, et, dix-huit ans plus tard, à Marrakech.

Ainsi, toujours la même histoire se répète : les combats et les dynasties se succèdent comme les dunes les unes derrière les autres. Le détail de cette histoire est sans intérêt au point de vue historique. Toujours, du désert ou de l'Atlas, sort une tribu ou un groupe de tribus désireux de s'établir dans des régions plus fertiles. La perspective du butin entraîne d'autres tribus, qui se joignent à la première pour submerger les plaines et piller les villes, mais l'unité est bientôt rompue, un nouvel empire s'élève au détriment des précédents dominateurs épuisés, dont les débris sont repoussés dans le désert ou dans les montagnes.

Les impulsions qui mettent ces tribus en mouvement sont de diverses sortes ; la plupart du temps, c'est simplement le désir du pillage et l'ambition de quelque chef, mais l'ébranlement n'est vraiment profond et prolongé que si un motif religieux vient s'y joindre. Le mouvement kharedjite, le mouvement fatmide, le mouvement almohade en sont des exemples.

Ces mouvements n'aboutissent pas à la création de formes religieuses nouvelles, ni à une évolution véritable de l'islam. Les hautes spéculations religieuses et les grandes théories politiques sont parfaitement indifférentes aux Berbères, qu'il s'agisse de la démocratie kharedjite ou de l'absolutisme chiite. Il leur suffit que le prédicateur ait les cheveux longs et mal peignés, les yeux brillants, le burnous déchiré et le visage sale, la voix tonnante ou caverneuse. S'il peut jeûner six semaines de suite, amener la pluie, faire danser des serpents, rendre des oracles, ils le tiennent pour le Mahdi qui apporte le royaume de Dieu sur la terre. Évidemment, la mentalité de gens de cette sorte est exclusive de toute civilisation

et de toute culture ; aussi la violence des crises religieuses n'a d'égale que la stérilité absolue des résultats. On peut dire que la Berbérie n'a jamais connu de véritable gouvernement depuis l'antiquité. La décadence, déjà si profonde, va s'accroître sous les Mérinides et sous les Chérifs.

CHAPITRE V

LES MÉRINIDES¹

I

L'histoire du Maroc à partir du xvi^e siècle est extrêmement obscure et aucun fil conducteur ne nous permet de nous reconnaître dans l'écheveau embrouillé des annales que nous ont laissées les chroniqueurs musulmans.

Trois royaumes se sont formés sur les ruines de l'empire Almohade, correspondant à peu près à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc actuels : ce sont le royaume de Tunis avec les Hafsides, celui de Tlemcen avec les Abd-el-Ouadites, celui de Fès avec les Mérinides. Ces trois royaumes sont en lutttes incessantes ; pendant trois siècles, leur histoire monotone n'est faite que de pillages et de razzias, d'insurrections et de lutttes intestines. Entre Tlemcen et Fès surtout, jamais un équilibre stable ne parvint à s'établir. Traînées dans de lointaines campagnes à la solde des princes, déportées par mesure politique, fractionnées à l'infini, les tribus arabes vont peu à peu se fondre dans l'élément indigène, et les dernières convulsions causées par l'invasion hilalienne se calmeront ; mais ce qui distingue profondément les Beni-Mer'in de la dynastie précédente, c'est l'absence de caractère religieux, de

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : *Roudh-el-Kartas, Histoire des Souverains du Maghreb*, trad. (médiocre) de A. BEAUMIER, in-8°, Paris, 1860 ; il faut préférer la trad. latine de TORNBERG, 2 vol. in-8°, Upsal, 1843-1846. — A. COUR, *L'Établissement des Chérifs au Maroc*, in-8°, Paris, 1904.

ces idées de mission et de prosélytisme qui avaient permis à Idris, à Abou-Bekr, à Ibn-Toumert d'enflammer les masses et de faire taire ces rivalités de partis dans lesquelles s'épuisent habituellement les tribus de l'Afrique du Nord.

Les Beni-Merim ou Mérinides étaient des nomades qui avaient leurs terrains de parcours entre le Zab et Sidjilmassa, c'est-à-dire entre Biskra et le Tafilelt ; mais certains d'entre eux avaient réussi à s'établir le long de la Moulouya, autour de Guercif. Les Almohades, épuisés par les guerres, firent appel au concours de ces nomades. Les Mérinides les aidèrent, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de la faiblesse de leurs souverains nominaux ; ils envahirent le Maroc et se le partagèrent. Sous la conduite d'Abou-Yahia, ils conquièrent Fès, Meknès, Salé, Rabat, Sidjilmassa (1248-1258).

Ils furent à l'apogée de leur puissance sous leur second roi, Abou-Youssef, qui bâtit Fès-Djedid (Fès-la-Neuve) en 1276, et passa sa vie en lutte avec le fondateur du royaume de Tlemcen, le fameux Yarmoracen (1258-1286). Pendant douze années, les Mérinides reprirent avec une ardeur sauvage la guerre sainte contre les chrétiens d'Espagne. Abou-Youssef passa quatre fois le détroit. Vainqueur dans plusieurs grandes batailles, il fut finalement repoussé par don Sanche.

Son fils Abou-Yacoub songea lui aussi à conquérir le Maghreb central ; il assiégea Tlemcen pendant neuf ans (1299-1307) et fit bâtir sur l'emplacement de son camp une ville qui devait lui servir de résidence et à laquelle il donna le nom de Mansoura (la Triomphante). La population de Tlemcen fut réduite à la famine, mangeant des chats, des rats et même, dit-on, de la chair humaine, mais refusa de se rendre. Abou-Yacoub avait soumis Ténès, Mazouna, Cherchel, la plaine du Chélif. Les princes de Tunis et de Bougie,

ceux même de l'Égypte et de l'Orient recherchaient son amitié. Il périt en 1307 sous les murs de Tlemcen, assassiné par un des ses eunuques.

Le xiv^e siècle est l'époque de la prépondérance des Mérinides dans l'Afrique du Nord. Malgré les discordes et les troubles incessants, ils réussissent à constituer une flotte puissante, qui commence à faire sur mer le *djihad* ou guerre sainte : les corsaires musulmans portent la terreur sur les côtes des royaumes chrétiens. Les Mérinides embellissent les principales villes de leur empire, notamment Fès-la-Neuve, où les monuments de l'époque mérinide témoignent encore de l'éclat réel qu'eut à certains moments cette dynastie. Enfin ces princes augmentèrent leur influence par des alliances de famille avec les Hafsides de Tunis.

Un souverain mérinide, Abou-Hassen (1331-1349) essaya même de reconstituer le grand empire d'Ab-el-Moumen. Il fut un des souverains les plus actifs et les plus puissants de cette époque. Les révoltes furent partout réprimées, le royaume de Tlemcen conquis et sa capitale succomba en 1337. En Espagne, Abou-Hassen essuya quelques échecs, mais ses succès sur mer et les beaux résultats de la course le consolèrent facilement. Il reçut des ambassadeurs des pays les plus éloignés, vit son autorité respectée et ses louanges chantées par tous les poètes musulmans. En 1347, profitant des discordes qui affaiblissaient l'Ifrikia, il conquiert ce pays, et toute l'Afrique septentrionale se trouva, comme au temps de la dynastie almohade, soumise à son autorité. Mais l'élément arabe avait opéré son œuvre de désorganisation profonde et les moindres accidents devaient déterminer le démembrement de cet empire éphémère. Les Arabes, non contents de recevoir du gouvernement la *djebaïa*, c'est-à-dire la moitié du produit des impôts, exigeaient des populations sédentaires le droit de *ghefara* ou de protection, ce qui ne les empêchait pas de les

pillier chaque fois que l'occasion s'en présentait. Le vol, le meurtre et la dévastation désolaient sans interruption les plaines de la Tunisie et de la Tripolitaine. Abou-Hassen, ayant voulu porter remède à cet état de choses, fut vaincu par les Arabes dans les plaines de Kairouan. Un de ses frères se révolta dans le Maghreb. Les rois de la famille d'Abd-el-Ouad repaurent dans Tlemcen et reconstituèrent leur royaume. Les princes de Bougie et de Constantine firent de même ; des compétiteurs au trône s'élevèrent dans l'Ifrikia, et Abou-Hassen fut bientôt un monarque sans États. Suivi de quelques amis fidèles, il quitta Tunis par mer, fit naufrage sur la côte de Bougie et arriva à Alger sans ressources. Il chercha en vain à reconquérir son royaume, et, après une courte occupation de Sidjilmassa, il mourut dans les montagnes de l'Atlas.

Son fils Abou-Eïnan garda une année durant la plus grande partie de l'empire qu'avait fondé son père ; il reprit même Constantine et Tunis, mais les royaumes Hafsides et Abd-el-Ouadite se reconstituèrent bientôt. Les princes de la famille d'Abou-Hassen ne firent que paraître et disparaître sur le trône de Fès ; ils ne surent ni comprimer les révoltes à l'intérieur du Maroc, ni maintenir leur puissance au dehors. Abd-el-Aziz (1367-1372) occupa quelque temps le royaume de Tlemcen et soutint les musulmans d'Espagne. Après lui, le désordre recommence ; l'anarchie est partout dans le Maghreb ; les émirs arabes se déclarent indépendants ; chaque jour voit un nouveau souverain. Ainsi, à la fin du xiv^e siècle, le royaume des Mérinides est en pleine décadence, comme le sont d'ailleurs ceux des Abd-el-Ouadites et des Hafsides. Les derniers Beni-Merin, de la branche des Beni-Ouattas, liés aux chrétiens par des traités humiliants, perdent la confiance de leurs sujets et disparaissent définitivement en 1548 devant

les nouveaux défenseurs de l'islam, les Chérifs. Il y avait des rois à la fois à Fès, à Marrakech et à Sidjil-massa, tous de la famille des Méridides, mais ennemis les uns des autres et se faisant presque toujours une guerre féroce et impitoyable. Profitant de ces discordes de leurs ennemis, les chrétiens d'Espagne et du Portugal achèvent de les chasser de la péninsule et vont même porter la guerre en Afrique, au cœur du pays d'où étaient venus les envahisseurs berbères¹.

II

C'est pendant la période méridide que s'élabore la renaissance de l'islam qui se manifeste au xv^e siècle. La mission musulmane travaille les masses ; le mysticisme fermente, l'islam s'exaspère lentement au contact incessant du christianisme, jusqu'au jour où il réagit brutalement par la révolution chérifienne. Sur ce travail sourd qui se fait au sein des populations, sur cette fermentation secrète, nous manquons à peu près complètement de documents. La plupart des centres et des personnages religieux de l'Afrique du Nord se rattachent plus ou moins à ce grand mouvement d'islamisation qui s'est continué jusqu'à nos jours. Ce mouvement, issu d'une réaction contre les conquêtes espagnoles et portugaises, en même temps qu'il amenait l'avènement des dynasties chérifiennes à Fès, répandait dans toute la Berbérie des missionnaires armés qui sortaient ou prétendaient sortir de la Saguiet-el-Hamra. D'innombrables chérifs sont ainsi épars dans les tribus et les ksours et y constituent une sorte d'aristocratie religieuse. On en distingue deux catégories : les chérifs idrissites et les

1. Pour les entreprises portugaises et espagnoles au Maroc, voir livre IV, chap. I.

chérifs alaouites, suivant qu'ils prétendent descendre d'Idris ou d'Ali.

Le mouvement qui conduisit à la fondation des dynasties chérifiennes est du même caractère que celui qui répandit les marabouts dans les tribus. L'idée de l'État était en opposition formelle avec l'organisation en tribus des Berbères et avec les intérêts des multiples petites principautés qui couvraient le pays. Les marabouts ne connaissaient pas l'État : ils ne connaissaient que l'islam. C'est au nom de l'islam qu'ils groupent les populations et les appellent à la guerre sainte. Sous leur influence, divers centres de résistance aux chrétiens se forment à la fin du xv^e siècle.

C'est un mouvement de ce genre qui amena l'avènement des chérifs Saadiens, qui vont devenir les héros de la résistance musulmane. Ces chérifs habitaient dans le Dra, tandis que d'autres chérifs, les chérifs Filaliens, comme eux venus récemment d'Arabie, étaient établis dans le Tafilelt, à Sidjilmassa. Les chérifs Saadiens occupent d'abord le premier plan. Au commencement du xv^e siècle, le Sous reconnaît l'autorité spirituelle et temporelle d'Abdallah-el-Kaïm-Biamrallah, c'est-à-dire « celui qui se lève par ordre de Dieu », nom bien significatif. Ses deux fils, El-Mahdi et Abou-el-Abbas, entreprirent la guerre sainte contre les Portugais. En 1520, Abou-el-Abbas s'établit à Marrakech, pendant que le Sous restait le royaume d'El-Mahdi, qui fit régner une véritable prospérité dans cette province en encourageant notamment la culture de la canne à sucre. Il acheva d'établir solidement la dynastie. Les chérifs et les moudjahidin, ancêtres éponymes des tribus, ou pieux marabouts dont les blanches koubbas parsèment aujourd'hui la campagne marocaine, réveillent l'islam de sa torpeur et chassent de partout les Portugais. La célèbre bataille d'Alcazar (1578) marque la fin de la domina-

Saadiens

tion éphémère des chrétiens au Maroc. Quant au sultan mérinide de Fès et à celui de Marrakech, ils s'étaient vus forcés d'approuver la conduite des Chérifs, ce qui d'ailleurs ne les sauva pas de la ruine ; le Mérinide de Marrakech fut tué en 1519, celui de Fès fut battu en 1520. En 1547, Meknès était prise, et, en 1550, Fès tombait entre les mains d'El-Mahdi, qui mettait fin au règne des Mérinides.

CHAPITRE VI

LES DYNASTIES CHÉRIFIENNES¹

I

Le mouvement chérifien n'était pas l'œuvre de quelques hommes : c'était l'aboutissement de toute une agitation religieuse. Aussi de toutes parts se lèvent des marabouts, dont les associations redoutables contrecarrent le pouvoir central et contre lesquels les princes saadiens ne cessent de lutter. La grande zaouïa de Dela fut fondée par des agitateurs sortis du fond du Sahara. Un marabout nommé Mohammed-El-Ayyachi se rendit indépendant dans Azemmour et Rabat, prêchant la guerre sainte contre les chrétiens ; il est enterré près d'Azemmour, dont il avait fait un des boulevards de l'islam, et son sanctuaire est universellement vénéré. Toute la région littorale est d'ailleurs couverte des tombes de ces pieux guerriers. Les marabouts fondèrent des sortes de fiefs féodaux, dont la plupart subsistent encore aujourd'hui, comme Tamesloht, Boujad, Ilegh, Tamgrout. Après avoir aidé les Chérifs saadiens contre les Mérinides, ils ne tardèrent pas à devenir pour eux une gêne. Les essais pour leur faire payer des impôts demeurèrent généralement infructueux et les souve-

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : *Nozhet-el-Hadi, Histoire de la dynastie Saadienne au Maroc (1511-1670)*, trad. O. HOUDAS, in-8°, Paris, 1889. — Ez ZIANI, *Le Maroc de 1631 à 1812*, trad. O. HOUDAS, in-8°, Paris, 1886. — *Kitab-el-Istiqsa, Chronique de la dynastie Alaouite du Maroc (1631-1894)*, trad. E. FUMEY, 2 vol. in-8°, Paris, 1906. — ERCKMANN, *Le Maroc moderne*, in-8°, Paris, 1885.

rains furent obligés de faire massacrer certains d'entre eux pour s'en débarrasser.

A cette époque commence la rivalité des Chérifs et des Turcs, dont l'établissement dans la Berbérie vient de s'accomplir. Les Turcs protègent les derniers Mérinides et font même en 1551 une expédition à Fès pour les soutenir. Vivant de la course, les pirates barbaresques ne faisaient pas payer d'impôts aux marabouts et pouvaient s'appuyer sur eux ; aussi les Chérifs appelaient-ils leurs adversaires « les sultans des poissons ». Les Saadiens de leur côté s'entendent avec les Espagnols d'Oran pour enlever Tlemcen aux Turcs. Soliman met à prix la tête du souverain marocain Mohammed-el-Mahdi, qui est assassiné au cours d'une expédition contre les tribus de l'Atlas (1557). Il y eut toujours, dans l'empire et dans la famille chérifienne même, un parti turc et un parti espagnol, qui causèrent des troubles et des guerres civiles sans cesse renaissantes. Fait remarquable, dès cette époque, les Chérifs, quoiqu'ils se soient élevés par la guerre sainte, n'hésitent pas à faire alliance avec les chrétiens.

Les Saadiens régnèrent pendant un siècle environ (1550-1660). Le plus célèbre d'entre eux est Ahmed-el-Mansour, surnommé Ed-Dehebi, c'est-à-dire le doré. Proclamé le lendemain de la bataille d'Alcazar, il bénéficia du désastre des Portugais et vit venir à lui les ambassadeurs de presque toute l'Europe. Il est surtout célèbre par sa conquête du Soudan.

L'islam était implanté chez les noirs depuis l'époque des Almoravides et Tombouctou jouissait d'une grande célébrité commerciale et littéraire. La traversée du Sahara par l'armée marocaine dura quatre mois et demi (1590). Le sultan de Tombouctou fut vaincu et le célèbre légiste noir Ahmed-Baba emmené prisonnier à Marrakech. Il réclamait surtout sa bibliothèque : « Elle comptait 1.600 volumes, disait-il, et de tous les

membres de ma famille, j'étais celui qui en possédait le moins. » Le Sénégal, le Soudan, le Bornou furent soumis. Le sultan ramena un immense butin consistant surtout en lingots d'or, d'où son surnom de Dehebi. Il orna sa capitale de Marrakech de magnifiques constructions et fit venir pour la décorer des marbres de Carrare, qu'il paya, dit-on, au poids du sucre.

Ce sont les Saadiens qui ont fondé le Makhzen marocain tel que nous le connaissons actuellement. Ils furent amenés à prendre modèle sur les Turcs, qui organisaient alors leur récent établissement en Algérie en appuyant la milice ottomane par des colonies militaires indigènes, des tribus makhzen exemptées d'impôts en échange du service. Le sultan Ahmed-el-Mansour appela des instructeurs turcs et forma le gros de son armée avec des corps de renégats, de Maures andalous, de nègres et de Turcs ; il incorpora également les tribus arabes de la région de Tlemcen et d'Oudjda, refoulées au Maroc par la conquête turque et englobées par les Marocains sous le nom de Cheraga (gens de l'Est).

Issue de la réaction contre les chrétiens, la dynastie saadienne aboutit à une forme de gouvernement incomplète, étroite, fanatique, mais qui, somme toute, satisfaisait les aspirations religieuses du pays. Le Makhzen ne comporte aucun des organes du gouvernement moderne : pas d'administration, pas de véritable système d'impôts, pas d'armée, ou plutôt tous ces organes à l'état vague, théorique en quelque sorte et embryonnaire. La suzeraineté religieuse des Chérifs ne se transforme en pouvoir effectif que lorsque le caractère même du souverain le comporte. Aucun progrès d'ailleurs, aucune évolution. L'avènement de la dynastie des Chérifs filaliens, qui a occupé le pouvoir jusqu'à nos jours, n'apporte aucun changement notable au gouvernement ni à la société. Aussi

l'histoire des derniers siècles au Maroc n'offre-t-elle guère d'intérêt, sinon au point de vue des rapports avec les puissances européennes.

II

Les Chérifs hassaniens ou Filalis (1660 à nos jours) remplacent les Saadiens à peu près comme les Almohades ont remplacé les Almoravides et pour les mêmes raisons. Ils mènent la vie pauvre, méditative, vertueuse qui convient à des saints, tandis que les souverains régnants s'épuisent dans le luxe et dans la mollesse.

Vers le milieu du xvii^e siècle, un chérif du Tafilelt, Moulay-Mohammed, précurseur de la dynastie actuellement régnante, vint s'installer dans la plaine des Angad, et, avec l'aide des Arabes de cette plaine, essaya de se tailler un royaume autour d'Oudjda au détriment des Turcs. Il fut tué par son frère Moulay-er-Rechid, fondateur de la dynastie hassanienne (1660-1672). Moulay-er-Rechid se fit d'abord reconnaître comme souverain au Tafilelt même, puis dans la région d'Oudjda et de Taza, dans le Rif et enfin à Fès. Ces chérifs ne furent en somme que des aventuriers heureux, qui trouvèrent moyen de se tailler d'abord un fief, puis un royaume à la faveur de l'anarchie. Ils s'appuyèrent surtout sur leurs parents les descendants du Prophète, dont ils se servirent pour combattre les marabouts. A Fès, la postérité d'Idris, très nombreuse et ne pouvant s'emparer du pouvoir pour son compte, favorisa ses cousins de Sidjilmassa. Les Hassaniens s'appuyèrent aussi sur le pouvoir naissant des chérifs d'Ouezzan, auxquels ils accordèrent des privilèges qui ressemblent singulièrement à l'immunité des terres ecclésiastiques à l'époque mérovingienne.

Moulay-Ismaïl (1672-1727) a été appelé le Louis XIV du Maroc : il serait peut-être plus exact de le comparer à Charlemagne ou à Salomon. Il régna pendant cinquante-cinq ans, déployant une énergie extraordinaire et laissa à sa mort le Maroc pacifié et soumis comme il ne l'a jamais été par la suite. Il eut tout d'abord de grandes difficultés à se faire accepter et eut à lutter contre des révoltes incessantes. Il finit par en venir à bout grâce à sa garde nègre et à ses kasbas.

Quand, au début de son règne, Moulay-Ismaïl envisagea la réorganisation de son armée, on lui signala le registre indiquant les effectifs des troupes noires formées jadis par le prince saadien Ahmed-el-Mansour. Ainsi lui fut suggérée l'idée d'instituer le corps des *Abid* (esclaves). Il fit acheter partout des nègres et en forma des colonies agricoles, dont tous les enfants appartenaient à l'État. Par ses ordres, 14.000 nègres furent promptement réunis à Mechra-er-Remel, dans la vallée du Sebou, entre Meknès et Salé. Leur descendance servit au recrutement de sa puissance armée. Un marabout ayant envoyé au sultan un exemplaire du livre d'El-Bokhari, qui fut l'auteur du recueil le plus célèbre de *hadith* (paroles attribuées au Prophète), Moulay-Ismaïl présenta le saint livre à ses Abid en leur disant : « Vous et moi, nous sommes tous les esclaves de la tradition du Prophète. » Et tous jurèrent sur le livre. Depuis lors, les Abid ont été nommés *Abid-el-Bokhari*, ou plus simplement *Bouakher*, c'est-à-dire les serviteurs du livre de Bokhari, car l'exemplaire du précieux ouvrage devint leur talisman ; il demeura confié à leur garde et les accompagna dans toutes leurs expéditions.

Moulay-Ismaïl arriva à constituer ainsi une garde entièrement dévouée à sa personne, sans racines dans le pays, sans liens avec la population indigène arabe ou berbère, se battant sans s'inquiéter des causes de la lutte. Les analogies sont frappantes entre cette garde

noire et les mamelouks d'Égypte d'une part, les colonies militaires des Turcs en Algérie d'autre part : ce qui n'a pas lieu de surprendre, car les institutions chérifiennes sont inspirées visiblement de l'exemple des Turcs.

A la fin du règne de Moulay-Ismaïl, il y avait 150.000 soldats nègres inscrits sur les contrôles. On les menait au sultan à l'âge de dix ans. On leur apprenait un métier, tel que celui de maçon ou de menuisier, puis on leur enseignait l'équitation, d'abord sur des chevaux nus, ensuite avec toutes les pièces du hanarchement. Ils prenaient aussi l'habitude de faire feu sans descendre de cheval. A l'âge de seize ans, on les inscrivait sur les registres de l'armée et on les mariait avec de jeunes négresses auxquelles on avait appris la cuisine et la tenue du ménage. On donnait à chacun un vêtement et une dot.

Des garnisons noires, grâce auxquelles Moulay-Ismaïl parvint à tenir tout le Maroc, furent réparties dans une série de kasbas depuis la Moulouya jusqu'à l'Oued Noun. Ces kasbas étaient placées le long des routes, aux points stratégiques, notamment à Taza. La population indigène devait verser dans ces forteresses des contributions en nature qui servaient à l'entretien des soldats. Le chef de poste était responsable de tout ce qui se passait sur son territoire, et avait même l'obligation de rembourser toute perte éprouvée par des voyageurs dévalisés chez lui.

Grâce à ces Bouakher, Moulay-Ismaïl vint à bout de ses ennemis, qui étaient de trois sortes : les Berbères avec leurs marabouts, les Turcs, les chrétiens. Toutes les populations indigènes se virent imposer son autorité, et il triompha même des terribles Berbères du Haut-Atlas. Ses procédés réussissaient parfaitement avec les tribus ; ils consistaient en exécutions et razzias sanglantes, accompagnées de négociations, suivies d'établissements de forteresses et de garnisons

permanentes. Le calme fut à peu près complet, au moins sur les grandes voies de communication. C'est l'époque où, suivant l'expression d'un historien musulman, une femme ou un juif pouvaient aller d'Oudjda à Taroudant sans avoir rien à redouter.

Contre les Turcs, ses succès furent moins complets, parce que leur instrument militaire était de qualité supérieure et que les mehallas se débandaient généralement devant les janissaires. En 1679, Moulay-Ismaïl s'avança jusqu'au Djebel Amour. En 1694, il fut défait par les Turcs sur la Moulouya ; en 1701, dans la vallée du Chéelif ; en 1707, entre Oran et Arzeu, dans la petite forêt qui porte encore le nom de Moulay-Ismaïl. Deux grandes causes, sans parler des conditions géographiques et économiques locales, amenaient fatalement Turcs et Chérifs à s'entre-choquer : la prétention des Chérifs marocains à la légitimité exclusive, et la loi générale qui veut que les États musulmans, pour vivre, soient obligés de faire la guerre ou d'abandonner le système d'impôts établi par le Coran.

On rappellera plus loin¹ les luttes de Moulay-Ismaïl contre les chrétiens. Lorsque les Anglais évacuèrent Tanger, à la grande joie des Musulmans, en 1684, Moulay-Ismaïl repeupla cette ville avec des gens du Rif et des Moudjahidin. Les chrétiens ne possédaient plus alors au Maroc que Ceuta, où Moulay-Ismaïl les tenait étroitement assiégés.

Moulay-Ismaïl mourut à Meknès, à l'âge de quatre-vingts ans. Son long règne a eu, pour le Maroc et pour la dynastie, une importance capitale. Son énergie et sa ténacité obligèrent les Berbères à se soumettre. Ses kasbas et sa garde nègre donnèrent au Maroc la force grâce à laquelle il a réussi à se maintenir à peu près intact jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Moulay-Ismaïl était d'une extrême violence, et sa

1. Livre IV, chap. I.

férocité ne fit que s'accroître avec l'âge. Elle devint une véritable frénésie sanguinaire, bien que la légende ait certainement amplifié les crimes dont il s'est rendu coupable. On prétend qu'il a fait périr de sa main 36.000 personnes. Il passe pour l'inventeur de quelques-uns des supplices que les sultans marocains, jusqu'à ces derniers temps, infligeaient à leurs victimes. C'était un cavalier intrépide. Un captif chrétien raconte qu'il l'a vu plusieurs fois debout sur ses étriers, tenant un de ses fils sur un bras, une lance dans l'autre main et courant ainsi au galop sans laisser faire un faux pas à son cheval. A l'ambassadeur de Louis XIV qui lui reprochait sa cruauté, il répondit : « Votre roi Louis commande à des hommes, tandis que moi, je commande à des brutes. » Il avait un harem très nombreux et laissa, dit-on 700 fils et un nombre incalculable de filles. Sa postérité occupait tout un quartier de Sidjilmassa. Mais, loin d'être absorbé par les plaisirs, il portait seul le poids du gouvernement le plus personnel qui fut jamais. Toujours en expéditions, toujours guerroyant comme Charlemagne, il s'occupait de tout par lui-même.

Bien que son armée ne lui coûtât rien, puisqu'elle vivait sur le pays, il fut extrêmement cupide et avide, dépouillant impitoyablement les caïds enrichis. Sa vie était cependant simple et frugale ; il était vêtu de laine et se nourrissait d'un plat de couscous. Son seul luxe était celui des constructions ; les bâtisses énormes de Meknès, le Versailles marocain, sont entassées sans aucun goût ; l'architecture est lourde et somptueuse ; 30.000 indigènes et 2.500 esclaves chrétiens furent employés à ces constructions. La distraction favorite du sultan était d'aller au milieu de ses chantiers ; il travaillait lui-même comme un manœuvre. Un jour, trouvant les briques trop minces, il envoya chercher celui qui les avait faites et lui en rompit une cinquantaine sur la tête. Il employait pour ses constructions

les pierres romaines de Ksar-Faraoun (Volubilis) qu'il faisait apporter à bras par des corvées indigènes : quand on apprit sa mort, chacun laissa choir sur place la pierre qu'il transportait.

Moulay-Ismaïl était fort instruit et pratiquait scrupuleusement la religion musulmane. Il aimait les discussions théologiques et engageait souvent des controverses avec les Pères de la Merci et les Trinitaires. Il est l'auteur d'une curieuse apologie de l'islam¹ adressée à Jacques II d'Angleterre, et dans laquelle il engageait ce souverain à se convertir à l'islam ou tout au moins à revèir au protestantisme.

Les faibles successeurs de Moulay-Ismaïl laissent le pays retourner à l'anarchie ; les Berbères s'affranchissent et massacrent leurs caïds ; les Bouakher se révoltent et leurs séditions, analogues à celles des janissaires d'Alger, agitent constamment l'empire. De temps en temps, on les livre à la vengeance des gens des tribus, mais on est bientôt obligé de les rappeler et de faire appel à leur concours, indispensable au maintien du pouvoir chérifien. Les troubles atteignent leur maximum d'intensité à tous les changements de règne ; à chaque avènement, le nouveau sultan se voit obligé de reconquérir son royaume. Les successeurs de Moulay-Ismaïl lui ressemblent par leurs fantaisies sanguinaires, mais non par le génie organisateur. Cependant les fortes assises posées par le grand tyran du xvii^e siècle subsistent et suffisent à maintenir la dynastie. Un des souverains les plus brillants fut Sidi-Mohammed (1757-1790). Du vivant même de son père, il rétablit un peu d'ordre, groupe 4.000 cavaliers, à la tête desquels il parcourt le pays. Il rappelle son ancêtre Moulay-Ismaïl pour la fermeté du caractère, les aptitudes administratives et l'activité. En 1764,

Successeurs

1. Publiée par le comte H. DE CASTRIES.

il fonde Mogador (Soueïra) ; en 1769, il assiège Mazagan, la seule localité que les Portugais eussent conservée sur le littoral atlantique : la place est évacuée. Seuls les Espagnols s'obstinent à garder les Présides, rochers hérissés de murailles, bagnes et places fortées, pierres d'attente sur lesquelles ils n'ont jamais rien bâti.

III

Au XIX^e siècle, l'histoire intérieure du Maroc présente de moins en moins d'intérêt ; le pays n'évolue pas, ne s'organise pas, et ses institutions ne subissent aucune modification essentielle. Toute l'histoire du Maghreb se résume dans les efforts du pouvoir chérifien pour se défendre contre l'influence de jour en jour plus envahissante de l'Europe. La politique suivie à cet égard par les sultans a été ingénieuse, persévérante et longtemps couronnée de succès. Elle a consisté à opposer les unes aux autres les puissances européennes, à résister le plus possible à toutes leurs demandes, à les traîner en longueur, à lasser leur patience, à ne jamais opposer une fin de non-recevoir absolue qui risquerait d'entraîner des conséquences trop graves, mais à user de moyens dilatoires, à donner des satisfactions de pure forme, à exécuter aussi lentement et d'aussi mauvaise grâce que possible les engagements les plus formels.

Moulay-Sliman (1792-1822) se voit obligé de supprimer dans ses États la course et l'esclavage des chrétiens. Le règne de son successeur Moulay-Abd-er-Rahman (1822-1859) est surtout marqué par la guerre avec la France. Une période nouvelle dans l'histoire du Maroc a commencé, en effet, avec l'établissement de la France en Algérie en 1830. Le Maroc, jusque-là isolé dans sa barbarie, est désormais le voisin d'une

colonie française ; il a une longue frontière terrestre commune avec une puissance chrétienne.

La prise d'Alger eut un grand retentissement parmi les populations marocaines. Pourtant Moulay-Abd-er-Rahman ne chercha pas dès le début à nous créer de difficultés, ni à gêner notre établissement sur le territoire algérien. Le souvenir des hostilités traditionnelles entre les Turcs et les Chérifs lui faisait voir d'un assez bon œil la chute du dey d'Alger. Cependant le sultan du Maroc essaya peu après de profiter des circonstances pour s'emparer de Tlemcen. Il envoya des agents jusqu'à Médéa et à Miliana pour faire reconnaître aux populations algériennes la suzeraineté du Makhzen.

L'insurrection d'Abd-el-Kader devait forcément amener Abd-er-Rahman à sortir de la neutralité. La lutte contre les Français prenait dès lors le caractère d'une guerre sainte, dans laquelle le Chérif ne pouvait guère s'abstenir. L'attitude du sultan changea surtout lorsque, après la prise de la smala, les colonnes françaises forcèrent l'émir à se réfugier sur les territoires du Maroc. L'agression d'un corps de cavalerie marocaine contre La Moricière au bivouac de Sidi-Aziz, le 30 mai 1844, détermina la guerre entre la France et le Maroc, dont les principaux événements furent le bombardement de Tanger et de Mogador par le prince de Joinville et la bataille d'Isly, livrée par le maréchal Bugeaud aux troupes chérifiennes le 14 août 1844.

Le noyau de l'armée marocaine auquel se heurta Bugeaud était formé par les Bouakher. De nombreux contingents des tribus étaient venus s'y joindre ; l'armée comprenait 25.000 cavaliers, 1.500 fantassins, 11 canons servis par des renégats anglais ou espagnols, le tout sous les ordres du fils du sultan, Sidi-Mohammed. Les Marocains, excellents cavaliers, ne savaient pas manœuvrer ; toute leur tactique consista à se

livrer à une série de fantasias et à chercher à envelopper l'ennemi avec leur cavalerie. Les fusils n'étaient pas tous du même modèle, et il n'y avait pas de distribution de cartouches : « Chacun, muni de balles à sa convenance et d'une poire à poudre, chargeait son arme comme on le fait à la chasse, méthode délicate et lente dans la chaleur de l'action¹. » La victoire de Bugeaud montra une fois de plus la puissance de l'organisation et de la tactique contre les masses qui n'ont que l'avantage du nombre. L'armée marocaine s'enfuit dans la direction de Taza. D'après Léon Roches, 8.000 Rifains étaient massés près du champ de bataille, décidés à ne prendre part à la lutte que si les Français étaient battus, ou si, victorieux, ils envahissaient les montagnes du Rif.

Les Marocains, selon leur politique traditionnelle, comptaient, non sans raison, sur l'Angleterre pour arrêter la France. Une lettre trouvée sur Sidi-Mohammed après la bataille d'Isly en fait foi. Cette lettre était conçue dans les termes suivants : « Le consul anglais nous dit que la diablesse qu'il appelle la reine et qui commande dans son pays imposera la paix aux Français. » Pour rassurer l'Angleterre, on résolut de conclure la paix au plus vite sur les bases mêmes de l'ultimatum qui avait été remis au sultan avant la bataille d'Isly. Le traité de Tanger (10 septembre 1844) et la convention de Lalla-Marnia s'inspirèrent de ce principe.

Le sultan du Maroc hésita longtemps à tenir ses engagements concernant Abd-el-Kader ; enfin, en 1847, il se décida à chasser notre adversaire de la rive gauche de la Moulouya ; de plus en plus traqué, l'émir fut obligé de faire sa soumission au général de La Moricière.

Aux difficultés avec la France succédèrent des

1. DE MARTIMPREY.

difficultés avec l'Espagne. Peu de temps après la mort de Moulay-Abd-er-Rahman, son fils et successeur Sidi-Mohammed (1859-1873) eut à soutenir une guerre contre les Espagnols. De même que la paix de Tanger conclue par la France en 1844, la paix de Tétouan fut dictée par le Foreign-Office, qui ne pouvait tolérer l'occupation du littoral marocain par une puissance européenne.

Les relations de la France avec le Maroc demeurèrent assez satisfaisantes jusqu'à la fin du Second Empire. A maintes reprises, nos troupes eurent à intervenir dans les confins algéro-marocains, comme le traité de 1845 nous y autorisait en nous conférant le droit de suite. Les expéditions de 1859 et de 1870 semblaient devoir être le prélude d'opérations plus étendues, mais nos troupes furent arrêtées la première fois par le choléra, la seconde par la guerre franco-allemande.

Moulay-el-Hassan (1873-1894) est un des sultans les plus énergiques qu'ait eus le Maroc, et on ne peut nier que son énergie n'ait contribué pour une bonne part à retarder la décomposition finale de l'empire chérifien. Désigné par son père à l'exclusion de son frère aîné, Moulay-Othman, le nouveau sultan ne rencontra pas dans sa famille d'opposition violente et put, sans trop de difficultés, s'appuyer sur l'armée dont il était très aimé. Acclamé à Marrakech, il eut plus de peine à se faire reconnaître à Fès. Il séjourna un an dans cette ville, puis fit une expédition à Oudjda. A Taza, il fut arrêté par les Riata et faillit perdre ses femmes et ses bagages dans un ravin. A partir de 1877, Moulay-el-Hassan demanda et obtint d'avoir auprès de lui une mission militaire française, à laquelle il confia l'organisation de son artillerie.

En 1882, Moulay-el-Hassan entreprit une expédition au Sous et dans l'Oued-Noun. Ce fut, dit Erckmann qui accompagna le sultan dans cette campagne,

la plus rude expédition qui ait été faite au Maroc de mémoire d'homme. Le manque d'eau et de nourriture, par suite des conditions désertiques des régions traversées, firent endurer à la mehalla de cruelles souffrances. Un essai de ravitaillement par mer échoua, la mer trop mauvaise ayant empêché le débarquement. Moulay-el-Hassan, connaissant très peu l'Océan, se figurait que sa présence suffirait pour faire disparaître les obstacles, et, comme jadis Xerxès, se montra furieux de ce que les vagues irrespectueuses condamnaient son armée à la famine. Le but principal que se proposait le sultan fut néanmoins atteint, car il réussit à faire accepter ses caïds dans le Sous et à s'entendre avec le roi du Tazeroualt, Sidi-Hachem, qui lui envoya des cadeaux et reconnut sa suzeraineté.

En 1883, Moulay-el-Hassan parcourut le Tadla et reçut la soumission d'un grand nombre de tribus, entre autres celle des Zaïan. Sous la protection de cette puissante tribu, il pénétra dans une région où le sultan Moulay-Sliman avait été autrefois battu et obligé de laisser jusqu'à sa tente. Erckmann a fait un récit coloré de l'affaire de Smala, où les Berbères s'étaient retranchés dans une kasba nouvellement construite. La lutte fut chaude ; les Berbères se défendirent avec énergie et tuèrent 400 fantassins et 50 artilleurs. Le sultan resta à cheval toute la journée, par une température accablante, sans boire ni manger, parce qu'on était en temps de Ramadan. Le grand vizir essaya vainement de parlementer avec les insurgés, mais ne parvint pas à s'entendre avec eux. A la tombée de la nuit, les Berbères se formèrent en colonne serrée, les femmes, les enfants et les bestiaux au centre, sortirent de la place, occupèrent l'infanterie marocaine en tiraillant de divers côtés à la fois et disparurent dans la montagne. Le lendemain, la cavalerie ramena une centaine de prisonniers qui furent enchaînés. Parmi eux se trouvait un vieillard qui pouvait à peine

marcher ; on trouva qu'il serait bien gênant, et on le livra à un soldat qui le tua dans un coin. Plusieurs habitants de la kasba revinrent voir ce qui se passait, l'un d'eux fut reconnu par son chien qui vint joyeusement sauter après lui ; les soldats s'aperçurent de cette scène et cinq minutes après, la tête du Berbère ornait le bout d'une baïonnette.

Après avoir fait démolir la kasba à la pioche, Moulay-el-Hassan se dirigea vers le pays des Zaër, qu'il avait déjà parcouru en 1881. On poursuivit les Zaër pendant un mois, vidant les silos, razziant les douars, après quoi on rentra à Meknès en passant par le pays des Beni-Mtir.

En somme, de 1873 à 1888, Moulay-el-Hassan consolida son autorité dans les régions les plus accessibles du Maroc, qu'il parcourait sans cesse, allant de Marrakech à Fès, de Fès à Oudjda, pour revenir ensuite à son point de départ. Il avait fait alliance avec les marabouts du Tadla et avait réussi à s'appuyer sur la grande tribu des Zaïan ; il essaya ensuite d'étendre le pays makhzen par des expéditions chez les Berbères indépendants, notamment chez les Beni-Mguild, au sud de Meknès, puis chez les Djebala.

En 1893, le sultan se rendit au Tafilelt à la tête d'une armée nombreuse, pour prier sur la tombe de ses ancêtres. Il tenta de développer son influence dans les régions sahariennes voisines de l'Algérie, et notamment de faire accepter ses caïds au Touat ; il fut rappelé vers Marrakech par des difficultés avec l'Espagne. Au printemps de 1894, il se mit en marche vers le Nord, mais mourut en cours de route, à Darould-Zidouh, entre Marrakech et Rabat. Son grand vizir, Ba-Ahmed, cacha sa mort pendant plusieurs jours, pour se donner le temps de faire proclamer un des plus jeunes fils du défunt, Moulay-Abd-el-Aziz. Le vieux sultan mort, de la tente duquel personne

n'osait approcher, conduisait encore ses troupes, jusqu'à ce que l'odeur cadavérique eut révélé aux Marocains que le dernier de leurs souverains qui fut réellement maître de son empire avait cessé de vivre. Comme son ancêtre Moulay-Ismaïl, Moulay-el-Hassan avait permis au Maroc de faire figure d'État, grâce à l'activité infatigable qu'il avait déployée pendant tout son règne et aux expéditions qu'il conduisait chaque année dans les diverses parties de son royaume.

La politique extérieure de Moulay-el-Hassan a consisté, comme celle de ses prédécesseurs, à maintenir autant que possible la barrière qui fermait le Maroc à la pénétration européenne, en jouant très habilement des rivalités des puissances. Il dut cependant leur consentir quelques concessions par la convention internationale de Madrid (3 juillet 1880) : concessions plus apparentes que réelles, d'ailleurs, car quelques-unes des clauses de la convention, notamment celle qui reconnaissait aux Européens le droit d'acquérir des propriétés au Maroc, ne fonctionnèrent jamais dans la pratique : l'acquisition de propriétés était subordonné par l'acte de Madrid au consentement préalable du gouvernement marocain et ce consentement n'était jamais accordé.

L'avènement d'Abd-el-Aziz en 1894 ne modifia pas sensiblement la situation créée par Moulay-el-Hassan. Pendant six ans (1894-1900), la régence demeura aux mains du vieux Ba-Ahmed, vizir qui sut continuer la politique de son maître défunt et maintenir l'équilibre entre les tribus à l'intérieur, entre les infidèles à l'extérieur. Le Maroc, se survivant en quelque sorte à lui-même grâce aux rivalités des puissances européennes, réussit, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, à éviter autant que possible l'intrusion des mécréants sur la terre de l'islam.

Lorsque Moulay-Abd-el-Aziz succéda à son père

Moulay-el-Hassan en 1894, il n'avait que treize ans. Jusqu'en 1900, il fut maintenu sous une dure tutelle par le grand vizir Si-Ahmed-ben-Moussa (Ba-Ahmed) et c'est seulement à la mort de ce dernier que commence véritablement son règne. Les éléments ne manquent pas pour tracer un portrait de Moulay-el-Aziz, et les Européens qui ont vécu dans sa familiarité ont souvent parlé de lui. Ils ont fait en général son éloge, et plusieurs ont déclaré¹ que c'est le Maure le plus intelligent qu'ils aient jamais rencontré. Mais ses qualités réelles n'étaient peut-être pas celles qui eussent le mieux convenu dans les circonstances où il se trouvait placé. Élevé par des femmes, peu préparé à régner, il est le fils d'une Circassienne, Lalla-Requia, qu'on appelait la *Roumiya* (la chrétienne) ; assez ignorant des choses de l'islam, il a toujours montré peu de goût et peu d'aptitude pour la guerre, ce qui est grave au Maroc ; le Chérif doit être un prêtre et un soldat : Moulay-el-Aziz ne fut ni l'un, ni l'autre.

Autour du sultan s'agitèrent une foule d'intrigues, tant musulmanes qu'européennes. Le principal conseiller d'Abd-el-Aziz fut au début Si-el-Mehdi-el-Menebhi, soldat de fortune, créature de Ba-Ahmed, sans instruction, mais intelligent et souple. A partir de 1901, El-Menebhi eut pour rival au Makhzen Si-Feddoul-Gharnit, ancien conseiller de Moulay-Hassan, apparenté aux principales familles de Fès, très représentatif du Maroc conservateur. Enfin, Si-Abd-el-Kerim-ben-Sliman, moins réactionnaire que Si-Feddoul-Gharnit, moins novateur et moins anglophile qu'El-Menebhi, a cherché à s'appuyer sur la France pour consolider le pouvoir de son maître et sa propre influence.

Mais c'est surtout l'Anglais Mac-Lean, ancien sous-officier de la garnison de Gibraltar, que le ministre

1. WALTER B. HARRIS.

d'Angleterre, sir John Drummond Hay, avait fait placer en 1877 comme instructeur d'infanterie auprès de Moulay-el-Hassan, qui prit rapidement, après la mort de Ba-Ahmed, une grande influence sur l'esprit du sultan. C'est un de ces agents comme l'Angleterre en emploie assez souvent, quitte à les désavouer s'ils vont trop loin ou si les circonstances viennent à changer : « Vêtu en Turc d'opéra-comique, raconte un auteur anonyme, une immense rapière au côté, monté sur un superbe cheval reçu en cadeau, on le rencontrait souvent au coucher du soleil se dirigeant vers le palais. Le vulgaire croyait que Mac-Lean allait faire au sultan rapport sur l'instruction des troupes, alors qu'en réalité ce farouche guerrier devait allumer lui-même les lampes compliquées qu'il avait vendues et dont le paiement n'était exigible qu'après plusieurs épreuves concluantes. » A côté de Mac-Lean, un autre anglais, M. Walter Harris, correspondant du *Times* à Tanger, vivait lui aussi dans l'intimité du Chérif et songeait à faire profiter son pays de cette situation.

On vit bientôt, sous l'influence de ses conseillers européens, le Chérif, le chef des croyants, le descendant du Prophète, entouré d'Anglais cyclistes, peintres, photographes, chauffeurs, artificiers, jouant au billard et au tennis, montant en automobile, photographiant les femmes de son harem, s'habillant en officier anglais, donnant ainsi aux fidèles un scandale analogue à celui que donnaient à la chrétienté certains papes de la Renaissance. Peut-être eût-il été possible de mettre à profit le goût enfantin du sultan pour les innovations européennes et de l'amener à participer à une certaine modernisation du Maroc, mais les Européens qui l'entouraient songeaient surtout à faire leurs affaires en lui vendant des jouets dispendieux et à vider le trésor. Lorsqu'ils essayèrent de tourner son esprit vers des réformes plus sérieuses, une crise se produisit.

Le sultan, s'intéressant à toutes les nouveautés, qu'elles fussent représentées par des inventions mécaniques européennes ou par des innovations administratives, inaugura un nouveau système fiscal, qui conservait bien le principe des impôts coraniques, mais réclamait la dîme en argent et non plus en nature. On se proposait de faire payer les protégés européens et les *azib* des personnages religieux, jusqu'ici exempts. Enfin, les caïds jurèrent de ne plus accepter de cadeaux. C'est ce qu'on a appelé le *tertib* (règlement), qui devait consister à dénombrer dans chaque tribu les troupeaux et autres richesses qui serviraient à asseoir l'impôt. Cet essai eut pour résultat de détraquer complètement la vieille machine marocaine, qui, jusque-là, fonctionnait tant bien que mal. La population, ne se rendant pas bien compte de l'esprit de ces réformes fiscales, craignit de voir le fardeau des impôts devenir plus lourd ; les chefs civils et religieux fomentèrent et entretenirent le mécontentement, de sorte que l'on ne paya plus ni les anciennes impositions, ni les nouvelles. Comme, d'autre part, le sultan dépensait à pleines mains, il se trouva bientôt acculé à l'emprunt, grande nouveauté dans l'histoire du Maroc, et, pour les États comme celui-ci, le commencement de la fin.

Dans les premiers mois de 1902, le sultan quitta Marrakech, où il résidait depuis 1895, pour rentrer à Fès. Ce n'était pas sans inconvénient qu'il était resté ainsi éloigné du Nord, et, dès cette époque, les désordres dépassaient un peu la moyenne de l'anarchie marocaine. Ce moment semble avoir été à peu près celui de l'apogée de l'influence anglaise, et sir Arthur Nicolson fut sur le point, à ce qu'il paraît, d'obtenir pour son pays un traité de protectorat. Vers la fin de l'année, on commença à dire que l'agitation qui se manifestait au Maroc était fomentée par les partisans du frère aîné du sultan, Moulay-Mohammed, évincé

du trône au profit d'Abd-el-Aziz par le grand vizir Ba-Ahmed. Bientôt, un faux chérif, le rogui Bou-Hamara, de son vrai nom Djilali-ez-Zerhouni, apparaissait à Taza et se posait en prétendant. A la suite d'une déroute de l'armée du sultan (décembre 1902), on crut que le prétendant allait entrer à Fès ; il n'en fit rien et se retira sur Taza ; la lutte se poursuivit jusqu'en 1906 avec des alternatives de succès et de revers.

Ainsi, Abd-el-Aziz n'avait pas fait preuve de la même énergie et de la même habileté que son père. N'aimant ni la guerre, ni les affaires, il s'était endetté sous l'influence de ses conseillers européens, avait mécontenté son peuple par ses allures peu orthodoxes et ses projets de réforme de l'impôt. Il avait ainsi hâté la décomposition du pouvoir, toujours assez faible, qu'avaient eu les sultans du Maroc. La révolte de Bou-Hamara et l'anarchie qui régnait dans le Maroc tout entier n'étaient pas des événements anormaux, ni de nature à surprendre ceux qui connaissaient quelque peu l'histoire du Maroc : la grande nouveauté, c'est l'intérêt croissant que prenaient à ces querelles les grandes puissances européennes.

En 1908, un autre fils de Moulay-el-Hassan, Moulay-Abd-el-Hafid, khalifa ou lieutenant du sultan à Marrakech, est proclamé sultan par les tribus du Sud, qui accusent Abd-el-Aziz d'avoir vendu son pays aux chrétiens. Faiblement soutenu par la France, Abd-el-Aziz succombe bientôt. Son armée est mise en déroute aux environs de Marrakech. Lui-même abdique et se retire à Tanger, pendant que Moulay-Hafid est proclamé à Fès et reconnu par tout le Maroc, les oulamas s'étant déclarés en sa faveur. Hafid réussit à s'emparer du prétendant Bou-Hamara, et, après l'avoir supplicié de diverses manières, il s'en débarrasse finalement en le faisant mettre à mort. Mais les nécessités de la situation

s'imposent au nouveau sultan comme à son prédécesseur. Bien que sultan de la guerre sainte, il se voit obligé, comme Aziz, d'admettre l'intrusion croissante des puissances européennes dans les affaires du Makhzen. Les circonstances l'obligent même à appeler les Français à son secours contre les Berbères qui assiègent Fès, mais il refuse ensuite de les aider dans leur tâche et de s'associer à leur prise de possession. Après la signature du traité de protectorat, il se dérobe et abdique à son tour en 1912 : il est remplacé par son frère Moulay-Youssef.

L'histoire intérieure du Maroc le cède donc de plus en plus en importance et en intérêt à l'histoire de ses relations avec les puissances chrétiennes. De nombreux traités sont signés par le Maroc avec les puissances européennes. Plus nombreux encore sont les arrangements conclus par ces puissances entre elles et concernant la succession des Chérifs, succession dont elles ont fini par provoquer l'ouverture. A partir de 1900, les événements se précipitent. A la suite de la prise de possession par la France des oasis du Touat, les protocoles franco-marocains de 1901 et 1902 organisent la collaboration de la France et du Makhzen dans les régions frontières, collaboration qui, de part et d'autre, ne fut pas pratiquée avec beaucoup de bonne volonté.

En Europe même, des efforts sont faits pour résoudre la question marocaine ; des accords sont signés en 1904 par la France avec l'Angleterre et l'Espagne. Mais l'Allemagne, qui a été laissée de côté dans ces tractations, essaie de prendre au Maroc le rôle laissé vacant par l'Angleterre. La visite de Guillaume II à Tanger fait rentrer la question du Maroc dans le domaine international et aboutit à la signature de l'acte d'Algésiras (7 avril 1906), destiné à fortifier au Maroc le statut international dans le même sens que la convention de Madrid.

Cependant la crise internationale de 1905-1906, non moins que l'anarchie intérieure du Maroc, avaient provoqué contre nos nationaux des attentats qui nous amenèrent, en 1907, à occuper d'une part Oudjda, puis toute la région qui s'étend jusqu'à la Moulouya, d'autre part Casablanca et tout le pays des Chaouïa. En 1909, l'Espagne sortait aussi de son côté des limites des Présides et réussissait à étendre quelque peu la zone occupée autour de Melilla. Les accords franco-marocains et hispano-marocains de 1910 régularisaient cette situation. Deux conventions franco-allemandes de 1909 à 1911, cette dernière conclue à la suite d'une intervention qui, sur la demande du sultan, avait amené nos troupes jusqu'à Fès et à Meknès, levaient, au moins en partie, l'hypothèque allemande de 1906, et reconnaissaient, non sans beaucoup de restrictions et de réserves, le protectorat de la France sur le Maroc. L'Espagne, de même qu'elle avait répondu à l'occupation d'Oudjda par la campagne de Melilla, intervenait à El-Ksar comme nous étions intervenus à Fès. Enfin la convention franco-espagnole de 1912 délimitait la zone espagnole et la zone spéciale entourant Tanger.

Nous reviendrons en détail sur ces événements, qui appartiennent à l'histoire de la pénétration européenne au Maroc. A partir de 1912, l'évolution intérieure de ce pays se poursuit dans des conditions toutes nouvelles. C'est sous le protectorat de la France, avec son appui financier et moral, que s'accomplira désormais la modernisation de l'empire chérifien et la mise en valeur de ses richesses, qu'il a été impuissant à assurer par lui-même.

LIVRE III

LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE¹

CHAPITRE I

LA VIE ÉCONOMIQUE ET LES GROUPEMENTS

I

Jusqu'à ces derniers temps, il était difficile, en l'absence de toute évaluation précise, dans un pays dont beaucoup de régions n'avaient jamais été visitées par des Européens, de connaître même approximativement la population totale. Les chiffres donnés variaient dans des proportions considérables : certains auteurs n'attribuaient à l'empire chérifien que 3 à 4 millions d'habitants ; d'autres parlaient

chiffre

1. EDMOND DOUTTÉ, *Les Marocains et la société marocaine* (*Revue générale des sciences*, 15 et 31 mars 1903, t. XIV, p. 258-274 et 314-327). — ID., *Marrakech*, in-8°, Paris, 1906. — ID., *En tribu*, in-8°, Paris, 1914. — BUDGETT-MEAKIN, *The Moors*, in-8°, Londres, 1902. — Outre les ouvrages indiqués aux chapitres précédents, consulter les monographies de tribus dans les *Archives Marocaines* (notamment *Le Gharb*, par MICHAUX-BELLAIRE, 1913), dans les *Archives Berbères* (en particulier *Les Ait-Ndhir* (*Beni-Mtir*), par ABÈS, 1918) et dans la *Revue de Géographie marocaine*.

2. N. LARRAS, *La population du Maroc* (*La Géographie*, 1906, t. XIII, p. 337 et suiv.). — *Dénombrement de la population de la zone française du Maroc*, Casablanca, 1927. — S. NOUVEL, *Nomades et sédentaires au Maroc*, in-8°, Paris, 1919. — E. LAOUST, *Mots et choses berbères*, in-8°, Paris, 1920.

de 9, 15 et même 30 millions. Les voyageurs s'arrêtaient généralement à des nombres voisins de 7 millions. Par exemple, Erckmann donne 8 millions au maximum, Rohlf 6 et demi ; déjà, au XVIII^e siècle, Chénier et Lemprière adoptaient 6 millions. Consul de France dans une ville de la côte, Chénier n'avait visité qu'une très faible partie de l'empire chérifien. Lemprière, quoique placé dans de meilleures conditions, n'avait pas parcouru non plus des itinéraires très variés. Or, les renseignements indigènes sont toujours très exagérés : on ne peut en citer de meilleure preuve que les oasis du Touat, où nous avons trouvé un nombre d'habitants à peine égal au tiers ou au quart de la population minima qu'on leur avait attribuée sur la foi des informateurs indigènes.

Les nombres qu'on avait donnés étaient en général trop élevés, d'autant plus que les Européens avaient ordinairement suivi les lignes de plus grande densité de population, sur lesquelles les maintenaient constamment leurs guides. Rohlf, par exemple, a suivi des routes particulièrement riches, non seulement le long de l'Atlantique, mais encore dans le Sous et dans le Dra. Erckmann, qui accompagna le sultan en expédition, n'a connu que des régions pouvant assurer la subsistance des 15 ou 20.000 hommes dont se composait normalement la mehalla du Chérif.

Le commandant Larras s'était efforcé de calculer d'une manière plus rationnelle la densité de la population du Maroc. Ayant parcouru le pays en tous sens et pendant de nombreuses années, ayant cheminé sur des itinéraires très variés et s'étant efforcé de s'entourer de toutes les précautions nécessaires, il avait pu évaluer la population du Maroc avec une approximation plus grande. Il lui paraissait difficile d'admettre qu'il y eût au Maroc plus de 4 à 5 millions d'habitants, le chiffre exact lui semblant devoir être plus voisin de 4 que de 5. M. Paul Leroy-Beaulieu, par une méthode

différente, arrivait au même résultat. Les évaluations de M. Robert de Caix étaient encore inférieures et ne comptaient pas plus de 3 millions d'habitants dans la zone française.

Nous sommes aujourd'hui plus exactement renseignés. Il a été effectué deux dénombrements de la population de la zone française du Maroc, en 1921 et en 1926. En ce qui concerne l'élément musulman, on n'a pu procéder qu'à une évaluation approximative, basée le plus souvent dans les campagnes sur le nombre des tentes ou des maisons ; dans les villes, les Marocains étant plus habitués aux méthodes françaises, il a été possible de serrer de plus près la vérité et d'obtenir des résultats qui peuvent être considérés comme à peu près exacts. Les chiffres fournis par cette opération ont donné, pour les 12 régions ou circonscriptions autonomes de contrôle civil, un total de 4.124.000 indigènes, dont 4.017.000 musulmans et 107.000 israélites. Le recensement n'a porté que sur les régions soumises à la date à laquelle il a eu lieu ; quant aux populations dissidentes, leur chiffre total, pour les quatre régions militaires de Fès, de Marrakech, de Meknès et de Taza, a été évalué à 665.000 habitants. La population indigène de la zone française serait donc approximativement de 4.789.000 habitants. Quant à la zone espagnole, d'après les renseignements recueillis par le service espagnol des affaires indigènes, sa population est évaluée à 551.000 habitants. La population indigène totale du Maroc atteindrait donc 5.340.000 habitants.

Cette population est très inégalement répartie. Les habitants, en nombre bien inférieur à celui que le pays pourrait nourrir, se groupent dans les parties les plus fertiles. Presque nulle dans les pays non cultivables et privés d'eau, la densité prend une valeur appréciable dans les parties de ces mêmes régions

où l'existence de sources, de rdirs, de terres d'alluvions permet soit les cultures, soit un élevage plus intensif et la conservation des troupeaux pendant l'été. Dans les terres noires à céréales, la densité, plus forte en moyenne que dans le reste du pays, est encore variable avec le degré de fertilité locale. Par suite des procédés de culture tout à fait primitifs qu'emploient les paysans marocains, à fertilité égale, une même superficie sera moins peuplée au Maroc qu'en Algérie.

La zone la plus peuplée du Maroc est la zone des plaines et plateaux du Maroc occidental. Mais, même dans cette zone, la densité est très variable. De Mazagan à Marrakech, on traverse successivement les Doukkala, les Rehamna et les Menabha : dans une assez grande partie des Doukkala, la densité est en moyenne de 40 habitants au kilomètre carré, mais, dès qu'on entre chez les Rehamna, elle tombe brusquement à 10, pour s'abaisser à 4 ou 5 plus au Sud ; les steppes arides des Menabha sont presque désertes. Aux environs de Marrakech, la densité est de 200 à 250 au kilomètre carré, mais ce n'est qu'une oasis, car, à une heure au Sud, elle reprend une valeur très faible pour ne remonter franchement que dans les villages du pied de l'Atlas. Dans tout le Maroc atlantique, il suffit de parcourir une quarantaine de kilomètres pour constater de pareilles différences. Entre deux points distants d'une centaine de kilomètres, il est toujours possible de combiner deux routes assez voisines pour avoir sensiblement la même longueur et dont l'une donnerait l'impression d'un pays deux ou trois fois plus riche que celui traversé par le deuxième itinéraire. Le recensement de 1926 attribue à cette première zone 2.967.000 habitants, dont 1.443.000 pour les circonscriptions du Rarb, de Rabat, des Chaouïa, d'Oued-Zem, des Doukkala, des Abda-Ahmar et de Mogador, et 1.524.000 pour la circonscription de Marrakech.

Une seconde zone est constituée par les régions montagneuses, massifs littoraux, Moyen-Atlas et Haut-Atlas. Contrairement à une opinion très répandue, la densité de ces populations montagnardes est extrêmement faible en général. On sait que les pays montagneux sont ordinairement assez peu peuplés ; sans doute, il y a des exceptions à cette règle, surtout dans l'Afrique du Nord, où les montagnes sont, toutes choses égales, plus arrosées que les plaines, ce qui est une circonstance favorable dans une contrée à pluies rares. La Kabylie, avec sa prodigieuse densité de population, est un des cas les plus remarquables de pays montagneux très peuplé que l'on puisse rencontrer dans le monde entier ; mais ce cas est tout à fait exceptionnel et les conditions très spéciales qui ont amené le surpeuplement du massif de Fort-National ne sont réalisées nulle part ailleurs dans la Berbérie. Dans les massifs littoraux, les régions occidentales, bien arrosées, ont une population relativement dense ; les tribus de l'Andjera, des environs de Tétouan et d'Ouezzan paraissent assez fortes. La péninsule des Guelaya est également très peuplée ; presque sur chaque colline, on aperçoit plusieurs villages, les uns perchés au sommet, les autres accrochés aux flancs ; aussi beaucoup de Guelaya sont-ils obligés, comme les Kabyles, d'émigrer temporairement pour aller chercher du travail en Algérie au moment de la moisson ; mais, sitôt qu'on a dépassé Melilla, la région devient beaucoup plus pauvre et la population beaucoup plus rare. Les Beni-Bou-Yahii sont déjà des nomades : or, l'on sait que le nomadisme exige de grandes surfaces pour un petit nombre d'habitants. Le recensement espagnol attribue 90.000 habitants à la région de Larache, 78.000 à celle de Tétouan, 99.000 à celle des Ghomara, 284.000 à celle de Melilla et du Rif, soit au total 551.000 habitants pour la région des massifs littoraux.

2^e zone

Dans l'Atlas, les vallées sont très encaissées ; les villages se rencontrent uniquement sur le bord des oueds ; les champs étroits et bordés de murs de soutènement s'étagent à droite et à gauche, en contrebas des canaux d'irrigation, sur une largeur de 300, 200, 100 mètres et souvent moins. Encore le ruban est-il souvent interrompu. Ce sont déjà, comme dans le Sahara proprement dit, de simples lignes de verdure, qui tranchent sur la stérilité environnante. Les cirques voisins des cols sont fréquentés par les troupeaux lorsque la paix règne dans la région, mais l'on n'y trouve pas d'établissements permanents, car chaque vallée est occupée par une tribu distincte et les cols sont des territoires contestés. La population est misérable par suite du peu d'étendue des cultures, et parce que les troupeaux ne peuvent pas subsister nombreux dans des terrains souvent schisteux où les pâturages sont maigres. De plus, tout le pays, à partir de 1.000 mètres d'altitude, est couvert de neige plusieurs mois par an. Il est facile d'estimer le chiffre de la population de ces tribus, car l'unique sentier de chaque vallée suit l'oued et traverse le village. Les vallées supérieures sont tout à fait pauvres, surtout sur le versant méridional. C'est seulement au contact de la plaine et de la montagne que se pressent des villages nombreux et riches, parce qu'ils ont à la fois de l'eau et des terrains de culture variés, en plaine et sur les premières pentes des montagnes. Ils forment à la zone montagneuse une ceinture à peu près continue, un poitrail (*dir*), d'où le nom que les indigènes donnent à ces tribus : les Diara ou tribus du *Dir*, du poitrail de l'Atlas. Ce sont ces riches Diara qui ont fait illusion à de nombreux voyageurs restés en plaine ; mais cette brillante façade n'a derrière elle que pauvreté et misère. On trouve en somme, presque partout, les conditions des oasis sahariennes, c'est-à-dire, le long de chaque rivière, une bande richement

cultivée ; mais, qu'on s'éloigne à un ou deux kilomètres, on ne rencontre plus que des tribus pauvres, clairsemées, rendues nomades ou demi-nomades par la nécessité de trouver des pâturages pour leurs troupeaux. Il en est de même dans le Sous, où seules les zones irrigables sont habitées et cultivées d'une façon permanente. La vallée supérieure et moyenne de la Moulouya est très faiblement peuplée. Quant au Moyen-Atlas, les indigènes, éparpillés en été dans les clairières de la région des cèdres, sont obligés quand vient l'hiver de redescendre dans les vallées, où les espaces fertiles sont très restreints. C'est dans le Moyen-Atlas qu'habitent les tribus berbères qui passent pour les plus fortes et les plus nombreuses du Maroc : Beni-Ouaraïn, Aït-Youssi, Riata. Cependant dans le Moyen-Atlas comme dans le Haut-Atlas, les surfaces occupées par les neiges d'octobre à avril sont trop considérables pour que la population puisse être bien dense. On peut attribuer à ce territoire, en y comprenant les régions de Meknès, de Fès et de Taza, 1.422.000 habitants, dont 143.000 pour le Maroc oriental (région d'Oudjda).

La troisième zone comprend le Sahara marocain, bassins du Guir, du Ziz (Tafilelt) et du Dra. Ici, pas de doute sur la faible densité générale de la population. Le Sahara est maintenant assez connu pour que l'on sache que les oasis n'y forment que d'étroites lignes disposées le long des rivières, dont les eaux superficielles ou souterraines permettent l'irrigation des palmeraies et des cultures. Au delà de la dernière saguia ou des derniers puits, on ne trouve plus que de rares nomades, pauvres et batailleurs, vivant de l'élevage de maigres troupeaux et surtout de rapines exercées aux dépens des oasis et des caravanes. Pour le bassin du Dra, on peut évaluer la population à 200.000 âmes au plus, 100.000 au moins. Pour le Tafilelt et les oasis du bassin du Ziz, on a environ

3^e zone

120.000 à 200.000 âmes ; pour la vallée du Guir, en y joignant Figuig et les nomades de la région, également 100.000 âmes. Le total donnerait un chiffre maximum de 400.000 âmes, qui est probablement trop fort.

En résumé, il paraît y avoir au Maroc, en chiffres ronds, trois millions d'habitants dans les plaines atlantiques, un demi-million dans les massifs littoraux (zone espagnole), un million et demi dans l'Atlas et ses annexes, un demi-million dans le Sahara, soit au total cinq millions et demi d'indigènes, dont cinq millions dans la zone française. Ces chiffres sont probablement plutôt au-dessus qu'au-dessous de la réalité.

II

Les indigènes du Maroc, au point de vue du genre de vie, se divisent en sédentaires, nomades et citadins. Ce n'est pas à des caractères de race¹ qu'on doit s'adresser si l'on veut se rendre compte des mœurs actuelles des Africains : il faut remonter pour cela à une cause infiniment plus puissante et plus variée dans ses effets, à savoir la nature du pays dans lequel ils vivent et qu'ils sont incapables de modifier. L'Afrique du Nord se compose de montagnes où des familles, même très faibles, peuvent se fixer et se défendre, et de steppes à travers lesquelles les tribus les plus fortes sont forcées de se déplacer de pâturages en pâturages. Ils sont donc sédentaires ou nomades : voilà ce qui les distingue avant tout ; là est le secret de leurs habitudes, là est la raison principale de leur manière d'être, des petites sociétés qu'ils ont formées et de presque toutes leurs lois.

1. MASQUERAY.

Sédentaires, ils se sont construits des villages semblables aux nôtres, dans lesquels ils ont tenu des assemblées régulières et organisé de petites républiques. Tout à l'entour, ils ont créé des jardins, planté des arbres, labouré des champs et séparé leurs cultures par des limites. Ils ont ainsi connu les plaisirs et les charges de la propriété individuelle. Chacun de leurs petits groupes, ennemi de son voisin, a eu ses coutumes particulières qu'il a défendues énergiquement, même contre la religion de Mahomet, quand des marabouts trop zélés ont voulu les abolir au nom de la fraternité universelle des musulmans. Confinés dans des vallées étroites ou réfugiés sur des pitons inaccessibles, ils ont peu communiqué avec le reste du monde. Superstitieux et ignorants, ils ont adoré les faiseurs de miracles et n'ont jamais appris la langue du Coran. Enfin ils ont eu le loisir d'être industrieux ; ils se sont appliqués à tisser des étoffes, à orner leurs poteries de curieux dessins, à décorer l'intérieur de leurs maisons, à fabriquer des armes, à travailler le bois et le fer.

Nomades, ils n'ont eu besoin que de savoir dans quels mois l'herbe pousse sur les pentes du Tell et dans le Sahara. Montés sur de bons chevaux, ils suivent leurs troupeaux, qui leur donnent en abondance du lait, de la viande et de la laine, avec laquelle ils achètent de l'orge. Ils n'ont ni maisons, ni magasins ; ils possèdent la terre en commun, ou plutôt ils la méprisent, comptant que leur vaillance leur en assurera toujours assez dans les plaines infinies qu'ils parcourent. Ils n'ont pas de coutumes écrites ; la loi musulmane semble faite pour eux, car le Prophète a dit que le déshonneur entre chez l'homme avec la charrue. Ils aiment à parler l'arabe, qu'ils regardent comme une langue noble, et qui leur permet d'être compris sur tous les marchés qu'ils fréquentent. Sceptiques, d'ailleurs, et d'humeur joyeuse, comme tous les guerriers, ils ne donnent pas trop à la religion.

Ils ne fabriquent rien, ni leurs selles, ni leurs armes, ni leurs tapis, ni leurs bandes de tentes ; ils les achètent aux sédentaires.

Il y a plusieurs degrés entre ces deux manières de vivre ; il est même juste de dire que la plupart des tribus africaines sont plus ou moins nomades et plus ou moins sédentaires ; mais il faut avoir cette opposition toujours présente à l'esprit pour comprendre la Berbérie contemporaine.

Une erreur traditionnelle et qui semble indéraciable consiste à croire que tous les Berbères sont sédentaires et tous les Arabes nomades. Il suffit pourtant d'un instant de réflexion pour se convaincre que ce ne sont pas les Arabes qui ont introduit la vie nomade en Afrique septentrionale. Le Berbère, naturellement sédentaire dans les montagnes de l'Atlas, est non moins naturellement nomade dans les pays qui comportent peu ou point de cultures, comme en témoigne l'exemple des Zenaga qui errent entre le Sénégal et l'Adrar, et des Touareg qui parcourent le Sahara central. Ces gens qui ne travaillent pas, qui n'ont pas de maisons, qui ne s'attachent pas à la terre, sont les frères des Kabyles qui ont couronné de villages toutes les crêtes de leurs montagnes et dont le labeur obstiné n'a laissé inculte aucun arpent de leurs vallons. L'histoire nous montre qu'il y a toujours eu dans l'Afrique du Nord, à toutes les époques, des nomades et des sédentaires, parce qu'il y a des régions qui ne se prêtent qu'à la vie nomade. Il y a seulement à la frontière des deux zones des cantons qui sont tantôt du domaine des sédentaires, avec des boisements, des cultures d'arbres fruitiers, un aménagement soigneux des eaux, tantôt du domaine des pasteurs, lorsqu'elles sont dévastées et ruinées par la transhumance et l'insécurité. La carte de la répartition des nomades et des sédentaires, comme celle de la végétation, se superpose très exactement à la

carte des pluies : le Tell est le domaine des sédentaires, la steppe et le Sahara celui des nomades. Les formes de transition entre les sédentaires et les nomades correspondent aux régions de transition entre le Tell et la steppe, les flots de populations sédentaires au milieu des nomades aux flots cultivables et irrigables de la steppe et de la lisière saharienne.

Si ces considérations sont exactes, comme nous le croyons, le Maroc, mieux arrosé que l'Algérie et la Tunisie, par suite du voisinage de l'Atlantique et de la plus grande altitude des massifs montagneux, doit compter moins de nomades et surtout moins de nomades à déplacements étendus que le reste de la Berbérie. C'est bien effectivement ce qui se produit. Les habitants des massifs montagneux du Nord sont pour la plupart sédentaires, et ce n'est qu'au voisinage de la Moulouya que les tribus sont moins stables et mènent davantage la vie pastorale. Dans les massifs du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas, les Berbères sont en partie nomades; leur nomadisme rappelle par certains traits celui des populations alpines, puisqu'ils utilisent surtout en été les forêts et les pentes que la neige a recouvertes. Les Beni-Mguild, par exemple, descendent de l'Atlas en automne; en même temps, les quatre tribus des Zemmour, des Guerouan, des Beni-Mtir et des Zaïan se resserrent, laissant aux nouveaux arrivants les terrains qu'elles occupaient depuis le printemps; dès que le labourage est fini, ordinairement au début de mars, les Beni-Mguild plient leurs tentes et émigrent vers les montagnes, et la contrée qu'ils quittent est aussitôt occupée par les gens des tribus environnantes, chacune ayant son territoire déterminé; les Zemmour et les Guerouan font un léger mouvement vers le Sud; les Beni-Mtir et les Zaïan se partagent la plus grande partie de la région dans laquelle ils sont voisins au printemps et en été, et, au contraire, séparés par les Beni-Mguild en

automne et en hiver. Les Beraber sont des nomades à la fois montagnards, steppiens et sahariens. Ils couvrent de leurs tentes tout le vaste quadrilatère compris entre l'Oued Ziz, l'Oues Dadès et l'Oued Dra. Même dans les plaines du Maroc occidental, la vie nomade est loin d'être inconnue ; les Chaouïa, les Doukkala sont des demi-nomades, qui associent dans des proportions variables l'agriculture et l'élevage et oscillent entre la zone côtière et la steppe ; de même, les Beni-Ahsen oscillent entre les marais du Sebou et la forêt de Mamora. Mais, dans le Maroc occidental, les déplacements ne dépassent guère une heure de route.

Seuls, les habitants des steppes du Maroc oriental, à l'Est de la Moulouya, ont des migrations véritablement étendues et mènent la vie des pasteurs des steppes oranaises et du Sahara algérien, auxquels ils ressemblent en tous points. Telle est, par exemple, la confédération des Beni-Guil, dont les terrains de parcours s'étendent depuis le Chott-Rarbi jusqu'à Figuig et de puis l'Oued Charef jusqu'à Aïn-Chaïr. Ils sont essentiellement pasteurs, ne vivant que sous la tente et ne possédant aucune culture en dehors de celles des jardins dont ils sont propriétaires dans les ksours de Figuig et d'Aïn-Chaïr. Entre la Zousfana et le Tafilelt nomadisent les Ouled-Djerir et les Douï-Menia. Ils passent la plus grande partie de l'année sur le Guir ; au printemps, ils se dispersent pour chercher des pâturages ; en automne, ils vont récolter les dattes dans les ksours de la Zousfana et surtout au Tafilelt.

Au Sud de l'Atlas, les principales tribus de grands nomades sont les Aït-Seddrat, les Aït-Jellal, les Idaou-Blal, les Aït-ou-Mribet. Les nomades du Sahara ne dépassent pas le versant Sud du Haut-Atlas et souvent même de l'Anti-Atlas. Ces grands nomades, sauf de rares exceptions, n'apparaissent qu'au Sud du Sous,

voire même au Sud du Dra. Les Reguibat, les Ouled-Delim et les Chkarna s'étendent entre le Dra et l'Adrar ; au delà, jusqu'au Sénégal, sont les peuplades errantes et sans cohésion du Sahara occidental connues sous le nom de *Beïdan*, les blancs, par opposition aux populations noires du Soudan et du Sénégal.

Fréquemment, dans une même tribu, une fraction est plus sédentaire, parce qu'elle a plus de terres de cultures et une autre plus nomade parce qu'elle a surtout des troupeaux et des pâturages ; dans une même fraction, un douar ou même un certain nombre de familles sont nomades, d'autres douars et d'autres familles étant sédentaires. Beaucoup d'indigènes ont à la fois des établissements fixes et des tentes et l'on trouve, à cet égard, toutes les combinaisons. Il y a dans les tribus du Rarb, par exemple, des villages où la tente et le gourbi sont mélangés ; chez les Rehamna, chez les Chiadma, la tente et la maison voisinent constamment. Il n'est pas rare de voir des tentes dont les pans s'arrêtent beaucoup au-dessus du sol et sont attachés à des claies de roseaux entrelacées d'épines, ce qui donne à la demeure un caractère permanent : on surprend là sur le vif le passage de la vie sédentaire à la vie nomade. Dans l'Atlas, les Aït-Seghrouchen, rameau de la grande famille des Beraber, se divisent en deux fractions complètement isolées l'une l'autre : les Aït-Seghrouchen du Nord habitent le versant Sud du Moyen-Atlas et sont des montagnards sédentaires ; les Aït-Tserrouchen du Sud habitent le revers Nord du Haut-Atlas et le Sahara ; ils sont pour la plupart nomades et promènent leurs campements dans les régions montagneuses et les plateaux qui s'étendent entre la vallée du Guir et celle de son affluent l'Haïber.

Il faut noter enfin que les indigènes passent avec une facilité relative de la vie nomade à la vie sédentaire et inversement. L'histoire des tribus est pleine de récits

de migrations tout à fait récentes. A la suite d'une période de sécheresse ou d'insécurité, de querelles avec leurs voisins ou leurs contribuables, tels ou tels groupements sont partis pour l'Ouest ou venus de l'Est, changeant complètement d'habitat. Dans d'autres cas, il y a pression lente et graduelle d'un groupe plus nombreux ou plus fort sur les groupes qui l'avoisinent. Ces mouvements ne sont pas arrêtés, et nous les voyons se produire sous nos yeux. C'est ainsi que, dans ces dernières années, beaucoup de nomades qui gravitaient autrefois autour d'Oudjda, n'y trouvant plus de place maintenant que tout ce qui est cultivable se sème, refluent vers la plaine de Tafrata, où ils se rencontrent avec un certain nombre de nomades du Dahra. Chez les Beraber, ce sont surtout les hostilités entre tribus qui obligent les douars à s'enfuir au loin, transformant des nomades en sédentaires, quelquefois aussi, mais plus rarement, des sédentaires en nomades. Les souverains marocains ne se sont pas fait faute non plus de déplacer les populations, soit parce qu'elles les gênaient et leur étaient hostiles, soit au contraire pour s'en servir comme de point d'appui contre les montagnards et garder certains passages.

Il semble tout au moins qu'une fois fixés, les indigènes le soient à tout jamais, mais ce n'est là qu'une apparence. Sans doute, ils sont en général bien empêchés de reprendre la vie nomade faute de troupeaux, mais ils ne sont pas aussi stables qu'on l'imagine. Les villages sahariens¹ se déplacent facilement ; les murs sont en pisé, et leurs ruines font un tas informe de boue séchée. Le pisé ne se prête pas aux réparations et aux réédifications ; les morceaux n'en valent rien. Il est plus simple de reconstruire ailleurs une ville neuve. Seuls les arbres fruitiers, palmiers ou autres,

1. E.-F. GAUTIER.

ont de la valeur ; c'est à eux, non aux maisons, que tiennent les ksouriens. Si ces arbres sont détruits ou si d'autres indigènes s'en emparent et que les anciens propriétaires n'en puissent plus recueillir les fruits, rien ne les attache plus au sol.

III

Les sédentaires du Maroc vivent dans des maisons, des gourbis ou des noualas.

Les maisons sont soit en pisé, soit en pierres non taillées placées les unes sur les autres et réunies avec un mortier formé uniquement de terre mouillée sans chaux. Une maison (*dar*) se compose d'une série de chambres (*stah* ou *amāra*) isolées les unes des autres, mais reliées entre elles par des murailles et disposées en carré ou en cercle de façon à former une enceinte fermée qui s'appelle *kaour* et qui constitue une cour intérieure sur laquelle ouvrent les chambres. C'est dans le *kaour* qu'est enfermé la nuit le bétail appartenant aux habitants de la maison. On pénètre dans cette enceinte par une ouverture ménagée entre les diverses chambres. Généralement, cette porte ne donne pas directement dans le *kaour*. Elle est pratiquée au milieu d'une longue pièce qui s'étend à droite et à gauche de la porte et qui s'appelle le *setouan*, le vestibule ; c'est là qu'on loge les hôtes, de façon à ce qu'ils soient à l'abri sans cependant pénétrer dans la maison.

Les murs ont de 60 à 70 centimètres d'épaisseur et ne dépassent pas 2 mètres de hauteur. Les chambres ont une longueur qui varie entre 3 et 8 mètres ; leur largeur n'est jamais de plus de 2 m. 50 : elle est limitée, en effet, par la dimension des poutrelles du plafond. Ces poutrelles ne sont ni régulières, ni équarries ; ce sont de simples branches d'arbre de diffé-

maison

rentes grosseurs et de formes quelconques, placées à 20 ou 30 centimètres les unes des autres. Le toit est formé de branches d'arbre posées en chevrons et recouvertes de chaume ; il descend très bas, de manière à protéger les murs et à former un abri autour de la maison.

Le sol des chambres est élevé de près d'un mètre au-dessus du niveau du kaour, de sorte que, pour y pénétrer, il faut monter plusieurs marches. Une porte très basse y donne accès ; elle éclaire seule les chambres, qui n'ont pas de fenêtres. Un grand nombre de niches sont pratiquées dans les murs pour y déposer différents objets. Les maisons n'ont pas d'étage ; il se trouve seulement, au-dessus du rez-de-chaussée, une sorte de grenier, appelé *aricha*, compris entre le plafond de la chambre et le toit. On y parvient soit par un escalier extérieur formé de grosses pierres, soit par une échelle. Il sert surtout de débarras pour les ustensiles qui ne sont pas d'un usage journalier, tels que les instruments de labour quand on a fini de s'en servir.

Le mobilier est des plus simples. Le lit (*srir*) se compose de deux poutrelles parallèles placées au fond de la chambre dans le sens de la largeur ; ces poutrelles sont maçonnées dans les deux murs à chaque extrémité ; d'autres poutrelles transversales sont placées sur ces poutrelles longitudinales comme les échelons d'une échelle ; on étend là-dessus des bottes de roseau et une natte de jonc. Un grand coffre en bois sert à ranger les vêtements et le linge. Des récipients en sparterie ou en terre cuite contiennent les grains ; l'huile est conservée dans des vases de terre cuite ou de cuivre. Qu'on ajoute quelques ustensiles de terre, plats en bois, plats et pots en terre, petits fourneaux de terre, moulins à bras, et on aura la composition complète du mobilier.

Comme en Kabylie, les habitations isolées dans la

campagne sont rares ; elles se groupent presque toujours en villages appelés *dchour* (singulier *dchar*), situés quelquefois, comme dans le Djurjura, sur des pentes d'une déclivité très rapide. C'est ainsi qu'à Tazrout, chez les Romara, les maisons sont bâties sur des pitons séparés par des précipices qu'on traverse sur des ponts en planches. Ces agglomérations, quoique formant parfois de gros bourgs, gardent un caractère rural nettement accusé. Dépourvues de toute industrie, sans commerce, sans autorité centrale, ces grandes ruches agricoles ne connaissent que les travaux des champs. Nulle auberge, aucun hôpital, aucune administration n'a son siège dans ces grandes cités campagnardes. Ce sont des villes de paysans qui habitent bien les uns à côté des autres, mais qui ne doivent pas être pris pour des citadins. Elles rappellent les grands villages de la terre de Bari ou les bourgs du Sahel de Sousse et font penser au mot de Paul-Louis Courier : « Dans les pays méditerranéens, le paysan vit en ville et va tous les matins dans ses champs. » Cette règle n'est pas sans comporter des exceptions. Chez les Haha et chez les Chiadma les maisons ne sont pas groupées en villages, mais isolées et réparties sur tout le territoire.

La demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Afrique du Nord n'est pas la maison, c'est le plus souvent le *gourbi*, qui n'est qu'une hutte en branchages recouverte d'un toit de chaume. Parfois les murs sont bâtis en pierres sèches ou en terre. Le *gourbi* en terre couvert de chaume offre la forme classique que l'on observe en Algérie et en Tunisie. Aujourd'hui comme au temps où Salluste le décrivait, c'est la maison en forme de carène renversée. Les *gourbis* sont répandus dans tout le Nord du Maroc, mais dès qu'on pénètre dans le Houz, on voit la *nouala* ou hutte de branchages les remplacer partout. Bien qu'il y ait plusieurs formes de *noualas*, la forme

classique est celle d'un cylindre surmonté d'un cône. Certains villages du Houz, dans les Rehamna par exemple, offrent de loin l'aspect de villages soudanais. Ailleurs, la nouala est une cabane rectangulaire. Ces huttes sont en roseaux, en fêrues, en paille ; elles sont généralement entourées d'un petit mur en pierres sèches ou d'une *zeriba* de branchages. Quelquefois, les toits, en chaume ou en roseaux, reposent sur des murs en pisé ou en pierres sèches : c'est un acheminement vers le *dar*, vers la maison véritable. Dans les Chiadma, dans les Haha, dans tout l'Atlas et dans le pays situé au Sud règne la maison sans toit, à terrasse et construite en *tabia*, c'est-à-dire en terre grasse mélangée avec de la paille hachée et de petites pierres.

Tandis que la Kabylie est, comme l'a dit Masqueray, un Moyen Age sans châteaux, dans le Sud marocain, où ce qu'on appelle la grande féodalité est assez développé, les châteaux sont au contraire fort nombreux et d'une architecture assez remarquable. On a souvent décrit celui de Si-Aïssa, non loin de Safi. Beaucoup d'autres se rencontrent dans le Haut-Atlas et sur ses versants. Telles sont les forteresses des kaïds de Demnat, du Goundafi, du Glaoui, les châteaux de la région du Sous. Plus on descend vers le Sud, plus cette architecture primitive se perfectionne, plus elle montre de recherche dans l'ornementation des fenêtres et des créneaux. Les kasbas sont des enceintes fortifiées d'importance très variable, simples rectangles de murailles en pisé ou véritables châteaux forts, dont les hautes courtines crénelées et flanquées de tours encadrent la maison du caïd, les habitations de ses clients et serviteurs, le logement des hôtes, quelques magasins et boutiques, parfois une mosquée ; de vastes espaces vides servent de cours et d'écuries. Certaines de ces kasbas forment le centre d'agglomérations assez importantes, s'élevant à plusieurs

milliers d'individus ; d'autres ne renferment que quelques centaines de personnes.

Dans les Chaouïa, certains indigènes influents se sont taillé un domaine dans le territoire du douar et l'exploitent avec l'aide d'un nombre plus ou moins considérable de clients, suivant un système comparable au métayage ; c'est ce qu'on appelle la *gotta*. Au milieu du domaine, la maison du maître, ferme en pierres ayant l'aspect d'un château fort, et les tentes ou les huttes coniques de ses serviteurs forment une petite agglomération, généralement entourée d'un talus et d'un fossé. C'est ainsi que jadis, en Europe, les maisons des manants se groupaient autour du château seigneurial.

La même architecture se retrouve dans les ksours du Sud marocain, flanqués de tours d'angle et entourés de murs d'enceinte, le tout en pisé, mais néanmoins d'assez grande allure. Les différences entre les habitations des sédentaires du Tell et de ceux du Sud correspondent à des différences de climat et de conditions économiques générales. Les toits de chaumes ou de schistes des Kabyles du Nord, nécessaires pour supporter les pluies et les neiges, auxquelles les terrasses en pisé ne résisteraient pas, ne sont plus employés dans le Sud. Surtout le voisinage immédiat des nomades impose aux sédentaires du Sud des précautions défensives toutes particulières. Le ksar est par définition un bourg fortifié, et il n'y a pas une seule agglomération qui ne soit une forteresse, où l'on dort chaque nuit sous les verrous, gardé par des sentinelles. La plupart de ces ksours, les plus anciens surtout, sont d'ailleurs établis dans des situations déjà défensives par elles-mêmes. Ils sont souvent dans des vallées, mais alors c'est en haut de falaises qui surplombent et commandent le cours de l'oued. Ceux qui, par exception, sont en plaine, sont presque toujours des ksours maraboutiques

ou des zaouïas, que la sainteté du lieu suffit à protéger.

Dans l'Atlas, les indigènes renferment leurs grains et leurs provisions dans des châteaux-magasins appelés *tirremt*, ou dans des villages fortifiés appelés *agadir* (pluriel *igoudar*), suivant une coutume qu'on observe également dans l'Aurès et dans le Sud-Tunisien. Les *tirremt* sont carrés, s'élèvent souvent jusqu'à 12 mètres et sont flanqués aux quatre angles de tours également carrées. Une seule porte en permet l'accès ; d'étroites meurtrières sont percées dans les murs, qui sont obliques, parce que le *tabia* n'aurait pas assez de solidité s'ils étaient verticaux, en sorte que le bâtiment a la forme d'un tronc de pyramide à parois légèrement inclinées. Dans tout le Moyen et le Haut-Atlas, du Tadla et des Aït-Youssi aux Glaoua, et dans les bassins de l'Oued Dra et de l'Oued Ziz, chaque village, chaque fraction a un *tirremt* où les habitants entreposent leurs provisions et leurs richesses, chacun dans un local particulier dont il a la clef. Des gardiens sont attachés au *tirremt*. Au Sud-Ouest, chez les Chleuh, une organisation analogue est celle des *agadir*, magasins collectifs dans lesquels la tribu tout entière met à l'abri ses réserves. Dans l'Oued Dadès et dans quelques autres districts méridionaux du Maroc, au milieu des cultures se dressent des tours carrées, en briques sèches, de 10 à 20 mètres de hauteur, qu'on appelle *agueddim*. Du haut de ces tours, qui sont en très grand nombre dans chaque oasis, on fait le guet et on échange des coups de fusil. On retrouve ces tours à Figui et aussi dans l'Aurès.

La tente des nomades marocains ne diffère pas sensiblement de celle qu'on voit en Algérie et en Tunisie ; un poteau, deux perches, quelques pieux supportant ou assujettissant une pièce d'étoffe formée de *flidjs* cousus ensemble constituent la tente. Le *flidj*, pièce

essentielle de la tente, est une bande d'étoffe noire, le plus souvent large de 75 centimètres à 1 mètre et de longueur variable suivant les dimensions de la tente que l'on veut construire (ordinairement 6 à 8 mètres). Ce sont les femmes qui tissent les flidjs avec de la laine de mouton préalablement filée par elles, teinte par des teinturiers de profession et mélangée de poil de chèvre ou de chameau. On utilise beaucoup aussi la fibre du palmier-nain, celle de l'alfa, celle de l'asphodèle. Les tribus riches ont des tentes vastes, spacieuses, faites d'étoffes solides dont la longueur peut atteindre 18 mètres sur 8 mètres de largeur. D'autres ont des tentes beaucoup plus médiocres, et remplacent la laine et le poil de chèvre par du *retem* ou du palmier-nain. La tente ne tombe pas jusqu'à terre et l'espace vide entre elle et le sol est comblé par une bordure de terre et par des buissons de broussailles de préférence épineuses, du jujubier par exemple. Une couverture de laine tendue verticalement au milieu de la tente la sépare en deux côtés : côté des hommes et côté des femmes. Une tente spéciale sert de *jâma* (mosquée), d'école et d'asile pour les hôtes que Dieu envoie. Le *fqih* ou maître d'école y couche, ainsi que les hôtes de passage.

Le mobilier de la tente est naturellement des plus rudimentaires ; il répond aux nécessités de la vie errante : tous les objets doivent être portatifs, et, quand ils viennent à manquer, il faut qu'on puisse les remplacer promptement. Les tapis sont la richesse et le luxe d'une tente. Outre les tapis proprement dits la tente contient un certain nombre de couvertures (*hanbel*) ; les *tellis*, grands sacs doubles renfermant les provisions d'orge, de blé et de dattes et pouvant contenir en moyenne 150 kilogrammes de grains ; l'*ousada*, oreiller de laine où on place les objets précieux. Il y a en outre divers ustensiles en terre, en bois ou en sparterie.

Les tentes se groupent en cercles nommés douars (de *medouer*, rond), dont l'intérieur est nommé *merah*, tandis que la périphérie reçoit le nom de *rif*. Dans le *merah*, ou rentre tous les soirs les troupeaux. Les douars marocains, au moins ceux du Houz et du Rarb, sont généralement plus grands que les douars algériens. Les Beni-Ahsen, les Zemmour, les Zaër, offrent des douars de 80 à 100 tentes et même plus. Chez les nomades comme chez les sédentaires, le progrès de la sécurité favorise la dispersion.

Le fait d'habiter sous la tente n'indique pas forcément qu'on mène la vie nomade, car beaucoup d'habitants du Tell, qui ne se déplacent pas, font usage de cette habitation. Tous les nomades vivent sous la tente, mais tous les habitants de la tente ne sont pas nomades. Certains indigènes habitent alternativement la tente et le gourbi. Ils ont une résidence d'été et une résidence d'hiver, la *mechla* (étymologiquement, *mechla* veut dire maison d'hiver). Ils ont souvent des terres en plusieurs endroits différents, où ils vont labourer successivement ; ils agissent comme un propriétaire qui se déplace selon les besoins de son exploitation. On ne peut donc pas plus opposer d'une manière absolue les habitants des tentes aux habitants des gourbis que les pasteurs aux agriculteurs. Il y a entre les uns et les autres des transitions et des gradations. Il faut nous défaire en pareille matière de nos idées européennes : la substitution de la maison à la tente n'est pas toujours un progrès, ni un signe de prospérité, comme on se l'imagine trop volontiers. Certains nomades renoncent à la tente parce qu'ils ont perdu leurs troupeaux et sont par suite dans l'impossibilité de se déplacer. Le gourbi est souvent moins confortable et moins sain que la tente ; il témoigne d'un moindre bien-être. Si pauvre que soit le mobilier de la tente, il paraît encore supérieur à celui du gourbi ; sa principale supériorité consiste dans l'usage des tapis,

tandis que l'indigène des gourbis n'a souvent qu'une pauvre natte ou la terre battue. La tente, à cause des flidjs nécessaires à sa construction, est relativement chère : le gourbi ne coûte rien, il suffit de se procurer des pierres, du bois et du diss. Les pauvres diables renoncent à la tente pour adopter le gourbi. Les gens de la tente ne sont souvent pas riches, mais il ne semble pas douteux que le gourbi recèle des misères bien plus atroces.

IV

La plupart des objets indispensables à l'existence et à l'alimentation des indigènes leur sont fournis par l'agriculture et par l'élevage. Leur nourriture a pour base la farine d'orge, avec laquelle on fait le pain et le couscouss ou *taâm*. Chez les Djebala, le plat national est la *bissara*, bouillie de fèves concassées. Les légumes, fèves, navets, artichauts, courges, aubergines, le lait, le sorgho, les glands dans les régions forestières, entrent presque partout pour une assez grande part dans l'alimentation. La farine de froment n'est employée que dans les villes ou chez les populations riches. Ce sont les femmes qui moulent le blé et font le pain. Quiconque a couché sous la tente ou dans un douar se souvient d'avoir entendu, jusque bien avant dans la nuit, le bruit monotone des pauvres femmes occupées à écraser le grain dans un mortier ou à le moudre avec un petit moulin à bras. La nourriture des nomades ne diffère guère de celles des sédentaires qu'en ce que le lait et les dattes y ont plus de place, et l'huile beaucoup moins. Dans le Sud-Ouest marocain, l'huile d'olive est remplacée par l'huile d'argan. Quant à la viande de bœuf, de mouton, de chèvre, elle est plus ou moins consommée selon les facultés de chacun. En général, les gens des tribus ne mangent

guère de viande que deux ou trois fois par mois, les jours de marché. La consommation de la viande de sanglier, devenue rare en Algérie, parce que la religion musulmane l'interdit, est très fréquente au Maroc, notamment dans le Rif. On se nourrit à l'occasion de la chair du chacal, du chat sauvage, du lièvre, du hérisson, du porc-épic. On mange les escargots, ainsi que les sauterelles. Les Marocains sont en temps ordinaire, comme tous les indigènes de l'Afrique du Nord, d'une extrême sobriété, c'est-à-dire capables de rester longtemps sans manger et d'accomplir des marches fatigantes en ne consommant que quelques poignées de farine d'orge, ce qui ne les empêche pas, bien au contraire, de se gaver de nourriture toutes les fois que l'occasion s'en présente. Mais on peut dire que les indigènes, aussi bien au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, mangent rarement à leur faim.

Les principales boissons sont l'eau et le lait, et, comme boisson excitante, le thé. Le thé vert, introduit par les Anglais au XVIII^e siècle, est universellement répandu au Maroc ; on le prend très faible, avec beaucoup de menthe et encore plus de sucre ; on en absorbe de grandes quantité toutes les fois qu'on le peut, et il n'est si pauvre fellah qui ne prenne sa tasse de thé. Le café est très peu connu et n'est guère consommé que dans le Maroc oriental, jusqu'aux environs de Melilla. L'usage des boissons alcooliques est plus commun qu'on ne serait tenté de le croire. Beaucoup de musulmans boivent de la mehia, eau-de-vie fabriquée par les Juifs avec des raisins secs, des figues ou des dattes. Les Djebala cultivent la vigne, font fermenter le jus du raisin et fabriquent une sorte de vin dont ils abusent ; ils obtiennent aussi par la cuisson du moût de raisin une sorte de gelée appelée samel, fréquemment alcoolique. La recette de cette préparation rappelle certains procédés des

anciens tels qu'ils sont décrits dans Horace. Enfin un très grand nombre de Marocains fument le kif, que l'on tire du chanvre ; le tabac est peu consommé.

Dans toutes les tribus du Rarb et du Houz, les Marocains vont le plus souvent tête nue ; ils ont ordinairement les cheveux coupés ras. Les Rifains gardent seulement une petite tresse des plus caractéristiques qui pend sur le côté de la tête. Les Berbères de l'Atlas portent sur les tempes des mèches de cheveux tombantes qui sont appelées nouader. La plupart des Juifs marocains, comme leurs coreligionnaires polonais, portent aussi des nouader de chaque côté de la tête. Quand on ne va pas tête nue, ce qui est l'exception, on porte un turban ou plutôt une pièce d'étoffe enroulée laissant le sommet de la tête découvert. L'usage du khit ou corde de poil de chameau entourant la tête n'apparaît que vers la Moulouya, au voisinage de l'Algérie. Le vêtement des Marocains diffère passablement de celui des Algériens. Le burnous ou selham est une exception ; il est réservé aux habitants des villes, et, en dehors des villes, c'est un signe de richesse ou de condition sociale élevée. Les Marocains sont vêtus d'une simple chemise de laine et d'une jellaba ou jalabia, sorte de vêtement tombant, à manches très courtes, dont il y a un très grand nombre de variétés. Les campagnards qui ne mettent pas de jellaba se contentent souvent d'un haïk à même la peau ou bien d'une chemise et d'un haïk. Les Zemmour et les Zaïan portent la faragia (caftan) cousue au-dessus de la ceinture et se fermant par en haut par une rangée de petits boutons, et le burnous, mais, lorsqu'ils sont en marche, ils enlèvent le burnous pour le porter sur l'épaule et marchent presque nus. Dans le Sud, au lieu de chemise, on revêt une kechchaba, pièce de cotonnade indigo ; cette étoffe, importée par Mogador, est appelée en France guinée, au Maroc khent. Le khent, en déteignant, donne

à la peau une couleur bleuâtre, d'où le nom d'« hommes bleus » donné aux Sahariens du Maroc occidental. Par dessus la kechchaba, les uns portent le haïk de laine blanche, d'autres le burnous, parfois blanc, plus souvent brun (*kheïdous*), d'autres le *khenif*, sorte de burnous court de laine teinte en noir avec une large tache orange, de forme ovale, occupant tout le bas du dos. La chaussure est partout la belra, sorte de pantoufle très large, en cuir souple, à semelles minces, sans talon. La couleur de la belra a la plus grande importance : le jaune est réservé aux musulmans, le rouge aux femmes, le noir aux Juifs ; c'est une règle partout observée.

L'habillement des femmes dans les tribus est de la plus grande simplicité et le même dans tout le Maroc, sauf quelques variations sans importance. C'est une pièce de cotonnade maintenue sur les épaules par des agrafes ou *khellala* qui sont plus ou moins ornées. Ce vêtement primitif arrive à peine jusqu'aux genoux. Dans nombre de régions, les femmes, pour pouvoir marcher plus aisément dans la broussaille et travailler aux champs, s'enroulent autour des jambes une lanière de cuir fauve fixée sur le devant par une agrafe : c'est quelque chose comme les cnémides que mettait Laërte pour jardiner¹. Elles ne se voilent généralement pas, sauf dans les villes. Les femmes des tribus divisent généralement leurs cheveux, qui ne sont pas très longs, en deux tresses qu'elles laissent pendre ; d'autres font deux tresses sur le côté et les ramènent en arrière pour les rattacher aux autres cheveux. Le tatouage paraît moins répandu au Maroc qu'en Algérie. Les Marocaines se peignent les sourcils et se tracent au-dessus de la racine du nez une bande qui les réunit, à l'aide d'une teinture noire, comme cela se pratique d'ailleurs dans le reste de l'Afrique du Nord. Elles usent aussi beau-

1. DE FOUCAULD.

coup du henné qui embellit le teint, et du *koheul*, pommade à base d'antimoine qui rehausse l'éclat des yeux. Les Marocaines portent de nombreux et volumineux bijoux : boucles d'oreilles, colliers, diadèmes, bracelets. L'usage des bracelets de pieds, si répandu en Algérie, est plus rare au Maroc. En tout cas, le degré de richesse se marque par les bijoux plutôt que par la différence du costume.

CHAPITRE II

LA VIE ÉCONOMIQUE (suite) LE GENRE DE VIE

I

Les quatre cinquièmes au moins des indigènes du Maroc sont des campagnards, sédentaires ou nomades, et vivent de la terre soit sous la forme de l'agriculture, soit sous la forme de l'élevage, soit le plus souvent sous les deux formes combinées.

Le genre de culture que pratiquent de préférence les sédentaires de l'Afrique du Nord, surtout les montagnards, est la culture des arbres à fruits. Cette culture convient très bien au climat, l'arbre, par ses racines, allant chercher l'humidité dans le sol plus loin que les plantes annuelles et souffrant moins des sécheresses. Mais les cultures arborescentes exigent la sécurité; aussi les plantations d'arbres entourent-elles les villages de la montagne. On ne peut couper les arbres qu'en s'emparant des villages eux-mêmes.

Comme tous les Méditerranéens, les sédentaires du Maroc apportent une rare ingéniosité et un soin méticuleux à l'entretien de leurs vergers et de leurs

1. Outre E. DOUTTÉ et LAOUST, cités aux chapitres précédents, voir *Villes et tribus du Maroc* (10 vol. parus), Paris, 1918-1930. — *Annuaire économique et financier du Protectorat*, Casablanca, 1929. — GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, *L'élevage au Maroc*, Paris, 1920. — A. BEL, *Les industries de la céramique à Fez*, in-8°, Paris et Alger, 1918. — P. RICARD, *Les arts et les industries indigènes du nord de l'Afrique*, in-8°, Fès, 1918. — On trouvera des descriptions des villes marocaines dans BUDGETT MEAKIN, *The Land of the Moors*, in-8°, Londres, 1901 et dans le *Guide du Maroc*, de RICARD. — Voir aussi HENRI GAILLARD, *Fès*, in-18, Paris, 1905.

jardins. Même dans le Nord, l'irrigation est employée, toutes les fois qu'elle est possible, par dérivation des eaux des torrents et des sources. Dans le Sud, les cultures irriguées sont seules praticables ; les procédés d'irrigation sont à peu près les mêmes qu'en Espagne, en Sicile et dans le Levant. Dans la plaine de Marrakech, dans le Sous et dans d'autres régions encore, aux canaux de dérivation superficielle s'ajoutent des canaux souterrains, jalonnés de place en place par des regards qui ont servi à sortir les matériaux et qui sont utilisés pour le curage : ce sont les khottara.

Les arbres fruitiers cultivés par les indigènes du Tell sont principalement l'olivier, le figuier, la vigne, l'oranger, le citronnier, le grenadier, l'amandier, le pêcher, l'abricotier. Divers légumes accompagnent ces arbres, notamment les pois et les fèves. Les vergers marocains, quelquefois fort beaux, paraissent d'autant plus magnifiques que, pour y parvenir, il faut d'ordinaire traverser d'immenses étendues désertes et incultes. Toutes les villes du Maroc, sauf Mogador qu'avoisine une dune de sable, et la plupart des villages, sont entourés de vergers de ce genre. Les jardins, séparés par des haies d'agaves ou de figuiers de Barbarie, ou bien entourés de murs en pierres sèches, ressemblent aux huertas d'Andalousie. Certaines localités berbères de l'Algérie qui ont conservé leur caractère, comme Mazouna, Nedroma, Tlemcen, donnent une idée assez exacte des cultures fruitières du Maroc. Tels sont les jardins de Taza, » épaisses forêts d'arbres fruitiers couvrant la plaine tout autour de la ville et élevant leur haute ramure au-dessus du faite des maisons¹ ». Tels sont ceux de Debdou :

*jardins de
Taza
Debdou*

I. DE FOUCAULD.

A. BERNARD

11

d'argent. Rien ne peut exprimer la fraîcheur de ce tableau : vignes, oliviers, figuiers, grenadiers, pêcheurs forment auprès de la ville de profonds bosquets et, au delà, s'étendent en ligne sombre sur les bords de l'oued¹. » Tels sont encore les jardins de Sefrou, dont les fruits se consomment à Fès : « Les jardins de Sefrou² s'allongent à nos pieds en masse sombre ; une pente douce y conduit, la ville est au milieu ; mais, cachée dans la profondeur des grands arbres, nous ne l'apercevons qu'arrivés à ses portes. J'entre dans ces jardins, jardins immenses et merveilleux comme je n'en ai jamais vu au Maroc : grands bois touffus dont le feuillage épais répand sur la terre une ombre impénétrable et une fraîcheur délicieuse, dont toutes les branches sont chargées de fruits, dont le sol ruisselle et murmure de sources innombrables. Chechaouene, Taza, Sefrou, Beni-Mellal, Demnat, autant de noms qui rappellent ces lieux charmants ; tous sont également beaux, mais le plus célèbre est Sefrou. »

Dans les régions montagneuses, Rif et Atlas, les cultures arborescentes paraissent assez étendues, autant qu'on peut en juger d'après les connaissances encore incomplètes que nous possédons. Les Rifains cultivent la vigne, savent la piocher et la tailler ; mauvais musulmans, beaucoup boivent du vin. La région des Djebala est plus riche que le Rif proprement dit ; on y cultive l'olivier, le figuier, la vigne, le grenadier ; le territoire des Beni-Arous, notamment, est un immense verger. Il en est de même du Djebel Beni-Hassan et de toute la région qui s'étend entre Tétouan et Ech-Chaoun (Chechaouene) : « Au milieu des blés brillent une multitude de villages entourés de jardins, ce n'est que richesse, fraîcheur... Nulle

1. DE FOUCAULD.

2. ID.

part je n'ai vu le paysage plus riant, nulle part un tel air de prospérité, nulle part une terre aussi généreuse avec des habitants plus laborieux¹. » « Chez les Aït-bou-Zid, tribu du Moyen-Atlas, toutes les parties du sol dont on a pu tirer parti sont plantées ; ici sont des blés, là des légumes, ailleurs des oliviers : ils s'étagent par gradins, une succession de murs en maçonnerie retenant les terres ; sur ces pentes raides on ne peut labourer à la charrue, tout se travaille à la pioche. » Ailleurs, au lieu de cultures à flanc de coteau, c'est le fond de la vallée qui est bordé d'un ruban de cultures irriguées. Le Haut-Atlas proprement dit est pauvre. Il est infiniment moins peuplé que la Kabylie du Djurjura, à laquelle on le compare quelquefois. Les villages sont toujours bâtis au fond des vallées, contrairement à l'habitude des Kabyles. La région riche, en somme, c'est presque uniquement la zone de contact entre la montagne et la plaine, à l'endroit où la pente diminuant permet l'irrigation et l'utilisation des eaux, et où une plus grande épaisseur de terre végétale recouvre le rocher. C'est cette zone que les Marocains appellent du nom expressif de Diara (poitrail)². Tout le pied Nord du Haut-Atlas est accompagné d'une zone de jardins et de vergers qui utilisent les eaux abondantes descendues des hautes cimes, eaux de surface et eaux souterraines. De Demnat à l'Oued Nfis, une région d'oasis, longue de plus de 100 kilomètres, large de quelques kilomètres au plus, accompagne la rive Sud du Tensift. De même que Sefrou alimente le marché de Fès, Demnat alimente celui de Marrakech de ses fruits : raisins, grenades, pêches, figues, citrons et olives, aussi remarquables par la qualité que par l'abondance. Dans l'Oued Rdat, les villages sont disposés le long

1. DE FOUCAULD.

2. Voir ci-dessous p. 138.

de la rivière ; les plantations s'étagent au-dessus, disposées en gradins ; de petits murs retiennent la terre. L'oasis même de Marrakech fait partie de cette zone de jardins du pied de l'Atlas ; les cultures irriguées s'étendent de Sidi-Rahal à Marrakech sur la rive gauche du Tensift et le long de ses affluents descendus de la montagne ; l'oasis est longue d'environ 45 kilomètres et large de 5 à 8. Quoique les palmiers y soient nombreux et contribuent à sa physionomie, les dattes y mûrissent mal et y sont médiocres. Les oliviers demeurent la principale culture, accompagnés de grenadiers et d'orangers ; plus haut apparaît le noyer.

Le Sous a une physionomie culturelle assez spéciale, qui tient à la situation géographique particulière de la vallée, enfermée entre deux longues et hautes chaînes. Ce n'est plus le Tell, mais ce n'est pas encore le Sahara. Avec son atmosphère sèche et ses eaux abondantes, c'est, si l'on veut, une petite Égypte, mais c'est un bien pauvre Nil que l'Oued Sous. La plaine du Sous est loin d'être cultivée en entier. Pendant que champs, jardins et villages se pressent sans interruption sur les rives du fleuve, ils sont très inégalement répartis dans le reste de la vallée, bien que le sol soit partout tapissé d'une verdure abondante. En somme, le pays est fertile, boisé et peuplé ; les environs de Taroudant sont assez riches. Dans le haut de la vallée, on cultive surtout l'olivier et l'amandier ; dans le cours moyen et vers l'embouchure, l'orge, le blé, le maïs, auxquels se joint l'élevage des troupeaux. Les bois d'arganiers sont nombreux. Lorsque la pluie tombe au bon moment, les récoltes sont excessivement belles ; dans le cas contraire, les habitants arrosent péniblement leurs terres au moyen de puits.

Sur le versant saharien, c'est l'eau et non la terre qui a de la valeur ; tout dépend de son abondance

plus ou moins grande. Le dattier constitue les jardins ; les autres arbres sont accessoires et poussent sous son ombre. Malgré la présence de nombreux palmiers dans la plaine subatlantique, on peut admettre que la limite nord de leur culture productive est la crête du Haut-Atlas à l'Est du Dra supérieur, celle de l'Anti-Atlas à l'Ouest de ce fleuve. Les principales espèces de dattes que produit le Sahara Marocain sont, par ordre de mérite : les bou-ittob, les bou-feggous, les bou-sekri, les djihel, les bou-souaïr ; ces dernières servent surtout à la nourriture des bestiaux. Les diverses espèces sont mélangées dans les oasis, quoique, dans chacune, une sorte domine particulièrement.

Les oasis du Sahara marocain présentent un aspect enchanteur : « Cette végétation luxuriante, ces arbres superbes qui répandent une ombre épaisse sur une terre toute verte, ces mille canaux, ce ciel admirable, cette nature riche et riante au milieu de la contrée la plus désolée, font des oasis un lieu de délices ; dans toutes, même fraîcheur, même calme, même abondance ; endroits charmants où il semble ne pouvoir exister que des heureux¹. » Mais le Sahara est le pays des mirages ; si on s'efforce de le voir en économiste et non en artiste, on se rend compte que, malgré la présence de grandes et importantes lignes d'eaux, il ne faut pas exagérer la richesse des oasis marocaines. Elles occupent une très faible superficie, peu susceptible des'accroître ; ce ne sont que d'étroits rubans de verdure, non de vastes territoires. Les districts du Dra moyen, la partie la plus riche du Sahara marocain, sont des tronçons de la longue ligne verte qui accompagne le fleuve de Mezgita à El-Mhamid ; cette bande a 500 mètres de large, nulle part elle ne s'étend davantage. Il en est de même pour les autres oasis :

1. DE FOUCAULD.

le Todra, le Reris, les districts du Ziz ; ces derniers, qui constituent le Tafilelt au sens large, s'étendent depuis la sortie de l'Atlas jusqu'à la Daïa-ed-Daoura. Les districts cultivés sont d'une étendue restreinte, d'autant plus qu'il est fort rare que les crues arrosent tout le Tafilelt.

guir
 Le Guir et son affluent l'Oued Haïber ont de l'eau en permanence et sont bordés de nombreux ksours. En remontant les vallées vers le Nord, on voit les oliviers et les figuiers, puis les noyers, succéder aux palmiers. Il y a là une transition semblable à celle qu'on observe dans les vallées de l'Aurès, mais plus lente. Les indigènes considèrent que la région du Haut-Guir ou Guir-foukani s'étend des sources du fleuve au ksar de Saheli, où cessent les palmeraies et les cultures. Dans la plaine des Bahariat, qui est la zone d'épandage du fleuve, il n'y a pas d'oasis de palmiers, parce que les crues sont trop irrégulières ; les cultures de céréales sont plus ou moins étendues suivant les années.

Les oasis contiennent presque toutes un noyau intérieur irrigué en tout temps et consacré principalement aux arbres à fruits, et une zone extérieure qu'on ne peut arroser qu'au printemps et en hiver, voire même seulement dans les années pluvieuses et où l'on cultive seulement du blé et de l'orge. En dehors de l'irrigation, point de culture possible sur le versant saharien. Dans le cours inférieur du Dra, à partir du moment où il fait un coude brusque et se dirige vers l'Océan parallèlement aux crêtes de l'Atlas, « plus un dattier, plus une maison ; au sortir d'El-Mhamid, l'Oued Dra entre dans le désert ; il y reste jusqu'à la mer. Il coule en plaine ; plus d'eau, son lit à sec s'élargit démesurément ; ses bords sont aussi désolés qu'ils étaient riants tout à l'heure. » Cependant, à l'endroit où les affluents descendus de l'Atlas débouchent dans le Dra, on cultive, dans le lit même

du fleuve, les espaces temporairement inondés appelés *maders*. De Foucauld a décrit avec son habituel bonheur d'expression une scène de labourage dans les *maders* : « Le lit de l'Oued Dra, d'habitude désert, présente l'aspect le plus gai et le plus animé. Au lever du jour, une multitude de feux s'allume le long des deux rives, perçant le brouillard du matin ; c'est le premier repas qui s'apprête en silence. Puis chacun quitte son bivac et se met au travail ; les vapeurs s'élèvent peu à peu au-dessus des pentes du flanc gauche encore d'un violet sombre, le soleil illumine le fleuve dont les sables se colorent d'un rose doux ; la vie renaît, le lit se couvre de monde, les laboureurs le parcourent en tous sens ; on n'entend que les hennissements, les mugissements des animaux et les cris des conducteurs qui les excitent. » On cultive dans tous les *maders* de l'orge, un peu de blé et du maïs. Ce dernier atteint une taille prodigieuse ; les tiges en sont, dit-on, plus hautes qu'un cavalier monté ; les épis ont près d'une coudée de long. Malheureusement, on ne peut pas cultiver les *maders* tous les ans ; on n'ensemence que quand les nuages apparus en automne donnent l'espoir d'un hiver pluvieux ; non qu'on ait besoin de pluie dans les *maders* mêmes, mais il faut qu'il en tombe dans les montagnes pour remplir les rivières qui les arrosent.

Indépendamment même de l'irrégularité des récoltes, les *maders* occupent une superficie trop minime pour avoir une importance économique réelle. Il en est tout autrement des plaines du Maroc occidental, qui sont les vraies terres à céréales de la contrée. « La partie du Maroc que l'on doit considérer comme la plus importante, la plus riche et la plus peuplée¹ est la moitié occidentale du pays situé au Nord de l'Atlas, célèbre de toute antiquité comme grenier

*terres à céréales
du Maroc
occidental*

1. O. LENZ.

à grains. C'est une plaine étendue, peu élevée au-dessus de la mer, couverte d'un humus fertile, assez bien pourvue d'eau et où, de tout temps, on a activement cultivé le froment ; l'élevage du bétail et en particulier celui du cheval y est pratiqué également et les nombreuses tribus qui l'habitent fournissent au sultan la meilleure part de ses revenus. »

Les indigènes divisent leurs cultures annuelles en cultures *bekri* (précoces) et cultures *mazouzi* (tardives). La culture *bekri*, qui se fait à l'automne, comprend l'orge, le blé, les fèves, le tabac. La culture *mazouzi*, qui se fait à la fin de l'hiver, comprend les pois chiches, les lentilles, le maïs, le sorgho, le chanvre et le lin.

Blés

Ce sont les provinces des Chiadma, des Abda, des Doukkala et des Chaouïa qui produisent les plus beaux blés du Maroc : ce sont des blés durs rendant depuis 25 jusqu'à 60 pour un. Les *tirs* ou terres noires marocaines, dont il a été question plus haut¹, sont des terres fortes et argileuses, qui, lorsque les pluies sont suffisamment abondantes, se montrent très favorables à la culture des céréales. Ces terres sont assez soigneusement sarclées et désherbées. Sans être ni irriguées, ni fumées, ni laissées en friche, elles produisent cependant de belles récoltes ; dans certaines terres, on fait succéder au blé le maïs ou une légumineuse ; pour les terres plus pauvres, l'assolement admet une jachère sur deux années. La moisson de l'orge a lieu au début de mai, celle du blé dans la seconde quinzaine du même mois, celle du maïs au commencement de juin, celle des légumineuses un peu plus tard. Les indigènes ne coupent pas les moissons au ras de terre ; ils ne prennent que les épis et laissent sur place des chaumes de 25 à 30 centimètres de longueur qui servent d'engrais au sol et de nourri-

ture aux troupeaux. Cette zone de riches cultures ne s'étend pas loin vers l'intérieur ; elle est de largeur variable, mais ne dépasse guère en général 50 à 70 kilomètres. Elle est d'ailleurs sujette à d'assez fréquentes sécheresses, tout au moins dans sa partie méridionale. Vers l'intérieur, elle fait bientôt place à la steppe, pays d'élevage plutôt que de culture. C'est seulement au Nord du Sebou que le manque d'eau n'est plus guère à craindre ; là, la terre, argileuse et forte, redoute plutôt la surabondance d'humidité, au moins dans certaines parties marécageuses de la vallée du Sebou et entre la vallée du Sebou et Tanger.

Pour avoir la liste des principales cultures annuelles du Maroc, il faut joindre au blé et au maïs, à l'orge et au doura, les fèves, les pois, les lentilles, l'alpiste ou phalaris des Canaries, qui se sème avec le blé, le riz, le lin, le chanvre indien, le safran, le henné. Mais les céréales sont l'essentiel. Leur culture est d'ailleurs générale et n'est pas restreinte à la côte occidentale. En effet, le propre de l'agriculture comme de l'industrie marocaine est avant tout de ravitailler le producteur lui-même ; l'état social et la difficulté des communications en font une nécessité ; aussi y a-t-il souvent abondance dans une province et disette dans une autre.

Ce qui surprend, c'est la surface extrêmement restreinte qu'occupent les espaces cultivés, qui varient en étendue et changent de place chaque année, par suite de la facilité avec laquelle le laboureur peut toujours choisir un champ nouveau et vierge. Dans les Chaouïa, la surface cultivée, qui s'est beaucoup accrue depuis l'occupation française, atteint 50 p. 100 environ dans les années moyennes, le reste étant formé de steppes ou de forêts et maquis, mais c'est une proportion bien rarement atteinte. La campagne, à l'époque des moissons, a l'aspect d'un vaste manteau tacheté de loin en loin de quelques places jaunâtres.

« Rien ne frappe plus l'étranger¹ que l'absence de cultures sur de grands espaces fertiles. On peut voyager de nombreuses heures sans voir une maison, une tente, aucun signe de vie humaine. » Un personnage marocain, visitant la France, et interrogé sur ses impressions, déclarait que notre pays lui avait paru d'un bout à l'autre un immense jardin ; le mot est très significatif et point hyperbolique : la France, partout cultivée, doit sembler un vaste jardin aux habitants de l'Afrique du Nord, où les parties mises en culture ne sont que des lignes sans épaisseur ou des points sans étendue. La vieille comparaison de la « peau de panthère » s'applique non seulement au Sahara, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, au Maghreb tout entier. Et, dans les appréciations des voyageurs, il faut toujours tenir grand compte du contraste entre les espaces désolés traversés pendant de longs jours, et les jardins ou les cultures.

Les instruments aratoires dont dispose le fellah marocain, sensiblement les mêmes que ceux de l'indigène algérien ou tunisien avant la conquête française, sont des plus primitifs. La charrue indigène est une sorte de houe, simple crochet de bois traîné par des animaux. On peut en distinguer deux types : l'un en forme de pioche, l'autre en forme de coin. Le premier type, qui est sans doute le plus ancien, est une branche fourchue à peine équarrie, dont une des extrémités gratte le sol et l'autre sert à maintenir l'appareil en bonne direction. Le harnachement se compose le plus souvent d'un bâton placé sous le cou de l'animal, relié à un autre bâton placé sous le ventre. Avec un pareil système, on ne saurait labourer que les terres qui viennent d'être détrempées par les pluies. Le sillon n'étant pas beaucoup plus grand que celui d'une forte herse, on peut semer avant de labourer,

1. ARTHUR LEARED.

afin de s'éviter la peine de herser ensuite. La moisson se fait avec une faucille, quelquefois avec un couteau ; même, dans certaine régions, on arrache simplement les chaumes avec la main. Les épis sont foulés par les animaux sur des aires en rase campagne ; pour vanner le grain, on le jette en l'air avec une pelle de bois et on laisse le vent emporter la balle. Le grain est recueilli dans des sacs ou tellis ; la paille, hachée par le sabot des mules (*leben*), est mise en réserve.

Avant le protectorat français, l'important, pour le pauvre fellah marocain, était de conserver son grain et de le soustraire, dans le Blad-el-Makhzen à l'avidité du caïd et du sultan, dans le Blad-Siba aux convoitises des tribus voisines. Aussitôt récolté, le grain disparaissait dans de profonds silos, soigneusement cachés, pour n'en plus ressortir quelquefois qu'au bout de plusieurs années. Une des principales occupations des soldats du sultan, quand il voulait « manger une tribu », était précisément de découvrir ces silos. Dans les chaînes de l'Atlas et dans le Sahara, les grains et autres provisions sont enfermés dans des kasbas, des tirremts ou des agadirs¹.

L'état politique et social de la contrée, l'interdiction presque constante de l'exportation des céréales expliquaient assez que le fellah marocain ne cultivât que dans la stricte mesure de ses besoins. Nul n'a dépeint cette situation en termes plus vigoureux que de Foucauld : « On travaille le jour, il faut veiller la nuit ; ferme-t-on l'œil un instant, les maraudeurs enlèvent bestiaux et récoltes ; tant que l'obscurité dure, ils tiennent la campagne. A force de fatigue et de soins, a-t-on sauvé les moissons, les a-t-on rentrées, il reste encore à les dérober au caïd ; on se hâte de les enfouir, on crie misère, on se plaint de sa récolte. Mais des émissaires veillent, ils ont su que vous alliez

1. Voir ci-dessus p. 152.

au marché sans y acheter de grains ; donc, vous en avez ; vous voilà signalé. Un beau jour, une vingtaine de mokhaznis arrivent, on fouille la maison, on enlève le blé et le reste. Aviez-vous des bestiaux, des esclaves, on les emmène en même temps : vous étiez riche le matin, vous êtes pauvre le soir. Cependant, il faut vivre ; il faudra ensemençer l'année prochaine ; il n'y a qu'une ressource : le Juif. Si c'est un honnête homme, il vous prête à 60 p. 100 ; sinon, à bien davantage ; alors, c'est fini ; à la première année de sécheresse viennent la saisie des terres et la prison ; la ruine est consommée. »

A côté des cultures arborescentes et des céréales, l'élevage fournit au Maroc d'abondantes ressources. Ce pays, différent en cela de presque tout le reste de l'Afrique du Nord, paraît se prêter fort bien, dans certaines de ses parties, à l'élevage des bêtes à cornes. Les plaines du *Rarb* au Nord du *Sebou* en referment un grand nombre ; mais la tribu des *Zaïan* est celle qui en élève le plus. Les bœufs marocains ne ressemblent pas aux bêtes chétives et de petite taille qu'on rencontre d'ordinaire en Algérie et en Tunisie.

Cependant c'est l'élevage des moutons et des chèvres qui a le plus d'importance et occupe les plus vastes surfaces ; on le pratique surtout dans les steppes du Maroc occidental, qui constituent un beau pays d'élevage ; ce sont les moutons de *Tadla* qui donnent la meilleure laine. Les chèvres sont particulièrement nombreuses chez les *Chiadma* et les *Haha*. Beaucoup de populations marocaines associent l'agriculture à l'industrie pastorale ; mais, comme on l'a dit, les grands nomades se déplaçant à longues distances et vivant exclusivement de leurs troupeaux ne dépassent pas le Sous. Il en est tout autrement dans le Maroc oriental, où le *Dahra* continue les terrains de parcours de la province d'*Oran*. Dans l'*Atlas* même, certaines tribus berbères ne cultivent pas ou presque pas le

sol et vivent de leurs troupeaux. Les montagnards ont surtout des mulets, des ânes et des chèvres. Les chameaux, bien entendu, sont la bête de somme de la région saharienne. Quant aux chevaux, ils sont petits, dociles et sobres, mais, sauf quelques exceptions, moins nombreux et moins beaux qu'on ne le croirait ; la race est visiblement dégénérée ; il n'y a plus, dit-on, de beaux chevaux berbères que dans les écuries du sultan. Les disettes, les épizooties font souvent subir à l'élevage de très grandes pertes, aussi bien en chevaux qu'en moutons et en bœufs. L'industrie pastorale est d'ailleurs, comme le reste, à l'état barbare. Le Marocain ne se soucie point de l'amélioration des races, et s'en remet à Dieu pour la multiplication des sujets.

L'industrie marocaine est essentiellement familiale. Les femmes, sous la tente ou dans la maison, tissent la laine des troupeaux du maître pour vêtir les gens de la famille et écrasent le grain de ses moissons avec des meules tout à fait primitives. Des poteries non émaillées peintes en rouge et noir, des nattes d'alfa, des tapis berbères à décoration géométrique sont les spécimens les plus intéressants de l'industrie rurale.

De temps en temps, les habitants les plus aisés des tribus se rendent individuellement ou en caravanes dans les villes, pour y échanger leurs produits contre des marchandises d'Europe. L'opération faite, ils reviennent chez eux travailler à de nouvelles récoltes et se défaire en détail de leur pacotille étrangère. Mais presque tout le commerce des tribus se fait sur les marchés.

Les marchés (*souk*) sont des emplacements situés en rase campagne, à des distances à peu près égales et de façon à se tenir alternativement dans chaque fraction de la tribu. Ils prennent le nom du jour de la semaine qui leur est dévolu : *souk-el-had* si c'est le marché du dimanche, *souk-el-arbâ* si c'est le marché

du mercredi, et ainsi de suite. Sur ces marchés, tout le monde est armé, sabre au côté et fusil à l'épaule ; l'affluence est toujours considérable, et c'est ordinairement là que se vident les querelles et que les rébellions éclatent. On vend des fruits et des légumes, des grains, du bétail, des cotonnades, des belras, de l'huile, du sucre, du thé, des allumettes, des aiguilles ; on abat sur place des bœufs, des moutons, et des chèvres, qu'on dépèce et débite à mesure en détail. Les affaires se traitent depuis le lever du soleil jusqu'au milieu du jour ; souvent aussi on vient par désir de distraction, afin de se voir et de causer plutôt que pour acheter. Vers midi et demie, la dispersion commence, chacun reprend le chemin de son douar ou de son village.

Outre ces marchés hebdomadaires, il existe dans le Sud du Maroc, particulièrement dans le Sous et l'Oued Noun, de grandes foires annuelles appelées *mouggar* (équivalent berbère de l'arabe *souk*) qui durent plusieurs jours de suite et où les populations les plus diverses se rendent en foule, sous l'égide des marabouts, pour qui ces foires sont une source non seulement d'honneurs, mais de profits. Les mesures les plus sévères sont prises par eux pour que l'ordre ne cesse de régner et ils garantissent à ceux qui s'y rendent la sécurité sur le chemin. Trois grandes foires annuelles se tiennent ainsi dans le Sahara marocain : celle de Mrimima ; celle de Souk-el-Mouloud chez les Aït-Youssa, enfin celle de Sidi-Ahmed-ou-Moussa dans le Tazeroualt, la plus importante des trois, sur le chemin des caravanes de Tombouctou. Ces foires sont déjà un procédé du commerce saharien et soudanien. Elles étaient la première étape pour l'échange des produits du Soudan, rapportés par les caravanes, et qui, de là, se répandaient à travers le Maroc. Dans ces foires, on trouvait réunis les produits du pays, les objets fabriqués dans les villes du Maroc et en Europe,

les marchandises du Soudan.. Là se faisait l'échange des esclaves, de l'or, des plumes d'autruches, de l'ivoire, contre les produits européens. Le commerce du Maroc avec le Soudan est d'ailleurs fort peu considérable et diminue de plus en plus, par suite des entraves mises au commerce des esclaves, objet essentiel du trafic transsaharien. La principale voie qu'il suivait était celle de Tombouctou à Tindouf, d'où il se dirigeait soit vers le Tafilelt, soit vers Mogador.

Il n'existait au Maroc, avant l'occupation française, ni routes, ni ponts. Pendant l'hiver, les gués sont très souvent impraticables ; il fallait alors camper et attendre patiemment que le courant des eaux fût apaisé. Les indigènes avaient parfois recours, pour passer les rivières, à une sorte de radeau primitif, consistant en un certain nombre d'outrés gonflées d'air et réunies par des perches. C'est là-dessus qu'étaient placées les charges des bêtes de somme, bien en amont de l'endroit où l'on voulait atterrir de l'autre côté, et les navigateurs dirigeaient le radeau à travers le courant avec leurs mains pour toutes rames. Quant aux animaux, on les faisait entrer dans l'eau ; derrière chaque bête était un indigène à cheval sur une outre gonflée, et qui, tenant l'animal par la queue, le conduisait jusqu'à la rive opposée. Souvent, il fallait une journée entière pour passer une caravane de 30 à 40 bêtes. En certains points cependant, on avait substitué à ce système si primitif de la *mahedia* ou radeau, celui, un peu moins grossier, du *garb* ou bac. En dehors des grosses rivières, qui sont le plus sérieux obstacle naturel aux communications, on rencontre fréquemment des torrents et des fondrières ; le parcours sur les sentiers indigènes est rarement direct, la marche toujours pénible et incertaine. Le service des correspondances était fait par des piétons (*rekkas*), qui allaient à une vitesse de 40 à 50 kilomètres par jour.

Les voyageurs cheminaient à cheval ou à mulet ; les

marchandises étaient transportées à dos de mulet dans le Nord, à dos de chameau dans le Sud. Dans le Blad-el Makhzen, on trouvait sur les itinéraires principaux des *nzala* (lieu où l'on descend, *mansio*) ; parfois la *nzala* était une maison, le plus souvent elle n'était qu'une nouala, une hutte en roseaux ou en branchages, ou même une simple tente, occupée par des hommes armés établis par les gouverneurs des provinces pour veiller à la sûreté des routes pendant le jour et garder la nuit les voyageurs et les caravanes. La sécurité dans les *nzalas* était très relative, surtout aux limites des provinces, et l'on n'y trouvait en général aucune ressource de nourriture pour les hommes et les animaux. Les habitants de la *nzala* percevaient une ou deux mouzounas (4 à 8 centimes) pour chaque bête de somme qui passait sous leurs yeux. L'établissement de ces *nzalas* était à peu près tout ce que le gouvernement chérifien avait jugé bon de faire pour la commodité ou la sécurité des communications. Les indigènes les évitaient d'ailleurs, préférant faire de longs détours plutôt que d'acquitter les droits minimes qu'on y percevait.

Les transports étaient extrêmement coûteux et incertains. On ne pouvait jamais savoir exactement quand les marchandises expédiées arriveraient à destination. Tout dépendait de la volonté du muletier et du temps, car, en hiver, à l'époque des pluies, les chemins devenaient impraticables : les marchandises mettaient alors quelquefois deux mois pour aller de Tanger à Fès, alors qu'en été le voyage s'effectuait en douze ou quinze jours.

Les voies antérieurement suivies par le commerce du Maroc ne peuvent pas plus nous renseigner sur ses voies naturelles et futures que l'état ancien de l'industrie minière ou de l'agriculture ne peut nous faire connaître les richesses réelles de la contrée. Les questions de sécurité primant tout, le commerce se

trouvait engagé sur des voies tout à fait anormales et détourné de ses routes naturelles. C'est ainsi, pour prendre des exemples, que la grande voie de d'Ouest en Est qui unit Fès à Tlemcen par Taza et qui eut tant d'importance au Moyen-Age, était désertée par suite de l'insécurité. C'est ainsi également que, pour se rendre de Fès à Marrakech, le commerce, les voyageurs et le sultan lui-même étaient obligés, afin d'éviter le territoire des Zaïan et des Zemmour insoumis, de faire un grand détour par la côte atlantique et Rabat.

On peut distinguer, à l'intérieur du Maroc, deux sortes d'itinéraires principaux. Les uns, partant des huit ports ouverts de Mogador, Mazagan, Safi, Casablanca, Rabat, Larache, Tanger, Tétouan, ainsi que du port espagnol de Melilla et de la région d'Oudjda, se dirigent vers l'intérieur et servent à approvisionner en objets d'importation européenne les tribus de l'intérieur, ainsi que les deux capitales de Fès et de Marrakech; vers ces mêmes portes de sortie sont drainés les produits du Maroc, principalement les produits agricoles. Une autre catégorie d'itinéraires, qui ne sont souvent d'ailleurs que le prolongement des précédents, traversent le Haut-Atlas et mettent en relation les deux versants de la grande chaîne. A l'Ouest, les cols les plus rapprochés de l'Atlantique, notamment ceux des Bibaoun et du Goundafi, mènent dans la vallée du Sous; ceux qui leur succèdent (Tizi-n-Telouet) débouchent dans la vallée du Dra. Sauf le col d'Izourar, les cols de la partie orientale de la grande chaîne entre Ouauouizert et Kasba-el-Makhzen sont peu utilisés. A l'Est, le Tizi-n-Telremt conduit dans la vallée du Ziz et au Tafilelt, le Tizi-n-Zerdoun dans la vallée du Guir. Sur le versant Sud de la chaîne se trouvent un certain nombre de localités qui sont des centres d'échange et des points de départ de caravanes. Les tribus de la

montagne et du Sahara viennent s'y approvisionner de produits européens et d'objets fabriqués dans les villes marocaines : cotonnades, sucre, thé, parfumerie, bijouterie, belras ; elles y cherchent aussi des grains et de l'huile ; en échange, elles apportent des peaux, des laines et des dattes. C'est ainsi que Mogador et Marrakech alimentent tout le bassin du Sous, presque tout l'immense bassin du Dra et jusqu'aux districts arrosés par les affluents de droite du Ziz. Fès, par Kasba-el-Makhzen et le Tizi-n-Telremt, ravitaille le Tafilelt, le cours du Ziz et la région du Sahara qui s'étend à l'Est de ce fleuve. Sur le versant Sud, le marché de Tazenakht est un des plus célèbres ; sa situation centrale entre le Sous, le Dra, et le Tafilelt lui a donné une grande importance.

Ce serait une grande erreur de croire que les musulmans marocains n'aient aucune aptitude pour le commerce ; c'est le contraire qui est vrai. Mais, par suite du peu de division du travail, de l'absence de voies de communication et de l'insécurité, l'horizon du Marocain ne s'étendait guère en général plus loin que le territoire restreint de sa tribu.

II

Aux campagnards et aux gens des tribus s'opposent les citadins et les gens des villes.

La vie urbaine a toujours été beaucoup plus développée au Maroc qu'en Algérie. D'après le recensement de 1926, la population urbaine de la zone française comprenait 545.000 indigènes, dont 462.000 musulmans et 83.000 israélites. On a dénombré à Marrakech 146.000 indigènes, à Fès 78.000, à Casablanca 71.000, à Rabat-Salé 34.000, à Meknès et à Safi 25.000. Dans la zone espagnole, Tétouan a 30.000 indigènes.

Dès qu'une agglomération est pourvue d'une

muraille d'enceinte, d'une kasba, d'un minaret, de quelques souks, c'est pour les Marocains une *medina*, c'est-à-dire une ville. Les fortifications crénelées sont flanquées de tours nommées *bordjs* et interrompues par des portes plus ou moins nombreuses. La kasba, résidence du gouverneur de la ville, quartier des casernes et des dépendances du Makhzen, est généralement à part de l'agglomération et environnée de hautes murailles. On appelle spécialement *medina* la ville proprement dite, de laquelle on distingue le *mellah* ou ghetto réservé aux Juifs. La medina est divisée en quartiers séparés les uns des autres par des portes qui sont fermées pendant la nuit, ainsi que les portes de la ville. Ces quartiers s'appellent *houma*; un *mokaddem* est à la tête de la police de chacun d'eux. Les portes, dont le couloir est généralement coudé deux fois dans un but stratégique, sont, avec les mosquées et les fontaines, les principaux monuments dignes d'attirer l'attention que renferment les villes marocaines.

La disposition intérieure des mosquées ne diffère pas sensiblement de celle des types classiques; avant l'occupation française, l'impossibilité pour les chrétiens d'entrer dans ces édifices et même souvent d'en approcher ne permettait guère de les décrire en connaissance de cause. La plupart des monuments religieux étaient situés dans un quartier *horm* ou sacré, dont l'accès était interdit aux Juifs et aux chrétiens. Il en était ainsi notamment de Moulay-Idris, à Fès, où des barrières signalaient des points qu'il était défendu de franchir afin de ne pas souiller, même du regard, la mosquée sainte. Si les mosquées sont inaccessibles, du moins l'observateur peut-il contempler leurs minarets. Les plus beaux minarets du Maroc sont la Koutoubia de Marrakech, du même type que la Giralda de Séville, et la tour de Hassan de Rabat; ces trois édifices sont d'ailleurs l'œuvre

d'un même souverain almohade. Les autres minarets du Maroc se rapportent en général au genre tlemcénien, petit, trapu, à campanile souvent d'une hauteur exagérée; on peut en donner comme type le minaret de la mosquée de Chella, près de Rabat. Meknès et Fès renferment des minarets de construction plus récente, à formes plus élancées, et la zaouïa d'Ouezzan possède un haut minaret octogonal.

Il y a au Maroc trois villes qui sont dites *hadria*, c'est-à-dire à population civilisée, urbaine, « dans le sens de notre mot urbanité¹ ». Ce sont Fès, Rabat et Tétouan. Elles sont les seules qu'un savant, un lettré, un *âlem* qui se respecte puisse consentir à habiter. Les citadins de ces trois villes sont des descendants plus ou moins adultérés des anciens Maures chassés d'Espagne, comme en témoignent beaucoup de leurs noms qui sont manifestement espagnols. Bien qu'ils soient surtout nombreux dans ces trois villes, on trouve des Andalous dans d'autres villes du Raïb, notamment à Tanger, Chechaouene, El-Ksar.

Il y a quatre villes dites *makhzenia*, c'est-à-dire impériales, où le sultan réside habituellement. Ce sont Fès, Rabat, Meknès et Marrakech. Ces villes ont des aspects bien différents.

Fès est située au fond d'une étroite vallée ou l'enserrent des montagnes pelées. De hautes maisons, dont les murs en briques ne sont jamais reblanchis à la chaux et semblent toujours en ruines, des rues étroites, tortueuses, forment un réseau inextricable; un silence qui serre le cœur, le manque absolu de points de repère, qui fait que l'on se sent comme perdu, tout cela cause à celui qui descend dans la ville de Moulay-Idris une impression pénible dont les musulmans eux-mêmes ne se défendent guère.

1. DOUTTÉ.

Quelques quartiers de Fès, ceux des jardins, en arabe *el-arassi*, ont un caractère plus gai : vers le haut de la ville, en effet, les murs enclosent des jardins verdoyants, qu'irriguent les eaux abondantes des montagnes voisines ; les rues sont bordées par des murs moussus et ombragées par quelques grands arbres.

Fès est divisée en deux villes : Fès le-vieux et Fès-le-Nouveau, Fâs-el-Bali et Fâs-Djedid ; la dernière est uniquement peuplée de Bokharis, de nègres, de Draoua, de journaliers ; le mellah est situé aussi à Fâs-Djedid. Fâs-el-Bali, Fès-le-vieux, est la ville noble par excellence ; elle est séparée par la rivière en deux parties respectivement appelées El-Adoua et El-Lamtiin ; El-Adoua est l'ancien quartier connu sous le nom d'El-Andalous. La rivalité entre les habitants de ces deux quartiers de la ville sainte de Moulay-Idris est très ancienne et très vive. L'Adoua est divisé en six quartiers ; le Lamtiin n'en compte pas moins de douze ; de plus, les jardins situés sur les hauteurs, et dans lesquels se trouvent les maisons les plus agréables à habiter, forment des quartiers à part.

Rabat, située sur les bords de l'estuaire du Bou-Regreg, au milieu de jardins d'orangers, regarde sa voisine, sa rivale d'antan, l'antique Salé, jadis repaire de pirates qui inquiétaient les côtes chrétiennes et fournissaient le Maroc d'esclaves chrétiens, récemment encore demeurée très fanatique. Rabat, clef de l'empire, commandant le seul chemin sûr qui relie les deux capitales, ville très musulmane, pleine des souvenirs de la lutte contre les chrétiens, habitée par une population de citoyens lettrés, est de plus le débouché commercial de Meknès et d'une région très fertile. La tour de Hassan, les ruines de Chella, situées dans la banlieue de Rabat, témoignent de l'importance historique qu'eurent toujours cette localité et ses environs.

Meknès forme une curieuse transition entre Fès et Marrakech ; elle a, comme Fès, des souks enfermés dans des rues étroites et hautes et des habitants fanatiques, mais, comme Marrakech, elle a certaines rues larges et poudreuses, des maisons basses, une population fortement métissée de noirs. Elle a aussi une situation plus saine et un climat plus agréable que celui de Fès et de Marrakech ; elle a encore comme originalité ses fortifications immenses, ses portes fastueuses et sans goût, ses énormes constructions, travail gigantesque des esclaves chrétiens, entassées sans ordre et sans mesure par le caprice de Moulay-Ismaïl et de ses successeurs, et bâties le plus souvent avec des matériaux pris aux belles ruines romaines de Volubilis, dans le Zerhoun, à quelques heures de là ; elle a enfin ses antiques confréries religieuses, Aïssaoua surtout, dont les hordes sauvages remplissent tous les ans la ville pendant plusieurs jours de leurs processions, de leurs danses frénétiques, de leurs contorsions de convulsionnaires.

Marrakech, située à la limite des territoires où l'on parle le chelha, est, en définitive une ville chleuh. Avec ses larges rues poudreuses, ses maisons généralement peu élevées en terre battue, ses vastes carrefours, sa population de Draoua et de nègres, elle a des allures de ville saharienne. De fait, le fond de la population de Marrakech est composé de Rehamna, de Chleuh et de Draoua. Des terrains vagues immenses s'étendent çà et là dans la ville ; çà et là aussi, des jardins ravissants, car l'eau abonde dans cette cité, d'où les habitants contemplant chaque jour le magnifique spectacle des cimes neigeuses du Haut-Atlas ; pas un arbre, cependant, pas un palmier n'est planté le long des rues desséchées et poudreuses ; seulement, dans les artères commerçantes du centre de la ville, des claires en roseaux protègent les passants contre les ardeurs du soleil.

Les villes de la côte, les ports ouverts au commerce ont chacune leur caractère propre et leur fonction spéciale dans l'organisme marocain : elles sont et seront de plus en plus envahies par l'élément européen. Tétouan, où les Rifains primitifs et frustes côtoient les Andalous raffinés, est une ville calme, tranquille, aristocratique, ville de propriétaires, de familles riches, aujourd'hui submergés par les Espagnols. Tanger, emporium du détroit, est la plus anciennement et la plus complètement abandonnée aux chrétiens. Larache, ville de trafic, sans population citadine, est un des ports de Fès. Casablanca était une ville bédouine, exclusivement commerçante, qui ne s'est développée que depuis l'occupation française. Azemmour, assise au bord de l'Oum-er-Rbia, comme Mehdià à l'embouchure du Sebou, garde la mémoire des *moudjahidin* (combattants de la guerre sainte), dont les tombes parsèment sa banlieue. Mazagan, ville de Bédouins, est une des portes du Houz ; elle conserve des vestiges de la domination portugaise. Il en est de même de Safi, cependant plus musulmane. Mogador enfin est une ville nouvelle, avec une forte population juive, débouché provisoire du Sous et du Dra jusqu'à l'ouverture des ports du Sous.

Les villes sont naturellement au Maroc, comme en tout pays, le principal siège de l'industrie et du commerce. L'industrie marocaine, par suite de son isolement, s'est maintenue jusqu'ici un peu mieux que celle des autres pays musulmans. Pour le même motif, elle est restée stationnaire ; l'ouvrier se sert encore aujourd'hui des instruments en usage il y a un millier d'années et travaille d'après les mêmes méthodes que ses prédécesseurs de l'antiquité, sans changement ni amélioration. Les artisans indigènes ne sont pas sans talent et font preuve de goût, quand leurs dispositions naturelles ne sont pas gâtées

par le contact de l'industrie étrangère. Il n'y a nulle part de véritables manufactures et il est rare que plus de deux ou trois ouvriers ou apprentis soient réunis. Beaumier a donné un intéressant budget de l'artisan marocain. Il travaille 8 heures, gagne de 1 à 2 francs par jour. S'il n'est pas propriétaire de sa maison, il la loue de 3 à 4 francs par mois. Le mobilier vaut 140 francs, les vêtements 190 francs. Pour une famille comprenant le père, la mère, la négresse et deux enfants, on dépense environ 60 centimes par jour. Le budget de l'artisan serait donc de 360 francs par an. Sans doute le prix de la vie a augmenté depuis 1860, époque où écrivait Beaumier, cependant ces chiffres étaient encore exacts il y a une vingtaine d'années.

Les Israélites, qui, aux yeux des musulmans, ne sont pas des hommes, à qui les chevaux, les armes sont interdits, ne peuvent être qu'artisans ou commerçants. Les menuisiers, les cordonniers, les orfèvres sont surtout Juifs, tandis que les tisserands, les potiers les maçons sont presque sans exception musulmans.

Les constructions indigènes sont toutes en tuf ou en pisé, et la pierre de taille n'est plus employée. Cependant les maçons marocains, notamment les Rifains, qu'on emploie à Tanger, sont réputés d'excellents travailleurs. Il existe encore à Fès quelques dessinateurs et quelques sculpteurs sur plâtre. L'industrie du bois se sert en général de poutres qui viennent de Norvège. Le bois de l'arganier est si dur que les misérables outils marocains ont beaucoup de peine à le travailler. On se sert de scies, mais on ignore, à ce qu'il semble, le rabot. L'absence de tables et de chaises dans l'ameublement réduit d'ailleurs les menuisiers à fabriquer des coffres, des tabourets sur lesquels on place le thé ou le café, des plateaux en bois d'arar. Dans la décoration des maisons les plus riches entrent les bois sculptés et découpés avec goût.

L'industrie du fer et de l'acier utilise presque uniquement des barres de fer importées d'Europe. Le forgeron emploie en général deux apprentis, qui lui servent de souffleurs pendant qu'il travaille le fer placé sur l'enclume ; les soufflets ont la particularité d'être, non point verticaux comme chez nous, mais horizontaux. Le forgeron a en outre un marteau, beaucoup trop petit, une lime et un compas. Il fabrique des verrous, des fers à cheval, des chaînettes pour les freins des chevaux, des étriers.

Les armuriers du Maroc étaient autrefois célèbres, mais c'est une industrie maintenant réduite à bien peu de chose. Il y avait jadis à Tétouan 200 ateliers : ils ont à peu près complètement disparu. Aujourd'hui, presque tout l'acier qu'on rencontre au Maroc porte la marque de Saint-Étienne ou de Solingen. Les lames de poignards et les sabres sont importés d'Europe ; on se borne à les orner d'incrustations et à fabriquer les fourreaux. On faisait encore dans le Sous quelques longs fusils indigènes, dernier reste de l'industrie métallurgique de cette région. De même, les plateaux à thé ornés d'arabesques ciselées et autres objets en laiton ou en cuivre, qui étaient autrefois une des productions élégantes et originales de l'industrie marocaine, sont maintenant en général fabriqués en Europe, bien qu'on en fasse toujours un peu à Mogador. Les métaux précieux sont encore travaillés au Maroc ; les bagues, les broches, les colliers et autres bijoux, fabriqués d'après les modèles anciens, témoignent d'une technique jadis plus développée et d'un goût artistique remarquable.

Avec le palmier-nain, le jonc, l'alfa, on fabrique des objets de vannerie, nattes, couffins, paniers, plats à couscous. La filature utilise surtout la laine de mouton, le poil de chameau et la soie, qui est importée. Il n'y a pas de moteurs mécaniques : on se sert de rouets qui ressemblent à ceux que l'on voit en

Égypte et dans une grande partie de l'ancien monde et de fuseaux analogues aux nôtres. Pour le tissage, les métiers sont semblables à nos métiers à main. Les produits indigènes ne peuvent guère soutenir la lutte avec la concurrence européenne, qui importe de plus en plus tous les tissus de coton, de laine et de soie. L'Europe imite les produits indigènes et les supplante rapidement, parce que la marchandise, quoique de moins bonne qualité, est vendue à meilleur marché, ce qui seul importe à l'acheteur indigène. On fabrique encore au Maroc des tissus variés en laine, en coton, en laine et soie, en soie : jellabas, haïks, foulards, turbans, couvertures. Mais les beaux et délicats tissus qu'on fabriquait jadis à Fès et à Tétouan deviennent de plus en plus rares. Quant aux tapis, ceux de Rabat étaient célèbres par leur solidité et la beauté des tons ; ils sont encore partout répandus au Maroc et on en exporte même quelques-uns en Égypte.

Les cuirs de Marrakech, de Safi, du Tafilelt (maroquins, safis, filalis) sont célèbres et remarquables surtout pour leurs franches couleurs rouges et jaunes. La première de ces teintes s'obtient avec la cochenille, la seconde avec l'écorce de grenade. De ces cuirs on fait la riche maroquinerie ouvragée et brodée qui consiste en babouches, sacoches, ceintures, selles, harnachements, etc. La fabrication des babouches ou *belras* en peau de chèvre doublée de peau de mouton sur une semelle de cuir de bœuf a encore aujourd'hui une grande importance, et on en exporte une certaine quantité.

L'industrie de la poterie est concentrée à Fès, Tétouan et Safi, mais surtout à Fès. Les produits, exclusivement destinés au pays, sont grossiers, mais de formes originales et agréables, revêtus d'un vernis dans lequel domine le bleu. Après que l'argile a été triturée et pétrie, on tourne les poteries à la main.

Le four, très primitif, est chauffé à la fois par le haut et par le côté. On fabrique à Fès des briques, des poteries et des faïences, en particulier des carreaux émaillés à dessins géométriques appelés *zellij*.

En somme, les armes, les tissus, les vêtements, les broderies, les cuirs, la poterie, l'orfèvrerie, le tout approprié exclusivement aux goûts et aux usages du pays, forment à peu près le cercle dans lequel se renfermait depuis des siècles l'industrie marocaine. Fès et Rabat, et à un moindre degré Marrakech, Safi et Tétouan, étaient les principales villes industrielles, chacune ayant d'ailleurs sa spécialité : à Fès les plus beaux tissus de laine et de soie, les broderies sur velours, les maroquins ouvragés, l'orfèvrerie la plus fine, la poterie ; à Marrakech et à Tétouan les cuirs, les métiers à laine, les armes ; à Rabat et à Safi, les tapis, les couvertures, les tissus grossiers et les nattes. Le protectorat français fait de louables efforts pour arrêter la décadence de l'industrie marocaine ; il s'efforce d'assurer la conservation des arts indigènes et le relèvement de quelques-uns d'entre eux.

Il existe dans les grands centres marocains des marchés de bœufs, de moutons, d'ânes, de mulets, de chevaux, de chameaux, de vieux effets, d'effets neufs, de haïks, d'*attarin* (épicerie, quincaillerie), de sellerie de cuir, de dattes, de cordes, de bois, de charbon, etc. Les objets se vendent généralement par l'intermédiaire d'un *dellal* (crieur). Deux agents du Makhzen, assistés d'un taleb, sont chargés de percevoir les droits, une mouzouna par *mitkal* (2 ½ p. 100) sur le vendeur et autant sur l'acheteur. En outre, on perçoit aux portes de la ville 5 onces par mulet chargé 8 onces par chameau. La vente des moindres objets entraîne des marchandages sans fin ; à plus forte raison, s'il s'agit d'un cheval par exemple, les enchères durent plusieurs heures avec des reprises. Le *dellal* montre les animaux et les fait valoir.

Il existe aussi dans toutes les villes du Maroc des boutiques où l'on vend à l'amiable. Les artisans vendent généralement leurs propres produits. Chaque corps de métier est dirigé par un *amin* ou syndic qui fixe le prix en cas de contestation, juge les différends professionnels avec le concours d'arbitres et connaît de tout ce qui est relatif au travail des gens de sa corporation. Les amins des corporations qui fabriquent des objets d'or et d'argent y appliquent un large poinçon.

Chaque genre de commerce, chaque corps de métier, comme jadis en Algérie et en Tunisie, occupe dans les grandes villes une rue ou un quartier spécial ; il y a ainsi, dans le vieux Fès, le quartier des charpentiers, celui des tisseurs, celui des cordonniers, etc. Ce sont les souks, le quartier des affaires, composés de longues rues couvertes de claies en jonc qui tamisent les rayons du soleil, très animés à de certaines heures, complètement vides lorsque les boutiques sont closes. Le quartier commerçant se trouve dans Fès-el-Bali, autour de la mosquée de Moulay-Idris ; c'est le cœur de la ville, *oust-el-medina*. Là se concentrent les marchandises de fabrication locale et de provenance européenne. On distingue le commerçant en gros (*tajer*) du boutiquier (*haouanti*). Les négociants en gros sont établis dans des entrepôts ou fondouks, grandes cours pleines de marchandises autour desquelles s'ouvrent des chambres au rez-de-chaussée et au premier étage. Quant aux boutiquiers, ils occupent des échoppes uniformes, élevées de 1 mètre à 1 m. 50 au-dessus du sol. Accroupi sur un petit tapis ou sur une peau de mouton, le marchand ou l'industriel se livre sans mot dire à son petit métier, ou bien attend nonchalamment le client. Jamais l'acheteur ne pénètre dans ces réduits qui tiennent lieu de magasins ; il reste dans la rue et parlemente avec le marchand. Le petit négociant n'habite pas dans l'immeuble où

se trouve sa boutique, simple case cubique et exigüe où il reste le jour au milieu de ses marchandises entassées ; le matin, il y arrive vers huit ou neuf heures, ouvre la porte qui se rabat de haut en bas et s'assoit là en attendant la clientèle ; souvent, aux heures de prière et surtout à l'*asser* (prière de trois heures après-midi), il ferme boutique pour se rendre à la mosquée ; quand approche l'heure du *moghreb* (six heures du soir), chacun reprend le chemin de son logis, parfois éloigné du quartier commerçant. Dès le coucher du soleil, à part les carrefours où se débitent les denrées comestibles et où les gargotiers font cuire en plein vent leurs âcres fritures, le quartier des affaires devient silencieux et désert et on ne tarde pas à en fermer les portes massives, qui ne se rouvrent que le lendemain au lever du soleil.

Dans le vieux Fès, le commerce local est resté jusqu'à aujourd'hui entre les mains des indigènes musulmans ; les citoyens de Fès aiment le commerce et y font preuve de remarquables aptitudes. Tout marchand tient ses comptes avec beaucoup de régularité et inscrit méthodiquement ses opérations sur ses livres, tant pour son usage personnel que pour avoir des preuves écrites à fournir en justice s'il a une contestation commerciale. En réalité, le haut commerce compose l'aristocratie et la véritable classe dirigeante de la ville ; il fournit les gens les plus distingués et les plus savants, qui s'introduisent sans difficulté dans le Makhzen, où ils ont un rôle important comme oumanas des douanes, ce qui ne les empêche pas de continuer leur commerce et d'y prospérer.

Les souks de Fès n'ont pas changé depuis Léon l'Africain, qui en a donné une excellente description. Le *souk-el-attarin* de Fès joue dans la vie de la cité un rôle analogue à celui des grands boulevards de nos capitales ; c'est le rendez-vous des plus hauts personnages, des doctes oulamas qui se promènent

gravement avec sous le bras le petit tapis de feutre destiné à dire la prière ou simplement à s'asseoir pour causer. La *kissaria* est un souk d'une nature particulière, où l'on vend généralement les étoffes, les tapis, les effets, etc. ; elle est couverte à Fès et à Marrakech, et on n'y circule pas à cheval. Avant l'établissement du protectorat français, il y avait encore à Fès et à Marrakech un marché aux esclaves considérable ; dans les villes de la côte, le commerce des esclaves se faisait clandestinement, par des courtiers spéciaux, mais il n'y avait pas de vente publique aux enchères. A Fès, le trafic s'arrêtait dès qu'il y avait des chrétiens ; à Marrakech, la vente avait lieu dans une cour carrée, au milieu de laquelle était disposé un préau uniquement destiné à faire circuler les esclaves mis à prix. Une infraction grave aux prescriptions coraniques était la mise en vente de jeunes filles qui n'étaient pas d'origine soudanaise et qui avaient tout simplement été volées dans les tribus.

Au Maroc comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, la différence entre les paysans et les citadins est profonde ; le genre de vie introduit entre eux de grands contrastes. Le Fâsi, élégant et raffiné, n'a presque rien de commun avec le Berbère demi-nu, sauvage et ignorant. Ni la vie sociale et la religion, ni la vie politique et le gouvernement n'ont effacé ces contrastes, qui résultent de la vie économique et des conditions essentielles de l'existence, conditions sur lesquelles on ne saurait assez insister.

CHAPITRE III

LA VIE SOCIALE ET LA RELIGION¹

I

Alors que, dans nos sociétés européennes, l'unité est l'individu, dans les sociétés patriarcales, comme la société marocaine, l'unité est la famille, dont la constitution a une importance primordiale. Le principe sur lequel repose la famille indigène au Maroc est celui de la subordination complète de tous ses membres au chef de famille, dont l'autorité s'exerce non seulement sur ses femmes et ses enfants, mais sur tous les membres de cette parenté très étendue qui constitue la famille au sens patriarcal, c'est-à-dire l'ensemble des mâles parents par les mâles. La puissance paternelle, chez les peuples patriarcaux, est un principe d'ordre de d'autorité. Elle découle de la nécessité et se maintient par la force. Le père n'a pas cessé de se considérer comme un juge domestique, investi du droit de prononcer des peines, possédant même vis-à-vis de ses enfants le droit de vie et de mort.

La condition de la femme est tout à fait subordonnée. Sa situation intellectuelle et morale est en général inférieure à sa situation légale, et les indigènes s'efforcent d'enlever aux femmes le bénéfice de la vocation héréditaire que leur a reconnu le

1. E. DOUTTÉ, *L'Islam algérien*, in-8°, Alger, 1900. — ID., *Les Marabouts*, in-8°, Paris (*Revue de l'histoire des religions*, 1900). — ID., *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, in-8°, Alger, 1909. — A. BEL, *Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie* (*Revue de l'histoire des religions*, 1917). — Sur les Israélites au Maroc, voir les publications de l'*Alliance israélite universelle*, la *Revue des Études juives* et la *Jewish Encyclopedia*.

Coran. Ils sont restés foncièrement attachés à la vieille idée de l'inégalité des sexes et continuent à voir dans le mariage l'achat de la femme par le mari.

mariage

Le mariage musulman repose sur la polygamie et sur le divorce. Or, le régime de la polygamie est évidemment exclusif de toute idée d'association entre les conjoints. « Les Arabes, dit Berbrugger, prennent plusieurs femmes, non par sensualité, mais par nécessité » : la sensualité y est bien pour quelque chose, mais il demeure exact qu'une des causes de la polygamie est la nécessité de se procurer des servantes. La manière de produire et de vivre est le grand facteur de l'évolution humaine. Les indigènes n'ont pas du louage de service la conception que nous nous en faisons. Le travailleur libre n'est pas pour eux un salarié, mais un associé. Quant aux services que nous avons coutume de réclamer du serviteur à gages, du domestique, ils ne conçoivent guère qu'on puisse les demander à d'autres qu'à des femmes ou à des esclaves. Un chef indigène expliquait au marquis de Segonzac qu'une seule femme ne saurait suffire au triple rôle d'épouse, de mère et de servante sous le toit du sédentaire et moins encore sous la tente du nomade. Et c'est souvent la femme elle-même qui, dans le but d'alléger le fardeau de son labeur, invite le mari à prendre une autre épouse¹. Il faut d'ailleurs distinguer : d'une manière générale, la polygamie est surtout pratiquée dans les villes, chez les gens riches, qui y joignent le concubinage avec les esclaves noires. La femme, entourée d'un certain confort, mais plus ou moins privée de liberté, tend à devenir une créature de luxe. Les gens de condition plus modeste n'ont d'ordinaire qu'une femme, d'autant plus que le divorce fournit un moyen commode d'en changer.

Servantes

1. WESTERMARCK.

Dans les tribus, surtout chez les populations primitives comme les Rifains, les Beraber, les Chleuh, la monogamie est la règle, en dépit de la boutade rapportée par de Segonzac. La polygamie y est regardée en outre comme une pratique plutôt blâmable. quoiqu'elle soit orthodoxe au point de vue musulman. Dans ces tribus, la femme, à côté d'une situation matérielle très dure, est néanmoins, à maints égards, entourée de ce respect parfois superstitieux qu'on a bien souvent constaté chez les peuples non civilisés. Assujettie aux plus durs travaux, elle voit cependant ses avis sollicités et suivis, sa protection recherchée. Une ancienne coutume veut qu'un homme qui se met sous la protection d'une femme soit respecté à l'égal de celui qui obtient la protection d'un marabout. Cette coutume, bien connue en Kabylie, est surtout développée chez les Beraber. Ce double aspect de la femme, asservie et rudoyée à certains égards, respectée et même redoutée à d'autres, peut expliquer les opinions contradictoires qui ont été exprimées à ce sujet.

Les coutumes concernant la naissance, le mariage, la mort, présentent des différences de détail suivant les régions ; il n'est pas facile d'en donner une bonne vue d'ensemble en peu de mots. Les caractères généraux sont semblables à ceux qu'on observe en Algérie.

Dans les villes, les fiancés ne se connaissent pas avant le mariage ; il en est autrement dans les tribus, où les femmes ne sont généralement pas voilées et où les occasions de se voir sont plus fréquentes. Le mariage a le caractère d'une vente, comme dans le reste de l'Afrique du Nord. La dot ou mieux le douaire apporté par le mari, c'est-à-dire le prix de la femme, est d'un taux variable ; à Fès, elle atteint plusieurs centaines de francs, parfois même davantage ; mais,

chez les pauvres gens, il se fait des mariages pour un douro. Comme en Algérie et en Tunisie, on se marie très jeune. Avant la noce, il y a d'habitude une cérémonie consistant à teindre de henné les pieds et les mains de la fiancée, puis à la mener au hammam. La conduite de la femme à la maison maritale a lieu en grande pompe ; elle est accompagnée de fantasias et de simulacres de rapt. La noce dure en général de trois à sept jours.

naissance

La naissance d'un enfant n'est accompagnée d'aucune cérémonie. La circoncision a lieu beaucoup plus tôt qu'en Algérie, souvent quelques jours ou quelques mois après la naissance ; une fête a lieu à cette occasion. Les coutumes et les cérémonies relatives à la mort n'ont pas toujours le caractère de tristesse qu'on pourrait supposer. Les lamentations et autres manifestations matérielles de la douleur ont lieu chez les Beraber comme en Algérie, mais non dans le Rif ni à Fès. L'inhumation a généralement lieu le plus tôt possible après la mort ; il y a ordinairement aussi un repas funèbre.

mort

Il est assez difficile de tracer des « portraits » de peuples. Il semble qu'en pareille matière, la part de la fantaisie individuelle soit bien grande et que rien de scientifique n'en puisse résulter.

D'une façon générale, les populations du Rarb et du Houz, qui formaient la plus grande partie du Blad-el-Makhzen, ont des mœurs plus faciles, plus douces, plus cultivées que celles des massifs montagneux. « Le trait le plus saillant de leur caractère, dit M. Doutté, est un amour effréné du lucre ; ils sont, en conséquence, peu portés à respecter la propriété d'autrui, enclins à déguiser la vérité, à renier leur parole et à oublier leurs croyances si cela est de leur intérêt. Mais ils ont comme compensation les qualités qui accompagnent d'ordinaire une grande âpreté au gain, des aptitudes commerciales remarquables qui

leur assurent une prééminence marquée dans l'avenir de l'Afrique septentrionale, une grande constance au travail, qui semble en moyenne supérieure à celle des Algériens, exception faite de quelques groupes comme les Kabyles ; la prévoyance et l'esprit d'économie, qui, souvent, se transforme en une véritable avarice, excusée d'ailleurs par l'état d'insécurité des fortunes au Maroc. Tant qu'ils sont guidés par leur intérêt, ils sont pour celui qui les emploie d'un dévouement qui touche à l'obséquiosité ; mais s'ils aperçoivent la possibilité de se soustraire à leur tâche sans léser leurs intérêts, ils ne manquent pas de le faire. » Le tableau que de Foucauld a tracé du caractère des populations insoumises parmi lesquelles il a voyagé n'est pas non plus entièrement favorable. Presque partout, dit-il, règne une cupidité extrême, et, comme compagnons, le vol et le mensonge sous toutes leurs formes. En général, le brigandage, l'attaque à main armée sont considérés comme des actes honorables. Beaumier prétend que chez les Zemmour, les jeunes gens font des exercices de vol pour s'entraîner, ainsi que cela a lieu d'ailleurs chez certaines tribus d'Algérie. Les Rifains, les Chleuh, les Beraber montrent beaucoup d'attachement à leur femmes et surtout à leurs enfants. Mais leur plus belle qualité est la constance de leurs amitiés et le dévouement dont ils font preuve envers leurs amis ; en pays insoumis, il n'est personne qui n'ait maintes fois risqué sa vie pour ses amis ; cette vertu, du reste, est un gage de paix dans les sociétés où il n'y a aucun pouvoir central capable d'assurer l'ordre. L'hospitalité est également, pour les mêmes raisons, une vertu éminemment sociale ; elle est répandue partout et « elle n'est, dit de Foucauld, l'apanage d'aucun groupe », bien que les nomades, les Chleuh, les Haratin se reprochent réciproquement leur avarice. Il en est de l'hospitalité au Maroc comme en Algérie : elle diminue à mesure

qu'on se rapproche des centres, et les tribus les plus civilisées sont généralement les moins hospitalières. Les populations indépendantes, qui passent leur vie les armes à la main, sont d'une grande bravoure ; les plus réputées à cet égard sont les Beraber, les nomades Sahariens, les Zemmour et les Zaïan, les Rifains ; les populations des plaines atlantiques sont à ce point de vue inférieures ; quant aux gens de Fès, leur couardise est proverbiale dans tout l'empire. La bravoure chez les Marocains n'exclut nullement la prudence ; ils sont en général, surtout les Rifains et les Beraber, d'une méfiance extraordinaire ; ils ne permettent en aucun cas que l'on touche à leurs armes et ne cessent d'observer attentivement leur interlocuteur.

Les mœurs des Marocains sont en général très dissolues. Le mariage des impubères, les vices contre nature, l'adultère sont extrêmement répandus. De Foucauld, Doutté, Mouliéras ont recueilli à cet égard des documents bien concordants. Les Djebala passent pour les populations les plus débauchées du Maroc ; les Rifains et les Beraber ont, au contraire, des mœurs relativement meilleures.

II

Les Marocains sont tous musulmans orthodoxes du rite malékite, au moins théoriquement et à première vue. Car, quand on y regarde d'un peu près, on aperçoit d'abord des traces d'anciennes hérésies musulmanes, notamment chez les Zekkara, les Riata, les Bdaoua. Puis, on voit que beaucoup d'indigènes sont très incomplètement islamisés, l'ignorance de la langue arabe ne leur permettant souvent d'avoir qu'une teinture très rudimentaire de la religion du Prophète. Leur culte hétérodoxe, mêlé de fétichisme, d'anthropolâtrie, de superstitions de toutes sortes,

Religion

Paganisme

charrie pèle-mêle des survivances du paganisme, de la magie, du judaïsme et du christianisme. D'ailleurs, même chez les musulmans les plus orthodoxes et les mieux instruits des choses religieuses, les dogmes ont moins modifié les instincts et les aptitudes qu'ils n'ont été eux-mêmes affectés par l'esprit particulier des populations qui les ont adoptés.

Pas plus au Maroc qu'ailleurs, la religion musulmane ne s'est substituée brusquement aux cultes anciens. Repoussant violemment quelques-unes des anciennes croyances, elle a toléré la plupart des autres ou se les est assimilées ; elle a transformé et adapté à ses besoins la plupart des institutions sociales. Sous le vernis islamique, on aperçoit, si l'on y prend garde, les survivances des cultes primitifs, les débris des antiques croyances. C'est ce que les travaux de Doutté ont parfaitement établi : magie et sorcellerie, cultes des pierres, des arbres et (à un moindre degré) des animaux méritent de retenir l'attention. La croyance aux djinn ou génies, que l'orthodoxie musulmane a d'ailleurs accueillie et consacrée, est universelle et très développée au Maroc ; elle se rattache au même ordre d'idées.

Le culte des saints, bien que peu orthodoxe, a pris dans l'islam du Maghreb entier, et spécialement au Maroc, une importance qui a attiré l'attention de tous les observateurs. La vénération pour les saints locaux, morts ou vivants, est tellement ancrée chez les Berbères, qu'elle y a pris les proportions et le caractère d'une véritable anthropolâtrie. Ils ont introduit dans la religion la plus hermétiquement monothéiste le culte du chérif descendant du Prophète, la vénération du marabout fondateur d'une dynastie sainte. Au temple du Dieu unique ils ont substitué des milliers de chapelles et de zaouïas.

L'anthropolâtrie revêt deux formes : le culte du saint défunt et le culte du saint vivant. Le plus

*Culte des
saints*

Baraka

souvent, les deux cultes sont exploités par la même famille : la *baraka* étant héréditaire, le descendant hérite à la fois des vertus de son ascendant, de sa zaouïa et de son tombeau. Tous les voyageurs au Maroc, dit Doutté, même ceux qui voyagent pour des études absolument étrangères aux pratiques religieuses, ont été impressionnés par l'extension donnée à ce culte. Léon l'Africain comparait ces saints à des demi-dieux ; Rohlf, habitué cependant aux pays musulmans, était stupéfait de voir des tribus entières accourir au-devant du chérif d'Ouezzan en voyage et se presser pour le toucher du doigt ; Hooker et Ball, explorant le Maroc en géographes et en botanistes, constatent que le culte des saints est la seule forme sous laquelle la religion se manifeste aux Berbères de l'Atlas ; Quedenfeldt déclare que ce même culte a remplacé toute autre religion ; de Foucauld enfin dit que, dans maintes régions, on n'accorde absolument de respect qu'aux marabouts, et des populations comme les Douï-Belal, qu'il signale comme irréligieuses à tous égards, révèrent néanmoins les marabouts.

Lorsque le chérif d'Ouezzan est chez ses fidèles, on s'écrase pour embrasser le pan de son burnous, on baise la trace de ses pas, on révère tout objet qu'il a touché ; lui faire prendre une bouchée de nourriture préparée pour lui est une faveur insigne ; on le supplie de cracher sur des aliments que l'on mange ensuite. Quand la foule est trop nombreuse, ceux qui ne peuvent atteindre le chérif avec la main le touchent avec leur bâton ou leur fusil ou bien ramassent une pierre à laquelle ils font une marque, la lancent sur le chérif et s'efforcent de la rattraper. Leur fanatisme va plus loin : on raconte que Moulay-Abd-es-Selam, chérif d'Ouezzan, faillit être tué par les Beni-Mguild, qui voulaient l'enterrer sur leur territoire afin que la tombe du grand saint sanctifiât leur tribu.

Le mot marabout a désigné primitivement ceux qui, dans les *ribat*, sorte de couvents-forteresses, faisaient la guerre sainte contre les infidèles¹. La grande poussée de *mrabtin combattants* que suscita au *xvi^e* siècle la guerre entre les musulmans et les chrétiens eut comme corollaire une renaissance de l'orthodoxie musulmane et une islamisation de toute l'Afrique du Nord ; l'ennemi une fois repoussé, le *mrabel*, cessant d'être guerrier, resta un saint, un marabout, et garda ce nom dont la signification s'étendit considérablement. Au Maroc, les saints en général sont plutôt appelés *ouali* ou *sied* ; on fait précéder leur nom de l'épithète *sidi*, monseigneur, ou *moulay*, maître ; les Berbères appellent les marabouts *agouram*.

On nomme *chérif* quiconque descend du Prophète par sa fille Fathma. On en distingue deux catégories : les *chérifs idrissites* et les *chérifs alaouites*, suivant qu'ils descendent d'Idris ou d'Ali. Naturellement, les innombrables marabouts qu'a fait éclore le grand mouvement de renaissance islamique du *xvi^e* siècle se sont généralement prétendus *chérifs* ; ces apôtres de l'Islam ont fréquemment aussi transmis leurs noms aux tribus qu'ils évangélisèrent et dont ils sont devenus les ancêtres éponymes. La manie du *chérifat* a d'ailleurs gagné tous les indigènes et l'on voit des tribus notoirement berbères qui prétendent être de la descendance du Prophète. Il y a de nombreux marabouts qui ne sont pas *chérifs*, et les deux mots ne sont pas synonymes ; l'un a un sens généalogique, et l'autre un sens religieux, mais il arrive la plupart du temps que les deux expressions s'appliquent au même individu.

On devient marabout par la science, les bonnes œuvres, la réputation d'équité, l'ascétisme, les pra-

Marabout

chérif

tiques mystiques, la folie et même l'imbécillité ; une fois acquise, cette qualité est héréditaire. Parmi les marabouts de naissance, les chérifs sont naturellement au premier rang ; en nombre de régions, ils se groupent et forment des castes assez fermées, vivant et se mariant entre eux. A défaut de la naissance, le savoir et le caractère peuvent donner le titre de marabout, mais seulement après la mort, car, pendant la vie, n'est marabout que celui qui, descendant du Prophète, détient, par cela même, une parcelle de la *baraka*, de la bénédiction divine, ou celui qui, par des signes extérieurs non équivoques, se révèle comme particulièrement favorisé de la grâce : au nombre de ces signes sont la folie, l'extase, le don des miracles. Rien n'empêche la femme d'aspirer au rang d'*oualia*, de *mrabta*, et, de fait, les saintes sont particulièrement répandues au Maroc. Les indigènes ont toujours révééré certaines femmes comme prophétesses, et ces traditions se sont perpétuées dans le culte des saintes.

A côté des saints dont la généalogie est plus ou moins bien établie, il y a ceux dont les innombrables tombes se trouvent au bord de chaque sentier et dont on connaît tout juste le nom, quand on le connaît. Souvent, ces sanctuaires accompagnent une source, un rocher, un arbre, une grotte ; le maraboutisme recouvre ainsi tous les vieux cultes animistes et les fait rentrer dans le cadre de l'islam. Les tombeaux des saints sont de formes et de dimensions diverses, depuis l'humble *haouch* ou *mzara* jusqu'à la véritable cathédrale comme Moulay-Idris. Le *haouch* est un simple cercele de pierre ; la *mzara*, d'un degré plus élevé, est une petite enceinte carrée, mais à ciel ouvert. Puis vient la *koubba*, sanctuaire recouvert d'une couple hémisphérique ou ovoïde ; les *koubbas* parsèment le Maroc entier de leurs taches blanches. Les grands mausolées, comme Moulay-Idris du Zerhoun, sont parfois d'une grande richesse d'ornementation. A la

tombe du marabout viennent souvent s'adjoindre les habitations de ses descendants, une école, une petite mosquée : l'ensemble forme dès lors ce qu'on appelle une zaouïa. Les zaouïas tirent leurs revenus presque entièrement de la ziara, c'est-à-dire des offrandes faites par les fidèles ; dans les villes, elles ont aussi de nombreux habous, c'est-à-dire des immeubles dont le revenu leur appartient et dont la propriété est réputée appartenir à Dieu. Les zaouïas ont le droit d'asile et servent ainsi de refuges à un grand nombre d'individus poursuivis, le plus souvent des meurtriers que l'on n'ose pas inquiéter. La majeure partie de la population d'Ouezzan est formée de fugitifs qui ont cherché un abri près de la zaouïa.

Les saints musulmans sont les patrons des tribus et des villes où reposent leurs restes ; le patron de Fès, Moulay-Idris, est vénéré par les habitants à l'égal au moins de Mahomet, si ce n'est davantage ; en tout cas, c'est à lui et non au Prophète que les Fâssis adressent leurs prières. De même, le patron de Mogador est Sidi-Megdoul ; celui de Safi, Sidi-Mohammed-ben-Salah ; celui de Larache, Lalla-Mimouna-el-Mesbahia ; celui de Tanger, Sidi-Mohammed-el-Hadj-bou-Araki ; celui d'Azemmour, Moulay-bou-Chaïb ; celui de Rabat, Moulay-Brahim ; celui de Marrakech, Sidi-bel-Abbès-es-Sebti.

Si la puissance du marabout est grande, elle est territorialement circonscrite. Des marabouts considérables sont sans aucune influence et même totalement inconnus lorsqu'ils sortent de leur district. Le chérif d'Ouezzan est certainement le personnage religieux dont la puissance temporelle est la plus étendue au Maroc. Outre la région d'Ouezzan, il possède des azibs (fermes) dans tout le Rarb, sur la côte et jusqu'au delà de Mogador. Il faut encore citer, parmi les grands marabouts du Maroc, le marabout de Boujad, dont l'autorité spirituelle s'exerce sur tout le

Ouezzan

chérif
d'Ouezzan

Tadla et une partie des Zaïan. Il n'est pas chef d'ordre religieux, ni même chérif, mais il descend du khalife Omar. On honore en lui un sang sacré; on a foi en sa bénédiction, qui en ce monde fertilise la terre, fait prospérer les troupeaux et qui, dans l'autre vie, ouvre aux hommes les portes du paradis et leur assure, au jour du jugement dernier, l'intercession d'Omar et de tous les saints ses descendants; à deux jours de marche tout autour de sa résidence, il est seigneur et maître absolu. Il convient encore de citer le chérif de Tamesloht, près de Marrakech; le chérif du Tazeroualt, qui réside à quelques kilomètres d'Illir et qui est un véritable *roi* des régions sahariennes du Sud-Ouest. La zaïoua de Sidi-Mohammed-ou-Yakoub, celle de Mrimima, où se tient une foire annuelle comme au Tazeroualt, celle de Tamgrout se partagent l'influence dans les régions de l'Oued Dra; elles sont plutôt libérales de tendances. La zaouïa de Smara, au contraire, située sur la Saguiet-el-Hamra, à 200 kilomètres environ au Sud de l'Oued Dra, est nettement hostile aux chrétiens. C'est là que résidait le marabout Ma-el-Aïnin, que les Français ont rencontré devant eux d'abord en Mauritanie, puis au Maroc; le sultan, redoutant son pouvoir surnaturel, faisait droit à toutes ses demandes et comptait d'ailleurs sur ses opérations magiques pour changer les chrétiens en poissons et les rejeter à la mer. Suivi d'une bande d'« hommes bleus », Ma-el-Aïnin parcourait chaque année le Maroc, recueillant les aumônes et exigeant au besoin des contributions par la violence et la terreur. Après sa mort, survenue en 1910, son fils Ahmed-el-Hiba se mit à la tête du mouvement anti-européen. Dans la région des sources de la Moulouya, les zaouïas d'Ahansal et d'Arbala, qui se rattachent à la confrérie des Derkaoua, sont également les centres de fanatisme et de résistance à la pénétration européenne.

Les marabouts sont la plus grande puissance politique du Maroc ; le peuple les révère infiniment plus que le sultan, malgré le caractère religieux de celui-ci. Tandis que certaines zaouïas, centres politiques autant que religieux, s'épuisent en querelles intestines où leur patrimoine s'émiette et où leur prestige sombre, d'autres, secondaires et locales, occupées seulement de piété et de charité, augmentent leur clientèle et conservent mieux leur cohésion. Il y a une infinité de zaouïas dont l'influence, restreinte à un canton, est cependant toute-puissante dans ces limites.

D'une façon générale, les marabouts étaient pour les populations de véritables bienfaiteurs. Seuls, au milieu des guerres perpétuelles et de l'anarchie, dans le conflit permanent des intérêts qu'aucune autorité politique n'était de force à régler dans la plus grande partie de l'empire, parmi l'ignorance générale et le débordement des passions, ils représentaient un peu de savoir, de justice, de clémence ; leur neutralité habituelle dans les querelles quotidiennes leur permettait de s'interposer bien souvent ; leur science leur donnait les moyens de dénouer les conflits d'intérêts, leur caractère sacré assurait jusqu'à un certain point le respect de leurs décisions. Les populations les plus heureuses du Maroc n'étaient pas celles où les caïds du Makhzen avaient enlevé l'autorité aux marabouts pour mieux pressurer leurs administrés : c'était celles qui étaient restées indépendantes du sultan sous l'autorité d'un marabout révéré, le Tadla, le Tazeroualt, Tazenakht, Ouezzan. Enfin les marabouts font pénétrer quelque instruction dans les têtes dures des indigènes ; perdus au milieu de populations barbares, où le droit du plus fort est le seul connu, les couvents ou zaouïas représentent des lieux d'asile et de prière, des terrains neutres respectés des adversaires. Les zaouïas sont à la fois un temple où se dit

*Influence
bienfaisante
des
marabouts*

la prière, un prétoire où se vident les différends, une école où l'on enseigne les rudiments des sciences musulmanes, une hôtellerie où les pauvres et les voyageurs se font héberger, un asile pour les faibles et les opprimés.

Confréries

Les confréries religieuses, issues d'une sorte de réaction mystique contre la froideur de l'islam, dérivent surtout, pour la masse et pour les humbles, du culte des saints et des lieux consacrés. On peut les rattacher sans trop de peine au besoin de fétichisme et d'anthropolâtrie. Ces confréries ont ce caractère commun d'avoir été fondées par un saint personnage qui leur a donné leurs rites, leurs règles et leurs statuts. La récitation du dikr, prière surérogatoire ou chapelet, et la ziara ou quête aumônière sont l'essentiel pour la masse des fidèles. Les confréries ont un rôle économique et sont de véritables institutions d'assistance. Il y a de sensibles divergences entre elles comme tendances, comme pratiques et comme doctrines ; chacune a son individualité nettement accusée. Elles ont évidemment pour but de maintenir et d'exalter la foi ; bien qu'elles aient en général une très faible cohésion, et soient assimilables plutôt aux confréries paroissiales qu'aux grands ordres religieux du christianisme, leur organisation, l'argent dont elles disposent, en font des cadres éventuels pour la résistance du fanatisme à la civilisation. Il ne faut pas se représenter les confréries comme ourdissant une vaste conspiration permanente contre la civilisation européenne ; il ne faut pas non plus les croire toujours et partout inoffensives.

Ouezzan

La confrérie la plus importante du Maroc est celle des Taïbiya ou Touhama, dont le chérif d'Ouezzan est le chef. C'est une des confréries les mieux ordonnées, les plus cohérentes et les plus centralisées qui existent dans l'islam ; elle compte des milliers d'adhérents aux Maroc, en Algérie et jusqu'au Touat et au Sénégal.

Les chérifs ont de nombreux azibs, non seulement dans le Rarb, mais dans le Maroc tout entier ; leur ville d'Ouezzan est un centre important, qui compte environ 13.000 habitants. Ainsi, ils joignent à la puissance spirituelle des possessions territoriales étendues ; leur influence est considérable ; leur devise est : « Pas de sultan chez nous ; pas de sultan sans nous. » Leurs rapports avec le Makhzen, autrefois excellents, étaient devenus plus froids dans les dernières années du XIX^e siècle. Le chef de l'ordre, Moulay-Abd-es-Selam, avait sollicité et obtenu en 1881 la protection française ; il s'habillait à l'européenne, avait épousé une Anglaise, et se livrait à des excès de boisson dont paraît s'être ressentie la santé de son fils Moulay-Larbi, qui ne joua aucun rôle actif et fut simplement le chef spirituel de la confrérie. La direction et la politique générale de la confrérie sont actuellement entre les mains des deux fils de Moulay-Larbi, appelés Moulay-Ahmed et Moulay-Ali.

Les Tidjaniya ne jouent pas un rôle politique aussi important que les Touhama. Ils sont répandus sur une aire immense au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Sahara et dans tout le Soudan Occidental, mais l'ordre est sans cohésion. Les zaouïas du Maroc, par exemple, n'ont aucun rapport avec les grandes maisons tidjaniennes du Sud de l'Algérie, Aïn-Madhi ou Temacin. Les Kadriya sont encore plus dispersés que les Tidjaniya ; ils sont nombreux au Maroc et y ont beaucoup de zaouïas ; ils paraissent inoffensifs. Les Kittaniya, dont le centre est à Fès, sont une confrérie d'origine récente, fondée par des chérifs idrissites. Les Zianiya ont leur centre à Kenadsa, dans la région méridionale des confins algéro-marocains, à 24 kilomètres de Colomb-Béchar ; leur spécialité est de convoyer les caravanes et de les protéger contre les coupeurs de routes ; l'ordre

Tidjaniya

a de nombreux adeptes et de grandes propriétés. Les Derkaoua sont généralement considérés comme une société religieuse très fanatique et dont l'activité est dirigée contre les chrétiens ; l'ordre n'a pas grande importance dans le Maroc occidental ; il en avait pris davantage au Tafilelt avec Sidi-Mohammed ben-Larbi, chef de la zaouaïa du Metrara. Le chef le plus puissant des Derkaoua, Ali-Mhaouch ou Amhaouch, qui résidait ordinairement à Arbala, dans l'Oued-el-Abid, est mort en 1918 ; on l'appelait le sultan de la montagne. Bien que les Derkaoua affectent toujours de se tenir en dehors des affaires politiques, on a retrouvé leur main dans plusieurs mouvements insurrectionnels.

Aïssaoua
 Les Aïssaoua sont très nombreux au Maroc, où ils jouent dans la religion un rôle de première importance ; il n'y a pas de fête religieuse sans eux et la foule les entoure d'un respect superstitieux. Leurs exercices offrent un mélange de charlatanisme et de faits qui ne sont explicables que par les phénomènes de l'hypnose. Leur ordre se rattache à Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, mort au xvi^e siècle et enterré à Meknès, qui est proprement la ville des Aïssaoua. La confrérie y jouit d'une grande influence et tous les ans, à la fête du Mouloud, Meknès leur appartient. Aux Aïssaoua il faut rattacher d'autres confréries qui se livrent à des exercices analogues, comme les Hmadcha, qui se frappent la tête avec des haches, et les Dourouriya, qui reçoivent des boulets sur la tête après les avoir lancés en l'air ; ils figurent dans toutes les processions avec les Aïssaoua.

Certaines confréries sont plus spécialement réservées aux nègres ou aux Draoua. D'autres sont des sortes de corporations, comme les sociétés de *rma* ou tireurs et les Ouled-Sidi-Ahmed-ou-Moussa,acro-

bates originaires du Sous et du Tazeroualt, qui parcourent non seulement le Maroc et l'Afrique du Nord, mais l'Europe et même l'Amérique.

Ainsi, d'une part le culte des saints a islamisé tous les vieux cultes, toutes les vieilles pratiques magiques ou religieuses. D'autre part, les confréries religieuses musulmanes ont absorbé toute autre forme d'association.

L'action religieuse, dans l'Afrique du Nord, appartient essentiellement aux marabouts, aux chérifs, aux cheikhs et mokaddems des confréries religieuses. Quant au clergé officiel, il n'a qu'un rôle bien effacé. L'islam est une religion sans clergé, où il y a des sacristains et des chantres plutôt que des prêtres. Les imams qui dirigent la prière publique et prononcent le vendredi la *khotba* ou prône au nom du sultan, les muezzins qui appellent à la prière, ont peu d'influence. La considération s'attache surtout aux savants chargés de professer dans les grandes médersas ou universités, bien que cet enseignement soit aujourd'hui complètement nul et stérile.

Les quatre grandes fêtes musulmanes sont, au Maroc comme ailleurs, *l'achoura*, qui tombe le 10 du mois de *moharrem* ; le *mouloud*, qui commémore la naissance du Prophète ; *l'aïd-es-srir*, la petite fête, qui se célèbre à la fin du Ramadan, et enfin *l'aïd-el-kebir* ou fête des sacrifices, qui tombe le 10 du mois de *doul-hidja*. Ce jour-là, le sultan se rend solennellement à la *msalla*, place où se tiennent les fidèles lors des grandes cérémonies pendant lesquelles l'affluence est trop grande pour que la mosquée puisse contenir tous les croyants. Les sacrifices sont d'ailleurs usités au Maroc dans beaucoup d'autres circonstances. Il subsiste, à titre de survivances, des cérémonies qui se célèbrent à certaines époques de l'année solaire : fête de janvier, nativité de Jésus, feux de Saint-Jean

fêtes

fêtes agraires et processions dans les champs rappelant nos rogations, fêtes du carnaval, etc.

Le caractère le plus saillant de l'islam dans l'Afrique du Nord et en particulier au Maroc est de comprendre le dogme musulman d'une manière étroite et intolérante. Sorti d'une réaction violente contre les chrétiens au XVI^e siècle, il repose sur la haine du Roumi, tantôt sauvage comme dans les campagnes, tantôt raffinée et polie comme à Fès, mais non moins profonde. La religion musulmane est devenue de plus en plus morose en vieillissant, de plus en plus agressive à mesure qu'elle se sentait menacée.

Il existe au Maroc, comme dans tout le monde musulman, un mouvement de modernisation et d'épuration de l'islam, qui voit les confréries religieuses d'un assez mauvais œil. Cependant le prestige des chefs de zaouïas n'a pas été sensiblement entamé jusqu'ici.

III

Juifs

Les Juifs forment dans la société marocaine une classe absolument tranchée et profondément séparée des autres. Ils ont leur rôle spécial, tant vis-à-vis des musulmans que vis-à-vis des chrétiens.

Les Juifs au Maroc sont au nombre d'environ 120.000. Il n'en existe pas dans le Rif, sauf à Tafersit ; il y a un mellah à Chechaouene. Le grand massif habité par les Beraber est presque exempt de Juifs ; ils sont, au contraire, très nombreux chez les Chleuh, dans le Sous, dans le Dra ; les grandes villes, Fès, Meknés, Marrakech, Tétouan et tous les ports de la côte ont des mellahs. La petite ville de Sefrou est en partie juive. Dans le Maroc oriental, les plus gros centres sont Oudjda et Debdou ; ce dernier compte plus de Juifs que de musulmans.

Les Israélites habitant actuellement le Nord-Ouest

de l'Afrique proviennent d'au moins cinq émigrations, qui se sont succédé depuis le III^e siècle avant J.-C. jusqu'au XVI^e siècle après J.-C. En outre, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les sectes juives ont fait parmi les Berbères autant sinon plus de prosélytes que les sectes chrétiennes, et de nombreuses tribus berbères ont embrassé le judaïsme. Tous les Juifs marocains ne sont donc pas de même origine. Ceux qui habitent les petits mellahs disséminés dans les tribus de l'intérieur, principalement dans le Dra, le Sous et les contreforts de l'Atlas, sont vraisemblablement très anciens en Afrique ; ils y seraient venus surtout après la destruction du temple de Jérusalem, tandis que ceux qui emplissent les mellahs de Marrakech, de Meknès, de Fès et de la côte se sont réfugiés au Maroc lors de leur expulsion d'Espagne au XVI^e siècle. Les premiers se nomment encore *plichtim*, c'est-à-dire Philistins, Palestiniens, et les autres s'appellent du mot espagnol *forasteros*, les étrangers. Il y a entre eux de légères différences rituelles.

Sauf dans quelques villes, les Juifs du Maroc habitaient des quartiers séparés, des mellahs ; il ne leur était pas permis d'habiter ailleurs, et ils ne cherchaient nullement, du reste, à enfreindre cette défense, qui, si elle est à certains égards une humiliation, est sous d'autres rapports une sauvegarde. Les mellahs sont souvent d'une saleté repoussante ; les épidémies y sont fréquentes et meurtrières. Les unions précoces, surtout dans les mellahs de l'intérieur où les filles se marient à six et huit ans et les garçons vers quatorze, sont une des plaies des communautés israélites. Comment d'ailleurs demander à ces malheureux, que l'on a maintenus pendant tant de siècles dans l'abjection, de donner le modèle des plus nobles vertus ? La misère, la saleté, une promiscuité révoltante, les excès de l'alcoolisme, le mépris universel dont ils sont l'objet leur ont infligé des tares physiques

et morales, mais ces tares ne sont pas indélébiles et disparaîtront avec la sollicitude des nations civilisées. Déjà le portrait qu'a tracé du Juif marocain l'illustre explorateur de Foucauld, qui a vécu parmi eux et traversé le Maroc déguisé en Israélite, s'il demeure exact dans les grandes lignes, demande quelques retouches, ce qui indique qu'une évolution s'est produite.

« Le Juif, dit de Foucauld, se reconnaît à sa calotte et à ses pantoufles noires ; il ne lui est pas permis de les porter d'une autre couleur. Dans la campagne, il peut aller à âne et à mulet, mais, s'il rencontre un religieux ou une chapelle, il met pied à terre et fait un détour. Aux péages et aux portes, il est soumis à une taxe comme les bêtes de somme. En ville, il se déchausse et marche à pied ; les rues voisines de certains sanctuaires lui sont interdites. Il demeure hors du contact des musulmans, avec ses coreligionnaires, dans un quartier spécial. Dans le mellah, le Juif est chez lui ; en y entrant, il remet ses chaussures, et le voilà qui s'enfonce dans un dédale de ruelles sombres et sales ; il trotte au milieu des immondices et trébuche contre des légumes pourris, il se heurte à un âne malade qui lui barre le chemin, toutes les mauvaises odeurs lui montent au nez, des sons discordants le frappent de toutes parts ; des femmes se disputent d'une voix aigre dans les maisons voisines ; des enfants psalmodient d'un ton nasillard à la synagogue. Il arrive au marché : de la viande, des légumes, beaucoup d'eau-de-vie, quelques denrées communes, tels sont les objets qu'on y trouve ; les belles choses sont dans la ville musulmane. Le Juif fait ses achats, et, reprenant sa route, il regagne sa maison. S'il est pauvre, il se glisse dans une chambrette où grouillent, assis par terre, des femmes et des enfants ; un réchaud, une marmite, forment tout le mobilier ; quelques légumes la semaine, des tripes, des œufs durs, un peu d'eau-de-vie le samedi nou-

rissent la famille. Mais notre Juif est riche. Au moment où il pousse la porte noire, il pénètre dans un monde nouveau. Voici le jour, la propreté, la fraîcheur, la gaieté. Il entre dans une cour carrée, entourée de deux étages de galeries donnant accès aux chambres. Le ciel apparaît d'un bleu ardent. Les derniers rayons du soleil font briller comme des miroirs, au faite de la maison, les faïences colorées dont tout est revêtu, murs, colonnes, sol de la cour, plancher des chambres. Une odeur de bois de cèdre remplit et parfume la demeure. Des enfants rentrent de l'école, jouent et crient. Des femmes, bras nus et poitrine découverte, vêtues d'une jupe de couleur éclatante et d'une petite veste de velours brodé d'or, un mouchoir de soie sur la tête, se délassent et causent assises dans la cour. Au fond des chambres, des vieillards à figure pâle, à longue barbe blanche, attendent, le livre à la main, l'heure de la prière du soir. Dans les galeries, des servantes, accroupies près des réchauds, apprêtent le repas. Le dîner est prêt ; le Juif a un hôte, il s'assied avec lui sur un tapis ou sur des coussins, le reste de la famille mange à part dans un coin. On place une petite table devant les deux hommes, on apporte le thé : il y a du thé à l'ambre, à la verveine, à la menthe ; on en boit trois tasses, puis se succèdent un potage très épicé, un quartier de mouton bouilli, des boulettes de viande hachée au piment, des tripes et du foie au piment, un poulet, des fruits confits dans le vinaigre, d'autres frais ; c'est un repas distingué. Une carafe pleine d'un liquide incolore est entre les deux Juifs ; ils s'en versent de grands verres et, tout en mangeant, en boivent un litre à eux deux ; on pourrait croire que c'est de l'eau : c'est de l'eau-de-vie. Au milieu du dîner entrent trois musiciens : deux sont des Juifs ; ils portent, le premier, une flûte, l'autre une sorte de guitare ; le dernier est musulman, il chante. Les chansons sont si légères qu'on n'en

peut rien dire, pas même les titres. Les instruments accompagnent. Les femmes et les enfants répètent les refrains et battent des mains en cadence. Quel contraste entre ce pauvre chanteur musulman et les Juifs qui l'entourent ! Lui, beau, éveillé, la figure spirituelle, grands yeux expressifs, dents superbes, cheveux bien plantés et rasés, barbe courte, bien fait, simple, mains et pieds charmants, et, quoique misérable, brillant de propreté. Eux, laids, l'air endormi, presque tous louchant, boiteux ou borgnes, crevant de graisse ou maigres comme des squelettes, chauves, la barbe longue et crasseuse, mains énormes et velues, jambes grêles et arquées, pas de dents, et, même les riches, d'une saleté repoussante. »

Les communautés israélites sont dirigées au point de vue religieux par un rabbin et au point de vue administratif par un cheikh qui dépend du caïd de la ville. Le Juif marocain est particulièrement attaché à sa foi ; il se conforme scrupuleusement aux rites, mais la portée morale de la religion semble lui échapper entièrement. Un Juif ne prononce pas le nom de Dieu sans se couvrir la tête ; il observe rigoureusement toutes les fêtes juives et le repos qui est prescrit à leur occasion. Sur la porte est le plus souvent dessinée une main destinée à écarter le mauvais œil. Le culte des saints est très développé, comme chez les musulmans et offre les mêmes caractères. Certaines tombes de rabbins, comme les Ben-Zmiro à Safi, sont même vénérées à la fois par les Israélites et par les musulmans.

Les Israélites du Blad-Siba sont beaucoup plus malheureux que ceux du Blad-Makhzen. Chacun d'eux a un seigneur, un *sid*, dont il est la propriété absolue. Il ne peut s'absenter sans son autorisation ; si un Juif étranger veut épouser une jeune Juive, il doit la racheter à son seigneur ; le Juif est à la merci des demandes d'argent de son maître. Si celui-ci est

sage, économe, il ménage son mellah ; s'il est prodigue, il dépouille ses Juifs et les réduit à la condition la plus misérable. En certains pays du Sahara, on va même jusqu'à les vendre sur les marchés. Le Juif n'a que deux moyens de se soustraire à cette vie : se racheter, ce qui lui est le plus souvent impossible, le maître prenant l'argent et gardant quand même le Juif, ou s'enfuir ; beaucoup prennent ce dernier parti. C'est dans la vallée de l'Oued-el-Abid que de Foucauld a trouvé les Juifs les plus misérables ; il leur est impossible d'amasser le moindre pécule et leur malheur en a fait des hommes sauvages et sanguinaires, parmi lesquels le meurtre et les querelles sanglantes sont quotidiennes. Dans ces régions, la coutume fixe à 30 francs l'amende d'un musulman qui a tué un Juif.

En résumé, c'est au Maroc que les Israélites étaient au niveau le plus bas de moralité, d'instruction, de considération sociale. De grands efforts avaient été faits par l'*Alliance israélite universelle* pour les relever de cet abaissement. Avant l'occupation française, qui a tiré les Israélites marocains de leur situation misérable, les écoles fondées par l'Alliance ont lutté contre l'ignorance, la superstition, l'immoralité et la malpropreté. Elles ont accompli une œuvre de relèvement et de progrès social dont il n'est pas possible de méconnaître les bienfaits. Le dévouement dont ont fait preuve les maîtres de ces écoles est au-dessus de tout éloge.

La manière d'être, les tendances et toute l'existence des indigènes marocains sont déterminées avant tout par leur genre de vie et leur situation économique, en second lieu par leur religion. Les conditions politiques ne viennent qu'ensuite.

CHAPITRE IV

LA VIE POLITIQUE. — LES TRIBUS

1

La tribu est l'unité politique des indigènes, comme la famille est l'unité sociale¹. L'organisation qui, depuis des siècles, divise l'islam en familles solidaires les unes des autres, le divorce, la polygamie, la tutelle de la femme, l'indivision des propriétés et toutes les institutions civiles et religieuses concordent vers ce but unique : consolider le groupe et étendre la solidarité entre les membres d'une même collectivité. La tribu n'est autre chose qu'un assemblage de familles, et la solidarité qui unit les membres de la tribu est du même ordre et de la même nature que celle qui unit entre eux les membres de la famille.

Si l'on part de la famille et de la tente, on trouve d'abord le clan, composé d'un certain nombre de familles plus ou moins apparentées entre elles. Le clan a une cohésion beaucoup plus puissante et une personnalité beaucoup plus développée que la tribu. C'est le clan et non la tribu qui répond au *γενος* grec et à la *gens* romaine. Le clan (*ires*) se compose de

1. EDMOND DOUTTÉ, articles et ouvrages cités aux chapitres précédents. — QUEDENFELDT, *Division et répartition de la population berbère au Maroc*, trad. fr. par le capitaine H. SIMON, in-8°, Alger, Jourdan, 1904. — AUGUSTIN BERNARD, *Les Confins algéro-marocains*, in-8°, Paris, 1911. — AUGUSTIN BERNARD et PAUL MOUSSARD, *Arabophones Berbérophones au Maroc (Annales de Géographie, 1924)*. — CAPITAINE SAÏD GUENNOUN, *La montagne berbère*, Paris, 1929. — R. MONTAGNE, *Les Berbères et le Makhzen*, Paris, F. Alcan, 1930. — ID., *Villages et kasbas berbères*, Paris, F. Alcan, 1930.

plusieurs familles, plus ou moins unies par les liens d'alliance ou de parenté. Le mot *ires* (pluriel *irsan*) équivaut à l'arabe *adm*, les os ; c'est la *farda* des juristes musulmans, la famille consanguine, comprenant les descendants par les mâles seulement et leurs épouses. Quand une femme se marie, elle passe d'un *ires* dans un autre. Les membres d'un *ires* habitent généralement plusieurs maisons, chaque chef de famille demeurant avec ses descendants. Au-dessus du clan se place le *douar* (*asoun* ou *liguemmi*) chez les nomades, le village (*arrem* ou *dchour*) chez les sédentaires. Le douar peut comprendre plusieurs clans ; il peut aussi être plus petit que le clan. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici la régularité et la symétrie auxquelles nous sommes accoutumés, et que présentent les groupements artificiels, purement administratifs.

En ce qui concerne le meurtre, c'est aux familles elles-mêmes qu'il appartient de venger leurs victimes par le droit du talion ; c'est la *rekba* ou *thamegueret* des Kabyles algériens, appelée encore *outila* au Maroc. Cette vendetta consiste à tuer un des membres de la famille du meurtrier, qui, par son sexe, son âge, sa situation soit considéré comme l'égal de la victime ; naturellement, une vendetta en appelle une autre ; des fractions de tribus entières prennent fait et cause pour chacune des familles, et de véritables guerres naissent et s'éternisent ainsi.

Entre le clan et la tribu se place une division appelée *khoms* ou *rba* : c'est l'équivalent de la *ferka* des nomades, réunion de douars.

La tribu ou *kbila* comprend un grand nombre de clans ; c'est un groupe plus étendu, mais beaucoup moins cohérent que le clan. Ses attributions concernent surtout ce qu'on pourrait appeler les « affaires extérieures », les rapports avec les autres tribus, les questions d'alliance, la *horma* de la tribu,

c'est-à-dire son honneur, ses limites et tout ce qui concerne l'armement et la guerre. En somme, la tribu est essentiellement consituée en vue de la guerre et du brigandage, soit pour leur résister, soit pour les pratiquer.

Djemâa

Les nécessités de la vie en communauté ont créé chez les indigènes un organisme social rudimentaire, qu'on peut appeler le gouvernement de la djemâa. Il existe des djemâas de clans et des djemâas de tribus. Un conseil des notables, des chefs des grandes familles, est l'organe essentiel des petites républiques berbères, dont l'esprit est égalitaire, mais la constitution oligarchique. De même que la famille obéit à son chef naturel, l'ancêtre, l'assemblée des cheikhs, des notables constitue le djemâa (*anjaliz* en berbère) qui régit la petite communauté. Le gouvernement de la djemâa a toujours eu les allures d'une gérontocratie. Les jeunes gens se taisent dans la discussion ; les vieux seuls sont des *Aït-el-akoul*, des gens de jugement et d'expérience. Que l'agglomération soit un douar, un ksar, une dechra, ce conseil des notables existe toujours sous une forme ou sous une autre. L'un des notables, choisi chaque année par la djemâa, prend le titre d'*amrar* ou de *cheikh-el-aâm*. La djemâa élit aussi un *mezrag* (porteur de lance). Ces deux personnages, le cheikh-el-aâm et le mezrag, sont chargés, l'un de faire exécuter les décisions prises par la djemâa, l'autre de surveiller cette exécution. Mais le cheikh n'est que le serviteur des volontés de la djemâa ; si l'on est mécontent de lui, s'il tente d'abuser de son pouvoir, on le met à l'amende, on lui tue ses bêtes, on détruit sa moisson, on l'assassine.

Les attributions de la djemâa sont des plus variées ; elle s'occupe de toutes les affaires criminelles, civiles, politiques et financières. Elle est essentiellement chargée de l'entretien de la mosquée et du cimetière,

s'occupe des discussions entre propriétaires, de la distribution des eaux d'irrigation, de la police rurale, de la réception des hôtes (*diffa*). En outre, elle rend souvent la justice conformément à l'*izref*, c'est-à-dire à la coutume berbère, fait payer la *dia* ou prix du sang en cas de meurtre, inflige des amendes.

Il y a, dans certains groupes indigènes, une famille, un iress composé de gens réputés vertueux, généreux, de caractère noble. Ces *inflas* (au singulier *enflous*) en toutes occasions passent obligatoirement les premiers et aucun acte collectif ne s'accomplit s'il n'en ont pas donné le signal ; ils marchent les premiers à la guerre ; s'il n'en était pas ainsi, pense-t-on, l'entreprise dans laquelle ils n'ont pas donné le signal avorterait infailliblement : ce sont des porte-bonheur. Dans les harkas sahariennes, on emmène toujours un porte-bonheur ; certaines familles, certains individus ont le don d'assurer la réussite ; celui qui jouit de cette faveur de Dieu ne se dérobe jamais à l'invitation qui lui est faite ; il part seul, est le premier de tous au rendez-vous et attend tout le monde.

Quelquefois, une djemâa générale, où figurent les cheikhs-el-aâm et les mezrags de toutes les fractions, règle les affaires de groupes plus étendus ; mais à cet égard, il y a des différences entre les divers pays. Les tribus des Douï-Menia, qui, réunies aux Ouled-Djerir, forment la confédération du Zegdou, se montrent généralement solidaires les unes des autres. L'une d'elles vient-elle à être attaquée, toutes les autres prennent les armes pour la soutenir. Les prises d'armes générales se décident dans une assemblée convoquée au son d'un tambour porté sur le Gour-Tebel ; les sons du tambour sont plus ou moins rapprochés selon que le danger est plus ou moins pressant. L'assemblée générale réunie, on expose la situation, puis on décide s'il y a lieu de prendre les armes. Dans l'affirmative, l'assemblée, avant de se

séparer, élit un commandant en chef, qui dirige les opérations, et on évite de le changer pendant toute la durée de la campagne. Dans l'oasis de Tissint, chacun des ksours est administré par une djemâa, qui, tout en gardant la souveraineté, délègue ses pouvoirs à un cheikh ; la durée de ces fonctions est variable suivant les circonstances et l'esprit des ksours ; il y en a qui gardent le même cheikh pendant toute sa vie, d'autres qui en changent constamment ; mais les différents ksours de l'oasis de Tissint sont sans lien entre eux. Les djemâas des ksours de Figuig sont indépendantes les unes des autres ; ces assemblées n'élisent aucun chef et leurs membres sont nommés à vie sans aucune hérédité ; en temps de guerre, quand la sécurité générale est compromise, les djemâas des divers ksours se réunissent, mais, si critiques que soient les circonstances, elles n'élisent pas de chef suprême. Dans le Haut-Guir, chaque ksar est administré par une djemâa ou taajmât ; le cheikh ou amrar n'a pas d'autorité propre, il se borne à faire exécuter les décisions de la djemâa. Chez les Beraber, les différentes djemâas, en temps de guerre, nomment des délégués qui forment la djemâa générale. Cette assemblée générale désigne un *amrar afella* ou chef suprême, nommé pour un an et dont le mandat, en principe, n'est pas renouvelable. Cette institution du cheikh-el-aâm a pour but d'empêcher l'accaparement des fonctions de cheikh par une même famille.

Ces précautions n'ont jamais empêché certains chefs dont la puissance ou les capacités s'imposaient de constituer de véritables principautés. Lorsque les circonstances sont favorables, l'amrar réussit à s'arroger un pouvoir despotique et détruit l'organisation républicaine des petites communautés berbères, soit qu'il se fasse le champion de l'indépendance, soit au contraire qu'il mette sa force au service du

sultan et devienne l'agent du Makhzen. Ces grands chefs berbères, qu'on a souvent comparés aux grands seigneurs féodaux de notre Moyen Age, ressemblent en réalité bien davantage aux tyrans de l'ancienne Grèce. Les petits États ainsi fondés sont généralement éphémères et ne durent guère plus de deux ou trois générations ; c'est ainsi que la puissance des trois grands « seigneurs de l'Atlas », le Mtougui, le Goundafi et le Glaoui, dont les imposantes forteresses gardent les passages de la montagne, ne remonte pas au-delà du milieu du XIX^e siècle. D'ordinaire, les tribus et les cantons autonomes reprennent assez vite leur liberté première.

Toutes les tribus, tous les groupements nomades ou sédentaires sont divisés en *sof* ou partis. Les querelles de sofs sont le fond même de l'âme berbère. Il résulte de ces querelles que, partout, dans chaque tribu, dans chaque village de la montagne ou du désert, il y a deux partis groupés autour de personnalités plus ou moins marquantes, acharnés à s'entretuer et préférant s'allier avec l'étranger, fût-il même chrétien, que de se réconcilier avec le sof adverse. Et ce sont d'âpres luttes pour le pouvoir, accompagnées de dénis de justice de la part du sof triomphant, d'assassinats, de proscriptions et de crimes de toutes sortes engendrant d'interminables vendettas.

Les populations marocaines sont en état de guerre continuelle ; aussi sont-elles très belliqueuses ; la lâcheté y est rare. Pendant le combat, les femmes se tiennent en arrière et badigeonnent les fuyards de henné ; elles jouent, du reste, un rôle important dans les batailles. Chez les Beraber, des vieilles nues vont et viennent continuellement pendant l'action en agitant des drapeaux¹ ; chez eux aussi, on dit qu'un homme poursuivi par une vendetta peut cependant parcourir

1. QUEDENFELDT.

Sof

tout le pays sans danger s'il est accompagné de sa femme. De même, chez ces peuplades, celui qui, en danger de mort, cherche une protection, peut se sauver en demandant celle d'une femme, soit en égorgeant un animal devant elle, soit en entourant sa taille de ses bras ou en faisant le simulacre d'être allaité par elle. Dans ce cas, la famille de la femme prend fait et cause pour le fugitif : c'est l'anaïa des femmes, déjà signalée au xvi^e siècle par Léon l'Africain.

Anaïa

L'*anaïa* (la protection) est la sauvegarde accordée à celui qui se trouve sous le coup d'un danger, d'une poursuite, d'une vengeance. Cette coutume remédie dans une certaine mesure à l'insécurité, permet les déplacements et le commerce. Dans toutes les tribus indépendantes, la manière de voyager est la même : on demande à un membre de la tribu de vous accorder son *anaïa* et de vous faire parvenir en sécurité à tel endroit que l'on désigne ; il s'y engage moyennant un prix que l'on débat avec lui, la *zetata* ; la somme fixée, il vous conduit ou vous fait conduire par un ou plusieurs hommes vers le lieu convenu ; là, on ne vous laisse qu'en mains sûres, chez des amis auxquels on vous recommande. Ceux-ci vous mèneront ou vous feront mener plus loin dans les mêmes conditions : nouvelle *anaïa*, nouvelle *zetata*, et ainsi de suite. On passe de la sorte de main en main jusqu'à l'arrivée au terme du voyage. Chez les Zemmour et les tribus voisines, l'*anaïa* s'appelle *mezrag*.

Si l'étranger ne fait que passer, l'*anaïa* suffit à sa sûreté ; s'il veut séjourner, il doit s'assurer à titre perpétuel la protection d'un personnage de la tribu : cela s'appelle sacrifier sur lui, *debih alih*, par suite d'un ancien usage, encore suivi dans les circonstances graves, consistant à immoler un mouton sur le seuil de l'homme à qui l'on demande son patronage. Par la *debiha* s'établissent des rapports de vassal à

suzerain, de client à patron. Dans toute tribu ou localité où l'on veut séjourner un certain temps, dans celles où l'on désire soit acheter des biens, soit établir un dépôt de marchandises, il faut faire une *debiha* ; les négociants possesseurs d'un commerce étendu en font un grand nombre. Naturellement, l'*anaïa* et la *debiha* valent ce que vaut le protecteur ; il peut être impuissant à faire respecter son protégé ; il peut aussi, dans des lieux où il n'y a ni lois, ni justice d'aucune sorte, le piller et le trahir. Cependant, les personnages considérables et honorables considèrent que leur honneur est engagé à ce qu'on ne touche pas à un cheveu de la tête de celui auquel ils ont promis assistance ; ils n'ont même pas besoin de le faire accompagner par une troupe nombreuse ; un homme seul suffit, ou même un objet appartenant notoirement au protecteur : sa lance (*mezrag*), son chapelet si c'est un marabout.

La parole donnée s'engage avec certains rites qui varient selon les circonstances. Deux égaux échangent leurs burnous ; si l'un des contractants manque à la foi jurée, l'autre fait teindre le burnous en couleur voyante et le porte ostensiblement, racontant partout et à tous le parjure. Un inférieur s'engage vis-à-vis de son maître en se prosternant le front contre terre, les bras croisés derrière le dos, ou les mains croisées sur la nuque, ou le fusil posé en travers de la nuque, exprimant par cette mimique qu'il est l'esclave enchaîné, désarmé de son seigneur. Le supérieur promet protection à son serviteur en lui recouvrant la tête d'un pan de son burnous.

Les guerres empêchent parfois à un tel point les transactions les plus indispensables, que l'on a vu les marabouts édicter des sortes de trêves de Dieu. Les époques des *mouggar* ou foires annuelles du Sous sont parmi celles où il règne dans la région une sécurité bien rare dans d'autres circonstances.

Droit

Le droit coutumier berbère est ordinairement un droit non écrit. Cependant les *kanoun* de Figuig sont conservés soigneusement par écrit. Ces kanouns, comme ceux qu'appliquent les Kabyles, s'écartent sensiblement des principes coraniques. Ils constituent un petit code pénal, ou plutôt, comme toutes les législations barbares, un tarif d'amendes, des plus intéressants au point de vue de la psychologie indigène.

En cas de vol, la peine peut être, soit très légère, telle qu'une amende insignifiante, soit très rigoureuse, telle que le bannissement ; c'est selon la qualité du voleur, selon qu'il est soutenu ou dépourvu de protection. De même en cas de meurtre : si un homme riche et redouté tue un malheureux, il se borne à payer le prix du sang, somme minimale qui varie suivant les endroits. Mais si un homme tue son égal, les parents du mort le vengent aussitôt ; l'honneur leur défend tout accommodement ; ils courent sus au meurtrier ; celui-ci, de son côté, est soutenu par les siens : la guerre s'allume entre les deux familles et gagne tout le ksar.

Les amendes doivent être payées sans délai. Le cheikh qui a prononcé une condamnation mouille aussitôt une pierre avec de la salive ; il faut que le prix de l'amende soit versé entre ses mains en argent ou en nature avant que la pierre soit sèche, sinon la peine est doublée. On recommence alors à mouiller la pierre, et ainsi de suite jusqu'à ce que la somme ait atteint un maximum fixé par le djemaâ. Si alors l'indigène puni persiste à ne pas payer, on l'y contraint par la force, on se saisit d'une de ses propriétés ou on l'expulse de la tribu. Souvent, il a des partisans qui prennent fait et cause pour lui ; alors on prend les armes et c'est une lutte qui s'engage.

Les Beni-Mguild ont ajouté à l'antique coutume de

la dia un singulier tarif des plaies et bosses. Lorsqu'un homme vient d'être blessé au visage, le mezrag accourt, fait saisir l'agresseur, place la victime en un lieu découvert, sa blessure bien apparente. On aligne ensuite des moutons tête à queue à partir de ce point, et le mezrag recule à mesure que la ligne s'allonge. Il crie : halte ! au moment où il cesse de distinguer la blessure, et les moutons alignés appartiennent au blessé.

Il y a dans chaque tribu des emplacements connus, généralement à une altitude élevée, où l'on allume des feux la nuit pour indiquer que la guerre est déclarée et qu'il faut que les combattants se réunissent. Les engagements ont généralement lieu à la limite de deux tribus ; celle qui est battue se retire. Autant que possible, les femmes et les enfants sont envoyés soit dans une partie du territoire où la paix n'est pas troublée, soit dans une tribu alliée. Lorsque le territoire d'une tribu est envahi, on démolit les maisons, on brûle les douars et les récoltes, on coupe les arbres sans pitié. La tribu qui se sent vaincue envoie généralement faire un sacrifice chez une autre tribu, qu'elle prie de vouloir bien intercéder pour elle. C'est ainsi que la paix se fait ordinairement ; tout au moins il intervient une trêve et chacun peut enlever ses morts ; car on n'enterre jamais les morts de l'ennemi : on les laisse en proie aux chacals et aux chiens ; au contraire on met un grand acharnement à emporter avec soi les cadavres de son parti.

Les associations de tribus pour l'attaque et la défense constituent des ligues, des confédérations plus ou moins durables, plus ou moins solides : c'est ce qu'on appelle des *leff* (berbère *ameqqan*). Ces groupements sont fondés d'une part sur les intérêts économiques actuels, d'autre part sur l'histoire et les traditions anciennes qui font de telle tribu l'alliée ou l'adversaire séculaire de telle autre. Les vendettas

de tribus jouent un grand rôle, et, chez des gens vindicatifs et rancuniers comme les indigènes, ont une importance de premier ordre. Il est rare d'ailleurs que toutes les fractions d'une tribu fassent partie d'un même leff; le plus souvent, elles appartiennent à deux leffs ennemis. « Les leffs, dit R. Montagne, matérialisent deux tendances opposées et complémentaires de la vie berbère : l'esprit d'association et le goût de la discorde. »

Il se trouve que le jeu des intérêts maintient toujours deux leffs à peu près de la même force. Un leff se sent-il trop faible, il envoie faire des *debihas*, des sacrifices, dans une tribu du leff ennemi : cette tribu promet alors de rester neutre et rétablit ainsi l'équilibre entre les deux partis. Souvent le groupement sollicité met comme condition à sa neutralité que les alliés de la tribu qui implore resteront neutres également : le duel se trouve circonscrit à deux tribus. A côté de l'alliance d'égal à égal, il y a la subordination, la vassalité d'une tribu vis-à-vis d'une autre tribu. Certaines tribus ont ainsi des *ashab*, des clients.

La famille, le clan et les groupes qui leur sont superposés ne constituent pas le seul mode d'agrégation des individus dans la société marocaine ; ceux-ci se répartissent aussi en groupes d'une autre nature, qui traversent en quelque sorte les précédents. Il y a des aristocraties, comme les marabouts et les chérifs, des races méprisées comme les haratin, métis de blancs et de noirs, des populations réduites en servitude comme les nègres. Les relations des nomades avec leurs métayers ou khammès des oasis sont aussi d'une nature particulière : « Il y a dans les ksours¹, en général, une humanité inférieure et subordonnée ; il y a bien dans chacun d'eux une minorité d'hommes

libres, ou, ce qui revient au même, de propriétaires, qui maintiennent à l'abri de leurs murailles une indépendance précaire et humiliée. La bourgeoisie libre des ksours est à peu près invariablement rattachée à une tribu nomade par un lien de vasselage qui implique de la part du nomade la protection militaire, de la part du ksourien le paiement d'un tribut, la reconnaissance de certains avantages précis et la tolérance de beaucoup d'abus graves. Dans les palmeraies, d'ailleurs, c'est un petit nombre de jardins qui restent la propriété de la bourgeoisie locale ; la plus grande partie des palmeraies appartient aux nomades suzerains, qui viennent une fois l'an camper sous les murs du ksar et faire la récolte. Ainsi la plus grande partie des ksouriens ne sont ni libres, ni propriétaires, c'est le misérable prolétariat des serfs de la glèbe. » Enfin, au tout dernier degré de la subordination sont les Juifs, propriété des seigneurs berbères.

Le tableau théorique que nous venons de présenter de la société indigène du Maroc se montre à nous en général plus ou moins altéré. Ces altérations peuvent se produire de plusieurs manières. D'abord, le gouvernement de la djemâa, par suite des conditions géographiques elles-mêmes, ne fonctionne pas d'une façon identique chez les ksouriens enfermés ensemble dans les murailles de leurs villages, chez les sédentaires de la montagne ou chez les nomades de la plaine. En outre, de grands chefs peuvent s'élever au-dessus de la masse, constituant une sorte de féodalité ou de véritables principautés locales. Intervient ensuite l'islam sous des formes diverses : influences de zaouïas ou de confréries, de marabouts souvent pris comme arbitres. Plus sérieuse est l'altération apportée par le cadî, qui applique le droit musulman au lieu du droit coutumier. Plus grave encore l'intervention du Makhzen, qui s'efforce de substituer l'autocratie du

caïd et la théocratie du sultan au gouvernement des assemblées de notables, d'opposer des groupements factices et administratifs aux groupements ataviques traditionnels.

II

Agrégat peu cohérent, la tribu est en outre un agrégat complexe. C'est par erreur que l'on considère d'ordinaire l'assemblage des familles qui constituent les tribus comme ayant une origine commune et étant unies par les liens du sang. La tribu est en général composée d'éléments de provenances très diverses. Elle ne se développe pas seulement par intussusception, mais aussi par juxtaposition. « C'est à tort¹ qu'on se représente les divisions d'une tribu sous la forme d'un arbre généalogique. Les divisions des groupes actuels de population constituent généralement, non des rameaux issus d'une même souche, mais des greffes supportées sur un pied primitif qu'il est devenu parfaitement impossible de discerner. » Qu'on prenne les tribus les unes après les autres, on y retrouvera cette même complexité d'origine. Tantôt un nouvel élément vient s'unir à une tribu ancienne, tantôt une tribu nouvelle se forme par séparation.

Ce qui prouve combien les tribus ont été des agrégats instables, c'est que leur nomenclature change entièrement à quelques siècles de distance; celle de l'époque romaine n'est plus celle d'Ibn-Khaldoun, et celle d'Ibn-Khaldoun n'est plus celle de nos jours. Même lorsque certains noms ethniques se retrouvent depuis l'antiquité jusqu'à nous, il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'ils désignent les mêmes

1. E. DOUTTÉ.

populations, car, quand on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Tel nom, qui fut celui d'une grande confédération, ne s'applique plus qu'à quelques douars ; tel vocable qui se rencontrait aux confins de la Tripolitaine s'est transporté dans l'Atlas marocain, et ainsi de suite. Les généalogies des tribus ne les font guère remonter en général, dans leur forme actuelle, au-delà du grand mouvement d'islamisation du xvi^e siècle. Quelques-unes ne datent pas d'un demi-siècle, d'autres de moins encore. Il ne faut d'ailleurs attacher qu'une importance limitée aux généalogies des tribus ; mêmes lorsqu'elles ne sont pas faussées par le désir de se rattacher aux Arabes, ces généalogies sont d'ordinaire celles, non de la tribu tout entière, mais de quelques familles qui se sont imposées à ses différentes fractions. Par le fait même que les populations sont imparfaitement fixées au sol, les indigènes d'une même tribu ont beaucoup moins de chances de descendre d'un auteur commun que les habitants d'un même village en France.

Il règne une grande confusion dans le vocabulaire en ce qui concerne la désignation des grands groupes ethniques du Maroc. D'après de Foucauld, les expressions de Kebaïl, Chellaha, Haratin, Beraber, sont autant de mots employés par les Arabes qui désignent une race unique, dont le nom national, le seul que se donnent ses membres, est celui d'Imaziren ; les Arabes appellent de préférence Kebaïl les Imaziren de la partie septentrionale, ceux qui habitent au Nord du parallèle de Fès ; ils donnent le nom de Chellaha à tous les Imaziren blancs résidant au Sud de cette ligne, celui de Haratin aux Imaziren noirs, enfin celui de Beraber est réservé à la puissante tribu tamazirt dont il est proprement le nom. « Dans le Sud marocain, dit de Segonzac, les Berbères se donnent entre eux le nom d'Imaziren : on appelle Braber ceux du Moyeu-Atlas, du Haut-Atlas et du

Imaziren

Sahara, Chleuh ceux du Sous et de l'Anti-Atlas, Haratin les Berbères noirs du bassin de l'Oued Dra. » La langue berbère comprend de nombreux dialectes, subdivisés eux-mêmes en une infinité de parlers locaux. M. Destaing distingue au Maroc deux groupes de parlers berbères : le groupe du Nord, qui comprend les parlers du Rif et certains dialectes du Moyen-Atlas ; le groupe du Sud, comprenant les tribus parlant la *tamazirt* (Maroc Central et Sud-Est) et les tribus parlant la *tachelhit* (Sud-Ouest.) Les Haratin paraissent être, jusqu'à plus ample informé, des Chleuh imprégnés de sang noir. Quant aux Arabes ou à ceux qui se disent tels, ils se présentent sous des formes diverses. Tantôt ce sont des tribus entières ; la plupart du temps, elles ont été appelées dans leur habitat actuel soit par des tribus, soit par des souverains au service desquels elles ont mis leur force. Ailleurs, c'est une fraction d'une grande tribu ou d'une confédération qui est arabe, alors que le reste est berbère, ou bien c'est un ksar maraboutique, une zaouïa ; ailleurs enfin, c'est seulement une famille de chérifs ou de tolbas. Il ne faut donc pas opposer outre mesure, comme on l'a fait parfois, les Berbères et les Arabes, d'abord parce que Berbères et Arabes sont extrêmement mélangés, puis parce que les Berbères, ou du moins quelques-uns de leurs groupes, sont sans doute, au point de vue ethnique et anthropologique, assez peu différents des Arabes, cousins sinon frères des Sémites, enfin parce que les uns et les autres ont subi la profonde empreinte du sol, du climat et du milieu. Il n'y a plus, comme le disait Renan, que des races éthiques, qui sont la résultante des habitudes prises et du genre de vie séculaire, ainsi que des influences historiques, civilisatrices ou anti-civilisatrices. Lorsque nous disons d'une tribu qu'elle est arabe ou berbère, nous entendons donc simplement dire par là qu'elle parle arabe ou berbère et que

les éléments arabes ou berbères sont ou prétendent être en majorité.

Tout compte fait, et sous les réserves qui précèdent, les Berbères du Maroc peuvent être répartis en trois groupes principaux : les Rifains, les Berber et les Chleuh.

Les Rifains (Rouafa) ou habitants des massifs littoraux sont échelonnés en plusieurs rangs sur le littoral méditerranéen, depuis la frontière algérienne jusqu'à la longitude de Fès à l'Ouest ; ils comprennent une trentaine de tribus ; les plus orientales, Kebdana, Trifa, Beni-Snassen, qui parlent des dialectes zénètes, sont souvent considérées comme ne faisant pas partie du Rif, mais plutôt du Garet. En ce cas, le Rif proprement dit ne commencerait que dans la région de Melilla, à l'Ouest de l'Oued Kert ; les parlars diffèrent de ceux de l'Est ; cependant les variétés dialectales, qui résultent du cloisonnement géographique, cachent une véritable unité de langage. Vêtus de la djellaba, les Rifains vont tête nue, les cheveux coupés courts, à l'exception d'une petite tresse qui pend sur le côté de la tête. Beaucoup de leurs tribus, très petites, sont perdues dans les montagnes et n'ont qu'une civilisation très primitive. Leur industrie est rudimentaire. Quelques-unes portent un nom célèbre dans les fastes du Maghreb, comme par exemple les Maghraoua, qui jouèrent un rôle considérable dans les luttes des Idrissites et des Ommiades d'Espagne. Les tribus rifaines, notamment les Beni-Ouriaghel, sont connues surtout par leurs luttes contre les Espagnols et par leur rôle dans l'insurrection d'Abdel-Kerim. A l'Ouest, les Romara forment un groupe distinct. Les Rifains, tout au moins dans certaines tribus, émigrent tous les ans dans la province d'Oran, où il se livrent aux travaux de la moisson et jouent dans l'agriculture le même rôle que les Kabyles dans les provinces d'Alger et de Constantine.

Berberes

Rifains

Beraber

Les Beraber forment un second groupe. Le nom qu'ils portent a une extension variable. On peut distinguer les Beraber *stricto sensu*, qui nomadisent au Nord de Figuig et du Tafilelt, et les Beraber *lato sensu*, qui comprennent tous les habitants des massifs montagneux du centre du Maroc. De Foucauld entend le mot Beraber dans le premier sens ; la plupart des autres auteurs le prennent dans le second. On peut distinguer trois groupes de Beraber : un groupe sud-oriental, un groupe central et un groupe occidental.

Le groupe sud-oriental correspond aux Beraber de Foucauld. Issus de la souche *sanhadja*, ils forment, dit l'*Istiksa*, des populations que seul le Créateur pourrait compter ; un certain nombre sont sédentaires, mais la plupart sont nomades. Ils se divisent en deux grandes branches : les Aït-Atta et les Aït-Yafelman ; chacune d'elles se subdivise à son tour en de nombreuses fractions. Il s'agit d'ailleurs moins d'une tribu que d'une sorte de confédération ; le nom même d'Aït-Yafelman signifie « les amis de la paix » : c'est une ligue, un leff.

Le groupe central comprend les grandes tribus du Moyen-Atlas, Aït-Seghrouchen, Beni-Ouarain, Aït-Youssi, Beni-Mguild, Beni-Mtir, Les Aït-Seghrouchen considèrent le djebel Tichoukt, situé sur la rive droite du Guigou, comme le berceau de toute la tribu ; de là ils ont essaimé vers la Moulouya d'une part, dans la direction de Fès d'autre part ; les divers territoires qu'ils occupent forment une série d'îlots assez éloignés les uns des autres, parfois enclavés dans d'autres tribus ; leur dialecte forme la transition entre les parlers rifains et les parlers berabers. Il en est de même du dialecte des Beni-Ouarain ; ceux-ci occupent le Nord-Est du Moyen-Atlas, entre le pays des Riata et celui des Aït-Youssi ; ils ne parlent que la *tamazirt* ; ils sont surtout éleveurs, ont des cultures dans les vallées de leurs montagnes, et descendent en plaine

avec leurs troupeaux pendant l'hiver. La partie centrale, occupée par le grand massif du Bou-Iblal, est peu habitée ; c'est la région Nord-Ouest qui est la plus peuplée ; de ce côté, les Beni-Ouaraïn progressent vers l'Inaouen, refoulant les autres tribus. Les Aït-Youssi occupent toute la région comprise entre Kasba-el-Makhzen et Sefrou, depuis la Haute-Moulouya jusqu'aux abords de Fès ; partie sédentaires et partie nomades, ils apportent à Sefrou et à Fès des peaux, des laines, des planches de bois de cèdre. Les Beni-Mguild, une des tribus les plus étendues du Moyen-Atlas, sont compris entre les Aït-Youssi à l'Est, les Zaïan à l'Ouest, les Beni-Mtir au Nord. Ils ont trois domaines agricoles : la haute vallée de l'Oued Tigrigra, affluent de l'Oued Beht, la haute vallée de l'Oued Guigou, affluent du Sebou, enfin la haute vallée de la Moulouya ; chacune des fractions de la tribu possède un ou plusieurs tirremts dans une ou même dans deux de ces vallées ; le reste du territoire montagneux de la tribu est partagé de même entre les différentes fractions ; les bergers y paissent leurs troupeaux, les bûcherons et les charbonniers en exploitent les bois. Les Beni-Mtir s'avancent jusqu'à la plaine de Saïs et à la banlieue de Fès ; après avoir vécu sur les rives de l'Oued Guigou, ils en ont été chassés par les Aït-Youssi et les Beni-Mguild et sont parvenus dans leur domaine actuel. On rattache ordinairement à ce groupe les Hayâina et les Riata, qui habitent entre Fès et Taza. Les Hayâina se disent Arabes et originaires de Tlemcen. Les Riata, essentiellement montagnards, ont leurs cultures et leurs villages dans de profondes vallées presque inaccessibles ; ils ont oublié leur origine berbère et se disent Arabes ; ils sont peu à peu poussés vers le Nord par les Beni-Ouaraïn, et refoulent à leur tour les Miknassa et les Tsoul. Bien qu'ils aient leurs villages, leurs terrains de culture et de pâturage dans la

vallée de l'Inaouen, les Riata ensilotent leurs grains dans la montagne et y font également remonter leurs troupeaux lorsqu'ils se sentent menacés.

Le groupe occidental des Beraber comprend la grande confédération des Aït-Oumalou, c'est-à-dire les Zaïan et les populations qui gravitent plus ou moins autour d'eux, comme les Ichkern, les Aït-Ishaq, etc. Le centre des Zaïan est la région de Khenifra ; chaque fraction a généralement des terrains de culture dans la vallée de l'Oum-er-Rbia et des pâturages en montagne. Ce sont des demi-nomades qui, d'octobre à avril, descendent vers la plaine, fuyant la neige ; ils ont beaucoup de chèvres, de moutons, de chevaux, et surtout des bœufs d'une taille remarquable ; la langue arabe est répandue chez les gens de condition élevée même parmi les femmes et les enfants. Les Zemmour et les Zaër, qui habitent entre Rabat et Meknès, font partie du même groupe ; les premiers parlent encore le berbère, que les seconds ont oublié.

Caractères de
Beraber

Ces Beraber sont en somme les moins connues et les plus primitives de toutes les populations du Nord de l'Afrique ; il ne paraissent pas, au cours de l'histoire, avoir jamais subi aucune domination vraiment effective et susceptible de modifier leurs institutions sociales. Ils sont rudes et grossiers, d'une grande simplicité de mœurs, généralement monogames ; très indifférents en matière religieuse, ils haïssent l'étranger plutôt que le chrétien.

Chleuh

Un troisième groupe berbère est celui des Chleuh, qui occupent la partie occidentale du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas, ainsi que leurs contreforts et les plaines qui les avoisinent, au Sud d'une ligne allant de Mogador à Marrakech et à Demnat. Les Haha ou Ihahen, les Mtouga, les Seksaoua, les Mesfioua, les Ourika et d'une manière générale toutes les tribus dites des Diara de l'Atlas doivent être rattachées aux

Chleuh. Au Sud, leur territoire, comprenant le Sous, s'étend jusqu'au cours du Dra. A l'Est, la limite des Chleuh et des Beraber est quelque peu flottante et incertaine ; l'extrême pointe du domaine des Chleuh dans cette direction paraît formée par la tribu des Ntifa, qui habite entre l'Oued Tessaout et l'Oued-el-Abid, au point de suture du Haut-Atlas et du Moyen-Atlas. Dans les ksours du Tafilelt et dans la région du Guir, ce sont, semble-t-il, des Chleuh qu'on retrouve sous le nom de Guebala (gens du Sud), dominés et refoulés par les Beraber. Les oasis sahariennes ont d'ailleurs une population extrêmement mélangée.

Tandis que les Beraber sont en grande partie nomades, les Chleuh sont essentiellement sédentaires. Ils sont beaucoup plus affinés physiquement et intellectuellement que les Beraber. Très travailleurs, ils essaient volontiers et viennent gagner leur vie en Algérie, où ils s'emploient aux travaux des mines. C'est chez les Chleuh que sont surtout répandus les Haratin, population au teint foncé que certains auteurs tendent à considérer comme une race spéciale autrefois répandue sur une vaste superficie dans l'Afrique du Nord, mais qui, jusqu'à plus ample informé, semblent devoir être considérés simplement comme des métis de Berbères et de Soudanais.

Avec le Dra commence le désert ; les Haratin, les nègres y fusionnent plus ou moins et forment une société où les éléments ethniques sont difficiles à distinguer. Les habitants du Dra sont du reste volontiers assimilés aux nègres par les Marocains.

Entre ces trois grands peuplements à caractères primitifs des Rifains, des Beraber et des Chleuh, masses compactes qui ont résisté aux invasions étrangères, viennent se placer d'autres groupes moins caractérisés. A l'Ouest des Rifains et jusqu'auprès d'El-Ksar et d'Ouezzan vivent les Djebala. Situés plus ou moins sur la grande route qui traverse l'Afrique du

Haratin

Dra

Nord et où tant de peuples se sont heurtés, ils comptent parmi leurs nombreuses tribus maints débris de peuples jadis célèbres, comme les Ketama, qui conquièrent le Caire ; les Sanhadja, apparentés aux Almoravides ; les Romara, soutiens des Idrisites ; les Masmouda qui firent trembler l'Afrique et l'Espagne avec Abd-el-Moumen ; les Branès, qui portent le nom de l'ancêtre légendaire des Berbères. Comme les Rifains, les Djebala portent la djellaba, mais ils rabattent presque toujours le capuchon et portent souvent une sorte de turban ; ils n'ont pas la petite tresse de cheveux qui caractérise les Rifains.

Tanger

Rarb

Les populations de la presqu'île de Tanger sont un mélange de Djebala et d'Arabes ; une grande partie de la population de Tanger est elle-même rifaine. Dans le triangle Fès-Rabat-Tanger, correspondant à peu près à ce qu'on appelle le Rarb, les populations descendent en partie des tribus arabes amenées par la grande invasion hilalienne. Les Arabes Riah établis dans ces régions par les Almohades ont été presque complètement détruits par les Mérinides, mais d'autres Arabes leur ont été substitués ; tels sont les Khlot et les Tlik de la vallée du Loukkos. De grandes tribus de langue arabe, mais de mœurs indiquant la même origine que les tribus de langue berbère, tels que les Beni-Hassen, s'étendent sur les bords du Sebou. Autour de Fès et de Marrakech vivent des tribus makhzen où le sultan recrutait son armée, telles que les Oudaïa, les Cheraga et les tribus déportées à diverses époques pour des raisons politiques.

Le couloir de plaines qui sépare les massifs littoraux des chaînes de l'Atlas est un lieu de rencontre pour les tribus plutôt que le domaine de populations distinctes. Les montagnards des massifs littoraux : Miknassa, Branès, Tsoul, Hayâina, s'y rencontrent avec les

Beni-Ouaraïn et les Riata du Moyen-Atlas. En certains points sont des Arabes établis aux endroits stratégiques par les dynasties du Maghreb : telle une fraction des Ouled-el-Hadj aux portes de Fès, les Ahlaf de la plaine de Tafrata, les Angad de la plaine d'Oudjda. Tout un chaos de tribus se rencontre dans la plaine de Tafrata, où la voie d'Est en Ouest qui va d'Oudjda à Taza et à Fès croise la voie du Sahara, qui, par la Haute-Moulouya, conduit au Tafilelt.

Dans le triangle Marrakech-Mogador-Rabat, correspondant à ce qu'on appelle le Houz, habitent de grandes tribus de langue arabe, paisibles, attachées au sol par une agriculture très développée, comme les Chiadma, les Doukkala, les Chaouïa, les Rehamna. Ces noms s'appliquent à des groupes sociaux plutôt qu'à des circonscriptions provinciales. Le pays des Chaouïa, qui correspond à l'ancienne province de Temesna, fut habité d'abord par des Berghouata, fraction des Masmouda ; dévasté par les Almoravides, il fut repeuplé au XII^e siècle avec des Arabes hilaliens ; au XVI^e siècle, les Mérinides y amenèrent des Zenata et des Houara, Berbères nomades arabisés qui ont formé la population actuelle des Chaouïa (les pasteurs). Les Doukkala sont un mélange de Berbères Sanhadjiens et d'Arabes, ces derniers introduits par les Almohades et devenus presque sédentaires. Les Rehamna sont une fraction des Arabes Douï-Hassen ; autrefois nomades au Sud de l'Atlas, ils ont subi une forte infusion de sang berbère ; il se sont, comme les autres Arabes du Maroc occidental, plus ou moins sédentarisés sous l'influence de la richesse agricole du pays qu'ils habitent.

A l'Est des Beraber, dans les steppes du Dahra et dans la vallée de la Moulouya, errent des nomades absolument analogues aux peuples pasteurs des hautes plaines de la province d'Oran, notamment les Beni-Guil, les Ouled-el-Hadj, les Houara, les Ouled-

Houz

Sahara

Djerir, les Douï-Menia. Dans le Sahara proprement dit vivent des tribus arabes dont la piraterie est la principale industrie et qui franchissent des distances considérables, écumant le désert depuis le Touat jusqu'à l'Atlantique et depuis l'Atlas jusqu'au Soudan.

L'étude des tribus marocaines est encore à ses débuts ; seules, des monographies détaillées, comme il en a déjà été publié quelques-unes, permettront de compléter et de rectifier le tableau sommaire que nous venons de tracer. Il faudra d'ailleurs se hâter d'entreprendre cette étude, avant que les institutions primitives des Berbères disparaissent devant la civilisation européenne, comme elles ont disparu en Kabylie et dans l'Aurès.

Avant le protectorat français, le Maroc était en somme composé de quatre à cinq cents petits États, les tribus, qui étaient les véritables unités politiques. Non seulement le Maroc n'était pas un État centralisé, mais ce n'était pas un État du tout au sens européen du mot. On a quelquefois défini le Maroc un empire qui croule : cela n'est pas exact, c'était un empire où l'assemblage des diverses parties n'était pas encore achevé. Cependant aux tribus marocaines se superposait le pouvoir chérifien, dont il convient de connaître le caractère, la nature, les organes, les modalités, l'étendue et les limites.

CHAPITRE V

LA VIE POLITIQUE (suite). — LE MAKHZEN ¹

I

Pour bien comprendre le gouvernement du Makhzen, il faut le décrire tel qu'il était il y a quelques années, quand le protectorat français ne l'avait pas encore transformé.

Avant cette évolution, le Maroc se divisait en *Blad-el-Makhzen* (pays du gouvernement), et *Blad-es-Siba* (pays de l'insoumission). Le Rif et les Djebala presque entiers, tout le pâtre montagneux des Beraber, la majeure partie du Sous, le Dra, étaient *Blad-es-Siba*. Le Tafilelt reconnaissait nominalement le souverain, mais, en fait, il était indépendant sous l'autorité d'un parent du sultan. Le Houz et le Rarb étaient les seules contrées soumises en temps normal et constituant, en somme, le *Blad-el-Makhzen* ; encore étaient-ils séparés par le territoire des Zaër et des Zemmour, absolument rebelles, et, d'autre part, les tribus insoumises s'avançaient au Sud de Tétouan et jusqu'auprès de Tanger. Les limites approximatives du *Blad-Makhzen* étaient donc Tanger, Tétouan, Ouezzan, Fès, Meknès, Rabat dans le Nord ; les tribus des Chaouïa, des Abda, des Doukkala, des

1. ERCKMANN, *Le Maroc moderne*, in-8°, Paris, 1885 — EUGÈNE AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui*, in-18, Paris, 1904. — H. GAILLARD, *Le Makhzen, étendue et limites de son pouvoir (Congrès de l'Afrique du Nord, 1908, et Bulletin de la Société de Géographie d'Alger, 1909)* ; ID., *Fez*, in-8°, Paris, 1909. — MICHAUX-BELLAIRE, *Revue du Monde musulman et Archives marocaines*, passim. — WALTER B. HARRIS, *Le Maroc disparu*, trad. fr., Paris, 1929.

Haha et Marrakech dans le Sud. L'état du Maroc était celui d'une conquête inachevée. Pas plus que Carthage et Rome, les sultans n'avaient organisé tout le pays ; on peut même dire qu'ils n'avaient pas essayé de le faire. Ils s'étaient contentés des populations les plus faciles à soumettre, qui étaient en même temps les plus riches.

Cette division du Maroc en Blad-Makhzen et Blad-Siba ne doit pas être prise absolument à la lettre, sous peine d'amener à commettre de lourdes erreurs. Il n'y avait pas à proprement parler deux régions nettement distinctes, l'une reconnaissant l'autorité du sultan, l'autre refusant de s'y soumettre, séparées l'une de l'autre par des frontières bien définies. Le Blad-Makhzen grandissait sous un gouvernement fort et diminuait sous un gouvernement faible. L'empire du Maroc était une fédération vague englobant un grand nombre de tribus et de fractions ; chacun de ces organismes possédait sa propre constitution ; chacun d'eux se montrait avant tout jaloux de son indépendance et souhaitait, pour la conserver, le maintien d'une anarchie propice. Il n'existait que deux liens susceptibles de réunir entre eux ces atomes et de provoquer par leur réunion la constitution d'un État : un lien religieux, qui faisait accepter aux tribus l'influence des zaouïas, l'action collective des chérifs, des marabouts et des oulamas, enfin l'autorité suprême du Chérif couronné ; un lien politique, créé par le développement historique du Makhzen, qui superposait un pouvoir central à l'éparpillement des pouvoirs locaux. L'exploitation prudente de ce double lien permettait le gouvernement du Maroc. Encore la force centrifuge était-elle si puissante que le gouvernement devait se borner au maniement des organes essentiels, éviter toute intervention directe dans les affaires des tribus et faire de son administration une véritable diplomatie. Le Makhzen écri-

sait et pressurait les faibles, gardait certains égards vis-à-vis de ceux qui étaient capables de résistance et négligeait prudemment les forts. Les vallées et les plaines, exposées aux coups du pouvoir central, obligées de subir ses exigences, devaient lui fournir les ressources militaires et fiscales destinées à contenir la montagne inaccessible. Le double fait de payer l'impôt et de fournir un contingent caractérisait donc le Blad-Makhzen par opposition au Blad-Siba, qui gardait ses hommes et son argent. Certaines tribus étaient constamment soumises, certaines autres vivaient, au contraire, dans une perpétuelle insoumission ; il en existait bon nombre qui demeuraient dans une situation intermédiaire, apportant ou refusant leur soumission suivant les circonstances. C'est dans ces régions indécises que le sultan pouvait exercer grâce à son armée, une action intermittente. Développer le Blad-Makhzen jusqu'à ses limites extrêmes, réduire dans la mesure du possible le Blad-Siba, a toujours été le but de la politique makhzen et les plus grands souverains du Maroc sont ceux qui surent obtenir l'impôt du plus grand nombre de tribus.

On peut distinguer trois degrés dans l'autorité dont jouissait le sultan. Dans le Blad-el-Makhzen, pays complètement soumis, les trois rouages administratifs des cadis, des caïds et des oumanas fonctionnaient pleinement. Dans d'autres régions, l'autorité des caïds nommés par le sultan était encore efficace, ainsi que celle du cadi, mais on ne trouvait plus d'oumanas. Enfin le Blad-es-Siba proprement dit reconnaissait seulement le sultan comme chef religieux, mais ne tolérait aucun rouage de l'administration makhzénienne ; quoique les caïds y reçussent parfois du sultan une investiture, cette investiture n'était elle-même que la consécration du pouvoir de fait exercé par celui à qui elle était donnée. Ces régions ne payaient aucun impôt et remettaient leur aumône

légale à leurs zaouïas, à leur chérifs et à leurs pauvres.

On a comparé¹ les institutions marocaines à celles qui existaient en France au Moyen Age : le roi de France possédait en toute souveraineté l'Ile-de-France et les terres de la couronne ; il n'était que suzerain pour le reste du royaume. De même, le sultan possédait les ports de mer et les autres villes importantes et appuyait son autorité sur les plaines formant le Blad-el-Makhzen, d'où il tirait ses soldats et surtout ses ressources financières. Pour tout le reste de son empire, il était seulement le chef et le représentant de l'islam vis-à-vis des nations étrangères. Aussi le Blad-es-Siba ne lui payait-il que des impôts insignifiants et ne lui envoyait pas de contingents, sauf dans le cas de guerre sainte, de djihad. Le sultan seul, qui est imam par excellence de la nation musulmane, a le droit de proclamer la guerre sainte ; les auteurs sur ce point sont unanimes. Lorsque, sans sa permission ou malgré sa défense, les tribus attaquent les chrétiens, il n'y a pas de djihad, car, pour qu'il existe légalement, il faut que l'imam soit à sa tête ; or, il peut refuser d'y mettre s'il estime que l'issue de la guerre sera malheureuse et fera perdre du terrain à l'islam.

Fondé sur la conquête², le gouvernement marocain la continuait sans l'avoir achevée, et le Makhzen était le centre, le point de ralliement du bloc composé des éléments conquérants, qui tirait sa seule force de son union, de son homogénéité, de son organisation dans la désunion et la désorganisation du pays au milieu duquel il se mouvait et dont il vivait, en tirant pour lui-même le plus grand profit possible, sans se soucier aucunement de l'organiser.

Le mot *Makhzen*, pris dans son sens large, signifie

1. H. GAILLARD.

2. ID.

le gouvernement marocain, mais il est plus fréquemment employé au Maroc même pour indiquer le pouvoir central : le sultan, ses vizirs et sa maison militaire. Comme son nom l'indique, le makhzen (magasin, réserve) est en même temps l'endroit où est concentré le pouvoir et où sont réunies les ressources qui servent à l'exercer. Ce qu'on appelle *Dar-el-Makhzen*, la maison du gouvernement, est matériellement l'ensemble des bâtiments qui contiennent le palais du sultan, c'est-à-dire son habitation propre et celles où habitent un grand nombre de membres de sa famille, ses écuries, son trésor particulier et surtout le *Bit-el-mal-el-meslemin*, le trésor de guerre des musulmans.

On sait que le Prophète mourut sans avoir déterminé les règles de la succession au khalifat. Aux premiers siècles de l'islam, le khalife devait être de la tribu de Koreïch, dont le Prophète était lui-même issu ; il devait être capable de maintenir l'intégrité de la foi religieuse, de diriger et au besoin de défendre les musulmans et dépenser les revenus des impôts conformément à la loi. S'il manquait à ces devoirs, la rébellion était légitime. Tel est encore, ou peu s'en faut, la conception marocaine. Lorsqu'un souverain marocain meurt, les oulamas, c'est-à-dire les docteurs de la loi, jouent un rôle important dans la désignation de son successeur, car il faut savoir si le prétendant remplit les conditions voulues. En théorie, tout descendant du Prophète peut se poser en concurrent et enfin toute révolte est légitime si le sultan ne remplit pas les devoirs qui lui incombent.

Dans la pratique, les sultans étaient remplacés après leur mort par un chérif de la même famille, frère ou fils, quelquefois neveu du défunt ; mais l'incertitude du système donnait presque toujours lieu à une crise, car il était rare qu'il n'y eût pas deux et parfois plusieurs compétiteurs en présence. Aussi

la nouvelle de la mort d'un sultan était-elle toujours le signal de révoltes qui devenaient parfois fort graves. Les vizirs et les grands personnages en charge avaient naturellement un rôle prépondérant dans l'élection des sultans, puisqu'ils possédaient déjà l'administration, les finances et la direction de l'armée; mais ils devaient agir vite pour profiter de cet avantage, car, pendant un interrègne, il n'y avait pour ainsi dire plus d'autorité. Aussi la mort du sultan était-elle souvent tenue secrète pendant quelques jours, afin que les populations n'apprirent la mort du souverain qu'en même temps que la nomination de son successeur. Le nouveau sultan était proposé aux caïds des différents corps de troupes, ainsi qu'aux autres membres du Makhzen, que l'on réunissait dans ce but. Lorsqu'il avait été acclamé, si le Makhzen se trouvait dans l'une des capitales, on demandait d'abord l'approbation des oulamas; si l'on était en colonne, on écrivait aux autorités et aux oulamas de Fès et de Marrakech, qui envoyaient leur adhésion et celle de leurs concitoyens. L'appui des chérifs et de tous les personnages religieux influents était très important par l'autorité qu'il donnait au nouveau sultan. Ces différentes adhésions étaient appelés la beïa: c'était la prestation du serment de fidélité. Dès que son Makhzen était à peu près constitué, le sultan se mettait en campagne pour combattre le concurrent que lui opposaient les tribus dissidentes, éteindre les révoltes qui s'étaient produites, en un mot affirmer et établir son autorité morale sur tout l'empire et son pouvoir effectif dans les régions où cela était possible. Chef religieux avant tout, le sultan devait gouverner pour les musulmans et par les musulmans; eux seuls pouvaient être fonctionnaires et jouer un rôle dans l'État; les Juifs indigènes ne faisaient pour ainsi dire pas partie intégrante de la nation; ils n'étaient que tolérés par

le souverain, qui leur accordait sa protection moyennant le respect des clauses du pacte de *dimma*. Lorsque le Chérif voulait faire une communication à ses sujets, il les faisait, du moins dans les villes, convoquer à la grande mosquée et sa proclamation était lue au peuple par le khatib ou prédicateur habituel.

L'étendue du pouvoir du Makhzen était limitée en théorie par les règles du khalifat ou imamat, dont la première était le maintien du dogme, la sauvegarde de la religion et du territoire d'islam contre toute atteinte venant des hérétiques ou des infidèles. En fait, le pouvoir du sultan était absolu du moment qu'il ne cessait pas de défendre la vraie religion.

II

Le gouvernement et l'administration du Maroc se caractérisaient par un manque de précision dans la délimitation des fonctions ; cette imprécision se retrouve du reste généralement dans les États encore peu avancés en civilisation¹. Les attributions des fonctionnaires gardaient toujours des limites flottantes. La distinction du gouvernement et de l'administration n'était pas faite, pas plus autour du sultan que dans les provinces ; même au sein du ministère, si l'on peut employer ce mot en matière marocaine, il n'y avait aucune division du travail ; comme dans la France du Moyen Age, le service personnel du souverain se confondait plus ou moins avec celui de l'État.

Autour du sultan se groupent les services de Cour et les services d'État ; leur siège est le Dar-el-Makhzen, qui sert de résidence au souverain. Celui de Fès est situé au milieu de Fès-Djedid ; ses murs élevés

1. E. DOUTTÉ.

forment une masse rectangulaire au centre de la ville makhzen. Conformément à la division des services qu'il abrite, il se partage en deux parties distinctes, réunies par une passerelle qui fait communiquer le palais du sultan avec celui du gouvernement. Chacune des deux enceintes a son entrée propre. Les habitations chérifiennes sont précédées d'un large espace rectangulaire ; après avoir franchi une porte gardée par des nègres, on aborde un enchevêtrement de pavillons et de constructions confuses qui contiennent la demeure familiale du souverain avec les appartements de sa cour. Au-dessus pointe un minaret effilé, recouvert de céramiques vertes, qui indique la mosquée de Lalla-Mina, oratoire particulier du prince ; la palais est entouré par les jardins ombragés de Lalla-Mina, les plantations d'oliviers de l'Aguedal et la vaste esplanade du nouveau mechouar, réservée au déploiement des troupes.

La cour

L'organisation de la cour marocaine est fort compliquée et son personnel est réparti en un certain nombre de corporations ou *hanta*. Le *hajib* ou chambellan a la direction intérieure du palais et du matériel de campement du sultan, ainsi que la garde du sceau ou cachet qui doit être apposé sur toutes les pièces officielles émanant du souverain. Il est le chef des corporations préposées au service intérieur du palais : les *moualin-el-frach*, chargés des matelas et des tapis ; les *moualin-el-tai*, chargés du thé ; les *moualin-el-ma*, chargés de l'eau ; les *moualin-el-oudou*, chargés des bains ; les *moualin-er-roua*, chargés des chevaux et écuries ; les *guezgara* ou bouchers ; les *fraguiya*, chargés de la plantation des tentes qu'on utilise en campagne. Les *hanati*, recrutés dans l'armée quoique chargés d'une besogne domestique, sont le plus souvent des nègres. La direction des services extérieurs du palais relève du *caïd-el-mechouar* ; c'est à ce personnage que doivent s'adresser toutes les personnes

qui sollicitent une audience du sultan ; dans les cérémonies publiques, il est à la fois le maître des cérémonies et le porte-parole du sultan, qui ne s'exprime que par son intermédiaire, et dont il répète les discours d'une voix retentissante. Il a sous ses ordres les *mechouariya* et les *msakrin*, corps de cavalerie qui constituent la garde du sultan. Parmi les *mechouariya* sont les *allama* (porte-étendards), les *mzarguiya* (lanciers), les *moualin-el-medell*, qui tiennent au-dessus de la tête du sultan, dans les cérémonies publiques, le parasol à long manche qui est un des attributs du pouvoir suprême ; les *moualin-el-mokhala*, qui portent les fusils du sultan et remplissaient autrefois l'office de bourreaux.

Ce personnel varié porte comme costume un long caftan de couleur, transparaisant sous la *farajia* de linge blanc et sur lequel se place le burnous ; comme coiffure, la chéchia pointue. Grâce à la finesse des étoffes et à la délicatesse des teintes, ce costume peut atteindre une extrême élégance. Ce sont ces cavaliers d'élite, alignés derrière leurs étendards, qui donnent si grand air aux apparitions solennelles du sultan.

Ce nombreux personnel de cour est presque exclusivement composé de gens de la *koumiya* (poignard), ainsi nommés parce qu'ils portent en sautoir un poignard recourbé attaché à une ganse de soie. En face d'eux, le service d'État proprement dit appartient aux gens de la *chkara* (sacoche), qui ont au côté, au lieu de poignard, un sac destiné à contenir les papiers d'affaires : ce sont les fonctionnaires civils, vizirs ou secrétaires, chargés d'appliquer au gouvernement de l'empire les traditions politiques du Makhzen. Ils se réunissent le matin pour installer la *makhzeniya* dans la partie du Dar-el-Makhzen qui leur est spécialement réservée. Après la prière de l'aube, les vizirs et les secrétaires s'acheminent sur leur mules vers le palais ; leurs montures s'alignent devant le vieux

mechouar, tandis qu'eux-mêmes, franchissant la porte principale et les passages d'accès, pénètrent dans une grande cour oblongue sur les côtés de laquelle s'ouvrent, précédées d'une colonnade, une série de chambres qui sont les *benika* des ministres. Tout au fond, prenant jour sur un balcon, est la *Koubbat-en-Nasr*, le pavillon de la victoire, renfermant le cabinet de travail du souverain, où il accède directement de son palais par un corridor intérieur. Cette cour unique réunit tous les départements ministériels où aboutissent les affaires du Maroc entier.

Les neuf *benikas* qui s'ouvrent sur la cour intérieure sont de grandes pièces complètement nues, avec des nattes et des tapis étendus sur le sol. Vizirs et secrétaires y arrivent leur feutre replié sous le bras, et s'accroupissent à la place accoutumée ; il n'y a point de table et tout le monde écrit sur sa main. Le seul gros meuble de la *benika* est un coffre où l'on empile les registres destinés à la copie des lettres envoyées, ainsi que les lettres reçues, qui sont emballées dans des mouchoirs. Le vizir se place au fond et au milieu de la pièce ; les secrétaires s'alignent à sa droite et à sa gauche selon une stricte hiérarchie. Les *benikas* sont constamment visitées par les solliciteurs et les gens qui ont quelque affaire à régler. La tradition veut que le *hajib* soit le premier arrivé au *Dar-el-Makhzen* pour faire avec le souverain la prière matinale. Dès que le sultan a pris place dans la *Koubbat-en-Nasr* pour vaquer aux affaires de l'État, les *moualin-el-oudhou* s'alignent en face de lui, prêts à obéir aux indications du maître, et un *fraïgui* s'en va aviser dans chaque *benika* de la présence chérifienne, car il n'est pas permis aux vizirs de solliciter audience et ils doivent attendre l'appel impérial. Si le sultan veut s'entretenir avec un de ses ministres, il se borne à prononcer le prénom de celui d'entre eux

qu'il désire voir ; un des moualin-el-oudhou s'empresse pour le ramener au plus vite. Le vizir traite les affaires avec le souverain, répond à ses questions et lui soumet les lettres rédigées dans sa benika. Le sultan relit la correspondance, et, pour indiquer son assentiment, marque au crayon un trait arrondi à l'extrémité de la dernière ligne. Dès lors, la missive peut être revêtue par le hajib du cachet impérial et expédiée à son adresse.

Les principaux ministres qui dirigent les différents services du Makhzen ont le titre de vizirs. Le grand vizir, *el-ouzir-el-adem*, est le chef du gouvernement. Théoriquement, les ministres dépendent de lui ; pratiquement, la subordination se règle suivant la faveur. Toutes les affaires doivent être concentrées entre les mains du grand vizir ; il prend les ordres du sultan et les fait exécuter. De lui dépendent les caïds des tribus et les gouverneurs des villes. Le ministre de la mer, *ouzir-el-bhar*, appelé par les Européens ministre des affaires étrangères, s'occupe des réclamations des légations européennes et des négociations avec les agents diplomatiques. Il existe en outre un représentant du sultan à Tanger, ville dans laquelle résidait le corps diplomatique, bien qu'elle ne fût pas le siège du Makhzen ; le souverain avait créé ce délégué ou *naïb* dans le but d'être le moins possible en contact direct avec la diplomatie étrangère et d'avoir entre elle et lui un intermédiaire expert aux attermoiemens et sachant adoucir les chocs. Le ministre des réclamations, *ouzir-ech-chekayat*, reçoit les plaintes des tribus et des particuliers. Le fonctionnaire que nous appelons « ministre de la guerre » ne portait pas au Makhzen le titre de vizir ; on l'appelait *l'allaf*, le payeur ; c'était en effet un intendant chargé de la solde et de l'entretien des troupes. Pas plus que le ministre de la guerre, le « ministre des finances » ne porte au Makhzen le titre de vizir : on lui donne

celui d'*amin-el-oumana*, c'est-à-dire chef des *oumanas*. Il remplit plutôt les fonctions de trésorier général que celles de ministre des finances ; il n'a pas en effet à établir un budget, à prévoir des déficits, à déterminer le montant des impôts ; il se borne à centraliser le montant des recettes et à prendre note des dépenses.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement du Makhzen était réduit à la plus simple expression, c'est qu'il était dans l'obligation d'être mobile et même nomade. Il devait pouvoir se déplacer facilement et camper de longs mois. Aussi son organisation se pliait-elle parfaitement à la vie des camps. Le passage de l'état de station à l'état de route pouvait se faire instantanément, et le travail se poursuivait en campagne comme dans les capitales. Au milieu du camp se trouve planté l'*afrag*, toile circulaire de 2 mètres environ de hauteur, fixée sur des piquets ; dans cet enclos se dressent les tentes formant l'habitation du souverain, et comme telles impénétrables à tous, sauf aux eunuques et aux femmes désignées pour le voyage. Comme lieu de réception ou d'audience, un abri en toile, de forme carrée, le *siouan*, est élevé en bordure de l'*afrag*. Tout autour se succèdent les tentes des vizirs et des secrétaires, les locaux affectés aux cuisines, puis les chevaux et les mulets du convoi, avec les deux corporations des écuries impériales et des muletiers du Makhzen. On observait en campagne les mêmes règles que dans les villes impériales et c'est le même personnel qui était chargé de les appliquer.

Le règne de Moulay-el-Hassan est considéré comme le type le plus complet de la mise en pratique du système makhzen conformément à toutes les traditions de cette institution. Un officier de la Mission militaire, le commandant Erekman, a tracé de la vie à la cour de Moulay-el-Hassan et des occupations

de ce sultan un tableau très vivant : « Moulay-el-Hassan, dit-il, s'habille en blanc, avec la plus grande simplicité, a les pieds nus dans des babouches, et ne se distingue des autres Arabes que parce qu'il met son capuchon de laine sur sa tête. Il porte un *dellil* (livre de prière) suspendu par un cordon de soie, une ceinture ordinaire, une bague en argent ornée d'un brillant et une montre également en argent, car les vrais croyants ne doivent pas avoir d'objets en or sur eux. Toute la soie qu'il a sur lui ne doit pas peser plus d'une livre ; les étoffes riches et les ornements sont réservés aux femmes. Ses moindres gestes sont empreints d'une dignité particulière ; en public, il ne parle généralement que par l'intermédiaire du maître des cérémonies. Il gouverne par lui-même et considère ses ministres comme de simples secrétaires. Connaissant à fond la littérature arabe, il passe une partie de son temps à lire et à commenter les livres de religion ; il aime aussi les sciences et s'occupe notamment d'astronomie, ainsi que d'astrologie. »

Moulay-Hassan se livrait à jours fixes à certaines occupations particulières. Le dimanche, dit Erckmann, il entend un certain nombre de réclamations directes ; il siège dans son écurie. Le lundi, il tire le canon dans la cour de son palais, pointe lui-même et ne s'en va que quand les cibles sont tombées, eussent-elles été trouées vingt fois. A chaque chute, les canoniers crient avec frénésie : *Allah ibark amer Sidna* (que Dieu protège la vie de notre Seigneur). Le mercredi, le sultan passe en revue les troupes au point de vue de l'effectif ; il est assis dans un pavillon ou sous une tente et le ministre de la guerre se tient près de lui avec les états de solde à la main ; les allafs (payeurs) se placent sur un rang ; chaque corps s'avance successivement, les mechouari comptent les hommes et font connaître les chiffres au sultan ; les caïds-agma fournissent des explications sur les

absences. Le jeudi, le sultan se rend dans un grand jardin avec ses femmes ; il s'y livre souvent au divertissement favori des Arabes, le jeu de la poudre ; c'est la seule circonstance où il se permette de galoper. Le vendredi, il se rend à la mosquée pour faire la prière du dhor et se faire voir à son peuple ; il est interdit aux Israélites de se trouver sur son passage. Le samedi, il fait une promenade en dehors de la ville et emmène avec lui les ministres et toute la cavalerie disponible ; ces promenades durent quelque fois neuf à dix heures, pendant lesquelles on ne prend absolument rien, l'étiquette empêchant Moulay-Hassan de prendre même un verre d'eau en public ; elles ont souvent pour but la visite à une koubba ou à un marabout.

Le sultan ne paraît pas en public autrement qu'à cheval, accompagné de deux palefreniers qui chassent les mouches avec des foulards, d'un moul-medell qui lui tient au-dessus de la tête un parasol brodé d'or et de soie et d'individus qui portent des lances à fer doré. C'est seulement à l'occasion des fêtes religieuses que le sultan se fait voir au peuple. Une des plus caractéristiques est l'Aïd-el-Kebir ; le sultan se rend à la msalla avec une escorte nombreuse ; tout le monde descend de cheval et un imam fait une prière à laquelle prennent part les principaux assistants ; puis l'imam monte sur une estrade disposée à cet effet et fait une longue *karaïa* (lecture du livre sacré). Ensuite le sultan et l'imam égorgent chacun un mouton, qui sont conduits au galop l'un à la maison du sultan, l'autre à celle du cadi ; on tient beaucoup en effet à ce qu'ils n'expirent que lorsqu'ils sont arrivés à destination : c'est un présage heureux. Après le sacrifice, on monte à cheval et on entre dans un carré formé par des troupes d'infanterie avec de l'artillerie aux angles ; les envoyés des tribus, à cheval ou à mule, se présentent successivement, portant des étendards qui flottent au vent. Le sultan

commence par embrasser les étendards de Moulay-Idris, fondateur de Fès, puis se fait présenter successivement les autres groupes ; devant chacun, il dit la fatiha ; il repasse ensuite devant les troupes, l'artillerie tire un grand nombre de coups de canon, puis chacun rentre chez soi. La cérémonie de la *hedyā* est celle où le sultan reçoit les tributs qu'on lui apporte ; les troupes forment un vaste carré ; les porteurs de la *hedyā* se placent sur plusieurs rangs, portant des cadeaux en nature et des caisses pleines d'argent. Le sultan sort avec le cérémonial habituel et se fait présenter successivement les délégués ; devant chaque groupe se répètent les acclamations : *Allah ibark amer Sidi !* Les cadeaux enlevés, les cavaliers qui précèdent le sultan font demi-tour et poussent une acclamation formidable, le canon tonne et le souverain rentre chez lui.

III

N'étant vraiment maître que d'un quart environ de son empire, ayant sur un autre quart une autorité précaire qu'il ne pouvait exercer qu'avec ménagement, et n'ayant enfin sur le reste du pays qu'une autorité purement morale, le sultan était tenu d'organiser son gouvernement en conséquence. Il devait, pour éviter les coalitions dangereuses, veiller à neutraliser certains éléments les uns par les autres et faire de la politique d'équilibre dans l'intérieur même du Maroc.

Ce sont les tribus makhzen qui formaient le fondement de la dynastie chérifienne, la garde de la dynastie, la garnison des villes impériales et la principale réserve du personnel gouvernemental. Le système des tribus artificielles et composites, imité du système turc et peu à peu organisé, a pris sa forme définitive

Le guich
colonie
militaire

sous le règne de Moulay-Ismaïl ; il a consisté à substituer à l'ancienne domination d'une tribu ou d'une secte celle de véritables colonies militaires, dites tribus de *djich* ou *guich*, dont tous les membres sont gens *makhzen* et restent leur vie entière à la disposition du souverain. En échange de cette servitude, ils vivent sur les terres attribuées par la dynastie chérifienne à leurs ancêtres et sont exempts d'impôts.

Les quatre tribus *makhzen* fondamentales, provenant du Sahara ou du Cherg (de l'Est), sont les *Cheraga*, les *Bouakhar*, les *Oudaïa*, les *Cherarda*. Les *Cheraga*, les *Cherarda* et une fraction des *Oudaïa* sont groupés autour de Fès. Les *Bouakhar*, descendants de la garde noire de Moulay-Ismaïl, garnissent *Meknès* ; une partie des *Oudaïa* garde *Rabat*. Enfin, outre la fraction des *Oudaïa* installée dans le *Houz*, les *Rehamna*, *Ahmar*, *Abda*, *Menabha* et *Harbil* protègent *Marrakech* ; mais ces cinq dernières tribus, bien qu'ayant un caractère quasi-*makhzen*, ne forment pas de véritables tribus de *guich* ; elles n'en possèdent pas les privilèges et le concours sollicité d'elles reste strictement limité.

Pour les tribus du *guich*, la division administrative est une division militaire. La fraction devient le *reha*, appelé à fournir un contingent permanent de 500 hommes, dont le *caïd-er-reha* est en même temps le chef. Le *caïd-er-reha* dispose de cinq *caïd-mia*, chefs de 100 hommes, qui ont chacun sous leurs ordres quatre *mokaddem* ; le simple soldat de *guich* porte le nom de *mokhazni*. En principe, le contingent tout entier doit être présent dans la ville dont il relève ; il y reçoit la *mouna* et une solde mensuelle appelée *raleb*. En fait, il est rare que chaque tribu entretienne à la fois plus de 4 à 500 *mokhaznis*. Comme les tribus *makhzen* ont été primitivement des colonies militaires organisées tout d'une pièce, il

s'en suit que leurs terres sont le plus souvent restées biens du Makhzen ; tel est le cas des Oudaïa et des Cheraga, qui sont simplement usufruitiers de leurs territoires. Plus anciennement installés, les Cheraga ont obtenu en pleine propriété presque tout leur domaine. Les Bouakhar sont également propriétaires, bien que les terrains avoisinant leur résidence de Meknès appartiennent tous au Makhzen.

Ce sont les contingents du guich, répartis entre les quatre villes impériales, plus Larache et Tanger, qui formaient le fondement solide de l'autorité chérifienne. Comme ces gens servaient de père en fils, appartenaient à des familles munies de privilèges, héritaient le plus souvent du grade paternel, ou se trouvaient portés par le passé de leurs ascendants vers les plus hauts emplois de l'État, on peut les envisager comme une caste spéciale chargée du gouvernement du pays, et ce gouvernement revêtait en conséquence une forme aristocratique. Bien que le mot de Makhzen soit plus particulièrement appliqué au gouvernement impérial, il est exact de dire qu'il comprend toute la collectivité dominante ainsi l'empire, depuis le simple mokhazni jusqu'au sultan lui-même. Cette collectivité ne cherchait pas à dissimuler l'origine violente et l'allure impérieuse de son autorité. Le chef suprême, le sultan, le Chérif couronné, était en même temps un chef de guerre. S'il avait été porté au pouvoir par le prestige religieux de sa famille et par la baraka dont il était titulaire, c'était bien plutôt la force qui le maintenait contre les chérifs rivaux empressés à faire valoir une baraka concurrente ou contre les imposteurs toujours prêts à exploiter contre le souverain la crédulité populaire. C'est accompagné de toute l'armée que le Makhzen se déplaçait périodiquement du nord au sud de l'empire, entre Fès et Marrakech ; c'est dans le même appareil guerrier qu'il se dirigeait vers les régions excentriques pour

se manifester sur les points menacés d'agitation.

L'armée makhzen dans sa forme primitive suffisait à son office, qui consistait à contenir les tribus. Mais, dans le courant du XIX^e siècle, devant la menace des chrétiens, on sentit la nécessité d'une armée nationale dans laquelle seraient incorporés de façon permanente les contingents de toutes les tribus soumises. Les mokhaznis cessèrent de former l'armée active et descendirent à leur rôle actuel, qui en fait la garnison stable des villes makhzen et leur attribue un service de gendarmerie. En fait, depuis cinquante ans, l'armée marocaine était en transformation. Le vieux système makhzen tendait à disparaître et les mokhaznis n'avaient plus leur valeur d'antan. Leur mouna et leur rateb étaient payés avec négligence, et le corps illustre des Bouakher tombait de plus en plus en décadence. Les Cheraga, qui s'étaient le mieux maintenus, ne dépassaient pas 4.500 cavaliers et les Oudaïa 2.000. La création d'une armée nationale avait forcément réduit l'autorité des tribus makhzen ; elles avaient perdu leur première raison d'être et l'avantage de former une classe militaire exclusive, soutenant le pouvoir chérifien contre les autres tribus écartées du service. Toutes les tribus étaient désormais appelées à servir le souverain et les tabors des tribus makhzen ne se distinguaient pas des autres tabors. Le guich ne formait plus que le fond de l'armée et les forces permanentes de police.

Dans toutes les expéditions, on faisait en outre appel aux *nouaïb*, c'est-à-dire aux contingents des tribus qui n'avaient pas d'organisation militaire proprement dite ; ils étaient commandés, en temps d'expédition, par leurs caïds respectifs. Ils présentaient donc la plus grande analogie avec nos goums algériens, mais, tandis que ces derniers n'étaient généralement qu'un accessoire dans nos expéditions,

les nouaïb formaient souvent la partie la plus nombreuse des mehallas marocaines.

A côté du guich et des nouaïb avait pris place le corps des *askar* ou fantassins, créé par le sultan quelques années après la bataille d'Isly. Ce corps comprenait un nombre variable de tabors ou bataillons, qui chacun avaient le même effectif et la même composition que les rehas du guich. La distribution des grades y était aussi la même ; on y trouvait donc le caïd-reha, les caïd-mia et les mokaddems. La plupart du temps, la mouna n'était pas remise en nature aux soldats ; on leur donnait 25 à 50 centimes avec lesquels ils devaient se nourrir. Les askars, mal payés, mal nourris, recrutés dans la lie de la population, n'ont jamais été très considérés. Ils étaient vêtus d'un large pantalon de cotonnade bleue, d'une veste rouge, et coiffés d'une chechia ; cet uniforme, qui leur donne un faux air de soldats chrétiens, a toujours déplu aux Chérifs ; les « vieux Marocains » préféraient à cette infanterie les contingents de l'ancienne armée. Habituellement d'ailleurs, les soldats étaient déguenillés, parce qu'on n'osait pas les habiller de peur qu'ils ne vendissent leurs effets pour désertir. Les forces militaires dont disposait le sultan se composaient en outre d'artilleurs (*topdjia*) et de quelques géomètres (*mohendizin*).

Lorsque le sultan entreprenait une expédition ou simplement se déplaçait de l'une à l'autre de ses capitales, les troupes montées des différents guichs étaient convoquées et formaient le corps des *maakherin*. Les tabors des askars qui étaient désignés pour prendre part à l'expédition étaient renforcés. Le Makhzen envoyait alors aux caïds, par ses maakherin, des lettres de harka, c'est-à-dire de convocation pour l'expédition ; ces lettres énonçaient le nombre d'hommes, de bêtes de somme, mulets ou chameaux, et de chevaux que la tribu devait fournir ; la tribu

se mettait alors en harka et se rendait auprès du sultan. La colonne chérifienne une fois rassemblée se formait en trois groupes distincts : la mehalla du Makhzen, comprenant l'afrag du sultan, le campement des vizirs et les troupes du guich ; la mehalla des askars, et tout autour celle plus nombreuse des nouaïb.

Le sultan n'entrait pas sur le territoire d'une tribu sans avoir reçu la visite du caïd et des notables, de manière à être renseigné sur les dispositions de la population à laquelle il aurait affaire. Lorsque les habitants fournissaient la mouna et les impôts en retard, on séjournait peu de temps sur leur territoire et on passait à une autre tribu ; sinon, on s'installait dans le pays pendant des semaines, on se mettait à la recherche des silos et des troupeaux, et l'on ne se retirait que lorsque la tribu, menacée d'une ruine complète, demandait l'aman. Quand une tribu désirait entrer en composition, elle commençait par envoyer à l'entrée du camp les femmes qui se mettaient à crier pour attirer l'attention du sultan ; les hommes se présentaient ensuite et faisaient acte de soumission en coupant les jarrets à un bœuf. Le plus souvent, la tribu était condamnée à payer une forte amende ; si elle ne pouvait pas s'acquitter immédiatement, on prenait des otages.

Quand on s'attendait à une résistance énergique, on s'arrangeait pour que les coups ne fussent pas reçus par les soldats. Dans les pays de montagne, on gagnait une tribu voisine de celle qu'il s'agissait d'attaquer, on lui distribuait de l'argent, on promettait de lui laisser le produit du pillage et on la lançait contre les récalcitrants ; les cavaliers de cette tribu étaient d'ordinaire enchantés d'attaquer, avec l'appui du sultan, des gens contre lesquels ils avaient une vengeance à exercer. Aussi la connaissance des rancunes qui divisent les tribus berbères était-elle un

des principaux ressorts du gouvernement chérifien. Après le combat, on décapitait les morts avec de mauvais couteaux, on apportait les têtes au camp piquées sur la pointe des baïonnettes ou accrochées aux baguettes des fusils ; on les imprégnait de camphre et de sel pour les conserver et on les envoyait dans les villes, où elles allaient orner les créneaux des remparts.

IV

En dehors de l'impôt et du contingent, le Makhzen ne pouvait exiger grand'chose, même des tribus soumises. Il ne leur demandait que d'assurer sur leur territoire la sécurité du passage et les laissait se gouverner à leur guise ; elles n'avaient pas de routes à entretenir, pas de travaux publics à exécuter ; le principe de la responsabilité collective leur garantissait à elles-mêmes une police suffisamment efficace. En fait de fonctionnaires, le Makhzen se bornait à nommer les gouverneurs des villes, les caïds des tribus et les cadis.

Le sultan avait trois khalifas, quelquefois qualifiés de vice-rois, qui administraient pendant son absence : un à Fès, un à Marrakech et un troisième au Tafilelt, ce dernier en réalité presque indépendant. Chaque ville était administrée par un gouverneur nommé caïd, ou pacha, ou encore amel ; le premier de ces titres s'employait surtout pour le commandement des tribus et des petites villes, le deuxième pour les grandes villes, le troisième pour certaines provinces, Oudjda par exemple. L'organisation administrative des villes était variable. A Marrakech, par exemple, le pacha avait près de lui deux khalifas : le sien propre, qui était son adjoint et un autre qui était nommé par le sultan et qui avait certaines attributions spéciales. A côté du pacha est placé le *mohasseb*, fonc-

tionnaire aux attributions multiples ; c'était à l'origine un véritable censeur des mœurs, réprimant les infractions à la loi religieuse ; de là sont dérivées ses fonctions actuelles, qui en font une sorte de prévôt des marchands, et dont les principales sont le nettoyage de la ville, la surveillance des poids et des mesures, la fixation du prix de certaines denrées, la perception de diverses taxes traditionnelles, enfin tout ce qui concerne certaines corporations : bouchers, marchands de légumes, d'huile, de dattes, de charbon, boulangers, porteurs d'eau, etc. Le mohtasseb a encore dans ses attributions la police des marchés spéciaux des grains, des huiles, de la laine, qui sont affermés par l'*amin-el-moustafad*. Les attributions assez élastiques du mohtasseb l'ont fait surnommer par la population *el-fedhouli* (l'indiscret), car il peut à son gré intervenir dans tout ce qui a trait au commerce d'alimentation et aux industries locales. Les corporations qui ne concernent pas l'alimentation, comme les marchands d'effets, de chaussures, d'armes, les forgerons, menuisiers, dépendent directement du pacha. Le pacha a la police de la ville ; il a sous ses ordres des mokaddems de quartiers, sortes de commissaires de police, un *caïd-dhour* qui organise des patrouilles, une *arifa* chargée de la police féminine.

Les tribus étaient sous le commandement des caïds, qui avaient sous leurs ordres des khalifas et des cheikhs. La désignation des caïds ne pouvait être tout à fait arbitraire, et le Makhzen devait s'assurer de l'assentiment de la tribu, autrement la kasba du nouveau caïd eût risqué d'être pillée par ses administrés. Les caïds achetaient tous leurs charges ; dès qu'un caïdat était vacant, les candidats se rendaient près du Makhzen et distribuaient les pots-de-vin à droite et à gauche ; tout le monde touchait, depuis les palefreniers jusqu'aux ministres ; le gouvernement lui-même encaissait l'offrande du

plus haut et dernier enchérisseur, qui était habituellement nommé. Le caïd d'une tribu étant mort, raconte M. Michaux-Bellaire, son frère, nullement initié aux procédés administratifs de son pays, lui succéda ; honnête homme et bon, le nouveau caïd décida de ne pas pressurer ses contribuables et les traita paternellement ; appelé à la cour peu après sa nomination, il vendit quelques troupeaux et une certaine quantité de grains et réalisa 7.000 douros, convaincu que cette somme, qu'il jugeait importante dans sa naïveté, lui suffirait largement pour les petits cadeaux à faire aux vizirs et pour faire lui-même quelques achats. Quatre vizirs et leurs secrétaires absorbèrent promptement la somme. Il y avait encore d'autres appétits à satisfaire : le caïd emprunta chez les Juifs 7.000 autres douros, sur un billet de 44.000 selon l'usage ; cette somme ne tarda pas à disparaître également, et il ne lui restait que peu de chose lorsqu'il fut averti qu'il allait être enfin reçu par le sultan. Il s'inquiétait de n'avoir plus assez d'argent lorsqu'un fonctionnaire complaisant lui dit que 100 douros étaient un cadeau suffisant pour le souverain : « Comment ! dit le pauvre caïd, il faut 2.000 douros pour un vizir et 100 seulement pour le sultan ! » Le fonctionnaire, homme de cour, se mit à rire sans répondre. Après l'audience, le caïd pouvait partir ; mais il fallait les lettres et les cadeaux d'adieu ; bref, il dut encore emprunter 6.000 douros sur un billet de 12.000, et cet honnête homme rentra chez lui ayant dépensé 7.000 douros de son argent et ayant 56.000 douros de dettes. Le résultat fut que, dès son retour, il se mit à saigner sa tribu pour se refaire, et, pour être prêt à parer à une éventualité semblable dans l'avenir, il devint un caïd comme les autres.

Une fois nommé par le Makhzen et agréé par les siens, le caïd devenait un potentat dans sa tribu et y

exerçait le même pouvoir que le sultan dans l'empire. C'est lui qui désignait les cheikhs, répartissait l'impôt et recrutait les contingents ; c'est lui seul que connaissait le Makhzen pour l'accomplissement des obligations de la tribu, et c'est avec lui que s'ouvrait une correspondance et une comptabilité. Le caïd cherchait naturellement à rentrer dans les débours que lui avait coûtés l'achat de sa charge, ensuite à amasser des richesses. Aussi les caïds opprimaient-ils horriblement leurs administrés ; au lieu de se borner à la perception des impôts réguliers, ils fixaient arbitrairement les impôts de chacun et écrasaient littéralement le peuple.

Autrefois, le Maroc tout entier était divisé en un certain nombre de grands caïdats. Moulay-el-Hassan les fractionna, dans le but d'affaiblir l'autorité de ces trop puissants vassaux, mais, depuis lors, cette grande féodalité a tendu à se reconstituer. Les plus puissants de ces seigneurs sont ceux de l'Atlas et du Houz, le Glaoui, le Goundafi, le Mtougui. Ces grands caïds du Sud vivent dans de véritables châteaux-forts ; les vastes dépendances groupées autour du donjon central renferment des silos et des réserves d'eau permettant de soutenir un siège ; le maître, entouré de sa cour, de ses vassaux, de ses serviteurs, de ses femmes, de ses bouffons et de ses chiens, mène une vie où la chasse alterne avec la guerre et qui ressemble singulièrement à celle des seigneurs français du XI^e siècle.

Malgré sa population, son étendue et ses richesses naturelles, le Maroc était financièrement l'État le plus faible qu'on puisse concevoir.

Dans les premiers temps de la conquête musulmane, le butin fait sur les infidèles vaincus (*anoua*), les tributs imposés à ceux qui se soumettaient sans combat (*solha*) augmentaient les ressources des conquérants et leur permettaient de continuer leur

finances

marche victorieuse. Plus tard, le droit de *kharadj*, perçu sur les habitants pour leur permettre de jouir du sol conquis, et certaines contributions plus ou moins arbitraires alimentèrent le trésor. Mais la plus importante source de revenus fut pendant longtemps la piraterie ; les sultans prélevaient le dixième sur les prises et sur les nombreux esclaves chrétiens, dont ils négociaient eux-mêmes la rançon avec une rare âpreté. De plus, les nations chrétiennes payaient tribut au Maroc pour pouvoir commercer. Le pays a donc pendant des siècles tiré en grande partie ses moyens d'existence, non pas de l'organisation d'un système d'impôts réguliers, que les événements ne lui ont jamais permis de réaliser, mais des tributs payés par les vaincus, des produits de la piraterie, de la rançon des prisonniers ; il a toujours vécu, non de ses propres ressources, mais de celles des autres. Il n'a jamais réussi à établir un système d'impôt fonctionnant régulièrement.

Les impôts se divisaient en deux catégories : 1° ceux qui étaient admis par la religion et dont les produits étaient versés au *Bit-el-mal* ; 2° les contributions administratives, les *meks* (pluriel *mokous*), qui n'avaient aucun caractère religieux, étaient même assez mal vus par la religion, mais qui, d'abord autorisés à titre extraordinaire et provisoire, avaient fini par entrer dans les mœurs ; leurs revenus étaient versés à Dar-Adiyl, à Fès.

Les seuls impôts autorisés par les musulmans sur les musulmans sont la *zaka*, impôt de 2 1/2 p. 100 sur le capital, et l'*achour*, 10 p. 100 sur le revenu. La *zaka* (purification) pèse surtout sur le bétail, le capital étant généralement représenté par des troupeaux ; l'*achour* porte sur les récoltes, qui sont le revenu le plus ordinaire. Le paiement de cette aumône légale est une obligation religieuse, mais elle n'est pas obligatoirement versée par les fidèles au trésor ; ils ont la

*Zaka
achour*

Hedya

faculté d'en partager le montant entre leurs propres pauvres ou de la remettre à des chérifs et à des zaouïas. La *hedya* était à l'origine un don gracieux et spontané fait à l'émir-el-moumemin par chaque ville et tribu, aux trois grandes fêtes de l'année ; c'était devenu une obligation qui avait pris la forme d'un impôt ; comme tous les autres, cet impôt servait de prétexte aux gouverneurs pour extorquer à leurs administrés des sommes plus ou moins importantes. La *djezya* est le tribut que doivent payer les non-musulmans ; c'était, en fait, le tribut auquel étaient soumis les commerçants juifs ; il n'était plus payé que dans les villes de l'intérieur. Les droits de douane étaient en principe de 10 p. 100 à l'importation et à l'exportation ; ils représentaient à l'origine la dime prélevée sur les marchandises importées par les chrétiens et exportées par eux. L'impôt de *naïba*, qui datait de la dynastie saadienne, était un droit de remplacement payé par les tribus arabes qui ne faisaient plus de service militaire effectif et destiné à payer les contingents des tribus makhzen ; la *naïba* était un impôt levé sur la terre, dont les tribus militaires payaient la jouissance les unes par un service effectif, les autres par un droit de remplacement. Il faut ajouter à ces impôts le revenu des successions vacantes et celui des propriétés du Makhzen. Les successions vacantes sont administrées par un fonctionnaire dit *bou-mouaril* ; les propriétés du Makhzen, par l'*amin-el-moustafad* ou par des oumanas spéciaux. Les meks sont les droits de marchés, les droits de portes, les monopoles du soufre, du tabac à priser, du kif et de l'opium. Ces contributions indirectes sont d'institution moderne, et la population ne s'y prêtait pas sans difficulté. A ces impôts il faut ajouter différentes charges, notamment la *gherama* (remboursement), amende collective pour vol ou crime, la *sokra* ou commission des fonctionnaires mobilisés dans une

affaire, la *mouna*, fourniture de vivres à ces mêmes fonctionnaires.

Les pays soumis payaient seuls les impôts. Les chérifs, les tribus makhzen, les zaouïas en avaient été successivement exemptés, de sorte que les charges ne pesaient que sur les plus misérables.

Pour modestes qu'ils fussent, les services financiers jouissaient d'une assez sérieuse organisation. Ils étaient confiés au corps des *oumanas*, recruté dans le monde des négociants. Les *oumanas* des douanes, installés dans les ports ouverts, percevaient les droits d'exportation et d'importation ; comme ils détenaient la majeure partie des espèces recouvrées par le Trésor, le Makhzen en faisait ses banquiers, tirait sur eux pour ses paiements et leur demandait, en cas de besoin, des envois de fonds. Les *oumana-el-moustafad* percevaient les contributions indirectes, affermaient les marchés et les octrois, géraient les biens domaniaux et les habous. Pour l'achour, les évaluations (*tekhris*) étaient effectuées par les *oumana-el-khers*, qui étaient le plus souvent de grands propriétaires exerçant leurs fonctions de père en fils. Leurs agents parcouraient le pays lors de la moisson et procédaient dans les tribus à l'estimation de la récolte. Cela fait, chaque caïd devenait responsable de la quantité due par ses administrés au titre de l'achour, qui, selon les usages de la tribu et les exigences du Makhzen, devait être payé en argent ou apporté en nature aux silos de l'État. Quant à la zaka, elle était acquittée en espèces en proportion du bétail possédé par chaque tribu et par chaque fraction de tribu.

Dans les ports, la douane constituait une caisse publique renfermant les fonds d'État. Dans l'intérieur, le Trésor disposait, à Fès, Meknès et Marrakech, de trois bit-el-mal, placés dans la kasba sous la garde du pacha-du guich. A chacun d'eux était attaché un *amin-es-sajer*, payeur général, chargé d'effectuer les

oumanas

paiements par l'intermédiaire des allafs. Les impôts payés en nature aboutissaient aux magasins généraux du Makhzen, placés sous la surveillance d'*oumanael-mers*.

Chaque amin était tenu d'envoyer au Makhzen en double exemplaire un état hebdomadaire de ses recettes et son bilan mensuel. Dans les sept jours qui suivaient la fin du mois, l'amin devait avoir expédié et adressé à la cour le compte détaillé de l'exercice du mois écoulé. En outre, avant de quitter leurs fonctions, les oumanas se présentaient devant le Makhzen avec un compte général de leur gestion, afin qu'il leur en fût donné décharge. Un exemplaire des états ainsi fournis était remis au sultan et communiqué par lui au contrôle de la benika spéciale, faisant office de cour des comptes ; l'autre était retenu par le ministre des finances, qui le faisait transcrire sur un grand livre tenu constamment à jour et marquant ainsi, en recettes et en dépenses, la situation exacte du Trésor. On voit que les oumanas avaient apporté dans la comptabilité de l'État les habitudes régulières des maisons de commerce dont ils étaient issus, mais ils n'avaient pas cherché à dégager les règles propres aux finances publiques ; il ne dressaient pas de budget véritable et ne s'astreignaient à aucune espèce de prévisions de dépenses.

V

En dehors du système militaire et du système financier, bien surannés et imparfaits d'ailleurs, le Makhzen n'avait pas cherché à exercer son action sur le pays ni à se pourvoir des organes que nous considérons comme indispensables. Dans les villes, les crimes et les délits étaient jugés par le pacha ou par le mohtasseb. Les peines ordinaires étaient la

bastonnade ; le *telouaf*, qui consistait à promener le délinquant sur un âne la tête tournée vers la queue ; la prison, qui était de beaucoup la peine la plus fréquente, et la peine de mort, qui n'était appliquée que par le sultan et en temps de guerre. Il y avait deux sortes de prisons : celles qui étaient occupées par les délinquants de droit commun et qui étaient relativement douces, et celles qui étaient réservées aux détenus politiques et qui étaient très dures. Les rebelles étaient souvent attachés ensemble par le cou au moyen de fers dits *annakia* ; avec ces fers, un homme ne peut bouger sans que tous les autres bougent en même temps. D'autres avaient simplement les fers aux pieds (*karbel*). Ceux qui avaient les mains libres travaillaient, ce qui était le seul moyen de subsister, car le Makhzen ne leur donnait qu'une nourriture insignifiante ; ils fabriquaient habituellement des objets en sparterie, qu'ils vendaient pour acheter des aliments ; la plupart du temps aussi leur famille leur faisait apporter de la nourriture. L'amputation de la main, du pied n'était plus guère employée, et le supplice du sel avait disparu ; il était surtout infligé aux voleurs : il consistait à replier les doigts dans des incisions faites à la paume des mains et à les maintenir dans cette position au moyen d'un gant de peau, après avoir saupoudré les plaies de sel ; la cicatrisation ne se faisait pas, à cause la croissance des ongles, et les victimes mouraient généralement de la gangrène.

La justice civile était rendue par les cadis. Dans les grandes villes, il y avait plusieurs cadis, ayant chacun leur *mahakma* ou tribunal. Ils étaient assistés par les *adoul* ou notaires et par deux ou trois *âoun* ou huissiers. Les adouls écrivaient toutes les déclarations qui étaient faites, jusque et y compris le jugement, procédure écrite qui n'est pas sans analogie avec la procédure anglaise. Dans le Blad-Makhzen, les

cadis étaient nommés par le sultan sur la proposition des gouverneurs ; en pays siba, ils étaient nommés par la tribu ; c'étaient souvent simplement des fkihs ou des tolbas un peu plus instruits que les autres. Les cadis appliquaient le droit musulman, mais souvent aussi s'en référaient au droit coutumier berbère, seul appliqué chez les populations montagnardes et indépendantes.

Dans les villes, toutes les affaires commerciales étaient jugées par des arbitres, commerçants eux-mêmes, qui appliquaient un droit non-écrit qui constituait l'orf lojar, la coutume des commerçants. Les membres de ce tribunal commercial étaient désignés par le pacha sur la présentation de leurs pairs ; le khalifa faisait exécuter la décision. La procédure d'arbitrage était d'ailleurs très usitée ; les moualim-el-ma décidaient des querelles concernant la répartition des eaux, les chioukh-en-nadhar intervenaient dans les bornages de terrains.

Propriété

La propriété immobilière au Maroc était régie par le droit musulman combiné avec les coutumes indigènes. Le principe qui domine la législation coranique en matière de propriété immobilière est celui de la vivification de la terre morte, en vertu duquel la terre morte est acquise au premier occupant par sa mise en valeur, et, si les traces de la première occupation sont effacées depuis longtemps, à celui qui la fait revivre. La propriété coranique est absolue et inviolable, essentiellement transmissible et aliénable. Le droit coutumier et l'usage complètent et modifient le droit coranique. Ces coutumes (âda, ârf, ârf-el-blad) ne sont pas écrites en général.

Les conditions naturelles et sociales influent sur la nature même du droit de propriété, qui n'a pas le même caractère suivant qu'il s'applique à des terrains complantés d'arbres à fruits, à des terres de labour, ou à des terres de pâture et de parcours. La propriété,

strictement individuelle dans les oasis et dans la montagne, est beaucoup plus vague dans les plaines. La propriété d'un jardin d'oliviers et de figuiers, parfois clos de murs et représentant l'effort de nombreuses générations de paysans, n'aura pas le même caractère que celle d'une plaine où l'on cultive des céréales, et celle-ci à son tour différera de la steppe où les troupeaux ne font que passer. C'est ainsi que, dans le Rarb, il est très difficile de se procurer des titres de propriété ; les terres se lèguent de père en fils sans que les possesseurs connaissent l'origine de leurs droits. Ils sont assez embarrassés pour répondre aux questions qu'on leur pose au sujet de cette origine : nos pères sont arrivés ici les premiers, disent-ils simplement. Il faut aller jusqu'aux environs du Zerhoun pour trouver des titres de propriété ; à Moulay-Idris du Zerhoun, où se trouvent de vastes plantations d'oliviers, les titres sont tout à fait réguliers. Par contre, dans les tribus arabes de la vallée du Loukkos, Khlot et Tlik, la propriété est définie d'une manière assez vague. Pour ces indigènes, une propriété est l'étendue de terre qu'un individu et les siens peuvent cultiver, dont ils ont besoin pour faire paître leurs troupeaux et qu'ils peuvent utilement défendre ; qu'est-ce qu'une propriété qu'on n'utilise pas et qu'on n'est pas assez fort pour garder ? Au contraire, les tribus montagnardes refoulées de la plaine, Ahl-Serif, Ketama, Beni-Gorfet, Beni-Arous, revendiquent le droit de propriété absolu et sans restriction.

Il faut bien remarquer qu'une faible part du territoire marocain était cultivée et appropriée. De vastes surfaces restaient incultes par suite de l'insécurité ou du peu de fertilité. Pour les Européens, le signe distinctif de la propriété est l'aliénabilité. Mais la faculté d'aliéner une terre n'a de sens que si l'on trouve des acheteurs, ce qui n'est pas le cas si la terre

est en quantité surabondante pour les capacités et l'état social d'une population. D'ailleurs, il était pratiquement impossible de devenir propriétaire dans une tribu à laquelle on n'appartenait pas. Il y a plus : quand on cessait d'habiter la tribu pour aller résider à la ville, par exemple, et qu'on prétendait revendiquer par héritage des terres sur lesquelles on avait un droit de propriété parfaitement établi, la djemâa s'arrangeait toujours pour frustrer celui qu'elle regardait désormais comme un intrus.

En somme, le droit des tribus, et dans chaque tribu le droit des individus sur la terre est plus ou moins absolu suivant que la terre est plus ou moins fertile, plus ou moins sûre et par suite plus ou moins susceptible d'appropriation, suivant aussi que le territoire est plus ou moins soumis au Makhzen.

Habous

Il existe au Maroc, comme dans tous les pays musulmans, des biens habous, c'est-à-dire, selon la définition même du mot, des biens immobilisés, des biens de mainmorte. Le habous peut être défini une donation à perpétuité d'usufruit au profit d'établissements religieux ou d'assistance publique, le fonds restant la propriété inaliénable du constituant. La constitution des biens habous produit trois effets principaux : elle rend les biens constitués inaliénables, imprescriptibles et les soustrait à la dévolution régulière de la loi de succession musulmane. Un immeuble ou une partie d'immeuble est constitué en habous par la volonté généralement testamentaire de son propriétaire, qui le consacre soit aux villes de la Mecque et de Médine, soit à une fondation pieuse, à une mosquée, à une zaouïa, soit à la création ou à l'entretien d'une médersa, d'un hôpital.

Au Maroc, l'administrateur de tous les biens habous est le sultan, qui délègue ses pouvoirs aux *nadirs* de chaque ville ; ces fonctionnaires, nommés par lui sur la proposition du *cadi* et payés sur les fonds des

mosquées, ainsi que leurs secrétaires ou adouls, sont chargés de recevoir les constitutions de habous et de les administrer.

Dans les villes du Maroc, 40 à 45 p. 100 des immeubles sont habous ; à Tanger, les neuf dixièmes de la ville sont habous. La plupart de ces immeubles urbains sont loués dans des conditions particulières, moyennant ce qu'on appelle *er-robta*, l'attache, ou la vente de la clef, *hak-el-meftah*. Ce droit de clef équivaut à la vente de la jouissance perpétuelle de l'immeuble ; l'acheteur du droit de clef n'est jamais que locataire, mais il a le privilège de ne pas pouvoir être expulsé tant qu'il paie le loyer. On n'achète pas une propriété en payant le droit de clef, car les habous sont inaliénables ; la mosquée ou la fondation pieuse reste toujours propriétaire, conservant tous les droits de ce titre et notamment celui d'élever dans la mesure qui lui plaît la redevance mensuelle de location.

Le Makhzen avait des propriétés particulières, vastes étendues de terres cultivées ou non qu'on pourrait assimiler aux biens de la couronne. Il acquérait des terres par mainmise sur les biens en déshérence, par achat ou échange et surtout par confiscation, à la mort ou à la disgrâce des gouverneurs ou des caïds. Ces propriétés étaient gérées par l'amin-el-moustafad de la région. Elles étaient quelquefois louées. Le plus souvent, le Makhzen y envoyait paître des mulets ; les muletiers, placés sous les ordres d'un mokaddem nommé par le sultan, se faisaient payer la mouna par les tribus sur lesquelles se trouvaient ces terres et chargeaient les habitants de toutes les corvées.

Le sultan avait le droit de faire don de propriétés à qui bon lui semblait. L'acte par lequel il donnait une propriété à un de ses sujets était un *dahir* ou firman. En principe, les faveurs accordées par le *dahir* ne s'appliquaient qu'au bénéficiaire, à moins qu'il ne

fût spécifié qu'elles étaient héréditaires. Les dahirs étaient généralement accordés aux chérifs, surtout pour la concession des azibs ; mais les familles maraboutiques et toutes les personnes ayant rendu des services au sultan pouvaient obtenir des dahirs. Indépendamment des propriétés du sultan, dont la location rapportait des revenus périodiques à l'État, il en était dont le Makhzen avait abandonné depuis longtemps l'usufruit à quelques personnages. L'envoi en possession d'une propriété sultanienne était constaté par un brevet appelé *lenfida*, sorte de donation de jouissance qui pouvait être temporaire ou viagère ; le sultan conservait toujours théoriquement le droit de la retirer, mais il n'en usait que très rarement.

Azib

Un azib n'est pas à proprement parler une ferme ; c'est un village ou une partie de village dont les habitants sont de père en fils concédés par le sultan à un chérif ou à sa descendance pour prélever sur eux l'aumône légale et toutes les redevances de la souveraineté. En un mot, le chérif est substitué au sultan vis-à-vis des individus qui lui sont ainsi concédés. La forme la plus commune, l'azib par excellence, est celui sur lequel le dahir du sultan accorde la terre, les habitants, les productions et les impôts. Le chérif possède une souveraineté absolue sur cette terre et sur ceux qui l'habitent ; les *azzaba* lui paient les divers impôts musulmans, l'achour, la zaka et même la hedy. L'azib présente beaucoup d'analogie avec le fief de notre féodalité. Comme conséquence de sa situation exceptionnelle, il était ordinairement *horm* et *zoueg*, terre de protection ; le Makhzen ne pouvait y pénétrer, il devait s'adresser au chérif au cas où un malfaiteur s'y réfugierait.

La propriété se transmet par la mort, qui donne lieu à l'ouverture de la succession, ou par un acte de volonté. La volonté de transmettre se manifeste par

la vente, l'échange, la donation, quand il s'agit de la propriété intégrale ; par la location, le gage, l'hypothèque, la constitution de servitudes, si l'on ne transmet qu'une partie de la propriété.

En principe, on vend un immeuble comme on vend un meuble, par le seul consentement, même tacite. L'écrit qui constate la vente et la tradition matérielle qui la manifeste n'interviennent que pour la preuve. La vente, d'après Khelil, suppose cinq éléments : une convention, un vendeur, un acheteur, un objet et un prix.

Dans les tribus, les héritages, les partages qui en résultent, les achats et les ventes, tout se faisait autrefois en présence de la djemâa, sans qu'aucun titre écrit fût établi. Il n'y a guère qu'un demi-siècle que les transactions en matière d'immeubles ont commencé à se faire par écrit ; l'usage s'en est répandu peu à peu et est devenu général ; tous les héritages et achats de terre se font maintenant par documents d'adouls, visés par la cadî. A plus forte raison en est-il ainsi dans les villes. L'écrit, l'*akd*, constate la vente, mais ne la constitue pas ; sa rédaction est pratiquement confiée aux adouls, qui sont des sortes de notaires ou plus exactement de témoins certificateurs, dont la signature est ensuite certifiée par le cadî.

La valeur d'une acquisition étant subordonnée au droit réel du vendeur sur l'immeuble vendu, les titres doivent se suivre selon l'ordre chronologique des transmissions successives, de façon que le dernier acquéreur puisse s'assurer, en refaisant le chemin inverse, de la solidité du droit qu'il vient d'acquérir. Les titres de propriété présentent ainsi l'aspect d'une longue feuille de papier un peu fort, sur laquelle s'inscrivent, l'une au-dessous de l'autre, les diverses mutations. A l'origine de cette série se trouve la souche, *oum*, c'est-à-dire la mère. Pratiquement, on fait établir

Vente

une *moulkya*, sorte d'acte de notoriété rédigé par deux adouls en présence du cadî, certifiant que telle propriété a toujours appartenu à tel individu, quoique celui-ci soit dépourvu de titre. Cette *moulkya* exige le témoignage de 12 témoins qui signent l'acte, mais on peut remplacer les 12 témoins par une *biina*, c'est-à-dire deux adouls autres que ceux qui rédigent l'acte, chaque adel valant 6 témoins. La *moulkya* devient alors la base d'un titre qui portera mention des ventes successives de l'immeuble. L'examen de toute la série des mutations ne révèle malheureusement pas tous les vices du consentement des différents vendeurs, vices qui peuvent affecter la validité de la transmission.

- Aux termes de la loi musulmane, les territoires conquis se divisent en deux catégories : ceux qui ont été conquis par la force et qu'on appelle *blad-anoua* et ceux qui se sont soumis par des capitulations qu'on nomme *blad-solha*. Dans la pratique, on peut dire que les plaines, territoires riches et productifs d'une part, de l'autre plus faciles à soumettre et à occuper, ont été conquis par la force. Au contraire, la majeure partie des montagnes, pays pauvres, peu productifs et d'une conquête difficile et coûteuse, ont aisément obtenu autrefois des capitulations que le conquérant jugeait plus profitables pour lui-même que les risques d'une lutte par la force dont les résultats financiers devaient être médiocres. C'est pour cette même raison que le gouvernement marocain a toujours laissé à ces régions d'accès difficile une certaine indépendance, jugeant que l'effort et les dépenses nécessaires pour obtenir une soumission complète ne seraient pas compensés par un rendement suffisant.

Le Makhzen ne cherchait pas à organiser les tribus ; au contraire, il y entretenait avec soin le désordre et la désunion. Il pratiquait simultanément les négociations et les expéditions, la diplomatie la plus fourbe

Politique
contre
les tribus

et les razzias les plus cruelles, ces procédés aboutissant d'ordinaire à faire manger les tribus les unes par les autres. Brûler des moissons, couper des arbres à fruits, vider des silos, piller des douars et des villages, razzier des troupeaux, violer des femmes et des enfants, ruiner en un mot et mettre à feu et à sang une région en frappant surtout sur les faibles, c'est en cela qu'ont toujours consisté au Maroc les manifestations du pouvoir central et de l'autorité chérifienne. On comprend que cette autorité ne fût ni très aimée, ni très estimée.

Telle était, il y a quelques années, l'organisation du gouvernement marocain, organisation à la fois très primitive et très compliquée, qui ne répondait pas à ce que nous appelons en Europe une organisation gouvernementale et administrative, parce qu'elle s'inspirait de conceptions tout à fait différentes des nôtres. Loti exprimait le vœu que le vieux Maroc restât longtemps encore tel qu'il l'avait vu : vœu d'artiste épris de pittoresque et d'archaïsme, qui ne s'est pas réalisé et, sans doute, n'était guère réalisable. La vieille machine vermoulue semblait devoir se détraquer et s'effondrer dès qu'on tenterait quelque réforme un peu sérieuse pour transformer le Maroc en un État moderne. Cependant le protectorat français a eu le grand mérite d'essayer de la rajeunir, de l'adapter aux nécessités nouvelles, de la faire fonctionner sous son impulsion, et le mérite plus grand encore d'y avoir réussi.

LIVRE IV
LES EUROPÉENS AU MAROC

CHAPITRE I

LES EUROPÉENS AU MAROC AVANT 1830

I

La civilisation marocaine ne s'est pas développée en vase clos, à l'abri de toute influence extérieure. Certes, elle a toujours cherché à se préserver du contact avec le dehors, même dans l'antiquité, et surtout depuis qu'en tant que pays musulman le Maroc s'oppose à la chrétienté. Cependant, sans parler des pénétrations phénicienne et romaine dans les temps anciens, à aucune époque le Maghreb, malgré le désir qu'il en a toujours eu, et bien qu'il mérite le nom qui lui a été donné de « Chine de l'Occident », n'a réussi à se garantir complètement des influences de l'Europe.

Lors de l'invasion arabe du VII^e siècle, le christia-

1. COMTE HENRY DE CASTRIES, *Sources inédites de l'histoire du Maroc* (1530-1845), 20 volumes in-8°, en cours de publication. — DE MASLATHRIE, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, in-18, Paris, 1886. — THOMASSY, *Le Maroc et ses caravanes, relations de la France avec cet empire*, in-8°, Paris, 1845. — PAUL MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, in-8°, Paris, 1903. — ROUARD DE CARD, *Les Traités entre la France et le Maroc*, in-8°, Paris, 1898. — ID., *Relations entre l'Espagne et le Maroc*, in-8°, Paris, 1900. — Pour les établissements espagnols et portugais aux XV-XVI^e siècles, bibliographie de MASQUERAY dans l'*Histoire générale* de Lavis et Rambaud, t. IV, p. 821-825.

nisme ne fut nullement proscrit par les musulmans. Les chrétiens qui se soumettaient à la capitulation gardaient leurs biens, leurs lois, leur religion ; c'est seulement à l'égard des idolâtres que toute transaction était interdite. Les populations de la Berbérie restées chrétiennes ne furent pas complètement perdues de vue par les papes et les écrivains ecclésiastiques ; du VII^e au X^e siècle, les papes envoyèrent quelques messages, peut-être même quelques légats aux églises d'Afrique, dont le nombre diminuait d'année en année. Les documents mentionnent encore au IX^e siècle 40 villes épiscopales ; mais ces listes conduisent à exagérer l'importance de l'élément chrétien, car les évêchés étaient très nombreux relativement au nombre de fidèles, et les sièges n'étaient pas toujours occupés. Rome s'efforça toujours de maintenir la primauté du siège de Carthage sur les autres églises d'Afrique. Grégoire VII était en rapports amicaux avec En-Nacer, qui régnait à la Kalaâ, et, dans la capitale des Hammadites, on voit, en 1114, des chrétiens, tous Africains et Berbères, dédier une église à la Vierge Marie ; leur évêque est le dernier prélat indigène dont nous puissions constater l'existence ; et la population, sous l'influence croissante du langage et des habitudes arabes, le désignait sous le nom musulman de calife.

Au XIII^e siècle, la piraterie prend chez les musulmans une extension de plus en plus considérable. Des ordres religieux spéciaux se fondent pour le rachat des captifs, dont les Franciscains et les Dominicains s'étaient seuls occupés jusque-là : ce sont les Pères de N.-D. de la Merci et les Trinitaires, fondés à Marseille au XII^e siècle et appelés aussi Mathurins. Une lettre d'Innocent III à El-Mansour (1189), dans laquelle il traite les musulmans de païens, est très différente de ton de la lettre quasi-affectueuse de Grégoire VII.

Les Almohades semblent avoir été, de toutes les dynasties africaines, la plus tolérante et la mieux disposée pour les chrétiens. Aussi saint François d'Assise en vint-il à espérer la conversion du Maroc ; son ordre était à peine fondé (1208) qu'il tournait déjà les yeux vers ce pays. Amener par amour tous les infidèles à la religion avait été son grand rêve ; dès 1217, il entreprit de le réaliser avec une ferveur et une candeur toutes franciscaines. Arrêté en Espagne par la maladie au moment où il se préparait à se rendre au Maroc, il dut se contenter d'y envoyer ses disciples ; la règle qu'il leur avait donnée convenait d'ailleurs à certains égards à des missions en pays musulman. En 1219 arrivèrent à Marrakech cinq frères franciscains, ayant à leur tête Bérard de Carbio, qui savait l'arabe. Parmi eux se trouvait un chevalier castillan, Ferdinand de Castro, qui les présenta à l'infant don Pedro de Portugal ; celui-ci, qui avait fui la vengeance de son frère Alphonse après une conspiration, était un des premiers officiers de l'émir. Le sultan Youssef-el-Mostancer ne songeait point à inquiéter les chrétiens, mais, contre l'avis de don Pedro, Bérard et ses compagnons attaquèrent publiquement Mahomet. L'émir, alors, donna l'ordre de les conduire à Ceuta, d'où ils s'embarqueraient pour l'Europe ; à deux reprises différentes, ils s'échappèrent en route et revinrent à Marrakech. Don Pedro prit sur lui, dans l'intérêt commun des chrétiens, de leur fermer la bouche en les gardant à vue ; ils trompèrent un jour cette surveillance et trouvèrent enfin le martyr qu'ils cherchaient (1220). Ce résultat n'était pas fait pour décourager les frères mineurs, mais plutôt pour enflammer leur zèle ; aussi, dès 1221, Daniel de Belvederio et ses compagnons se rendent à Ceuta. Le dimanche de Pâques, ils sortent du quartier des chrétiens, entrent sans permission dans la ville musulmane et y prêchent contre Mahomet. Ils sont

conduits au sultan qui, voyant leur tonsure et pensant qu'ils étaient fous, les met en prison ; à la fin, ne pouvant les réduire au silence, sous la pression de l'opinion publique, il les fit décapiter.

L'idée de la conversion des musulmans hanta aussi Raymond Lulle, le Docteur illuminé, un des plus admirables caractères du Moyen-Age. Né en 1235 à Palma dans un milieu fortement imprégné d'éléments islamiques, il s'acheta un esclave sarrasin avec lequel, pendant deux ans, il étudia l'arabe, les mœurs et les croyances des musulmans. Compatriote de don Quichotte et d'Ignace de Loyola, Raymond Lulle semble avoir uni l'optimisme inébranlable, l'orgueil naïf, le désintéressement et l'humeur inquiète du bon chevalier de la Manche à la foi absolue, au mysticisme ardent, aux vastes ambitions du fondateur des Jésuites.

Les Almohades facilitèrent le rachat des captifs et accueillirent convenablement les religieux qui s'en chargeaient ; ces derniers furent autorisés par Honorius III (1226) à porter le costume indigène et à laisser croître leur barbe. Vers 1236, un Almohade détrôné vint à Rome, où le pape essaya de le convertir. Innocent IV espéra aussi, mais en vain, que le royaume de Salé, détaché un moment de l'empire marocain, allait se donner à l'ordre de Saint-Jacques.

Un évêché fut créé à Fès au XIII^e siècle et transféré peu après à Marrakech. La première mention de cet évêché se rencontre dans une lettre de Grégoire IX, qui remercie le « Miramolin » (Emir-el-Moumenin) de sa bienveillance pour Agnello, évêque de Fès, et pour les autres frères mineurs habitant ses états. Un peu plus tard, Innocent IV recommande l'évêque Loup au roi de Maroc et le considère comme le chef unique du christianisme dans le Maghreb. Les chrétiens, beaucoup plus nombreux, semble-t-il, à cette époque au Maroc que dans le reste de la Berbérie, paraissent

y avoir joui d'une réelle faveur. Le pape en arriva même à demander pour eux quelques places fortes où ils pussent se réfugier en cas de danger.

Le traité de 1270, qui suivit la croisade de saint Louis à Tunis, assura aux chrétiens le libre exercice de leur culte, mais non la faculté de prêcher publiquement l'évangile comme le prétend Guillaume de Nangis ; toute l'histoire de l'islam contredit une pareille interprétation. Les cérémonies et les prières étaient autorisées à l'intérieur des maisons et des fondouks, mais toute manifestation extérieure entraînait immédiatement un soulèvement populaire et la mort de celui qui s'y était livré.

Au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècles, la prédominance définitive des chrétiens dans la péninsule ibérique, la *reconquista*, détermine beaucoup de familles musulmanes à venir se fixer en Afrique ; elles y apportent un sentiment de rancune et de vengeance inconnu aux anciennes tribus. Pour les Maures espagnols réfugiés au Maghreb, la course et la piraterie ne sont que la continuation de la guerre sainte.

Marrakech conserve encore quelque temps son siège épiscopal, mais il n'y a plus désormais de chrétiens indigènes ; l'évêque a comme fidèles les milices européennes, les colonies chrétiennes des ports, les captifs. Enfin l'évêché de Marrakech cesse d'exister au ^{xvii}^e siècle avec la dynastie méridine, qui lui avait continué la protection des Almohades ; il périclète, comme cette dynastie elle-même, sous la réaction chérifienne.

Les Almohades et les Almoravides eurent constamment à leur service des milices chrétiennes. Ces troupes n'étaient pas, comme on pourrait le croire, composées de renégats ou de transfuges ; des chevaliers et de hauts seigneurs en faisaient partie. L'église et les gouvernements chrétiens en autorisaient le recrutement en Europe ; ces soldats ne

cessaient pas d'appartenir à la religion chrétienne, avaient leurs aumôniers et leurs églises, étaient commandés par des chefs de leur nationalité et de leur religion, combattaient sous un étendard chrétien. A partir du XII^e siècle, les milices chrétiennes devinrent une véritable institution, et le premier soin de tout prétendant aspirant au pouvoir fut d'enrôler un corps de milice franque.

En 1309, en vertu d'un traité conclu entre les rois d'Aragon et de Marrakech contre le roi de Grenade en vue de reprendre Ceuta, le roi d'Aragon fournissait 50 navires et un corps de 1.000 hommes d'armes montés à la genète, c'est-à-dire aux étriers courts comme les Maures, mais combattant en bon ordre comme les Francs ; le sultan gardait à sa charge la solde des hommes, la fourniture des chevaux et des chameaux. Après la prise de Ceuta, la cavalerie chrétienne resta au service du roi de Maroc, sous les ordres d'un capitaine nommé Gonzalve, appelé le caïd Gonzala par les musulmans.

Les relations commerciales ne furent jamais complètement interrompues entre la rive musulmane et la rive chrétienne de la Méditerranée. Marseille et Pise dès le règne de Charlemagne, Venise dès le XI^e siècle commerçaient avec la Berbérie. Les textes désignent les Pisans comme ayant les premiers conclu des traités formels avec les Almoravides du Maroc ; en 1138, ils se lient avec les communes et les seigneurs de Marseille, Fréjus, Hyères et Antibes. En 1160, un ambassadeur de la république de Gênes va trouver Abd-el-Moumen au Maroc et renouvelle avec lui les traités antérieurs. Dès le milieu du XII^e siècle se forment à Gênes par contrats notariés des sociétés de commerce pour envoyer des navires au Maghreb. Il existe à Ceuta un consulat général permanent ; les revenus de la chancellerie (*scrivania*) sont affermés tous les deux ans. En 1186, un traité est conclu par

les Pisans avec les Almohades : les Pisans s'engagent à punir tout acte de piraterie contre les sujets de l'émir, qui leur promet la liberté des personnes et des transactions moyennant le paiement d'un droit de 10 p. 100 sur les marchandises vendues.

Les Provençaux se montrent en général en compagnie des Génois. Marseille avait un fondouk à Ceuta à côté de ceux des Génois et des Pisans. Les statuts municipaux témoignent de relations régulières entre Marseille et l'Afrique ; ils prévoient la vente du vin en gros et en détail au moyen de mesures poinçonnées par la commune ; musulmans et chrétiens venaient publiquement s'en approvisionner. Les statuts de 1255 renferment des dispositions relatives aux voyages des navires marseillais à Ceuta et aux consuls de mer ou consuls temporaires qui accompagnaient les vaisseaux. Les registres des armateurs marseillais les montrent faisant en Berbérie la banque et le change, le commerce des draps et des toiles, probablement aussi celui des esclaves ; il est fait mention d'une certaine Aïcha, Sarrasine, vendue à un Marseillais 8 livres 12 deniers (environ 400 francs de notre monnaie). Au xvi^e siècle, sous les Mérinides, ces relations commerciales continuent et même se développent : Montpellier, Nîmes, Aigues-Mortes, Narbonne y participent. Le commerce de la Berbérie préoccupa aussi Jacques Cœur, dont les navires portaient des draps en Afrique, et Louis XI, lorsqu'il eut hérité de la Provence après la mort du roi René.

Au xiv^e siècle, Pise est en décadence au profit de Gênes et de Venise d'abord, puis de Barcelone et de Florence. Quoique Venise s'occupât surtout de la Méditerranée orientale, son commerce avec la Berbérie était, au xvi^e siècle, le plus considérable après celui qu'elle faisait avec l'Égypte. Les galères partaient du Lido dans la deuxième quinzaine de juillet, s'arrêtant à des étapes fixées d'avance.

Quant aux Florentins, ils se substituèrent complètement aux Pisans par la conquête de Pise et l'acquisition de Livourne (1421) ; ils firent construire des navires, développèrent leur industrie des draps et des étoffes de soie, envoyèrent leurs consuls et leurs ambassadeurs négocier avec les États musulmans, remplacèrent dans les traités le nom des Pisans par le leur, organisèrent leur service de galères sur le modèle du système vénitien.

En somme, ce sont les puissances méditerranéennes, Majorque, Barcelone, Marseille, Venise, Gênes, Pise, Livourne, qui ont fait ce commerce de Barbarie simultanément ou alternativement. Il est douteux que le commerce chrétien ait beaucoup pénétré dans l'intérieur, quoiqu'il y ait eu des quartiers francs ou *kessaria* à Tlemcen et à Marrakech. Mais les grandes opérations devaient se concentrer dans les villes maritimes qu'indiquent les portulans chrétiens et où il y avait des douanes arabes ; ailleurs, on pouvait seulement prendre des vivres, de l'eau, des agrès et s'abriter en cas de tempête. Au Maroc, les principales escales ou échelles étaient Arcudia ou Alcudia (probablement Alhucemas), Badis (Peñon de Velez), Ceuta, Tanger, Arzila et Larache. On n'allait guère au delà, semble-t-il, et on ne commença à fréquenter les ports de l'Atlantique qu'au xv^e siècle. Dans ces ports ouverts étaient les quartiers chrétiens, les fondouks et les chapelles. Des facteurs spéciaux gardaient les approvisionnements déposés aux fondouks, concluaient d'avance les marchés, faisaient venir les marchandises éloignées, préparaient les comptes de douanes pour que les navires eussent à séjourner le moins possible dans le port et pussent se rendre sans trop tarder aux escales suivantes. De toutes ces escales, la plus importante de beaucoup était Ceuta, dont les artisans, au dire de Léon l'Africain, valaient ceux de Damas ; on y fabriquait des tapis magnifiques,

des ceintures brodées et des *kabbout* ou ceintures de laine d'un grand prix ; c'était le plus riche entrepôt de marchandises des provinces septentrionales du Maroc.

Les traités conclus entre les musulmans et les chrétiens établissent les conditions essentielles sur lesquelles ont reposé leurs rapports réciproques pendant quatre siècles, jusqu'à la conquête des Turcs et à l'avènement du Chérifat. C'étaient au début de simples conventions verbales ; bientôt, une lettre remise au plénipotentiaire constata le fait même de l'accord, en rappelant quelquefois les garanties principales assurées aux chrétiens ; pour les questions secondaires, on s'en rapportait à l'usage et aux précédents. Plus tard, la procédure diplomatique se développe et de véritables traités bilatéraux sont conclus. L'acte primitif était généralement en arabe ; le texte était livré ensuite aux interprètes et aux notaires des chancelleries chrétiennes, qui rédigeaient la charte dans les formes usuelles.

Les traités assurent aux chrétiens la sécurité des personnes et des transactions ; ils relèvent de la juridiction de leur consul, qui, résidant au fondouk, au milieu de ses nationaux, administre la colonie. Le consul rend la justice, sauf lorsqu'un musulman est défendeur, perçoit les droits de chancellerie et de navigation. On reconnaît aux chrétiens la propriété de leurs fondouks, de leurs églises et de leurs cimetières ; le tout ensemble, clos de murs et fermé par une porte unique, constitue le quartier franc, dont le consul seul a la police intérieure et où les fonctionnaires musulmans ne pénètrent sous aucun prétexte. Des garanties sont accordées pour le transport, la garde, la vente et le paiement des marchandises. En échange de ces avantages, les chrétiens sont soumis à deux obligations principales : n'aborder, sauf le cas de force majeure, que dans les ports ouverts, et

ne pratiquer leur culte qu'à l'intérieur des fondouks. Des mesures sont également prescrites contre la contrebande, mais les chrétiens ne se faisaient pas faute de la pratiquer toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Pegoletti donne des indications sur la manière de s'y prendre, tout en conseillant de ne pas abuser de la confiance et de la négligence des musulmans.

Les marchandises à leur débarquement étaient présentées à la douane, inscrites au compte du propriétaire par les soins d'agents chrétiens, puis déposées dans les magasins de la douane ou transportées dans les fondouks. Les ventes avaient lieu à la douane même, par mise à l'encan (*halka*), par courtiers spéciaux ou à l'amiable ; elles avaient lieu sous la responsabilité et avec la garantie de la douane ; c'était donc un avantage pour les négociants, non une condition imposée. Les fonctionnaires des douanes étaient des personnalités considérables : le caïd des douanes était le directeur et le protecteur des chrétiens dans leurs rapports avec les indigènes et jugeait les procès où les Sarrasins étaient défendeurs vis-à-vis des chrétiens. Les droits étaient ordinairement de 10 p. 100 à l'importation et de 5 p. 100 à l'exportation, avec des droits additionnels prévus par les traités ou les usages locaux (droits d'écrivain, d'interprète, d'ancrage, de pesage, de magasinage).

Les principaux articles d'importation étaient les oiseaux de chasse, le bois, les métaux (cuivre et étain), les armes, l'or et l'argent, les bijoux, la quincaillerie et la mercerie, les tissus et draps (toiles de Bourgogne, futaines blanches et noires, draps d'Arras, draps de Languedoc, draps rayés dits biffes de Paris, tissus de soie), les céréales, l'épicerie (poivre, girofle, cannelle), les parfums (musc, benjoin), le vin (de France et d'Espagne), les agrès de navires, les verres de Venise. Les principaux articles d'exportation étaient les

esclaves noirs et blancs, les cuirs maroquins, les peaux préparées ou non préparées, les écorces à tan, les substances tinctoriales, le sel, le sucre, la cire, les céréales, les fruits (dattes, amandes), les étoffes et tapis, les laines et tissus, le coton, le plomb, la poudre d'or, les plumes d'autruches, le corail ; cette liste témoigne que la canne à sucre et le coton étaient alors au nombre des cultures du Maroc, ce que nous apprennent d'ailleurs d'autres témoignages. Ce commerce était certainement assez important, bien qu'il soit impossible de donner des chiffres.

Nous sommes trop disposés à juger de la situation du Nord de l'Afrique et de ses relations avec les chrétiens sous l'influence des souvenirs de l'époque turque ou de la période moderne. Malgré l'antipathie persistante provenant de la différence de religion et d'organisation sociale, il y eut au Moyen-Age, au moins pendant deux ou trois cents ans (XIII^e-XV^e siècles), entre chrétiens et musulmans, des rapports d'intérêt plus multipliés et plus de confiance réciproque qu'on ne le pense.

La découverte du Cap de Bonne-Espérance engagea le commerce dans des voies nouvelles, en même temps que les établissements portugais et espagnols en Afrique amenaient la réaction chérifienne. Les derniers traités que nous connaissions avant l'avènement des Chérifs sont de la deuxième moitié du XV^e siècle (Gênes, 1465). Les progrès de la piraterie et des brigandages sur terre et sur mer rendent le commerce régulier impossible. Partout, en Orient comme en Afrique et en Espagne, l'islamisme, aux XV^e et XVI^e siècles, tombe dans la pire barbarie. Les traditions d'administration se perdent, l'autorité des émirs s'affaiblit, les populations arabes ou berbères deviennent moins hospitalières, plus fanatiques et refusent tout contact avec l'étranger. Les grandes découvertes maritimes ruinent Venise, que remplacent

Cadix et Lisbonne. Les Vénitiens furent saisis d'effroi lorsqu'une dépêche de leur ambassadeur leur apprit l'arrivée des galères de Vasco de Gama à Lisbonne : « Lisbonne, dirent-ils, va pouvoir céder à bas prix ce que Venise devra toujours vendre à un taux exorbitant. » Cette révolution commerciale est surtout marquée dans la Méditerranée orientale ; mais, au Maghreb aussi, les conditions sont changées, une période nouvelle commence. Les Vénitiens se plaignent que l'Espagne impose au commerce chrétien en Afrique des conditions moins avantageuses que ne leur en faisaient les musulmans et leur demande des droits plus élevés. Surtout, la réaction religieuse que provoquent les établissements portugais et espagnols en Afrique bouleverse complètement les relations entre les États chrétiens et la Berbérie.

II

Portugais

La première conquête des Portugais au Maroc est la place de Ceuta, dont ils s'emparèrent en 1415 ; l'infant don Henrique, celui qu'on appela plus tard Henrile Navigateur, y assistait. Il s'agissait au début de poursuivre au delà du détroit les conquêtes sur les Maures ; plus tard, les Portugais se préoccupèrent surtout de la route des Indes, au fur et à mesure de leurs découvertes sur les côtes d'Afrique. La prise de Ceuta demeura longtemps un fait isolé ; on y laissa une garnison commandée par Pedro de Menesez. En 1437, une attaque contre Tanger demeura infructueuse et l'infant don Ferdinand fut fait prisonnier.

En 1402, Jean de Béthencourt, gentilhomme du pays de Caux, faisait la conquête des Canaries, dont il fit hommage au roi d'Espagne. Il fut remplacé par son neveu Maciot de Béthencourt, qui eut pour successeur un Espagnol, Diego de Herrera. Celui-ci, en 1476,

fonda sur la côte d'Afrique un établissement nommé Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña ou de Mar-Menor. Cet établissement, qui ne subsista que jusqu'en 1524, c'est-à-dire moins de 50 ans, se trouvait en face des Canaries, entre le cap Noun et le cap Bojador, probablement sur les bords de la lagune appelée Puerto-Cansado, non loin du cap Juby.

C'est seulement dans la deuxième moitié du xv^e siècle que les entreprises des Portugais prennent une plus grande extension. En 1458, ils s'emparent de Ksar-es-Srir ; en 1468, d'Anfa (Casablanca), qu'ils détruisent ; en 1471, d'Arzila et de Tanger. Tout le Nord de la presqu'île de Tanger reconnaît alors la suzeraineté des Portugais ; ils subissent un échec devant Mers-el-Kebir en 1501, mais avec le xvi^e siècle débutent leurs grands établissements sur la côte atlantique. En 1506, ils fondent Mazagan ; en 1507, ils s'emparent de Safi, grâce à la complicité de deux indigènes, Ali et Yahia-ben-Tafouf, puis ils fondent Santa-Cruz du Cap d'Aguer (Agadir), ainsi appelée pour la distinguer de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña ; en 1513, Azemmour est prise. C'est l'apogée de la domination des Portugais ; ils ne se cantonnent pas dans les villes du littoral : ils font des expéditions dans l'intérieur et sont obéis dans la plus grande partie du Houz, surtout dans la province des Doukkala. Ils manquent de prendre Marrakech, et un de leurs soldats plante sa lance dans une porte de la ville. Ils sont en rapports étroits avec les populations indigènes et les administrent par l'intermédiaire de caïds qui correspondent avec les gouverneurs portugais en *aljamia*, c'est-à-dire en langue portugaise écrite avec des caractères arabes. Leur gouverneur le plus remarquable fut Lope de Barriga ; ils trouvèrent aussi un précieux auxiliaire indigène dans la personne de Yahia-ben-Tafouf, qui organisa un makhzen, pratiqua des razzias et auquel fut attribué

le commandement général des indigènes de tout le pays conquis. En somme, les Portugais ont réellement tenté au Maroc une œuvre de pénétration, dont quelques traces seulement subsistèrent sur la côte. Ils appliquèrent d'assez bonnes méthodes politiques, tout au moins dans le Sud, mais ils considéraient les provinces marocaines comme des mines à exploiter ; ils les pillaient, les saccageaient, et vendaient les habitants comme esclaves à Lisbonne. D'ailleurs, plus préoccupés de la route des Indes que de la colonisation du Maroc, ils avaient des moyens d'action réduits et ne déployèrent que des efforts restreints, pendant une courte période.

Espagnols

Les entreprises des Espagnols sur la côte Nord ont un caractère encore plus précaire. Elles ne commencent qu'après la prise de Grenade en 1492 ; elles sont une réponse aux pirateries des Morisques expulsés et des Barbaresques. Le testament d'Isabelle la Catholique prescrivait aux Espagnols de conquérir l'Afrique et de combattre pour la foi contre les infidèles. La *guerra a los Moros* eut toujours le caractère d'une croisade ; les Espagnols ne se préoccupèrent pas d'organiser les indigènes et n'eurent pas la volonté de fonder un empire colonial. Ils s'étaient emparés de Mers-el-Kebir, d'Oran, de Tripoli, du Peñon d'Alger, de Ténès. Des expéditions navales s'organisèrent dans les différents ports de la péninsule aux frais de riches et puissantes familles ; en 1490, Pierre Estopiñan, officier attaché à la maison de duc de Medina-Sidonia, réussit à prendre Melilla. Mais les Espagnols étaient assiégés dans leurs places fortes, où ils étaient obligés d'importer même l'eau douce, et n'avaient aucun contact avec l'arrière-pays. Par un accord de 1500, ils abandonnèrent l'Ouest du Maroc aux Portugais : la limite était fixée au Peñon de Velez (Badis), forteresse qui, conquise par Pedro Navarro en 1508, fut prise par les Turcs en 1522,

et reprise par les Espagnols en 1564. L'Espagne, trop occupée en Europe même et en Amérique, ne songea pas à s'établir sérieusement en Afrique.

Cependant les coups frappés sur la Berbérie musulmane depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'aux Syrtes avaient un profond réentissement. La réaction islamique du *xvi*^e siècle, provoquée par les agressions portugaises et espagnoles, affecte deux formes différentes : dans le pays de Tunis et d'Alger, c'est la conquête ottomane ; au Maroc, c'est le chérifat.

Les chérifs de l'Oued Dra, fondateurs de la dynastie saadienne, prêchent la guerre sainte contre les chrétiens. En 1516, ils font prisonnier le gouverneur portugais Lope de Barriga ; en 1517, Yahia-ben-Tafouf est assassiné ; en 1541, Santa-Cruz du Cap d'Aguer est prise d'assaut ; le gouverneur se rend, et sa fille, doña Mencia, devient la femme du Chérif de Marrakech ; l'année suivante, les Portugais, découragés et d'ailleurs exclusivement occupés des Indes, évacuent Safi et Azemmour. En 1578 a lieu la tentative du roi Don Sébastian, qui veut reprendre les anciennes traditions, faire la conquête du Rarb et de Fès. Mais ses projets sont réduits à néant par le désastre d'Alcazar ; la bataille, qui se livra au confluent de l'Oued Mkhazen et du Loukkos, est appelée la bataille des Trois-Rois, parce que Don Sébastian y trouva la mort, ainsi que le prétendant qu'il soutenait et le Chérif son adversaire. En 1580, Phillippe II réunit le Portugal à la couronne de Castille. Quand l'union ibérique fut de nouveau rompue et que le duc de Bragance fut proclamé roi de Portugal en 1460, toutes les colonies marocaines ne lui revinrent pas : Arzila était évacuée, Larache avait été occupée par l'Espagne en 1609, Ceuta préféra rester espagnole, Tanger passa peu après aux mains de l'Angleterre. De leurs anciennes conquêtes, les Portugais ne conservèrent que Mazagan.

Sous Moulay-Ismaïl, les chrétiens ne possèdent plus grand chose au Maroc. Les Espagnols se sont, il est vrai, établis au rocher d'Alhucemas (1673) et conservent Ceuta, que Moulay-Ismaïl assiège vingt-sept-ans (1674-1701) sans réussir à s'en emparer. Mais les chrétiens sont chassés de Mamora (Mehdia) en 1681, d'Arzila et de Larache en 1689, enfin de Tanger. Les Anglais occupaient cette dernière ville depuis 1662 ; elle leur était échue par le mariage du roi Charles II avec l'infante Catherine de Bragance. Ils y dépensèrent beaucoup d'argent, y construisirent des fortifications et un môle ; mais, en 1684, le Parlement se lassa de fournir des subsides ; une escadre, commandée par lord Darmouth, détruisit le môle, combla le port et rembarqua la garnison. En compensation, les Anglais occupèrent Gibraltar en 1704.

Au XVIII^e siècle, les misérables établissements portugais et espagnols ne sont conservés que par point d'honneur et aussi pour jouir du bénéfice de la bulle de la croisade ; cette bulle, octroyée par les papes aux fidèles d'Espagne et de Portugal, conférait le privilège de faire usage d'œufs, de lait et de viande pendant le carême à ceux qui avaient combattu les Maures : les rois d'Espagne vendaient la bulle à leurs sujets et en tiraient des revenus considérables, avec lesquels ils gageaient des emprunts. Cependant Mazagan disparut à son tour, et le pavillon portugais cessa de flotter au Maroc. Restent les quatre présides espagnols : Ceuta, Melilla, Peñon de Velez et Alhucemas ; mais, en dehors des murailles de leurs bagnes et de leurs places fortes, les Espagnols, pendant des siècles, n'ont pas gagné un pouce de terrain au Maroc. Ces présides, toujours bloqués et assiégés, loin de leur valoir des droits, sont le témoignage de leur durable impuissance, d'autant plus que tout port occupé par eux peut être considéré comme perdu pour le commerce.

A la fin du XVIII^e siècle, l'Espagne et le Portugal renoncent à conquérir le Maroc et signent avec lui des conventions. Le traité de paix et de commerce du 28 mars 1767, complété par le traité de 1799, a régi les relations de l'Espagne et du Maroc jusqu'à la guerre hispano-marocaine de 1861. Il reconnaît l'existence des présides, mais, dit l'article 19, le sultan ne peut autoriser l'agrandissement de leur territoire, les limites de ces possessions ayant été fixées depuis longtemps d'après l'avis des tolbas et des oulamas ; il sera seulement procédé à une revision des limites et à l'établissement de pyramides de pierres pour les marquer. Le traité reconnaît la liberté de commerce et de séjour pour les chrétiens et stipule la création de consuls qui rendront la justice à leurs nationaux. Le traité du 28 mars 1767 présentait une certaine analogie avec le traité conclu entre la France et le Maroc à la même date ; il était cependant moins explicite que ce dernier relativement aux attributions des consuls ; de plus, il était absolument muet quant à la protection consulaire : aucun de ses articles ne soustrayait à la juridiction locale et aux impôts locaux les sujets du sultan employés par les consuls et les négociants espagnols.

III

Le XVI^e et le XVII^e siècles sont la belle époque de la piraterie, au Maroc comme dans la Régence d'Alger. Cette industrie nationale des musulmans de l'Afrique du Nord était exercée, non par des Marocains, maladroits navigateurs, mais par des Andalous et par des renégats chrétiens de toutes provenances. Les ports de la côte atlantique, Larache, Mamora, Salé, Fedhala, armaient pour la course et y trouvaient de beaux bénéfices. Salé surtout était, avec Tripoli, Tunis et

Piraterie

Alger, un des plus grands centres de piraterie du Maghreb, et les Maures d'Espagne y jouaient le même rôle que les janissaires à Alger ; ils écumaient l'Atlantique depuis les Canaries jusqu'à Brest. « Plus d'un, dit Cervantès, a vu coucher le soleil en Espagne qui le voyait se lever au Maroc. »

Au xviii^e siècle, les sultans, ne pouvant plus prélever le dixième sur les prises des pirates, réduits à l'impuissance, se décidèrent à favoriser le commerce avec l'étranger pour percevoir le même droit de 10 p. 100 ; ils ouvrent même ou fondent des ports. Casablanca a été bâtie en 1770 sur les ruines d'Anfa par Sidi-Mohammed ; en 1795, elle est fermée au commerce par Moulay-Sliman, et les négociants chrétiens qui l'habitent se transportent à Rabat ; mais Moulay-Abderrahman la rouvre dans la première moitié du xix^e siècle. Mogador (Soueïra) fut bâtie par Sidi-Mohammed-ben-Abdallah. Jusqu'au xix^e siècle, les nations chrétiennes payaient toutes tribut au Maroc pour pouvoir y commercer et ce n'est qu'après la bataille d'Isly que furent supprimés les derniers tributs annuels, que payaient encore le Danemark et la Suède et qui leur avaient été imposés en 1768 par Sidi-Mohammed.

Depuis deux siècles et plus, la France avait signé des traités avec le Maroc et entretenu avec lui des relations amicales. Dès le Moyen-Age, comme on l'a vu, des commerçants provençaux étaient établis au Maroc et Marseille avait conclu des arrangements avec les souverains du Maghreb. Mais les premières relations officielles et modernes datent du règne de François I^{er} et de la mission de Pierre de Piton (1533). Les rois de France, à ce moment alliés des Turcs et luttant contre Charles-Quint, ne pouvaient manquer de chercher à nouer des relations avec les États africains. Piton, parti d'Harfleur sur une galéasse, débarqua à Larache ; à Fès, il vit le dernier souverain

mérinide et obtint pour tous les navires français le droit de se ravitailler dans les ports du Maroc ; au retour, trahi par le capitaine de son navire, il échappa à grand'peine aux Portugais et mourut sur les côtes de Galice. En 1577, Henri III nomme consul au Maroc le Marseillais Guillaume Bérard ; des lettres sont échangées à ce sujet entre Henri III et le sultan. La même année, l'Angleterre fait son apparition avec un écuyer de la reine Élisabeth ; en 1585, une Compagnie à charte anglaise est fondée, qui se livre d'ailleurs plutôt à la piraterie qu'au commerce. Puis c'est le tour des Hollandais ; possédant au XVII^e siècle l'empire des mers et la suprématie commerciale, ils étaient en outre tout naturellement rapprochés du Maroc par une commune aversion contre l'Espagne ; aussi dès 1610 signèrent-ils avec le Chérif un traité d'alliance.

Les relations créées avec le Maroc par François I^{er} et Henri III ne furent plus interrompues, et on peut considérer dès cette époque le consulat de France comme définitivement établi. Henri IV, si préoccupé de nouer des alliances contre l'Espagne et de développer le commerce français, n'eut garde de négliger le Maroc à ce double point de vue ; il y envoya le médecin de Lisle (1601), qui, aux termes de ses instructions, devait attester le désir d'Henri IV que l'ancienne amitié et alliance entre la France et le Maroc fût renouvelée.

En 1619 a lieu la mission du chevalier de Razilly, un des meilleurs conseillers et auxiliaires de Richelieu dans ses projets maritimes et commerciaux, un des hommes qui ont fait les tentatives les plus sérieuses pour établir l'influence française au Maroc ; il y joua un rôle analogue à celui que remplissait presque en même temps Sanson Napollon à Alger. Razilly était chargé de négocier non seulement la délivrance des captifs français, mais un véritable traité d'alliance ;

dans sa deuxième mission, en 1624, ses projets s'élargissent encore et il songe à un véritable établissement au Maroc. Dans un mémoire de 1626, il explique au cardinal que l'entreprise est facilement réalisable et qu'elle procurerait de sérieux profits ; on pourrait faire le commerce des toiles, des fers, des draps, de la poudre d'or et des plumes d'autruches ; il propose dans ce but d'occuper l'île de Mogador, naturellement fortifiée : c'est, dit-il, avoir un pied en Afrique pour aller s'étendre plus loin. En 1629, il revient avec sept navires bloquer Salé, la seule ville du Maroc qui armât encore des corsaires ; il était autorisé à occuper l'île de Mogador s'il le jugeait convenable, mais le mauvais temps l'obligea à repartir. Le traité de 1631 assura la liberté du commerce, la tolérance religieuse, l'établissement de consuls français.

Sous Louis XIV, les Marseillais Michel et Roland Fréjus, qui avaient fondé une Compagnie pour l'exploitation du Bastion-de-France et du Cap-Nègre, tentent d'en créer une semblable au Maroc, à côté des établissements purement militaires des Espagnols ; des lettres patentes leur sont accordées en 1665. Roland Fréjus se rend à Taza auprès de Moulay-Rechid, qui le reçoit fort bien, puis, dans un deuxième voyage, il va à Fès demander au sultan la permission d'exporter des blés et de faire la pêche du corail ; il échoue, parce qu'un renégat trouve dans ses papiers un plan de construction d'un fort à Albouzème (Alhucemas).

Moulay-Ismaïl fut toujours très désireux d'entretenir de bons rapports avec Louis XIV, dont les victoires et la puissance exerçaient sur son esprit un grand prestige. En 1680, une escadre de six vaisseaux, commandée par le chevalier de Château-Renaud, avait bloqué Salé et détruit plusieurs corsaires. Moulay-Ismaïl envoya en France le gouverneur de Tétouan, Mehemed-Tumin, chargé d'offrir à

Louis XIV un lion, une lionne, une tigresse et quatre autruches. L'ambassadeur fut reçu en audience royale le 4 janvier 1682, après quoi il négocia avec MM. de Croissy et de Seignelay. De ces négociations sortit le traité de paix de 1682, par lequel le sultan autorisait le rachat des Français captifs moyennant trois cents livres par tête, s'engageait à conserver une stricte neutralité en cas de lutte entre la France et les Barbaresques et enfin garantissait la liberté de la navigation et du trafic à tous nos nationaux, qui devaient être assistés par plusieurs consuls. L'ambassade quitta la France enchantée d'avoir obtenu une paix si avantageuse et d'avoir pu contempler toutes les merveilles de Paris.

M. de Saint-Amand partit quelque temps après pour aller chercher la ratification du traité. Louis XIV envoyait au sultan deux fusils, deux paires de pistolets, deux douzaines de montres, douze pièces de brocart d'or, douze autres de drap d'Angleterre, un porte-lettres brodé d'or, et un canon de six pieds non monté. Saint-Amand devait demander certaines additions au traité, notamment que les bâtiments français ne pussent être visités et que les marchandises embarquées par les étrangers sur ces bâtiments ne fussent pas de bonne prise. Moulay-Ismaïl consentit à tout. Au retour, un indigène ayant tiré un coup de fusil sur un Français, le caïd qui commandait l'escorte décapita trois hommes et dit à M. de Saint-Amand que, si cela pouvait lui être agréable, il couperait immédiatement cinquante autres têtes. A partir de 1684, Seignelay réorganisa les consulats du Levant et de Barbarie, dont il fit une ferme générale qu'il adjugea à la Compagnie de la Méditerranée. Deux consuls furent nommés à Salé et à Tétouan.

Moulay-Ismaïl songeait à compléter le traité de 1682, qui réglait les relations maritimes et commerciales, par une alliance politique contre les Espagnols,

L'ambassade de Pidou de Saint-Olon (1693) échoua ; l'on ne put s'entendre sur la question des captifs marocains qui étaient sur les galères du roi et que la France refusait de rendre. Jusqu'au commencement du XIX^e siècle, toutes les ambassades et tous les traités des nations chrétiennes avec le Maroc ont pour principal objet la rançon des esclaves chrétiens ou leur échange avec les prisonniers musulmans ; c'est aussi le sujet sur lequel il est le plus difficile de s'accorder, les Barbaresques ne pouvant renoncer à la course, qui constituait le plus clair de leurs revenus.

En 1699 eut lieu la célèbre ambassade marocaine d'Abdallah-ben-Aïssa. L'envoyé du sultan visita les principaux monuments de Paris, le Louvre, les Invalides, le Palais du Parlement, la Bibliothèque royale, l'Arsenal, le Val-de-Grâce, l'Observatoire, la manufacture des Gobelins, l'Imprimerie royale. Il assista à des représentations théâtrales et prit part aux fêtes de la Cour. Il eut personnellement beaucoup de succès ; on ne parlait que de sa dignité, de sa générosité, de son esprit. Ses réparties faisaient le tour de la ville et étaient publiées par les gazettes ; lorsqu'on lui demanda pourquoi les hommes dans son pays épousaient plusieurs femmes, « c'est, répondit-il, afin de trouver réunies en plusieurs les qualités que chaque Française possède à elle seule. » Il avait été recherché par les dames de la Cour et avait même ébauché une intrigue avec l'une d'elles. Enfin, ayant rencontré à un bal la princesse de Conti, fille du Roi et de la duchesse de La Vallière, connue d'abord sous le nom de mademoiselle de Blois, le galant Ben-Aïssa déclara qu'il suffisait de la voir pour savoir de qui elle était fille. Moulay-Ismaïl écrivit à Louis XIV pour lui demander la main de cette princesse ; la Cour se divertit pendant quelques jours de cette demande, qui ne fut pas prise au sérieux et donna lieu à quelques vers galants tels que ceux de J.-B. Rousseau :

Votre beauté, grande princesse
 Porte les traits dont elle blesse
 Jusques aux plus sauvages lieux ;
 L'Afrique avec vous capitule,
 Et les conquêtes de vos yeux
 Vont plus loin que celles d'Hercule.

Malgré toutes ces gentillesses, l'ambassade de Ben-Aïssa n'aboutit pas à un traité d'alliance. Louis XIV voulut imposer la paix au Maroc, comme il avait réussi à le faire avec les Barbaresques, par la force. L'attitude hautaine de ses ministres et de sa diplomatie, les menaces et les essais d'intimidation, empêchèrent de tirer parti de l'état d'esprit de Moulay-Ismaïl et de ses dispositions conciliantes. On manqua l'occasion de signer avec le Maroc une paix solide et d'y asseoir pour longtemps la primauté de nos nationaux et de notre commerce.

Malgré l'échec des négociations, l'influence française est prépondérante au Maroc à la fin du xvii^e siècle. Aux pourparlers avait été mêlé le négociant Jourdan, chargé de la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine et qui était en relations commerciales très actives avec l'empire des Chérifs ; il avait essayé notamment de faire lever les prohibitions concernant l'exportation de l'huile et du blé. Ben-Aïssa lui avait fait de nombreuses commandes pour son maître et pour lui-même, en lui recommandant de choisir les articles les plus chers sans se préoccuper du prix. Dans une lettre curieuse, Jourdan essaie de persuader à Ben-Aïssa que les pierres fausses sont plus belles que les véritables.

La France importait au Maroc des draps, des velours, des cotons, des toiles (pour plus de deux cent mille livres par an) ; elle exportait de la cire, de cuirs, des laines, des plumes d'autruches, du cuivre, des dattes, des amandes. Le protecteur du commerce était le sultan, qui percevait un droit de dix pour cent

sur les marchandises à l'entrée et à la sortie. Salé et Tétouan étaient les principaux ports ; venaient ensuite Safi et Sainte-Croix. Moulay-Ismaïl avait songé à faire un grand port à la Mamora, après l'avoir reprise aux Espagnols : « C'est, dit Mouette, le lieu le plus commode de tout le royaume de Fez ; le port est très profond, il peut recevoir des navires chargés du port de trois cents tonneaux. » Les marchandises, une fois débarquées, étaient vendues en gros aux Maures et aux Juifs, qui les envoyaient dans les cinq villes les plus commerçantes de l'intérieur, qui étaient Maroc, Fez, Méquinez, Taroudant et Ilegh. A Meknès existaient de gros négociants de graines, de cuirs et de cires. Les relations du Maroc avec le Soudan et Tombouctou étaient également assez actives.

Au xviii^e siècle, l'influence française décline au profit de l'influence anglaise ; Gibraltar devient un grand entrepôt de marchandises anglaises. L'Angleterre importe des draps, fournit des armes et des munitions, obtient la permission d'exporter des blés ; les Anglais et les Hollandais font presque tout le commerce de Salé, de Safi et de Sainte-Croix. Marseille garde cependant une partie du commerce des laines et il reste quelques Français dans les ports du Maroc, quoique ce ne soient pas toujours des Français de première qualité.

Sous Choiseul, l'influence française se relève, mais sans prédominer autant qu'à la fin du xviii^e siècle. En 1765 a lieu une expédition navale ; à la suite du bombardement de Salé et de Larache, le comte de Breugnon conclut le traité du 28 mai 1767. Cette convention reproduit la plupart des clauses du traité de 1682 relativement au commerce et à la navigation ; elle rappelle la promesse de neutralité en cas de conflit entre la France et les États barbaresques ; les consuls français auront la préséance et le pas sur tous les consuls des autres nations ;

l'article 5 garantit aux Français pour les droits de douane le traitement de la nation la plus favorisée. L'article 11 consacre une innovation notable : les indigènes employés comme interprètes ou courtiers par les consuls et négociants français sont soustraits à la juridiction locale et au paiement des charges personnelles ; on donne à ces protégés le nom de *censaux* (de l'arabe *samsar*). C'est la première fois que le droit de protection à l'égard des sujets marocains est expressément reconnu par une convention.

Le traité de 1767 est le dernier acte diplomatique conclu entre la France et le Maroc sous l'Ancien Régime. Breugnon, en quittant le Maroc, y laissa, comme consul et représentant du roi, Louis Chénier, le père d'André et de M.-J. Chénier, qui avait été longtemps employé à l'ambassade de Constantinople. Celui-ci établit d'abord sa résidence à Safi, puis à Salé ; il vécut en assez bons termes avec le sultan Sidi-Mohammed, bien qu'avec des intermittences causées par les bizarreries de ce prince. Une ambassade de Sidi-Taher-Fennich (1777) vint traiter une fois de plus la question des esclaves, et un curieux mémoire du comte de Grasse, officier de marine, proposa l'occupation de Sainte-Croix (1778).

Malgré ces velléités d'action, la France n'eut jamais au Maroc l'équivalent des Concessions d'Afrique. La paix de 1767 n'eut pas pour le commerce français les résultats qu'on aurait pu en attendre ; l'anarchie, l'élévation des droits, l'interdiction du commerce des blés entravaient les relations. A la fin du XVIII^e siècle, le commerce français avec le Maroc s'élevait aux importations à quatre cent mille livres et oscillait entre six cent mille livres et un million deux cent mille livres aux exportations, qui consistaient principalement en huiles destinées aux savonneries de Marseille.

Le commerce hollandais était plus considérable

Chénier

aux importations que celui de la France et de l'Angleterre ; venaient ensuite les Danois et les Génois ; le commerce espagnol demeurait insignifiant. Salé avait cessé d'être la principale place de commerce, par suite de la fondation de Mogador par le sultan Sidi-Mohammed ; ce souverain favorisait aussi Larache ; Tanger et Tétouan étaient à peu près négligeables.

En 1795, la République française décida de transférer son consulat de Salé à Tanger, afin de mieux surveiller la politique des Anglais et des Espagnols. Un personnage quelque peu mystérieux, qui professait la foi musulmane et se faisait appeler Ali-Bey-el-Abbassi, voyagea au Maroc de 1803 à 1805 ; il était en réalité d'origine espagnole et se nommait Domingo Badia-y-Leblich. Il avait été envoyé au Maroc par Godoy, le prince de la Paix ; sa mission aventureuse se rattache à un projet de mainmise sur l'empire chérifien conçu très à la légère. La bataille de Trafalgar porta un coup sensible à la situation de la France au Maroc. Une ambassade marocaine vint à Saint-Cloud saluer l'empereur Napoléon en 1807, mais une mission confiée peu après au capitaine Burel pour faire sortir le Chérif de sa neutralité bienveillante vis-à-vis des Anglais ne donna pas de résultats.

Ainsi, les relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc, qui remontent dans le lointain Moyen-Age aux négociants provençaux et languedociens, n'ont jamais cessé d'être importantes. Même au point de vue des droits historiques, la France pourrait revendiquer un rang élevé au Maroc. Mais c'est sur des traditions moins archaïques et sur des droits plus immédiats que se fondent ses prétentions sur le Maghreb.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU MAROC DE 1830 A 1900¹

I

Le 14 juin 1830, jour où les Français débarquèrent à Sidi-Ferruch, marque le point de départ d'une ère nouvelle pour l'histoire de l'Afrique septentrionale tout entière. Sur la première pierre posée par la monarchie à ses derniers jours s'est élevé l'édifice de notre empire africain, auquel les régimes politiques qui se sont succédé en France au XIX^e siècle ont tous travaillé ; le développement de cet empire nous a conduits des bords de la Méditerranée aux bouches du Congo et a placé sous notre domination plus du tiers du continent africain. Les guerriers vêtus de rouge qu'annonçaient d'anciennes prédictions et qui sont entrés dans Alger par la Porte-Neuve le 5 juillet 1830 ont paru à Tunis en 1881, à Fès en 1911. Et l'établissement du protectorat français sur le Maroc en 1912 a été l'aboutissement de cette longue série d'efforts, de ce plan colonial poursuivi avec persévérance.

Les ministres de Charles X ne prévoyaient assurément pas les conséquences de leur acte. Ils ne songeaient guère qu'à détruire un nid de pirates et à

1. AUGUSTIN BERNARD, *Les Confins algéro-marocains*, in-8°, Paris, 1911. — GABRIEL DE MORALES, *Datos para la historia de Melilla*, in-8°, Melilla, 1909. — MORDACQ, *La Guerre au Maroc*, in-8°, Paris, 1908. — Bibliographie de la guerre hispano-marocaine de 1859 dans *Archives marocaines*, 1905, t. III, p. 318. — *Livre Jaune sur la conférence de Madrid*.

régler avec la Régence d'Alger une vieille querelle. En tout cas, la monarchie de Juillet était fort peu disposée à se laisser entraîner dans une aventure extérieure. On songea d'abord à l'évacuation, puis à l'occupation restreinte. Mais les hésitations du gouvernement et de l'opinion tournèrent contre les intentions de leurs auteurs et les forcèrent précisément à faire la conquête qu'il voulaient éviter.

Dès 1830, le Maroc est lié à notre conquête algérienne, comme il l'est encore aujourd'hui. Les tentatives de Moulay-Abd-er-Rahman pour s'emparer de Tlemcen amenèrent à Fès en 1832 une mission spéciale de M. de Mornay, porteur d'un ultimatum très net. Lorsque le Maroc fournit à Abd-el-Kader des approvisionnements et des munitions, le comte de la Rue fut envoyé à Meknès pour faire de nouveau au sultan d'énergiques représentations. A la suite de l'agression du 30 mai 1844, des instructions très fermes furent envoyées par Guizot à M. de Nion, consul général à Tanger : « Vous devez, lui disait-il, au reçu de la présente dépêche, écrire immédiatement à l'Empereur pour lui adresser les plus vives représentations contre une attaque qui ne saurait être justifiée, pour demander les satisfactions qui nous sont dues, notamment le rappel des troupes marocaines réunies dans les environs d'Oudjda, et pour le mettre lui-même en mesure de s'expliquer sur ses intentions. Est-ce la paix ou la guerre qu'il veut ? Si, comme le lui conseillent ses véritables intérêts, il tient à vivre en bons rapports avec nous, il doit cesser des armements qui sont une menace pour l'Algérie, respecter la neutralité en retirant son appui à Abd-el-Kader, et donner promptement les ordres les plus sévères pour prévenir le retour de ce qui s'est passé. Si c'est la guerre qu'il veut, nous sommes bien loin de la désirer, nous en aurions même un sincère regret, mais nous ne la craignons pas, et si on nous obligeait à combattre,

on nous trouverait prêts à le faire avec vigueur, avec la confiance que donne le bon droit et de manière à faire repentir les agresseurs. Vous terminerez en répétant que nous n'avons aucune intention de prendre une parcelle du territoire marocain, et que nous ne désirons que de vivre en paix et en bons rapports avec l'Empereur, mais que nous ne souffrirons pas que le Maroc demeure pour Abd-el-Kader un repaire inviolable, d'où partent contre nous des agressions pareilles à celle qui vient d'avoir lieu, et que si l'Empereur ne fait rien de ce qu'il faut pour les empêcher, nous en ferons nous-même une justice éclatante. » Pour appuyer ces réclamations, on envoya en croisière sur les côtes du Maroc trois vaisseaux, deux frégates et quelques corvettes à vapeur. Le prince de Joinville fut placé à la tête de cette division ; sa mission, telle qu'elle était tracée par le ministre de la marine, avait un caractère relativement pacifique. Au cas seulement où la guerre serait déclarée, il pourrait employer les moyens coercitifs, et, par exemple, bombarder Mogador.

Pendant qu'à Paris on prenait les mesures commandées par la situation, le maréchal Bugeaud débarqua le 5 juin à Mers-el-Kebir. Avant d'entreprendre une campagne, il essaya d'engager les pourparlers avec les autorités marocaines ; il fut convenu qu'une conférence aurait lieu entre un officier français et le caïd d'Oudjda près du marabout de Sidi-Mohammed-el-Oussini. Le 15 juin, le général Bedeau et le caïd marocain El-Guennaoui se rencontrèrent au lieu fixé : derrière eux se trouvaient face à face les troupes françaises sous les ordres de La Moricière et les troupes marocaines sous les ordres de Si-el-Arbi-el-Kebili. La conférence s'ouvrit après l'échange des saluts habituels et se continua au milieu d'un tumulte affreux ; elle fut brusquement rompue par El-Guennaoui, parce que le général Bedeau refusait

d'admettre la Tafna comme frontière entre l'Algérie et le Maroc. Comme les troupes françaises se retiraient vers Lalla-Marnia, elles furent poursuivies par les cavaliers, qui tirèrent sur l'arrière-garde. A ce moment, Bugeaud, entendant la fusillade, arriva avec quelques bataillons et fit prendre l'offensive à nos soldats. Surpris de ce mouvement, les Marocains essayèrent de s'enfuir, mais ils furent vivement chargés par le colonel Yusuf et subirent des pertes sérieuses.

Cette nouvelle agression démontrait que, malgré tous les efforts de notre diplomatie, l'espoir d'une solution pacifique devait être abandonné. Nous ne pouvions plus compter même sur le sultan Abd-er-Rahman, qui, subissant des influences diverses, tantôt était disposé à reconnaître ses torts et tantôt se montrait plein d'arrogance. Il ne nous restait plus qu'à agir par la force. Le 6 août, le prince de Joinville ouvrit le feu contre Tanger, dont il détruisit les fortifications. Du reste, la ville elle-même fut ménagée; quatre ou cinq obus seulement atteignirent le quartier des consuls. A la frontière, le maréchal Bugeaud, qui avait occupé Oudjda le 19 juin, résolut d'attaquer le camp marocain situé entre Oudjda et la rive droite de l'Oued Isly ou Bou-Naïm, affluent de la Mouilah. L'armée française comprenait 8.500 fantassins, 1.400 cavaliers, 400 irréguliers, et 16 canons. La masse énorme de la cavalerie marocaine n'effraya nullement Bugeaud, car, dit-il, passé un certain chiffre comme quatre ou cinq mille, plus elle est nombreuse, moins elle a de puissance. Dans la matinée du 14 août, les troupes françaises passèrent l'Isly et remontèrent la rive gauche; elles étaient formées en losange irrégulier, la fameuse « tête de porc » de Bugeaud, la cavalerie encadrée par l'infanterie. Lorsqu'elles furent arrivées à la hauteur des tentes marocaines, elles franchirent de nouveau la rive à

gué et attaquèrent l'ennemi avec impétuosité ; la victoire, qui fut complète, nous coûta peu de monde : 27 tués et 96 blessés ; l'ennemi avait perdu 11 pièces de canon, 16 drapeaux, 800 hommes, et s'enfuit dans la direction de Taza. Le lendemain du jour où était livrée la bataille d'Isly, le prince de Joinville bombardarda Mogador, s'empara de l'îlot situé à l'entrée du port et y installa une garnison de 500 hommes.

Bugeaud, dès cette époque, aurait voulu marcher sur Fès : « On peut y aller, écrivait-il à Joinville, avec 20.000 hommes d'infanterie, 3 régiments de cavalerie d'Afrique, une vingtaine de bouches à feu bien approvisionnées et des moyens suffisants pour transporter des vivres pour un mois. » Des considérations de politique générale et européenne empêchèrent de mettre ce projet à exécution.

La nouvelle de nos succès fut très mal accueillie à Londres. Le premier ministre, sir Robert Peel, manifesta beaucoup d'inquiétude ; il craignait que la France ne conservât une partie du territoire marocain. Vainement lord Aberdeen s'efforçait de le rassurer ; il ne voulait rien entendre. Pour mettre fin à ses appréhensions, qu'une lettre explicative de Guizot n'avait pu calmer, le gouvernement français prit le parti de conclure la paix le plus promptement possible. MM. de Nion et de Glücksberg, qui se trouvaient à Cadix, furent délégués pour suivre les négociations de concert avec le prince de Joinville. Le 19 septembre 1844, Sidi-Bou-Selam, gouverneur des provinces septentrionales de l'empire, dûment autorisé par le sultan, se déclara prêt à signer le traité de paix sans retard et à souscrire à toutes les clauses qui lui étaient proposées.

La convention signée à Tanger n'était guère que la reproduction de l'ultimatum. L'Empereur du Maroc promettait de licencier les troupes marocaines réunies près de la frontière algérienne, d'infliger un

châtiment exemplaire aux chefs coupables d'agression envers les Français et de ne prêter aucun appui aux ennemis de la France. El-Hadj-Abd-el-Kader, mis hors la loi, devait être poursuivi à main armée par les Français sur le territoire de l'Algérie et par les Marocains sur leur propre territoire. S'il venait à tomber au pouvoir des troupes françaises, il devait être traité avec égards, et, s'il venait à tomber aux mains des troupes marocaines, il devait être interné dans une ville du littoral occidental de l'empire. Les deux gouvernements s'engageaient à procéder le plus promptement possible à la délimitation de leurs frontières respectives et à la conclusion d'un traité général, nos troupes devant évacuer l'île de Mogador et la ville d'Oudjda dès que le sultan aurait exécuté ses engagements. En somme, par ce traité, la France n'obtenait pas les réparations qu'elle était en droit d'exiger ; elle ne recevait même aucune indemnité pour les frais de la guerre. Aussi reprocha-t-on au ministère d'avoir sacrifié les intérêts du pays aux susceptibilités britanniques. A la Chambre des députés, l'opposition se fit l'interprète de ces critiques, et Guizot fut obligé de prendre la parole pour justifier la conduite du gouvernement.

La convention du 18 mars 1845, conclue en exécution du traité de Tanger et connue sous le nom de convention de Lalla-Marnia, s'inspire des mêmes principes. Le plénipotentiaire français, le comte de la Rue, conformément aux instructions de Guizot, réclama seulement la frontière des Turcs, frontière incertaine qui avançait suivant les hasards de la fortune ou des combats. La frontière est divisée en trois sections : une ligne est tirée de l'Oued Kiss au Teniet-es-Sassi, c'est-à-dire dans le Tell sur une profondeur de 100 kilomètres environ à partir de la mer ; au delà du Teniet-es-Sassi, on se contente d'indiquer quels sont les tribus et les ksours attribués soit à la

France, soit au Maroc ; au Sud de la région des ksours, le traité déclare que, comme le pays est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, toute délimitation serait superflue. Nous tenions avant tout à obtenir la reconnaissance de notre souveraineté sur les musulmans algériens et le désaveu d'Abd-el-Kader. Tous les points litigieux furent réglés à notre désavantage ; Oudjda notamment fut reconnue au Maroc, et la frontière de l'Algérie fixée au Kiss et non à la Moulouya. La rédaction du traité trahit, comme l'écrivait La Moricière, une ignorance absolue des hommes et des choses. Cependant il faut bien reconnaître que la plupart des inconvénients que l'on a reprochés au traité de 1845 tiennent au voisinage d'un pays barbare où aucune autorité n'est respectée ; d'un pays musulman où on fait une bonne action en pillant le chrétien et où l'on ne peut jamais considérer son établissement que comme un mal provisoire ; d'un pays de nomades enfin, qui se déplacent pour chercher des pâturages et aussi en quête d'occasions de rapines.

Depuis 1845, il ne s'est pas passé d'année sans que quelque agitation, quelque pillage soit venu troubler l'Oranie et lui coûter des vies d'hommes et des pertes matérielles. Cet état de choses n'est pas imputable au traité de 1845 ; en nous conférant le droit de suite avec ses avantages et ses conséquences, cette convention nous fournissait le seul remède possible à l'insécurité chronique du Blad-Siba. Nous avons usé de ce droit jusqu'en 1870, et, lorsque les troubles prenaient un caractère particulièrement grave, nous sommes intervenus à diverses reprises tant au Sud du Teniet-es-Sassi qu'au Nord de ce point. En prenant en mains la police des confins, aussi bien sur le territoire marocain que chez nous, nous réduisions autant que possible les risques et les frais. L'action du gouvernement chérifien n'existant

pas dans cette région, il était inutile de compter sur lui pour assurer la sécurité de nos sujets sur son territoire ou pour empêcher des gens qui ne lui avaient jamais obéi de pénétrer dans la zone reconnue à la France. Le sultan ne nous contesta jamais ce droit. En fait, nos troupes opérèrent d'une manière constante aussi avant qu'elles le jugèrent à propos dans le soi-disant territoire marocain, ou, pour mieux dire, dans les pays indépendants qui séparaient l'Algérie du Blad-el-Makhzen.

En 1859, à la suite d'une violation de territoire par les Beni-Snassen, une véritable expédition fut organisée sous le commandement du général de Martimprey. Notre consul à Tanger avait déclaré au représentant du sultan « qu'il ne nous restait d'autre parti que de nous faire justice nous-mêmes en allant frapper les tribus que son gouvernement était impuissant à contenir, et ce dernier avait donné à entendre que ce ne serait jamais cela qui nous brouillerait avec son maître ». Le combat d'Aïn-Taforalt, que nous livrèrent le 27 octobre les montagnards commandés par El-Hadj-Mimoun, nous rendit maîtres de la région, et, dès le 29, les Beni-Snassen faisaient leur soumission.

Le ministre de la guerre, maréchal Randon, avait prescrit au général de Martimprey de profiter de sa présence dans l'Ouest algérien pour se rendre compte s'il ne serait pas avantageux pour la France au point de vue militaire d'étendre ses possessions jusque sur les rives de la Moulouya ; le général répondit négativement. Cependant les circonstances étaient singulièrement favorables pour occuper les régions que nos troupes venaient de parcourir ; le sultan Abd-er-Rahman venait de mourir et avait été remplacé par Sidi-Mohammed, qui était aux prises avec des difficultés intérieures et extérieures. L'Espagne venait en effet de déclarer la guerre au Maroc.

II

L'Espagne avait occupé en 1848 les îles Zaffarines, où le gouvernement français s'était laissé devancer ; ces îlots rocheux, sans valeur économique, complétaient la défense de Melilla et assuraient à l'Espagne une position militaire de premier ordre en face de la vallée de la Moulouya. Un essai des Espagnols pour occuper l'îlot de Peregil fut empêché par l'Angleterre. Cependant les attaques contre les Présides ne cessaient pas, et, en 1859, celles des Djebala contre Ceuta avaient pris un caractère d'une gravité particulière ; le sultan répondait évasivement aux demandes de réparations et de garanties. Les journaux anglais annonçaient une alliance hispano-française en vue du démembrement du Maroc. L'Angleterre s'inquiéta, et le cabinet de Madrid, pour la rassurer, envoya une circulaire par laquelle il s'engageait à n'occuper d'une manière permanente aucun point dont la possession pût procurer à l'Espagne une supériorité dangereuse pour la libre navigation de la Méditerranée.

L'expédition de 1859-1860, dite de Tétouan, suscita en Espagne un grand enthousiasme. Une armée de 50.000 hommes fut placée sous le commandement du général O'Donnell. L'armée marocaine comptait 15.000 fantassins et 10.000 cavaliers ; elle avait été quelque peu réorganisée après la bataille d'Isly et pourvue de fusils rayés fournis par les Anglais, mais demeurait néanmoins un instrument peu utilisable. Les Espagnols, après avoir livré quelques combats défensifs aux environs de Ceuta, se mirent en marche sur Tétouan, qui n'est situé qu'à 35 kilomètres du préside ; après la victoire du général Prim à Castillejos, ils s'emparèrent de Tétouan, événement qui impressionna vivement le monde musulman ; ils marchaient sur Tanger lorsqu'ils furent arrêtés par un armistice

et par les préliminaires de paix signés à l'Oued-Ras. Le traité de paix définitif fut conclu à Tétouan le 28 avril 1860 ; l'Espagne obtenait une indemnité de guerre de 100 millions, une extension du territoire de Ceuta, la concession d'un territoire à Santa-Cruz-la-Pequeña, l'établissement de missionnaires espagnols à Fès. C'était peu, après de tels efforts et une campagne victorieuse ; la déception fut générale. C'était encore l'action diplomatique de l'Angleterre qui avait arrêté l'armée espagnole à quelques kilomètres de Tanger, de même qu'elle avait arrêté les troupes françaises après Isly.

L'Espagne évacua Tétouan ; l'indemnité de guerre fut payée grâce à un emprunt de 426.000 livres conclu à Londres et gagé sur les douanes ; une délimitation nouvelle des Présides fut effectuée. Les stipulations concernant Santa-Cruz demeurèrent longtemps sans effet ; c'est seulement en 1878 qu'une commission mixte fut constituée par les deux gouvernements à l'effet de désigner un emplacement conforme aux stipulations du traité de 1860 ; leur choix se fixa arbitrairement sur un petit havre situé à 30 kilomètres au Nord-Est de l'embouchure de l'Oued-Noun, la crique d'Ifni, qui n'est pas la véritable Santa-Cruz. Le sultan ratifia la cession en 1883, mais l'Espagne ne prit pas encore possession de ce territoire.

En 1861, un important arrangement commercial fut conclu entre l'Espagne et le Maroc. Cet arrangement contenait la clause de la nation la plus favorisée ; il développait le régime de la protection, accordait aux Espagnols la faculté d'acquérir des propriétés au Maroc, autorisait l'établissement de Franciscains espagnols, auxquels le monopole de la mission était concédé.

Malgré les actes d'hostilité que commettaient sans cesse les tribus du Rif et d'Oudjda, le ministre de France au Maroc, M. d'Aquin, restait en bons termes

avec la cour de Fès ; cela lui permit de conclure la convention du 19 août 1863, qui réglementait l'exercice du droit de protection et maintenait les privilèges des censeurs ou courtiers indigènes employés par nos négociants. Le nombre des courtiers indigènes jouissant de la protection était limité à deux par maison de commerce ; par exception, les maisons de commerce qui avaient des comptoirs dans différents ports pouvaient avoir des courtiers attachés à chacun de ces comptoirs. La protection française ne s'appliquait pas aux indigènes employés par des Français à des exploitations rurales ; cependant les cultivateurs, gardiens de troupeaux ou autres paysans indigènes au service des Français ne pouvaient être l'objet de poursuites judiciaires sans que l'autorité consulaire en fût immédiatement informée.

Une convention internationale fut signée en 1865 par la plupart des puissances européennes en vue de l'administration et de l'entretien du phare du cap Spartel.

A la frontière algéro-marocaine, les troubles demeuraient à l'état permanent. Dans le Sud, la longue insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh vint, à partir de 1864, entraver notre action. Sa durée ne s'explique que par l'appui que les insurgés trouvaient chez les tribus du Zegdou : Douï-Menia, Ouled-Djerir et Beni-Guil. Le sultan, qui tenait surtout à éviter un nouvel Isly, se réfugiait derrière son impuissance et arguait de la faculté que nous octroyait le traité de 1845 de venger nous-mêmes nos injures. C'est ce qui amena l'expédition de Wimpfen en 1870. Cette expédition conduisit nos troupes jusque dans la région du Guir, où les Roumis n'avaient pas paru depuis le général romain Suetonius Paulinus. Une sorte de convention fut signée à Oran avec les chefs des Douï-Menia, par laquelle ceux-ci s'engageaient, au nom de leur djemaâs, à ne plus prendre les armes contre les

tribus soumises aux Français et à interdire l'accès de leur territoire aux Ouled-Sidi-Cheikh dissidents. L'expédition de Wimpfen eut dans tout le Sud-Ouest un grand retentissement et produisit les plus heureux effets. Si l'insurrection algérienne de 1871 passa inaperçue en Oranie, si pas un douar ne fit défection, c'est grâce à l'effet moral qu'avait produit cette pointe poussée par nos troupes jusqu'aux portes du Tafilett.

La guerre de 1870 eut son contre-coup au Maroc comme partout où existaient des intérêts français. Le gouvernement chérifien sembla vouloir contester même le droit de protection qui nous était reconnu par le traité de 1767 et par la convention de 1863. A l'instigation de l'Angleterre et de l'Espagne, Si-Mohammed-Bargach, ministre des Affaires étrangères, du sultan, réclama une réglementation plus restrictive de ce droit. Ses propositions, critiquées par notre gouvernement, furent soumises aux représentants des diverses puissances dans une conférence tenue à Tanger en 1879 ; quelques-unes furent acceptées d'une façon unanime, tandis que d'autres furent réservées par un examen ultérieur.

En 1880, le cabinet de Madrid, de concert avec le cabinet de Londres, manifesta l'intention de réunir à Madrid les délégués des diverses puissances pour arriver au règlement de la question des protections accordées aux sujets marocains. Le gouvernement français donna son adhésion et la conférence se réunit à Madrid le 15 mai. La France y était représentée par l'amiral Jaurès, ambassadeur de la République française à Madrid, auquel des instructions furent envoyées par M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères : « La protection que les puissances européennes accordent à certains indigènes dans l'empire chérifien, était-il dit dans ces instructions, repose sur un système de droit conventionnel qui est traditionnellement

admis comme pouvant seul assurer aux étrangers en pays musulman les moyens nécessaires pour entrer en rapports avec les populations locales. Nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître qu'une application abusive de ce système a pu exciter quelquefois de justes susceptibilités chez le souverain territorial, à la juridiction de qui un nombre excessif d'individus se trouvait soustrait. Les puissances ont multiplié outre mesure et sans l'excuse de motifs légitimes le nombre de leurs protégés ; il en résulte dans la pratique des récriminations et des conflits, qui ont amené un état de malaise incontestable. La France, pour sa part, n'a jamais suivi au Maroc une ligne de conduite pouvant donner prise à de semblables objections. Ses droits sont fondés sur l'article 11 du traité solennel conclu en 1767. L'application du principe posé dans cet article a été, le 19 août 1863, l'objet d'un règlement. Nous admettons d'ailleurs que nos protégés soient, en tant que propriétaires, soumis au paiement des taxes agricoles ; mais, en retour de notre consentement à ces impositions, nous demandons au Maroc la reconnaissance formelle du droit de posséder pour les étrangers. Il y a une corrélation évidente entre ces deux idées, et, si notre réclamation devait être repoussée, nous nous verrions obligés de nous en tenir aux termes de la convention de 1863 en ce qui concerne l'exemption de toute taxe pour nos protégés. »

De longs et vifs débats eurent lieu à la conférence de Madrid sur cette question des censaux et de la protection irrégulière. L'amiral Jaurès fut énergiquement appuyé par le plénipotentiaire de l'Allemagne, qui avait reçu pour instructions de régler sa conduite sur celle du plénipotentiaire français, « parce que, disait le prince de Bismarck, l'Allemagne n'a pas d'intérêts au Maroc. »

Finalement, grâce à quelques concessions, les

plénipotentiaires adoptèrent un projet en 18 articles qui devint la convention du 3 juillet 1880. Cette convention réglementait non seulement la protection diplomatique et consulaire, mais encore l'acquisition de la propriété immobilière, le paiement des impôts agricoles, la médiation des employés des légations et consulats, la naturalisation étrangère des sujets marocains. La convention reconnaissait à tous les États représentés à la conférence le droit au traitement de la nation la plus favorisée en matière de protection.

La conférence de Madrid avait admis pour la première fois l'État marocain dans un congrès européen et l'avait fait entrer pour ainsi dire dans le concert des nations. C'est l'Espagne qui provoqua la conférence et c'est la France qui en fit les frais ; l'Allemagne, jouant de nos défiances à l'égard de l'Angleterre, fit jeter par nos propres diplomates les premiers fondements de l'internationalisation du Maroc, qui nous fut si nuisible par la suite. La France perdit la situation privilégiée qu'elle avait eue jusqu'alors dans l'empire chérifien, et c'est à sa demande même que l'article 17 de la convention de Madrid étendit le bénéfice de l'égalité en matière de protection à toutes les nations représentées à la conférence.

Dans les confins algéro-marocains, repliés en quelque sorte sur nous-mêmes après 1870, défiant à l'excès de tout ce qui pourrait entraîner des complications, nous renonçons au droit de suite et nous préférons porter des revendications pécuniaires à Fès par voie diplomatique, méthode déplorable dont les inconvénients sont multiples : nous n'obtenions que rarement satisfaction, nous indisposions le Makhzen contre nous, enfin nous l'incitions à intervenir plus activement dans la zone des confins. C'est sur nos instances que Moulay-el-Hassan vint à Oudjda en 1876, et c'est sur notre invitation qu'il nomma un représentant à Figuières en 1883. La politique makhzé-

nienne dans les confins fut, pendant cette période, aussi ingénieuse et adroite que la nôtre l'était peu. Le sultan se gardait bien de soumettre entièrement ces régions éloignées du centre, sans réel intérêt pour lui ; son impuissance se doublait de mauvaise volonté. L'insécurité et l'agitation de ce Blad-Siba lui était précieuse pour éviter la prise de contact avec les Roumis, qu'il cherchait à éviter ou à retarder le plus possible. Néanmoins, la présence de deux fonctionnaires chérifiens de pure parade à Oudjda et à Figuig suffisait pour poser une limite à notre extension, et les tribus étaient invitées à se réclamer de Fès dans leurs difficultés avec nous. Le voisinage, au lieu d'être pour nous l'occasion d'une collaboration féconde, qui fit apprécier au Makhzen les services que nous pouvions lui rendre, était une source de difficultés et de réclamations incessantes qui l'aigrissait contre nous. L'insurrection de Bou-Amama en 1881 montra le résultat de la politique effacée et timide suivie depuis la guerre franco-allemande et de l'anarchie qui régnait dans notre politique indigène en Algérie. Lorsque M. Jules Cambon réagit contre la politique négative de ses prédécesseurs, la situation générale était changée et la question marocaine était en partie internationalisée par la conférence de Madrid. Nous avions laissé passer l'heure où nous aurions pu sans difficulté progresser au point de vue politique et économique dans le vaste pays sans maître qui confinait à nos possessions. Cependant, c'est à la France et au gouverneur de l'Algérie que le sultan s'adressa en 1880 pour avoir un officier d'artillerie chargé d'apprendre aux Marocains la manœuvre du canon : ce fut l'origine de la Mission militaire française, dont on ne sut malheureusement pas tirer tout le parti possible. A Tanger et à Fès, M. Ordega, ministre de France depuis 1881, défendait nos droits et relevait notre influence ; son passage était marqué par

un important succès : le protectorat français accordé aux chérifs d'Ouezzan. De son côté, l'Allemagne, qui, à la conférence de Madrid, déclarait, par l'organe de M. de Bismarck, n'avoir pas d'intérêts au Maroc, commençait à travailler dans ce pays. Le docteur Jannasch, président du *Centralverein für Handelsgeographie* et directeur de la *Deutsche Exportbank*, fondait la ligne de navigation directe *Allas* entre Hambourg et le Maroc. Peu après, le comte de Tattenbach signait le traité de commerce de 1890, le plus complet de ceux conclus par le Makhzen, qui fixait à 10 p. 100 *ad valorem* les droits d'importation, établissait des droits de sortie, autorisait l'exportation des céréales et devenait la base du tarif général marocain.

Quant à l'Angleterre, elle tenta à diverses reprises d'établir son protectorat sur l'empire chérifien ; en 1892, notamment, un projet dans ce sens fut élaboré par sir Evan Smith ; mais Moulay-el-Hassan se refusa toujours à entrer dans cette voie. Pour l'Espagne, la guerre de Melilla (1893), occasionnée par la construction d'un fort près de marabout de Sidi-Ouriach, nécessita l'envoi de 25.000 hommes, commandés par le maréchal Martinez Campos ; elle se termina par les conventions de 1894 et de 1895, qui ne conféraient à cette puissance que de médiocres avantages ; malgré un effort militaire considérable, elle dut se contenter d'une indemnité et d'une insignifiante rectification de frontière autour des Présides.

En somme, durant tout le XIX^e siècle, c'est l'influence de Londres qui a dominé dans les conseils du sultan, Le prestige maritime de l'Angleterre, l'habileté de sa politique, la crainte de l'Algérie française depuis 1830, maintiennent et fortifient cette influence. C'est l'Angleterre qui a arrêté la France en 1844, l'Espagne en 1860. Les Marocains le savent, mais leur reconnais-

sance ne va pas jusqu'à laisser l'Angleterre imposer elle-même son protectorat, comme elle l'a plusieurs fois essayé. Ainsi se perpétue le *statu quo*, ainsi se maintient le vieux Maroc barbare, vivant anachronisme à la fin du XIX^e siècle, plus fermé presque à l'influence européenne qu'il ne l'était au XVIII^e siècle ou à l'époque des Almohades.

CHAPITRE III

LA CRISE MAROCAINE (1900-1906)¹

I

En 1900 s'ouvre la crise marocaine, qui, après de nombreuses et parfois émouvantes péripéties, devait aboutir en 1912 à l'établissement du protectorat français sur l'empire chérifien. Tandis que la politique d'Abd-el-Aziz provoquait une crise intérieure qui détraquait la vieille machine vermoulue du Makhzen, l'occupation des oasis du Touat marquait, au point de vue extérieur, le début d'une période nouvelle.

Depuis 1830 jusque vers 1898, on peut dire que la situation de la France vis-à-vis du Maroc n'avait guère changé ; si elle ne s'était pas désintéressée du Maghreb extrême, la France n'avait à peu près rien fait pour y exercer une influence politique prépondérante. A la frontière algérienne, la situation demeurerait sensiblement la même qu'en 1845, malgré des expéditions comme celles de Martimprey et de Wimpfen. Par un trait assez frappant de notre caractère national,

1. EUG. AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui*, in-8°, Paris, 1904. — VICTOR BÉRARD, *L'Affaire marocaine*, in-18, Paris, 1906. — ANDRÉ TARDIEU, *La Conférence d'Algésiras*, in-8°, Paris, F. Alcan, 1907. — ID., *Cinq Ans de politique marocaine (Revue politique et parlementaire, 10 nov. 1908)*. — *Livres Jaunes sur les Affaires du Maroc*. — ROUARD DE CARD, *Documents diplomatiques pour servir à l'histoire de la question marocaine*, in-8°, Paris, 1911. — ID., *Traités et accords concernant le protectorat de la France au Maroc*, in-8°, 1914. — G. SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, *Les origines du Maroc français*, Paris, 1930. — *Bulletin de l'Afrique française et du Comité du Maroc*.

nous mettons désormais autant de hâte à résoudre la question du Maroc que nous en avons mis peu dans les soixante années précédentes. L'inertie antérieure fait place à une précipitation fébrile.

Le 5 novembre 1881, Jules Ferry, exposant à la Chambre sa politique tunisienne disait : « La question tunisienne est aussi vieille que la question algérienne. Elle est en contemporaine. Un bon Français peut-il supporter la pensée de laisser à d'autres qu'à une puissance faible, amie ou soumise, la possession d'un territoire qui est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison ? » La nécessité qui s'était imposée à la clairvoyance du grand homme d'État devait fatalement inspirer notre politique le jour où, après la question algérienne, après la question tunisienne, se poserait la question marocaine.

La France ne pouvait pas se désintéresser du Maroc et il ne dépendait pas d'elle de n'avoir pas de politique marocaine. L'islam, partagé entre des gouvernements différents, constitue une nationalité unique ; un musulman est citoyen de tout pays musulman où il se trouve et bénéficie d'une solidarité dont l'équivalent n'existe pas parmi les nations chrétiennes. Nulle part cette solidarité n'est plus visible et plus étroite qu'entre l'Algérie et le Maroc ; entre ces deux pays, religion, langue, mœurs, organisation familiale, tout est commun. En vain essaierait-on d'esquisser des limites comme on l'a fait en 1845 : « Les musulmans, a dit M. Jules Cambon, ont en ces matières des habitudes d'esprit qui échappent entièrement aux Européens. C'est dans le Coran, qui ne parle point de patrie, qu'est pour eux renfermée toute la loi. Le reste n'est qu'accident. » Dans ces conditions, tout trouble au Maroc a son contre-coup en Algérie. De là vient notre intérêt tout spécial à veiller à la tranquillité de l'empire chérifien ; cet intérêt se mesure au préjudice que nous nous infligerions en renonçant à le sauvegarder.

Ce n'est pas du tout un insatiable appétit de conquête qui nous a poussés à assurer au Maroc notre prépondérance politique : c'est une nécessité inéluctable. On ne peut contester l'intérêt primordial qu'a pour nous la question marocaine sans mettre en question du même coup l'utilité, l'avenir et l'existence même de nos possessions de l'Afrique du Nord. Il ne s'agit pas ici d'un de ces territoires plus ou moins riches, plus ou moins désirables, au sujet desquels les transactions et les partages sont possibles. Les énormes sacrifices que nous avons faits en Algérie et en Tunisie depuis trois quarts de siècle pouvaient se trouver annulés, si la solution n'était pas conforme à nos intérêts et à nos droits. Si le Maroc était tombé aux mains d'une autre puissance, notre situation dans la Méditerranée occidentale s'effondrait. Qu'on suppose le Maroc ou une partie du Maroc administré par une puissance qui, consciemment ou inconsciemment, agiterait la masse musulmane et berbère, l'Algérie s'en trouverait très sérieusement compromise.

Si l'on aperçoit très bien la nécessité pour la France d'avoir une politique marocaine, on ne pouvait manquer, d'autre part, d'être frappé des graves difficultés qu'il y aurait pour elle à résoudre cette question à son profit. En France, le parti socialiste faisait à la question marocaine le reproche qu'il adresse à toutes les entreprises coloniales, d'être des aventures capitalistes et militaristes, de nature à détourner le pays des réformes sociales. D'autre part, beaucoup de bons esprits pensaient que l'établissement de l'ordre et de la sécurité au Maroc ne pouvaient être obtenus sans un sérieux effort militaire, sur l'importance duquel les opinions différaient d'ailleurs, et que cet effort militaire, nullement disproportionné pour une puissance comme la France si elle avait eu les mains libres en Europe, risquait de désorganiser notre mobilisation et d'affaiblir nos forces sur le continent au moment où

nous aurions pu en avoir besoin ; or, c'est en Europe que se gagnent et se perdent les colonies. Même au point de vue purement colonial, on pouvait soutenir que, amplement pourvus en Algérie et en Tunisie, nous risquions, en nous étendant outre mesure et étant donnée notre faible natalité, de nous affaiblir et de dépasser la mesure de notre capacité, comme cela s'est produit jadis pour l'empire colonial espagnol et portugais. Enfin, et c'était l'objection de beaucoup la plus grave, il semblait bien que la question du Maroc ne pouvait se résoudre sans de graves complications européennes et que le consentement de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne notamment à notre établissement au Maroc serait certainement difficile, peut-être même impossible à obtenir.

Il serait vain de vouloir trouver une parfaite unité d'action dans les événements qui nous ont peu à peu acheminés vers le protectorat. Ce sont surtout les forces géographiques et historiques qui ont travaillé pour nous. Quant à notre politique extérieure, elle a eu le mérite de comprendre toute l'importance qu'avait pour nous la question marocaine, mais ce n'est pas sans à-coups, sans contradictions même, qu'elle a travaillé à la résoudre.

II

L'origine de la crise doit être cherchée dans l'occupation par la France des oasis du Touat. De l'absence de toute délimitation au Sud du pays des Ksour résultait, en vertu du traité de 1845, notre droit absolu à occuper les oasis du Tidikelt, du Touat et du Gourara, droit affirmé par nous à plusieurs reprises. Nous avons effectué cette occupation en 1900 et 1901 et nous fûmes bientôt amenés à utiliser la ligne de communication naturelle de la Zousfana et de la

Saoura pour rattacher les oasis à la région du Sud-Oranais. Cependant nos attermolements au sujet du Touat avaient attiré l'attention du Maroc sur cette région, et, à la suite de notre établissement dans les oasis, nos rapports avec le sultan s'étaient passablement tendus. On avait pu saisir la trace des intrigues de certains agents chérifiens dans les agressions de Sahela-Metarfa et de Timmimoun. Sur ces entrefaites survint le meurtre d'un colon oranais, M. Pouzet, assassiné sans provocation par le caïd des Kibdana, alors qu'il livrait des marchandises achetées par des Rifains (3 avril 1901). Les circonstances dans lesquelles ce meurtre avait été commis appelaient une réparation ; M. Révoil adressa au Makhzen un ultimatum appuyé par la présence à Tanger de deux navires de guerre. Le Maroc effrayé consentit immédiatement à satisfaire toutes les demandes du ministre ; on se borna d'ailleurs à exiger, outre une indemnité convenable pour la famille Pouzet, l'envoi à Paris d'une ambassade solennelle avec mission d'y régler les questions pendantes au mieux des intérêts réciproques des deux États et sur les bases du traité de 1845. On ne manqua pas en même temps de faire savoir au sultan que nous étions animés au fond des intentions les plus conciliantes et de l'esprit le plus amical.

Le protocole du 20 juillet 1901 et les accords des 20 avril et 7 mai 1902, tout en laissant subsister le traité de 1845, déterminèrent le sens et la portée des principales clauses. L'accord était destiné, suivant les termes mêmes du préambule, à « consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et à développer leurs bons rapports réciproques, en prenant pour base le respect de l'intégrité de l'empire chérifien d'une part, et, d'autre part, l'amélioration de la situation de voisinage immédiat qui existe entre eux par tous les arrangements particuliers que nécessite le dit voisinage ». Il y a cependant entre

l'acte de 1901 et celui de 1902 quelques différences : le premier s'inspire plutôt d'une politique de zones d'influence, tandis que le deuxième fait nettement prévaloir la politique d'association. L'objet essentiel du premier protocole est de placer sous notre suzeraineté les Ouled-Djerir et les Douï-Menia. Les accords de 1902 organisent la collaboration de la France et du Makhzen dans les régions frontières en ce qui concerne la police, le commerce et les douanes ; une triple ligne de marchés, français, mixtes et marocains, devait être créée entre le Maroc et l'Algérie ; le gouvernement français s'engageait à verser chaque année au Makhzen une somme représentant les droits de douane afférents aux marchandises introduites du Maroc en Algérie entre le Teniet-Sassi et Figuig. Les accords stipulaient d'une façon générale que le gouvernement français prêterait son appui au gouvernement marocain pour consolider son autorité makhzénienne dans la zone des confins.

La France pratiqua la politique des accords dans l'esprit le plus large et le plus conciliant. Elle secourut le sultan contre le Rogui, lui donna l'appui de ses arsenaux, de ses officiers et même de ses postes de la frontière. Mais le Makhzen refusait de collaborer avec nous au rétablissement de la paix et de la sécurité et faisait preuve d'autant de mauvaise volonté que d'impuissance. Non seulement il ne nous aidait pas, mais la main de ses agents était trouvée dans toutes les agressions formentées contre nous. Dans tout le Sud-Oranais, ce n'étaient qu'attaques contre nos postes et nos convois, enlèvements de troupeaux, pillages de caravanes, assassinats de sentinelles et d'officiers. Nous fûmes donc amenés à assurer la sécurité par nous-mêmes. L'agression du col de Zenaga (31 mars 1903), commise par les gens de Figuig contre M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, amena le bombardement des ksours qui nous avaient

si longtemps bravés et qui avaient servi de refuge à tous les malfaiteurs.

C'est au colonel Lyautey, qui avait fait ses preuves comme pacificateur à Madagascar et parcouru une brillante carrière coloniale, que fut confiée la difficile mission d'affermir notre domination dans le Sud-Oranais et d'assurer le respect de nos droits dans des régions jusque-là hostiles et fermées à notre influence.

Il était tout d'abord indispensable de ne pas nous cantonner dans le fossé de la Saouara, mais de surveiller également le talus qui borde ce fossé à l'Ouest, c'est-à-dire la région des Ouled-Djerir et des Douï-Menia. C'était là une conséquence prévue de l'occupation du Touat ; il fallait nous porter en avant du Djebel Béchar, qui surplombait notre ligne d'étapes ; l'occupation de Colomb, en novembre 1903, répondit à cet objectif ; nous pouvions désormais recouper vers le Nord les pistes allant à Figuig, surveiller vers le Sud la vallée du Guir, appliquer les conventions aux Douï-Menia, tenir les Beraber en respect. Pour contenir les gens du Guir et parer aux incursions des gens de Bou-Amama, des postes furent installés à Forthassa et à Berguent en 1904 ; une série de reconnaissances de police nous amenèrent en 1905 et 1906 à rayonner dans toute la zone des steppes qui s'étend jusqu'à la Moulouya.

III

On aurait pu concevoir que la pénétration française du Maroc continuât à s'effectuer graduellement en partant de la base solide que nous avons en Algérie. Mais on procéda autrement et il parut nécessaire de préparer le terrain diplomatiquement. Des négociations furent engagées dans ce but avec diverses puissances européennes, négociations qui eurent pour résultat d'internationaliser la question du Maroc.

On commença par obtenir le désistement de l'Italie, ce qui fut relativement facile. A un moment donné, l'Italie avait songé elle aussi à établir son protectorat au Maroc, mais ces velléités n'avaient pas eu de suite. Les relations entre la France et l'Italie s'étant améliorées vers la fin de 1898, le cabinet de Paris, profitant de cette détente, fit comprendre qu'il serait disposé à ne pas gêner l'action italienne en Tripolitaine si le cabinet de Rome promettait de ne pas gêner l'action française au Maroc. La Consulta se montra favorable à ces ouvertures, et ces négociations aboutirent à un accord signé en décembre 1900 et confirmé le 1^{er} novembre 1902 ; la France déclarait se désintéresser de la Tripolitaine et l'Italie en retour déclarait se désintéresser du Maroc.

En 1903, un rapprochement se produisit entre la France et l'Angleterre ; l'entente cordiale se dessina. Désireux de supprimer pour l'avenir toute cause de froissement et d'irritation, les hommes d'État des deux pays estimèrent qu'il convenait de régler simultanément un certain nombre de vieux litiges coloniaux. Le 8 avril 1904, M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres, et le marquis de Lansdowne signèrent une déclaration concernant l'Égypte et le Maroc. Moyennant l'abandon de nos revendications en Égypte, l'Angleterre nous laissait les mains libres au Maroc, quoique avec certaines réserves. L'Angleterre déclarait qu'il appartenait à la France de veiller à la tranquillité de ce pays, de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, financières et militaires dont il aurait besoin, et s'engageait à ne pas y entraver l'action de la France. C'était là un résultat capital, dont il est superflu de faire ressortir la valeur. La France s'engageait à maintenir la liberté commerciale au Maroc pour une période de trente ans ; elle s'engageait à ne pas laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de

la côte du Maroc comprise entre Melilla et la rive droite du Sebou. Enfin le gouvernement français devait se concerter avec l'Espagne au sujet des intérêts qu'a cette puissance en vertu de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée. Par un des articles secrets annexés à la convention, les deux gouvernements convenaient qu'une certaine quantité de territoires marocains adjacents à Melilla, Ceuta, et autres Présides devaient, le jour où le sultan cesserait d'exercer son autorité, tomber dans la sphère d'influence espagnole, et que l'administration de la côte depuis Melilla jusqu'aux hauteurs de la rive droite du Sebou serait confiée à l'Espagne.

Quant à l'Espagne, la France avait négocié avec cette puissance un premier arrangement qui avait pour objet d'opérer un partage éventuel du Maroc entre les deux puissances et qui donnait à l'Espagne toute la partie septentrionale du Maroc, y compris Fès et Taza, jusqu'à la rive droite du Sebou, ce qui revenait à attribuer le royaume de Fès à l'Espagne et le royaume de Marrakech à la France. Par bonheur, l'arrangement ne fut pas conclu et resta à l'état de simple ébauche. Après la signature de l'accord franco-anglais, de nouvelles négociations furent engagées entre le cabinet de Paris et celui de Madrid en vue de définir le rôle de chacune des deux puissances dans l'empire chérifien ; elles aboutirent à la signature de la déclaration du 3 octobre 1904, qu'un protocole additionnel vint compléter le 1^{er} septembre 1905 en se bornant à préciser certains de ses termes.

Cette déclaration, dans sa partie officielle, se référait simplement à la convention franco-anglaise du 8 avril, à laquelle l'Espagne adhérait ; les puissances signataires affirmaient leur attachement à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan. Mais une convention secrète délimitait, pour le cas où

la situation du Maroc viendrait à être modifiée, une zone d'influence espagnole. Cette zone, moins étendue que celle du projet de 1902, traçait une limite dans une région à peu près inconnue au point de vue géographique. En gros, elle attribuait à l'Espagne les massifs littoraux du Maroc septentrional jusqu'à la ligne du partage des eaux entre la Méditerranée et le bassin du Sebou ; elle laissait à l'Espagne une grande partie de la vallée de l'Ouerra, passait entre Ksar-el-Kebir et Ouezzan et allait aboutir à l'Atlantique au Sud de Larache ; Taza, Fès, Ouezzan, la vallée du Sebou étaient laissés à la France. En outre, dans le Sud du Maroc, une autre zone d'influence espagnole, prolongation de la colonie du Rio-de-Oro, s'étendait jusqu'à l'Oued Tazeroualt et à l'Oued Massa. L'arrangement franco-espagnol était en contradiction manifeste avec la politique d'intégrité marocaine et de pénétration pacifique, et la constitution d'une zone espagnole sonnait le glas du vieux Maroc.

Au mois de juin 1904, la question du Maroc sembla devoir se résoudre à notre profit et selon nos intentions. Un emprunt de 62 millions et demi avait été conclu par le sultan ; l'emprunt était garanti sur la totalité du produit des douanes ; 60 % de ce produit était affecté spécialement et exclusivement au service de l'emprunt ; un délégué des porteurs de titres, ayant des employés dans chaque port, était chargé d'opérer ce prélèvement. En somme, le contrat mettait entre nos mains les douanes du Maroc et nous donnait le droit de les contrôler. Une ambassade, destinée à exposer au sultan un programme général de réformes, fut envoyée à Fès au début de 1905, sous la conduite de M. Saint-René Taillandier. C'est à ce moment que se produisit l'intervention allemande, qui vint tout remettre en question.

IV

C'était une tradition de la politique allemande depuis 1871 de favoriser les entreprises coloniales de la France. En ce qui concerne le Maroc, l'Allemagne avait manifesté à diverses reprises, et notamment à la conférence de Madrid, son intention de ne pas entraver notre action ou même de la servir ; à deux reprises, en 1885 et 1887, cette puissance refusa de prendre part à une conférence marocaine qu'elle savait devoir être dirigée contre nos intérêts. Certes, le temps n'était plus où le prince de Bismarck déclarait que l'Allemagne n'avait pas d'intérêts au Maroc et depuis lors le commerce allemand, sans atteindre un chiffre très considérable, avait fait preuve dans ce pays d'une remarquable activité. Cependant M. de Bülow affirmait à son tour qu'il n'était point, en Afrique ou en Asie, de terrain où les intérêts français et les intérêts allemands fussent en conflit ; le 12 avril 1904, le chancelier disait au Reichstag que l'Allemagne n'avait aucune raison de craindre que ses intérêts économiques au Maroc pussent être mis de côté par une puissance quelconque. Le 29 mars 1905, il tenait un tout autre langage ; il est vrai que dans l'intervalle s'était produite la défaite des Russes à Moukden et que les événements d'Extrême-Orient donnaient à l'Allemagne toute liberté d'agir.

La thèse de l'Allemagne se résumait ainsi : elle n'avait jamais eu connaissance officielle de l'arrangement anglo-français ; en négligeant de le lui communiquer, on avait péché par omission ; en conséquence, elle gardait sa pleine indépendance, et, considérant que ses intérêts économiques n'étaient pas garantis, puisqu'aucun engagement n'avait été pris envers elle, elle entendait traiter ses affaires directement avec le

sultan du Maroc. L'Allemagne prétendait en outre que nous nous étions présentés à Fès comme mandataires de l'Europe et qu'en vertu de l'article 17 de la convention de Madrid, nous ne pouvions prétendre à un mandat de ce genre qu'avec l'assentiment de toutes les puissances signataires de cette convention. Au reste, derrière ces « moyens de droit », qu'elle qu'en fût la valeur, il y avait la question de force.

Le 31 mars, l'empereur Guillaume II débarquait à Tanger et les paroles prononcées par lui dans cette circonstance avaient un caractère d'hostilité directe contre la politique française : « C'est, dit-il, au sultan du Maroc, souverain indépendant, que je fais ma visite, et j'espère que sous sa haute souveraineté, un Maroc libre sera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole ni exclusion d'aucune sorte. » On apprit bientôt après que le comte de Tattenbach était envoyé à Fès en mission spéciale. Sur son conseil, le sultan repoussait le programme de la France, comme incompatible avec les conventions internationales, et invitait les puissances à une conférence où seraient étudiées les réformes à introduire au Maghreb.

On se décida alors à négocier avec l'Allemagne. La France déclara qu'elle n'était pas opposée en principe à la conférence proposée par le sultan, mais qu'elle désirait la voir précédée d'un échange de vues avec l'Allemagne sur la question marocaine. Les négociations poursuivies entre M. Rouvier et le prince de Radolin, puis entre M. Rosen, ministre d'Allemagne au Maroc, et M. Révoil, aboutissaient à la note du 8 juillet 1905 et au protocole du 28 septembre 1905.

L'accord se faisait sur les principes suivants : souveraineté et indépendance du sultan, intégrité de son empire, liberté économique sans inégalité, utilité de réformes de police, de réformes financières, reconnaissance de la situation spéciale faite à la France au

Maroc par la contiguïté, sur une vaste étendue, de l'Algérie et de l'empire chérifien. Le programme de la conférence devait comporter : organisation de la police, règlement concernant la surveillance et la répression de la contrebande des armes, réforme financière consistant principalement dans la constitution d'une banque d'État, étude d'un meilleur rendement des impôts et de la création de nouveaux revenus, enfin fixation de certains principes destinés à sauvegarder la liberté économique.

La conférence internationale qui se réunit à Algésiras, le 15 janvier 1906, dura près de trois mois, l'acte général ayant été signé seulement le 7 avril 1906. Cet acte portait dans son préambule que les puissances signataires s'inspiraient de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc et avaient reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté et de l'indépendance de S. M. le Sultan, de l'intégrité de ses États et de la liberté économique sans aucune inégalité. L'acte lui-même était divisé en six parties : la première était une déclaration relative à l'organisation de la police ; la seconde, un règlement concernant la surveillance et la répression de la contrebande des armes ; la troisième, un acte de concession d'une banque d'État marocaine ; la quatrième, une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus ; la cinquième, un règlement sur les douanes de l'empire et la répression de la fraude et de la contrebande ; la sixième, une déclaration relative aux services publics. La Banque d'État et l'organisation de la police constituaient la partie essentielle des décisions de la conférence.

La Banque d'État marocaine était constituée au capital initial de 15.400.000 francs, divisé en 14 parts,

dont 12 étaient prises par les puissances signataires et 2 par le consortium des banques qui avait consenti l'emprunt de 1904. Chaque part donnait droit à la désignation d'un administrateur statutaire. La Banque d'État est chargée des opérations de trésorerie du gouvernement marocain, c'est-à-dire notamment d'encaisser les revenus et de payer les dépenses pour son compte. Elle a l'obligation de faire au gouvernement marocain des avances dont la principale, à concurrence de 10 millions de francs, est destinée à la création et à l'entretien de la police des ports. Cette avance est l'objet le plus immédiat qu'aient envisagé les puissances ; elles ont voulu créer la sécurité dans les ports ouverts, et, comme elles auraient vainement demandé au Makhzen de faire les fonds, elles ont à cet effet institué la Banque. Enfin cette institution est chargée du service des emprunts publics au Maroc, et, dans un autre ordre d'idées, elle doit prendre les mesures utiles en vue de l'assainissement de la situation monétaire. En compensation de ces charges et obligations, la Banque jouit de divers droits et avantages, parmi lesquels les plus importants sont le privilège d'émission et de droit de préférence en matière d'emprunts publics.

La police, placée sous l'autorité du sultan et recrutée parmi les musulmans marocains, était créée pour une période de cinq ans. Son effectif ne devait pas dépasser 2.500 hommes, ni être inférieur à 2.000 ; elle était répartie entre les huit ports ouverts. Des instructeurs européens étaient mis à la disposition du sultan pour lui venir en aide dans l'organisation de cette police. Ces instructeurs devaient être espagnols à Tétouan et à Larache, mixtes à Tanger et à Casablanca, Français à Rabat, Safi, Mazagan et Mogador. L'inspection générale de la police était confiée à un officier supérieur de l'armée suisse.

Pendant la longue période de négociations et de

luttres qui précéda la signature, la politique française n'avait pas varié et avait fait preuve d'une netteté et d'une franchise qui finit par gagner à notre cause presque toutes les autres puissances représentées à la conférence. L'Allemagne montra au contraire de l'imprécision dans ses desseins, un appétit de représailles, de l'infatuation ; bien qu'en lui-même le résultat final fût pour elle acceptable, la conférence d'Algésiras avait en somme repris, en les précisant, nos suggestions initiales ; à quelques différences près, les réformes sanctionnées par la conférence étaient celles-là mêmes que deux ans auparavant nous avions recommandées au Makhzen. Pour la question de la police des ports, question la plus discutée et en effet la plus importante au point de vue politique, non seulement l'Allemagne n'obtint pas le secteur qu'elle désirait en 1905, mais aucun officier allemand ne figurait parmi les instructeurs ; ces instructeurs étaient exclusivement français et espagnols. Pour la Banque d'État, nous avons accepté l'internationalisation de son capital, mais nous avons obtenu dans la direction une place équivalente à l'importance de notre apport, équivalente aussi à notre rôle prépondérant dans la constitution du crédit marocain ; nous possédions la majorité dans le comité des statuts et dans le Conseil d'administration. Il en était de même pour les contrebandes des armes, pour les douanes, pour les travaux publics, pour l'augmentation des revenus. Les mesures que la France avait jugées nécessaires, la conférence se les appropriait. Et par là même, le principe de notre politique marocaine se trouvait consacré par les représentants de l'Europe. Nous avons consenti des sacrifices de forme, mais sauvé le fond ; admis que, pour l'introduction des mesures à prendre, l'Europe s'interposât entre le sultan et nous, mais, pour l'exécution de ces mesures, réclamé et obtenu la reconnaissance de l'intérêt spécial invoqué dès le premier jour.

En somme, en 1904, au moment de la signature de l'accord franco-anglais, nous avons cru la partie gagnée ; en 1905, au moment du débarquement de Guillaume II à Tanger, nous pouvions la croire perdue ; en 1906, après Algésiras, elle n'était ni perdue ni gagnée. La conférence d'Algésiras était évidemment un pas de plus dans la voie de l'internationalisation du Maroc, commencée par la conférence de Madrid. Mais nous avons évité dans la mesure du possible l'institution au Maroc d'organismes internationaux susceptibles de devenir pour nous une menace et une gêne, en particulier la création d'une police internationale qui serait vite devenue une source de conflits ; pratiquement, les choses restaient en l'état. La police des ports, limitée aux proportions que lui avaient données la conférence, ne pouvait guère produire de résultats appréciables. Le sultan ne disposait pas plus qu'auparavant d'une force militaire lui permettant de faire reconnaître et d'exercer sa souveraineté, d'enrayer l'anarchie, de faire rentrer les impôts. L'Europe collective n'a jamais inspiré aux Marocains ni crainte ni respect ; la réorganisation, la réfection d'un État comme le Maroc ne pouvait être tentée et pratiquée que par un seul opérateur et cet opérateur ne pouvait être que la France, personne n'en doutait en Europe, pas même l'Allemagne.

CHAPITRE IV

LA CRISE MAROCAINE (suite) (1906-1912)¹

I

L'acte d'Algésiras n'était pas une solution de la question du Maroc, c'était l'ajournement de la solution. « Ce n'est pas la paix, écrivait au lendemain de la conférence un publiciste, c'est un armistice de cinq ans. »

Peu après la clôture de la conférence, de sensibles changements venaient modifier la situation de l'empire chérifien et celle de la France vis-à-vis de lui. Soit sur la frontière algérienne, soit dans le Maroc occidental, le gouvernement français avait de nombreux griefs à invoquer ; les attentats contre les Européens et en particulier contre les Français se multipliaient. Toute une série de vexations et de mauvais procédés de la part des autorités chérifiennes, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest, rendirent nécessaire l'occupation d'Oudjda en mars 1907 ; cette occupation, opportune en elle-même, ne donna que des résultats médiocres en raison des restrictions qu'on

1. Outre les ouvrages cités au chapitre précédent, voir : ANDRÉ TARDIEU, *Le Mystère d'Agadir*, in-8°, Paris, 1912. — PIERRE ALBIN, *Le Coup d'Agadir*, in-18, Paris, F. Alcan, 1912. — Rapports parlementaires de M. LONG et PIERRE BAUDIN sur la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 et sur le traité franco-marocain, du 30 mars 1912 ; — de NOULENS et DE SELVES sur le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912. Paris, 1912-1913. — L. MAURICE, *La politique marocaine de l'Allemagne*, in-18. Paris, 1916.

crut devoir y apporter, la colonne expéditionnaire ayant reçu l'ordre de ne pas dépasser un rayon de 10 kilomètres autour de la ville. Dès le mois d'août, M. Jonnart réclamait l'occupation de Cheraâ pour contenir les Beni-Snassen ; l'autorisation nécessaire ne lui fut pas accordée. Cependant l'agitation croissante aboutit à la violation du territoire algérien par les Beni-Snassen, et il fallut finir par où l'on aurait dû commencer. Le plan adopté consista à entourer le massif montagneux, à tenir les Beni-Snassen en s'emparant de leurs marchés, de leurs cultures et en leur rendant impossible toute relation avec l'extérieur. L'opération, conduite par le général Lyautey avec une précision remarquable et une admirable compréhension des choses et des hommes du pays, aboutit en quelques semaines à la soumission de la Kabylie des Beni-Snassen et de 30.000 Berbères.

Au cours de l'année 1908, des harkas considérables, fanatisées par des marabouts, se rassemblent dans le Tafilelt et viennent nous attaquer dans le Sud-Oranais ; la riposte à leurs agressions nous conduit jusque sur le Haut-Guir. La harka est mise en déroute près du ksar de Bou-Denib, où une garnison est laissée ; le 1^{er} septembre, dans un blockhaus voisin du ksar, 75 hommes, commandés par le lieutenant Vary, se défendent héroïquement pendant dix-huit heures contre les attaques furieuses de 20.000 Marocains. Quelques jours après, la colonne Alix mettait la harka en pleine déroute à Djorf et la poursuivait jusqu'à Toulal. Cette victoire arrêta le mouvement de guerre sainte qui avait précipité sur nous les Berber et laissa aux indigènes une très vive impression de terreur et de découragement.

Le 7 décembre 1908, le général Lyautey, haut commissaire français dans les confins, avait adressé au Président du Conseil un remarquable rapport qui présentait un programme complet d'organisation,

reposant sur les accords de 1901 et de 1902. Le but des accords était d'établir un état de sécurité, puis un courant d'échanges commerciaux ; pour y parvenir, il fallait organiser une police capable d'assurer réellement et d'une façon définitive la protection de la frontière algérienne, la sécurité de ses abords, l'innocuité des foyers d'agression voisins.

Ce plan magistral fut exécuté avec beaucoup de lenteur, par suite de la sourde hostilité de certains bureaux de la Guerre et des Affaires étrangères. La période qui va de la fin de 1908 au mois de mai 1910 est une période d'attente, qui fut néanmoins mise à profit par le général Lyautey et ses collaborateurs pour consolider les résultats acquis et préparer une nouvelle étape. Les populations les plus farouches prennent confiance et entrent en contact avec nous. Au printemps de 1910, le sud de l'amalat d'Oudjda et le nord du Haut-Guir sont acquis à notre influence jusqu'au voisinage de la Moulouya. Un nouveau pas en avant est alors accompli ; les mouvements combinés de nos détachements de Bou-Denib, Colomb, Berguent et Oudjda mettent à la raison les tribus qui manifestaient encore des sentiments hostiles. Pendant que le général Alix et le colonel Strasser, opérant à l'Ouest d'Anoual, châtiaient les Aït-bou-Chaouen et les Aït-Hammou, le général Lyautey et le colonel Féraud, poursuivant l'application de l'accord de 1902 qui prévoyait l'établissement de marchés à El-Aïoun-Sidi-Mellouk et à Debdou, occupaient Taourirt, carrefour des routes conduisant à Debdou, à Melilla et d'autre part à Taza et à Fès. Le colonel Féraud entreprenait une série d'opérations en éventail dans la plaine de Tafрата ; le 10 juillet 1910, deux fractions de la tribu des Beni-bou-Yahii nous attaquaient au gué de Moul-el-Bacha ; mais, peu après, elles demandaient l'aman et payaient l'amende qui leur était imposée.

L'occupation de Taourirt nous permettait d'étendre sur la Basse-Moulouya, de la mer jusqu'à Guercif, la même surveillance pacifique que la colonne Alix et nos postes du Guir venaient d'exercer sur la moyenne Moulouya. Du Nord au Sud, l'Algérie se trouvait couverte par une zone acquise à la sécurité, grâce à l'action combinée de notre politique et de nos armes. Ces opérations consacraient la supériorité des méthodes inaugurées sept ans auparavant dans le Sud-Oranais et mettaient en lumière une fois de plus cette vérité, que, pour ne pas être acculé à l'emploi de la force, il importe de la manifester ; il faut choisir entre le système des répressions coûteuses et celui des manifestations pacifiques. C'est au gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, et au général Lyautey, auquel M. Jonnart s'était efforcé de faciliter sa tâche en toutes circonstances, qu'il faut rapporter l'honneur de l'œuvre accomplie pendant sept ans dans les confins algéro-marocains (1903-1910). La méthode, dont les résultats ont démontré l'excellence, a consisté essentiellement à substituer le système de l'action régionale au système des postes et au système des colonnes purement militaires ; en Afrique, selon une formule du général Lyautey, on se garde par le mouvement. Sa méthode consiste dans la combinaison constante et simultanée de la politique et de la force, seul procédé efficace pour obtenir une tranquillité définitive : c'est la véritable pénétration pacifique. En même temps, dans toute la région des confins, nos soldats, dignes héritiers des légions romaines, aménageaient le pays qu'ils venaient de soumettre. Sans crédits, sans indemnités, des routes étaient construites, des lignes télégraphiques et téléphoniques installées, des points d'eau aménagés, des pépinières, des écoles, des infirmeries créées. C'est une œuvre qui force l'admiration.

Débarquements à Casablanca 1907 II

A l'autre extrémité du Maroc, sur les bords de l'Atlantique, d'autres opérations militaires étaient jugées nécessaires. A la suite de l'assassinat, le 30 juillet 1907, de 9 Européens, dont 5 Français, employés aux travaux du port de Casablanca, un détachement de marins français, mis à terre le 5 août pour protéger le consulat, avait son chef et cinq hommes blessés. Casablanca, attaquée et pillée par les tribus du voisinage, n'était dégagée que le 7 août, par le corps de débarquement du général Drude. Mais le gouvernement crut devoir, comme il l'avait fait au début à Oudjda, limiter l'action de nos troupes à la banlieue immédiate de la ville. Dans ces conditions, aucun résultat ne pouvait être obtenu et Casablanca tendait à devenir un véritable préside où nous étions enfermés. Le 1^{er} janvier 1908, pour la première fois, le général Drude, au lieu d'abandonner immédiatement un point conquis, laissa une garnison à la Kasba de Mediouna, à 18 kilomètres de Casablanca. Quelques jours après, le général d'Amade lui succédait et se mettait en devoir de commencer sans retard une campagne active. Le corps expéditionnaire était porté de 7.000 à 10.000, puis à 14.000 hommes ; après avoir occupé la kasba inhabitée de Ber-Rechid, le général d'Amade marcha immédiatement sur Settat, la principale localité de la province et le marché le plus important des tribus chaouïa ; il s'en empara. Pour maintenir les communications avec Rabat, il plaça également des garnisons dans les kasbas de Fedhala et de Bou-Znika. Le 2 février, le colonel Boutegourd livra près de Ber-Rechid le combat le plus acharné de la campagne, à la zaouïa d'El-Mekki. Pendant les trois mois d'opérations qu'il fallut exécuter pour persuader aux Chaouïa qu'il leur était

Conquête de
la Chaouïa

impossible de résister victorieusement aux Français, la stratégie du général d'Amade fut caractérisée par une incessante activité. Grâce à des efforts incroyables, qui imposèrent aux troupes des fatigues véritablement surhumaines, à des marches inouïes, à de brusques changements de direction, à des opérations de nuit accomplies dans le plus grand secret, il parvint à atteindre l'ennemi, à le mettre en déroute, à le rejeter dans les montagnes. Son principe resta toujours celui de l'ubiquité constante ; mais, à la suite des combats indécis des 17 et 18 février, il fut amené à modifier ses procédés. Il renonça à l'emploi des colonnes séparées, dont il est toujours difficile de coordonner la marche dans de bonnes conditions et entre lesquelles un ennemi mobile et bien informé peut faire la navette, menaçant contamment les plus faibles ; il employa désormais une seule masse comprenant toutes les unités disponibles. Après les combats des Rfakha (29 février), du Mgarto (8 mars), de Sidi-el-Ourimi (15 mars), de Fekkak (29 mars), toutes les tribus se soumirent à l'exception des Mdakra.

Pour venir à bout de la résistance de cette dernière fraction belliqueuse et maintenir le reste de la population, on créa les postes de Camp-du-Boucheron (Sidi-Aceïla), Settât, Kasba-ben-Ahmed et Sidi-ben-Sliman, occupés par des détachements régionaux assurant à notre action la constance et la fixité. Le 16 mars, une forte colonne pénétra jusqu'au cœur du pays des Mdakra et détruisit leur camp. Cette affaire marque la fin de la campagne ; en trois mois, le territoire des Chaouïa avait été entièrement pacifié. Le 30 juin, une reconnaissance était poussée jusqu'à Azemmour et un poste permanent laissé à Sidi-bou-Beker. La sécurité était assurée tant à la périphérie qu'à l'intérieur, le long de nos lignes de communication doublées de lignes télégraphiques, jalonnées de gîtes

Azemmour

d'étapes et de magasins. L'œuvre de la France s'imprimait sur le sol et y laissait sa trace bienfaisante.

Moinier
Korifla
Tadla

Le 1^{er} février 1908, le général Moinier remplaçait le général d'Amade, qui rentrait en France. Quelques jours après, le lieutenant Méaux était tué sur les confins des Chaouïa et des Zaër, où il poursuivait un malfaiteur, et les Zaër refusaient de livrer les agresseurs ; nos goumiers s'avançaient jusque sur les bords de l'Oued Korifla et mettaient en fuite les Zaër, mais ne pouvaient les poursuivre, par suite des instructions reçues. Une opération dirigée au mois de juin 1910 sur le Tadla nous avait amenés à occuper la kasba de Tadla, mais le général Moinier avait reçu l'ordre de ramener ses troupes dans leurs positions habituelles à l'intérieur du pays des Chaouïa. Le 14 janvier 1911, le lieutenant Marchand, attiré dans un guet-apens à la kasba de Merchouch, était tué presque au même point où le lieutenant Méaux avait péri un an auparavant ; une petite colonne avait été concentrée au Camp-du-Boucheron dès l'agression connue, mais on estima que nos forces en Chaouïa ne nous permettaient pas d'entamer une opération de police sérieuse contre les Zaër et on s'abstint provisoirement. L'insuffisance des effectifs, réduits de 15.000 à 6.000 hommes, l'immobilité qui en était la suite, les consignes de prudence entravaient complètement notre action.

Nos officiers et nos soldats transformèrent la province des Chaouïa et y firent régner une paix et une sécurité qu'elle n'avait jamais connue. On ne saurait trop rendre hommage à leur effort, Des goumiers marocains, établis auprès de nos postes avec leurs familles et fortement encadrés par des officiers français, marchaient avec nos troupes sous l'autorité de leur caïd. Les impôts coraniques et les taxes sur les marchés étaient régulièrement perçus, sous la surveillance et le contrôle du Service des renseignements. Puis c'étaient des travaux de propreté et d'hygiène;

la réfection des anciennes pistes, des constructions de ponts et de tramways, la création d'un réseau télégraphique, des adductions d'eau, des installations de casernements et d'hôpitaux, le tout par des moyens des fortune, avec un misérable budget de quelques milliers de francs ; le tout avec l'approbation, à la demande même des populations intéressées, des caïds, des djemâas, des assemblées de notables : c'était un magnifique rayonnement de l'influence et de la civilisation française. « Il est absolument hors de doute, écrivait dès 1908 R. Rankin, que la masse des agriculteurs chaouïa saluerait avec allégresse l'annonce de l'occupation permanente de leur pays par les Français ; ce résultat est dû pour la plus grande part à l'excellente conduite des troupes et à leur exacte discipline. »

On se proposa à plusieurs reprises d'évacuer le pays, mais il fallut bien reconnaître qu'il était désormais impossible de priver la contrée du bienfait de l'hégémonie française, d'abandonner de nouveau à l'anarchie et aux représailles aussi bien les intérêts français et européens que les indigènes qui nous avaient fait leur soumission. Après avoir établi dans ce pays un état de sécurité et de prospérité jusque-là inconnu, nous avons le droit d'exiger des garanties effectives contre le retour des désordres que risquait d'entraîner le départ de nos troupes.

III

Nous avons ainsi organisé et pacifié deux provinces marocaines : la région des confins, qui s'étend entre l'Algérie et la Moulouya, et la province des Chaouïa. C'étaient là deux terrains d'association avec le Makhzen, si celui-ci s'y prêtait par la suite, et des exemples qui pourraient peu à peu s'étendre à d'autres

région du Maroc. Dans le cas contraire, et si le sultan se montrait trop mal intentionné ou trop impuissant, c'étaient les deux pinces d'un étau qui pourraient se resserrer sur le Maroc.

Moulay Hafid

Nous nous efforcions cependant, non seulement pour montrer notre bonne foi, mais parce que tel était notre véritable intérêt, d'amener le Makhzen à cette collaboration si désirable pour nous comme pour lui. Une nouvelle crise intérieure était venue compliquer encore les éléments du problème. Moulay-Hafid, proclamé d'abord à Marrakech, puis à Fès, avait remplacé Abd-el-Aziz. La France en cette circonstance avait à choisir entre deux politiques : liée à Abd-el-Aziz par l'acte d'Algésiras, en rapports amicaux avec lui depuis qu'en octobre 1907 il avait eu à Rabat une longue entrevue avec M. Regnault et le général Lyautey, attaquée par les émissaires de Moulay-Hafid non seulement dans les Chaouïa, mais encore sur les confins du Sud-Oranais, elle pouvait prendre nettement parti pour Abd-el-Aziz, au moment où la révolte de son frère était encore peu redoutable, et travailler au rétablissement de l'ordre d'accord avec lui. Elle pouvait aussi, considérant que la querelle des deux frères ne la regardait pas, rester sur ses positions et voir venir les événements. C'est à ce second parti qu'on s'arrêta ; au mois d'avril 1908, le général d'Amade, qui était à portée de Moulay-Hafid et qui lui eût aisément barré la route de Fès, reçut l'ordre de le laisser passer. Abd-el-Aziz, parti de Rabat pour Marrakech avec une mehalla de 6.000 hommes, dont environ 1.000 Chaouïa, fut défait le 19 août à Bou-Ajiba, sur la rive gauche de l'Oued-Tessaout-et-Tahtia, par les contingents du Glaoui. Ce fut un sauve-qui-peut général jusqu'à l'Oum-er-Rbia, au delà duquel le sultan vaincu vint chercher asile dans les rangs de nos soldats.

Quoique porté au pouvoir par un mouvement

nettement xénophobe et anti-français, Moulay-Hafid fut obligé de souscrire aux engagements qu'avait pris son prédécesseur vis-à-vis de l'Europe et des diverses puissances. Il déclara qu'il entendait respecter l'acte d'Algésiras, les traités internationaux, les engagements financiers et autres, après quoi il fut reconnu par la France et l'Espagne, ainsi que par les autres puissances européennes.

Un nouvel accord entre la France et le Maroc était signé le 4 mars 1910 ; il était relatif aux Chaouïa et à la région frontière. Il était convenu que le corps d'occupation évacuerait les Chaouïa dès que le Makhzen aurait installé dans cette région une force marocaine de 1.500 hommes dirigée et instruite par la Mission militaire française dans des conditions analogues à celles de la police des ports et capable de maintenir dans la province la sécurité des personnes et des biens ainsi que celle des transactions commerciales ; à cette force se joindraient les goums organisés par nous, à l'effectif de 1.200 hommes. Les troupes seraient retirées de Casablanca lorsqu'on aurait pu juger que l'organisation prévue en Chaouïa donnait des résultats satisfaisants. En ce qui concerne la frontière, le gouvernement français admettait également le principe de l'évacuation d'Oudjda et des Beni-Snassen, de Bou-Anan et de Bou-Denib ; cette éventualité était subordonnée à la constitution d'une troupe makhzénienne atteignant l'effectif de 2.000 hommes et jugée capable de veiller à l'exécution des accords, de maintenir la sécurité, enfin d'assurer la perception des impôts. Ainsi, jusqu'au bout, nous montrions notre désir de respecter, comme nous l'avions promis, l'indépendance du sultan et l'intégrité du Maroc.

Quelques jours après, un arrangement financier intervenait entre la France et le Makhzen ; il comportait un emprunt de 101 millions gagé sur le produit

disponible des droits de douane, dont 60 p. 100 étaient déjà affectés à l'emprunt de 1904, sur le produit des monopoles du tabac et du kif, sur divers revenus du Makhzen dans les villes du littoral, sur différents loyers de biens appartenant au gouvernement marocain et sur les revenus des biens domaniaux dans un rayon de 10 kilomètres autour des ports. L'emprunt devait être émis par la Banque d'État. La France obtenait en outre que le chef de la Mission militaire française devint le chef de tous les instructeurs ; qu'un ingénieur français fût placé à la tête de l'administration chérifienne des travaux publics et que les attributions de notre service du contrôle des douanes fussent élargies.

IV

De même que nous étions intervenus dans les Chaouïa et dans les confins algéro-marocains, les Espagnols intervinrent dans ce qu'ils appelaient déjà la « zone d'influence » espagnole. Ils déclaraient que, l'obligation incombant au sultan de faire la police autour des places du Rif n'ayant jamais été remplie, malgré les réclamations incessantes du gouvernement espagnol, une intervention était devenue nécessaire. En 1908, l'Espagne occupa la Restinga, puis le Cap-de-l'Eau, et établit son influence chez les Kebdana. Les hostilités proprement dites eurent pour origine, à Melilla comme à Casablanca, un massacre d'ouvriers, le 9 juillet 1909. Le général Marina s'empara d'abord de l'Atalayoun ; les 18, 20, 23, et 27 juillet eurent lieu de sanglants combats dans le massif du Gourougou, où les Espagnols et les Marocains emplirent de leurs cadavres la fameuse gorge du Loup, le *Barranco de Lobos*. Aucun moyen d'action ne fut refusé au général Marina ; l'effectif fut porté de 5.000 à 8.000, puis à

12.000, enfin à 45.000 hommes. A la mi-septembre, toutes les troupes jugées nécessaires à l'exécution des opérations se trouvèrent rassemblées autour de Melilla et les Espagnols reprirent l'offensive (20 septembre). Les opérations des 24, 25, 27, et 29 septembre firent tomber aux mains du corps expéditionnaire, presque sans effusion de sang, Nador, Selouen et la crête orientale du Gourougou. Un demi-échec, le 30 septembre, sembla décourager le commandement. Néanmoins, le 26 novembre, les Espagnols s'avancèrent par la vallée du Rio-Cavallo (Oued Youksen), qui est la véritable voie de pénétration dans le massif central des Guelaya ; ils s'emparèrent ainsi sans lutte du nœud de communication d'Atlaten, dans la dépression qui sépare le massif du Youksen des hauteurs du Gourougou.

Un accord conclu le 19 novembre 1910 entre l'Espagne et le Maroc comportait, en ce qui concerne les régions de Melilla et de Ceuta, comme l'acte similaire concernant les Chaouïa et les confins algéromarocains, la nomination d'autorités indigènes locales après entente préalable entre deux hauts-commissaires espagnol et chérifien ; l'organisation d'une police marocaine instruite par des officiers espagnols, enfin l'évacuation des territoires occupés par les troupes espagnoles le jour où le corps de police serait jugé capable d'assurer la tranquillité, la liberté des transactions et la perception des impôts. Le parallélisme avec les arrangements franco-marocains était complet et avait été poursuivi jusque dans le détail : « La dignité de l'Espagne, disait M. Canalejas, nous obligeait à ne pas accepter des conditions inférieures à celles que la France avait obtenues. »

V

Cependant les difficultés entre la France et l'Allemagne ne cessaient pas, et, depuis 1906, malgré des moments d'accalmie, l'affaire marocaine restait un litige ouvert entre Berlin et Paris. Si ce litige avait été purement marocain, il aurait été relativement aisé à résoudre. Sans doute, l'Allemagne était loin de professer pour le Maroc l'indifférence qu'elle affichait en 1880 et son désir d'y développer son commerce était parfaitement légitime. Mais la France était prête à donner à l'Allemagne toutes les garanties économiques que celle-ci pouvait souhaiter. Ce qui compliquait l'affaire, c'est que, pour l'Allemagne, le Maroc avait été, suivant l'expression même du chancelier, l'occasion d'une riposte contre la politique générale de la France ; le Maroc restait pour elle l'instrument commode avec lequel elle inquiéterait ou menacerait la France. En septembre 1908 se produisit l'affaire des déserteurs de Casablanca, qui aboutit à une bagarre entre les marins français et le chancelier du consulat allemand et montra que la campagne contre la Légion Étrangère avait l'appui officiel de la légation d'Allemagne. On convint cependant de soumettre l'affaire à un arbitrage (14 novembre 1908), et une certaine détente se produisit entre les deux pays.

La preuve était faite par ailleurs que l'acte d'Algésiras, grevé de l'opposition persistante de l'Allemagne, ne pouvait suffire à ce qu'exigeaient les obligations marocaines de la France. Pris en soi, conclusion de l'échec subi en 1905 par notre intervention directe dans l'empire chérifien, l'acte de 1906 représentait le moindre mal et réservait l'avenir. Mais la formule internationale n'en avait pas moins été acceptée par nous et elle ne correspondait pas aux nécessités de la

situation. Elle impliquait en effet une insoluble contradiction : elle nous imposait à la fois le devoir d'agir et l'impossibilité d'agir ; elle nous plaçait dans l'alternative, ou de sacrifier notre intérêt spécial pour rester sur le terrain international, ou de le servir en sortant de ce terrain ; elle nous astreignait à chercher d'irréalisables conciliations entre l'action particulière, conséquence logique de notre intérêt particulier, et l'action collective, conséquence juridique de nos engagements collectifs. La police des ports fonctionnait à peu près convenablement, mais n'avait nullement remédié à l'insécurité. Le corps diplomatique de Tanger élaborait avec une sage lenteur les règlements douaniers, miniers et autres prévus par l'acte d'Algésiras, mais le Maroc ne s'ouvrait pas à la pénétration européenne, et aucun grand programme des travaux publics ne venait permettre sa mise en valeur.

L'opinion allemande marquait une certaine lassitude à l'égard de la politique d'obstruction inaugurée en 1905. Au début de 1909, l'Allemagne avait le sentiment que l'affaire marocaine alourdissait sa marche, que l'embarras qu'elle lui causait était excessif, nuisible au souci qu'elle devait avoir de ses autres intérêts et notamment de ses intérêts politiques en Orient. Une tentative fut faite pour régler la question, et un arrangement fut signé à Berlin par M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter.

L'accord du 8 février 1909 stipulait de la part de la France sa volonté de maintenir l'égalité économique et par suite de ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands ; de la part de l'Allemagne, l'affirmation qu'elle ne poursuivait que des intérêts économiques au Maroc et la reconnaissance des intérêts politiques particuliers de la France. En outre, les deux gouvernements déclaraient qu'ils ne poursuivraient et n'encourageraient aucune mesure de

Accord
1909

nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique, et qu'ils chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise. Cet accord fut accueilli avec satisfaction ; cependant la disposition finale de l'accord consacrant les associations d'intérêts n'avait pas une signification bien précise ; l'expérience ne tarda pas à prouver que le gouvernement allemand comprenait autrement que nous cette association.

La collaboration économique franco-allemande prévue par l'accord du 8 février 1909 tenta de se manifester sous diverses formes : mines, travaux publics, chemins de fer ; l'échec fut complet sur tous les points. Le gouvernement français montra sa volonté de mettre à exécution les engagements réciproques exprimés par le traité, d'abord par l'envoi à Berlin de M. Guiot, délégué des porteurs de l'emprunt marocain, qui traita les questions économiques dans l'esprit le plus conciliant, notamment les questions des dettes chérifiennes, de l'emprunt, de la construction des ports ; il fut convenu en particulier que les fonds de l'emprunt de 1910 serviraient avant toutes choses à l'exécution des travaux du port de Larache, confiés à des entrepreneurs allemands (5 millions de marks). Une Société marocaine de travaux publics, où les Allemands avaient une participation de 30 p. 100, fut constituée au début de 1910 entre un groupement français et un groupement allemand, en vue de la construction de phares, de ports et de chemins de fer. L'Union des mines marocaines, la Société fermière du monopole des tabacs firent également une large part à l'Allemagne. Pendant toute l'année 1911, on négocia au sujet des chemins de fer. Mais l'association d'intérêts telle que la comprenait l'Allemagne se révéla à la fois très difficile et très dangereuse ; elle comportait l'intervention du gouvernement dans les

affaires privées, qui est dans les traditions de l'Allemagne, mais non dans les nôtres ; dans chaque affaire, les exigences de l'Allemagne marquaient une tentative de pression, une intention plus ou moins avouée de nous réduire à une sorte de vassalité économique. La France n'avait cru promettre à l'Allemagne qu'une association limitée : l'Allemagne entendait obtenir une association générale qui aboutissait à un monopole économique franco-allemand, à une sorte de condominium. Un pareil système ne pouvait être de notre goût ; il n'aurait d'ailleurs pas été admis par l'Angleterre, dont la participation n'était nullement en rapport avec l'importance des intérêts anglais au Maroc.

VI

L'accord franco-allemand de 1909 nous avait donné une liberté élargie pour travailler au développement solidaire de notre intérêt spécial et de l'ordre public. Mais nous ne sûmes pas en profiter ; la réduction excessive des effectifs, l'absence de plan économique, la lenteur des décisions amenèrent la crise du printemps de 1911. Cette crise était depuis longtemps prévue ; l'organisme marocain se désagrégeait de plus en plus et l'autorité du sultan était de plus en plus précaire ; en négligeant de donner au Makhzen, par un emprunt garanti, les ressources nécessaires, dont nous aurions contrôlé la gestion, nous l'avions acculé à une impasse. Sans argent, pas de soldats, car faute de solde on déserte ; sans soldats, pas d'argent, car l'impôt ne rentre que si on le perçoit. La rébellion de 1911 a trouvé le Makhzen aussi démuni financièrement que militairement ; l'insuffisance de notre aide financière et de notre aide militaire avait la révolte pour sanction ; et la révolte, c'était l'intervention. Pour avoir négligé

l'action indirecte, la France était amenée à l'action directe.

Les Cherarda, puis toutes les tribus des environs de Fès, se révoltèrent au printemps de 1911. Le 28 mars, la ville était entièrement investie et les forces militaires présentes ne pouvaient plus que défendre les murailles de la capitale, contre laquelle les attaques des Berbères se succédaient sans relâche. La situation s'aggravait de jour en jour, un Makhzen insurrectionnel s'établissait à Meknès, les colonies européennes de Fès étaient menacées ; les troupes chérifiennes, dépourvues de munitions, pactisaient d'ailleurs avec les insurgés ; les rapports reçus de Fès représentaient la situation comme de plus en plus critique. Le gouvernement français songea d'abord à ne faire appel qu'à des éléments marocains et prescrivit au général Moinier de former une colonne avec les goums chaouïa (1.200 hommes) et des contingents auxiliaires marocains ; mais il apparut bientôt que ces secours seraient insuffisants. Le 27 avril, le sultan adressait un appel au gouvernement français et demandait que la mehalla chérifienne fût appuyée par une force française. Notre intervention et notre marche sur Fès furent donc non seulement sollicitées par le sultan, mais encore commandées par la nécessité inéluctable de sauver les colonies européennes de Fès.

Le général Moinier fut chargé de la direction générale des opérations. Ses instructions lui rappelaient qu'il ne devait rien tenter qui pût nuire à l'indépendance du sultan ou diminuer le prestige de sa souveraineté ; que nous ne nous propositions pas une occupation de nouveaux territoires marocains, qui serait contraire à nos véritables intérêts politiques ; que les opérations du corps expéditionnaire devaient être aussi réduites que possible et rapidement terminées. Il devait adresser aux tribus une proclamation leur faisant connaître que la marche en avant de nos troupes

Révolte
de Fès
1911

n'avait pour but que d'appuyer la harka chérifienne et de rétablir l'ordre sous l'autorité du sultan.

Le 11 mai, les colonnes quittaient la kasba de Kenitra, près de Mehdiya, où elles avaient commencé à se concentrer à la fin d'avril. Après s'être ouvert la route par les combats de Sidi-Ayech, de Lalla-Ito, de Daïet-Aïcha, le général Moinier entra à Fès le 21 mai, sans avoir rencontré de résistances sérieuses, mais après de rudes épreuves physiques. Le colonel Gouraud, chargé d'escorter les convois de ravitaillement, subissait de nombreuses attaques. Le 8 juin, sur la demande du sultan, le général Moinier occupait Meknès, où il s'emparait de Moulay-Zin, prétendant prisonnier des Berbères plutôt que leur chef ; il y laissait une petite garnison et rentrait à Fès en passant par Moulay-Idris et le poste de Nzala-Beni-Amar, créé pour dominer le Zerhoun et la vallée de l'Oued Zeggota. Après avoir obtenu la soumission des Beni-Mtir et placé une garnison chérifienne à Kasba-el-Hajeb, au Sud de Meknès, le général Moinier quittait cette dernière ville le 2 juillet avec le gros de ses forces et ouvrait une route de communication directe de Meknès à Rabat à travers le pays des Zemmour, par Souk-el-Arba, Tiflet et Si-Allal-Bahraoui (Camp-Monod). En même temps, la colonne Branlière agissait contre les Zaër, auteurs de l'assassinat du lieutenant Marchand, et établissait un poste à Dar-Djilali, au Nord de Merchouch. Le 9 juillet, le général Moinier rentrait à Rabat. Le corps expéditionnaire n'avait pas eu à livrer de brillants combats, mais il avait enduré des souffrances et des fatigues terribles.

Le gouvernement français paraît avoir cru sérieusement qu'il serait possible à nos troupes de quitter Fès après avoir dompté les révoltes indigènes. En même temps qu'il donnait au général Moinier l'ordre de préparer la marche sur Fès, il prévoyait déjà

l'évacuation de la ville et le retour de la colonne expéditionnaire, faisant preuve ainsi de plus de bonne foi que de perspicacité. Toutes ces précautions restrictives étaient, comme l'événement l'a démontré, parfaitement inutiles. On avait oublié l'axiome de Bugeaud : « En Afrique, une expédition non suivie d'occupation ne laisse pas de trace plus durable que celle faite par le sillage d'un navire sur la mer immense. »

Le gouvernement français espérait aussi, en n'utilisant pas la voie franco-algérienne de Taza, éviter une intervention espagnole : ce but ne fut pas atteint. Poussée par son constant désir de parallélisme avec la France, l'Espagne résolut d'agir à son tour, bien que son action ne fût justifiée ni par un appel du sultan, ni par le souci de la sécurité des Européens. Elle demanda d'abord le consentement du gouvernement français, comme le prescrivait l'accord de 1904 ; ce consentement lui ayant été refusé, elle prit le parti de s'en passer. En même temps qu'ils s'étendaient autour de Melilla et de Ceuta, les Espagnols débarquaient à Larache le 8 juin et occupaient cette ville, ainsi qu'El-Ksar. Enfin une troisième intervention se produisit, l'intervention allemande.

VII

La marche sur Fès apparaissait à l'opinion allemande comme la mainmise de la France sur le Maroc, et les journaux allemands réclamaient âprement une part de l'empire chérifien, ce qui eût été la répudiation pure et simple de toute la politique française depuis dix ans. D'autre part, aller à Fès, faire ce grand effort militaire, faire venir 27.000 hommes de France pour rester sous le régime de l'acte de 1909 était impossible. Il fallait¹ qu'en sortant de Fès nous pussions avoir,

1. A. RIBOT.

en même temps que les charges de ce protectorat qui nous était imposé par les circonstances, les moyens de le mettre en œuvre et de commencer la réforme du Maroc : d'où la nécessité d'une conversation franco-allemande. Cette conversation fut ébauchée à Kissingen les 20 et 21 juin entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter ; ce dernier ayant déclaré que tout replâtrage au Maroc était impossible et qu'un nouvel accord était nécessaire, M. Cambon répondit que toute concession au Maroc était pour nous inacceptable ; à quoi M. de Kiderlen répliqua à notre ambassadeur en l'invitant à chercher ailleurs une compensation.

Le 1^{er} juillet, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris venait annoncer au ministre des Affaires étrangères que son gouvernement avait résolu d'envoyer un navire de guerre à Agadir, la région avoisinant ce port étant troublée et les intérêts allemands menacés. L'ambassadeur accompagna cette communication d'un bref commentaire ; il expliqua que, par la force des choses, l'acte d'Algésiras avait perdu toute efficacité, et que, pour la même raison, un retour au *statu quo* paraissait impossible. Les principes posés en 1906 de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan étaient incompatibles avec la situation de fait créée par les événements ; dans ces conditions, le désir de l'Allemagne était d'éliminer la question marocaine du domaine international ; elle espérait y réussir par une conversation amicale avec la France, qui permit d'aboutir à une solution également satisfaisante pour toutes les puissances. En conséquence, le gouvernement impérial examinerait dans un esprit de cordialité toute proposition de nature à atteindre le but ainsi défini.

Il n'y avait à Agadir ni menaces contre les intérêts allemands, ni même d'intérêts allemands. L'hypothèse qui s'offrait à l'esprit était celle d'une manifestation destinée à rendre nécessaire une négociation dont le

terme eût été le partage du Maroc, ce à quoi nous ne pouvions consentir. On pouvait concevoir aussi que ce geste fût destiné à obtenir pour l'Allemagne des compensations analogues à celles qu'avaient reçues l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne pour prix de leur assentiment à nos projets marocains.

Alors commença entre M. Cambon et M. de Kiderlen une négociation ardue, qui se prolongea plus de quatre mois, du 1^{er} juillet au 4 novembre 1911, et dont les péripéties nous forcèrent à envisager à différentes reprises les plus graves éventualités. Pendant une première période, du 1^{er} juillet au 17 août, cette négociation fut pour la France stérile et décevante ; notre diplomatie, fâcheusement égarée, faisait fausse route, n'obtenant pour le Maroc aucun engagement positif, faisant aux vagues promesses de l'Allemagne une confiance que le passé ne justifiait pas et que la suite allait démentir. Le seul résultat utile de cette période fut, à la fin de juillet, l'assurance définitive que l'Allemagne ne poursuivait pas au Maroc des desseins territoriaux ; cette certitude fut due à une opportune intervention de l'Angleterre, qui déclara opposer un veto formel à tout dessein de ce genre.

La deuxième période des négociations, préparée à Paris du 18 au 30 août en de nombreuses conférences, se poursuivit à Berlin du 4 septembre au 4 novembre. Par un heureux, mais tardif retour à la logique, on reconnut la nécessité de parler d'abord du Maroc, de connaître exactement les avantages qui nous y seraient reconnus, avant de fixer les sacrifices auxquels nous pourrions consentir en échange. Il fallait que l'octroi à l'Allemagne de compensations coloniales libérât une fois pour toutes le Maroc de l'hypothèque allemande de 1909 et de l'hypothèque internationale de 1906 ; c'est ce que sir Edward Grey avait exprimé de la façon la plus heureuse en disant :

« Il faut que le Maroc change de teinte sur la carte. » Muni enfin d'instructions fermes, notre ambassadeur put mettre à leur service sa souple ingéniosité, et, sachant où il allait, s'y acheminer d'un pas sûr.

Il fallut lutter pied à pied pour obtenir au Maroc les garanties qui nous étaient indispensables. L'adhésion de l'Allemagne au principe du protectorat fut assez vite acquise, mais toutes les conséquences de ce principe furent âprement débattues. Soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre économique, le gouvernement français avait retrouvé devant lui la prétention de l'Allemagne de retenir d'une main ce qu'elle donnait de l'autre et de ne nous livrer qu'une autorité décapitée. Nous vîmes reparaître les exigences qui avaient pesé sur le régime inopérant de 1909 : association économique officiellement définie, partage de zones, monopole à deux. Sur ces différents points nous finîmes par l'emporter.

Le mérite en revint pour une large part à la bonne tenue de l'opinion française, qui vint accroître l'autorité de nos mandataires. Les « impondérables » dont parlait Bismarck entrèrent en scène du côté français, et, introduisant dans le problème international un facteur inattendu, transformèrent la France pacifique et confiante en une France qui, s'appropriant le mot de Roosevelt, admettait que la guerre n'était pas le plus grand des maux.

La convention franco-allemande du 4 novembre 1911, accompagnée de lettres explicatives des plénipotentiaires, comprenait la reconnaissance explicite par l'Allemagne du protectorat français sur le Maroc. L'Allemagne déclarait qu'elle n'entraverait pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il aurait besoin. Elle ne ferait pas obstacle à ce que la France,

d'accord avec le gouvernement marocain, procédât aux occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugerait nécessaires. Enfin elle ne ferait pas d'objection à ce que le gouvernement du Maroc confiât au représentant de la France le soin d'être son intermédiaire auprès des représentants étrangers. Réformes intérieures de toute nature, occupation militaire, représentation extérieure du Maroc, c'est l'essentiel du protectorat. Des réserves étaient faites seulement en ce qui concernait l'égalité économique de toutes les nations au Maroc et les droits de la Banque d'État tels qu'ils avaient été établis par l'acte d'Algésiras. Le régime de l'adjudication serait appliqué à l'exécution et aux fournitures de travaux publics, l'exploitation proprement dite des chemins de fer et des ports demeurant à l'entière disposition du gouvernement marocain. Le chemin de fer de Tanger à Fès ne devait être primé par aucun autre, ce qui n'excluait pas la simultanéité de la construction des voies les plus urgentes. Les tribunaux consulaires pourraient être supprimés lorsqu'un régime judiciaire normal aurait été institué au Maroc ; enfin le régime de la protection pourrait être révisé et plus tard supprimé. Des sacrifices territoriaux considérables, faits par la France dans l'Afrique Équatoriale, étaient le prix de la liberté d'action que l'Allemagne nous reconnaissait au Maroc.

Ainsi se trouvait résolu, tout au moins en principe, le litige franco-allemand pendant depuis 1906. Algésiras et Agadir désigneront dans l'histoire les deux phases aiguës d'un conflit permanent dont le Maroc a été la cause occasionnelle et la situation respective de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France la cause efficiente. « Le problème franco-allemand¹, antérieur au problème marocain, est destiné à lui survivre.

1. RENÉ PINON.

Sur la trame enchevêtrée des rivalités européennes, la question marocaine s'inscrit par une série d'accidents et d'incidents qui ont profondément troublé la vie des grandes puissances. A propos du Maroc, les nations et les groupes de nations ont mis en balance tout ce que pèsent leurs alliances, leurs armées, leurs flottes, leur cohésion intérieure, leur énergie morale. Le conflit des alliances n'a pas créé la question marocaine ; il a comme éléments essentiels l'antagonisme franco-allemand issu de la mutilation de nos frontières de 1870 et la rivalité économique et maritime de l'Allemagne et de l'Angleterre. »

VIII

De laborieuses négociations se poursuivirent pendant toute l'année 1912 en vue d'adapter au nouvel état de choses la convention franco-espagnole de 1904 ; au milieu des difficultés tenant tant à la nature des choses qu'à la contradiction même des intérêts et à des différences d'interprétation des conventions antérieures, elles aboutirent à la signature de la convention du 27 novembre 1912.

Outre de légères rectifications du tracé de 1904 dans la région de la Moulouya et sur le Loukkos, nous obtenions l'adjonction à la zone française du bassin inférieur de l'Ouerra, qui dégage les abords de Fès et assure aux communications entre le Maroc et l'Algérie de suffisantes facilités. Dans le Sud, la frontière des zones française et espagnole était reculée jusqu'à l'Oued Dra, sauf une enclave peu étendue autour d'Ifni. Il faut regretter que le maintien de la zone espagnole saharienne, dont la valeur économique est nulle, apporte une gêne très sérieuse à la répression des rezzous et de la contrebande des armes. Cependant les avantages territoriaux que

confère à la France le traité franco-espagnol de 1912 sont loin d'être négligeables.

Les deux zones une fois délimitées, le traité s'est efforcé de concilier l'autonomie complète de la zone espagnole avec le statut international que nous ne pouvions altérer et avec les intérêts particuliers de la zone française. Les Espagnols étaient hantés par la crainte de n'être au Maroc que nos sous-locataires et de n'avoir qu'un sous-protectorat : on s'est attaché à dissiper cette inquiétude. Le sultan délègue son autorité dans la zone espagnole à un khalifa dont la résidence est à Tétouan, et qui est placé sous le contrôle d'un haut-commissaire espagnol. La zone espagnole jouit de l'indépendance financière et conserve pour ses dépenses tous ses revenus, à charge de payer pour le service de la Dette une part calculée selon la proportion que les ports ouverts situés dans la zone espagnole fournissent à l'ensemble des recettes douanières. L'Espagne renonce à maintenir dans la zone française le privilège religieux que lui avait conféré le Saint-Siège. En ce qui concerne le chemin de fer Tanger-Fès, la ligne tout entière est concédée à une Compagnie unique, chargée à la fois des études définitives, de la construction et de l'exploitation ; la part de la France dans la gestion et le capital est fixée à 60 p. 100, celle de l'Espagne étant de 40 pour 100.

Bien que le droit de suite n'ait pas été inscrit dans la convention de 1912, une collaboration aussi effective que possible entre Français et Espagnols dans les régions où ils sont voisins est éminemment désirable. « Les intérêts des deux puissances qui ont assumé la tâche de réformer de et civiliser le Maroc sont désormais étroitement solidaires. Qu'on ne s'y trompe pas, les événements heureux ou fâcheux qui se produiront dans une zone retentiront fatalement dans la zone voisine¹. »

1. C. JONNART.

La convention franco-espagnole de 1912, comme les conventions antérieures, prévoyait un régime spécial pour Tanger et pour une zone de 15 à 18 kilomètres autour de cette ville, entre Punta-Altarès, sur le détroit de Gibraltar, et l'embouchure de l'Oued Tahaddart dans l'Atlantique. Au moment où éclata la guerre européenne, la France, l'Espagne et l'Angleterre négociaient encore au sujet de l'organisation de cette zone, dont le rouage essentiel devait être une assemblée comprenant, avec des représentants des légations et du Makhzen, des membres élus par les colonies européennes. Les électeurs devaient être répartis en trois collèges : un collège européen, un collège musulman, un collège israélite. Des conventions du 18 décembre 1923 et du 7 février 1924 ont réglé dans ce sens le statut de la zone de Tanger. L'assemblée, présidée par un haut fonctionnaire chérifien, le mendoub, possède par délégation du sultan le pouvoir législatif et réglementaire.

IX

En 1912, la période de ce qu'on pourrait appeler le contentieux marocain peut être considérée comme terminée. Les conditions dans lesquelles notre protectorat a été reconnu à cette époque ont rendu notre tâche singulièrement ingrate et difficile. Qu'il s'agit de police, de finances, d'organisation judiciaire, il a fallu se préoccuper du respect de documents diplomatiques : conventions internationales de Madrid et d'Algésiras, traités franco-anglais, franco-espagnols, franco-allemands, traités conclus par le sultan avec les diverses puissances. Il n'a pas toujours été aisé de faire cadrer les institutions françaises avec les institutions d'ordre international et conventionnel.

Enfin la zone d'influence espagnole et la zone de Tanger compliquaient encore le problème.

« Comme l'Alsace et la Lorraine, le Maroc était un des enjeux de la guerre européenne. La bataille étant gagnée, la victoire a libéré l'enjeu¹. » La paix a mis fin irrévocablement à la période pendant laquelle le Maroc pouvait être le champ où l'Allemagne cultivait des germes de conflits ; tout l'édifice diplomatique laborieusement échafaudé par elle s'est écroulé. En vertu des articles 141-146 du traité de Versailles du 28 juin 1919, l'Allemagne est exclue du Maroc ; elle renonce à tous les droits, titres et privilèges résultant pour elle de l'acte d'Algésiras, des accords franco-allemands de 1909 et de 1911 ou des traités conclus par elle avec le sultan. Le traité de Saint-Germain, du 10 septembre 1919, a imposé à l'Autriche une renonciation semblable.

Le Maroc est donc désormais affranchi d'une partie des hypothèques qui pesaient sur lui, celles dont l'Allemagne l'avait grevé et que nous n'avions acceptées que pour éviter la guerre. Avec du temps et de la patience, nous pouvons espérer que d'autres entraves tomberont peu à peu et que les puissances européennes, renonçant aux restrictions et aux réserves du début, seront amenées à reconnaître notre autorité pleine et entière sur un territoire que nous avons payé de tant d'efforts.

1. L. BARTHOU.

LIVRE V

LE PROTECTORAT FRANÇAIS

CHAPITRE I

LA PACIFICATION¹

I

Le protectorat français a été établi au Maroc par la convention de Fès du 30 mars 1912. Cet acte, inspiré des conventions franco-tunisiennes de 1881 et de 1883, fait du résident général de la République française le seul intermédiaire du sultan auprès des puissances étrangères ; il fut signé avec le sultan Moulay-Hafid par M. Regnault, qui, depuis des années, en qualité de ministre de France à Tanger, consacrait toute son activité à la question du Maroc.

Quelques jours après, une crise des plus graves se produisit à Fès. L'établissement du protectorat servit de prétexte au soulèvement, mais la véritable cause fut bien plutôt la faiblesse avec laquelle nous l'avions inauguré. L'hésitation qui succéda à la prise de Fès,

1. Voir *L'Afrique française* ; — le *Bulletin officiel du protectorat* ; — l'*Annuaire économique et financier du protectorat*. — RÉGINALD KANN, *Le protectorat marocain*, in-18, Paris, 1921. — A. BRITSCH, *Le maréchal Lyautey*, in-18, Paris, 1921. — CHARLES DUMONT, *La lutte contre Abd-el-Krim*, rapport au Sénat, décembre 1926. — L^t-COLONEL LAURE, *La victoire franco-espagnole dans le Rif*, Paris, 1927.

Protectorat
1912

la lenteur de nos mouvements, l'éparpillement de nos forces, le bruit répandu de difficultés européennes préparèrent l'insurrection ; l'absence d'unité dans notre action politique et militaire pendant plus d'un an, le partage de volonté entre la Guerre et les Affaires étrangères firent le reste. La conception d'une armée marocaine instruite et dirigée par des officiers français, qui se comprenait à une époque où notre protectorat sur le Maroc n'était pas encore reconnu par l'Europe, n'avait plus de raison d'être dans les conditions nouvelles où l'on se trouvait. On s'imagina qu'on pourrait « prendre le Maroc avec les Marocains », et on arriva à croire que l'armée chérifienne occuperait progressivement le Maroc, les troupes françaises étant réduites au rôle de simple réserve. On fit de l'armée chérifienne un organisme absolument autonome ; l'encadrement européen était des plus réduits et les troupes chérifiennes occupaient des camps spéciaux. Cette conception eut des conséquences sanglantes. Le 17 avril, les tabors chérifiens massacraient leurs officiers, après leur avoir infligé des supplices atroces ; la population de Fès s'associait au massacre. Peu de jours après, les Berbères, au nombre de 20.000, venaient assiéger la ville, et, pour ajouter à nos embarras, le sultan se déclarait décidé à quitter Fès pour Rabat, puis à abdiquer.

Un décret du 28 avril 1912 nomma le général Lyautey résident général de France au Maroc. On l'appelait, selon son expression, au commandement d'un navire en perdition : un pays entier soulevé contre nous ; la capitale investie de tous les côtés, attaquée avec une violence inouïe par des hordes que fanatisaient les appels à la guerre sainte ; la garnison chérifienne gardée à vue dans ses casernements ; un Makhzen complètement désorganisé et impuissant ; un sultan affolé, refusant toute collaboration et menaçant de faire un esclandre si on n'organisait pas

Massacres
de Fès

Lyautey

immédiatement son départ pour Rabat, et, pour faire face à cette situation, 5.000 fusils français.

Deux jours après l'arrivée du général Lyautey à Fès, le 23 mai, les Berbères attaquaient la ville du côté de l'Est et réussissaient à forcer deux portes ; le 28, ils revenaient à la charge. Ces attaques étaient repoussées, non sans pertes ; les harkas ennemies étaient rejetées à 30 kilomètres de la capitale, et les travaux destinés à mettre Fès à l'abri de nouvelles attaques poussés avec activité. Le 1^{er} juin, le général Gouraud remportait une brillante victoire sur la harka campée à Hadjra-Kohila, dans la vallée du Sebou, et déblayait ainsi les abords de Fès. Des mesures judicieuses, telles que la remise de l'amende infligée à la population de Fès à la suite des événements du 17 avril et qui n'atteignait pas les principaux coupables, les entretiens fréquents avec les autorités et notables de la ville, pachas, cadis, oulamas, cheurfas, négociants, rendaient aux éléments paisibles de la population urbaine la confiance qu'ils nous avaient témoignée lors de la délivrance de Fès par le général Moinier et qu'ils avaient perdue depuis. Enfin le général Lyautey s'appliquait à rétablir l'autorité du Makhzen partout où nous étions en mesure de le faire. Mais des complications plus graves encore n'allaient pas tarder à surgir.

« Le Maroc tout entier, écrivait un des hommes qui le connaissent le mieux¹, est en proie à l'une de ces crises périodiques de fanatisme religieux et xénophobe comme celle qui a précipité la chute des Mérinides et établi les dynasties chérifiennes sur les ruines de la domination portugaise. » Bientôt des difficultés dynastiques se produisaient ; Moulay-Hafid, refusant de collaborer avec nous, et conspirant même en secret contre notre domination, abdiquait et était remplacé

1. D^r F. WEISGERBER.

par son frère Moulay-Youssef. Dans le Nord, les Djebala et les Beraber du Moyen-Atlas, momentanément refoulés des abords immédiats de Fès, restaient soulevés. Un nouveau Rogui, Mohammed-es-Semlali, prêchait la guerre sainte aux tribus riveraines de l'Ouerra et s'installait à 50 kilomètres environ de Fès, au Djebel Moulay-Bou-Chta, chez les Fichtala. Malgré les opérations conduites contre lui, il se reformait dans la zone espagnole et cherchait à lier partie avec Sidi-Raho, qui, s'appuyant sur les Beni-Mtir, agitait la région de Sefrou.

Enfin, dans le Sud, le prétendant Ahmed-el-Hiba, fils de notre vieil adversaire de Mauritanie, le marabout saharien Ma-el-Aïnin, dirigeait un mouvement nettement mahdiste. Proclamé sultan à Tiznit, il était bientôt reconnu dans tout le Sous. A Marrakech, déjà troublée par la rivalité du Mtougui et du Glaoui, la présence de nombreux askris déserteurs de Fès aggravait à tel point la situation que les Européens regagnaient la côte. Le 18 août, El-Hiba entra à Marrakech et s'y faisait proclamer ; des hordes de pillards l'avaient précédé et avaient commis dans la ville toutes sortes de déprédations ; le consul de France et 6 autres Français demeuraient prisonniers. Aussitôt après l'occupation de la capitale du Sud, les forces du prétendant prenaient la route du Nord et s'avançaient jusqu'à Ben-Guerir, chez les Rehamna, à mi-chemin entre Marrakech et Mazagan. Mais, arrivée en ce point, la harka se heurtait aux forces du colonel Mangin, qui, dans le combat du 29 août, la rejetait dans le Sud en pleine déroute. La nécessité de maintenir notre prestige, l'appel des populations du Houz lassées des exactions des « hommes bleus », nous contraignaient, non moins que l'urgence d'étouffer dans l'œuf le mouvement mahdiste, à nous avancer jusqu'à Marrakech. L'opération fut conduite avec une rapidité et un entrain qui firent le plus grand hon-

neur au colonel Mangin et à ses troupes ; après un combat à Sidi-bou-Othman, très meutrier pour nos adversaires, une colonne légère, ayant à sa tête le commandant Simon, pénétrait dans Marrakech le 7 septembre au matin et y retrouvait nos compatriotes sains et saufs ; elle était rejointe quelques heures après par la colonne principale. On décidait de maintenir l'occupation de Marrakech, rendue nécessaire par les circonstances.

Marrakech

II

La crise initiale étant ainsi conjurée, l'insurrection domptée et la situation éclaircie, il restait à confirmer les résultats obtenus, à raffermir une situation que la révolution de Fès et les événements de Marrakech avaient si gravement compromise. « Le nom du général Lyautey équivaut à tout un programme de politique coloniale. Au Tonkin, à Madagascar, sur les confins algéro-marocains, il a appliqué lui-même la méthode qu'il a définie avec tant de netteté. C'est la méthode d'extension rationnelle et progressive, où la prudence est la première condition du succès, où l'armée joue le rôle de fourrier de la civilisation, où le soldat est l'avant-coureur de l'ingénieur, du commerçant, de l'instituteur. Aucune aventure, aucune témérité, aucune conquête prématurée ; du temps, de l'ordre, de la patience, surtout de l'esprit de suite, voilà toute la tactique¹. » C'est à ce Bugeaud moderne, d'une si remarquable et si souple intelligence, que fut confiée la tâche d'organiser le protectorat français au Maroc, en appliquant la méthode dans laquelle il est maître incontesté : la combinaison constante de la politique et de la force. |||

1. R. POINCARÉ.

Il s'agissait avant tout de pacifier le pays, d'y établir l'ordre et la sécurité, conditions essentielles d'une vie normale, qui lui avaient toujours fait défaut jusqu'alors. On avait espéré vers 1900 que cette pénétration du Maroc se ferait sans coup férir ; mais la tournure prise par les événements, et notamment les compétitions européennes, ne nous permirent pas de nous contenter d'une action purement indigène, qui, même dirigée par nous, eût exigé beaucoup de temps pour donner des résultats. Il fallut bien reconnaître que la pénétration pacifique n'était possible qu'à condition de s'appuyer sur la force. On avait cru aussi faire faire la conquête du Maroc par les seuls Marocains : la sédition militaire de Fès, sanglant résultat d'un zèle un peu novice en matière coloniale, vint montrer le danger de cette formule.

Les forces militaires nécessaires au Maroc ont été puisées à trois sources : la France, l'Afrique du Nord, le Soudan. Aucune de ces sources ne peut être exclusivement employée ; mais, en les utilisant toutes les trois simultanément, dans des proportions qui varieront suivant les temps et les lieux, on doit atteindre le but qu'on se propose, surtout si l'on parvient à entraver la contrebande des armes et des munitions et si la construction rapide du réseau des routes et des voies ferrées vient décupler la valeur de nos forces. Troupes de France, d'Algérie-Tunisie, d'infanterie coloniale, légion étrangère, troupes indigènes d'Algériens, de Tunisiens, de Marocains, de Sénégalais, tels sont les éléments du corps d'occupation ; l'armée d'Afrique, qui y entre dans une proportion de 60 p. 100, en constitue l'ossature. Les effectifs, qui étaient de 38.000 hommes en 1911, 56.000 en 1912, 70.000 en 1913, se sont élevés à 80.000 hommes en 1914, dont 63.000 dans le Maroc occidental et 17.000 dans le Maroc oriental. Ces derniers effectifs, dans lesquels on comptait d'ailleurs seulement 6.000 hommes de

troupes métropolitaines, judicieusement employés, suffisaient pour assurer graduellement la soumission du Maroc tout entier.

La pacification fut très rapidement menée à bien. A l'automne de 1912, nous n'occupions, de Casablanca à Fès, qu'une ligne d'étapes sans cesse menacée. Dans la région de Fès, la direction politique et militaire fut confiée au général Gouraud, qui s'efforça de constituer une zone de couverture à l'est et au sud de cette ville. Un cercle fut créé chez les Hayaïna, à Souk-el-Arba-de-Tissa, à 40 kilomètres au Nord-Est de Fès. Au Sud de Fès et de Meknès, nous nous appuyions à la ligne Sefrou-Kasba-el-Hajeb-Agourai. Puis les postes d'Immouzer et d'Annoeur étaient fondés au Sud de Sefrou pour assurer la pacification des Aït-Seghrouchen du Nord et des Aït-Youssi. D'El-Hajeb, le colonel Henrys, auquel était attribué le cercle des Beni-Mtir, s'avancait sur la forêt de Djaba, qui couvre un des gradins du Moyen-Atlas; du 15 mars au 15 juin 1913, il parcourait ce pays accidenté, à travers le brouillard, la pluie et la neige, et dissolvait la coalition berbère qui s'était formée contre nous. Des postes établis à Ifrane, à Ito et à Azrou amenaient la réduction des Beni-Mtir, ainsi que d'une partie des Beni-Mguild et des Guerouan, et couvraient de ce côté notre ligne d'étapes.

Une des régions les plus difficiles à pacifier, mais aussi une des plus importantes, fut celle qu'occupent, à la lisière des plaines du Maroc occidental, les grandes tribus berbères des Zaër, des Zemmour, des Zaïan, du Tadla, qui s'enfoncent comme un coin entre la région de Fès et celle de Marrakech. Trois chefs berbères, Ali-Amhaouch, Moha-ou-Saïd et Moha-ou-Hammou dirigeaient la résistance des montagnards du Moyen-Atlas. En 1912 et 1913, le colonel Blondlat occupa les marches frontières du pays zaër. Chez les Zemmour, des postes installés à Camp-Bataille (Souk-el-Arba des

Pacification

Zemmour), à Tedders et à Camp-Christan tinrent la limite de la région soumise et restèrent en contact avec les dissidents ; bientôt le plateau d'Oulmès fut occupé. Au Tadla, un poste fut créé à El-Boroudj, et un autre poste avancé à l'Oued-Zem, à 12 kilomètres à l'Ouest de Boujad. Les Aït-Ouerra, très énergiques et très batailleurs, conduits par leur caïd Moha-ou-Saïd, firent subir à nos postes d'incessantes et violentes attaques, que le colonel Mangin ne parvint à repousser qu'au prix de sanglants combats, notamment celui de Ksiba (juin 1913). L'année suivante, une action contre le pays zaïan fut confiée au général Henrys ; le 12 juin 1914, après une campagne vigoureusement menée, trois colonnes convergentes, comprenant environ 20.000 hommes, occupèrent Khenifra, kasba des Zaïan, autour de laquelle se livrèrent de violents combats. Cette opération tendait à supprimer un élément permanent de trouble et de désordre au milieu des pays soumis ; elle assurait la liaison directe des capitales du Nord et du Sud, et nous permettait d'exercer notre action politique sur les confédérations indépendantes de la montagne.

Dans le Sud, il s'agissait de tirer parti du succès de Marrakech pour pacifier le Houz, assurer la liaison avec la côte, nouer des relations avec les grands caïds de l'Atlas. Le colonel Mangin effectua à cet effet des tournées entre Marrakech et Mogador, puis entre Marrakech et Demnat ; dans cette dernière colonne, il obtint la soumission des Mesfioua par le combat de Tasserimout. Un à-coup se produisit en décembre 1912 dans la région de Mogador, où le commandant Massoutier fut assiégé à Dar-el-Kadi par suite d'une trahison du caïd Anflous. Ici comme à Fès, nous étions victimes d'une confiance exagérée dans nos auxiliaires indigènes et d'un essai peu pratique pour amalgamer les mehallas chérifiennes et les troupes régulières. La destruction de la kasba d'Anflous par la colonne

Brulard, après un brillant et rude combat, amena de nombreuses soumissions. Le soin d'achever la défaite d'El-Hiba fut confié aux grands caïds de l'Atlas, qui réussirent à le chasser de la région du Sous. L'action des chefs indigènes fut complétée en juin 1913 par l'occupation d'Agadir.

Agadir

Dans le Maroc oriental, dès le mois de mai 1921, nos troupes sortaient de l'immobilité que les ordres reçus leur avaient trop longtemps imposée et franchissaient pour la première fois la Moulouya au pont de Merada. Les opérations du général Alix sur la rive gauche de ce fleuve amenaient la fondation du poste de Guercif, la soumission de la tribu des Houuara, et déblayaient les approches de Taza. Au printemps de 1913, des reconnaissances étaient effectuées par le général Girardot chez les tribus de la rive gauche ; des postes étaient fondés à Nekhila et à Safsafat ; le 11 mai, le général Alix occupait la kasba de Msoun, à 30 kilomètres de Taza, et à 60 kilomètres des avant-postes du général Gouraud. Dans l'Extrême-Sud, le colonel Ropert poussait plusieurs reconnaissances dans la vallée supérieure de l'Oued Ziz, nouait des relations avec les ksours du Tiallalin et franchissait le Tizi-n-Telremt, qui relie la haute Moulouya au Tafilelt.

Restait à effectuer la jonction du Maroc oriental et du Maroc occidental par l'occupation du couloir de Taza. Tant que cette voie n'était pas entre nos mains, l'unité de notre empire africain restait précaire, en même temps que subsistait un foyer d'agitation rendu particulièrement dangereux par son importance stratégique. Les troupes du Maroc oriental, commandées par le général Baumgarten, entrèrent à Taza le 10 mai 1914. Tout l'effort de résistance des tribus se produisit entre Souk-el-Arba de Tissa et Taza, et c'est la colonne Gouraud qui eut à le briser. Elle se heurta aux trois tribus des Branès, des Tsoul et des Riata, auxquelles il fallut livrer de rudes

combats, notamment celui du 12 mai sur l'Oued Amlil. La jonction des deux colonnes s'opéra le 16 mai à Meknassa-Tahtania ; le lendemain, les troupes du Maroc occidental, unies à celles du Maroc oriental, entraient à Taza, ayant à leur tête le général Lyautey. Il restait à achever de soumettre les Riata, avec lesquels un violent combat nous avait mis aux prises le 26 juillet 1914 dans le Tazekka, à asseoir définitivement notre influence dans la vallée de l'Inaouen, en un mot à élargir le pont qui reliait désormais le Maroc à l'Algérie.

III

guerre 1914

Au point de vue du Maroc, la guerre européenne de 1914, selon la remarque du général Lyautey, arrivait trop tard ou trop tôt : trop tard, parce que, avant l'occupation de Taza et de Khenifra, nous aurions pu nous maintenir dans une situation expectante ; trop tôt, parce que nous n'avions pas encore affermi et consolidé les résultats obtenus par les dernières campagnes.

Dès la déclaration de guerre, le résident général envoya en France le maximum de forces à la défense nationale, le sort du Maroc devant se régler sur le continent européen. Néanmoins, il se refusa à évacuer les marches et les postes avancés, et le maintien intégral de l'occupation lui parut le seul moyen d'éviter une insurrection générale.

Les événements lui donnèrent pleinement raison. Le Maroc, où notre occupation si récente pouvait faire craindre les pires événements, demeura tranquille ; l'insurrection générale escomptée et préparée par nos adversaires européens ne se produisit pas.

Non seulement le Maroc resta paisible, mais les indigènes, si récemment soumis, nous donnèrent un

précieux concours et combattirent héroïquement à nos côtés sur le front français contre l'ennemi commun.

Les adversaires que nous avons rencontrés au Maroc pendant la guerre européenne sont de plusieurs sortes. Au Sud, c'est El-Hiba, Messie des petites gens, jouissant d'une grande influence religieuse, se ravitaillant en armes et en munitions par la côte du Sahara et se tournant tantôt vers le Maroc, tantôt vers la Mauritanie. Au Nord, c'est Abd-el-Malek, fils de l'émir Abd-el-Kader, appuyé à la zone espagnole, où il a à Melilla sa base d'opérations. C'est l'Allemagne qui soudoie, excite, ravitaille El-Hiba et Abd-el-Malek. Entre ces deux foyers insurrectionnels du Nord et du Sud, les Berbères du Moyen-Atlas forment le trait d'union ; leurs chefs s'appellent Moha-ou-Hammou, Moha-ou-Saïd, Ali-Mhaouch, Sidi-Raho. Ils sont en relations suivies avec El-Hiba et Abd-el-Malek, qui leur prodiguent les encouragements, leur assurant l'appui allemand, leur faisant parvenir les proclamations hostiles et les appels à la guerre sainte, leur fournissant d'abondantes ressources pécuniaires.

Plus la guerre se prolonge, plus la situation devient difficile, en raison surtout de l'usure des effectifs. L'année 1918 marque le plus grand effort de l'Allemagne pour coordonner les forces de nos adversaires et provoquer une offensive générale. Elle marque aussi le moment où le Maroc se vide d'hommes et d'officiers jusqu'à l'extrême limite, pour répondre aux suprêmes tentatives des Allemands sur le front français. Même la nouvelle de la victoire et de l'armistice ne produisit pas immédiatement dans les zones insoumises l'effet qu'on aurait pu en attendre. Les rebelles refusèrent d'y croire, d'autant plus que l'or allemand continuait d'arriver. La démobilisation commença avant que des renforts arrivés de France eussent pu remplacer les territoriaux qui s'en allaient. L'insuffisance numérique des forces, la faible proportion de troupes

El-Hiba.

Ab. el-Malek

Moha-ou-Hammou

blanches, le manque de cadres et d'entraînement des troupes indigènes maintinrent une situation assez précaire.

La décision de garder intacte l'armature de notre occupation comportait forcément l'obligation de conserver une certaine activité militaire sur toute la périphérie. Il ne s'agissait en principe que de se maintenir sur les positions acquises, mais le fait seul d'arrêter notre progression, ininterrompue depuis les premières années de l'occupation, eût été l'aveu d'une situation critique qui aurait redonné confiance à nos adversaires. Tout en écartant jusqu'à la fin des hostilités les opérations de grande envergure, tout en réservant jusqu'à ce moment la conquête des objectifs exigeant des moyens matériels dont nous ne disposions plus, nous fûmes amenés, par la nécessité de riposter aux attaques, à étendre encore d'une manière sensible la zone pacifiée.

Dans le couloir de Taza, notre occupation était trop récente, notre installation trop fragile pour ne pas subir le contre-coup des importants prélèvements d'effectifs opérés dans cette région. Mais bientôt la communication, virtuellement interrompue par une série d'agressions, fut rétablie. Dans la région de l'Ouerra, de nouveaux postes de surveillance reliaient Kalaa-des-Slass à Arbaoua. L'établissement du poste de Bab-Moroudj chez les Branès dégagait le Nord de Taza (1915). A l'instigation de Raïssouli, soutenu par les agents allemands de Tétouan, Ceuta et Larache et se reliant lui-même avec Abd-el-Malek, les Djebala attaquaient à maintes reprises nos postes de la région du Rarb. Au Nord-Est de Fès, une brusque conflagration se produisait au printemps de 1919 et une harka venait assiéger la kasba de Mediouna (1^{er} avril), que dégagait bientôt le colonel Huré. Mais la poussée se renouvelait plus à l'Est devant Kifane. Le 25 avril, le combat d'Aïn-Matouf

Raïssouli

rétablissait la situation ; le front de l'Ouerra était reconstitué par des mesures rapides et énergiques ; des blockhaus installés au Nord-Est de Kalaa-des-Slass protégeaient les tribus soumises contre les incursions venues du Rif. D'une manière générale, le général Aubert, conformément aux instructions qu'il avait reçues, se contentait de contenir et de refouler les partisans d'Abd-el-Malek. Cependant, en 1919, il s'installait chez les Beni-bou-Yahii et occupait les débouchés des routes qui, de la Moulouya, conduisent au Guerrouaou.

Au Sud du couloir de Taza, la création des postes de Djebba, Touahar, Djebel-Halib, l'Arbade Tahla, Matmata, tenait en respect les Riata et les Beni-Ouaraïn. En 1917 et 1918, les opérations du général Aubert nous ouvraient la vallée de l'Inaouen, voie directe de Taza à Fès, suivie par la route et par le chemin de fer en construction, et amenaient la soumission de la plus grande partie des Riata. Cet important résultat une fois acquis, le général Lyautey prescrivait de se borner au maintien des positions acquises et aux ripostes strictement nécessaires.

Ches les Beni-Mguild, nous occupions la vallée du Guigou ; nous y installions les postes d'Almis, de Timhadit (1915) et plus à l'Ouest celui d'Aïn-Leuh (1916). A cette progression correspondaient d'importants progrès de nos troupes du haut Guir dans la direction de Kasba-el-Makhzen et du Tafilelt. En 1915, le colonel Bertrand poursuivait, au Nord de Gourrama, une progression pacifique continue. Nous nous établissions dans la vallée du Ziz à Ksar-es-Souk et à Rich (1916), et deux harkas considérables étaient mises en déroute par le colonel Doury à Meski (9 juillet 1916) et à El-Maadid (15 novembre 1916). Le groupe mobile de Meknès, franchissant le Moyen-Atlas au col de Taghzeft, s'avancait de Timhadit jusque sur la haute Moulouya,

où il faisait sa jonction avec le groupe de Bou-Denib (1917). La création des postes d'Itzer et de Midelt, suivie de l'occupation de Kasba-el-Makhzen en juin 1918, nous assurait la possession d'un des carrefours les plus importants du pays berbère, où se croisent les voies de Meknès au Tafilelt et de la haute Moulouya à l'Oued-el-Abid, affluent de l'Oum-er-Rbia. D'autres postes étaient créés à Outat-Ouled-el-Hadj et à Aïn-Guettara, sur la moyenne Moulouya, en liaison avec Debdou. Le réseau était complété en 1919 par des postes placés à Bel-Farah, dans la vallée du Melloulou, à Rhorgia et à Bou-Yakoubat dans la moyenne Moulouya. C'était une étape décisive.

Le but recherché par ces opérations était de disjoindre le bloc des tribus encore insoumises du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas. La nouvelle progression réalisée tendait à séparer les groupements encore hostiles en deux îlots distincts : les Beni-Ouaraïn et les Riata d'une part, entre Taza et la Moulouya, les Zaïan et les Chleuh d'autre part, entre la région de Meknès et celle du Tadla. Ce sont les contrées les plus âpres et les plus difficiles du Maroc à tous égards.

Chez les Zaïan, un sérieux accident de guerre se produisit, le 13 novembre 1914, à El-Herri, à 15 kilomètres au Sud de Khenifra ; le colonel Laverdure, ayant voulu surprendre les campements de Moha-ou-Hammou, fut assailli par de très nombreux contingents et subit des pertes cruelles : 33 officiers et 600 hommes tués. Une action rapide du général Henrys rétablit le prestige de nos armes, un instant compromis.

Sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, les postes de Kasba-Beni-Mellal (1916) et de Rhorm-el-Alem (1917) resserrent de plus en plus le blocus autour des Zaïan. A l'Est de Marrakech, un poste est créé à Tanant (1915), au débouché des couloirs qui mènent sur le

revers du massif chleuh, et un autre à Azilal (1916), en vue d'Ouaouizert et de la vallée de l'Oued-el-Abid. La violence même avec laquelle les Zaïan réagissent témoigne de la gêne qu'ils éprouvent. Les attaques des dissidents sur la route de Khenifra continuent, mais, en même temps, des symptômes de désagrégation se manifestent ; en 1918, les fils de Moha-ou-Hammou se séparent de leur père et viennent à nous.

Au Sud de Marrakech, nous avons mené, depuis la guerre et malgré la guerre, une action des plus intéressantes par les seuls moyens indigènes, sous l'impulsion du général de Lamothe. Nous avons réalisé des gains sensibles et acquis une supériorité politique et morale incontestable. Le Haut-Atlas était resté indemne sous l'autorité des grands caïds, dont la fidélité à notre cause ne s'était pas démentie ; ils s'étaient chargés de chasser El-Hiba du Sous, de dégager Agadir et Tiznit ; leur action avait été appuyée par le général de Lamothe, qui avait triomphé d'El-Hiba à Oujjane (1917).

Au Tafilelt, de graves événements se produisaient en 1918. Un chérif, Mohammed Semlali, originaire d'une tribu du Sahel atlantique, s'était établi près du tombeau de Si-Moha Nifrouten, marabout des Aït-Atta, dont il exploitait la baraka ; il avait pour khalifa un ancien lieutenant d'Abd-el-Malek, Belkassem-Ngadi. Une mission française composée d'un capitaine, d'un interprète et d'un médecin militaire, avec un goum mixte et un poste de télégraphie sans fil, avait été établie à Tighmart auprès du représentant du sultan au Tafilelt, Moulay-el-Mehdi. Le Semlali fit assassiner l'officier-interprète Oustry et souleva les Aït-Atta. Le 9 août 1918, un combat malheureux eut lieu à Gaouz, au Seffalat ; l'aile gauche du groupe mobile, partie trop tôt à l'insu du commandant de la colonne, perdit le contact, s'égara

Tafilelt

dans la palmeraie et fut à peu près anéantie. Le général Poeymirau vint à la rescousse et défit la harka à Dar-el-Beïda (15 octobre) ; il fit établir au Djebel Erfoud un poste dominant tout le pays et commandant le barrage du Ziz, qui alimente les saguias du Tafilelt. Le chérif gardait néanmoins des partisans ; l'insurrection s'étendit dans tout le Sud-Est et attaqua nos postes. Le général Poeymirau riposta de nouveau et enleva le ksar de Meski, mais il fut grièvement blessé. C'est seulement le 31 janvier 1919 que le colonel Mayade triompha définitivement des harkas au combat du Tizimi et brisa la résistance.

En même temps, une diversion était effectuée par les Glaoua pour obliger les tribus menacées par ce mouvement à rappeler leurs contingents. Cette intervention d'El-Hadj-Thami-Glaoui, qu'accompagnait le général de Lamothe, empêcha l'extension de la crise vers l'Ouest, dissocia les groupements hostiles et constitua un parti makhzen au Todgha et au Ferkla. Le Semlali s'enfuit vers le Dra, après avoir fait assassiner le marabout de Tamgrout, qui nous était favorable. En novembre 1919, il fut tué à son tour par son khalifa Belkassem Ngadi, qui s'efforça en vain de reformer des coalitions contre nous. Un barrage solide fut établi entre Erfoud et Ksar-es-Souk ; nos postes furent débloqués et l'activité de nos groupes mobiles se reporta vers le Nord, pour assurer définitivement notre occupation du haut Ziz.

Une fois de plus, la menace était venue du Sud, du Sahara et du Tafilelt, d'où sont parties toutes les offensives qui ont marqué dans l'histoire marocaine. On peut se demander ce qui se serait produit sans la rapidité avec laquelle le général Lyautey jeta sur la brèche un instant ouverte toutes les troupes disponibles qui lui restaient et même des renforts empruntés à l'Algérie.

Ainsi, l'armature avait tenu jusqu'au bout, grâce

à des prodiges sans cesse renouvelés d'habileté politique et de valeur militaire. On n'imagine que trop bien ce qui serait arrivé si nous avions lâché pied au Maroc : l'incendie, comme l'espéraient les Allemands, aurait gagné l'Algérie, la Tunisie, tous les pays d'islam. « Pendant que les armées françaises¹ sauvaient la France sur son propre sol, quelques contingents, éparpillés sur un territoire immense, se multipliant par une activité incessante, luttant contre le même ennemi, conservaient à la patrie le protectorat d'une terre fertile et le fruit de dix années d'efforts. Non contents de maintenir, ils se dépensaient pour acquérir encore, pacifiaient des territoires dont les récoltes allaient nourrir la France et dont les hommes s'enrôlaient sous notre drapeau. »

IV

C'est seulement en 1921 que le corps expéditionnaire du Maroc fut reconstitué à peu près tel qu'il était avant la guerre, avec un effectif de 80 à 90.000 hommes dont 50.000 hommes de troupes indigènes.

Au moment où s'achève la guerre européenne, le front marocain est déterminé par l'insoumission de trois régions principales : les confins franco-espagnols s'étendant du Rarb à la Moulouya et bordant au Nord le couloir Fès-Taza ; le Moyen-Atlas, qui présente deux blocs, celui des Zaïan et des Chleuh au Sud-Ouest, celui des Beni-Ouaraïn au Nord-Est séparés par la route de Meknès à la Moulouya ; enfin le versant Sud du Haut-Atlas.

L'action de l'Espagne au Maroc a connu des alternatives très diverses. En 1913, le premier haut-commissaire espagnol, le général Alfau, occupait

Espagnols

Tétouan sans coup férir et y installait auprès de lui le khalifa du sultan. La collaboration franco-espagnole semblait sur le point de s'organiser lorsqu'éclata la guerre européenne. Pendant le grand conflit, les Espagnols manifestèrent peu d'activité militaire ; en 1916, le général Jordana occupa le nœud de routes du Fondak, établissant ainsi une communication entre Tétouan et Larache ; puis on essaya, sans grand succès, d'utiliser l'influence religieuse du chérif Raïssouli.

En 1919, le général Berenguer est nommé haut-commissaire au Maroc et il semble qu'avec lui une ère nouvelle va commencer. Effectivement, les Espagnols occupent Chechaouen et la pacification progresse rapidement. Mais une imprudente opération du général Silvestre chez les Beni-Ouriaghel amène, le 21 juillet 1921, la catastrophe d'Anoual. Toute l'armature politico-militaire laborieusement assemblée par le général Berenguer s'effondre ; le général Navarro, chargé de venger Silvestre, est assailli au mont Arruit par 30.000 Berbères et, au bout de dix jours, obligé de se rendre avec 4000 hommes, 20.000 fusils, 30 canons, de grandes quantités de munitions ; les Rifains arrivent jusqu'aux portes de Melilla. Le rétablissement s'effectue lentement et péniblement ; le général Berenguer reprend son projet de pacification totale de la zone espagnole, mais l'opinion ne le suit pas dans cette voie.

Les graves déboires de l'Espagne au Maroc proviennent de ce que, impuissante à prouver sa supériorité militaire, elle accumulait en même temps dans sa politique indigène les plus graves erreurs. Elle n'a pas d'armée coloniale, bien qu'elle ait fait quelques tentatives pour en constituer une avec les *regulares*, équivalent de nos tirailleurs, et le *tercio extranjero* ou légion étrangère ; les troupes sont transportées de leur garnison sur la ligne de feu sans préparation

aucune. Le haut-commissariat n'a qu'une autorité nominale et se heurte souvent à la mauvaise volonté de Madrid. Enfin l'Espagne ne cherche pas à faire la conquête morale des indigènes ni à se les attacher par la communauté des intérêts.

La nation est fatiguée de jeter dans ce gouffre sans fond les hommes et les milliards. Le général Primo de Rivera dresse et exécute un programme de liquidation. L'Espagne ne conservera plus que Tétouan et Larache. Ce « repli stratégique » s'effectue dans les conditions les plus pénibles et occasionne des pertes considérables.

La zone française éprouve nécessairement, par suite du voisinage, le contre-coup des événements qui se produisent dans la zone espagnole. En 1920, l'occupation d'Ouezzan fut effectuée par le général Poeymirau parallèlement à l'occupation de Chechaouen par les Espagnols. L'opération avait été jusque là ajournée, parce que, s'il est facile de s'établir à Ouezzan, la sécurité n'y est possible que moyennant l'occupation des massifs montagneux qui commandent la région au Nord et à l'Est et qu'occupent des populations guerrières. Des postes furent créés pour les dominer à Issoual et à Terroual. Après de très durs combats en 1921, la région commençait à s'organiser à l'abri d'un solide système défensif, lorsque l'évacuation des postes espagnols vint découvrir complètement notre front.

Le Moyen-Atlas est le nœud de la pacification marocaine comme il est le nœud orographique du pays. La pénétration de Meknès à la haute Moulouya constituait une première emprise sur le pays berbère. Cependant l'occupation de la route de Taghzeft ne fut pas aussi féconde en résultats qu'on aurait pu l'espérer ; les neiges la bloquent pendant l'hiver, les postes qui la jalonnent sont isolés, leur ravitaillement pénible. Il nous fallait élargir graduellement ce

M. Atlas

nouveau couloir, en réduisant d'abord le bloc occidental ou pays Zaïan, puis le bloc oriental ou tache de Taza.

Zaïan

C'est surtout la pacification du massif des Zaïan qui importait à la tranquillité de la zone colonisable. Au printemps de 1920, nos troupes occupèrent le Taka-Ichian, qui domine les Mrabtine et la zaouïa des Aït-Ishak ; à l'automne, le groupe mobile du Tadla enlevait la zaouïa Ech-Cheikh. Cette nouvelle avance barrait les points de passage de l'Oum-er-Rbia par lesquels se font les transhumances et les émigrations périodiques. Menacés de se voir enfermés dans la montagne, préparés d'ailleurs à un changement de politique par le patient travail du Service des renseignements, les Zaïan font leur soumission. Les conséquences de cet événement sont importantes ; un nouveau bloc se détache de la dissidence, Khenifra est dégagée, la mise en valeur de la plaine située sur la rive droite de l'Oum-er-Rbia devient possible. En 1921, comme pour clore la période des luttes, le vieux chef zaïan Moha-ou-Hammou, qui avait conduit avec une indomptable énergie la résistance acharnée à la progression française, tombe en pleine bataille, frappé d'une balle à la gorge. Il restait à réduire les éléments insoumis qui entouraient le poste de Bekrit, et qui seuls désormais séparaient la vallée de Khenifra de la route de Taghzeft ; la réduction de cette poche fut exécutée en septembre 1921 par le général Poeymirau. Les divers terrains de pâturage où venaient s'abriter pendant l'hiver les tribus insoumises de la haute vallée de la Moulouya tombaient sous notre contrôle, et nous nous trouvions affranchis de l'obligation de faire de longs détours pour effectuer la liaison entre nos postes de cette région. En 1922, l'occupation de Ouaouizert nous faisait pénétrer dans la vallée de l'Oued-el-Abid et nous permettait de réduire le saillant entre Beni-Mellal et Azilal. En 1923, la jonc-

Beni Mellal

tion était établie entre Ouaouizert et Beni-Mellal ; le marabout d'Ahansal, Si-Moha, qui avait longtemps mené la propagande contre nous de Beni-Mellal au Sarro, faisait sa soumission.

A l'autre extrémité du Moyen-Atlas, dans ce qu'on appelait la « tache de Taza », vivent les Beni-Ouaraïn, les Aït-Youssi, les Aït-Seghrouchen, les Marmoucha. Ces tribus sont graduellement encerclées par notre front de défense. En 1921, d'importantes opérations sont effectuées par le général Aubert ; remontant les deux vallées, qui coulent en sens inverse, de l'Oued Melloulou, affluent de la Moulouya et de l'Oued Zloul, affluent du Sebou, il obtient la soumission des Beni-Ouaraïn de l'Ouest. En 1922, en même temps que nous occupons l'important « poste-verrou » d'Alemsid, aux sources de la Moulouya, le général Aubert effectue une seconde série d'opérations destinées à réduire la partie Sud de la région ; parti de Misour sur la Moulouya, il occupe Almis des Marmoucha et Enjil, pendant qu'au Nord un groupe mobile s'avance par la vallée du Guigou jusqu'à Skoura ; mais la fatigue des troupes et les difficultés du ravitaillement obligent à suspendre les opérations. En 1923, la communication est établie entre Fès et la Moulouya par l'ancienne route impériale du Tafilelt. Seuls luttent encore les Aït-Seghrouchen et les Marmoucha ; en 1923, de très durs combats aboutissent à les séparer ; les premiers sont bloqués dans le Tichoukt, les seconds dans le Bou-Iblal. Enfin le poste de Berkine est installé en plein cœur du massif montagneux.

Au Sud du Haut-Atlas, le pacha de Tiznit, Si-Taïeb-el-Goundafi, désagrège les groupes hostiles que tente de former Merebbi Rebbo, qui a succédé à son frère El-Hiba, mort en 1919. En 1920, une harka du Glaoui triomphe des adversaires du Makhzen à Timatriouin et à Imiter et les poursuit

Taza

Tiznit

jusqu'au Todgha. En 1922 a lieu la soumission des Ida-ou-Blal, qui habitent la région de Tissint ; des marches-frontières sont constituées de ce côté à Taroudant et à Tiznit. A l'Est, un foyer insurrectionnel se maintient au voisinage du Tafilelt, où d'autres opérations qui ont paru plus urgentes nous ont empêchés en 1919 de rétablir notre autorité avec celle du sultan.

Notre armée a accompli au Maroc une tâche variée à l'infini, puisque, à elle seule, en dehors des villes de la côte et de leur banlieue, elle représente toutes les formes de l'activité et de la civilisation françaises. Forte de la double expérience algérienne et tunisienne, comptant dans ses rangs nombre d'hommes qui connaissent les musulmans, leurs traditions, leurs mœurs et leurs langues, consciente de la grandeur de l'œuvre historique qu'elle va parachever sur la terre d'Afrique, elle est animée de l'ardente volonté de surpasser ce que d'autres générations de soldats ont jadis su faire ailleurs. « La France tout entière, sans distinction de partis, peut et doit lui exprimer sa reconnaissance et sa joie pour le grand exemple d'énergie méthodique, de tranquille courage, de maîtrise des hommes et des choses qu'elle donne au monde¹. »

Les progrès rapides de notre œuvre marocaine sont dus en grande partie à la souplesse avec laquelle ont été combinées l'action militaire et l'action politique. Pour comprendre cette œuvre et l'apprécier à sa juste valeur, il ne suffit pas de considérer sur la carte l'étendue des territoires pacifiés, dans un laps de temps très court et dans des conditions très difficiles. Il faut insister sur les procédés par lesquels ces résultats ont été obtenus.

La méthode du général Lyautey n'est ni la pénétra-

1. MESSIMY.

tion purement pacifique, qui est inefficace, ni la conquête brutale, qui laisse après elle d'inexpiables rancunes. Il n'oublie pas et ne laisse oublier à personne autour de lui que nos adversaires d'aujourd'hui doivent être nos associés et nos collaborateurs de demain. S'il manifeste la force, c'est avec le désir d'en éviter le plus possible l'emploi. Le dosage de la politique et de la force varie à l'infini et nécessite de la part du chef et de ses subordonnés beaucoup de tact, de doigté, une parfaite connaissance des milieux indigènes, si variés et si complexes.

Un décret du 19 février 1921, en conférant au général Lyautey la dignité de maréchal de France, a attribué à l'œuvre militaire et politique qu'il a accomplie, avant, pendant et après la guerre, la plus haute récompense dont dispose le gouvernement de la République. « Ses incomparables qualités de chef, dit le rapport précédant le décret, déployées au milieu des plus graves difficultés, son sens de l'action, son autorité, sa méthode et ses succès ont fait de lui un des meilleurs artisans de la gloire française. Il a gagné, dans tous les domaines, la bataille du Maroc, qu'il a conservé à la France et à la civilisation. »

V

La pacification du Maroc était plus qu'aux trois quarts achevée et il semblait qu'un dernier effort allait la rendre complète et absolue. Le maréchal Lyautey, pour achever la soumission de ce qu'il appelait « le Maroc utile », c'est-à-dire des régions offrant des ressources économiques et dont la possession est indispensable pour assurer la sécurité des pays colonisables, demandait trois ans, 500 millions par an et le maintien pendant cette période de 80 à 90.000 hommes. Mais tout fut remis en question

*Maroc
utile.*

Abd-el-Kerim

par une insurrection très grave, qui fit courir au Maroc en 1925 les dangers les plus sérieux.

A la suite du « repli stratégique » des Espagnols, un homme, comme il arrive toujours dans l'Afrique du Nord en pareilles circonstances, avait surgi pour exploiter les événements. Abd-el-Kerim, originaire des Beni-Ouriaghel, dont le père avait été pendant la guerre un des agents de l'Allemagne, lui-même ancien cadi de Melilla, avait organisé la résistance à l'avance espagnole et, après Anoual, le partage du butin. Il avait dès lors un matériel de guerre considérable, des armes et des munitions en abondance, un trésor de guerre constitué par les sommes versées pour le rachat des prisonniers espagnols. Il s'efforça d'utiliser tout cela suivant les méthodes de la guerre moderne ; il y était aidé par un certain nombre d'agents européens ; ce prestigieux champion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était en effet en même temps l'homme de paille de certains financiers dépourvus de scrupules, qui avaient à faire valoir dans le Rif des titres miniers sans valeur légale.

En 1922, Abd-el-Kerim se fabrique une généalogie chérifienne, se proclame sultan et fait dire la prière en son nom. Il réussit à grouper autour de lui Rifains et Djebalas, quoique ces derniers fussent séparés des Rifains par des haines qui paraissaient jusque là irréconciliables ; il obtient d'eux, de gré ou de force, des contingents pour la guerre contre les chrétiens et prétend créer dans le Rif une sorte d'État indépendant.

opérations

En 1924, nous devançâmes Abd-el-Kerim dans la vallée de l'Ouerra, en particulier chez les Beni-Zeroual, mais, faute d'effectifs suffisants, il ne nous fut pas possible d'organiser notre front Nord de manière à résister à une attaque. En décembre 1924, le maréchal Lyautey signala l'imminence du danger et demanda des renforts ; mais il n'en demanda pas

assez et on lui en envoya moins encore. Le service des renseignements fut d'ailleurs très au-dessous de sa tâche en cette circonstance.

L'attaque se produisit le 12 avril 1925 ; bien qu'elle fût prévue, elle nous surprit par sa violence et son intensité ; on n'avait assurément pas estimé les forces rifaines à leur juste valeur. Nos postes, trop nombreux, avec des garnisons trop faibles, parfois quelques hommes seulement, furent bientôt noyés dans le flot de la dissidence et succombèrent les uns après les autres, non sans s'être héroïquement défendus. Les tribus de la frontière, méthodiquement travaillées par l'agitateur et que nous n'étions plus en état de protéger, font défection et passent à l'ennemi. A la fin de juin, les Tsoul et les Branès, soumis de longue date et situés au voisinage immédiat de Taza, entrent en dissidence. Le point culminant de la crise se produit dans les premiers jours de juillet ; à ce moment, Ouezzan, Fès, Taza, sont menacées et on désespère presque de les sauver. Du 15 avril au 24 juillet, nous avons eu près de 6.000 hommes hors de combat, sur un effectif de 30.000 hommes.

Ce qui s'imposait pour venir à bout de l'ennemi commun, c'était une étroite collaboration franco-espagnole. Si cette collaboration avait été organisée plus tôt, elle aurait épargné à la France comme à l'Espagne bien des déboires. On finit par le comprendre, et un accord fut signé à Madrid le 28 juillet 1925, par lequel les gouvernements français et espagnol s'engageaient à poursuivre contre Abd-el-Kerim des actions concertées. Le maréchal Pétain, auquel fut remise la direction des opérations, en collaboration étroite avec le maréchal Primo de Rivera, réussit à conjurer le péril. Les effectifs passèrent de 66.000 hommes au 1^{er} avril 1925 (dont 30.000 sur le front Nord) à 142.000 hommes au 1^{er} octobre, pour être ramenés à 128.000 au 1^{er} janvier 1926 ; on

||
avril

juillet

Collaboration
franco-
espagnole

les munit d'un matériel puissant d'artillerie et d'aviation.

Avril

Au commencement d'août, les moyens rassemblés permirent enfin d'obtenir une amélioration notable tout le long des 250 kilomètres de front. Les régions occupées avant l'offensive d'Abd-el-Kerim furent reconquises, les anciens postes réoccupés; les tribus dissidentes firent leur soumission et les Rifains évacuèrent la vallée de l'Ouerra. Notre contre-offensive se déclencha en septembre au Nord de Taza et de Kifane; elle nous conduisit rapidement au col de Tizi-Ousli, d'où la vue s'étend sur les montagnes du Rif et en bordure de l'Oued Kert. De leur côté, les Espagnols, le 6 septembre, effectuèrent avec un plein succès un débarquement dans la baie d'Alhucemas, chassèrent Abd-el-Kerim d'Ajdir et l'obligèrent à se réfugier à Targuist.

Mai 26.

La saison des pluies ayant interrompu les opérations, les aventuriers européens qui entouraient Abd-el-Kerim essayèrent d'en profiter pour amener la France à traiter avec le chef rifain. Mais nous demeurâmes en plein accord avec l'Espagne; nous exigeâmes la reddition d'Abd-el-Kerim, sa soumission au sultan, le désarmement des tribus, la restitution des prisonniers. Les négociations d'Oudjda, conduites par le général Simon, furent rompues le 6 mai 1926, parce que les délégués rifains ne se sentaient pas capables d'imposer ces conditions à Abd-el-Kerim et les opérations reprirent. L'objectif de l'action convergente franco-espagnole était le massif des Beni-Ouriaghel, entre le Ghis et le Nkour; c'est le cœur du Rif, c'est là que pouvait être atteinte et abattue la puissance d'Abd-el-Kerim. Dès le 19, nous occupons les seuils qui commandent les voies d'accès à Targuist; puis l'attaque franco-espagnole se poursuit avec un plein succès; les événements se précipitent; le 23, Targuist est occupé et le 24,

c'est le tour du Djebel Hammam. Le 25, Abd-el-Kerim demande l'aman et remet sa lettre de soumission au lieutenant de vaisseau Montagne ; le 27, il se rend au général Ibos et au colonel Corap à Tizemourene. Il est éloigné du Maroc et envoyé à la Réunion. En vingt jours, les opérations, conduites du côté français par le général Boichut, du côté espagnol par le général Sanjurjo, ont obtenu des résultats complets. L'Afrique du Nord échappe au plus grand péril qu'elle ait jamais couru.

L'exploitation des succès militaires franco-espagnols se poursuit rapidement après la reddition d'Abd-el-Kerim ; les tribus sont désarmées, la réduction du Rif consommée. La zone espagnole de Melilla s'étend désormais à l'Ouest jusqu'au Ghis ; la dissidence s'éteint également du Loukkos à l'Oued Laou et l'Espagne progresse le long de la côte vers les Ghomara. Chechaouen est réoccupé en août 1926, tandis que les Français s'avancent à l'Est d'Ouezzan jusqu'aux confins de leur zone ; en 1927, d'importantes opérations amènent la pacification des Ghezaoua, des Beni-Mestara et des Beni-Mesguida. En résumé, les Espagnols ont donné à cette campagne la conclusion qu'elle comportait en occupant la totalité de leur zone et en l'organisant ; les Français de leur côté se sont solidement installés le long de leur frontière politique, en liaison étroite avec les Espagnols. La tranquillité règne depuis lors sur le front Nord de notre protectorat. De 1921 à 1925, le manque de coordination des efforts entre la France et l'Espagne les avait conduites l'une et l'autre aux pires déboires : lorsqu'elles se sont décidées à une collaboration que la nature même leur imposait, elles ont obtenu toutes deux la victoire et la sécurité qui en est la conséquence.

*Réduction
du Rif*

VI

Taza

Après la soumission d'Abd-el-Kerim, on résolut de mettre à profit la présence au Maroc d'effectifs importants pour en finir avec la « tache de Taza » et pour éteindre les foyers de dissidence qui y subsistaient. Les opérations, dirigées par le général Dufieux, aboutirent d'abord, de juin à septembre 1926, à la réduction du massif du Tichoukt. Puis on s'attaqua au massif du Bou-Iblal, où on se heurta chez les Marmoucha à une résistance farouche ; la soumission ne fut pas obtenue sans des pertes élevées ; mais désormais il ne fut plus question de dissidence dans ces régions du Moyen-Atlas oriental ; la « tache de Taza » était effacée de la carte.

Il eût suffi à cette époque, semble-t-il, de prolonger les opérations pendant quelques mois et de les mener rapidement avec les gros effectifs dont on disposait pour en finir avec la pacification du Maroc. Mais le gouvernement prescrivait impérieusement le retour en France d'une grande partie des troupes venues en renfort ; l'effort nécessaire ne fut pas fait et depuis lors la cadence de nos progrès, si rapide dans la période antérieure, s'est sensiblement ralentie. La principale cause en est sans doute que nos effectifs ont diminué en quantité et aussi en qualité ; les contingents, même les contingents indigènes, fournis par un service à trop court terme, sont insuffisamment préparés à la rude tâche qui leur incombe ; les officiers, appelés à leur tour d'ancienneté à servir sur les théâtres d'opérations extérieures, n'ont plus l'endurance ni l'expérience des anciens officiers de l'armée d'Afrique ; l'armée a été réorganisée trop exclusivement en vue de la guerre européenne.

Il reste à triompher au Maroc d'un bloc dissident

important, accroché aux dernières pentes du Moyen-Atlas là où il se soude au Haut-Atlas, c'est-à-dire au Nord et au Sud de l'Oued-el-Abid ; ce bloc s'appuie aux marches présahariennes du Maroc et demeure inquiétant aussi bien pour le Tadla que pour les confins algéro-marocains. Dans cette région vivent les Aït-Chokman de l'Oued-el-Abid, les Aït-Yahia de la région de Tounfit, les Aït-Yafelman du haut Ziz ; là aussi affluent de nombreuses tentes d'irréductibles et de bandits appartenant aux tribus soumises ; là s'exerce l'influence de plusieurs chefs religieux qui sont nos plus farouches adversaires, bien qu'ils ne s'entendent guère entre eux.

De longue date, des opérations avaient été prévues pour réduire les Aït-Ishak, les Aït-Seri, les Aït-Chokman et les autres tribus chleuh qui constituent le front dissident du Tadla. La jonction de l'Oued-el-Abid et de la Moulouya, de Ouaouizert et d'Arbala, faisait partie dès l'origine du programme du maréchal Lyautey, qui y voyait une des opérations les plus essentielles pour la pacification du « Maroc utile ». En 1926, le général Boichut avait prévu lui aussi la réduction de cette région très difficile, qui nécessite des forces régulières solides et des effectifs importants. L'ajournement de ces projets produisit une situation précaire sur le versant Sud du Moyen-Atlas ; au Tadla même, de nombreux actes de brigandage furent commis, des fonctionnaires, des colons, assassinés ou enlevés. Les opérations du colonel de Loustal en 1929 et en 1930 ont ramené la sécurité et préparé la solution du problème ; en 1929, il s'est avancé d'Arbala dans l'Azarar-Fal, centre de vie agricole et pastorale des Aït-Chokman ; en 1930, il a occupé la région comprise entre Arbala et Ksiba et l'importante vallée du Drent. Pour mettre le territoire de colonisation à l'abri des attentats et pour en éloigner les dissidents, il reste à occuper la vallée supérieure de l'Oued-

Moyen Atlas
côte Sud-E

el-Abid, qui nous permette de porter notre front jusqu'au Haut-Atlas.

Tafilelt

Du côté du Tafilelt et des confins algéro-marocains, la situation est franchement mauvaise. Rien n'a subsisté de l'œuvre qu'avait accomplie dans ces régions le général Lyautey et de la sécurité qui y régnait jusqu'en 1918 ; on circulait alors commodément et sans escorte entre Colomb-Béchar et Bou-Denib, alors que, dans ces dernières années, on ne pouvait plus sortir de Colomb-Béchar autrement qu'en auto-mitrailleuse. L'insécurité est absolue dans la région du Ziz, de la haute Moulouya, du Guir, de la Zousfana. Nous nous heurtons de ce côté à l'hostilité irréductible de la confédération des Aït-Yafelman et aux Aït-Hammou, groupement de bandits qui tiennent la campagne et terrorisent la région. Les attentats ont été sans cesse en s'aggravant et se multipliant. En 1927 et en 1928, il y a eu plus de 90 rencontres entre les dissidents et nos forces de police ; nos pertes par le feu ont été de 264 tués et 129 blessés. Le 8 décembre 1928, trois automobiles de l'armée furent attaquées au Djebel Arlal, près de Taghit, en plein territoire algérien ; les officiers qui les occupaient, parmi lesquels le colonel Clavery, chef du territoire d'Aïn-Sefra, furent tués. Dans les premiers mois de 1929, nous occupâmes Aït-Yacoub et El-Bordj, au voisinage du Djebel Aïachi, Tarda au Sud-Ouest de Ksares-Souk, Guefifat sur l'Oued Gheris, pour protéger la route de Meknès à Erfoud, établie en 1928 au prix de travaux gigantesques. L'insécurité n'en fut pas diminuée, si même elle n'en fut accrue. En mars 1929, le poste d'El-Bordj subissait une attaque des Aït-Yahia qui nous coûtait 22 tués ou blessés ; puis ce fut le tour d'Aït-Yacoub, qui eut 80 tués dont 7 officiers et 38 blessés et qui fut assiégé pendant onze jours. Le 14 octobre 1929, à Djihani, à 50 kilomètres de Colomb-Béchar, un détachement de légion montée,

assailli par un djich, avait 50 tués et 21 blessés. Cette situation paraissant due en partie au défaut d'entente et de coordination entre l'Algérie et le Maroc, des décrets du 3 février 1930 s'efforcèrent d'y remédier en reconstituant un commandement militaire des confins du Sud algéro-marocain analogue à celui qu'avait jadis exercé le général Lyautey et comprenant à la fois des territoires marocains et des territoires algériens ; ce commandement a été confié au colonel Giraud. Mais les attaques ont continué sur le haut Ziz, et en août 1930, un détachement de légion a eu encore 46 tués et 22 blessés près de Tarda. La situation s'améliora sans doute par suite de l'occupation de Taouz (mars 1931), qui achève l'encerclement du Tafilelt.

Telles ont été les conséquences de la politique de faiblesse suivie dans ces régions depuis 1918. Nous avons subi à cette époque un grave échec au Tafilelt et nous ne l'avons pas réparé. Notre prestige, sur lequel repose notre sécurité, a subi une grave atteinte. Des consignes formelles interdisent à nos troupes de pénétrer dans ces oasis ; c'est là que réside notre adversaire Belkassem-Ngadi, avec sa garde de malfaiteurs, contre laquelle les ksouriens depuis longtemps réclament notre protection : c'est là que, sûrs de l'impunité, se concentrent et se ravitaillent tous les pillards. On hésite devant cette opération nécessaire, comme on a longtemps hésité à occuper In-Salah, qui jouait le même rôle vis-à-vis du Sahara central ; pour le Tafilelt comme pour In-Salah, on s'exagère beaucoup les difficultés. La répression des djichs est une tâche ingrate et vaine, lorsqu'on est décidé à ne pas les poursuivre là où ils s'organisent et se ravitaillent, et qu'on l'a annoncé par avance. Les pertes de vies humaines dans ces multiples incidents sont d'ailleurs beaucoup plus élevées que celles qu'occasionnerait une véritable expédition. L'erreur paraît avoir consisté à vouloir à tout prix faire intervenir

le Maroc seul dans ces contrées, alors que l'Algérie était à pied d'œuvre pour y agir plus efficacement. Dès lors, on s'est condamné à accepter une situation des plus pénibles, à maintenir des effectifs importants et très éloignés de leur base, à subir de lourdes pertes d'hommes et d'argent, tant que le Maroc n'aura pas achevé de réduire la dissidence du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas et du Djebel Sarro.

Région
Marrakech.

Dans la région de Marrakech, les Ida-ou-Tanan, qui occupent le pays compris entre Imintanout et l'Atlantique et qui formaient un îlot au milieu des régions pacifiées, ont fait leur soumission en 1927 ; la sécurité des routes de Mogador à Agadir s'est ainsi trouvée assurée. Le territoire d'Agadir a poursuivi sa pénétration dans l'Anti-Atlas, obtenant la soumission des Aït-Ouadrim et des Aït-Moussa en 1928, des Aït-ou-Mribet en 1929. Un important travail de construction de routes a été accompli dans le Haut-Atlas au Sud de Marrakech par le général Huré, qui a donné tous ses soins à l'aménagement des voies qui conduisent à Agadir et au Sous par les Bibaoun, le Goundafa, le Glaoua ; d'autres routes ont été construites au Sud de l'Atlas, joignant Agadir à l'Oued Dadès et pénétrant dans l'Anti-Atlas jusqu'aux oasis de Tatta, qui ont été occupées. Nous avons établi notre contrôle politique dans la zone d'influence des Glaoua. Des postes ont été créés en 1928 à Ouarzazat sur le Dra, en 1929 à Kalaâ-des-Mgouna sur l'Oued Dadès, en 1930 à Bou-Malem sur le haut Dadès et à Agdez sur le Dra. On peut envisager une prochaine jonction avec les confins algéro-marocains par le Dadès et le Ferkla. Le but poursuivi est d'isoler la dissidence du Sahara et des Aït-Atta de celle de l'Atlas et des Aït-Moghrad. Ainsi la question saharienne s'achemine vers sa solution, qui devra être obtenue avec le concours de l'Algérie et de la Mauritanie. Ces pays sont pauvres,

mais importants comme réservoirs de main-d'œuvre et il nous faut garantir les ksouriens contre les incursions des nomades. En fin de compte, selon le mot de Bugeaud, il faut être maître partout sous peine de n'être en sécurité nulle part.

En résumé, il reste un sérieux effort militaire à donner au Maroc afin d'en finir avec les foyers de rébellion qui pèsent sur le reste du pays. S'arrêter, c'est reculer et s'exposer aux pires dangers. Le système des petits paquets, celui de l'occupation restreinte, est condamné par l'expérience de toutes les entreprises coloniales ; bien loin de réduire les dépenses et les pertes, il les accroît démesurément. L'objectif à atteindre est la pacification absolue et complète de la zone française du Maroc ; aucune considération, de quelque nature qu'elle soit, ne saurait nous en détourner. Cette pacification peut et doit être achevée rapidement. C'est la seule manière d'arriver à diminuer l'effectif des troupes et à alléger le budget d'entretien du corps d'occupation.

Dans la pacification du Maroc, on n'a jamais recouru à la force qu'à la dernière extrémité, on l'a manifestée pour en éviter l'emploi. Toute opération militaire est précédée d'une période d'apprivoisement, de prise de contact, de formation au sein même des tribus d'un parti qui est favorable à notre intervention et qui souvent la réclame. Dans la répression, on n'oublie jamais que nos adversaires d'aujourd'hui seront nos collaborateurs de demain ; on s'attache à ne pas laisser chez eux de rancunes inexpiables. Aussitôt la campagne terminée, la politique reprend ses droits ; elle intervient de nouveau pour organiser le pays, faire tomber les dernières résistances, assurer à tous la paix et la justice. Le Maroc a été pacifié par la combinaison constante de la politique et de la force. Jamais on n'a rien obtenu par la seule politique et la force ne suffit pas davantage. C'est une chimie

complexe, où tout dépend du dosage des deux éléments.

On ne peut espérer obtenir la soumission des Berbères en les refoulant jusqu'aux pentes montagneuses les plus âpres et les plus infertiles : de là, ils se jettent sur les populations soumises et enrichies et tout compte fait, il faut dépenser beaucoup plus d'hommes et d'argent pour les contenir que pour conquérir leur pays. On a parfois dit qu'il fallait se contenter de pacifier le « Maroc utile » : cette formule n'avait pas dans la pensée du maréchal Lyautey le sens qu'on lui a parfois attribué. Les oasis du Sahara marocain sont misérables, mais elles ne sont ni plus ni moins « utiles » que les solitudes inaccessibles du Moyen-Atlas, conquises au prix de si rudes campagnes. La pacification du Sahara occidental est d'ailleurs urgente pour assurer la sécurité des communications transsahariennes et de la route de Colomb-Béchar au Niger. Il n'y a pas de « Maroc inutile ». Les Romains ont disparu de l'Afrique du Nord parce que, se souciant uniquement des régions qui leur paraissaient les plus fertiles, ils avaient laissé subsister, dans les montagnes et dans le désert, des réserves de barbarie. « Une nation européenne, dit lord Salisbury, ne peut arrêter ses progrès territoriaux que lorsqu'elle rencontre la mer ou une autre puissance européenne. »

CHAPITRE II

L'ORGANISATION¹

I

La France s'est acquittée de la triple mission de réorganisation administrative, judiciaire et financière dont elle avait assumé la responsabilité devant l'Europe dans des conditions de rapidité et de sûreté d'exécution que nul ne pouvait espérer, étant donné l'état d'anarchie séculaire où nous avons trouvé l'empire chérifien².

A chacun des groupes de populations du Maroc, le général Lyautey a offert ce qui pouvait le mieux le séduire : aux oulémas de Fès, gens pieux ou seulement hypocrites, le respect de leur prestige religieux ; aux fonctionnaires, le maintien de leur situation et un rôle sérieux dans l'administration ; aux négociants, l'appât de gains inespérés ; aux paisibles agriculteurs des plaines, la sécurité de leurs récoltes et de leurs

1. Outre les ouvrages et revues cités au chapitre précédent, voir les rapports parlementaires sur les budgets et les emprunts marocains. — H. GAILLARD, *La réorganisation du gouvernement chérifien*, in-8°, Paris, 1916. — E. LARCHER, *Les Codes marocains*, in-8°, Alger, 1914. — ARTHUR GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 5^e édition, t. V, Paris, 1928. — P. LOUIS RIVIÈRE, *Traité, codes et lois du Maroc*, 3 vol., Paris, 1925-28. — H. DE LA CASINIÈRE, *Les municipalités marocaines*, Casablanca, 1924. — S. BERGE, *La Justice française au Maroc*, in-8°, Paris, 1917. — G. HARDY, *Le problème scolaire au Maroc*, Casablanca, 1920.

2. Depuis 1912, le Maroc a eu deux sultans : Moulay-Youssef, et son fils Sidi-Mohammed qui lui a succédé en 1927 ; trois résidents généraux : le général Lyautey (1912-1925) (maréchal en 1921), M. Th. Steeg (1925-1928) et M. Lucien Saint.

troupeaux ; aux grands caïds du Sud, la conservation de leurs prérogatives et l'utilisation de leur influence ; aux Berbères de la montagne, la sauvegarde, sous l'action française, et sans l'intermédiaire du Makhzen qu'ils détestent, de leurs coutumes traditionnelles. Tous les organismes indigènes, le sultan, le Makhzen, les grands caïds du Sud, les djemâas berbères ont été restaurés et revivifiés. On s'est attaché à « rehausser¹ le prestige personnel du sultan en faisant revivre autour de lui les anciennes traditions et le vieux cérémonial de la cour, à garantir scrupuleusement l'autonomie de son pouvoir religieux, à raffermir sa confiance et son autorité en l'associant à nos projets, en sollicitant ses réflexions et ses avis ». Le Makhzen possède un véritable droit d'examen et son initiative est encouragée dans bien des cas ; le conseil des vizirs est devenu une institution vivante, un organe normal de l'administration. Enfin, partout dans les provinces, on s'est efforcé de donner aux indigènes, non pas un pouvoir de façade, mais une part effective dans la gestion de leurs propres affaires. « Le protectorat² apparaît ainsi comme une réalité durable : la pénétration économique et morale d'un peuple, non par l'asservissement à notre force, mais par une association étroite, dans laquelle nous l'administrons dans la paix, par ses propres organes de gouvernement, suivant ses coutumes et ses libertés à lui. » Et, en même temps qu'il employait vis-à-vis des indigènes les bons procédés susceptibles de les apprivoiser, Lyautey leur faisait sentir qu'il était prêt à user de la force si la nécessité s'en imposait. Le maréchal est déjà entré dans l'histoire, voire même dans la légende, et le temps de Lyautey *ez-zeman Lyautey*, est évoqué par les Marocains comme une sorte d'âge d'or, qui leur paraît d'autant plus beau

1. GÉNÉRAL LYAUTEY.

2. ID.

qu'il s'éloigne davantage dans le passé. Le protectorat est d'ailleurs un outil délicat, dont le manie-
ment exige à la fois beaucoup de souplesse et beaucoup
de fermeté. S'il semble au début résoudre toutes les
difficultés, le système, en faisant naître et en fortifiant
chez les indigènes une sorte de sentiment national,
n'est peut-être pas sans inconvénient pour l'avenir.

L'acte fondamental de l'organisation du protectorat est le traité de Fès du 30 mars 1912, conclu entre le gouvernement de la République et le sultan du Maroc. Ce traité consacre à la fois la souveraineté du sultan, l'organisation d'un Makhzen chérifien réformé et l'institution du protectorat français, muni des organismes nécessaires pour assurer la réorganisation administrative et le développement du pays en même temps que le contrôle du Makhzen chérifien.

Le commissaire résident général, dont les attributions sont définies par le décret du 11 juin 1912, est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République française dans l'empire chérifien ; il contresigne et promulgue les *dahirs* ou ordonnances du sultan dont il est en outre le ministre des Affaires étrangères. Tous les services administratifs sont placés sous sa haute direction. Le maréchal Lyautey cumulait dans sa personne tous les pouvoirs civils et militaires ; le résident général militaire ayant fait place en 1925 à un résident général civil, un peu prématurément peut-être puisque la pacification n'était pas achevée, le décret du 6 octobre 1926 a décidé, selon le principe habituel de notre législation coloniale, que le résident général dispose des forces de terre et de mer ; c'est lui qui fixe le caractère et le but des opérations militaires à entreprendre, le général commandant supérieur des troupes du Maroc étant chargé de leur exécution.

A côté du résident général est placé un délégué à la Résidence, qui le supplée en cas d'absence ou

d'empêchement. Sous leur autorité, un secrétaire général du protectorat centralise et coordonne l'action des divers services.

Auprès du résident général fonctionne un Conseil de gouvernement qui se réunit tous les deux mois à Rabat. C'est une assemblée consultative composée des chefs de service du protectorat, auxquels ont été adjoints en 1923 les présidents des chambres de commerce, des chambres d'agriculture et des chambres mixtes. Un arrêté du 13 octobre 1926 a organisé la représentation au Conseil de gouvernement des citoyens français non-inscrits sur les listes électorales de ces chambres.

Le Makhzen central comprenait au début un certain nombre de rouages qui, à l'expérience, furent reconnus inutiles et qui faisaient double emploi avec les services spéciaux du protectorat. Le sultan lui-même en conseilla la suppression et s'attacha à ne conserver que les organes gouvernementaux qui garantissaient aux populations de l'empire chérifien le respect et le maintien de leurs institutions traditionnelles. Ces organes sont le grand-vizirat, le ministère de la justice du culte et de l'enseignement musulmans, et le ministère des habous. Le grand-vizir présente au sceau du sultan les dahirs, et signe lui-même les arrêtés viziriels ; les uns et les autres ne sont exécutoires qu'après avoir été contresignés par le commissaire résident général. La liaison entre l'administration du protectorat et le Makhzen central est établie par le conseiller du gouvernement chérifien, qui est en même temps directeur des affaires chérifiennes et contrôle les organismes du Makhzen traitant les questions qui n'intéressent que la population indigène.

En même temps qu'on s'efforçait de restaurer les anciens rouages en contrôlant leur fonctionnement, on créait les grands services publics qui n'existaient pas et qu'exigeait la situation nouvelle. Les ser-

vices d'administration générale comprennent d'une part l'ensemble des services civils rattachés directement au secrétariat général, d'autre part la direction générale des affaires indigènes et du service des renseignements, qui centralise toutes les questions relatives à la politique indigène et contrôle les autorités indigènes dans les territoires soumis à l'autorité militaire. Les services financiers (budget, impôts, douanes, enregistrement, domaines), relèvent de la direction générale des finances. Les services d'intérêt économique dépendent de la direction générale des travaux publics (ports, routes, chemins de fer, hydraulique, mines), de la direction des postes, télégraphes et téléphones, de la direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, à laquelle est rattaché le service des eaux et forêts. Les services d'intérêt social sont rattachés à la direction de l'instruction publique, des beaux-arts et des antiquités, et à la direction de la santé et de l'hygiène publiques.

L'administration indigène locale, exercée par les caïds nommés par le sultan, est placée sous le contrôle de l'autorité civile ou de l'autorité militaire suivant les régions. La zone civile, destinée à s'accroître progressivement au fur et à mesure que la pacification s'affirmera, comprend dès à présent les régions du Rarb, de Rabat, des Chaouïa, les circonscriptions des Doukkala (Mazagan), des Abda (Safi), des Chiadma (Mogador), de l'Oued-Zem, des Rehamna, des Sgharna (au Nord de Marrakech), de Meknès-banlieue, de Fès-banlieue et dans le Maroc oriental la région d'Oudjda ; la zone civile est administrée par des contrôleurs civils, qui surveillent les autorités indigènes sans se substituer à elles ; on s'est efforcé de faire entrer dans le corps du contrôle, institué par un décret du 31 juillet 1913, « des hommes d'action justifiant d'une instruction générale étendue et aptes par là même à exercer des fonctions de commandement. » La zone

militaire est divisée en quatre régions : celles de Meknès, de Fès, de Taza et de Marrakech ; le territoire du Tadla et celui des confins algéro-marocains sont rattachés directement à la résidence générale. Ces régions et territoires sont subdivisés en cercles et annexes d'étendue variable, d'après la configuration et l'habitat des tribus. Dans chacune de ces circonscriptions, le contrôle de tous les actes de l'administration indigène est exercé, sous l'autorité du commandement, par les officiers du service des renseignements. Le rôle de ce service est considérable : dans les régions pacifiées, il organise et administre ; à la périphérie, il prépare l'action du commandement en procédant à la reconnaissance des régions voisines et de leurs habitants, en provoquant autour des postes un courant qui crée le contact entre les populations encore insoumises et l'autorité française. Chacun de nos postes devient ainsi un centre d'attraction politique et économique.

Au Sud de Marrakech, on s'est appuyé sur les grands seigneurs, le Glaoui, le Goundafi, le Mtougui, auxquels le pays était habitué à obéir, en rendant leurs intérêts solidaires des nôtres. Les grands chefs ont toujours eu pour principale préoccupation de « faire suer le burnous ». En les laissant piller librement, nous aurions manqué aux plus essentiels de nos devoirs envers les musulmans. Ces grands caïds, dont la fidélité ne s'est pas démentie pendant la guerre, nous ont permis des économies de forces considérables et nous ont déchargés pendant un temps du fardeau d'une intervention directe dans des pays difficiles, peuplés de tribus guerrières. Mais peu à peu, notre contrôle administratif direct s'est substitué à leur influence ; il ne subsiste plus qu'un grand commandement, celui du Glaoui.

Dans les villes, l'organisation municipale, dont la charte est le dahir du 8 avril 1917, est la suivante. Le pacha ou caïd exerce à peu près les fonctions de

maire, et son khalifa celles d'adjoint. Le contrôle est assuré auprès de lui par le chef des services municipaux. Le pacha est assisté d'une commission municipale qu'il préside et dont le chef des services municipaux est vice-président. Il existe deux types de commissions municipales : la commission municipale indigène, dont tous les membres sont indigènes et peuvent être répartis en deux sections fonctionnant séparément, l'une pour les musulmans, l'autre pour les Israélites ; la commission municipale mixte, où l'élément européen et l'élément indigène sont associés en proportions variables d'après leur importance respective. Dans tous les cas, les indigènes et les Européens votent et délibèrent à part ; il est procédé ensuite en séance plénière à la totalisation des votes. Les commissions municipales de Casablanca et de Fès ont une organisation particulière. Seule, la ville de Fès a un *medjless* ou assemblée municipale élue.

Dans les tribus, des djemâas ont été créées pour représenter les collectivités indigènes. Elles sont présidées par le caïd, assisté de l'agent de contrôle local ou de son délégué. Les membres, proposés par les notables, sont nommés par arrêté viziriel. Les djemâas de tribu ou de fraction ont pour mission de fournir à titre consultatif des avis concernant les intérêts du groupe et de gérer les biens collectifs de la tribu ou de la fraction. La tutelle administrative des djemâas est confiée au directeur des affaires indigènes, assisté d'un conseil de tutelle comprenant deux fonctionnaires français et deux notables musulmans.

Des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres mixtes ont été créées dès 1913 ; leurs membres, nommés d'abord pour un an par la résidence, sont élus depuis 1919. Des sections indigènes ont également été instituées dans le but de favoriser et d'encourager la représentation professionnelle des indigènes. On a institué en outre deux

conseils supérieurs, celui du commerce et de l'industrie et celui de l'agriculture, dont les membres sont issus des chambres de commerce et d'agriculture.

II

En matière judiciaire, le protectorat a maintenu la justice des caïds ou pachas et celle des cadis, cette dernière, de caractère religieux, statuant entre indigènes sur toutes les affaires relatives à l'état des personnes, aux successions et à la propriété immobilière ; mais, en restaurant les institutions judiciaires indigènes, on s'est efforcé, sans toujours y réussir, d'assurer par un sérieux contrôle la régularité de leur fonctionnement.

Un corps d'inspecteurs des services judiciaires chérifiens a été créé. Des commissaires du gouvernement siègent auprès des pachas des villes, dont les jugements peuvent être portés en appel devant le haut-tribunal chérifien siégeant à Rabat. On peut également faire appel des jugements des cadis de campagne devant les cadis des villes, et des jugements des cadis des villes devant le tribunal d'appel du Chrâa, qui fonctionne à Rabat depuis 1921. Les tribunaux rabbiniques ont été aussi réorganisés.

Chez les tribus berbères, il n'existe ni caïds, ni cadis ; la djemâa juge non d'après le Coran, mais d'après la coutume (*izref*). Un dahir du 11 septembre 1914 promet de respecter les institutions de ces tribus de coutume berbère, dont des arrêtés viziriels donneraient l'énumération et auxquels nous n'entendions imposer ni l'administration makhzénienne, ni la justice du cadi. Un dahir du 16 mai 1930 a donné une existence légale aux juridictions coutumières, consacrant une situation de fait très ancienne ; on a prévu des tribunaux du premier degré et des tribunaux

d'appel. Ce dahir, où l'on a voulu voir une tentative de « désislamisation » des Berbères, a donné lieu dans certains milieux indigènes, notamment à Fès et à Rabat, à une agitation assez peu justifiée.

L'institution au Maroc d'une justice française capable de remplacer non seulement nos tribunaux consulaires, mais encore ceux des étrangers, était une des tâches les plus urgentes qui s'imposaient à nous. Avant le protectorat en effet, contrairement au principe qui fait de l'administration de la justice un des principes essentiels de la souveraineté, les étrangers étaient soustraits à la juridiction locale et jugés d'après leur loi nationale par les représentants de leur gouvernement. Ce régime, dit des capitulations, était singulièrement aggravé au Maroc par le système de la protection, qui en étendait le bénéfice à des indigènes ; toute une catégorie de sujets marocains, mal définie en droit, indéfinie en fait, se trouvait ainsi soustraite à la souveraineté territoriale. Dès l'instant que l'on offrait aux étrangers les garanties juridiques qui précédemment leur faisaient défaut, le régime des capitulations n'avait plus de raison d'être et ne pouvait subsister sous peine d'entraver le fonctionnement normal des institutions. En conséquence, l'établissement des nouvelles juridictions françaises a été notifié aux puissances signataires de la convention de Madrid ; toutes, sauf la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont dès maintenant accepté d'y soumettre leurs nationaux et ressortissants au Maroc, en renonçant aux privilèges que le régime antérieur des capitulations leur conférait. En ce qui concerne l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'abrogation du régime des capitulations découle des dahirs chérifiens des 5 et 13 août 1914.

C'est le décret du 7 septembre 1913 qui a créé au Maroc les tribunaux français. L'organisation comporte une Cour d'appel, dont le siège est à Rabat, des tri-

bunaux de première instance à Casablanca, Rabat, Oudjda et Marrakech, des justices de paix à compétence étendue à Casablanca, Mazagan, Marrakech, Mogador, Safi, Rabat, Fès, Oudjda ; d'autres tribunaux de paix seront successivement institués au fur et à mesure des besoins. En matière répressive, la compétence des tribunaux français ne s'exerce que pour les faits qualifiés crimes ou commis au préjudice de nos ressortissants. En matière civile et commerciale, ils connaissent de toutes les affaires dans lesquelles des Français ou des ressortissants français sont en cause. On s'est préoccupé de simplifier et d'adapter notre législation métropolitaine pour l'acclimater au Maroc. Une commission de juristes éminents, réunie à Paris, a réalisé une organisation judiciaire simple, claire, méthodique, inspirée des principes les plus modernes des diverses législations européennes ; elle a établi une série de projets concernant l'organisation judiciaire, l'instruction criminelle, la condition civile des Français et des étrangers au Maroc, les obligations et contrats, le commerce, la procédure civile, l'assistance judiciaire, les frais de justice et d'actes extra-judiciaires ; ces projets ont été sanctionnés par une série de dahirs chérifiens du 12 août 1913. Comme pour les tribunaux français de Tunisie, le principe de l'unité de juridiction a été admis ; les mêmes tribunaux jugent donc d'une part en matière répressive, d'autre part en matière civile, commerciale et administrative. En ce qui concerne la procédure civile, un gros effort de simplification et d'économie au profit des justiciables a été accompli. On s'est résolument écarté du mécanisme de procédure qui domine tout notre code et qui implique le concours de nombreux agents et officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers. La nouvelle loi de procédure se caractérise par la suppression de tout intermédiaire nécessaire et obligatoire entre le justiciable

et le juge. On a maintenu seulement des secrétaires-greffiers, un corps d'experts et d'interprètes et un barreau.

III

La réorganisation des finances marocaines a été une des premières préoccupations du protectorat. On a vu plus haut¹ quels étaient les impôts que l'ancien Makhzen percevait ou tentait de percevoir. On a vu aussi que, avant l'établissement du protectorat, deux emprunts avaient été contractés par le gouvernement chérifien : l'un² de 62 millions 1/2 en 1904, l'autre³ de 101 millions en 1910. Ces emprunts étaient gagés sur le produit des douanes et quelques autres recettes, notamment le monopole des tabacs. Un service du contrôle des douanes fut créé à la suite de l'emprunt de 1904, pour gérer les intérêts des créanciers du gouvernement marocain et pour administrer les gages confiés à ces créanciers ; il devint en 1910 le contrôle de la dette. L'organisation de ce contrôle fut confiée à un ministre plénipotentiaire français, M. Guiot ; sous son active impulsion, le contrôle arriva à constituer l'embryon de trois organismes essentiels : douanes, contributions indirectes, domaines. Le travail ainsi accompli a été le début de l'ordre dans un désordre inextricable ; il a rendu les plus grands services au protectorat. Le monopole des tabacs, dont les produits sont, jusqu'à concurrence d'un certain chiffre, affectés à l'emprunt de 1910 et à ce titre versés à l'administration du contrôle de la dette, a été concédé à une société dite Régie internationale co-intéressée des tabacs ; cette société est

1. P. 261-263.

2. P. 327.

3. P. 343.

régie par la loi française ; elle verse au protectorat une redevance fixe et une part de ses bénéfices.

La Banque d'État a été instituée en 1906 par la convention d'Algésiras¹ ; son capital est international, c'est-à-dire fourni par des banques de nationalités diverses, mais il est expressément stipulé qu'elle est une société anonyme régie par la loi française. Le conseil d'administration est international, mais l'influence française y est prépondérante. La Banque remplit l'office d'administration des Monnaies ; elle est chargée de l'achat des métaux précieux, de la frappe et de la refonte des monnaies, ainsi que de toute autre opération monétaire pour le compte et au profit du gouvernement marocain. Elle émet aussi des billets de banque. Elle était également destinée à l'origine à remplir les fonctions de trésorier général du Maroc ; mais ce rôle a perdu beaucoup de son intérêt, le protectorat ayant aujourd'hui sa trésorerie générale, ce qui le dispense de recourir aux services de la Banque pour encaisser ses recettes et payer ses dépenses.

Avant le protectorat, la monnaie du Maroc, dite monnaie hassani, était une monnaie d'argent dont l'unité était la peseta hassani, correspondant à peu près à notre pièce de 1 franc ; la pièce la plus répandue était le douro hassani, correspondant à notre écu de 5 francs. Pour remédier aux variations du cours du hassani, variations accrues par la spéculation et qui nuisaient au commerce, le Protectorat, en 1917, décréta la parité du franc et du hassani. Malheureusement, cette parité ne put être longtemps maintenue. Par suite de la hausse du métal blanc et de la disparition du numéraire français, le hassani fit à son tour prime sur le franc ; les indigènes, se défiant de la monnaie de papier, ne voulurent plus être payés

1. P. 330.

qu'en hassani. De là une crise grave, qui provoqua une vive émotion dans la colonie européenne. Une commission fut constituée, qui conclut à la démonétisation de la monnaie marocaine d'argent et à son remplacement par le franc. Cette réforme a été rapidement réalisée. Depuis 1920, le franc est la monnaie légale dans la zone française du Maroc ; l'ancienne monnaie d'argent, qui cesse d'avoir pouvoir libératoire et dont la circulation est interdite, a été rachetée par les caisses publiques. Les billets de la Banque d'État ont cours forcé jusqu'à nouvel ordre. Le protectorat s'est donc tiré sans dommage de cette grave crise monétaire ; la circulation du franc et du franc seul est désormais étendue à tout notre domaine de l'Afrique du Nord.

L'administration du protectorat a remplacé les anciens impôts directs, *achour* et *zaka*¹, par un impôt unique, le *tertib*², impôt sur les revenus agricoles, assis sur les récoltes annuelles, sur les arbres fruitiers et sur le cheptel. Il est basé sur une déclaration du contribuable et applicable à tous, musulmans, israélites, chérifs, Européens et protégés. En ce qui concerne les cultures annuelles, l'impôt est fixé par hectare, en tenant compte à la fois de la nature des cultures et du rendement probable à l'hectare ; les arbres fruitiers sont imposés par pied et les animaux par tête. Depuis 1926, le recouvrement du *tertib*, qui s'opérait jusqu'alors par l'intermédiaire des chefs indigènes, a été confié à des agents de la direction générale des finances. Les autres impôts directs sont la taxe urbaine, basée sur la valeur locative des immeubles, l'impôt des patentes, les prestations, la taxe d'habitation, analogue à la cote personnelle et mobilière française, l'impôt sur les terrains à bâtir.

1. P. 261.

2. P. 129.

Les impôts indirects sont les droits de douane, les droits sur les marchés ruraux, les droits d'enregistrement frappant tous les actes civils judiciaires ou extrajudiciaires passés devant les cadis ou les juridictions françaises, les droits de timbre, les droits de consommation sur l'alcool, le sucre et les denrées coloniales, l'impôt sur les tabacs. En dehors des impôts proprement dits, les autres recettes ordinaires sont les produits du domaine, notamment des forêts, et les produits des monopoles et exploitations, notamment de l'office postal.

Le budget du protectorat est établi conformément au décret du 16 avril 1917. Il est préparé par le directeur des finances et soumis aux délibérations du conseil de gouvernement, présidé par le résident général. Il est ensuite envoyé à Paris pour être communiqué au ministre des Finances et soumis au contrôle du ministre des Affaires étrangères. Il est enfin ratifié par le sultan, promulgué par le résident général et publié au *Bulletin officiel* du protectorat.

Le budget est divisé en trois parties. La première comprend les recettes et les dépenses ordinaires, la seconde les prélèvements et dépenses effectués sur les fonds d'emprunt, la troisième les recettes et dépenses sur ressources exceptionnelles ou spéciales. Depuis le 1^{er} janvier 1918, l'année financière coïncide avec l'année grégorienne, et la comptabilité est tenue uniquement en francs. La date d'ouverture de l'année financière ayant été modifiée en France en 1930 et reportée au 1^{er} avril, la même solution a été adoptée par le Maroc.

Le budget du Maroc, qui ne dépassait pas 17 millions en 1914, s'est élevé à 181 millions en 1920, 312 millions en 1924, 531 millions en 1927, 688 millions en 1929, 802 millions en 1930. Il atteint 921 millions en 1931. Les impôts directs et taxés assimilés comptent dans les recettes pour 162 millions, dont

Budget
ordinaire
921
millions

125 millions pour le tertib, les droits de douane pour 189 millions, les droits de consommation et autres produits indirects pour 163 millions, les droits d'enregistrement et de timbre pour 34 millions, les produits et revenus du domaine pour 16 millions, les produits des monopoles et exploitations pour 64 millions. La progression si rapide des recettes est due au développement même du pays et des ses ressources. Cependant le contribuable marocain paraît assez lourdement chargé, aussi bien dans les villes que dans les campagnes et il semble qu'on ne saurait plus guère augmenter le poids des impôts sans de sérieux inconvénients. Le rendement du tertib risque d'autre part de fléchir lorsque les récoltes sont médiocres et le prix des denrées agricoles peu rémunérateur.

Au budget ordinaire, alimenté par l'impôt, il faut ajouter les autres ressources dont l'ensemble alimente le budget extraordinaire. Ce sont les fonds d'emprunt, les prélèvements sur le fonds de réserve constitué par les excédents de recettes des budgets antérieurs, la caisse spéciale des travaux publics alimentée par une taxe spéciale sur les importations, la caisse de l'hydraulique qui a pour ressources les versements de l'Office chérifien des phosphates et le prix de vente des lots de colonisation. Le budget extraordinaire s'est élevé en 1930 à 337 millions. Si l'on y joint les fonds de concours versés par l'Office chérifien des phosphates, qui dépassent 119 millions, on arrive à un total de 1250 millions de recettes et dépenses.

Le Maroc était évidemment obligé de recourir à l'emprunt pour faire face aux frais de première installation : les ressources ordinaires, si brillant qu'ait été leur développement, ne pouvaient suffire dans un pays où tout était à créer. La dette marocaine est déjà relativement élevée. Une loi du 18 mars 1914 a autorisé le protectorat du Maroc à contracter un

Budget
extraordinaire
337
m.

Dette

emprunt de 170 millions, élevé à 242 millions par une loi du 25 mars 1916. Cet emprunt, garanti par la France, avait pour objet de liquider les dettes du Makhzen (25 millions), de construire le port de Casablanca (50 millions), enfin de créer un réseau de routes (71 millions), des postes et des télégraphes, des hôpitaux et des écoles. Une loi du 19 août 1920 a autorisé un autre emprunt de 744 millions, dont la presque totalité a été consacrée à des dépenses d'ordre économique, notamment 280 millions aux ports (achèvement du port de Casablanca et création des ports de Safi et d'Agadir), 60 millions aux routes, 30 millions à l'agriculture, 90 millions à l'hydraulique agricole, 36 millions à la constitution du capital de premier établissement de la régie chérifienne des phosphates. Un nouvel emprunt de 820 millions a été autorisé par la loi du 22 mars 1928 : les dépenses, réparties sur cinq exercices, concernent des travaux publics, notamment l'hydraulique agricole et industrielle (238 millions), le port de Casablanca, la construction de la voie ferrée d'Oudjda à Fès. Les fonds provenant de cet emprunt étant épuisés, un nouveau programme s'élevant à 3 milliards et demi a été élaboré pour les années 1933-1937.

Budgets
municipaux

Jusqu'en 1916, les budgets municipaux dépendaient plus ou moins étroitement du budget général, qui les alimentait par de larges subventions. Depuis lors, les villes du Maroc jouissent d'une autonomie financière véritable ; aucun crédit ne peut être ouvert sur un budget municipal pour l'exécution de travaux neufs que dans la limite de ses excédents réels de recettes. Les budgets municipaux sont alimentés par des décimes additionnels aux impôts d'État, par des droits de portes et de marchés et par toute une série de taxes moins importantes établies par arrêtés municipaux. Il existe actuellement 18 centres érigés en municipalités ; ce sont ceux de Casablanca,

Rabat, Fès, Marrakech, Kenitra, Meknès, Oudjda, Safi, Mazagan, Mogador, Salé, Fedhala, Settat, Ouezzan, Taza, Sefrou, Azemmour et Agadir, représentant une population tant européenne qu'indigène de 571 millions d'habitants. Casablanca a un budget de 27 millions et a contracté un emprunt de 50 millions. Dans un but de décentralisation, des budgets régionaux ont été créés en 1929 dans presque toutes les régions civiles ; leur recette essentielle est le produit des prestations, qui est affecté à l'aménagement des voies de communication.

Le concours de l'argent français, comme de la force française, sera longtemps encore nécessaire au Maroc. La France doit garder à sa charge jusqu'à nouvel ordre les dépenses de la pacification marocaine. Ces dépenses, après avoir fait tout d'abord l'objet de crédits supplémentaires, figurent à partir de 1914 dans une section spéciale du budget de la guerre. Dès 1916, le Maroc a pris à son compte une partie des dépenses qui avaient incombé jusque là au budget français, dépenses d'un caractère impérial, qui, ailleurs, ont été longtemps payées par la métropole. Les sacrifices qu'il s'impose de ce chef peuvent être évalués à 50 millions environ. En outre, la contribution du Maroc au budget métropolitain de la guerre a été fixée à 6 p. 100 du budget ordinaire ; elle s'est élevée à 31 millions en 1931. On ne saurait aller au delà sans imprudence ; ce serait, comme l'a dit le maréchal Lyautey, manger son blé en herbe. « Tout ce que la France¹ espère tirer du Maroc s'élabore en ce moment, et cette élaboration doit durer encore au moins une dizaine d'années, si on veut qu'elle soit vraiment productive. »

dépenses
militaires

1. MARÉCHAL LYAUTEY.

VII

Le protectorat s'est attaché dès l'origine à développer les premiers organismes d'assistance créés par la France depuis 1905 dans les villes de la côte, et à étendre l'action que les médecins militaires avaient entreprise dans l'intérieur à la suite des premières colonnes expéditionnaires. L'assistance médicale indigène comporte des postes fixes, dispensaires, infirmeries ou hôpitaux, et des groupes mobiles. Des hôpitaux ou de grandes infirmeries indigènes existent à Fès, Marrakech, Casablanca, Mogador, Mazagan, Safi, Meknès, Oudjda, Ouezzan, Taroudant et Taza. Les groupes mobiles pénètrent dans les régions les plus reculées et les plus inaccessibles ; dès le lendemain des combats, ils commencent chez des tribus à peine soumises leur œuvre bienfaisante ; ils parcourent les campagnes en portant des secours médicaux dans les agglomérations rurales, en recherchant, afin de les éteindre sur place, les foyers épidémiques. C'est à eux surtout que s'applique le mot du maréchal Lyautey : « Il n'est pas de fait plus solidement établi que le rôle du médecin comme agent de pénétration, d'attirance et de pacification. »

Le personnel médical est militaire dans la zone de l'avant, civil dans les villes et les territoires complètement pacifiés ; une liaison étroite est établie entre les deux services. A Casablanca, l'hôpital civil et l'hôpital militaire sont distincts ; les autres établissements hospitaliers sont mixtes, hébergeant et traitant à la fois des civils et des militaires, dans des salles ou des pavillons séparés. Dans chaque ville érigée en municipalité, il existe un médecin directeur du bureau d'hygiène et une commission municipale d'hygiène ; un conseil central à été créé à Rabat. Des « gouttes de lait » fonctionnent dans nombre de localités ; une

maternité indigène à personnel uniquement féminin a été organisée à Marrakech, une maternité européenne et indigène à Fès.

L'enseignement au Maroc s'adresse à des groupes d'élèves très distincts. Les Européens reçoivent l'enseignement primaire dans 123 écoles, qui comptent 530 maîtres et 19.000 élèves. Une école commerciale et industrielle bien outillée existe à Casablanca. L'enseignement secondaire est organisé pour les garçons dans les lycées et collèges de Rabat, Casablanca, Tanger, Oudjda et il existe dans ces mêmes villes des lycées et collèges de filles. L'enseignement supérieur est représenté par l'Institut des hautes études marocaines de Rabat, créé en 1920, et dont la tâche principale est d'entreprendre des recherches sur le pays et ses habitants ; le résultat de ces recherches est publié dans la revue *Hespéris*. Il y a deux centres d'études juridiques à Rabat et à Casablanca. Un Institut de recherches scientifiques, qui centralise les travaux sur les sciences naturelles et réunit des collections, a été également organisé à Rabat.

Pour les Israélites, des écoles avaient été créées avant le protectorat dans les mellahs des principales villes par l'Alliance israélite universelle, qui assumait leur entretien ; ces écoles avaient beaucoup contribué à répandre dans les villes du Maroc l'usage de la langue française. Elles sont aujourd'hui subventionnées et contrôlées par le protectorat, tandis que d'autres sont administrées directement par la direction de l'enseignement.

Pour l'enseignement des indigènes musulmans, il existe des écoles primaires et des écoles professionnelles. Les écoles primaires, au nombre d'une centaine, sont très simples, très pratiques, ayant seulement pour but de faire prévaloir le français comme langue des transactions avec les Européens dans les villes ; elles se bornent à mettre les élèves en état de

suivre une conversation courante en français et de rédiger une lettre de commerce. Les écoles professionnelles sont consacrées, les unes à l'apprentissage des métiers européens du bois et du fer, les autres à celui des métiers d'art indigène, ébénisterie, maroquinerie, céramique. Le service des arts indigènes s'efforce par ailleurs de sauver les vieilles corporations locales et de régulariser l'apprentissage. Pour les fillettes musulmanes, il existe dans les villes des écoles ménagères et des écoles professionnelles, dans lesquelles on enseigne l'art de la broderie et du tapis.

Les collèges musulmans de Fès et de Rabat sont destinés à la formation de l'élite indigène. On a quelque peu perdu de vue leur but primitif, qui était de préparer des fonctionnaires et des magistrats musulmans, en faisant une part égale aux sciences modernes et aux sciences islamiques. L'instruction générale y est donnée en français, et on y a créé une section spéciale préparant au baccalauréat. Quelques-uns des élèves poursuivent leurs études juridiques et leurs études d'arabe à l'Institut des hautes études marocaines. Mais les jeunes indigènes donnent en général la préférence aux lycées et collèges français, où ils sont assez nombreux. L'école d'élèves-officiers indigènes de Meknès, créée en 1919 par le maréchal Lyautey et installée dans l'ancien palais de Dar-el-Beïda, est destinée à donner aux troupes marocaines des cadres judicieusement recrutés et suffisamment instruits.

Le problème de l'enseignement des indigènes a toujours été des plus compliqués à résoudre, surtout lorsqu'il s'agit des musulmans. « Notre grand souci, écrivait le directeur de l'enseignement, M. Hardy, c'est que l'école indigène ne fabrique pas des bons à tout et propres à rien ; c'est qu'à sa sortie de l'école, l'élève trouve tout de suite l'emploi de son activité et ne soit pas un de ces faux savants, un de ces déclas-

sés, incapables d'effort utile et nourris de prétentions, qui, en d'autres colonies françaises ou étrangères, ont parfois fait apparaître l'enseignement des indigènes comme un instrument de trouble social. » On a voulu rapprocher de nous les jeunes Marocains tout en les maintenant dans leurs traditions religieuses et sociales. Mais il est bien difficile de concilier le présent et le passé. « Le seul fait de notre présence dans une colonie, dit encore M. Hardy, a pour conséquence l'assimilation plus ou moins rapide des indigènes ; c'est un phénomène d'endosmose contre quoi nous ne pouvons rien et qui revêt le caractère d'un épisode d'histoire naturelle. » Pris entre deux sociétés dont l'une les rejette et dont l'autre ne les admet qu'à demi, les jeunes Marocains instruits par nos soins sont souvent aigris et mécontents. Il faut nous efforcer de les comprendre, de dissiper les conflits et les malentendus, de réaliser l'union des cœurs.

CHAPITRE III

L'OUTILLAGE¹

I

Avant le protectorat français, le Maroc n'avait ni ports, ni routes, ni chemins de fer. Il a été pourvu de son outillage économique dans un laps de temps relativement court et dans des conditions très satisfaisantes. Cette œuvre d'aménagement est aujourd'hui très avancée.

La côte Ouest du Maroc, où les vents sont violents et la mer très dure, est justement redoutée des marins. Qu'il s'agisse du déferlement des lames le long du rivage ou de l'atterrissement qui se forme à l'embouchure des fleuves, phénomènes confondus sous le nom de « barre », on trouve réunies sur la côte atlantique toutes les conditions nécessaires à l'existence de forts brisants. Le débarquement et l'embarquement sont difficiles, souvent même impossibles. Il n'y avait d'ailleurs jadis que des rades foraines, qu'on désignait abusivement sous le nom de « ports ». Les navires étaient obligés de mouiller à un ou deux milles de la côte ; les opérations de chargement et de déchargement des marchandises, d'embarquement et de débarquement des voyageurs étaient faites au moyen

1. Voir les ouvrages et revues cités aux chapitres précédents, notamment l'*Annuaire économique et financier du protectorat français au Maroc*. — G. VIDALENC, *Le port de Casablanca*, Casablanca, 1928. — R. MÉCHIN, *Les chemins de fer du Maroc*, Paris, 1928.

de grandes barcasses non pontées, manœuvrées par une vingtaine de rameurs, qui faisaient la navette entre le large et la côte, en franchissant la barre lorsqu'elle n'était pas trop mauvaise.

Le Makhzen n'avait ouvert au trafic international que les huit ports de Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador, seuls pourvus d'une administration douanière. A cette liste sont venus s'ajouter Mehdia, à l'embouchure du Sebou ; Kenitra, port intérieur situé sur ce même fleuve, à 17 kilomètres de l'embouchure ; Fedhala, entre Rabat et Casablanca ; Agadir, le port du Sous.

Les fonds nécessaires aux premiers travaux exécutés dans les ports furent fournis par la Caisse spéciale des travaux publics, créée par la conférence d'Algésiras et alimentée par une taxe de 2 1/2 p. 100 *ad valorem* sur les marchandises importées. Cette Caisse a été liquidée en 1915, et depuis lors, les recettes produites par cette taxe dans chaque zone constituent un budget spécial affecté aux travaux de cette zone. Ces recettes, bien qu'elles se soient rapidement accrues, ne constituent qu'un appoint ; c'est à l'emprunt qu'il a fallu faire appel pour les grands travaux ; Casablanca notamment a reçu 50 millions sur l'emprunt de 1914, 220 millions sur celui de 1920 et 148 millions sur celui de 1928. Les travaux effectués dans les ports de Mazagan, Safi, Mogador et Agadir sont également exécutés pour le compte du protectorat. La construction et l'exploitation des ports de Rabat-Salé et de Mehdia-Kenitra a été concédée à une société privée ; il en a été de même du port de Fedhala, ce dernier sans garantie d'intérêt.

La France a voulu avoir sur l'Atlantique, dans sa zone d'influence, un port qui attire à lui le trafic intérieur, le cabotage et la grande navigation, par le nombre et l'organisation supérieure des voies ferrées

qui y convergent, par la facilité de l'abordage, la sécurité de l'ancrage, l'excellence des installations, la rapidité des manipulations. Le choix s'est porté sur Casablanca, où des travaux considérables ont été entrepris. Le port est formé par une grande jetée, dite jetée Ouest, longue de 2.500 mètres, d'abord perpendiculaire, puis parallèle à la côte et protégeant la rade contre les grandes lames du large. Une jetée transversale, dite jetée Est, longue de 1.500 mètres, s'avance au-devant de la grande jetée, ménageant une passe de 250 mètres pour permettre aux navires d'entrer dans le mouillage formé par le quadrilatère que délimitent ces deux jetées. A l'intérieur de ce grand port, deux jetées plus petites forment un abri de 9 hectares pour les barcasses et les petits bâtiments calant moins de 4 mètres. Le grand port a une surface d'eau de 146 hectares, comparable à celle des ports actuels d'Oran et d'Alger, avec des fonds de 12 mètres. L'aménagement comporte la construction de quais, de terre-pleins et de magasins, avec installations spéciales pour la manutention des phosphates, du charbon et des céréales. Dans l'ensemble du programme, la construction de la grande jetée a été de beaucoup l'ouvrage le plus considérable ; ses assises sont formées de blocs naturels et artificiels immergés par des fonds qui atteignent 16 mètres. La preuve est faite de la stabilité des ouvrages, qui ont parfaitement résisté aux assauts de la mer, et de la possibilité un moment contestée de créer un grand port à Casablanca. Le nouveau port a commencé à fonctionner en 1925 et déjà de nouveaux travaux sont en cours qui augmenteront encore la sécurité de l'abri, faciliteront les manipulations sur quai et sur rade et prépareront l'avenir : grand parc à charbons, grand silo à céréales, doublement de l'installation actuelle pour le chargement des phosphates, bassin pétrolier, prolongement de 120 mètres de la grande jetée, dont la direction

parallèle à la côte permet une extension pratiquement indéfinie du port moyennant l'exécution de jetées transversales de couverture tous les 1.200 ou 1.500 mètres.

Le port de Casablanca, quelle que soit l'extension qu'on lui donne, ne peut suffire au trafic de toute la côte atlantique du Maroc. Aussi a-t-on reconnu la nécessité d'effectuer sur d'autres points des travaux plus ou moins importants.

Dans le Maroc septentrional, Kenitra, excellent port de rivière, servit d'abord à l'intendance de base pour le débarquement des vivres destinés aux premières colonnes en 1912. On s'aperçut vite que la création d'un port en ce point, qui fut jusqu'à ces derniers temps le seul port du Maroc où l'on débarquait à quai, répondait à une nécessité. Le Sebou à Kenitra est large de 250 mètres et profond de plus de 4 mètres à basse mer; mais, pour y atteindre, il y avait deux seuils à franchir : l'un sur la barre même du Sebou, à Mehdia, l'autre un peu en aval de Kenitra; les travaux ont comporté le dragage de ces seuils, la construction de jetées à Mehdia pour maintenir le chenal à la largeur et à la profondeur voulues, le prolongement des quais de Kenitra.

Le port de Rabat est également établi en rivière, dans l'estuaire du Bou-Regreg; on y a construit un quai et des terre-pleins; le programme a compris comme à Mehdia l'ouverture d'un chenal par dragage de la barre du Bou-Regreg et la construction de deux jetées convergentes pour fixer ce chenal et abaisser son plafond. Les conditions sont moins favorables qu'à Kenitra; le fleuve est étroit, peu profond et la création d'un port coûteux à Rabat est discutable.

Le port de Fedhala, à 23 kilomètres au Nord de Casablanca, est constitué par une petite baie naturelle abritée des vents d'Ouest par une arête rocheuse. Garanti par une jetée, il n'a qu'une faible superficie;

il s'est spécialisé dans l'industrie de la pêche et l'importation des combustibles liquides.

Dans le Maroc méridional, Mazagan, débouché du riche pays des Doukkala, présente une assez bonne rade ; on s'est contenté pour le moment d'y assurer aux barques un abri et un mouillage suffisamment sûrs pour permettre le débarquement des marchandises dans de bonnes conditions et par tous les temps ; on a construit à cet effet un avant-port de 7 hectares, enserré entre deux jetées. Safi, qui paraît appelé à un assez grand avenir, a une rade d'un accès difficile ; on y a créé un port à barques dans le genre de celui de Mazagan ; la prolongation de la jetée-abri, qui a près de 1.000 mètres de longueur, permettra de constituer un avant-port susceptible d'extension. A Mogador, on s'est contenté d'un port à barques. A Agadir, on prévoit un port de 4 hectares permettant d'abriter de petits caboteurs et des bateaux de pêche ; déjà intéressant en lui-même en raison de sa profondeur, ce port pourra servir de base à la création ultérieure d'un plus grand port par les fonds de 8 à 12 mètres que présente la rade.

Tanger était, jusqu'à l'établissement du protectorat, le premier port du Maroc ; c'est par lui que s'approvisionnaient notamment les régions de Meknès et de Fès, aujourd'hui desservies par Casablanca, Kenitra et Larache. Malgré sa belle position géographique, il ne semble plus appelé à jouer dans les relations commerciales du Maroc le rôle prépondérant qu'il a eu jadis. Il reste néanmoins très important comme port d'escale, en raison de sa situation à l'entrée du détroit de Gibraltar et comme port de voyageurs destiné à assurer des relations rapides avec l'Europe. Le port en construction comporte une zone d'eau de 20 hectares, abritée par un brise-lames, des quais et des terre-pleins pour la manipulation des marchandises et l'établissement d'une gare maritime.

Dans la zone espagnole, d'importants travaux de port ont été effectués à Larache, à Ceuta, à Villa-Sanjurjo dans la baie d'Alhucemas et à Melilla. En vertu des conditions géographiques, plus fortes que les volontés humaines, tôt ou tard une partie du trafic du Maroc central échappera à Casablanca et à Oran et sera drainée vers les ports de cette région

Le Maroc français est séparé de la mer par l'écran du Maroc espagnol, qui embrasse la côte de Tanger à l'embouchure de la Moulouya et s'interpose entre lui et la Méditerranée ; il n'a de ce côté qu'un « jour de souffrance » entre la frontière franco-espagnole et la frontière algéro-marocaine, sur une longueur d'environ 15 kilomètres. Le véritable débouché du Maroc oriental a été jusqu'ici le port d'Oran. La découverte d'importants gisements miniers dans le Maroc oriental a fait rechercher la création d'une issue maritime plus rapprochée ; en 1928, un accord est intervenu entre le Maroc et l'Algérie, aux termes duquel le Maroc établirait à ses frais un chemin de fer à voie normale d'Oudjda à Nemours, l'Algérie de son côté devant exécuter au port de Nemours les aménagements nécessaires. Mais, depuis lors, une autre solution a été envisagée : l'établissement sur le littoral marocain, aux environs de Saïdia, d'un port à créer de toutes pièces, port dont les sociétés minières du Maroc oriental ont demandé la concession ainsi que de l'embranchement minier d'Oudjda à Saïdia. A vrai dire, ni Nemours, d'accès difficile et de faible étendue, ni Saïdia, sur une plage sableuse, sans abri et où l'on aura à se défendre contre les alluvions de la Moulouya, ne fournissent une solution vraiment satisfaisante du problème. Le grand port d'Oran, surtout lorsqu'aura été construite la voie ferrée d'Aïn-Témouchent à Marnia, plus courte et d'un profil bien meilleur que la ligne actuelle par Tlemcen, demeurera sans doute le port du Maroc oriental pour les voyageurs et pour les

marchandises riches, Nemours étant le débouché des marchandises de classe intermédiaire, Saïdia le point d'embarquement des minerais et des matières pondéreuses.

II

Le réseau routier du Maroc comporte 3.500 kilomètres de routes principales et 2.500 kilomètres de routes secondaires. Il fait grand honneur au protectorat et jouit d'une réputation mondiale ; il est en général bien entretenu ; sur les routes les plus fréquentées, on a fait usage de revêtements modernes et il y a environ 1.000 kilomètres de chaussées goudronnées. La signalisation est réalisée par de grands murs blancs avec des lettres noires visibles de loin, indiquant à l'automobiliste les itinéraires et les distances. Des pistes latérales ont été aménagées pour l'usage des bestiaux et des animaux de bât.

Les routes principales relient entre eux les différents ports, donnent accès de la côte aux grands centres de l'intérieur et ouvrent au Maroc occidental une communication avec le Maroc oriental et l'Algérie. La grande artère est la route Agadir-Mogador-Casablanca-Rabat-Meknès-Fès-Taza-Oudjda. Marrakech est jointe à Mogador, Safi, Mazagan et Casablanca, Fès est reliée à la côte par deux voies, l'une par Meknès et Tiflet, l'autre par Petitjean et Kenitra. Une route joint Rabat à Tanger par El-Ksar ; trois autres conduisent de Rabat, de Meknès et de Fès à Ouezzan. Dans les larges mailles du réseau principal commencent à s'intercaler des routes secondaires, analogues aux routes départementales et aux chemins vicinaux de France, qui présentent le plus grand intérêt pour la colonisation et l'agriculture. D'autres routes, de caractère à la fois stratégique et

économique, s'avancent vers l'Atlas à mesure que l'occupation progresse. Une voie longeant le Moyen-Atlas assure des communications directes entre Meknès et Marrakech par Kasba-Tadla. Trois routes conduisent de Meknès, de Fès et de Guercif à la haute Moulouya et de là au Tafilelt ; une autre va d'Oudjda à Figuig par Berguent. Trois routes construites à travers le Haut-Atlas et qui, comme on l'a vu¹, jouent et joueront de plus en plus un rôle important dans la pacification, conduisent de Marrakech à Taroudant par Bigoudin, de Marrakech à Taroudant par Asni et la vallée du Nfys, de Marrakech à Ouarzazat par Telouet. Enfin la route d'Agadir à Taroudant s'avance jusqu'à Kalaâ-des-Mgouna, détachant des embranchements sur Agdez dans le Dra et sur Tatta dans l'Anti-Atlas.

Dans le Maroc espagnol, il existe 796 kilomètres de routes et 1.610 kilomètres de pistes entretenues. Depuis 1929, l'Espagne a fait un effort des plus méritoires pour développer le réseau routier de sa zone. Aux routes de Larache à El-Ksar et à Tanger est venue s'ajouter une grande artère de Ceuta à Melilla par Tétouan, Chechaouen, Targuist, Villa-Jordana et Villa-Sanjurjo, qui relie la partie occidentale de la zone à la partie orientale. Une route relie Melilla à Oudjda, franchissant la Moulouya sur un pont international.

La construction rapide d'un réseau de routes a permis de rendre accessibles en tout temps des régions qui se trouvaient auparavant complètement isolées et sans communications possibles pendant l'hiver. L'emploi de l'automobile assure les déplacements rapides du personnel de commandement et de direction, ainsi que des commerçants et des colons. Outre les transports de voyageurs par automobiles privées ou publiques, les routes permettent un important

1. P. 392.

trafic de marchandises au moyen de véhicules divers. Mais les transports sont lents et onéreux, la capacité de trafic limitée, et l'entretien extrêmement coûteux dès que les charrois sont intenses. C'est le chemin de fer qui est le véritable instrument de pénétration politique et économique. Seul, le rail permet aux forces militaires de se transporter rapidement d'un point à un autre, favorise les échanges, diminue le prix de revient des objets manufacturés, facilite aux indigènes la vente de leurs récoltes et de leurs bétail, arrache enfin les tribus à leur isolement et à leurs querelles traditionnelles pour les faire vivre la vie générale. Il est, pour tout dire d'un mot, le véhicule de la civilisation.

On sait¹ qu'aux termes des lettres explicatives annexées à la convention franco-allemande de 1911, il avait été stipulé que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fès ne serait primée par celle d'aucun autre chemin de fer marocain. On a donc dû se contenter au début de lignes à voie étroite de 0 m. 60, système Decauville, construites par le génie militaire, constituant essentiellement un organe de transport et de ravitaillement pour les troupes. Ce réseau stratégique, commencé en 1911, a été exécuté avec une rapidité remarquable. Il a été ouvert au trafic public en 1916. Il a rendu les plus grands services, en suppléant provisoirement à l'absence de chemins de fer à voie normale et en permettant d'attendre leur réalisation. Mais il n'a qu'une vitesse réduite et un rendement très limité. Les lignes suivant en grande partie le tracé général des voies normales, sont relevées au fur et à mesure que ces dernières sont ouvertes à l'exploitation ; le matériel devenu ainsi disponible est affecté à la construction de lignes d'intérêt local ou stratégique ; le réseau de

1. P. 356.

0 m. 60 est un affluent du réseau à voie large dans les régions anciennement pacifiées, tout en continuant à jouer son rôle militaire dans les contrées nouvellement soumises. Les lignes de cette catégorie s'étendent actuellement sur une longueur de 1.442 kilomètres ; elles se répartissent en trois groupes : le réseau Sud (lignes de Casablanca à Mazagan par Caïd-Tounsi et de Rabat à Khemisset) ; le réseau Nord, de Kenitra à Ouezzan et à la vallée de l'Ouerra, en bordure du Rif ; le réseau oriental, comprenant la ligne de Fès à Oudjda, sur laquelle s'embranche la ligne de Guercif à Midelt qui suit la vallée de la Moulouya. La gérance de l'exploitation de ces lignes a été confiée en 1928 à la Compagnie des chemins de fer du Maroc.

Le réseau marocain à voie normale de 1 m. 44 a été concédé à trois Compagnies : la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fès, la Compagnie des chemins de fer du Maroc et la Compagnie des Chemins de fer du Maroc oriental.

Pour la ligne de Tanger à Fès, l'accord franco-espagnol du 27 novembre 1912 déterminait les modalités de sa construction et de son exploitation¹ ; elle fut concédée par une convention du 18 mars 1914, approuvée par une loi espagnole du 17 juillet 1914 et par une loi française du 11 août 1914, à la Compagnie générale du Maroc et à la Compagnie générale espagnole d'Afrique, à charge par ces deux groupes de constituer une société en vue de l'exploitation de la voie ferrée. La ligne, qui compte 315 kilomètres, dont 203 en zone française, 92 en zone espagnole et 20 en zone tangéroise, passe par El-Ksar, franchit le Sebou à Mechra-bel-Ksiri, puis, passant par Petitjean, remonte la vallée de l'Oued Rdom jusqu'aux abords de Meknès, pour de là gagner Fès ; elle a été ouverte au trafic en 1927.

1. P. 358.

En dehors du Tanger-Fès, le tracé général était imposé par la structure même du pays ; il fallait relier Casablanca à Fès et à la frontière algérienne d'une part, à Marrakech d'autre part, et desservir les importants gisements miniers que les recherches ont fait découvrir. Un consortium, comprenant la Compagnie générale du Maroc, la Compagnie P-L-M, la Compagnie P.-O et la Compagnie marocaine, constitua la Compagnie des chemins de fer du Maroc. Un projet fut soumis au Parlement français dès 1917, mais c'est seulement la loi du 21 août 1920 qui approuva la convention signée avec le consortium le 29 juin précédent. La concession, faite pour une durée de 79 ans, comprend six lignes : celles de Casablanca à Kenitra par Rabat (136 kil.) ; de Kenitra à Petitjean (85 kil.), où la ligne s'embranché sur le Tanger-Fès ; de Fès à la frontière algérienne par le couloir de Taza (358 kil.) ; de Kenitra à Souk-el-Arba-du-Rarb où s'effectueraient une autre jonction avec le Tanger-Fès (85 kil.) ; de Casablanca à Marrakech (251 kil.), avec un embranchement de Sidi-el-Aïdi à Oued-Zem (120 kil.) destiné à desservir les gisements de phosphates. Au total, ce premier réseau, avec la partie française du Tanger-Fès, aura 1233 kilomètres, dont 791 sont dès à présent en exploitation. La ligne de Casablanca à Fès a été achevée en 1925, celle de Casablanca à Marrakech en 1928. Comme l'embranchement des phosphates était ouvert dès 1923 et que la ligne de Kenitra à Souk-El-Arba, qui présente peu d'intérêt, est provisoirement ajournée, tout l'effort de construction se concentre sur la ligne de Fès à Oudjda, destinée à compléter la grande artère Casablanca-Tunis et à relier entre elles les différentes parties de notre Afrique du Nord. A vrai dire, cette ligne a une telle importance au point de vue national qu'elle aurait dû être construite la première ; son absence s'est fait cruellement sentir au moment de

la lutte contre Abd-el-Kerim en 1925. Mais, en raison de son profil très accidenté entre Fès et Taza, c'est la plus difficile et la plus coûteuse de toutes ; elle comporte de nombreux ouvrages d'art, notamment le grand souterrain de Touahar par lequel sera franchi le seuil entre le versant atlantique et le versant méditerranéen ; on estime qu'elle coûtera près de 800 millions. Le tronçon d'Oudjda à Taza peut être ouvert à l'exploitation dès 1933, mais celui de Fès à Taza ne sera pas terminé avant 1935.

Une nouvelle ligne d'Oudjda à Bou-Arfa a été concédée à la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental, constituée par la Société des mines de Bou-Arfa et par la Compagnie des chemins de fer du Maroc, en vertu de deux conventions du 6 août 1927 et du 24 novembre 1928. Cette ligne, à voie normale, est destinée à desservir les gisements de manganèse de Bou-Arfa et les gisements de houille de Djerada ; elle est présentement achevée ; les groupements miniers du Maroc oriental ont demandé à la prolonger jusqu'à Saïdia, où un port serait construit ; d'autre part, elle sera vraisemblablement poussée au Sud jusqu'à Bou-Denib ; enfin le tracé préconisé pour le chemin de fer transsaharien par le Comité d'études fait de cette ligne, prolongée jusqu'à Colomb-Béchar, le premier tronçon de la grande voie transafricaine, qu'il serait cependant préférable à certains égards de construire en territoire algérien, afin de nous en assurer la maîtrise d'une façon plus complète qu'en pays de protectorat.

Dans le Maroc occidental, une ligne nouvelle de Ben-Guéir à Safi, destinée à évacuer sur ce port les phosphates de la région de Ben-Guéir, a été concédée en 1929 à la Compagnie des chemins de fer du Maroc, et aussitôt construite. Enfin, du côté d'Agadir, on envisage dans un avenir plus lointain la construction d'un chemin de fer desservant la vallée du Sous, qui

serait ultérieurement prolongé vers Ouarzazat et la vallée du Dra, pour rejoindre plus tard la ligne de Bou-Arfa.

Dans le Maroc espagnol, en dehors de la partie du Tanger-Fès située dans cette zone, les voies ferrées n'ont jusqu'ici que peu d'importance. Des lignes relient Larache à El-Ksar (40 kil.), Ceuta à Tétouan (41 kil.), Melilla à Batel (50 kil.) ; on projette une ligne de Melilla à Villa-Sanjurjo, ainsi que des chemins de fer de Tétouan à Tanger, de Tétouan à Chechaouen et à El-Ksar.

Il existe au Maroc 4.500 kilomètres de lignes télégraphiques. Un assez grand nombre de postes de télégraphie sans fil ont été installés, dont quelques-uns à grande portée. Le service téléphonique a déjà pris une extension considérable. Jusqu'en 1913, le Maroc possédait des services postaux français, chérifiens, anglais, allemands et espagnols. L'établissement du protectorat a amené la fusion des deux services français et chérifien ; la poste allemande fut supprimée dès la déclaration de guerre, la poste espagnole disparut dans la zone française en 1915 ; la poste anglaise continue seule à subsister.

III

Au Maroc, comme on l'a vu¹, l'eau est rare et infiniment précieuse. Il faut l'économiser et l'utiliser le mieux possible. Elle doit être répartie entre l'agriculture et l'industrie de la manière la plus profitable à l'intérêt général. C'est pour l'hydraulique agricole qu'elle présente surtout de la valeur et c'est à l'irrigation qu'un judicieux aménagement du pays devra la consacrer.

1. P. 40 et suiv.

Un dahir du 1^{er} juillet 1914, complété par ceux du 8 novembre 1919 et du 1^{er} août 1925, a fait rentrer toutes les eaux dans le domaine public de l'État, sous réserve des droits antérieurement acquis. On a pourvu tout d'abord à l'alimentation en eau des villes et des centres anciens et nouveaux. On s'est efforcé de rechercher les nappes souterraines, leur profondeur, leur puissance, les moyens les plus convenables de les utiliser ; des points d'eau ont été aménagés, des forages entrepris. On a asséché un certain nombre de marais, notamment ceux de l'Oued Fès ; dans la plaine alluviale du Sebou, le problème du dessèchement des merdjas et de la suppression des débordements du fleuve, qui permettrait de gagner à la culture des surfaces importantes, est fort difficile et la solution en sera coûteuse ; il se lie d'ailleurs à la question de l'irrigation proprement dite et de la retenue des eaux en amont.

On a effectué un inventaire méthodique des ressources hydrauliques ; des stations de jaugeage ont été installées sur les principaux oueds et des mesures de débit ont été effectuées. De grands ouvrages hydrauliques, qui intéressent les régions les plus diverses du protectorat, sont en construction ou à l'étude. Un projet d'utilisation des eaux de la Moulouya, étudié en collaboration avec la zone espagnole qui en recevrait une partie, comporte un barrage de retenue à Mechra-Klila et un barrage de dérivation à Mechra-Sfa ; ces travaux permettraient d'arroser 20.000 hectares dans la plaine des Trifas. Un barrage en construction sur l'Oued Beht à El-Kansera irriguera 30.000 hectares dans la plaine de Sidi-Sliman. Un barrage également en construction sur l'Oued Mellah permettra l'extension des cultures maraîchères dans la région de Casablanca. Une dérivation de l'Oum-er-Rbia en amont de Kasba-Tadla irriguera 50.000 hectares dans la plaine des Beni-

Amir. Un barrage sur l'Oued Nfys est destiné à renforcer en été le débit des saguias de la plaine de Marrakech alimentées par ce torrent. Deux autres barrages sont prévus sur l'Oued Tessaout et sur l'Oued Lakhdar. Enfin un projet plus vaste encore est celui de l'aménagement de l'Oued-el-Abid, qui permettrait d'irriguer 50.000 hectares dans la plaine des Beni-Moussa et fournirait une chute de 2.800 mètres, avec une puissance moyenne de 60.000 CV. Au total, l'exécution de ce vaste programme aurait pour résultat la mise en valeur de plus de 200.000 hectares.

Ces grands travaux n'ont pas seulement pour but une large utilisation agricole des eaux captées et régularisées ; ils auront aussi pour conséquence, dans bien des cas, la production de l'énergie électrique. En 1923, le protectorat a concédé la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique à haute tension à la Société *l'Energie Electrique du Maroc* (E. E. M.) ; sa première usine fut l'usine thermique des Roches-Noires, à Casablanca, en service depuis 1924 et d'une puissance totale de 24.000 KW. L'E. E. M. a construit à Si-Saïd-Machou, dans une boucle de l'Oum-er-Rbia, entre Mechra-ben-Abbou et Azemmour, une usine hydroélectrique qui est entrée en exploitation en 1930 ; la chute est de 17 mètres et la puissance pourra varier de 3.500 à 17.000 KW. Un réseau à la tension de 60.000 volts est en service ; il alimente les villes de Casablanca, de Rabat, de Kenitra, et a permis d'électrifier dès 1927 la voie ferrée de Casablanca à Rabat, ainsi que la ligne des phosphates de Casablanca à Kourigha ; on le prolonge actuellement sur Marrakech d'une part, sur Meknès et Fès d'autre part. La production de l'énergie électrique fournie par l'E. E. M. a passé de 12 millions de KWH en 1925 à 41 millions en 1928.

IV

Dès le début de l'occupation, le protectorat s'est préoccupé de l'aménagement des villes. L'expérience de l'Algérie avait montré les dangers de la méthode du laisser-faire : lente destruction des villes indigènes, installation médiocre et incommode des villes modernes, obligation de réparer après coup et à grands frais les erreurs commises.

Au Maroc, les villes indigènes, déjà très peuplées par rapport à leur superficie, n'étaient susceptibles d'aucune extension à l'intérieur de leurs remparts ; leurs maisons ne pouvaient guère satisfaire aux besoins d'hygiène et de confort des Européens ; leurs rues étroites et tortueuses ne permettaient pas une circulation intense et rapide. L'augmentation du nombre des Européens faisait apparaître d'autre part la nécessité de ne pas laisser les villes nouvelles s'élever au hasard. Il importait non seulement de conserver aux villes indigènes leur caractère propre et leur cachet artistique, mais encore de faire en sorte que les villes nouvelles répondissent à tous les besoins modernes de sécurité, d'hygiène, de circulation et d'esthétique, en un mot qu'elles fussent conçues et réalisées suivant les données les plus récentes de l'urbanisme.

Le principe de la séparation des villes européennes et des villes indigènes, principe qui se justifie par de considérations politiques, sanitaires, édilitaires et esthétiques, fut immédiatement posé. Laisser les indigènes chez eux, dans leur cadre, et construire de toutes pièces des villes nouvelles à l'usage des Européens, en dehors de l'enceinte des cités musulmanes, en rattachant les deux villes l'une à l'autre par de grandes artères, tel était le programme. Son exécution comportait pour chaque ville l'établissement d'un

plan d'aménagement, base technique du travail ; la création d'une arme juridique comme sanction de ce plan ; des services administratifs d'exécution ; enfin des moyens financiers. Pour chaque ville du Maroc a été établi un programme d'aménagement et d'extension, qui détermine le réseau des voies publiques, l'emplacement rationnel des principaux édifices, les diverses servitudes ou réserves nécessaires dans l'intérêt de l'hygiène ou de l'esthétique. Le plan comporte de vastes espaces libres et s'efforce en outre d'attribuer à chacun des quartiers de la ville un rôle spécial dans l'ensemble : ici, des villas avec jardins ; là, les bâtiments administratifs ; ailleurs, le quartier du commerce et des banques ; ailleurs encore, la zone des usines. Un dahir du 16 avril 1914, complété par celui du 12 novembre 1917, a déterminé les conséquences juridiques du plan, dont la réalisation peut être poursuivie soit par voie d'expropriation, soit par des associations syndicales de propriétaires, sous la direction des services administratifs. Enfin les finances municipales ont été réorganisées de telle façon que toutes les villes du Maroc, sauf Rabat à qui sa situation de capitale impose des charges considérables, ont des ressources permettant l'exécution des travaux prévus.

Tels sont les principes essentiels qui ont inspiré la politique du Protectorat en matière d'urbanisme. Cette œuvre a été conduite, sous la direction personnelle, directe et constante du maréchal Lyautey, par un architecte éminent, M. Prost, déjà connu par ses travaux d'urbaniste à Anvers et à Constantinople.

Le problème ne se posait pas de la même façon à Casablanca et dans les autres villes du Maroc. Casablanca avait toujours été une ville indigène de très médiocre importance, dépourvue de tout caractère artistique ; mais cette localité s'affirmait dès le début comme le grand marché d'échanges du Maroc avec

l'extérieur, son principal centre commercial et maritime. Dès 1907, des Européens s'y étaient établis autour du camp du général Drude et, à partir de 1911, le mouvement d'immigration devenait une véritable ruée. Une ville-champignon avait poussé, sans égouts, sans eau, sans rues carrossables, sans aucun travail d'édilité ; il y régnait un véritable chaos de constructions, les unes accolées à la ville indigène, les autres dispersées au hasard dans la campagne sur un espace immense ; le mal était si étendu qu'il paraissait irréparable. On se heurtait à des conflits d'intérêts ; toute opération était gênée par la valeur considérable des terrains et leur morcellement en parcelles infimes. On a réussi cependant à désengorger la ville, à y créer des artères et des places, à orienter son développement futur en déterminant l'emplacement des grands édifices, le réseau des transports, les espaces libres. La ville se développe en éventail autour de l'ancienne agglomération indigène, s'étendant sur une vaste surface au Sud, à l'Est et à l'Ouest de celle-ci ; de grandes voies rayonnent du centre vers l'extérieur, reliées par des voies transversales. Le quartier de l'administration et des affaires est au centre ; la partie Est est réservée aux quartiers industriels et commerçants, qui seront à proximité du port et de la gare, la partie Ouest aux habitations de plaisance. Casablanca a perdu peu à peu son aspect chaotique et est devenue une ville aux voies clairement tracées, où la circulation s'organise logiquement. Après avoir été la plus laide ville du monde, elle est devenue une belle cité.

☞ A la différence de Casablanca, les autres grandes villes du Maroc, Rabat, Meknès, Fès, Marrakech sont des centres indigènes toujours vivants, qui conservent à la fois une personnalité politique et un remarquable patrimoine artistique. Ici se posait le problème délicat de la juxtaposition des villes indigènes et des villes

européennes. A Rabat, on a cherché à ne point gâter le plus magnifique paysage de la côte marocaine. La ville nouvelle se compose de trois îlots assez étendus, séparés les uns des autres par de vastes espaces couverts de jardins d'orangers et par l'aguedal qui entoure le palais du sultan. La partie la plus importante est située au Sud de la ville indigène, dont elle est séparée par une large voie longeant les remparts ; la résidence et les bâtiments des services du protectorat, d'un joli style et bien adaptés à leur cadre, s'élèvent plus au Sud encore, sur une colline d'où l'on jouit d'une vue incomparable. Le quartier de l'Océan est situé à l'Ouest de la ville indigène, en bordure de la mer. Enfin un troisième secteur s'étend au delà de l'aguedal et se prolonge vers l'emplacement de la gare. A Meknès, la ville européenne, séparée de la ville indigène par le ravin verdoyant de l'Oued Bou-Fekrane, est bâtie sur un plateau très salubre et très aéré, d'où l'on a une belle vue sur la ville et le Zerhoun. A Fès, la ville nouvelle est établie sur le plateau de Dar-Debibagh, près de la gare ; elle n'enlaidit pas la vieille cité : elle la complète. A Marrakech, le lotissement du Gueliz est placé au bord de la palmeraie, entre la ville indigène et le camp ; il a de l'espace, des arbres et de l'eau. En somme, partout, sauf à Oudjda, irrémédiablement gâtée par le mélange des constructions européennes et indigènes, les difficultés ont été vaincues.

Quelques centres européens se sont créés en pleine campagne, là où n'existaient point de villes indigènes ; le principal est Kenitra, sur le Sebou. Tels sont encore Fedhala, Mechra-bel-Ksiri, Dar-bel-Hamri, Petit-jean, Kourigha ; dans le Maroc oriental, Berkane, Taourirt. Toutes ces agglomérations se développent sans aucune gêne.

Le problème de l'urbanisme est un de ceux que le protectorat a le mieux résolus. L'aménagement des

viles nouvelles, prévu avec des idées larges et artistiques, a été réalisé avec énergie et esprit de suite, malgré les résistances des intérêts particuliers. Nous nous sommes montrés en cette matière les dignes héritiers des Romains et les heureux rivaux des Anglais.

CHAPITRE III

LA MISE EN VALEUR¹

I

Par sa situation géographique, son climat, son régime des eaux, le Maroc fait partie du même ensemble que l'Algérie et la Tunisie. Mais ses conditions sont plus favorables que celles de la Berbérie orientale et sa double façade sur la Méditerranée et sur l'Atlantique lui donne une importance beaucoup plus grande. Seules, l'anarchie et le manque de moyens de communication empêchaient tout progrès économique.

L'évolution du Maroc comporte deux tâches principales : mettre en valeur le pays en y établissant la

1. Outre les ouvrages et revues déjà cités aux chapitres précédents, notamment l'*Annuaire économique et financier* (périodique), voir MALET, *L'Agriculture et l'élevage au Maroc*, in-8°, Paris, 1917. — H. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *L'élevage dans l'Afrique du Nord*, in-8°, Paris, 1919. — H. VELU et A. BIGOT, *Les laines et l'élevage du mouton au Maroc*, Rabat, 1928. — P. DESPUJOLS, *Note sur l'industrie minière au Maroc*, Rabat, 1930. — R. CHAPUS, *L'exploitation des phosphates au Maroc*, Paris, 1928. — MICHEL FINOT, *Le marché des phosphates*, Paris, 1929. — M. NAHON, *Notes d'un colon du Gharb*, Casablanca, 1925. — V. RUIZ ALBENIZ, *Colonización española en Marruecos*, Madrid, 1930. — E. BOUTIN, *L'expansion commerciale du Maroc*, Paris, 1928. — ANDRÉ E. SAYOUS, *Le commerce extérieur du Maroc* (*Revue économique internationale*, 1925). — ID., *L'agriculture française et la concurrence de l'Afrique du Nord* (*ibid.*, 1930). — *Statistiques du mouvement maritime et commercial du Maroc*, publiées par le Comité des Douanes (annuel). — C'est surtout au point de vue économique que le *Bulletin de l'Afrique française* et les *Publications du Comité du Maroc* offrent une documentation des plus complètes. — Un *Office du protectorat de la République française au Maroc* est installé à Paris, 21, rue des Pyramides.

sécurité, en y faisant des travaux publics, ports et chemins de fer, en y fondant des banques, en un mot en l'organisant et en l'outillant ; en second lieu, amener l'islam à tolérer la civilisation européenne, à se réconcilier avec elle dans la mesure où cette réconciliation est possible ; s'efforcer de civiliser les hommes en même temps qu'on civilisera le sol. Cette deuxième partie du problème est la plus délicate, car les pays islamiques, incapables de se régénérer par eux-mêmes, offrent par ailleurs à la pénétration européenne une formidable résistance.

Si l'on met à part les Présides espagnols, on ne comptait guère au Maroc en 1907 que 5.000 Européens, dont 4.000 à Tanger, et la région qui forme actuellement le protectorat français n'en avait pas plus de quelques centaines. En 1911, la zone française avait déjà plus de 10.000 Européens ; il y en avait 62.000 en 1911 et le dénombrement de 1926 en a recensé 105.000, dont 75.000 Français, 15.000 Espagnols, 10.000 Italiens et 5.000 étrangers de nationalités diverses. Si l'on y joint 113.000 Européens, presque tous Espagnols, dans la zone espagnole et 15.000 Européens, dont 11.000 Espagnols, 2.000 Français et 2.000 étrangers divers dans la zone de Tanger, on arrive à un total de 233.000 Européens pour le Maroc tout entier.

Cette population est jusqu'ici à peu près exclusivement urbaine. Casablanca, bourgade insignifiante y a quelques années encore, est aujourd'hui une grande ville. D'après les résultats du recensement de 1926, qu'il faut d'ailleurs aujourd'hui majorer sensiblement, Casablanca a 107.000 habitants, dont 52.000 musulmans, 20.000 israélites, 20.000 Français, 15.000 étrangers. Rabat compte 38.000 habitants (14.000 Européens dont 10.000 Français), Oudjda 20.000 habitants (9000 Européens, dont 7.000 Français), Meknès a 30.000 habitants, dont 5000 Européens.

La petite ville de Kenitra, sur le Sebou, qui n'avait que 230 habitants en 1913, avait quelques mois après 1.400 Européens ; elle a aujourd'hui 10.000 habitants, dont 4.000 Européens. Marrakech a 149.000 habitants, dont 4.000 Européens, Fès 81.000 habitants, dont 4.000 Européens ; Taza 10.000 habitants, dont 2.000 Européens ; Mazagan 20.000 habitants, dont 2.000 Européens ; Safi 27.000 habitants, dont 1.500 Européens ; Salé 21.000 habitants, dont 1.000 Européens ; Mogador 18.000 habitants, dont 800 Européens. Dans le Maroc espagnol, les « places de souveraineté » sont des villes presque exclusivement européennes ; Melilla compte 40.000 Européens et Ceuta 36.000 ; dans la zone d'influence, Tétouan a 40.000 habitants, dont 10.000 Européens, Larache 25.000 habitants dont 10.000 Européens.

Casablanca est la grande ville européenne du Maroc français, comme Marrakech et Fès sont les grandes villes indigènes. Elle commence à remplir le cadre très vaste qu'elle s'était tracé et aspire à devenir le Buenos-Ayres français. Rabât, avec son annexe Salé, habitée surtout par des fonctionnaires, doit le chiffre relativement élevé de sa population européenne au fait qu'elle a été choisie comme capitale administrative, parce qu'elle était la seule ville Makhzen en contact avec la mer et par suite avec l'Europe ; placée à peu près à égale distance de Casablanca et de Kenitra, elle n'a cependant qu'un avenir limité. Meknès occupe une situation très centrale, avec un climat excellent, une riche zone agricole, au point où se croisent d'une part les voies qui conduisent de Tanger et de Kenitra à Fès, d'autre part la voie directe de Fès à Marrakech par la bordure du Moyen-Atlas. Peut-être, dans un avenir plus ou moins lointain, disputera-t-elle à Rabat le rang de capitale. Fès et Marrakech resteront probablement surtout de grandes villes indigènes, où la proportion relative de la popula-

tion européenne demeurera assez faible. Les trois ports du Sud, Mazagan, Safi, Mogador, auxquels s'ajoute maintenant Agadir, continueront sans doute à se faire à peu près équilibre, à moins que d'importants travaux de ports ou l'exploitation de richesses minérales dans son voisinage ne vienne donner à l'un ou à l'autre la prépondérance. Oudjda demeurera le principal centre européen du Maroc oriental. Parmi les localités récentes, Kenitra paraît appelée par sa situation géographique à un développement assez remarquable

Le Maroc a provoqué dès le début du protectorat un mouvement d'immigration d'une intensité inouïe, sans exemple dans notre histoire coloniale. C'est seulement vingt-cinq ans après notre arrivée en Tunisie que la colonie française atteignit dans la Régence un chiffre égal à celui qu'a connu le Maroc dès 1914. Le nombre des personnes débarquées à Casablanca, qui était de 3.000 en 1911, de 9.000 en 1912, s'est élevé à 30.000 en 1913 et à 27.000 en 1914. Ce mouvement, arrêté par la guerre, a repris aussitôt après ; on a de nouveau relevé 32.000 débarqués en 1919, dont 10.000 immigrants venus au Maroc pour s'y fixer. De 1917 à 1922, le chiffre de l'immigration, défalcation faite des émigrants, a atteint plus de 35.000, et en 1921 on a compté plus de 13.000 immigrants. Dans les années suivantes, l'immigration s'est beaucoup affaiblie ; à partir de 1923, les arrivées n'ont plus été que de 2.000 à 3.000 chaque année, en partie compensées par des départs.

Cette immigration, si importante qu'elle ait été, n'a pas été une immigration massive ; le Maroc n'est pas un pays neuf et ne saurait en aucune façon être comparé au Canada ou à l'Argentine. C'est plutôt une immigration de cadres, répondant à la nécessité d'administrer, d'organiser, d'équiper une contrée désormais associée à la vie politique et économique

du monde moderne. Ces cadres sont en grande majorité français ; les fonctionnaires, les chefs d'entreprises, les commerçants, les colons, sont presque tous Français ; les Espagnols, les Italiens et les Portugais fournissent quelques cadres subalternes et une main-d'œuvre spécialisée, notamment dans l'industrie du bâtiment.

La colonie française est remarquable par le nombre et par la qualité, et l'on ne saurait assez se féliciter de la place qui lui est dès à présent dévolue. A côté de grosses affaires et de sociétés puissantes, elle compte des gagne-petit qu'il ne convient pas à la France démocratique de dédaigner ni de décourager, car c'est sur eux que repose en grande partie notre avenir au Maroc.

Le brusque afflux dans un pays endormi d'un sommeil léthargique d'un corps d'occupation de 80.000 hommes et de 100.000 colons ne pouvait se faire sans une brusque rupture de l'équilibre économique du pays. Cette rupture s'est traduite par une raréfaction des denrées, un renchérissement de la vie matérielle, une crise du logement, accompagnée de spéculations effrénées sur les terrains et les immeubles urbains. Des crises commerciales, des krachs financiers ont été la rançon inévitable de la fièvre d'entreprises qui a sévi au Maroc ; le malaise économique qu'on observe dans le monde entier et qui est une conséquence de la guerre ne pouvait manquer non plus de s'y faire sentir avec beaucoup d'intensité. Ces divers phénomènes s'atténueront par la suite.

II

Parmi les richesses naturelles longtemps inexploitées du Maroc, il faut signaler d'abord les ressources forestières. Il sera sans doute plus facile de sauvegarder

les forêts au Maroc qu'en Algérie, par suite de la nature des peuplements et des conditions du pacage. Les diverses exploitations, en régie, à la tâche ou par adjudication, sont réparties sur environ 400.000 hectares ; la plus grande partie de la zone forestière montagneuse, située dans les tribus dissidentes, échappe encore à notre action. Le principal produit des forêts marocaines, comme de celles d'Algérie, est le liège. Jusqu'ici, on n'a guère exploité que le liège mâle, qui, employé comme isolant à divers usages, atteint des prix assez rémunérateurs ; l'opération préliminaire du démasclage ayant commencé en 1914, l'exploitation du liège de reproduction a débuté en 1923 ; on estime que le Maroc pourra donner environ 150.000 quintaux de liège, dont 100.000 pour la forêt de Mamora ; il produit actuellement 26.000 quintaux de liège mâle, 35.000 quintaux de liège de reproduction, 12.000 quintaux de tanin de chêne-liège. On exploite aussi le bois du tizra ou sumac des corroyeurs (30.000 tonnes), qui renferme jusqu'à 30 p. 100 de tanin. Le chêne-vert donne des traverses de chemin de fer, le cèdre et le thuya des bois de menuiserie et de charpente ; ces dernières exploitations devront être poursuivies avec ménagement, sous peine de ruiner les forêts. Le Maroc, pas plus que l'Algérie, ne semble pouvoir se suffire en bois d'œuvre.

Dans le Maroc oriental, les steppes qui prolongent celles de l'Oranie renferment environ 2 millions d'hectares de peuplements d'alfa, pouvant produire 4 à 500.000 tonnes ; jusqu'ici, faute de moyens de communication, l'exploitation n'a pas dépassé 23.000 tonnes ; la voie ferrée de Bou-Arfa permettra une exploitation plus active. Le palmier-nain, très répandu au Maroc dans les terres fortes et profondes, est employé à la fabrication du crin végétal, dont le Maroc produit environ 50.000 tonnes.

La faune ichtyologique des côtes du Maroc, sans

avoir l'importance extraordinaire qu'elle présente sur les côtes de Mauritanie, est assez riche pour donner lieu à une exploitation intéressante. M. Gruvel a étudié les mesures susceptibles de développer l'industrie des pêches maritimes et dressé la carte des fonds. Il existe dans les régions d'Agadir et de Mogador quelques petits centres de pêche indigènes. C'est surtout à Casablanca que le développement de cette industrie a été rapide ; on y compte 700 marins dont 400 indigènes, une dizaine de chalutiers, plusieurs usines de conserves, dont quelques-unes sont outillées pour fabriquer aussi des conserves de légumes. Fedhala, où il existe deux madragues pour la pêche de la bonite et du thon, pourrait devenir un grand port de pêche industrielle. La pêche de la sardine est pratiquée dans l'Atlantique et dans la Méditerranée. Dans les rivières, surtout dans l'Oum-er-Rbia, les indigènes se livrent à la pêche de l'alose.

L'agriculture et l'élevage constituent les principales ressources du pays et la base même de son avenir économique. Sur les 500.000 kilomètres carrés que compte le Maroc, on peut estimer la superficie cultivable à 150.000 kilomètres carrés, soit un tiers de plus que le Tell algérien. Les régions les plus fertiles sont le Rarb, la vallée du Sebou, les Chaouïa et les Douk-kala. La région du Sebou, en particulier, aux terres profondes et marécageuses, est, comme la Mitidja en Algérie, le type des régions que l'outillage indigène était impuissant à mettre en valeur et dont la culture européenne peut tirer un merveilleux parti. Le Rarb est favorable à la culture maraîchère, à l'arboriculture et à l'élevage. Les régions de Meknès et de Fès ont également beaucoup d'avenir au point de vue agricole. Une station de sélection et d'essais de semences, qui s'attache à l'amélioration des diverses plantes susceptibles d'être cultivées au Maroc, a été créée à Rabat en 1921 ; elle a sélectionné en parti-

culier les meilleures variétés de céréales. Des jardins d'essai et des fermes expérimentales poursuivent sur une plus grande échelle les expériences entreprises à la station de sélection.

Le programme de la mise en valeur agricole consiste, comme dans toute l'Afrique du Nord, à tirer meilleur parti des surfaces cultivées, à accroître l'étendue de ces surfaces, enfin à introduire des cultures nouvelles. Dans le choix des cultures à entreprendre, il faudra s'inspirer de deux considérations : les conditions naturelles du Maroc et les disponibilités du marché européen, en particulier du marché français. A cet égard, les cultures qui feraient une concurrence directe aux cultures françaises ou algériennes sont à déconseiller.

A vrai dire, le problème n'est pas facile à résoudre. Comme l'écrivait le résident général¹, « les agriculteurs de toutes les provinces de France disent au Maroc : pas de blé ; pas d'huile, recommandent les Tunisiens ; pas de primeurs, dit la vallée du Rhône et même la Bretagne ; pas de sucre, déclarent les betteraviers du Nord ; pas de vin, surtout pas de vin, proclame le Midi tout entier. » On retrouve dans les plaintes des agriculteurs français la vieille idée d'après laquelle les colonies doivent subordonner tous leurs actes à l'intérêt de la métropole, ne pas lui faire concurrence et en même temps lui offrir de larges débouchés. C'est un véritable malthusianisme économique ; on préfère restreindre la production et vendre cher que d'accroître la consommation en lui fournissant les denrées en abondance et à des prix abordables. On ne cesse d'exhorter les Africains à tenter des cultures nouvelles ; mais on ne précise guère, et pour cause, quelles pourraient être ces cultures ; par suite des conditions naturelles, elles ne sauraient différer beaucoup de celles de la métropole. La France

1. LUCIEN SAINT.

d'ailleurs importe chaque année du blé, de l'huile d'olive et même du vin : il semble indiqué qu'elle les demande à l'Afrique du Nord plutôt qu'à l'étranger. La consommation locale de ces denrées ira du reste en s'accroissant au Maroc même dans des proportions considérables, au fur et à mesure que le pays se peuplera et se développera. L'intérêt des producteurs suffira pour les empêcher de continuer à pratiquer des cultures qui, par suite d'une surproduction évidente et durable, cesseraient d'être rémunératrices. Mais il faut se garder de mesures restrictives rappelant l'ancien régime colonial, qui auraient les conséquences les plus fâcheuses aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique.

Les statistiques agricoles du Maroc ne sont qu'approximatives ; elles sont dressées à l'aide des indications fournies par l'impôt agricole du tertib ; les superficies varient avec les progrès de la colonisation, l'extension du territoire pacifié et aussi avec les moyens de recensement, qui reposent sur des données de plus en plus précises. Ces statistiques, portant sur 11 millions d'hectares, englobent les parties les plus riches et les plus intéressantes au point de vue économique, laissant en dehors surtout des régions montagneuses ou désertiques. Sur ces 11 millions d'hectares, les terres cultivées couvrent 3.500.000 hectares, les terres à défricher 1.400.000 hectares, les vergers, jardins et olivettes 110.000 hectares, les terrains de parcours 4.500.000 hectares, les forêts 2 millions d'hectares.

On a vu plus haut¹ quelles sont les principales cultures pratiquées par les indigènes. Les céréales occupent de beaucoup la première place et comptent à elles seules plus de 3 millions d'hectares ; elles ont l'avantage de fournir aux indigènes leur propre alimentation

1. P. 160-173.

et celle de leur bétail, de donner aux colons débutants des revenus immédiats. Le blé dur occupe 950.000 hectares (indigènes 921.000 hectares, Européens 29.000), le blé tendre, inconnu au Maroc avant le protectorat, 267.000 hectares (indigènes 191.000 hectares, Européens 76.000). Les indigènes cultivent surtout le blé dur, mais leurs emblavures de blé tendre augmentent chaque année ; les Européens préfèrent nettement le blé tendre ; ils le sèment généralement sur labour de printemps et lui réservent leurs meilleures terres. La production est de 5 à 6 millions de quintaux de blé dur, de 1 à 2 millions de quintaux de blé tendre. Le rendement est d'environ 6 quintaux en moyenne à l'hectare chez les indigènes ; il est ordinairement supérieur dans la culture européenne et peut atteindre plus de 20 quintaux à l'hectare. Le classement et la standardisation des blés marocains, de plus en plus améliorés par l'emploi de semences sélectionnées, modifierait heureusement les conditions de vente. Des docks-silos ont été édifiés à Casablanca et à Meknès ; d'autres sont en construction. L'orge est la céréale la plus cultivée ; elle occupe 1.311.000 hectares (indigènes 1.280.000 hectares, Européens 31.000), avec une production de 9 à 10 millions de quintaux ; les rendements sont de 6 à 9 quintaux, et peuvent atteindre 16 à 18 quintaux en bonne culture. L'avoine compte 46.000 hectares (indigènes 3.000, Européens 43.000) et rend 300.000 à 400.000 quintaux ; elle est cultivée seulement depuis l'établissement du protectorat et s'étend rapidement ; elle est rustique et donne dans les terres nouvellement défrichées des rendements élevés. Le maïs couvre 242.000 hectares (indigènes 236.000, Européens 6000), avec une production de 1.500.000 à 2 millions de quintaux ; il réussit bien dans les sols profonds et riches, surtout dans ceux qui sont irrigables ; les rendements sont de 3 à 4 quintaux en culture sèche, de 5 à 7 en culture

irriguée ; le maïs est utilisé soit pour la graine, soit en vert ou en ensilage pour l'alimentation des bovins. Le sorgho (80.000 hectares) et le mil (12.000 hectares) se sèment au printemps et permettent aux indigènes, dans les années de pluies tardives, de compenser les restrictions des emblavures d'automne. Parmi les autres cultures alimentaires, les fèves occupent 56.000 hectares, les pois chiches 39.000 hectares, les lentilles 7.000 hectares.

On sait l'importance des arbres fruitiers dans tous les pays méditerranéens. La culture de l'olivier peut se pratiquer sur toute l'étendue du territoire du Maroc, à l'exception des régions de grande altitude. L'inventaire des olivettes situées dans la zone soumise a permis de recenser 5 millions de pieds (indigènes 4.800.000, Européens 250.000), dont 1.900.000 dans les régions de Fès et d'Ouezzan, 400.000 dans celle de Meknès, 242.000 dans celle de Taza, 1.400.000 dans celle de Marrakech, 672.000 dans celle d'Agadir. En somme, les régions les plus favorables à l'olivier sont les régions en bordure des massifs littoraux dans le Nord, les lisières septentrionale et méridionale du Haut-Atlas dans le Sud ; le centre le plus important de la région de Marrakech est celui des Mesfioua. Les olivettes du Sud sont toutes irriguées, sauf dans la région côtière des Haha et des Chiadma. Les plantations d'oliviers sont également très nombreuses dans la zone espagnole. Les olivettes marocaines sont en général en mauvais état ; les arbres sont plantés irrégulièrement, taillés trop haut et remplis de bois mort. Les efforts de la direction de l'agriculture tendent à faire l'éducation des indigènes, pour les amener à tailler et soigner leurs oliviers ; les démonstrations qui leur sont faites frappent les Marocains, qui comprennent très facilement le profit qu'ils peuvent tirer des bonnes méthodes. Le rendement actuel des olivettes du Maroc peut être évalué à

1 million de quintaux d'olives. Ce rendement peut être considérablement augmenté. Les huiles indigènes sont acides, rances et non comestibles pour les Européens ; elles sont entièrement consommées dans le pays et on importe même d'assez grandes quantités d'huile.

Le figuier (4 millions de pieds) est l'arbre par excellence des vergers marocains, avec l'amandier (1.600.000 arbres) répandu surtout dans les régions de Marrakech et d'Agadir. Les orangers et les citronniers (240.000 arbres) prospèrent et fructifient bien ; toutes les régions irriguées leur conviennent et c'est une culture qui peut être très rémunératrice. L'abricotier, très répandu, le pêcher, le poirier, le prunier et dans les régions fraîches le cerisier et le pommier viennent très bien ; il existe de beaux noyers dans les vallées du Haut-Atlas. Le palmier-dattier est cultivé dans toutes les oasis, principalement au Dra et au Tafilelt ; la production de dattes est inférieure aux besoins et chaque année le Maroc en importe d'Algérie et de Tunisie des quantités importantes. Les Européens ne jouent jusqu'ici qu'un rôle assez effacé dans la culture fruitière, parce qu'elle nécessite à leur gré de trop longues immobilisations de capitaux.

La vigne est de date ancienne au Maroc, où le vignoble indigène occupe environ 6.000 hectares, mais le vignoble européen est de création récente. Les premières plantations ont été faites en 1908 aux environs de Casablanca ; elles se sont rapidement accrues et s'étendent déjà sur plus de 6.000 hectares. Il serait dangereux de développer ce vignoble outre mesure ; on estime qu'il y a place encore pour 4000 hectares de nouvelles plantations avant que le Maroc puisse satisfaire aux besoins de la consommation locale, puisqu'on importe près de 250.000 hectolitres de vin, provenant surtout d'Espagne. Après avoir pourvu

aux demandes du Maroc, on devra s'efforcer d'obtenir des vins liquoreux, des raisins de table et des raisins secs ; l'indigène est grand consommateur de ces deux derniers produits.

La culture maraîchère couvre 13.000 hectares, dont 11.000 de cultures européennes. A condition d'être irriguées d'une manière satisfaisante, toutes les cultures maraîchères peuvent réussir au Maroc, particulièrement dans la zone côtière, à cause de l'abondance de la rosée et de l'humidité. Pommes de terre, patates douces, haricots, choux, tomates, aubergines, courgettes ne sont pas encore assez cultivés pour assurer le ravitaillement des villes. La production des légumes pourrait être considérablement augmentée et le Maroc pourra tirer d'intéressants bénéfices de l'exportation des primeurs.

Il n'y a pas lieu d'insister sur quelques vieilles spécialités marocaines, comme l'alpiste, qui sert à donner de l'apprêt aux cotonnades, le fenugrec, le cumin, le safran, le coriandre, employés comme condiment, le henné. Ces cultures ne sont évidemment pas susceptibles d'une grande extension.

Quoique la canne à sucre ait été cultivée au xvi^e siècle dans le Sous par les Chérifs, on sait aujourd'hui que l'Afrique du Nord, au climat sec et extrême, est généralement impropre aux cultures tropicales, qui recherchent un climat humide et égal. Des essais de culture de la betterave, faits par les soins de la direction de l'agriculture dans plusieurs stations expérimentales, ont donné des résultats assez satisfaisants ; mais l'introduction de l'industrie sucrière au Maroc ne saurait être envisagée sans l'installation de raffineries. La betterave fourragère serait très précieuse pour l'alimentation du bétail en été.

Le Protectorat s'est occupé aussi de la progande séricicole ; on a planté dans la région de Fès 8.000 mûriers ; cependant l'élevage du ver à soie

présente beaucoup de difficultés ; les indigènes montrent une bonne volonté évidente, mais semblent s'habituer difficilement aux soins indispensables.

On a entrepris dès 1913 des essais de culture du coton ; les résultats ne semblent pas très encourageants. Le régime pluviométrique du Maroc diffère beaucoup de celui de la zone cotonnière des États-Unis, qui a un régime de pluies d'été ; au Maroc, les précipitations, se produisant au moment de la maturité des gousses, abiment la récolte ; les gelées de printemps et d'automne lui sont également funestes. Enfin une main-d'œuvre nombreuse et habile est nécessaire pour la cueillette et la population du Maroc est peu dense. Le coton à longue soie est localisé dans les terrains irrigables ; sa culture est quelque peu pratiquée dans la région de Marrakech et dans le Maroc oriental aux environs de Berkane. Les évaluations les plus optimistes portent à environ 30.000 hectares les surfaces qui, au Maroc, pourraient être utilement consacrées à la culture du coton, ce qui, avec un rendement de 3 à 4 quintaux de coton-fibre, représenterait 90.000 à 120.000 quintaux.

La culture du chanvre est surtout pratiquée au Sud-Est de Marrakech, dans la tribu des Mesfioua (environ 400 tonnes par an). Quelques tribus voisines ont adopté cette culture, qui pourrait se développer avec des engrais et des amendements. Le lin est depuis longtemps cultivé au Maroc pour la graine, dont les exportations ont toujours été importantes. La superficie des cultures de lin est de 17.000 hectares. Mais les variétés de lin cultivées pour la graine, les seules auxquelles s'intéressaient les indigènes jusqu'à ces derniers temps, sont peu appréciées de l'industrie textile. Les variétés cultivées pour la fibre ont été introduites au cours de ces dernières années par des industriels du Nord de la France ; deux firmes importantes s'occupent de la production du lin textile ;

elle ont créé sur place des usines d'extraction des fibres et passent des contrats de culture avec les cultivateurs européens et indigènes. Il semble bien qu'on peut obtenir au Maroc des lins pouvant soutenir la comparaison avec ceux d'Europe.

L'élevage constitue avec l'agriculture une des principales richesses du Maroc. On a recensé 2 millions de bœufs (plus 250.000 en zone espagnole), 9 millions de moutons (plus 500.000 en zone espagnole), 3 millions de chèvres, 45.000 porcs, 200.000 chevaux, 92.000 mulets, 600.000 ânes, 114.000 chameaux. Les conditions de l'élevage au Maroc sont telles que l'amélioration du troupeau indigène ne peut être utilement et économiquement obtenue que par la sélection. Dans les exploitations européennes bien tenues et surveillées, certains croisements ont été tentés en vue d'obtenir des produits plus précoces et de meilleure qualité pour la boucherie. Mais l'amélioration des races n'est possible que si elle est précédée de l'amélioration de la nourriture ; c'est une règle absolue. Or, le Marocain ne fait pas de réserves fourragères ; cependant, certaines régions produisent des fourrages naturels de premier ordre. La récolte du foin, la production du fourrage artificiel, notamment de la luzerne, pourraient être beaucoup plus développées ; le sorgho fourrager, la betterave fourragère viennent très bien ; en permettant de nourrir les animaux à la fin de l'été, ces cultures amélioreraient singulièrement les conditions de l'élevage. Des aménagements de sources et d'abreuvoirs ont été réalisés. Cependant, depuis quelques années, le cheptel, en particulier le cheptel ovin, n'a pas cessé de décroître d'une manière inquiétante. Cette décroissance est due pour une part à des sécheresses et à de mauvaises conditions atmosphériques, pour une part aussi à l'extension des cultures, qui a réduit les parcours en superficie et en

qualité. Elle est très regrettable, car l'élevage du mouton constitue la première étape de la mise en valeur du sol et la seule industrie possible dans de très vastes régions qui représentent plus de la moitié du Maroc. Il conviendrait donc d'avoir un plan d'aménagement pastoral et de faire évoluer l'élevage parallèlement à l'agriculture. Il faudrait réglementer la transhumance, supprimer la vaine pâture qui aboutit à la destruction du pâturage, essayer, dans les régions les plus favorisées, du système du paddock et de la clôture, comme on l'a fait en Australie et dans l'Afrique du Sud, multiplier les bonnes espèces fourragères tant indigènes qu'exotiques dans les zones mises en défens. Ce programme est-il réalisable ? De bons esprits, comme le docteur Velu, en sont persuadés, tandis que d'autres le contestent. L'union Ovine de l'Afrique du Nord a entrepris, avec l'appui et sous le contrôle du gouvernement, l'organisation méthodique de l'élevage européen et indigène. Un périmètre de plusieurs milliers d'hectares a été mis en défens dans les Rehamna par un arrêté du caïd El-Ayadi. Des terrains domaniaux d'une étendue de 8.000 hectares ont été réservés à l'élevage dans la vallée de l'Adarouche, près de Meknès ; les attributaires devront constituer des troupeaux de brebis sélectionnées du pays formant un total de 5.000 têtes ; ils sont tenus de construire des bergeries, de constituer des réserves fourragères, de créer des clôtures permettant de mettre en interdit chaque année un cinquième de la propriété. Il faudra, pour aboutir à des résultats sérieux, beaucoup de persévérance et d'esprit de suite.

L'exportation des bœufs et des moutons porte jusqu'ici sur des chiffres assez faibles. Les moutons sont presque tous exportés par la frontière algérienne, les essais pour créer à Bordeaux un marché du mouton marocain n'ayant pas réussi. Le Maroc importe

même de la viande frigorifiée pour sa consommation. Les produits dérivés de l'élevage, surtout les laines, les peaux et les œufs, ont fait de tout temps l'objet d'un important trafic. La production de viande et de laine peut être augmentée suffisamment pour que le Maroc devienne un des principaux pourvoyeurs de la métropole et trouve dans l'élevage un des éléments essentiels de sa richesse.

Les indigènes resteront les grands cultivateurs de céréales et les grands éleveurs du Maroc. Des sociétés indigènes de prévoyance ont été organisées sur le modèle de celles d'Algérie ; il en existe actuellement 52, comptant 700.000 sociétaires et possédant un actif global d'environ 60 millions ; elles permettent aux cultivateurs indigènes, par des prêts en argent ou en nature, d'effectuer plus régulièrement leurs emblavures, d'accroître leurs troupeaux, d'améliorer leur matériel agricole. L'administration du protectorat s'attache à développer chez les indigènes l'enseignement professionnel agricole. Mais c'est surtout sur l'exemple des colons qu'il faut compter pour les entraîner dans la voie du progrès.

III

Avant le protectorat, les Européens pratiquaient seulement le système de l'association agricole, soit pour la culture proprement dite, soit pour l'élevage. Le *mokhalat* ou associé agricole est un cultivateur indigène auquel on confie soit des semences, soit un troupeau de bestiaux. Le plus souvent, on lui fait des avances en espèces par un contrat passé devant les adouls (notaires) et le cadî. Deux cas sont à distinguer : ou bien l'Européen est un simple commanditaire, un banquier agricole, ou bien il circule dans le pays, va sur les marchés avec ses associés et les sur-

veille ; ce dernier système, qui se rapproche davantage d'un véritable métayage, est malheureusement trop rarement pratiqué. Les associations pour l'agriculture et l'élevage sont en général très rémunératrices pour les Européens. Pour le mouton, par exemple, on peut confier un troupeau à des indigènes auxquels, en échange de la surveillance des bêtes, on cède une certaine proportion d'agneaux et la libre disposition du lait ; comme, à certaines époques de l'année, les moutons sont très bon marché, on peut, grâce à la tonte, récupérer le quart au moins du prix d'achat, et, comme l'entretien des bêtes ne coûte rien, on arrive à se constituer ainsi un troupeau à peu de frais. Mais tant vaut l'associé, tant vaut l'association, comme dans tous les systèmes qui dérivent du métayage ; si l'associé est malhonnête, il ne déclare qu'une partie de la récolte et garde le reste ; pour les moutons, il vend les meilleurs et les remplace par des mauvais, ou affirme tout simplement qu'ils sont morts et représente des peaux achetées ; pour les bœufs mêmes, qui sont marqués, il vend la viande sans la peau, qu'il apporte ensuite d'un air contrit. Il semble que ce système d'association agricole tende à être remplacé soit par un véritable métayage, soit par des cultures directes sur des terres achetées et exploitées par des colons européens.

Depuis longtemps, le droit d'acquérir des propriétés est reconnu aux Européens au Maroc, mais, pratiquement, c'est seulement depuis le protectorat qu'ils ont pu y procéder. Les traités de 1856 avec la Grande-Bretagne, de 1861 avec l'Espagne, dont les Français pouvaient se prévaloir en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, permettaient l'acquisition de la propriété, principalement dans les villes, avec la permission des autorités. En 1880, l'article 11 de la conférence de Madrid précisa ce droit, mais en subordonna l'exercice au consentement préalable du

gouvernement ; or, dans la pratique, ce consentement était toujours refusé. L'article 60 de l'acte d'Algésiras confirma le droit d'acquisition dans toute l'étendue de l'empire chérifien ; dans les ports ouverts et dans un rayon de 10 kilomètres autour de ces ports, l'autorisation du sultan n'était plus exigée ; cette clause de l'acte d'Algésiras fut effectivement appliquée et réalisa un progrès réel en vue de la conquête du droit de propriété par les Européens, surtout par l'importance du principe, car, dans la pratique, ce n'est pas dans un rayon de 10 kilomètres autour de quelques villes que le développement agricole du Maroc pouvait prendre son essor, d'autant plus que la spéculation eut vite fait de rendre impossible toute création d'intérêts dans cette zone si restreinte.

Dès qu'on a pu escompter l'ouverture du Maroc, les Européens ont acquis des propriétés étendues dans toute la zone accessible : pays des Chaouïa, vallée du Sebou, Rarb, région de Meknès. Il en a été de même dans la région colonisable des confins algéro-marocains, plaines des Trifa et des Angad. Des domaines de 700 à 1.000 hectares, partagés en terres labourables et terres d'élevage, se sont constitués ; leurs acquéreurs se proposaient, soit de les revendre, soit de les cultiver directement, soit de les louer à des métayers indigènes.

Les acquisitions européennes, qui ont été faites parfois dans un but de spéculation plutôt que d'agriculture, n'ont pas toujours été parfaitement régulières, et ont souvent porté sur des biens makhzens ou habous. A l'avenir, avant d'autoriser la passation des actes de vente définitifs, les cadis doivent s'assurer, au moyen d'une enquête approfondie, que l'immeuble est franc et libre de toutes charges, qu'il appartient bien au vendeur et qu'il n'est pas susceptible d'être revendiqué par le Makhzen ou les habous.

Un dahir du 12 août 1913 a décidé l'application au Maroc du système de l'immatriculation foncière. Ce texte met à la disposition de tout acquéreur ou propriétaire d'immeubles une procédure facultative, simple et peu coûteuse, lui permettant d'asseoir sa propriété, de la purger de toutes les charges et droits réels qui ne seraient pas révélés en temps utile. L'immatriculation foncière suppose essentiellement un service topographique chargé des opérations de bornage et de plan ; un tribunal immobilier ordonnant la rédaction du titre de propriété et son immatriculation ; enfin une conservation des propriétés immatriculées, inscrivant au fur et à mesure sur le titre de chaque propriété les modifications juridiques qu'elle subit et délivrant des copies authentiques aux intéressés. Au Maroc, le service topographique est assuré par des géomètres assermentés ; le tribunal de première instance, auquel se joignent des assesseurs musulmans, juge les oppositions s'il s'en produit ; ce jugement est susceptible d'appel ; une conservation de la propriété immobilière est instituée auprès de chaque tribunal. Pour faciliter la solution des oppositions et permettre de procéder à l'immatriculation d'un immeuble sans intervention du tribunal, on a institué une commission permanente de conciliation et d'arbitrage. Le système a commencé à fonctionner en 1915. Le nombre total des demandes d'immatriculation déposées depuis l'origine s'élève à 31.000, portant sur un million d'hectares ; sur ce nombre, 14.000 immatriculations ont été prononcées, portant sur 449.000 hectares.

Au moment de l'établissement du protectorat, le Maroc se trouvait au point de vue du régime foncier dans un véritable chaos¹. Il a fallu déterminer tout d'abord la situation juridique des immeubles ; cette

1. V. ci-dessus, p. 266-272.

sorte d'inventaire et de reconnaissance des biens fonciers a été aussitôt entreprise ; elle est activement menée, mais est encore loin d'être terminée. Elle aboutit à classer les propriétés en terres melk, propriétés privées appartenant en propre à un individu ; terres collectives ou de tribus ; biens makhzen faisant partie du domaine privé de l'État, et biens habous affectés à des fondations pieuses. Seules, les propriétés melk peuvent faire librement l'objet de transactions. Cependant, un dahir du 27 avril 1919 a organisé l'aliénation des terres collectives, en levant l'interdiction de vendre ou de louer qui pesait sur elles. Les terres collectives peuvent être ouvertes à la colonisation par deux voies différentes : directement, par le moyen de locations ne pouvant excéder dix ans, mais susceptibles d'être transformées en aliénations perpétuelles de jouissance ; indirectement, par la création de périmètres de colonisation constitués par l'État et mis ensuite en vente par ses soins. L'application judicieuse de ce dahir doit permettre, en livrant à la colonisation des surfaces incultes que les occupants étaient incapables d'utiliser, d'aboutir à une mise en valeur rapide du sol sans nuire aux collectivités indigènes. Celles-ci conserveront en effet les terres de parcours et de culture nécessaires à leurs besoins ; le prix de la location ou de la vente des espaces improductifs s'ajoutera aux bénéfiques provenant du sol qu'elles exploitent déjà et pourra être consacré à des améliorations culturelles sur la partie qui leur sera laissée. Mais il ne faut pas s'exagérer l'étendue des surfaces ainsi rendues disponibles. Actuellement, 660.000 hectares de terres collectives ont été délimités, dont 65.000 ont été affectés à la colonisation.

La superficie possédée par les Européens est évaluée à 723.000 hectares, dont 677.000 appartenant à des Français. On compte 2.685 colons, dont 2.595 Français. La population rurale européenne s'élève à

environ 12.000 âmes. La colonisation privée compte 1351 exploitants, possédant 491.000 hectares, la colonisation officielle 1.334 exploitants possédant 232.000 hectares.

En matière de colonisation officielle, le Maroc a cherché un moyen terme entre la grande propriété tunisienne et les petits lots algériens. Il s'est efforcé en général de s'assurer que les colons choisis possédaient les qualités techniques et les moyens financiers indispensables pour assurer la mise en valeur de leur propriété. On distingue trois catégories de colonisation : la petite, la moyenne et la grande. Les lots de colonisation sont vendus sous condition résolutoire, à charge de valorisation dans un délai déterminé, conformément aux clauses et conditions d'un cahier des charges. Il n'est pas accordé de concessions gratuites. Les sommes réalisées dans les ventes sont versées à une caisse spéciale, dont les fonds doivent servir à l'achat de nouvelles terres. Pour la petite colonisation, on constitue des lotissements de culture maraîchère d'une vingtaine d'hectares, situés aux environs des villes ou des futurs centres de peuplement. La moyenne colonisation comporte des lots de 150 à 300 hectares ; elle tend à implanter et à maintenir au Maroc des colons de bonne souche française, que l'État met dans les meilleures conditions de réussite en les installant sur des terres choisies, à proximité des voies ferrées, et en les dotant de l'outillage économique nécessaire. Les obligations imposées varient avec la situation et les aptitudes des terres, elles ont pour but d'assurer la mise en valeur rationnelle des lots par des procédés de culture européenne. Les attributaires prennent l'engagement de mettre eux-mêmes en culture le lot qu'ils sollicitent, de s'y installer en personne dans un délai d'un an ou à défaut d'y installer une famille d'agriculteurs. La grande colonisation, qui comprend des domaines de

400 à 3.000 hectares, se définit par l'importance des capitaux qu'elle exige ; les terres qui lui sont réservées sont celles qui ne se prêtent pas à l'établissement de moyens colons.

Ce n'est qu'exceptionnellement que de véritables villages de colonisation ont été créés. Les programmes comportaient au début de nombreux lots voisins les uns des autres ; c'est ainsi que d'importants lotissements ont été constitués, notamment dans les régions de Fès, de Meknès, de Marrakech et de Mazagan. On tend aujourd'hui plutôt à installer des fermes échelonnées dans les grandes vallées et sur les voies de communication importantes. Le programme de colonisation dans ces dernières années a porté sur 15.000 à 20.000 hectares de terres. Au total, de 1916 à 1930, il a été attribué 6.500 hectares et 534 lots de petite colonisation, 190.000 hectares et 850 lots de moyenne colonisation, 36.000 hectares et 67 lots de grande colonisation. En 1931, le protectorat a décidé de suspendre presque entièrement les attributions de lots et de consacrer ses efforts au rajustement des lots mal installés, en même temps qu'à l'étude d'une formule d'équipement préalable pour les lots à venir.

La moyenne colonisation est une colonisation peuplante et une colonisation assistée ; c'est à elle qu'il faut surtout s'attacher. La petite colonisation, sans capitaux et avec des surfaces insuffisantes, ne peut guère, sauf s'il s'agit de cultures spéciales, appliquer les méthodes modernes d'exploitation. La grande colonisation gaspille les terres, ne sert pas au peuplement et se désintéresse souvent aussi des améliorations culturelles. Seule, la moyenne colonisation assurera le peuplement rural, but essentiel qu'il ne faut jamais perdre de vue et sans lequel notre établissement dans l'Afrique du Nord sera toujours précaire et éphémère.

Dans le Maroc espagnol, de louables efforts ont été

accomplis depuis 1927 pour faire de la colonisation agricole et convertir les vieilles positions militaires en centres de culture. La colonisation a porté sur 21.000 hectares, dont 11.000 dans la zone orientale, 10.000 dans la zone occidentale et centrale. Des exploitations ont été créées dans les environs de Larache, d'Arzila, d'El-Ksar. Des villages tels que Selouen, Nador, Zaïo, ont été fondés dans la région de Melilla, où la *Compagnia colonizadora* a exercé son action. On a fait quelques essais de colonisation officielle et de distribution de lots avec obligation de mise en valeur.

Pour provoquer l'accroissement des superficies cultivées, améliorer les méthodes culturales et faire adopter de nouvelles cultures, le protectorat français a institué toute une série de primes : primes à la motoculture, au défrichement, aux plantations d'oliviers, de caroubiers et de mûriers, à la jachère cultivée, à l'achat de tracteurs agricoles. La plupart de ces primes sont aujourd'hui supprimées. Elles ne pouvaient d'ailleurs pas apporter aux colons toute l'aide nécessaire pour mettre en valeur le sol sur lequel ils venaient s'installer. Cette mise en valeur exige en effet des capitaux considérables, que bien souvent le nouveau colon ne possède pas. C'est pour répondre à cette préoccupation qu'a été organisé le crédit agricole, destiné à procurer aux colons des capitaux de premier établissement et des fonds de roulement. On a créé d'abord le crédit à court terme ou crédit de campagne, consenti par des Caisses agricoles mutuelles. Puis on a institué le crédit à moyen terme, avec une durée de remboursement de 10 ans. Enfin on a organisé le crédit hypothécaire à long terme, consenti pour une durée de 5 à 30 ans ; il est mis à la disposition des colons par la Caisse de prêts immobiliers du Maroc, qui est une filiale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. On a prévu également le

crédit collectif destiné à aider les groupements de colons constitués en coopératives ; ces groupements commencent à se développer au Maroc.

Le maintien d'une partie du sol entre les mains des indigènes est un des devoirs qui s'imposent à nous dans toute l'Afrique du Nord. Mais, sans léser les indigènes, en leur conservant même des terres pour une population double ou triple de la population actuelle, on peut, si on le veut, trouver des terres pour la colonisation européenne. Nous ne sommes pas venus au Maroc uniquement pour faire le bonheur des indigènes ou restaurer quelques mosquées en ruines. L'Afrique du Nord ne sera définitivement soudée à la France que si celle-ci réussit à y fixer une solide armature de colons français.

IV

Le Maroc, un peu déçu par l'agriculture, au moins momentanément, fonde de grands espoirs sur ses richesses minières. Tandis que l'économie rurale du pays n'a pas été modifiée dans ses lignes essentielles par l'intervention française, en matière de mines nous travaillons dans le neuf. Le protectorat voit dans l'industrie extractive un remède à la crise économique, un des termes d'une nouvelle formule d'équilibre, et toute son activité paraît actuellement orientée de ce côté.

Le Sous a toujours joui d'une réputation de richesse minière extraordinaire, aussi bien parmi les Européens que parmi les Marocains. On y rencontre, disent les voyageurs, l'or, l'argent, le plomb, le fer, le cuivre, l'antimoine, etc. Il faut remarquer néanmoins qu'une partie de l'or qu'employait autrefois l'industrie marocaine venait certainement du Soudan. L'existence de mines de cuivre au Sous paraît plus cer-

taine ; Rohlf s assure que, vers 1860, l'une d'elles était encore en exploitation ; Beaumier dit aussi que les Berbères du Sous savent traiter le cuivre. Les affleurements des Aït-Semmaq, sur le versant méridional du Haut-Atlas, sont connus, et de l'Anti-Atlas il arrive sur le marché de Taroudant des charges de minerai de cuivre rouge. La présence du minerai de fer a été dûment constatée au Djebel Hadid (montagne de fer), à 22 kilomètres Nord-Est de Mogador. On y rencontre des restes importants d'anciennes exploitations, carrières, cendres, scories. Beaumier envoya à Marseille des échantillons qui présentaient une teneur de 58 p. 100 de fer. Mais autre chose est de fournir à de modestes exploitations indigènes, autre chose d'alimenter des industries modernes.

Jusqu'à ces dernières années, la principale richesse minérale exploitée par les Marocains était le sel, qui abonde, comme dans le reste de l'Afrique du Nord, sous forme de sources salées, lacs salés, rochers de sel. Ils utilisaient aussi les eaux minérales, notamment la célèbre source sulfureuse de Moulay-Yacoub, près de Fès. Enfin ils tiraient le plomb qui leur était nécessaire des nombreux petits gîtes de galène épars sur les flancs de l'Atlas.

Th. Fischer avait attiré l'attention sur la ressemblance générale qui existe entre le Maroc occidental et la *meseta* ibérique. De part et d'autre, on rencontre des terrains paléozoïques plissés, recouverts en transgression par des terrains sédimentaires que la chaîne ancienne perce en maints endroits ; or, le plateau ibérique est riche en mines et en houille. Le développement des terrains primaires distingue le Maroc de l'Algérie et de la Tunisie, et lui ouvre des perspectives nouvelles tant au point de vue des substances à rechercher qu'au point de vue de la nature des gîtes. On rencontre dans le Haut-Atlas des roches éruptives anciennes qui ont en général d'étroites relations avec

les minerais. La présence du trias fournit aussi d'utiles indications.

L'inventaire des ressources du sous-sol marocain est à peine commencé. De vastes contrées, et souvent précisément celles qui pourraient renfermer des richesses minières, n'ont jamais été parcourues par des Européens. Cependant, dans les années qui ont précédé la guerre, de nombreux prospecteurs s'étaient abattus sur le Maroc pour le compte de sociétés minières. Les Allemands dont il a été tant parlé, les frères Mannesmann, semblent, il est vrai, avoir été guidés dans leurs recherches par des objectifs politiques encore plus qu'économiques. Il faut noter enfin qu'il ne suffit nullement d'avoir rencontré du minerai, voire même d'excellent minerai, pour être assuré qu'il peut faire l'objet d'une exploitation fructueuse. Seules, des recherches approfondies peuvent faire connaître approximativement la quantité de minerai exploitable, après quoi il faut se préoccuper des questions de main-d'œuvre et de communications.

La plupart des gisements aujourd'hui connus ont été découverts depuis 1918. En 1928, le gouvernement chérifien, s'inspirant de la remarquable expérience belge du Comité du Katanga, a créé un Bureau de recherches et de participations minières, doté de la personnalité civile, auquel sont confiées à la fois des recherches importantes pour l'intérêt général, et la mission de prendre des participations dans les affaires minières présentant de sérieuses garanties techniques et financières. Il faut voir avant tout dans cet organisme un instrument destiné à secouer l'inertie de la plupart des entreprises privées qui prétendaient s'occuper de mines au Maroc ; il a déjà obtenu à cet égard d'intéressants résultats. Son rôle comme participant à des entreprises privées est plus contestable.

Un dahir du 19 janvier 1914, modifié par des dahirs

du 15 septembre 1923 et du 1^{er} novembre 1929, a réglementé au Maroc la recherche et l'exploitation des mines. Le principe fondamental est l'attribution de la mine au premier demandeur, moyennant le versement de redevances annuelles modiques et d'une taxe *ad valorem* sur les produits exportés. Le règlement originel a subi plusieurs modifications importantes : d'une part, certains gisements peuvent être réservés à l'État, disposition qui n'a joué que pour les phosphates ; d'autre part, la mine peut être retirée si l'explorateur ou l'exploitant ne témoigne pas d'une suffisante activité. Le Maroc est divisé au point de vue minier en trois zones : la zone interdite, la zone de prospection, la zone de recherche et d'exploitation. Le règlement prévoit la délivrance de permis de prospection, de permis de recherche, de permis d'exploitation et enfin de concessions. Actuellement, 367 permis de prospection, 1.346 permis de recherches et 57 permis d'exploitation sont en vigueur. Le champ qui s'ouvre à l'activité minière est très vaste : exploration des zones interdites au fur et à mesure de leur pacification, découverte de gisements nouveaux, grâce à une étude plus attentive du pays ou à l'emploi de procédés nouveaux, enfin mise en valeur des gisements de la zone de sécurité.

L'Afrique du Nord est considérée à juste titre comme le pays des phosphates ; les gisements de cette substance, si précieuse pour l'agriculture, y présentent en effet une remarquable extension et ceux du Maroc paraissent être parmi les plus importants du monde entier ; ils sont de premier ordre comme quantité, comme teneur, comme facilité d'exploitation. Les phosphates de chaux du Maroc sont de même origine que les autres gisements nord-africains ; ils résultent de la phosphatisation d'une boue à diatomées marines et sont inclus dans les marnes de l'éocène inférieur.

La zone phosphatière du Maroc, richesse à laquelle n'avaient pas songé les premiers prospecteurs, fut signalée en 1912 par un ancien employé de la Compagnie de Gafsa; les premières recherches rationnelles furent exécutées par M. Bursaux, ingénieur de cette même Compagnie, amené au Maroc par les hasards de la guerre et dont le général Lyautey sut utiliser la compétence. Les terrains phosphatés forment les deux grands bassins des Ouled-Abdoun et de Gantour, séparés par la vallée de l'Oum-er-Rbia. On les retrouve à la lisière Nord du Haut-Atlas, entre Amismiz et Imintanout, et dans les collines de la région de Chichaoua; d'autres gisements tapissent également les flancs Sud du Haut-Atlas. La formation comprend un complexe de couches finement sableuses et de couleur claire, séparées par des intercalations marneuses. La couche supérieure est particulièrement riche, surtout dans la région de Kourigha, où elle titre 76 p. 100 de phosphate tricalcique; les couches inférieures ont des teneurs qui varient de 60 à 68 p. 100. A elle seule, la couche supérieure, dont la pureté en fer et alumine est parfaite et qui contient seulement 5 p. 100 de carbonate de chaux, représente une richesse considérable. Les gisements du Tadla renferment plusieurs milliards de tonnes et sont aussi importants à eux seuls que l'ensemble des autres gisements de l'Afrique du Nord.

Un dahir du 27 janvier 1920 a réservé la recherche et l'exploitation des phosphates à l'État marocain, qui en a chargé l'Office chérifien des phosphates, régie administrative autonome, à orientation strictement industrielle, jouissant de la personnalité civile. On s'est efforcé de donner à cet organisme d'État tous les caractères d'une entreprise privée et la nomination à la direction de l'Office de M. Beaugé, ancien directeur des phosphates de Gafsa, a eu en ce sens une valeur indicative.

Le centre de l'exploitation des phosphates est à Kourigha, situé sur le plateau des Ouled-Abdoun, non loin d'Oued-Zem, à 140 kilomètres de Casablanca. L'extraction du phosphate, qui se présente en couches sensiblement horizontales, à une trentaine de mètres au-dessous du niveau du plateau, se fait par galeries souterraines ; il est ensuite criblé et séché, puis expédié à Casablanca par le chemin de fer à voie large électrifié, enfin mis mécaniquement en stocks ou chargé sur des navires ; les installations, tant à Kourigha qu'à Casablanca, sont dotées des engins de manutention les plus modernes, afin de limiter au strict minimum l'emploi de la main-d'œuvre. L'exploitation compte 816 Européens et 4.800 indigènes. Un second centre doit être créé dans le bassin de Gantour, à Chemaïa, relié au port de Safi par une voie ferrée. Mais les circonstances ne paraissent pas en ce moment très favorables à une extension nouvelle de cette industrie, et il faut plutôt redouter la surproduction.

Les expéditions de phosphates marocains, qui ont commencé en 1921 avec 8.000 tonnes, se sont élevées à 191.000 tonnes en 1923, 430.000 tonnes en 1924, 886.000 tonnes en 1926, 1.779.000 tonnes en 1930. Les principaux clients ont été l'Espagne (333.000 tonnes), la France (314.000 tonnes), la Hollande (185.000 tonnes), l'Italie (228.000 tonnes) ; l'Australasie a absorbé 74.000 tonnes, l'Afrique du Sud 44.000 tonnes, le Japon 31.000 tonnes ; au total, les marchés européens ont pris 1.567.000 tonnes et les marchés extra-européens 212.000 tonnes. L'Office chérifien a versé à l'État marocain 125 millions de francs, à titre de redevances ou de fonds de concours.

En 1913, la consommation mondiale de phosphate de chaux était de 7 millions de tonnes, dont 3 millions étaient fournis par les États-Unis et 2.500.000 par l'Afrique du Nord. Aujourd'hui, pour une consumma-

tion mondiale estimée à 9 millions de tonnes, l'Afrique du Nord fait près de 5 millions de tonnes, soit plus de la moitié. Les phosphates marocains à haut titre ont remplacé les phosphates des États-Unis sur le marché européen et donné à la France une place prépondérante pour cette catégorie d'engrais. On peut seulement craindre que l'offre ne dépasse la demande. Le Maroc doit travailler en union étroite avec les autres producteurs nord-africains, faute de quoi la concurrence affaiblirait les deux groupements sans profit pour personne.

L'Afrique du Nord est restée jusqu'à ces derniers temps à peu près totalement dépourvue de combustibles minéraux. En 1907, le géologue G. B. M. Flaman signala à Kenadsa, près de Colomb-Béchar, un gisement qui renferme une houille demi-grasse de bonne qualité, dont l'exploitation, commencée en 1918, a atteint 17.000 tonnes en 1929. D'autres bassins houillers dont on ignore l'importance paraissent se trouver dans la même région, en direction du Tafilelt. Une découverte beaucoup plus importante est celle du bassin houiller de Djerada, situé à 43 kilomètres Sud-Est d'Oudjda et découvert en 1928 par un géologue belge, M. Brichaut. Ce bassin renferme plusieurs couches de 50 à 70 centimètres d'épaisseur ; le charbon est un anthracite contenant 80 à 90 p. 100 de carbone, 4 à 5 p. 100 de matières volatiles, 2 à 10 p. 100 de cendres, 3 à 5 p. 100 d'humidité. Une puissante société, à la formation de laquelle ont concouru des capitaux français et belges, notamment la société belge Ougrée-Marihaye et dans laquelle le gouvernement chérifien participe pour un tiers, s'est fondée pour l'exploitation de la houille de Djerada. Le tonnage actuellement reconnu dépasse 15 millions de tonnes. Le bassin semble se poursuivre à l'Ouest et un autre bassin du même genre se rencontre sans doute plus au Sud. Enfin divers affleurements de

houille paraissent exister dans la région de Marrakech, en particulier à l'Est d'Imintanout, dans la vallée de l'Oued Seksaoua.

L'existence de suintements pétrolifères sur toute la bordure méridionale des massifs littoraux du Maroc a été constatée depuis longtemps ; ces suintements s'étendent depuis le Fokra à l'Ouest jusqu'au Djebel Tizroutine à l'Est, c'est-à-dire sur environ 200 kilomètres de longueur ; on peut les classer en quatre groupes : ceux du Rarb, du Tselfat, des Cheraga et de Tizroutine. De nombreux travaux de recherches ont été effectués depuis douze ans ; quelques-uns, relativement importants, ont atteint la profondeur de 400 mètres, mais aucun ne nous éclaire véritablement sur la géologie du pétrole au Maroc : on peut dire seulement qu'il est en relation avec les dômes triasiques. Des groupements puissants, disposant de plus de 60 millions de francs et pouvant appliquer leurs efforts sur un domaine de prospection très étendu, se sont constitués avec l'appui du gouvernement chérifien en vue d'une grande campagne de sondages pouvant donner des résultats décisifs et permettant d'être fixé sur l'importance économique des pétroles marocains.

Un très beau gisement de manganèse a été découvert à Bou-Arfa, au Nord-Ouest de Figuig. Le tonnage à vue représente un million de tonnes. La mine peut fournir du minerai métallique courant, du minerai sousoxydé à haute teneur pour aciers fins et du minerai chimique à 90 p. 100 de bioxyde. Le minerai a été jusqu'ici acheminé sur Figuig par camions automobiles, mais dès 1926, la Société des mines de Bou-Arfa s'est mise en instance auprès du gouvernement chérifien pour la construction d'une ligne de chemin de fer de 300 kilomètres destinée à la relier à Oudjda ; en 1928, à la suite de la découverte de la houille de Djerada, située sur le trajet de la ligne, il fut décidé

qu'elle serait construite à voie large ; le gouvernement chérifien y participe pour 74 p. 100 ; l'achèvement de cette ligne, qui sera sans doute prolongée sur Saïdia, où un port serait créé pour l'embarquement des minerais, est escompté pour 1931 et le Bou-Arfa produirait dès lors 150.000 à 200.000 tonnes.

D'autres gisements de manganèse, s'échelonnant sur 90 kilomètres de longueur, se trouvent dans les environs d'Oudjda (Djebel Narguechoum, Djebel Mahsseur) ; ils sont peu importants et leur production n'a jamais dépassé quelques milliers de tonnes. Dans le Haut-Atlas occidental, des gisements qui paraissent considérables se trouvent dans l'Imini, à 20 kilomètres au Sud de Telouet, et à Aoulouz, à 80 kilomètres à l'Est de Taroudant. Mais les mines marocaines auront à lutter avec la concurrence d'autres gisements, en particulier de ceux du Caucase.

Le fer se rencontre en maints endroits ; le gisement de Khenifra représente un tonnage à vue dépassant 50 millions de tonnes, mais le minerai à le grave défaut d'une forte teneur en sulfate de baryte. D'autres gisements ont été signalés à Tiflet, à Boulhaut, près de Settat.

Le plomb et le zinc ont donné lieu à de nombreuses recherches. Les filons sont nombreux dans le Haut-Atlas, dans les Djebilet, chez les Rehamna, les Zaïan, dans les régions de Midelt et de Debdou. On peut signaler la mine de l'Ouicheddène, non loin d'Amismiz, celle du Djebel Erdouz dans les Djebilet. Les recherches de cuivre sont moins avancées, quoiqu'il y ait de nombreux indices de ce métal, en particulier près de Debdou. Mentionnons enfin l'étain d'Oulmès et le molybdène d'Azegour, près d'Amismiz.

Si l'on fait abstraction des phosphates, les exportations minières du Maroc sont encore insignifiantes : 8.000 tonnes de minerai de plomb, 2.000 de zinc, 3.000 de manganèse, 1.000 de fer, 400 de cuivre,

120 d'antimoine, 15 d'étain, 5 de molybdène ; ces quantités de minerai, extraites des travaux de recherche, ne répondent évidemment pas aux ressources du sous-sol. On estime que, d'ici peu, le pays pourra produire 200.000 tonnes de houille, 200.000 tonnes de manganèse, 40.000 tonnes de plomb et zinc. Les grands problèmes posés et à demi résolus sont ceux du charbon, du manganèse et du fer.

Les massifs littoraux paraissent assez minéralisés dans certaines de leurs parties. On y trouve du fer, du plomb, du cuivre, de l'antimoine, et la région de Melilla semble être la continuation de la belle région minière de Beni-Saf. Cependant le Djebel-Hammam, dont les prétendues richesses excitaient tant de convoitises à l'époque de la tentative d'Abd-el-Kerim, n'a rien révélé jusqu'ici de bien sensationnel. Les seules exploitations importantes du Maroc espagnol sont actuellement celles de la région des Beni-bou-Ifrou, près de Melilla. Elles consistent en trois gisements ferrugineux, les mines de Youksen, de Navarette et d'Alcantina, reliées à Melilla par une voie ferrée de 28 kilomètres ; elles ont fourni 1 million de tonnes d'hématite à 52 p. 100 en 1929. Une société franco-espagnole extrait dans la même région un peu de galène et de calamine (1.000 tonnes). D'importants gisements de fer ont été reconnus au Cap des Trois-Fourches et en bordure de la baie d'Alhucemas.

L'industrie européenne proprement dite a pris un développement assez rapide. Les industries dérivées de l'agriculture, en particulier les minoteries et les huileries, sont, comme dans toute l'Afrique du Nord, celles qui rencontrent les meilleures conditions. Il existe aussi des fabriques de glace et de limonade, des ateliers de salaisons, des fabriques de chaux, ciment et plâtre, des scieries, des ateliers mécaniques. Le Maroc possède désormais des industries lui permettant de faire face aux besoins essentiels de la consom-

mation en ce qui concerne l'alimentation, et dans une certaine mesure en ce qui concerne le bâtiment. Une usine de superphosphates a été créée à Casablanca. D'importantes usines électriques fournissent la force motrice. Au total, il existe dans la zone française 600 établissements industriels employant 11.000 ouvriers et disposant de 51.000 H. P.

Sous réserve des transformations que peut amener la découverte de la houille, transformations sur lesquelles on ne saurait faire que des hypothèses plus ou moins fondées, l'industrie marocaine est encore à ses débuts et ne semble pas devoir de sitôt prendre un essor bien considérable. Seule jusqu'ici l'exploitation des phosphates a eu une réelle importance. Il faut se garder d'oublier que l'extraction des minerais, surtout lorsqu'ils ne subissent sur place aucune préparation, ne saurait à elle seule constituer pour un pays la base d'une saine économie et d'une prospérité durable. Les cours des métaux sont encore beaucoup plus variables que ceux des produits de l'agriculture et de l'élevage ; l'ouverture et la fermeture des mines est déterminée uniquement par les prix mondiaux et par les découvertes qui peuvent se produire dans d'autres contrées du globe. Les ressources du sous-sol seront sans doute un précieux adjuvant pour le protectorat marocain, comme elles l'ont été pour le protectorat tunisien. Mais c'est toujours sur l'agriculture et l'élevage, développés l'un et l'autre à la fois par le peuplement français rural et par l'évolution des paysans indigènes, que repose véritablement son avenir. Les seules richesses véritables et durables sont l'homme et la terre fécondée par le travail de l'homme.

V

Avant le protectorat, les Européens établis au Maroc se livraient surtout au commerce. Les anciens résidents étaient à la fois négociants, banquiers, commissionnaires, courtiers, véritables Maître-Jacques cumulant parfois en leur personne toutes les fonctions et tous les négoce que comportait le développement embryonnaire de la vie européenne. Le grand commerce était pratiqué par de vieilles maisons, qui étaient à la fois importatrices de marchandises en gros et exportatrices de produits du pays. Les grandes maisons des villes de la côte ressemblaient assez aux factoreries de l'Afrique tropicale ; les magasins étaient groupés autour d'une cour à laquelle on accédait par une seule grande porte ; dans cette cour régnait un mouvement intense ; des odeurs d'huiles, de peaux fraîches ou à demi séchées s'en échappaient ; on chargeait et on déchargeait constamment des bêtes de somme.

Depuis le protectorat, les négociants Européens se sont établis en plus grand nombre dans les villes de l'intérieur, notamment à Meknès, à Fès et à Marrakech, en même temps que, dans les villes de la côte, se produisait entre eux une plus grande division du travail et que de nouveaux concurrents, travaillant soit pour eux-mêmes, soit pour le compte de quelque une des nombreuses sociétés qui se sont fondées en vue de l'exploitation du Maroc, venaient se fixer à côté des anciens résidents.

Le régime douanier du Maroc repose sur le principe de l'égalité entre toutes les puissances, principe qui, déjà posé par la convention de Madrid et par l'accord franco-anglais de 1904, a été consacré par l'acte d'Algésiras du 7 avril 1906 ; le Maroc ne peut donc consentir aucun avantage aux marchandises fran-

gaises et tous les produits importés, quelle que soit leur origine, sont soumis à un régime uniforme. Ce système, bien différent de celui qui a été adopté par la France en Algérie et dans ses colonies, met à notre charge les frais de la pacification et de l'outillage, sans que nos commerçants et nos industriels soient assurés d'en retirer les bénéfices qu'ils sont en droit d'en attendre. Il appartiendra à notre diplomatie de profiter d'une occasion favorable pour débarrasser le protectorat de cette hypothèque, qui pèse et pèsera de plus en plus lourdement sur lui.

Les droits de douane sont établis par des dahirs du sultan, qui en déterminent ou en modifient la quotité et prescrivent les mesures d'application ; ces modifications ne peuvent être effectuées qu'après entente avec l'Espagne, en vertu de l'accord franco-espagnol de 1912. Les droits d'importation au Maroc par les ports ouverts sont de 12,50 p. 100 *ad valorem* sur la plupart des articles, en y comprenant la surtaxe de 2,50 p. 100 établie par la conférence d'Algésiras, dont le produit, versé dans une caisse spéciale, doit être affecté à des travaux publics. A la frontière algéro-marocaine, le règlement d'Algésiras n'est pas applicable et en vertu des accords de 1902, le droit perçu à l'importation n'est que de 5 p. 100. Toutefois, en vertu d'un dahir du 14 janvier 1922, les produits passant du Maroc oriental dans le Maroc occidental paient les mêmes droits que les articles similaires importés par les ports, sous déduction de la taxe acquittée à la frontière algéro-marocaine ; la perception de ces droits a lieu à Taza.

Les droits d'exportation, variables suivant les produits, sont fixés par des tarifs assez élevés dans l'ensemble ; ces droits de sortie, qui constituent une gêne pour le commerce marocain, ont été supprimés en 1930 pour un certain nombre de produits. A leur entrée en France, les produits marocains bénéficient du

tarif minimum. Cependant, en vertu des lois du 14 novembre 1921 et du 18 mars 1923, certaines marchandises sont admises en France et en Algérie en franchise, lorsqu'elles sont originaires et importées directement de la zone française de l'empire chérifien, en quantités fixées annuellement par décret du Président de la République : c'est le régime dit du contingentement, tel qu'il fonctionne pour la Tunisie depuis 1890. Ce régime libéral s'applique à la presque totalité des produits et marchandises que le Maroc peut exporter en France, exception faite pour le vin qui est soumis aux droits du tarif minimum.

Certaines difficultés se sont élevées pour l'application de ce régime, en particulier en ce qui concerne les blés. Les agriculteurs français se sont plaints que le Maroc exportât ses blés aussitôt les battages terminés et réimportât ensuite du blé ou de la farine pour sa consommation. Le mieux eût été que le Maroc établît sur les grains et farines les mêmes droits d'entrée qu'en France, car il n'eût dès lors exporté que le surplus de sa production, mais son régime douanier rendait la mesure impossible. Un dahir du 4 juin 1929 a donc interdit purement et simplement l'importation en zone française des blés, farines et semoules exotiques, avec dérogations possibles sous forme d'autorisations spéciales d'importation. On donne ainsi satisfaction aux doléances très justifiées des producteurs de la métropole, qui demandent que les exportations de céréales, sous le régime du contingentement, soient strictement limitées à l'excédent réel de la production sur la consommation. Pour 1930, le contingent des blés a été fixé à 1.700.000 quintaux, livrables par paliers, de manière à ne pas peser trop lourdement sur les cours.

Le commerce du Maroc était demeuré jusqu'à l'établissement du protectorat bien peu important, si l'on songe à l'étendue et aux ressources latentes du

pays ; la situation politique et économique de la contrée, l'absence de voies de communication, les nombreuses prohibitions édictées par le Makhzen suffisent à expliquer cette stagnation. L'accroissement du trafic ne pouvait manquer d'être très rapide aussitôt que le Maroc serait ouvert à la pénétration européenne.

Les premières statistiques régulières du commerce extérieur du Maroc datent de 1904 ; encore le contrôle effectif n'a-t-il été organisé qu'à partir de 1908. Le commerce s'est élevé de 68 millions en 1904 à 140 millions en 1911 et à 222 millions en 1913. Les statistiques se rapportant aux années de guerre offrent un caractère trop anormal pour qu'on puisse s'y arrêter. Quant aux chiffres d'après-guerre, ils ne sont pas comparables aux chiffres d'avant-guerre, en raison de la dévaluation de notre monnaie ; cependant, même traduits en valeur-or, ils attestent une progression très rapide. Le commerce du Maroc a atteint en 1920 1.269 millions ; la moyenne des années 1924-1928 a été de 2.326 millions, et en 1929, le total est de 3.781 millions, dont 3.439 millions pour le commerce par les ports et 342 millions pour le commerce algéromarocain par terre. Si l'on ajoute à ce chiffre 163 millions pour la zone de Tanger et 432 millions pour la zone espagnole, on arrive à un total général de plus de 4 milliards de francs.

Le mouvement commercial de la zone française présente un excédent considérable des importations (2.548 millions) sur les exportations (1.233 millions). L'écart est encore plus marqué dans la zone espagnole (342 millions d'importations et 90 millions d'exportations). Cet excédent se maintiendra vraisemblablement pendant un certain nombre d'années, par suite notamment des dépenses d'outillage et d'équipement économique. Mais il faut se hâter de développer la production agricole et minière pour atténuer le

plus rapidement possible cette trop forte disproportion.

Les importations intéressent soit la consommation indigène, soit la consommation européenne. Elles peuvent se répartir en quatre catégories : 1° les objets d'alimentation, sucres, thés, vins, blés et farines ; 2° les tissus de coton, de laine et de soie ; 3° les articles d'usage domestique, tels que les savons, les bougies, les allumettes ; 4° les articles d'outillage économique, machines, ouvrages en métaux, automobiles, houille, essence, pétrole, etc. En 1929, les importations, dont la valeur représente plus de 30 millions de francs, sont, par ordre d'importance, les tissus de coton (380 millions), les sucres (301 millions), les automobiles (163 millions), les machines diverses (156 millions), les thés (142 millions), les carburants (135 millions), les ouvrages métalliques (121 millions), les vins (47 millions), les bois (43 millions), les pneumatiques (42 millions), les fers (42 millions), les chaux, ciments et plâtres (39 millions), la houille (32 millions). L'augmentation des importations par rapport à 1928, qui est de 547 millions, s'explique non seulement par le développement du Maroc et de ses besoins en matériel, mais aussi par l'amélioration des conditions d'existence des indigènes, car la progression porte surtout sur trois articles, les cotonnades, les sucres et les thés, dont ils sont les grands consommateurs.

Les exportations du Maroc sont constituées presque exclusivement par les produits de l'agriculture et de l'élevage et par les phosphates de chaux. Les exportations de céréales sont fonction des récoltes, qui sont très inégales. En 1929, il a été exporté 2.281.000 quintaux d'orge, 1.263.000 quintaux de blé, dont 1.073.000 quintaux de blé tendre et 190.000 quintaux de blé dur, 500.000 quintaux de maïs, 239.000 quintaux d'avoine, 263.000 quintaux de fèves, 92.000 quintaux d'alpiste, 91.000 quintaux de graine de lin. On a exporté 26.000 quintaux d'amandes et 23.000

quintaux de légumes frais. L'alfa compte pour 233.000 quintaux, le tizra pour 406.000 quintaux, le liège pour 106.000 quintaux. Parmi les produits animaux, les œufs (120.000 quintaux) figurent en première place. La diminution du cheptel marocain a entraîné une diminution des exportations de moutons (83.000 têtes), de bœufs (7.000), de porcs (6.000), de laines (37.000 quintaux), de peaux (33.000 quintaux). Par contre, l'augmentation des exportations de phosphates s'est poursuivie et a atteint 1.578.000 tonnes. L'industrie marocaine est encore trop peu développée pour viser la clientèle extérieure. On a cependant exporté quelque peu de farine, de semoules, de crin végétal, de tapis, de babouches et de maroquinerie. Si on classe les exportations par ordre d'importance, en ne retenant que celles qui représentent plus de 30 millions de francs, elles se présentent comme suit : les phosphates (220 millions), l'orge (189 millions), le blé (171 millions), les œufs (128 millions), le crin végétal (52 millions), le maïs (48 millions), les laines (41 millions), les amandes (38 millions), les peaux (36 millions). Les exportations sont en diminution de 42 millions par rapport à 1928 ; ce fléchissement doit être attribué surtout à la baisse de prix des produits agricoles et à la crise traversée par l'élevage marocain.

Le tonnage des marchandises manipulées dans les ports de la zone française du Maroc s'est élevé en 1929 à 3.156.000 tonnes, dont 901.000 aux importations et 2.255.000 aux exportations ; contrairement à la balance des valeurs, la balance des tonnages est nettement en excédent, résultat dû surtout aux exportations de phosphates. Casablanca se place de beaucoup au premier rang avec 2.495.000 tonnes (79 p. 100 du tonnage, 59 p. 100 des importations, 87 p. 100 des exportations). Puis viennent Kenitra (277.000 tonnes, 9 p. 100 du tonnage), Safi (104.000 tonnes, 3 p. 100),

Rabat (95.000 tonnes, 3 p. 100), Mazagan (86.000 tonnes, 2 p. 100), Fedhala (50.000 tonnes, 2 p. 100), Mogador (42.000 tonnes, 2 p. 100). Par rapport à 1928, le chiffre du tonnage est en progrès à Casablanca, Kenitra, Rabat, Mazagan et Fedhala, en régression à Safi et à Mogador par suite de la diminution des sorties de céréales par ces deux ports. Tanger, qui occupait le premier rang des ports du Maroc avant le protectorat, est bien déchu et son trafic ne s'élève plus qu'à 68.000 tonnes. Dans la zone espagnols. Melilla, grâce au minerai de fer, fait 1.267.000 tonnes, Ceuta 25.000 tonnes.

La France en 1929 a participé pour 1.959 millions au commerce du Maroc français, soit 52 p. 100 du commerce total, dont 1.419 millions aux importations (52 p. 100) et 540 millions aux exportations (44 p. 100). Le commerce de la France est donc surtout un commerce d'importation. Le sucre, dont les indigènes font une énorme consommation et dont la France a en quelque sorte le monopole, est le plus gros article. Pour les tissus de coton, qui étaient autrefois de provenance exclusivement anglaise, la France s'est fait une place honorable; elle importe 25 p. 100 des tissus de coton teints, 11 p. 100 des tissus de coton blanchis. Les tissus de soie viennent de France en majeure partie, ainsi que les matériaux de construction, les machines, les automobiles (53 p. 100), les huiles de graissage, les essences, le pétrole, le papier. Aux exportations, nos principaux articles sont les céréales (1.200.000 quintaux de blé sur 1.263.000, 363.000 quintaux d'orge, 410.000 quintaux de maïs); les légumes frais sont vendus en France; les moutons en totalité, les laines et les peaux en grande partie sont dirigées sur la métropole, qui a pris également 248.000 tonnes de phosphates.

La Grande-Bretagne vient au deuxième rang avec 351 millions, soit 10 p. 100 du commerce total, dont 260 millions aux importations (10 p. 100) et 91 mil-

lions aux exportations (7 p. 100). Comme la France, elle est surtout importatrice. Sa part a diminué dans les importations des tissus de coton ; elle fait cependant encore 73 p. 100 des tissus de coton blanchis ; elle fournit aussi de la houille, du mazout, du pétrole et elle a conservé le marché de la bougie. Elle exporte surtout de l'orge, des amandes, des œufs.

On peut faire remonter l'origine du commerce allemand au Maroc à l'expédition commerciale envoyée en 1886, sous les auspices du *Centralverein für Handelsgeographie*. Des lignes de navigation régulières unirent bientôt l'Allemagne aux ports marocains, et Hambourg prit, à côté de Londres et de Marseille, un rôle notable comme port d'exportation du Maroc : « L'Allemagne, disait Jannasch, doit vaincre l'Angleterre ; ce n'est qu'une question de temps. » Ces espérances ne se sont pas réalisées. L'Allemagne a déployé au Maroc ses qualités ordinaires : extrême réduction des prix, fût-ce au détriment de la qualité, adaptation ingénieuse aux préférences locales, activité des représentants de commerce. Cependant les progrès du trafic allemand, après avoir été très rapides, avaient subi un temps d'arrêt dans les dernières années qui ont précédé la guerre. L'Allemagne, avec 27 millions, ne faisait que 9 p. 100 du commerce du Maroc. Elle importait surtout des draps et des satins de Chine, de la quincaillerie, des papiers, des alcools, de la verrerie. Elle exportait des orges, des amandes, de la cire, de la laine, des œufs, des peaux de chèvres. L'activité des Allemands s'était surtout portée sur le Maroc méridional, sur la région de Mogador, de Marrakech, et sur le Sous. Pendant la guerre, le pavillon allemand disparut des ports du Maroc, et de grands efforts furent faits par l'administration du Protectorat pour que le commerce français profitât aussi largement que possible du champ d'action qui lui était ainsi ouvert. Mais l'Allemagne a dès à présent repris une place

relativement importante dans le commerce du Maroc ; en 1928, elle venait au troisième rang, après la France et l'Angleterre, avec un chiffre d'affaires de 241 millions ; en 1929, avec 206 millions (6 p. 100 du total), elle est dépassée par l'Espagne et les États-Unis ; elle a fait seulement 63 millions d'importations (2 p. 100) et 143 millions d'exportations (12 p. 100) ; elle achète donc au Maroc beaucoup plus qu'elle ne lui vend.

L'Espagne elle aussi est surtout exportatrice. Son commerce en 1929 s'est élevé à 235 millions (6 p. 100), dont 29 millions d'importations, soit 1 p. 100 du total et 206 millions d'exportations, soit 17 p. 100. Les États-Unis font un commerce de 225 millions (6 p. 100 du total), dont 192 millions et 6 p. 100 des importations, 33 millions et 3 p. 100 des exportations. Le commerce de l'Italie avec le Maroc s'élève à 172 millions (importations 126 millions, soit 5 p. 100, exportations 46 millions, soit 4 p. 100). La Belgique vient ensuite avec 171 millions (5 p. 100 du total), dont 111 millions d'importations (5 p. 100) et 60 millions d'exportations (5 p. 100). L'Espagne, les États-Unis, l'Italie et la Belgique ont progressé aux dépens de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Au Maroc comme sur tous les marchés du monde, des nouveaux venus, dont la liste s'allonge sans cesse, prennent place à côté des anciens fournisseurs et clients, obligés désormais de partager avec eux. Dans la zone espagnole, l'Espagne fait la presque totalité des exportations ; elle participe aux importations dans la proportion de 44 p. 100, la France de 25 p. 100.

Le mouvement de la navigation a porté en 1929 sur 3.599 navires représentant une jauge nette de 4.424.000 tonnes. La part du pavillon français est de 2.350.000 tonnes et 1.560 navires (53 p. 100), celle de l'Angleterre de 641.000 tonnes et 534 navires (15 p. 100), celle de l'Allemagne de 331.000 tonnes

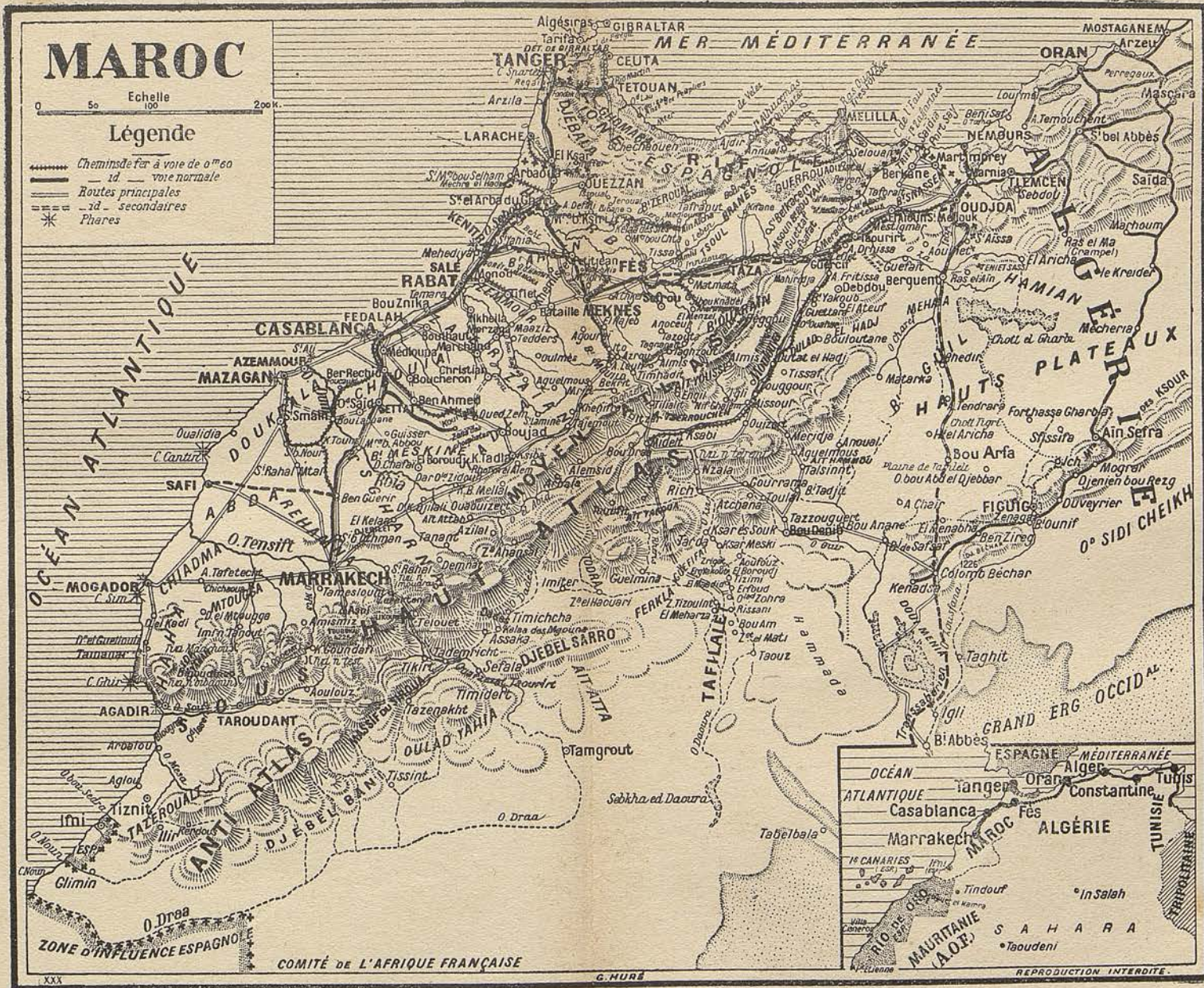
et 233 navires (8 p. 100), celle de l'Espagne de 228.000 tonnes et 310 navires (5 p. 100), celle de l'Italie de 185.000 tonnes et 166 navires (4 p. 100), les autres pays comptant pour 691.000 tonnes et 796 navires (15 p. 100). La part du pavillon français est honorable ; si elle ne l'est pas plus encore, c'est que le transport des phosphates est effectué en grande partie sous pavillon étranger. Les deux grands services réguliers pour voyageurs sont celui de la *Compagnie de navigation Paquet*, qui, de longue date, a puissamment contribué au développement de l'influence française au Maroc et qui relie Marseille à Casablanca, et celui de la *Compagnie générale transatlantique*, qui assure les relations entre Bordeaux et Casablanca.

Une ligne aérienne, la *Société aéropostale*, assure les communications régulières entre la France et le Maroc, avec escale en Espagne ; ses avions font le service postal entre Toulouse, Casablanca et Rabat. La France ne devra pas négliger le développement des services d'aviation, qui rapprocheront encore d'elle ses grandes possessions de l'Afrique du Nord.

Les statistiques commerciales et la balance du commerce ne suffisent pas à elles seules pour juger du mérite et du succès d'une œuvre de colonisation comme celle que nous avons entreprise au Maroc. Le phénomène de l'expansion des puissances européennes et du partage de la terre entre elles est trop complexe pour pouvoir être jugé du seul point de vue économique : « L'essentiel, comme l'a dit M. Ribot, c'est qu'une puissance européenne étant à Alger et à Tunis, une autre puissance européenne ne soit pas à Fès. » La plus grande richesse du Maroc, c'est cette population berbère, dont il importait à un si haut point que la France fût l'initiatrice : « L'Afrique du Nord est pour notre race, a dit le maréchal Lyautey, ce qu'est le Far-West pour l'Amérique, c'est-à-dire le

champ par excellence de l'énergie, du rajeunissement et de la fécondité. »

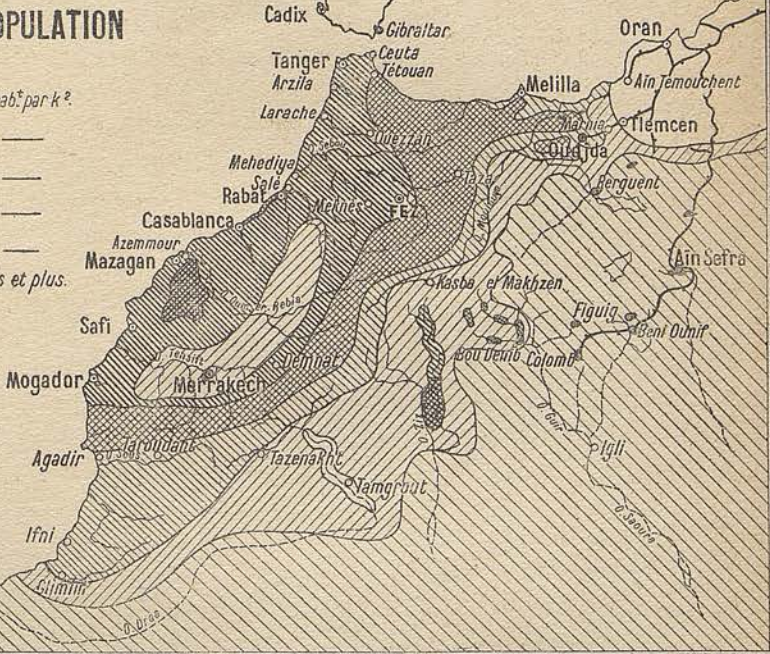
Ce que la France a voulu, c'est réaliser entre ses mains, comme l'avaient fait les Romains, l'unité de la Berbérie. « Il n'y a pas deux façons de concevoir les destinées de la France, écrivait Prévost-Paradol. Ou bien nous resterons ce que nous sommes, nous consommant dans une agitation intermittente et impuissante au milieu de la rapide transformation des pays qui nous entourent, et nous tomberons dans une douteuse insignifiance sur ce globe occupé par la postérité de nos anciens rivaux. Ou bien 80 à 100 millions de Français, fortement établis sur les deux rives de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent, maintiendront à travers les temps le nom, la langue et la légitime prospérité de la France. »



III. DENSITÉ DE POPULATION



0 50 100 200 K.

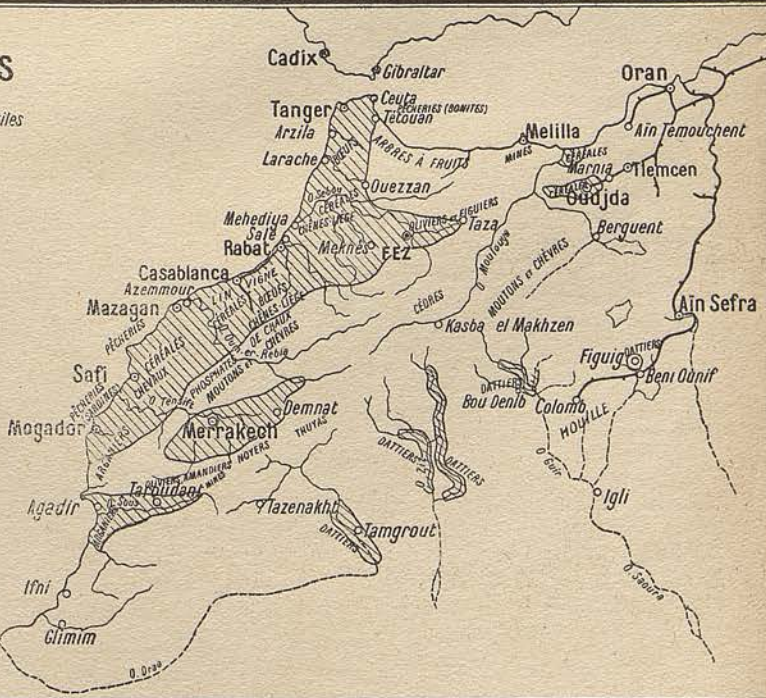


Georges Hurd

IV. PRODUCTIONS

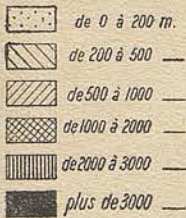


0 50 100 200 K.

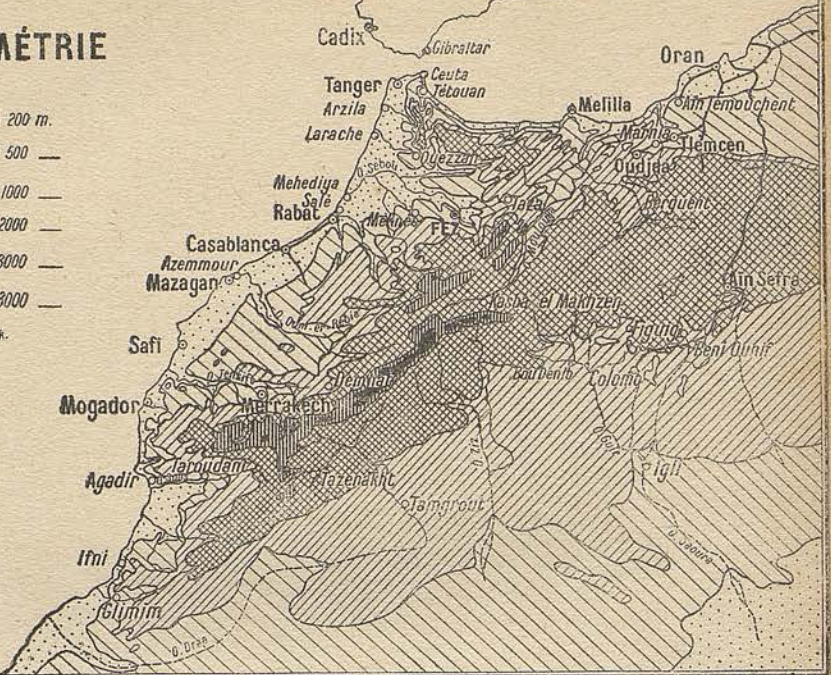


Georges Hurd

I. HYSOMÉTRIE

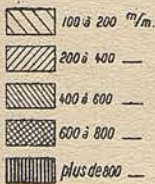


0 50 100 200 K.

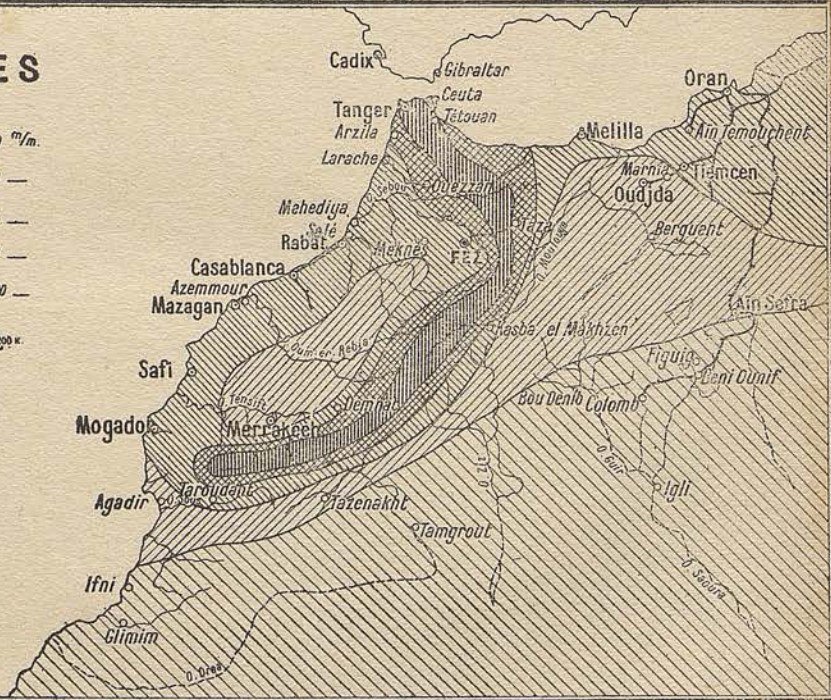


Georges Huré

II. PLUIES



0 50 100 200 K.



Georges Huré

Imprimerie des Presses Universitaires de France — Vendôme-Paris

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

AUGUSTIN BERNARD

L'ALGÉRIE

Un volume in-8° (*Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*). 45 fr.

A.-C. HADDON

LES RACES HUMAINES

ET LEUR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Un volume in-8, avec planches 35 fr.

PEUPLES ET CIVILISATIONS

HISTOIRE GÉNÉRALE EN 20 VOLUMES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC

Volumes parus

- I. LES PREMIÈRES CIVILISATIONS, par G. Fougères, P. Jouguet, J. Lesquier, G. Conténaux et R. Grousset, 2^e Edition, 1 vol. in-8° broché 50 frs.
- II. LA GRÈCE ET L'ORIENT, DES GUERRES MÉDIQUES A LA CONQUÊTE ROMAINE, par P. Roussel, avec la collaboration de P. Cloché et R. Grousset, 1 vol. in-8° broché 50 frs.
- III. LA CONQUÊTE ROMAINE, par A. Figaniol, 1 vol. in-8° broché 40 frs.
- IV. L'EMPIRE ROMAIN, par E. Albertini, 1 vol. in-8° broché 50 frs.
- V. LES BARBARES, DES GRANDES INVASIONS AUX CONQUÊTES TURQUES DU XI^e SIÈCLE, par L. Halphen, 2^e édit., 1 vol. in-8° broché 50 frs.
- VII. LA FIN DU MOYEN AGE, par H. Pirenne, E. Perroy, A. Renaudet, L. Halphen et M. Handelsman, 1^{re} partie: 1 vol. in-8° broché 60 fr.; 2^e partie: 1 vol. in-8° broché 30 frs.
- VIII. LES DÉBUTS DE L'ÂGE MODERNE: LA RENAISSANCE ET LA RÉFORME, par H. Hauser et A. Renaudet, 1 vol. in-8° broché 60 frs.
- XIII. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par G. Lefebvre, R. Guyot et Ph. Sagnac, 1 vol. in-8° broché 60 frs.
- XV. L'ÉVEIL DES NATIONALITÉS (1815-1848), par G. Weill, 1 vol. in-8° broché 60 frs.

Reliure toile: 40 fr. — Reliure demi-chagrin: 25 fr.

Impr. E. DURAND, 18, rue Séguier, Paris.

AUGUSTIN
BERNARD

LE
MAROC



PRIX :
60 francs

LIBRAIRIE
FÉLIX
ALCAN
